

République et canton de Genève

# Rapport sur les comptes 2013

Tome

2

- Compte de fonctionnement  
par politique publique et par programme



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX



# Rapport sur les comptes 2013

## Tome 2

Le Rapport sur les comptes 2013 de l'Etat de Genève est constitué de 5 tomes.

Le **tome 1** contient les états financiers individuels (établis selon les normes IPSAS à l'exception des dérogations décidées par le Conseil d'Etat qui sont mentionnées dans le Règlement sur l'établissement des états financiers [REEF - D 1 05 15]), le rapport de l'organe de révision, ainsi que l'exposé des motifs du Conseil d'Etat.

Le **tome 2** contient le détail du compte de fonctionnement par politique publique et par programme, ainsi que d'autres informations nécessaires pour rendre compte de l'utilisation du budget de fonctionnement approuvé par le Grand Conseil.

Le **tome 3** contient le détail du compte d'investissement par politique publique, ainsi que d'autres informations nécessaires pour rendre compte de l'utilisation du budget d'investissement approuvé par le Grand Conseil.

Le **tome 4** contient les états financiers consolidés (établis selon les normes IPSAS à l'exception des dérogations décidées par le Conseil d'Etat qui sont mentionnées dans le Règlement sur l'établissement des états financiers [REEF - D 1 05 15]), le rapport de l'organe de révision, ainsi que l'exposé des motifs du Conseil d'Etat.

Le **tome 5**, qui constitue une **annexe** au rapport sur les comptes 2013, présente le Bilan social de l'Etat de Genève. Le Bilan social contient un grand nombre d'informations et de données statistiques concernant le personnel de l'administration publique.



## Sommaire

1. Introduction à la lecture du document	5
<hr/>	
2. Compte de fonctionnement par politique publique et par programme	11
<hr/>	
Synthèse des priorités par politique publique département responsable, budget (CHF), postes (ETP), descriptif du programme, liste des prestations, projets prioritaires et justification des écarts, objectifs et indicateurs par programme	
3. Compte de fonctionnement en francs par politique publique et programme	343
<hr/>	
<b>Annexes :</b>	
<hr/>	
Liste des programmes par département	409
<hr/>	
Comparaison et classification par nature à 3 positions et par politique publique	413
<hr/>	
Effectifs par politique publique	421
<hr/>	
Subventions accordées	425
<hr/>	
Crédits supplémentaires et extraordinaires	453
<hr/>	



# 1. Introduction à la lecture du document



# Introduction à la lecture du document

Les comptes 2013 comportent 61 programmes regroupés en 17 politiques publiques identifiées par des lettres de A à Q.

## Détail d'une fiche programme :

Chaque fiche de programme contient les éléments suivants :

- ▶ 1. Le nom du programme et le département responsable
- ▶ 2. Les revenus et charges du programme
- ▶ 3. Les postes
- ▶ 4. Le descriptif du programme
- ▶ 5. La liste des prestations
- ▶ 6. Les projets prioritaires et justification des écarts
- ▶ 7. Les objectifs et indicateurs

### 1. Nom du programme et département responsable

En principe, un programme n'a qu'un seul département responsable, même si un ou d'autres départements contribuent pour quelques prestations ou activités. Ce principe comporte quelques exceptions : le programme Géodonnées de référence et garantie des droits réels dont la responsabilité est partagée entre le DU et le DIME, le programme P01 Etats-majors et activités de support départementales dont la responsabilité incombe au département des finances et le programme O04 Services généraux qui devra être discuté et voté au niveau des prestations, vu la nature des entités impliquées (Cour des Comptes, Inspection cantonale des finances (ICF), Préposées à la surveillance de la LIPAD, etc.)

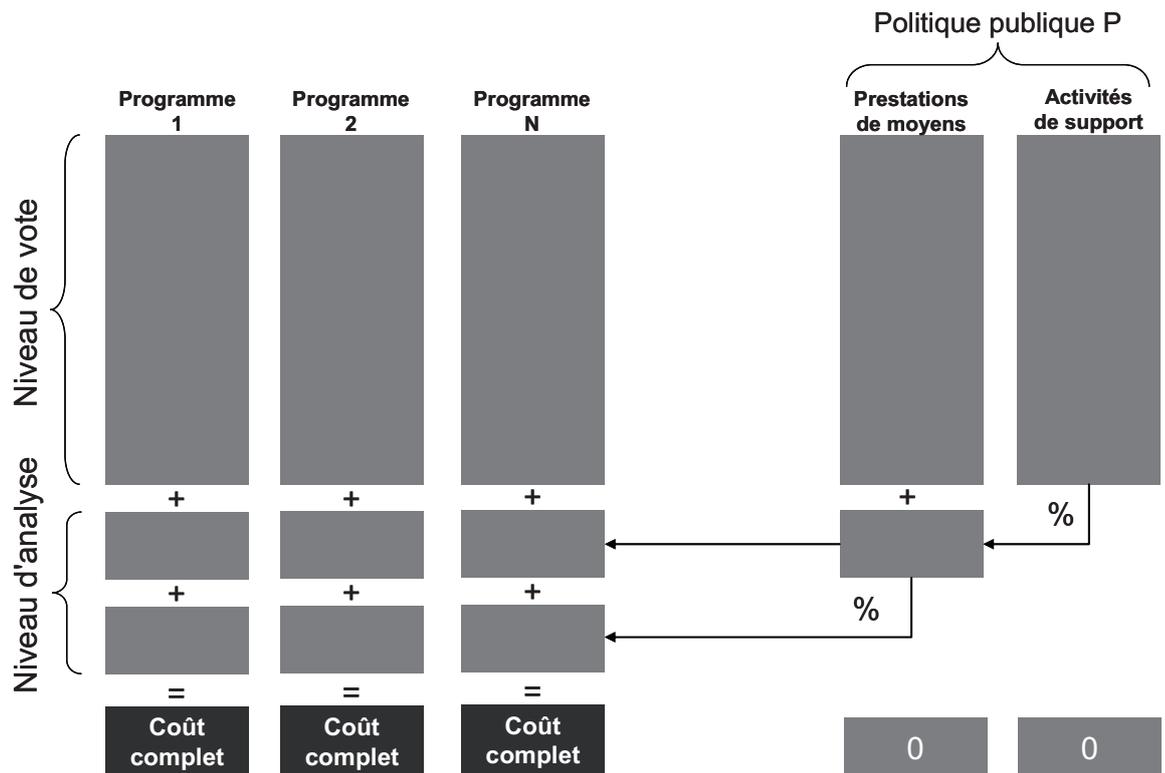
### 2. Revenus et charges du programme

Les revenus et charges du programme sont présentés par nature comptable à deux positions (30 Charges de personnel, 31 Dépenses générales, etc.)

Ce tableau comporte deux niveaux :

- Au premier niveau, les revenus et charges directement imputables au programme et dont la responsabilité incombe en principe directement au département mentionné sur la fiche. Ce premier niveau abouti au résultat « direct » du programme. C'est ce niveau qui fait l'objet du vote formel du parlement.
- Au deuxième niveau, les activités de support et les prestations de moyens qui, additionnées au résultat « direct », permettent d'établir le coût complet du programme. Ce deuxième niveau est présenté en italique à titre informatif et n'est pas soumis formellement au vote du parlement. En effet, les activités de support et prestations de moyens font déjà l'objet d'un vote pour elles-mêmes (il s'agit des programmes de la politique P États-majors, activités de support et prestations de moyens).

Ci-dessous le schéma du calcul du coût complet



Les activités de support correspondent aux 6 activités des secrétariats généraux des départements et de la chancellerie d'Etat (état-major, finances départementales, ressources humaines départementales, contrôle interne, systèmes d'information et logistique). Les activités de support d'un département ne sont allouées qu'aux prestations de ce département, ou de la chancellerie, selon une clé de répartition basée sur les charges hors subvention.

Les prestations de moyens correspondent au développement et à la gestion des systèmes informatiques transversaux (DGSi), à la mise à disposition de locaux (Office des bâtiments), aux ressources humaines transversales (OPE) et aux finances transversales (DGFE). Elles sont réparties selon des clés de répartition prédéfinies sur les prestations de l'ensemble de l'Etat en fonction de leur « consommation ».

Ainsi, les charges de bâtiment sont réparties en fonction des m<sup>2</sup> utilisés (loyer moyen), les systèmes informatiques en fonction des postes informatiques, les ressources humaines transversales en fonction des charges de personnel et les finances transversales en fonction des charges hors subvention.

Aux comptes 2013, le loyer moyen pour les bâtiments administratifs et scolaires se monte à environ 170 F par m<sup>2</sup>, tandis que le coût d'un poste informatique revient à environ 8'400 F.

Cette présentation à deux niveaux permet aussi de respecter les articles 29 et 30 de la loi sur la gestion administrative de l'Etat de Genève relatif aux imputations internes, à la ventilation des charges et aux coûts complets. En effet, depuis 2011, la nature 39 Imputations internes ne comprend plus que les « vraies » imputations internes, soit les refacturations de service entre entités. Les « fausses » imputations internes, soit les reventilations de charge de locaux et d'informatique (auparavant les natures 391 et 395), figurent depuis 2011 dans le coût complet au deuxième niveau, parmi les prestations de moyens.

A noter, toutefois, que les montants relatifs au coût des prestations de moyens ne sont pas tout-à-fait comparables entre 2012 et 2013 en raison d'un changement de la méthode d'attribution des surfaces aux différents centres de responsabilité qui se fait, maintenant, sur une base plus scientifique.

S'agissant des subventions (nature 36), un tableau détaillé, ligne par ligne, classé par programme, se trouve en annexe du présent document.

### **3. Les postes du programme**

Pour chaque programme figure le nombre de postes accordés en distinguant :

- ETP permanent correspond aux fonctions exercées par le personnel régulier, fonctionnaires ou employé-e-s, pour assurer l'accomplissement des tâches dévolues de façon durable à l'administration.
- ETP auxiliaire correspond à du personnel engagé pour une durée déterminée ou indéterminée aux fins d'assumer des travaux ou remplacements temporaires.
- ETP agent spécialisé correspond à toute personne engagée en cette qualité, en raison de ses connaissances particulières et de son expérience, pour accomplir une mission déterminée de durée limitée.

Ces ETP proviennent de tous les CR concernés par le programme. Il est donc possible que plusieurs départements soient concernés.

### **4. Le descriptif du programme**

Le descriptif du programme est généralement construit à partir de la mission qui est assignée au Conseil d'Etat et à l'administration cantonale dans une ou des lois de portée générale figurant au recueil systématique des lois genevoises. Le descriptif comprend aussi le nom de la principale entité administrative chargée de l'exécution du programme.

### **5. La liste des prestations**

Un programme est toujours une somme de prestations. La liste de celles-ci est indiquée sous ce point. La loi ne prévoyant pas que le vote du budget se fasse au niveau des prestations, aucune donnée financière n'est indiquée dans ces comptes, à l'exception des services généraux (programme O04). Toutefois, l'information financière relative aux prestations est communiquée à la commission des finances dans le cadre de son travail d'examen.

### **6. Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts**

Cette partie correspond à l'exposé des motifs du programme (le terme « exposé des motifs » est maintenant réservé à la partie générale du budget et des comptes). Elle doit montrer le lien entre le programme de législature et les objectifs généraux du programme, mentionner les projets prioritaires de l'exercice qui ne figurent pas explicitement dans le programme de législature, et enfin justifier les écarts par rapport au budget, sur la partie financière et sur les ETP.

## 7. Les objectifs et indicateurs du programme

Comme le prévoit maintenant la loi, le budget financier et les comptes sont maintenant accompagnés d'objectifs et d'indicateurs permettant de juger de la performance de l'administration. Pour rappel, la performance est jugée selon trois axes :

- Efficacité (rapport entre le résultat obtenu et l'objectif à atteindre - point de vue du citoyen).
- Efficience (rapport entre le résultat obtenu et les moyens engagés - point de vue du contribuable).
- Qualité (qualité de la prestation fournie par rapport à une norme prédéfinie ou optimisation d'un processus administratif - point de vue de l'utilisateur).

Ces trois axes correspondent aux trois types d'indicateurs indiqués dans le tableau. En principe, dans chaque programme, il doit y avoir un équilibre entre ces trois types.

Les objectifs doivent couvrir l'essentiel des activités du programme, ainsi que des enjeux budgétaires, et être en phase avec les objectifs du programme de législature du Conseil d'Etat. Dans le cas de programmes délégués à des tiers (subventionnés), les objectifs doivent également couvrir les prestations liées.

Le respect d'un objectif doit toujours être mesurable au moyen d'un ou de plusieurs indicateurs. Ceux-ci sont toujours une donnée chiffrée qui permet de montrer une amélioration, un statut quo ou une détérioration par rapport à une valeur cible qui doit se situer par rapport à une norme de départ. En principe, cette norme initiale a été fixée au cours des exercices antérieurs (comptes 2011 ou 2012, ou au budget 2013). Toutefois, il est possible qu'aucune donnée ne soit disponible pour des exercices antérieurs à 2013, s'il s'agit de nouveaux indicateurs.

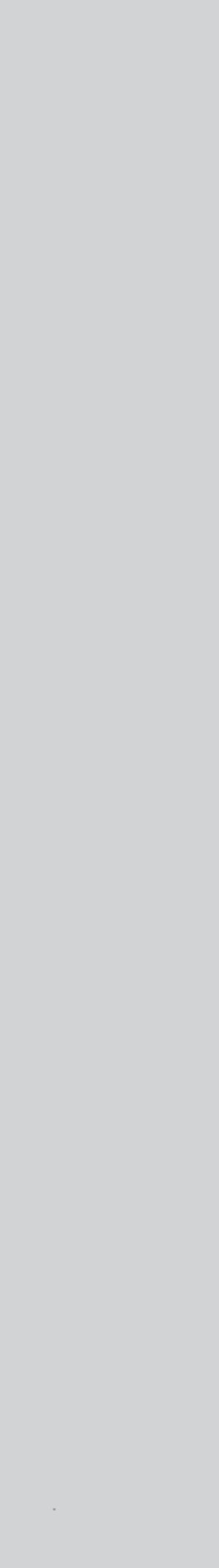
De plus, le tableau des objectifs et des indicateurs est accompagné, si nécessaire et pour faciliter la compréhension, de commentaires.

### Annexes

En annexe, figurent aussi deux tableaux permettant mieux lire ces comptes par programme.

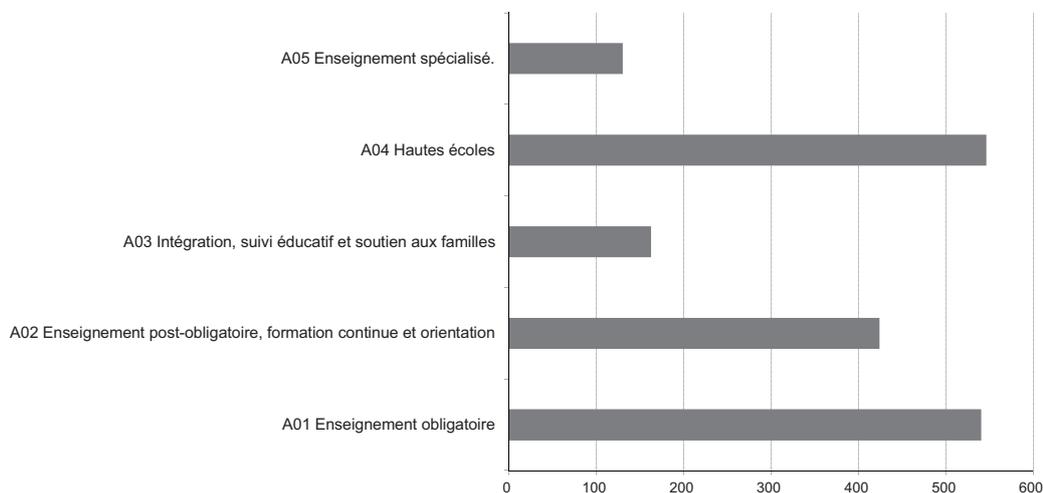
- La liste des programmes classés en fonction des départements responsables.
- Le tableau de l'intégralité des subventions classées par programme. Pour chaque ligne, on trouve la référence à la loi de financement LIAF et au contrat de prestations s'ils existent, ainsi que la date d'échéance, le type de subvention (indemnités, aides financières, allocations à des personnes physiques, non soumis), le département responsable et les montants pour les années 2013-2012.

## 2. Compte de fonctionnement par politique publique et par programme

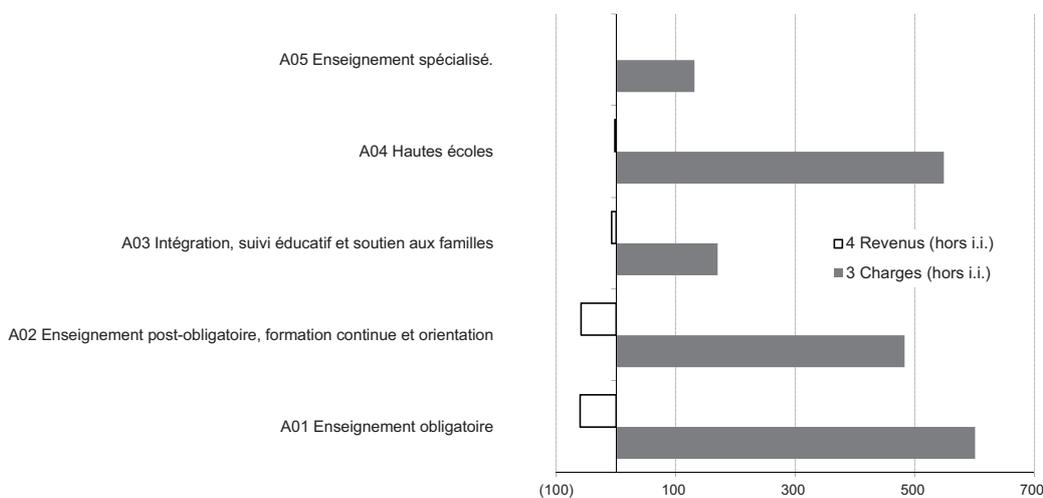


# A Formation

Résultats nets en millions de francs par programme



Charges et revenus en millions de francs par programme



# A Formation

## Synthèse des priorités

Le processus d'harmonisation scolaire, mis en œuvre depuis 2011 avec le plan d'études romand (PER) et les moyens d'enseignements romands (MER), a été étendu à l'ensemble des élèves de la scolarité obligatoire. Il sera finalisé en 2014 avec l'introduction de l'anglais dès la 7<sup>e</sup> primaire. Dans cette perspective, les enseignant-e-s ont bénéficié de programmes de renforcement des compétences linguistiques et didactiques. En outre, de nouveaux dispositifs d'évaluation de la performance du système scolaire ont été déployés (standards de formation, épreuves communes cantonales et inter-cantonales). Une direction générale de l'enseignement obligatoire a été mise en place pour permettre de mieux coordonner le suivi des parcours scolaires des élèves, de renforcer la cohérence des enseignements, tout en préservant les spécificités de chacun des degrés d'enseignement.

Le nouveau cycle d'orientation est entré dans sa troisième année de mise en œuvre. En 2013, les sections sont devenues effectives pour les élèves de 11<sup>e</sup>. Le nouveau CO vise à favoriser l'orientation promotionnelle grâce au dispositif des passerelles et à un renforcement de l'encadrement pédagogique. Par ailleurs, afin de soutenir les élèves dans leurs choix scolaires et professionnels, l'accent est mis sur l'information scolaire et professionnelle tout au long du cycle d'orientation.

S'inscrivant dans la politique de cohésion sociale en milieu urbain, le réseau d'enseignement prioritaire (REP) comprend 17 établissements au primaire et a été étendu à quatre collèges du cycle d'orientation. Par ailleurs, le dispositif d'accueil des élèves migrants et allophones a été renforcé avec l'ouverture d'un bureau d'accueil pour l'ensemble de la scolarité obligatoire.

Permettre à tous les jeunes gens et jeunes filles d'atteindre au moins une certification de l'enseignement postobligatoire ou professionnel constitue un objectif prioritaire. De même que l'obligation de se former jusqu'à 18 ans inscrite dans la nouvelle constitution, il s'agit de permettre à chaque élève de trouver sa voie à l'issue de l'enseignement postobligatoire par la poursuite d'études en hautes écoles ou par une insertion réussie dans la vie professionnelle. Dans cette perspective, des moyens ont été mis en œuvre pour identifier rapidement les jeunes avec des difficultés scolaires ainsi que pour proposer aux jeunes sans formation ni emploi des mesures d'insertion. Les dispositifs de gestion de suivi individualisé (GSI), d'encouragement à la qualification et à l'insertion professionnelle des jeunes en rupture de formation (EQIP) ainsi que le centre de transition professionnelle participent à cet effort.

Pour le post-obligatoire, l'année 2013 a été marquée par l'achèvement de la réforme de l'école de commerce. Par ailleurs, afin de répondre aux besoins de main-d'œuvre qualifiée dans les domaines du social et de la santé, la capacité d'accueil des formations plein temps a été augmentée et le nombre de CFC pour les assistants socio-éducatifs et les assistants en soins et santé communautaire sont en hausse. Enfin, dans la formation professionnelle, le nombre de contrats d'apprentissage en dual et d'attestations de formation professionnelle délivrées s'est accru.

La réorganisation de l'office de l'enfance de la jeunesse a été finalisée et un projet de loi sur la promotion de la santé, la prévention et la protection et des jeunes a été adopté par le Conseil d'Etat en septembre 2013. Un bilan de la réforme de l'éducation spécialisée a été dressé et a identifié les actions terminées et les projets en cours. Les travaux en vue d'introduire un accueil à journée continue ainsi que pour organiser l'accueil préscolaire se sont poursuivis. Enfin, le service des loisirs éducatifs axe désormais ses prestations sur les activités à la journée, à l'exception des camps d'initiation pour les enfants de 4 à 10 ans qui ont été maintenus.

Dans l'optique de l'école inclusive, de nouveaux dispositifs ont été mis en place pour intégrer des élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés dans des établissements ordinaires comme à l'école de la Roseraie ou dans les cycles d'orientation de la Florence et du Vuillonex. Par ailleurs, deux nouveaux centres médico-pédagogiques ont été ouverts au sein d'une école primaire et d'un cycle d'orientation. Le dispositif d'assistance à l'intégration scolaire (AIS), mis en place depuis la rentrée 2012 pour accompagner des enfants et adolescents porteurs d'un handicap qui altère leur autonomie, a été évalué positivement par le service de la recherche en éducation.

Dans le domaine des hautes écoles, l'année 2013 a été marquée par la perspective de la mise en œuvre de la nouvelle loi sur la HES-SO Genève qui consacre l'autonomie de la haute école. En outre, deux projets favorisant les collaborations entre les institutions d'enseignement supérieur de la région ont été soutenus par le Conseil d'Etat. Il s'agit du nouveau campus Biotech dévolu à la biotechnologie et aux neurosciences qui associe l'Université de Genève, l'EPFL et le futur Centre Wyss ainsi que le projet de centre pour la coopération mondiale sur le domaine de Penthes, mené par l'Université de Genève et l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID).

# A01 Enseignement obligatoire

Département responsable : DIP

## COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>600'819'538</b>	<b>-1'179'532</b>	<b>-0.2%</b>	<b>601'999'070</b>	<b>611'202'904</b>
30 Charges de personnel	583'507'407	1'705'896	0.3%	581'801'511	588'508'417
31 Dépenses générales	14'778'877	-1'502'440	-9.2%	16'281'317	13'369'497
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	65	65	-	-	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	1'371'895	-1'408'683	-50.7%	2'780'578	8'326'105
35 Dédommagements à des tiers	135'929	65'129	92.0%	70'800	66'275
36 Subventions accordées	922'778	-111'686	-10.8%	1'034'464	869'501
39 Imputations internes	102'586	72'186	237.5%	30'400	63'109
<b>REVENUS</b>	<b>60'372'463</b>	<b>47'652'788</b>	<b>374.6%</b>	<b>12'719'675</b>	<b>10'743'382</b>
42 Revenus des biens	1'536	-48'484	-96.9%	50'020	33'832
43 Recettes diverses	59'767'046	48'190'814	416.3%	11'576'232	10'049'665
45 Dédommagements de collectivités publiques	109'517	-513'883	-82.4%	623'400	276'066
46 Subventions acquises	494'365	24'342	5.2%	470'023	383'818
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-540'447'075</b>	<b>48'832'320</b>	<b>-8.3%</b>	<b>-589'279'395</b>	<b>-600'459'523</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-10'526'921</i>	<i>1'328'454</i>	<i>-11.2%</i>	<i>-11'855'375</i>	<i>-10'640'844</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-90'086'984</i>	<i>-18'581'201</i>	<i>26.0%</i>	<i>-71'505'783</i>	<i>-308'550'539</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-641'060'980</b>	<b>31'579'573</b>	<b>-4.7%</b>	<b>-672'640'553</b>	<b>-919'650'906</b>

## POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>3'932.93</b>	<b>63.72</b>	<b>1.65%</b>	<b>3'869.21</b>	<b>3'979.60</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>3'794.80</i>	<i>-69.73</i>	<i>-1.80%</i>	<i>3'864.53</i>	<i>3'831.21</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>138.13</i>	<i>133.44</i>	<i>2'845.20%</i>	<i>4.69</i>	<i>148.39</i>

## Descriptif du programme

Ce programme concerne l'enseignement obligatoire public et s'adresse à tous les élèves de 4 à 15 ans.

L'enseignement obligatoire a pour but de donner aux élèves le moyen d'acquérir et de développer les connaissances et les compétences fondamentales afin de poursuivre leur formation tout au long de leur vie et de trouver leur place dans la vie sociale, culturelle, civique et économique du pays.

L'enseignement obligatoire favorise chez les élèves le développement d'une personnalité autonome et responsable. L'éducation dispensée encourage l'acquisition de compétences sociales et le sens des responsabilités vis-à-vis d'autrui et de l'environnement. Il incite les élèves à devenir progressivement conscients de leur appartenance au monde, en éveillant chez eux le respect d'autrui, l'esprit de solidarité, de coopération et d'égalité entre hommes et femmes ainsi que l'attachement aux objectifs du développement durable.

Ce programme a également pour but de combattre l'échec scolaire et de corriger les inégalités de chance de réussite scolaire des élèves dès les premières années de l'école.

Ce programme est mis en œuvre par les directions générales de l'enseignement primaire et du cycle d'orientation.

# A01 Enseignement obligatoire (suite)

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- A01.01 Enseignement du degré primaire (cycle 1 et 2)
- A01.02 Enseignement du degré secondaire 1

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013

### Justification des écarts financiers

Libellé	Écart C 13 - B 13	Justification de l'écart
<b>30 Charges de personnel</b>	<b>+ 1'705'896</b>	Dépassement de crédit

Le dépassement représente 0.29% du budget voté et est imputable essentiellement à l'enseignement primaire.

La réduction de 1% de la masse salariale du personnel enseignant sur 2 années consécutives (aux budgets 2012 et 2013) a pu être réalisée en 2012. En 2013 par contre, elle n'aurait pas pu se faire sans réduction de prestations, ce qui va à l'encontre du respect du taux cantonal d'encadrement contractuel à 17 élèves par poste d'enseignement, et malgré le fait que tous les postes d'enseignant-e-s du primaire n'ont pas été occupés pleinement afin de respecter le budget.

En outre, parmi les mesures d'économie décidées lors de l'établissement du budget 2013 figure une diminution de 30 postes PAT au DIP, qui concerne essentiellement le secrétariat général élargi. Une partie des dépenses de certains services transversaux du DIP (service écoles-médias, service de la recherche en éducation, etc.) sont ventilées sur le programme A01 en fonction des prestations fournies. Une task force a été mise sur pied dès novembre 2012, pour assurer le suivi des décisions relatives à l'engagement et à la réaffectation des personnes, notamment lors de démissions, départs en retraite ou pré-retraite. Les départs ont eu lieu de manière échelonnée tout au long de l'année, générant ainsi un dépassement.

Par ailleurs, le volume de remplacements sur la période mai-juin 2013 a progressé, suite à une augmentation des remplacements pour congés parentaux et des absences maladie en général.

Une demande en autorisation de crédit supplémentaire a été acceptée par le Conseil d'Etat. Le montant obtenu s'élève à 2.09 millions et se situe en-deçà du seuil de matérialité (0.5% du crédit budgétaire voté) tel qu'indiqué dans l'article 4 du règlement sur les crédits supplémentaires (RCSup) (D 1 05.09).

<b>31 Dépenses générales</b>	<b>- 1'502'440</b>	Ecart d'estimation
------------------------------	--------------------	--------------------

Le non-dépensé s'explique principalement par le report en 2014 d'une partie des achats de moyens d'enseignement romands prévus au CO et à l'EP, liés au projet HARMOS et à l'introduction du plan d'étude romand.

En particulier, les moyens d'enseignement d'anglais pour l'EP n'ont pas été disponibles en 2013 pour diffusion auprès des enseignants concernés.

Par ailleurs, un effort général d'économies a également été porté sur l'ensemble des autres dépenses liées aux fournitures administratives et pédagogiques.

<b>33 Amortissements, provisions, irrécouvrables</b>	<b>- 1'408'683</b>	Ecart d'estimation Contrainte liée à une loi
--	--------------------	---

L'écart provient essentiellement de la suppression de la dotation annuelle à la provision pour la rente-pont AVS des enseignants de l'enseignement primaire (-1'832'767 F), suite à la modification de la Loi sur l'instruction publique sur la retraite des enseignants du primaire.

En effet, sur la base du vote du PL11308 modifiant la LIP en date du 20 décembre 2013 par le Grand Conseil, avec

## A01 Enseignement obligatoire (suite)

une entrée en vigueur pour le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la provision constituée afin de couvrir les rentes complémentaires des enseignants qui prenaient une retraite anticipée (obligatoire) à 62 ans a pu être entièrement dissoute, car les enseignants sont désormais tenus de travailler jusqu'à 65 ans (64 ans pour les femmes), mais peuvent bénéficier de la rente-pont AVS (Plend) si ils le souhaitent.

L'écart provient également de la dotation à la provision pour les réserves de carrière des enseignant-e-s du CO, selon les calculs effectués par l'office du personnel de l'Etat au 31.12.2013.

Les réserves de carrière représentent des périodes d'enseignement supplémentaire accumulées par les enseignants du secteur secondaire et du postobligatoire. Ces périodes d'enseignement supplémentaires sont comptabilisées en provision dans la mesure où l'Etat accorde une diminution du temps de travail des enseignants dans la seconde partie de leur carrière sous forme de compensation. Toutefois, cet engagement n'est assorti d'aucune obligation juridique ou implicite de compensation financière en cas de réserve positive ou négative de carrière, ou encore en cas de cessation de celle-ci. Cette position, établie par le Tribunal administratif de Genève le 5 décembre 2000, a été confirmée par un arrêt du Tribunal fédéral du 29 juin 2001. Par conséquent, les réserves non utilisées par un enseignant à la fin de sa carrière restent au bénéfice de l'Etat.

Enfin, une partie de l'écart est imputable à la charge d'amortissement des immobilisations corporelles, qui s'est avérée supérieure au budget.

<b>35 Dédommagements à des tiers</b>	<b>+ 65'129</b>	Ecart d'estimation
--------------------------------------	-----------------	--------------------

Le budget prévu au CO pour les élèves genevois scolarisés hors canton s'est révélé insuffisant.

<b>36 Subventions accordées</b>	<b>- 111'686</b>	Ecart d'estimation
---------------------------------	------------------	--------------------

<i>36606001 Excursions scolaires</i>	<i>-111'321</i>	<i>Ecart d'estimation</i>
--------------------------------------	-----------------	---------------------------

Un travail de redéfinition des règles des excursions scolaires et le budget alloué n'a pas été entièrement mobilisé pour des questions d'organisation.

<b>42 Revenus des biens</b>	<b>- 48'484</b>	Ecart d'estimation
-----------------------------	-----------------	--------------------

Les gains comptables sur stock ont été inférieurs aux prévisions. Il s'agit d'une écriture de correction entre le coût moyen d'un article et son coût réel.

<b>43 Recettes diverses</b>	<b>+ 48'190'814</b>	Ecart d'estimation Contrainte liée à une loi
-----------------------------	---------------------	---

Le surplus de recettes provient essentiellement de la dissolution de la provision pour la rente-pont AVS des enseignants de l'enseignement primaire pour 50.0 millions, suite à la modification de la LIP sur les retraites des enseignants du primaire.

En effet, sur la base du vote du PL11308 modifiant la LIP en date du 20 décembre 2013 par le Grand Conseil, avec une entrée en vigueur pour le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la provision constituée afin de couvrir les rentes complémentaires des enseignants qui prenaient une retraite anticipée (obligatoire) à 62 ans a pu être entièrement dissoute, car les enseignants sont désormais tenus de travailler jusqu'à 65 ans (64 ans pour les femmes), mais peuvent bénéficier de la rente-pont AVS (Plend) si ils le souhaitent.

Seul l'engagement permettant de couvrir les rentes en cours doit être maintenu (art. 168 LIP).

Par ailleurs, les revenus provenant des dédommagements de tiers (remboursements des assurances maternité, accident, invalidité, militaire, etc.) ont été moins importants que prévu au budget (-1.2 millions).

<b>45 Dédommagements de collectivités publiques</b>	<b>- 513'883</b>	Ecart d'estimation
---	------------------	--------------------

Le nombre d'élèves vaudois scolarisés à Genève a été moins élevé que prévu. Les écolages remboursés selon les conventions inter-cantoniales sont en dessous des prévisions.

# A01 Enseignement obligatoire (suite)

De plus, une recette de 123'400 F comptabilisée en 2012 a été extournée en 2013 pour le CO.

Par ailleurs, la participation de la Ville de Genève pour les dépenses d'internat et écoles en plein air a été inférieure aux prévisions. Le nombre d'élèves de la Ville de Genève scolarisés à l'école climatique de Corbeyrier-Boveau ayant diminué, la participation de la Ville de Genève a été adaptée en conséquence.

## Justification des écarts (indicateurs)

### **Indicateurs 1.1, 1.2, 1.5, 1.6, 2.1, 2.2, 4.1, 4.2, 4.3 et 4.4 Taux d'élèves n'atteignant pas le seuil de réussite aux épreuves cantonales**

La méthode de calcul a été modifiée pour les indicateurs de réussite scolaire dans l'enseignement primaire pour des raisons de cohérence avec le cycle d'orientation en utilisant des pourcentages de résultats insuffisants (taux d'échec) à la place du rendement. Le rendement est le rapport entre le score moyen atteint par l'ensemble des élèves et le score maximum de l'épreuve (en %). Le taux d'échec est la proportion d'élèves n'ayant pas atteint le seuil d'exigence fixé par la DGEO. Par conséquent, la comparaison avec la valeur cible au budget 2013 ainsi qu'avec les résultats au compte 2012 n'est pas valide.

### **Indicateur 3.2 Taux de filles promues en section littéraire-scientifique profil science au terme de la 11<sup>ème</sup> année**

En raison de la nouvelle organisation du cycle d'orientation introduit à l'année scolaire 2011/12, les données permettant le calcul de cet indicateur seront pour la première fois disponible à la fin de l'année scolaire 2013/14.

### **Indicateur 4.2 Taux d'exposition aux actes de violences graves au cycle d'orientation (pour 1'000 élèves)**

La variation des actes de violence dépend notamment de facteurs externes à l'institution scolaire. La très faible augmentation constatée est principalement expliquée par une exigence renforcée quant au signalement systématique des actes de violence grave. Notons que Genève dispose d'un plan intitulé "La politique de lutte contre la violence scolaire à Genève" qui repose sur cinq piliers: (i) prévention, (ii) participation, (iii) partenariat local, (iv) médiation et (v) sanction.

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Permettre à chaque élève de maîtriser les compétences attendues au terme de la scolarité obligatoire</b>						
1.1 Taux d'élèves n'atteignant pas le seuil de réussite aux épreuves cantonales de mathématiques en fin de 4ème	Efficacité	10.9%	19.0%		10.5%	2016
1.2 Taux d'élèves n'atteignant pas le seuil de réussite aux épreuves cantonales de français en fin de 4ème	Efficacité	3.9%	16.0%		3.5%	2016
1.3 Taux moyen de redoublement de la 3ème à la 8ème	Efficacité	1.2%	1.6%	1.7%	1.0%	2016
1.4 Taux de promotion par tolérance ou d'admission par dérogation avec mesures d'accompagnement en fin de 7ème	Efficacité	19.4%	22.9%		18.6%	2016
1.5 Taux d'élèves n'atteignant pas le seuil de réussite aux épreuves cantonales de français en fin de 8ème	Efficacité	25.4%	23.6%		21%	2016
1.6 Taux d'élèves n'atteignant pas le seuil de réussite aux épreuves cantonales de mathématiques en fin de 8ème	Efficacité	24.2%	12.3%		12.2%	2016
1.7 Taux d'élèves n'atteignant pas le seuil de réussite aux évaluations communes en mathématiques en fin de 11ème	Efficacité	41.6%	42%		41%	2016

## A01 Enseignement obligatoire (suite)

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
1.8 Taux d'élèves n'atteignant pas le seuil de réussite aux évaluations communes en français en fin de 11ème	Efficacité	14.1%	15%		13.5%	2016
1.9 Taux d'élèves n'atteignant pas le seuil de réussite aux évaluations communes en allemand en fin de 11ème	Efficacité	24.5%	25%		24%	2016
<b>2. Corriger les inégalités de chance de réussite scolaire des élèves</b>						
2.1 Différentiel de réussite entre les établissements du réseau d'enseignement prioritaire (REP) et les autres établissements scolaires (épreuves cantonales de français en fin de 8P)	Efficacité	8.5%	2.6%	4.3%	4%	2016
2.2 Différentiel de réussite entre les établissements du réseau d'enseignement prioritaire (REP) et les autres établissements scolaires (épreuves cantonales de mathématiques en fin de 8P)	Efficacité	10.2%	5.0%	8.1%	10.2%	2016
<b>3. Promouvoir les filières scientifiques chez les filles</b>						
3.1 Taux de filles inscrites en section littéraire-scientifique profil science en 10ème année	Efficacité	36%	36%		36.2%	2016
3.2 Taux de filles promues en section littéraire-scientifique profil science au terme de la 11ème année	Efficacité	NA	NA		41%	2016
<b>4. Réduire les différentiels de réussite entre filles et garçons</b>						
4.1 Taux de filles n'atteignant pas le seuil de réussite aux épreuves cantonales de français en fin de 8ème	Efficacité	19.4%	16.2%		19%	2016
4.2 Taux de garçons n'atteignant pas le seuil de réussite aux épreuves cantonales de français en fin de 8ème	Efficacité	31%	23.6%		30.5%	2016
4.3 Taux de filles n'atteignant pas le seuil de réussite aux épreuves cantonales de mathématiques en fin de 8ème	Efficacité	25%	12%		24.5%	2016
4.4 Taux de garçons n'atteignant pas le seuil de réussite aux épreuves cantonales de mathématiques en fin de 8ème	Efficacité	23.4%	12.6%		23.0%	2016
4.5 Taux de filles n'atteignant pas le seuil de réussite aux épreuves communes de français en fin de 11ème	Efficacité	12.4%	12.5%		12.1%	2016
4.6 Taux de garçons n'atteignant pas le seuil de réussite aux épreuves communes de français en fin de 11ème	Efficacité	17.3%	17.5%		17.0%	2016
4.7 Taux de filles n'atteignant pas le seuil de réussite aux épreuves communes de mathématiques en fin de 11ème	Efficacité	43.4%	44%		41.5%	2016
4.8 Taux de garçons n'atteignant pas le seuil de réussite aux épreuves communes de mathématiques en fin de 11ème	Efficacité	38.4%	40%		38%	2016
<b>5. Limiter les atteintes à autrui, aux biens et à la sécurité dans les établissements scolaires</b>						
5.1 Taux d'exposition aux actes de violences graves au cycle primaire 1 et 2 (pour 1'000 élèves)	Qualité	2.6	4.5	3.1	2.9	2016
5.2 Taux d'exposition aux actes de violences graves au cycle d'orientation (pour 1'000 élèves)	Qualité	12.8	11.7	11.7	11.5	2016
<b>6. Garantir des conditions d'enseignement optimales à la réussite scolaire</b>						
6.1 Taux d'encadrement au cycle primaire 1 et 2	Efficience	17	17.0	17	15.8	2016
6.2 Taux d'encadrement au cycle d'orientation	Efficience	9.3	9.3	9.6	9.4	2016
6.3 Nombre moyen d'élèves par classe en regroupement 1 et section communication et technologie	Efficience	10.5	11.7		11.7	2016

# A01 Enseignement obligatoire (suite)

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
6.4 Nombre moyen d'élèves par classe en regroupement 2 et section Langues vivantes et communication	Efficience	15.6	15.4		15.5	2016
6.5 Nombre moyen d'élèves par classe en regroupement 3 et section Littéraire-scientifique	Efficience	22.3	21.6		22.4	2016
6.6 Nombre total de réorientations en 9ème	Efficacité	340	350		340	2016

## Commentaires

### Indicateurs 1.1, 1.2, 1.5 et 1.6 (nouveaux)

Ces indicateurs remplacent les indicateurs "Score moyen obtenus aux épreuves cantonales en français et mathématiques" qui donnaient une indication moins précise de la maîtrise des compétences attendues des élèves. La direction générale de l'enseignement primaire détermine, au moyen d'un seuil de réussite qui correspond à la note 4 sur 6 (norme de promotion), la limite à partir de laquelle les élèves sont censés avoir réussi l'épreuve cantonale.

S'agissant des résultats à l'épreuve cantonale de français en fin de 8ème, il correspond aux résultats combinés des épreuves de français I et de français II. Ainsi, le seuil de réussite en français est atteint si les deux épreuves (français I et français II) sont réussies.

### Indicateur 1.3

Un redoublement d'une année durant l'école primaire peut être décidé à titre exceptionnel. En règle générale, il ne peut cependant intervenir qu'une seule fois pendant la scolarité primaire de l'élève (voir art.52 du règlement de l'enseignement primaire)

### Indicateur 1.4 (nouveau)

Lorsque l'élève n'a pas obtenu 4.0, mais au moins 3.0 de moyenne annuelle dans une ou plusieurs disciplines évaluées certificativement, il est promu par tolérance l'année suivante. Sa promotion est obligatoirement assortie de mesures d'accompagnement.

Lorsque l'élève n'a pas obtenu 3.0 de moyenne annuelle dans l'un des disciplines évaluées certificativement, la directrice ou le directeur d'établissement décide, après consultation des enseignantes et des enseignants intervenant auprès de l'élève et des parents, de son redoublement (art.52) ou de son admission par dérogation à l'année suivante. Cette admission est obligatoirement assortie de mesures d'accompagnement.

### Indicateurs 1.7, 1.8 et 1.9 (nouveaux)

Ces indicateurs remplacent les indicateurs "Score moyen obtenus aux épreuves cantonales en français, mathématiques et allemand" qui donnaient une indication moins précise de la maîtrise des compétences attendues des élèves. Les évaluations communes peuvent présenter une légère variation de difficulté d'une année à l'autre.

Dans le cadre de l'espace romand de la formation, des épreuves communes romandes sont prévues afin de vérifier l'atteinte des standards nationaux. Celles-ci serviront à compléter les indicateurs présentés.

### Indicateurs 2.1 et 2.2

Le réseau d'enseignement prioritaire (REP) vise à soutenir les établissements primaires situés dans les quartiers populaires. Ce dispositif favorise ainsi l'égalité des chances selon l'article 4 lettre f) de la loi sur l'instruction publique.

Les actions conduites dans le cadre du REP et visant l'atteinte de la cible, se déclinent selon trois axes principaux :

- L'augmentation des ressources dans les établissements concernés, un meilleur taux d'encadrement par classe (soit, un nombre d'élèves par classe plus faible que dans le reste des écoles genevoises) ainsi qu'un-e éducateur-trice attaché-e à l'établissement ;
- une plus grande autonomie des établissements, notamment quant aux mesures pédagogiques pour les élèves en difficultés, pour mieux répondre à la situation locale ;
- une action coordonnée des écoles avec les professionnels du DIP (éducateur-trice-s sociaux, médecins,

## A01 Enseignement obligatoire (suite)

infirmier-ère-s, psychologues, assistant-e-s soci-ales-aux), les associations locales, les communes, etc. pour améliorer le climat de confiance autour et à l'intérieur de l'école.

Un différentiel de 3% signifie qu'il y a une différence moyenne de cinq points dans la maîtrise des compétences attendues entre l'élève moyen d'un établissement du réseau d'enseignement prioritaire et l'élève moyen scolarisé dans un autre établissement scolaire.

### Indicateurs 3.1 et 3.2

Parmi les projets menés visant promouvoir les filières scientifiques chez les filles, on peut notamment mentionner l'organisation annuelle de la journée "futur en tous genres" qui propose à tous les élèves de découvrir une large palette de professions. Aussi, des actions de sensibilisation à l'égard des filles aux sciences et aux carrières scientifiques sont prévues au cycle d'orientation, dans le cadre de la nouvelle organisation de l'information et de l'orientation scolaire et professionnelle.

### Indicateurs 5.1 et 5.2

Seuls les actes d'une certaine gravité, c'est-à-dire ceux qui répondent à l'une de ces trois conditions : actes dont la qualification pénale est évidente, actes faisant l'objet d'un signalement à la police, à la justice ou à un service social, actes ayant eu un fort retentissement dans la communauté éducative.

Un taux d'exposition aux actes de violences graves de 5, signifie qu'il y a eu en moyenne 5 actes de violences graves signalés pour 1'000 élèves.

Parmi les projets menés visant à l'amélioration du climat scolaire, on peut notamment mentionner la mise en place de réseaux locaux et d'actions par l'intermédiaire des conseils d'établissements, la mise en œuvre de chartes et règlements d'établissements prévue dans le projet d'établissement, la formation des enseignants, la mise en œuvre de l'autonomie partielle des établissements en matière d'encadrement des élèves ou encore la mise en place progressive du réseau d'enseignement prioritaire au cycle d'orientation.

### Indicateurs 6.1 et 6.2

Le taux d'encadrement est calculé à partir du nombre d'élèves et du nombre d'équivalents temps plein (ETP) du personnel enseignant, au 31.12.N de l'année scolaire en cours. Un taux d'encadrement de 10 signifie qu'il y a en moyenne 1 enseignant ETP pour 10 élèves.

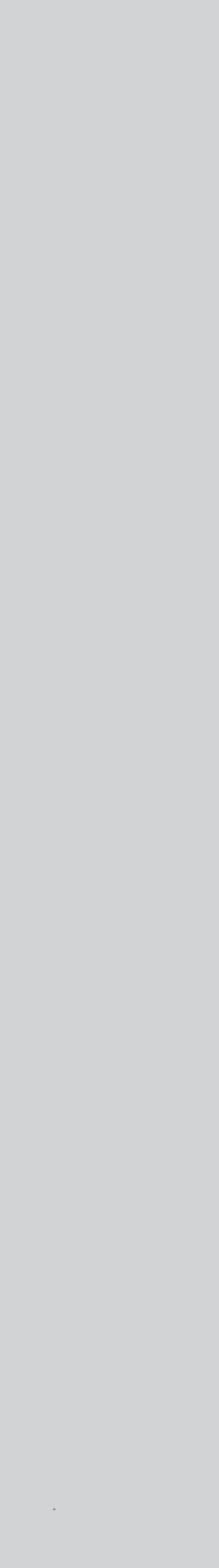
### Indicateurs 6.3 à 6.5 (nouveaux)

Ces indicateurs remplacent les indicateurs d'encadrement par regroupement. Ils offrent une meilleure compréhension de l'encadrement moyen des regroupements et sections.

### Indicateur 6.6 (nouveau)

Cet indicateur permet de mesurer les mouvements d'élèves en 9ème du cycle d'orientation suite à la mise en place des passerelles. Au cours de l'année scolaire 2011-2012, 327 réorientations ont eu lieu. Celles-ci ont été réparties comme suit :

- 107 élèves de R1 vers R2 (soit env. 21% des R1)
- 206 élèves de R2 vers R3 (soit env. 18% des R2)
- 7 élèves de R2 vers R1 (soit env. 0,6 % des R2)
- 7 élèves de R3 vers R2 (soit env. 0,3 % des R3)



# A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation

Département responsable : DIP

## COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>482'758'864</b>	<b>15'923'688</b>	<b>3.4%</b>	<b>466'835'176</b>	<b>480'342'852</b>
30 Charges de personnel	408'532'320	7'128'636	1.8%	401'403'684	398'745'754
31 Dépenses générales	20'015'414	-171'648	-0.9%	20'187'062	19'791'624
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	7'604'223	3'016'948	65.8%	4'587'275	7'900'497
34 Parts et contributions sans affectation	-	-	-	-	81
35 Dédommagements à des tiers	7'075'535	2'816'535	66.1%	4'259'000	5'319'744
36 Subventions accordées	39'490'916	3'125'761	8.6%	36'365'155	48'560'095
39 Imputations internes	40'456	7'456	22.6%	33'000	25'057
<b>REVENUS</b>	<b>58'861'431</b>	<b>-1'952'291</b>	<b>-3.2%</b>	<b>60'813'722</b>	<b>58'445'534</b>
42 Revenus des biens	27'251	-152'769	-84.9%	180'020	42'098
43 Recettes diverses	12'231'944	-110'867	-0.9%	12'342'811	11'805'567
45 Dédommagements de collectivités publiques	6'315'052	-52'448	-0.8%	6'367'500	5'547'681
46 Subventions acquises	40'287'184	-1'636'206	-3.9%	41'923'390	41'050'188
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-423'897'433</b>	<b>-17'875'979</b>	<b>4.4%</b>	<b>-406'021'454</b>	<b>-421'897'318</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-7'779'037</i>	<i>712'728</i>	<i>-8.4%</i>	<i>-8'491'765</i>	<i>-7'528'249</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-118'684'364</i>	<i>-12'506'383</i>	<i>11.8%</i>	<i>-106'177'981</i>	<i>-266'967'013</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-550'360'834</b>	<b>-29'669'633</b>	<b>5.7%</b>	<b>-520'691'201</b>	<b>-696'392'579</b>

## POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>2'549.54</b>	<b>-4.77</b>	<b>-0.19%</b>	<b>2'554.31</b>	<b>2'516.78</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>2'473.66</i>	<i>-51.00</i>	<i>-2.02%</i>	<i>2'524.66</i>	<i>2'440.56</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>75.88</i>	<i>46.23</i>	<i>155.92%</i>	<i>29.65</i>	<i>76.22</i>

## Descriptif du programme

Ce programme vise à offrir à toutes et à tous, la possibilité de se former et d'accéder à un diplôme du secondaire 2 dans des filières de formation professionnelle ou générale, dans le but de poursuivre leur formation dans une haute école ou de s'insérer de manière durable dans le monde professionnel. Il vise également à minimiser le décrochage scolaire des élèves les plus fragiles et à qualifier les jeunes gens en rupture temporaire de formation en vue d'une qualification. Ce programme vise enfin à promouvoir le système de formation post obligatoire auprès de l'ensemble de la population du canton et à l'adapter aux évolutions technologique, économique et sociale.

Les 23 écoles et centres de formation professionnelle du secondaire II post obligatoire proposent un cursus de formation de 2 à 4 ans aux élèves et apprenant-e-s âgés entre 15 et 19 ans. Celui-ci leur permet, à terme, de briguer un titre reconnu dans les domaines de la formation générale et professionnelle initiale :

- formation générale : certificat et maturité spécialisée de l'Ecole de culture générale, maturité gymnasiale du Collège de Genève.
- formation professionnelle initiale : attestation cantonale de formation professionnelle, attestation fédérale de formation professionnelle initiale, diplôme de commerce, certificat fédéral de capacité, certificat de maturité professionnelle des sept centres de formation professionnelle (arts appliqués, commerce, construction, services et hôtellerie/restauration, nature et environnement, santé et social, et technique).

Ce programme a également comme missions connexes de :

- préparer les élèves qui ne maîtrisent pas suffisamment le français (classes d'accueil pour élèves non francophones) ainsi que ceux ne satisfaisant pas aux normes d'admission du post obligatoire (classes de transition scolaire ou

## A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation (suite)

professionnelle) en étroite collaboration avec le cycle d'orientation.

- proposer différents cursus de formation à des adultes, afin qu'ils briguent à leur terme, un titre de niveau CITE 3 ou 4 ou qu'ils puissent accéder à une haute école spécialisée.

Enfin, ce programme vise à développer les dispositifs cantonaux de l'information et de l'orientation scolaire et professionnelle, de la formation professionnelle et continue, ainsi que les dispositifs cantonaux des bourses et prêts d'étude.

Ce programme est mis en œuvre par la directions générale de l'enseignement post obligatoire et l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue.

### Ce programme contient les prestations suivantes :

- A02.01 Formation gymnasiale
- A02.02 Formation en école de culture générale
- A02.03 Formation professionnelle plein-temps
- A02.04 Formation professionnelle duale
- A02.05 Formation continue des adultes
- A02.06 Développement et surveillance de la formation professionnelle
- A02.07 Information et orientation scolaire professionnelle
- A02.08 Structures d'accueil et formation de transition

### Réalizations des projets prioritaires et justification des écarts 2013

#### Justification des écarts financiers

Libellé	Écart C 13 - B 13	Justification de l'écart
<b>30 Charges de personnel</b>	<b>+ 7'128'636</b>	Ecart d'estimation Dépassement de crédit

Le dépassement représente 1.8% du budget voté et est imputable à 75% à l'enseignement secondaire postobligatoire (ESPO).

La réduction de 1% de la masse salariale du personnel enseignant sur 2 années consécutives (aux budgets 2012 et 2013) a pu être réalisée en 2012. En 2013 par contre, elle n'aurait pas pu se faire sans réduction de prestations. Afin de ne pas péjorer le taux d'encadrement des élèves, cette réduction sur le personnel enseignant n'a pu être absorbée complètement en 2013.

Par ailleurs, les effectifs d'élèves et d'apprentis de l'enseignement secondaire postobligatoire continuent à augmenter, année après année. Entre 2009 et 2013, leur nombre a passé de 22'248 à 23'725, soit une progression de près de 1'500 élèves / apprenti-e-s. Plus d'élèves signifie naturellement plus de cours, mais aussi plus de remplacements, d'exams, d'indemnités, etc. Le budget 2013 de l'enseignement secondaire postobligatoire a été élaboré sur la base d'une prévision d'effectifs d'élèves de 23'668 (effectuée en avril 2012). L'actualisation de cette prévision une année plus tard pour la rentrée 2013 indique un nombre d'élèves et apprenti-e-s finalement un peu plus élevé (23'725).

De plus, la volonté affichée de l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), partagée par les partenaires sociaux, et renforcée par une des recommandations de l'Inspection cantonale des finances lors de son audit de la formation professionnelle à l'OFPC, d'atteindre le nombre de visites des commissaires d'apprentissage par apprenti fixée dans la loi, soit 2 visites par an en première année puis 1 visite pour chaque année d'apprentissage, implique une augmentation des coûts de la surveillance de l'apprentissage conséquente à cette augmentation du nombre de visites.

Par ailleurs, un nombre grandissant de prestations de l'OFPC est financé partiellement par le biais de projets

## A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation (suite)

confédéraux. C'est le cas pour la gestion du suivi individualisé, pour Interface Entreprises, pour certaines prestations de la formation continue et pour l'évaluation scolaire. La totalité des salaires des collaborateurs engagés dans le cadre de ces projets émerge sur les charges de personnel de l'OFPC. En contrepartie, au minimum 60% de leurs salaires est compensé par des recettes relatives aux subventions des projets confédéraux.

En outre, parmi les mesures d'économie décidées lors de l'établissement du budget 2013 figure une diminution de 30 postes PAT au DIP, qui concerne essentiellement le secrétariat général élargi. Une partie des dépenses de certains services transversaux du DIP (service écoles-médias, service de la recherche en éducation, etc.) sont ventilées sur le programme A02 en fonction des prestations fournies. Une task force a été mise sur pied dès novembre 2012, pour assurer le suivi des décisions relatives à l'engagement et à la réaffectation des personnes, notamment lors de démissions, départs en retraite ou pré-retraite. Les départs ont eu lieu de manière échelonnée tout au long de l'année, générant ainsi un dépassement.

Le dépassement sur les charges de personnel est en partie couvert par une demande en autorisation de crédit supplémentaire, acceptée par la commission des finances pour un montant de 6.25 millions de francs.

**31 Dépenses générales** - **171'648** Ecart d'estimation

Le non-dépensé représente 0.85% du budget voté et est imputable principalement à l'OFPC. Il concerne essentiellement la rémunération des intervenants externes. La répartition est toujours très difficile à prévoir entre les intervenants externes indépendants et les intervenants externes salariés. En 2013, plus d'intervenants externes salariés ont réalisé des prestations pour l'OFPC (expertises aux examens, suivis des apprentis en entreprise et audits qualité des institutions de formation) que d'intervenants indépendants. En conséquence, le dépassement sur les indemnités pour les experts salariés aux examens a été compensé par un disponible sur la nature 31.

Par ailleurs, certaines dépenses du Service écoles-médias concernant les fournitures de bureau et les acquisitions d'équipement audiovisuel pédagogique prévues en 2013 et portées au budget n'ont pas pu être réalisées, et ont été reportées en 2014.

**33 Amortissements, provisions, irrécouvrables** + **3'016'948** Ecart d'estimation

Le surplus de dépenses provient d'une part de l'adaptation des provisions à l'OFPC et d'autre part de la charge d'amortissement des immobilisations corporelles à l'ESPO, qui est du ressort de la direction des investissements.

L'écart sur les provisions est principalement dû à l'augmentation des prêts au bilan. Le changement de loi, et donc le fait que toutes les maîtrises sont financées par des prêts, a fait nettement augmenter le total des prêts, et par corollaire, les provisions pour conversions et les provisions pour irrécouvrables. Les prêts payés en 2013 se montent à 2'947'814 F contre 949'381 F en 2012. Cette très forte augmentation des prêts est également due au retard accumulé dans le traitement des dossiers en 2012, le service des bourses et prêts d'études (SBPE) a d'ailleurs dû déposer une demande de dépassement budgétaire.

Enfin l'écart est également dû à l'augmentation de la provision pour les écolages hors canton. La provision a été constituée à partir des estimations provenant des données historiques et correspond aux 4 mois pour lesquels les écolages ont été estimés.

**35 Dédommagements à des tiers** + **2'816'535** Ecart d'estimation  
Dépassement de crédit  
Contrainte liée à une loi

Les cantons romands collaborent dans le cadre de la Conférence latine de l'enseignement postobligatoire (CLPO) pour ouvrir des classes intercantionales lorsque le nombre d'apprentis ou d'élèves est insuffisant pour permettre à chaque canton d'ouvrir une filière de formation sur son territoire.

S'agissant plus spécifiquement de la formation professionnelle, les nouvelles filières ne sont ouvertes à Genève qu'après un processus de consultation des milieux professionnels et des partenaires sociaux, et uniquement si le nombre de contrats de 1ère année est de 10 au minimum. Dans le cas contraire, les cours sont suivis dans un autre canton dispensant la formation.

La prévision du nombre d'apprentis et d'élèves qui suivront des cours hors canton est toujours difficile, même en se basant sur un historique des formations hors canton. Par ailleurs, le budget 2013 n'avait pas pu être actualisé en fonction des prévisions des coûts réels 2012 (le processus budgétaire étant déjà trop avancé) et se trouve de ce fait

## A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation (suite)

nettement sous-évalué par rapport aux coûts de 2012 et 2013.

De plus, l'augmentation du nombre de personnes se présentant aux examens hors canton, ainsi que les nouvelles exigences légales liées aux ordonnances de formation et aux règlements d'examens, qui prévoient des procédures d'examens plus longues et complexes et donc plus onéreuses, participent également au dépassement du budget.

Une première adaptation du budget a été effectuée pour 2014 (+1.5 millions).

<b>36 Subventions accordées</b>	<b>+3'125'761</b>	Ecart d'estimation
		Dépassement de crédit
		Contrainte liée à une loi
36509101 Subvention Qualification+ (CFC pour adultes)	+1'923'317	Dépassement de crédit
		Ecart d'estimation

La validation des acquis de l'expérience (VAE) a comme objectif de convertir l'expérience professionnelle en tout ou partie d'un CFC ou d'une AFP.

A l'automne 2012, certaines professions avec des effectifs importants ont reçu un engagement formel de la part de leurs organisations faitières du travail afin de délivrer un CFC par VAE. Le nombre de nouveaux candidats issus de ces professions nouvellement éligibles et qui allaient être engagés en VAE restait néanmoins difficile à estimer précisément.

Par ailleurs, l'estimation des besoins de formations n'est pas possible tant que le candidat n'a pas réalisé l'ensemble du processus de VAE avant la formation. En effet, le nombre de candidats concernés et le nombre d'heures de formation nécessaires par candidat peut varier énormément en fonction des décisions prises lors de la commission de VAE.

De plus, la pénurie de personnels qualifiés constatée dans le secteur de la petite enfance et dans le domaine des soins a entraîné la mise en place et le financement de formations nouvelles pour de très nombreux candidats (285 en 2012 et 386 en 2013).

Un crédit supplémentaire de 1'275'000 F a été accepté par la commission des finances.

36601001 Bourses d'études (partie programme A02)	+466'024	Dépassement de crédit
		Contrainte liée à une loi

Le retard pris par le service des bourses et prêts d'études (SBPE) dans le traitement des dossiers de l'année scolaire 2012-2013 dû à l'entrée de la nouvelle loi cantonale sur les bourses et l'introduction d'un nouveau logiciel a reporté une partie du traitement des demandes de fin 2012 au début 2013, ce qui a engendré des dépenses supplémentaires en 2013.

Un crédit supplémentaire de 1'340'000 F pour le programme A02 et 1'450'000 F pour le programme A04, a été accepté par la commission des finances.

36609902 Fonds spéciaux - subventions aux personnes physiques	-123'000	Contrainte liée à une loi
---	----------	---------------------------

100'000 F avaient été inscrits pour le fonds Erhard Hornung en contrepartie du 46401100 Produits différés FATAC, mais la commission de ce fonds n'a pas été active en 2013.

36605201 Chèques formation	+1'029'719	Dépassement de crédit
		Contrainte liée à une loi

Le nombre de chèques annuels de formation (CAF) octroyé est en constante augmentation, plus de 29% d'augmentation depuis 2008 (soit de 4'878 chèques délivrés en 2008 à 6'289 en 2012). De plus, la valeur moyenne de ceux-ci a aussi augmenté de l'ordre de 30% depuis 2008.

A ces augmentations conjuguées, s'ajoute l'élévation du barème pour couples mariés adopté en 2012 et dont les effets se ressentent nettement en 2013. Cette modification de barème, préconisé par la Commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP), avait pour but de traiter également les couples mariés et les célibataires pour l'accès aux CAF.

Un crédit supplémentaire de 861'000 F a été accepté par la commission des finances.

## A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation (suite)

36606001 Excursions scolaires -134'399 Ecart d'estimation

Il y a eu moins de séjours linguistiques et d'excursions scolaires au postobligatoire que prévus.

**42 Revenus des biens - 152'769** Ecart d'estimation

Sont comptabilisés sur cette nature les restitutions de prêts et les prestations indues des années précédentes, avec la difficulté de prévoir les montants, sachant que nombre de bénéficiaires demandent des arrangements de paiement et que certains disparaissent à l'étranger sans avoir rien remboursé.

**43 Recettes diverses - 110'867** Ecart d'estimation

Le manco de recettes est attribué principalement à l'ESPO et provient essentiellement des dédommagements de tiers (remboursements des assurances maternité, invalidité, accident, militaire, etc...). Ces remboursements ont été moins importants que prévus au budget.

Par ailleurs, les travaux et ventes effectués par les apprentis plein-temps dans les centres de formation professionnelle ont été moins importants que prévus au budget. Le nombre de dossiers métiers vendus aux autres cantons a également été surestimé cette année.

En outre, les recettes liées aux écolages sont inférieures au montant prévu au budget, en raison du nombre plus important d'exonérations accordées. Environ 1/3 des écolages facturés peuvent faire l'objet d'une exonération sur présentation des documents requis.

Les recettes issues des utilisations de provisions à l'OFPC, supérieures au budget, compensent en partie ces baisses de recettes.

En particulier, l'utilisation de la provision pour écolages à payer à d'autres cantons n'avait pas été budgétisée. Des conventions inter-cantoniales ont été signées entre les cantons romands de manière à régler les participations aux frais des élèves d'un canton fréquentant les écoles dans des autres cantons romands. La facturation et le paiement interviennent une fois par année, en général en fin d'année scolaire. Une provision a été constituée pour tenir compte de la part 2013 des factures concernant l'année scolaire 2013-2014.

De plus, la provision pour dossiers non traités comptabilisée au 31.12.2012 relative à l'application d'un forfait pour frais de transport et de repas n'avait pas pu être budgétisée en raison de sa nature exceptionnelle et logiquement l'utilisation de cette provision l'année suivante n'a pu être anticipée au budget 2013.

**45 Dédommagements de collectivités publiques - 52'448** Ecart d'estimation  
Contrainte liée à une loi

Le nombre d'élèves provenant d'autres cantons et dont le canton de domicile paye l'écolage à Genève conformément à des accords intercantonaux a été très légèrement inférieur au montant prévu au budget.

**46 Subventions acquises - 1'636'206** Ecart d'estimation

Les subventions fédérales pour la formation professionnelle (Loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle - LFPr) ont été inférieures de 3.7% au budget prévu. Elles sont stables par rapport à l'année dernière.

### Justification des écarts (indicateurs)

#### **Indicateurs 1.1 Taux d'élèves ayant consulté un conseiller d'orientation au moins une fois durant le cycle d'orientation**

46.5% des élèves de 11e ont consulté un conseiller d'orientation en 2013, auxquels s'ajoutent 8% des élèves de 10e et 2% des élèves de 9e. A ces chiffres il faut aussi ajouter environ 200 élèves de 9e qui ont été accompagnés par les conseillers d'orientation dans la visite d'entreprises lors de la journée des métiers. Si on prend en compte le taux d'élèves ayant consulté un conseiller d'orientation au moins une fois durant le cycle d'orientation, le pourcentage

## A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation (suite)

passé à 51%. Ce pourcentage est calculé en ajoutant au pourcentage des élèves consultant en 11e la moitié des élèves de 10e et de 9e qui ont consulté (la moitié car on estime qu'une moitié d'entre eux consulte à nouveau par la suite, ce qui évite de les comptabiliser à double). Ce pourcentage de 51% est très en deçà de 80%, bien qu'il soit significativement plus élevé que l'année dernière (44%).

### **Indicateurs 1.2 Taux d'élèves ayant consulté un conseiller d'orientation au moins une fois en dernière année du cycle d'orientation**

46.5% des élèves de 11e ont consulté un conseiller d'orientation en 2013. Bien qu'en deçà du taux de 60% fixé unilatéralement, ce pourcentage de 47% est significativement plus élevé que celui de l'année dernière (38%). Le taux de 60% est irréaliste au vu des forces de travail, même en interdisant aux conseillers d'orientation de ne plus recevoir d'élèves de 9e et de 10e, ce qui constituerait un effet pervers de cet indicateur, contraire à la volonté d'élargir le processus d'orientation aux trois années du CO.

### **Indicateur 1.8 Taux d'entrée dans une filière du postobligatoire à l'issue de la transition.**

Le périmètre de cet indicateur a été revisité pour mieux viser la population cible du dispositif de transition. En effet, les élèves de l'accueil postobligatoire (ACPO) qui s'adresse principalement aux élèves allophones qui viennent d'arriver à Genève ont été exclus du calcul. Par conséquent, la comparaison avec la valeur cible au budget 2013 ainsi qu'avec les résultats au compte 2012 n'est pas valide.

### **Indicateur 2.1 Taux de sortie de l'enseignement post-obligatoire en cours d'année scolaire (volatilité scolaire hors changement de filière)**

Afin de minimiser le taux de sortie en cours d'année scolaire, les élèves à risque de rupture de formation sont signalés à la direction générale du post obligatoire et à l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue via une procédure mise en place fin 2012. Ce dispositif vise à proposer à l'élève, qui n'a pas les ressources nécessaires pour "rebondir" par lui-même, une prise en charge qui lui permette de reprendre une formation. La mise en place de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans ces prochaines années devra permettre de réduire ce taux de sortie.

### **Indicateur 2.2 Taux de réussite aux premiers examens de fin d'apprentissage**

Le taux de réussite aux premiers examens de fin d'apprentissage est de 84%. Il se situe de 3 points en dessous de la valeur cible envisagée pour 2013. 2'261 titres (CFC ou AFP) ont été délivrés alors que 2'716 candidats se sont présentés aux examens. L'augmentation considérable du taux d'échec dans la filière de formation professionnelle à plein temps (+ 10%) explique en partie que l'objectif n'a pas été atteint. Les résultats des premiers examens de type CFC de la filière plein temps d'employé-e de commerce (84 échecs, 31%) ont été très médiocres.

### **Indicateur 2.6 Taux global de certification de secondaire II**

Une nouvelle méthodologie de calcul permettra d'appréhender plus précisément la certification de niveau secondaire II sans dénombrer les doubles certifications.

### **Indicateur 4.2 Taux de satisfaction des adultes face au dispositif du chèque annuel de formation**

La définition de l'indicateur porte sur le taux de satisfaction par rapport au chèque annuel de formation (CAF). Or depuis 2012, une mésinterprétation des indicateurs a amené l'OFPC à mentionner pour les comptes 2012 et le budget 2014 un pourcentage trop élevé relatif au pourcentage des bénéficiaires CAF ayant suivi une formation jugée adaptée ou parfaitement adaptée au lieu de l'indicateur relatif au taux de satisfaction de bénéficiaires du CAF.

Les valeurs réelles correctes de l'historique de l'indice de satisfaction des bénéficiaires du CAF sont les suivantes : 2010 : 79%, 2011 : 79.2%, 2012 : 79.6% et 2013 : 75.1%.

Le pourcentage de bénéficiaires CAF ayant suivi une formation adaptée ou parfaitement adaptée est nettement supérieur et a été mentionné de manière erronée dans les comptes 2012 et le budget 2014. A titre d'information, les valeurs réelles pour cet indicateur sont :

2010 : 90.6%, 2011 : 91%, 2012 : 92% et 2013 : 84%.

# A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation (suite)

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Permettre aux jeunes de s'orienter vers une formation adaptée à leurs attentes et compétences</b>						
1.1 Taux d'élèves ayant consulté un conseiller d'orientation au moins une fois durant le cycle d'orientation	Efficacité	51%	80%		85%	2016
1.2 Taux d'élèves ayant consulté un conseiller d'orientation au moins une fois en dernière année du cycle d'orientation	Efficacité	46.5%	60%	39%	80%	2016
1.3 Taux d'élèves accédant à la formation gymnasiale à la sortie du cycle d'orientation	Efficacité	51.2%	49.7%	51%	45%	2015
1.4 Taux d'élèves accédant à la formation de culture générale à la sortie du cycle d'orientation	Efficacité	13.3%	11.8%	11.6%	12.5%	2015
1.5 Taux d'élèves accédant à la formation professionnelle initiale à plein temps en école à la sortie du cycle d'orientation	Efficacité	16.2%	17.1%	16.7%	18%	2015
1.6 Taux d'élèves accédant à la formation professionnelle initiale duale à la sortie du cycle d'orientation	Efficacité	3.7%	4.8%	5.1%	7%	2015
1.7 Taux d'élèves accédant à la transition à la sortie du cycle d'orientation	Efficacité	15.6%	16.6%	15.5%	13%	2015
1.8 Taux d'entrée dans une filière du postobligatoire à l'issue de la transition	Efficacité	47.8%	52.7%	40.9%	70%	2015
1.9 Taux d'élèves certifiés de la formation gymnasiale par rapport à l'ensemble des certifiés du post-obligatoire	Efficacité	30.7%	33.5%	29.4%	33.7%	2016
1.10 Taux d'élèves certifiés de l'ECG (certificat de culture générale) par rapport à l'ensemble des certifiés du post-obligatoire	Efficacité	14.4%	11.9%	15.2%	12.5%	2016
1.11 Taux d'élèves certifiés de l'ECG (maturité spécialisée) par rapport à l'ensemble des certifiés du post-obligatoire	Efficacité	7.2%	3.5%	7%	3.7%	2016
1.12 Taux d'élèves certifiés de la formation professionnelle (matu pro) par rapport à l'ensemble des certifiés du post-obligatoire	Efficacité	11.3%	10.2%	10.8%	11%	2016
1.13 Taux d'élèves certifiés de la formation professionnelle duale (CFC) par rapport à l'ensemble des certifiés du post-obligatoire	Efficacité	23%	22.3%	20.4%	22.5%	2016
1.14 Taux d'élèves certifiés de la formation professionnelle duale (AFP) par rapport à l'ensemble des certifiés du post-obligatoire	Efficacité	2.3%	2.6%	2.8%	3%	2016
1.15 Taux d'élèves certifiés de la formation professionnelle plein-temps (CFC et diplôme secondaire II ie diplôme de commerce, horticulture complet et fleuriste) par rapport à l'ensemble des certifiés du post-obligatoire	Efficacité	15.1%	19.3%	18.4%	19.5%	2016
<b>2. Permettre à un maximum de jeunes d'obtenir une certification de niveau secondaire II</b>						
2.1 Taux de sortie de l'enseignement post-obligatoire en cours d'année scolaire (volatilité scolaire hors changement de filière)	Efficacité	5.8%	4.5%	5.1%	3.5%	2015
2.2 Taux de sortie du système genevois d'enseignement et de formation à l'issue du cycle d'orientation	Efficacité	5.2%	5.0%		5%	2015

## A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation (suite)

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
2.3 Proportion de jeunes retournés en formation suite à un suivi individualisé	Efficacité	57%	50%		55%	2015
2.4 Taux de réussite aux premiers examens de fin d'apprentissage	Efficacité	84%	87%	85.2%	90%	2015
2.5 Taux de résiliation des contrats d'apprentissage	Efficacité	11.2%	20%	14.7%	15%	2015
2.6 Taux global de certification de secondaire II	Efficacité	NA	93%	ND	95%	2015
<b>3. Optimiser la durée des parcours scolaires</b>						
3.1 Age médian d'obtention de la maturité gymnasiale	Efficience	19.3	19.3	19.3	19.1	2015
3.2 Age médian d'obtention du certificat de culture générale	Efficience	19.2	19.1	19.5	18.9	2015
3.3 Age médian d'obtention de la maturité spécialisée	Efficience	20.8	20.3	20.6	20.1	2015
3.4 Age médian d'obtention du CFC ou diplôme en formation professionnelle plein-temps	Efficience	20	19.9	20	19.7	2015
3.5 Age médian d'obtention du CFC en formation professionnelle duale	Efficience	21.7	21.4	21.6	21.2	2015
3.6 Age médian d'obtention de la maturité professionnelle	Efficience	20.9	20.9	20.9	20.7	2015
<b>4. Offrir un dispositif de qualité incitant les adultes à se former et reconnaissant leurs acquis</b>						
4.1 Nombre de chèques annuels de formation délivrés	Efficacité	6'913	5'800	6289	6'500	2015
4.2 Taux de satisfaction des adultes face au dispositif du chèque annuel de formation	Qualité	75.1%	NA	92%	NA	2015
4.3 Taux de certification des bénéficiaires du dispositif de validation des acquis (VAE)	Efficacité	72%	70%	82	70%	2015

### Commentaires

#### Indicateurs 1.1 et 1.2 (nouveau)

Le taux de présence des conseillers d'orientation dans les collèges du cycle d'orientation est renforcé de 40% l'année scolaire 2011-12 et de 50% l'année scolaire 2012-13. Cette présence renforcée leur permettra de recevoir plus d'élèves de dernière année (11e) mais aussi de 10e. Leur activité sera aussi davantage déployée vers les parents d'élèves, notamment à travers l'animation de séances leur étant consacrées sur le thème de "comment accompagner son enfant dans son processus d'orientation". L'objectif est de permettre une meilleure implication des parents en vue de transformer le choix de l'élève en projet familial. L'atteinte de cet objectif sera aussi favorisée par une nouvelle méthode de préparation au choix comprenant un cahier pour les parents et un cahier de l'élève, qui sera utilisée dès 2012.

#### Indicateurs 1.3 à 1.7

Ces indicateurs mesurent la répartition des élèves dans les différentes filières de l'enseignement post-obligatoire à l'issue du cycle d'orientation. La transition inclut les classes de transition préparatoires de l'École de culture générale et de l'École de commerce (anciens Compléments de formation), les classes de transition professionnelles plein temps et duales, les stages d'insertion COOP, les classes du service d'accueil.

#### Indicateurs 1.9 à 1.15

Ces indicateurs mesurent la répartition des certifiés pour chaque type de certification en faisant le rapport entre les élèves ayant obtenu un type de certification et l'ensemble des élèves ayant obtenu une certification de niveau secondaire II dans une école dépendant de la direction générale du post-obligatoire à l'exclusion de l'école de culture générale pour adultes et du collège pour adultes. Mis en relation avec les indicateurs 1.2 à 1.6, ces indicateurs

# A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation (suite)

permettent d'apprécier - dans une certaine mesure - le parcours des élèves au sein du post-obligatoire.

## Indicateur 2.1 (déplacé : anciennement sous le programme A01)

Le taux de sortie du système genevois d'enseignement et de formation (SGEF) mesure la part des élèves quittant le SGEF à l'issue de la dernière année du cycle d'orientation. Ce taux ne peut pas être interprété comme étant la part des élèves quittant le SGEF sans s'inscrire à une formation secondaire II car il inclut les élèves qui n'étudient plus à Genève (mais poursuivent peut-être une formation dans un autre canton ou à l'étranger), les élèves qui ont quitté Genève entre les deux dates, les élèves qui ont interrompu leurs études ou encore ceux qui suivent une formation non recensée dans la base de données (comme certaines formations professionnelles privées). Historiquement, environ 90% des élèves s'inscrivent à une formation de secondaire II public, 4% redoublent et 1% partent en école privée. Le solde quitte le SGEF.

Des études nécessitant un suivi individualisé des situations montrent qu'une proportion significative des élèves non scolarisés à Genève l'année suivant le 9e degré se retrouve en formation deux ans plus tard (entrées différées au secondaire II). Les évolutions de ce pourcentage dépendent notamment de l'état du marché du travail et des mouvements migratoires. Après analyse des situations individuelles, il reste 10% des ~5% (soit ~0.5%) de cas de jeunes en situation de rupture scolaire. La grande majorité de ces jeunes suivent des programmes ciblés de manière individualisée, notamment via le dispositif GSI (gestion du suivi individualisé).

## Indicateur 2.2

Cet indicateur ne concerne que les mouvements d'élèves en cours d'année scolaire et hors changement de filières. Un taux de 4.5% signifie que, toutes filières et années scolaires confondues, 4.5% des élèves quittent le post-obligatoire en cours d'année scolaire. La fixation de cibles pour cet indicateur relève d'un exercice complexe puisque le post-obligatoire ne dispose que d'une marge de manœuvre extrêmement limitée s'agissant notamment des élèves qui quittent le système pour s'inscrire dans un autre canton.

## Indicateur 2.4

Parmi les projets et actions mis en place pour améliorer la réussite des apprentis, on peut notamment mentionner le suivi des apprentis aux travers du dispositif "Réussir+" mis en place par l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue. Celui-ci se poursuivra durablement et les mesures de détection et d'identification des apprentis en difficultés seront affinées.

Par ailleurs, les actions suivantes sont à relever :

- l'augmentation du nombre de visites effectuées par les commissaires contribue à identifier les apprentis éprouvant des difficultés en entreprise et à leur apporter des mesures de soutien.
- l'amélioration de la surveillance de l'apprentissage permet de soutenir et d'aider les formateurs à mieux former leurs apprentis en utilisant notamment les guides méthodiques.
- le coaching des néo formateurs en entreprise favorise la qualité de la formation et la réussite des apprentis.
- le développement des mesures de suivi individualisé des apprentis permet un accompagnement global, régulier et durable des apprentis qui éprouvent des difficultés et favorisent ainsi leur réussite.

## Indicateur 2.5

Parmi les projets et actions mis en place pour réduire le nombre de résiliations des contrats d'apprentissage, on peut notamment mentionner :

- l'augmentation des visites des commissaires d'apprentissage en entreprise qui permet de détecter les jeunes éprouvant des difficultés.
- le développement des mesures de suivi individualisé des apprentis qui offre un accompagnement global, régulier et durable aux apprentis qui éprouvent des difficultés.
- le développement de l'offre de formation dans la filière de formation en deux ans (AFP) qui permet d'augmenter le nombre de places d'apprentissage dans des professions plus adaptées aux jeunes éprouvant des difficultés scolaires.

## Indicateur 2.3 (nouvel indicateur)

Cet indicateur remplace les indicateurs relatifs au dispositif EQIP. Pour donner suite à la recommandation 6 du rapport de la Commission d'évaluation des politiques publiques, la gestion du suivi individualisé (GSI) reprend la mission d'EQIP en devenant le principal dispositif de coordination inter institutionnelle en matière de prise en charge des jeunes en rupture.

# A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation (suite)

## Indicateur 2.6

Cet indicateur est calculé en rapportant le nombre de personnes qui, quel que soit leur âge et leur lieu de résidence, obtiennent une certification de niveau secondaire II délivrée par une école genevoise, au nombre de résidents âgés de 19 ans (âge théorique auquel s'achèvent les formations en 4 ans et la plupart des formations en 3 ans, comme les apprentissages en système dual qui sont souvent précédés d'un 10<sup>ème</sup> degré). Par construction, cet indicateur donne une estimation du volume des certifiés par le système genevois d'enseignement et de formation (SGEF) une année donnée.

Sont inclus : les certifications délivrées par les écoles publiques et privées (sauf les écoles professionnelles privées non recensées dans la base de données scolaires), y compris les diplômes étrangers, les attestations élémentaires et les certifications délivrées au titre de l'article 41 de la loi sur la formation professionnelle. Ce taux inclut des non-résidents. En effet, en l'absence de données sur les résidents genevois obtenant leur certification secondaire II hors du canton (Vaud et France voisine) ou dans une école professionnelle privée, il est fait l'hypothèse que le nombre de non-résidents compense le nombre de résidents genevois scolarisés hors du canton ou obtenant une certification secondaire II dans une école professionnelle privée.

Un groupe de travail a été chargé d'élaborer une méthode de calcul du taux de certification secondaire II visant notamment à permettre des comparaisons inter cantonales.

## Indicateurs 3.1 à 3.6

L'âge médian est la valeur qui partage les diplômés en deux sous-ensembles égaux. Un âge médian égal à 19,3 ans signifie que la moitié des certifiés obtiennent leur certification au plus tard à 19,3 ans et l'autre moitié l'obtient après cet âge. L'âge médian est calculé au 30 juin (années et mois révolus au 30 juin).

## Indicateur 4.1

Actuellement, sept professions sont engagées dans un travail de modularisation de leur offre de formation afin d'obtenir les CFC suivants : assistant social éducatif, assistant-e en soins et santé communautaire, spécialistes en restauration, cuisine, assistante médicale, commerce, commerce de détail. A terme cette offre sera accessible par le dispositif du chèque annuel de formation, ce qui permettra de "capitaliser" des parties de CFC tout au long de la vie.

## Indicateur 4.2

La satisfaction des bénéficiaires du chèque annuel de formation (CAF) est déterminée à partir d'un indice de satisfaction calculé tous les deux ans. Dans son rapport 2010, la Commission d'évaluation des politiques publiques a proposé dans sa recommandation n°8 de réaliser cette enquête tous les 4 ans.

## Indicateur 4.3

En mai 2011, l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) a réduit le nombre des métiers éligibles à une validation des acquis de l'expérience (passage de 30 à 7 métiers éligibles). Dans ce cadre, des actions d'informations auprès des organisations du travail sont réalisées.

# A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles

## Département responsable : DIP

### COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>174'834'555</b>	<b>2'811'031</b>	<b>1.6%</b>	<b>172'023'524</b>	<b>318'412'761</b>
30 Charges de personnel	72'167'300	267'636	0.4%	71'899'664	133'967'946
31 Dépenses générales	2'685'519	-2'136'302	-44.3%	4'821'821	14'305'380
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	486'131	-1'297'525	-72.7%	1'783'656	2'640'672
36 Subventions accordées	94'764'898	1'384'475	1.5%	93'380'423	162'748'794
37 Subventions redistribuées	4'639'776	4'639'776	-	-	4'632'144
39 Imputations internes	90'930	-47'030	-34.1%	137'960	117'825
<b>REVENUS</b>	<b>12'280'836</b>	<b>3'057'899</b>	<b>33.2%</b>	<b>9'222'937</b>	<b>24'655'464</b>
42 Revenus des biens	1	-860	-99.9%	861	316
43 Recettes diverses	7'023'331	-1'499'848	-17.6%	8'523'179	18'854'492
45 Dédommagements de collectivités publiques	-	-	-	-	0
46 Subventions acquises	581'649	-82'248	-12.4%	663'897	1'088'910
47 Subventions à redistribuer	4'639'776	4'639'776	-	-	4'632'144
49 Imputations internes	36'080	1'080	3.1%	35'000	79'602
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-162'553'718</b>	<b>246'869</b>	<b>-0.2%</b>	<b>-162'800'587</b>	<b>-293'757'297</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'322'266</i>	<i>226'502</i>	<i>-14.6%</i>	<i>-1'548'768</i>	<i>-2'631'379</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-13'680'526</i>	<i>-3'616'109</i>	<i>35.9%</i>	<i>-10'064'417</i>	<i>-102'722'348</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-177'556'510</b>	<b>-3'142'738</b>	<b>1.8%</b>	<b>-174'413'772</b>	<b>-399'111'024</b>

### POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>517.51</b>	<b>-8.25</b>	<b>-1.57%</b>	<b>525.76</b>	<b>947.79</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>514.99</i>	<i>-0.47</i>	<i>-0.09%</i>	<i>515.46</i>	<i>926.76</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>2.52</i>	<i>-7.78</i>	<i>-75.53%</i>	<i>10.30</i>	<i>21.03</i>

## Descriptif du programme

Ce programme s'adresse aux enfants et jeunes du canton.

Il vise à :

- Mettre en oeuvre des prestations de prévention, de promotion de la santé, et de protection pour l'ensemble des enfants et des jeunes;
- Apporter aux enfants et aux jeunes qui en ont besoin, une évaluation et si nécessaire une prise en soins médico-pédagogiques et un soutien à leurs familles. Il s'agit également d'amener un espace pour le conseil et le soutien au personnel enseignant par l'établissement d'une permanence pédago-thérapeutique dans les écoles qui en font la demande;
- Protéger les enfants et jeunes en donnant une assistance socio-éducative ou une prise en charge éducative avec ou sans mandat;
- Assurer la coordination et la surveillance des lieux d'accueil ou de placement des enfants et jeunes hors du foyer familial, des prestations de pédagogie spécialisée ou l'accès des mineurs à des projections et spectacles.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office de la jeunesse, l'office médico-pédagogique et la direction générale de l'enseignement primaire.

# A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- A03.01 Animation parascolaire
- A03.03 Traitements médico-pédagogiques
- A03.04 Promotion, prévention et soutien à l'enfance
- A03.05 Protection des mineurs
- A03.06 Autorisation et surveillance des prestations à l'enfance et à leur famille

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013

### Justification des écarts financiers

Libellé	Écart C 13 - B 13	Justification de l'écart
<b>30 Charges de personnel</b>	<b>+ 267'636</b>	Ecart d'estimation

Le dépassement représente 0.37% du budget voté et est attribuable à l'office médico-pédagogique (pour la part qui est ventilée sur le programme A03). Les charges de l'office médico-pédagogique se répartissent entre les programmes A03 et A05, par le jeu des clés de répartition, à raison de 28% et 72%. Le dépassement du programme A03 est entièrement couvert par un disponible sur le programme A05. Au total, les charges de personnel de l'office médico-pédagogique présentent ainsi un disponible de 124'443 F qui résulte principalement du report du projet d'ouverture sur 365 jours d'un foyer médico-pédagogique.

L'office de l'enfance et de la jeunesse présente quant à lui un disponible sur les charges de personnel du programme A03 de 477'288 F, soit 1.0% du budget voté. Certains engagements prévus ont été décalés afin d'absorber la RTL sur les charges de personnel. De plus, certains postes n'ont pas été pourvus, en attendant les déménagements en lien avec la réorganisation de l'office.

<b>31 Dépenses générales</b>	<b>- 2'136'302</b>	Ecart d'estimation
------------------------------	--------------------	--------------------

L'écart s'explique pour moitié par le fait que le budget pour les transports d'élèves à l'OMP (5.6 millions de francs) a été réparti à raison de 17% sur le programme A03 et 83% sur le programme A05, tandis que les charges ont été comptabilisées à 100% sur le programme A05. Il en résulte sur cette rubrique un non-dépensé de 928'199 F sur le programme A03, et un dépassement de 1'637'823 F sur le programme A05, qui est en partie couvert par les reports budgétaires.

Par ailleurs, à l'office de l'enfance et de la jeunesse, le non-dépensé représente -1.2 million et concerne en priorité les frais d'approvisionnement pour les repas, les débours pour élèves, les bus et transports pour élèves ainsi que les indemnités aux intervenants, et est à mettre en lien avec la diminution des classes multicolores, particulièrement pour les classes en gestion organisée. Cette diminution a un impact direct sur la facturation relative à la participation des parents qui est elle aussi inférieure au budget de 357'603 F (nature 43).

<b>33 Amortissements, provisions, irrécouvrables</b>	<b>- 1'297'525</b>	Ecart d'estimation
--	--------------------	--------------------

Le disponible constaté sur cette rubrique est principalement lié au changement de méthode comptable à fin 2012 pour la provision pour décomptes finaux qui concerne le service de protection des mineurs (écart entre les acomptes versés aux institutions pour les frais de placements hors du canton de Genève et les décomptes finaux des institutions).

En effet, suite à la recommandation de l'ICF, cette provision a été dissoute au 31.12.2012. Cette modification ayant été effectuée tardivement, elle n'a pas pu être prise en compte dans le budget 2013. Ainsi, l'augmentation de provision prévue au budget (avant le changement de méthode comptable) afin de couvrir les estimations de charges attendues a été remplacée par un transitoire qui figure directement dans les natures de charges concernées (subventions).

## A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

De plus, l'adaptation de la provision pour perte sur débiteurs à l'office de l'enfance et de la jeunesse a été inférieure au budget en raison de la diminution des débiteurs douteux du service dentaire scolaire.

Enfin, la dotation à la provision pour débiteurs irrécouvrables à l'OMP a été surestimée au budget. De plus, le travail supplémentaire important causé par l'introduction du nouveau programme informatique de la facturation a occasionné le ralentissement des travaux de recouvrement des débiteurs.

<b>36 Subventions accordées</b>	<b>+ 1'384'475</b>	Ecart d'estimation Contrainte liée à une loi Dépassement de crédit
<i>36508301 Institution genevoise d'éducation spécialisée (IGE) renforcée</i>	<i>-500'000</i>	<i>Ecart d'estimation</i>

Le projet ne s'est pas concrétisé.

<i>36540001 Mouvements montants restituables / Restitution de subvention en fin de contrat</i>	<i>-668'270</i>	<i>Ecart d'estimation</i>
--	-----------------	---------------------------

Comptabilisation du mouvement de subvention restituable par l'Ajeta, tenant compte de la perte de l'exercice 2012, sur la créance relative à la thésaurisation du passé constatée à hauteur de 170'00 F et dont la restitution interviendra au terme du contrat de prestations 2011-2013.

En outre, comptabilisation du mouvement de subvention restituable par l'Astural, sur le résultat déficitaire 2012, en cours de contrat pour la période 2011-2013. Etant donné que les montants restituables à l'Etat par les fondations SGIPA et Clair Bois pour la période contractuelle 2011-2103 sont supérieurs à 1 millions à fin 2012, ils sont comptabilisés en 2013 pour la première fois, par le DIP et le DEAS pour leur part respective.

Enfin, une décision de restitution de subvention de 26'855 F a été notifiée à Pro Juventute Genève au terme de la période contractuelle 2009-2012.

Les montants liés à des restitutions ou mouvements des montants restituables ne sont pas budgétisés.

<i>36608001 Frais de placements (partie programme A03)</i>	<i>+2'736'051</i>	<i>Ecart d'estimation Dépassement de crédit</i>
--	-------------------	---

Les frais de placements concernent principalement les dépenses liées aux pupilles suivis par le SPMI, suite à un mandat pénal ou civil ou sur la base d'un accord entre les parents et le service placeur. Ils concernent également les placements par l'office médico-pédagogique d'enfants avec retard mental et/ou handicapés dans des institutions hors canton. La part prépondérante des dépenses sous cette rubrique concernent les prestations d'hébergement dans des structures hors du canton de Genève.

Un crédit supplémentaire de 2'950'000 F a été accepté par la commission des finances pour les placements éducatifs. Un dépassement complémentaire concernant les placements dans le cadre de la pédagogie spécialisée a été constaté tardivement compte tenu du retard accumulé dans le traitement des demandes (concerne le programme A05 Enseignement spécialisé).

<b>43 Recettes diverses</b>	<b>- 1'499'848</b>	Ecart d'estimation
-----------------------------	--------------------	--------------------

Le manco de recettes est lié principalement aux pensions d'établissements spécialisés. En particulier, la participation parentale aux frais de pension à l'OMP et la participation parentale pour les classes multicolores au service des loisirs éducatifs ont été inférieures aux montants prévus (-1.2 million de francs).

Par ailleurs, les recettes provenant des utilisations de provisions ont été inférieures au budget. En effet, la provision pour les frais de placements hors canton au service de protection des mineurs ayant été dissoute à fin 2012 (voir nature 33), l'utilisation de la provision prévue au budget (avant le changement de méthode comptable) a été remplacée par un transitoire qui figure directement dans les natures concernées.

Enfin le manco de recettes provient également des dédommagements de tiers (remboursements des assurances maternité, accidents, militaire, etc.), qui ont été moins importants que prévu au budget.

# A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

46 Subventions acquises

- 82'248

Ecart d'estimation

La subvention fédérale de l'OFAS pour les prestations individuelles AI a été moins importante que prévue au budget.

## Justification des écarts (indicateurs)

### **Indicateur 3.2 Taux d'enfants et de jeunes de l'école publique ayant bénéficié d'une visite de santé, d'un entretien de santé ou d'une intervention spécifique individualisée (prévention primaire).**

Le numérateur est le résultat de l'addition de tous les contacts significatifs entre les collaborateurs SSEJ et les élèves du canton. Certains enfants sont vus plusieurs fois dans le courant de l'année par des collaborateurs différents et pour des problématiques différentes. Ceci explique que l'indicateur dépasse 100%.

### **Indicateur 3.3 Taux d'enfants dont la dentition a été examinée (école primaire)**

Les élèves absents lors des interventions collectives de dépistage ne sont pas comptabilisés dans les "réalisés". Les élèves absents reçoivent une convocation pour un contrôle individuel ultérieur. L'objectif de 100% n'est donc pas atteignable si le suivi des "absents" ne peut pas être amélioré. La mise en place d'un carnet de santé informatisé pourra permettre le suivi des élèves qui n'étaient pas présents lors des dépistages systématiques.

### **Indicateur 4.1 Taux de placements hors-urgences dont le délai écoulé entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 1 mois**

Depuis 2011, cet indicateur est légèrement supérieur à la cible, mais stable. Le "saut" de l'année 2013 s'explique vraisemblablement par la mise en route de la plateforme des placements qui a nécessité quelques adaptations dans les procédures d'admission au niveau du SPMi et les institutions genevoises d'éducation spécialisée (IGE), ainsi que de la fermeture de Chevrens: une dizaine de situations attribuées à Chevrens ont dû attendre la réouverture du site avant d'y entrer.

### **Indicateur 4.3 Taux d'enfants placés hors canton**

Les placements hors-canton restent importants, même s'ils diminuent entre 2012 et 2013. L'office de l'enfance et de la jeunesse n'a pas d'emprise sur les décisions de la justice en matière de placement qui peuvent engendrer des placements hors canton par manque d'institutions adaptées à Genève.

### **Indicateur 4.4. Nombre de places supplémentaires en famille d'accueil avec hébergement dans l'année (variation nette)**

Le placement en famille d'accueil est une activité basée notamment sur le volontariat des personnes. Au vu des exigences de cet accueil, peu de familles offrent leur service. Cependant, l'offre de nouvelles familles est constante (une dizaine de familles par an). En 2013, 15 enfants ont trouvé une place en famille d'accueil ce qui n'est pas négligeable. Dès 2014, les placements dans le cadre de la parenté élargie seront compris dans les statistiques. Il s'agirait de faire évoluer l'indicateur en 2015 une fois l'introduction de ces familles stabilisée : nombre d'enfants ayant bénéficié durant l'année d'un accueil familial.

### **Indicateur 4.5. Part des lieux d'accueil soumis à autorisation surveillés dans l'année**

Le suivi des visites de surveillance en institutions de la petite enfance (IPE) n'a pas pu être assuré comme attendu en raison de l'investissement conséquent pour la mise à jour des réautorizations pour l'accueil familial de jour. La mise en place d'un concept de surveillance des IPE visant une meilleure efficacité, une réorganisation interne du service et l'engagement d'1.5 EPT en 2014 devrait réduire ce delta.

### **Indicateur 4.6. Durée moyenne du suivi des curatelles de droit de visite**

Le système d'information actuel ne permet pas de calculer cet indicateur.

### **Indicateur 4.8. Taux de décisions clause péril ratifiée par le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE)**

En fin 2013, deux clauses péril sont encore en attente de ratification par le TPAE.

### **Indicateur 5.2. Durée moyenne en jours d'un dossier d'assistance éducative en milieu ouvert**

Compte tenu de la récente mise en place du dispositif, les prévisions au budget 2013 manquaient un peu de recul, ce

## A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

qui se constate par ailleurs dans l'ajustement des prévisions de 2014 et 2015. La durée moyenne de prise en charge des situations est en ligne avec les prévisions qui ont été revues dans le cadre de la préparation du PB 2014.

**Indicateur 5.3. Taux de centres d'animation socioculturelle et d'équipes TSHM (travail social hors murs) qui développent un programme d'intégration et indicateur 5.4 Nombre de jeunes accompagnés individuellement et de manière personnalisée**

Les valeurs ne sont pas connues à ce stade car l'organisme subventionné en charge de ces activités (FASe) rendra ces indicateurs selon le délai contractuel fixé dans le contrat de prestation (30 avril).

**Indicateur 5.5. Pourcentage d'inscription refusée dans des camps, journées et cours durant les congés et vacances scolaires**

Certaines activités organisées par le service des loisirs éducatifs (SLE) sont beaucoup demandées. Par exemple: cours de cuisine, dessin, escalade, etc. L'offre du SLE pour ces activités est limitée par la disponibilité de locaux. Afin de faire baisser le pourcentage de taux de refus, des ressources supplémentaires en locaux et en budget seraient nécessaires. Compte tenu de la situation actuelle, l'indicateur restera proche de 20% dans les prochaines années.

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Apporter à l'école un soutien de qualité dans la prise en charge des situations complexes et des événements à impacts émotionnels élevés</b>						
1.1 Pourcentage d'établissements primaires bénéficiant d'une permanence pédago-thérapeutique pour les enseignant-es	Efficacité	76%	73%		80%	2015
1.2 Nombre de demandes d'intervention adressées à l'unité d'urgence	Efficacité	141	150		150	2015
<b>2. Apporter des solutions aux problèmes de développement et aux difficultés d'ordre psychologique des enfants et adolescents</b>						
2.1 Nombre de demandes d'évaluations	Efficacité	2'914	2'700		2'900	2015
2.2 Nombre d'enfants et d'adolescents en traitement	Efficacité	7'798	7'150		6'900	2015
2.3 Nombre de séances thérapeutiques	Efficacité	70'618	69'500	71'229	70'000	2015
2.4 Nombre de consultations suivies par ETP de thérapeutes	Efficiéce	999	880		910	2015
2.5 Nombre de patients suivis par ETP de thérapeute dans les consultations	Efficiéce	110	90		90	2015
2.6 Nombre de jours entre la demande et la première consultation	Qualité	27	31	24 jours	28	2015
2.7 Taux de satisfaction des familles consultantes (échantillon de 500 familles)	Qualité	89%	68%	88%	85%	2015
<b>3. Renforcer les compétences en matière de santé dans les écoles, détecter les problèmes de santé chez les mineurs scolarisés au DIP et favoriser l'intégration scolaire d'enfants et de jeunes ayant des besoins de santé spécifique</b>						
3.1 Taux de classes ayant bénéficié de cours d'éducation pour la santé	Efficacité	98%	97%	97%	97%	2015

## A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
3.2 Taux d'enfants et de jeunes de l'école publique ayant bénéficié d'une prestation individualisée par un/e collaborateur/trice du SSJ	Efficacité	104%	92%	88%	100%	2015
3.3 Taux d'enfants dont la dentition a été examinée (école primaire)	Efficacité	94%	100%	95%	100%	2015
3.4 Taux d'enfants examinés avec une dentition saine (école primaire)	Efficacité	54%	53%	54%	55%	2015
3.5 Taux de cas de risque de maltraitance rapportés, ayant fait l'objet d'une évaluation par le SSJ, et signalés au SPMi, au Tribunal tutélaire ou à la police	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2015
<b>4. Protéger les mineurs et soutenir les familles par des interventions socio-éducatives et offrir des lieux de placement adéquats</b>						
4.1 Taux de placements hors urgences dont le délai écoulé entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 1 mois	Efficacité	30%	20%	25%	18%	2015
4.2 Taux de placements d'urgence dont le délai écoulé entre la requête et l'entrée en institution est supérieur à 4 jours	Efficacité	15%	45%	25%	20%	2015
4.3 Taux d'enfants placés hors canton	Efficacité	13.6%	12%	16.5%	12%	2015
4.4 Nombre de places supplémentaires en famille d'accueil avec hébergement	Efficacité	4	10	-6	125	2015
4.5 Part des lieux d'accueil soumis à autorisation et surveillés dans l'année	Efficacité	40%	80%	67%	70%	2015
4.6 Durée moyenne du suivi des curatelles de droit de visite	Efficacité	ND	ND	ND	ND	
4.7 Taux de clauses péril rendu par le SPMi suite à un signalement suivi d'une intervention socio-éducatrice	Efficacité	0.56%	1%	0.6%	1%	2015
4.8 Taux de décisions clause péril confirmées par le tribunal tutélaire	Qualité	87.5%	96%	100%	96%	2015
<b>5. Favoriser l'intégration en agissant auprès des populations en difficulté ou en risque de l'être et en organisant des camps et des activités durant les congés et vacances scolaires</b>						
5.1 Nombre de familles ayant bénéficié d'une assistance éducative en milieu ouvert	Efficacité	175	140	181	190	2015
5.2 Durée moyenne en jours d'un dossier d'assistance éducative en milieu ouvert	Efficacité	342	255	377	335	2015
5.3 Taux des centres d'animation socioculturelle et d'équipes TSHM (travail social hors murs) qui développent un programme d'intégration	Efficacité	ND	90%	ND	ND	
5.4 Nombre de jeunes accompagnés individuellement et de manière personnalisée	Efficacité	ND	1'300	ND	ND	
5.5 Taux de refus pour les inscriptions durant les vacances scolaires	Qualité	18.2%	15%	19%	15%	2015

### Commentaires

#### Indicateur 1.2

L'unité d'urgence de l'office médico-pédagogique (OMP) assure des interventions médico-psychologiques urgentes

## A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles (suite)

lors d'événements traumatiques, situations de conflit aigu, crises d'angoisse, états de panique, troubles graves du comportement. Les interventions dans les écoles primaires, les cycles d'orientation, les collèges, les foyers et à domicile concernent aussi bien les individus directement impliqués que le groupe ou la famille concernée. L'unité d'urgence peut être sollicitée par les écoles publiques, les foyers et les institutions.

### Indicateur 2.1

Cet indicateur de contexte donne une information sur le volume de dossiers traités par l'office médico-pédagogique (OMP)

### Indicateurs 2.4 et 2.5 (nouvel indicateur)

Ces indicateurs visent à mesurer l'efficacité dans la délivrance des prestations de l'OMP. En moyenne, un/une thérapeute suit 90 patients pendant l'année et effectue près de 900 consultations.

### Indicateur 2.6 et 2.7

Ces nouveaux indicateurs visent à mesurer la qualité des prestations délivrées par l'office médico-pédagogique en suivant le temps

### Indicateurs 3.1 à 3.5

Ces indicateurs permettent de mesurer la part des enfants du canton ayant bénéficié d'une visite de santé ou de cours spécifiques dans le but d'assurer un contrôle périodique de l'hygiène corporelle et de la santé des élèves ainsi que d'encourager toute mesure propre à développer ou à entretenir un bon état de santé de la population scolaire. Par sa présence dans les écoles, le service de santé de la jeunesse est à même d'identifier et de dénoncer des situations de maltraitances aux services et instances en charge de la protection des mineurs.

### Indicateurs 4.1 à 4.4

Ces indicateurs permettent de mesurer d'une part la capacité des foyers d'éducation spécialisée à répondre dans des délais acceptables à une mesure de placement visant à protéger les enfants et les adolescents. Ils permettent également de constater l'évolution du dispositif genevois et sa capacité ou non à répondre aux besoins. Enfin, et notamment pour les plus petits dont le dispositif actuel ne répond pas aux besoins, la possibilité de placer un enfant dans une famille d'accueil représente une bonne solution qui doit être développée.

La réorganisation de l'office de la jeunesse et la réforme de l'éducation spécialisée doivent notamment aboutir à l'amélioration de la planification des besoins et du pilotage du dispositif. De plus, un outil de saisie centralisé des données est à l'étude.

Afin d'augmenter le nombre de places en familles d'accueil avec hébergement, des campagnes de recrutement dans les cinémas, les journaux et les écoles ont été lancées. De plus, l'encadrement des familles d'accueil est renforcé et une formation de base est mise en place avec les HES.

### Indicateur 4.5

Cet indicateur vise à s'assurer qu'à terme, l'ensemble des lieux d'accueil d'enfants (crèche, mamans de jour, familles d'accueil avec hébergement) aient fait l'objet d'une visite permettant de vérifier si les critères d'accueil requis sont toujours remplis.

La mise en place du règlement d'application de la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial à la journée permettra notamment de renforcer le suivi des familles.

### Indicateur 4.6

Comparativement à d'autres cantons, la durée moyenne des curatelles de droit de visite est largement supérieure dans le canton de Genève. Si cette prestation est indispensable, elle doit pouvoir être limitée dans le temps. L'objectif est d'atteindre une durée d'accompagnement des parents dans leurs droits de garde d'une année en moyenne, dès 2014.

## **A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles (suite)**

### **Indicateurs 5.1 et 5.2**

L'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) est un soutien de proximité offert aux jeunes et à leur famille rencontrant des difficultés éducatives. L'AEMO vise à préserver, voire restaurer les relations entre parents et enfants. L'AEMO entend réhabiliter l'autorité parentale et l'exercice des responsabilités, soit en particulier : poser des cadres et des repères sociaux sur lesquels l'enfant pourra s'appuyer pour grandir et se construire ; favoriser le maintien à domicile d'un mineur ; valoriser et améliorer les relations familiales ; prévenir tout danger que les conditions de vie de la famille pourraient faire peser sur la santé physique et psychique du mineur ainsi que sa sécurité.

Les indicateurs permettent de suivre le volume et les renouvellements d'AEMO afin de vérifier l'évolution des durées moyennes de prise en charge pour pouvoir garantir un renouvellement suffisant du nombre de prises en charge.

### **Indicateurs 5.3 à 5.5**

Ces indicateurs fournissent des données sur la capacité des centres d'animation socioculturelle et des travailleurs sociaux hors murs à développer des programmes d'intégration (accueil d'enfants handicapés ou à besoins éducatifs particuliers dans les activités de loisirs) et à accompagner des jeunes dans des projets professionnels personnalisés (encouragement à la qualification et à l'insertion professionnelle). Ils visent également à mesurer la capacité du dispositif mis en place à répondre à la demande d'activités ou de camps durant les congés hebdomadaires et les vacances scolaires.

# A04 Hautes écoles

## Département responsable : DIP

### COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>787'745'084</b>	<b>242'952'934</b>	<b>44.6%</b>	<b>544'792'150</b>	<b>766'561'572</b>
30 Charges de personnel	-	-	-	-	253'695
31 Dépenses générales	0	0	-	-	5'041
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	13'278'670	2'702'370	25.6%	10'576'300	12'591'265
35 Dédommagements à des tiers	3'473'569	423'569	13.9%	3'050'000	4'492'377
36 Subventions accordées	531'547'321	381'471	0.1%	531'165'850	515'268'154
37 Subventions redistribuées	239'445'524	239'445'524	-	-	233'951'039
<b>REVENUS</b>	<b>241'610'076</b>	<b>240'824'076</b>	<b>30'639.2%</b>	<b>786'000</b>	<b>237'108'928</b>
42 Revenus des biens	-	-	-	-	103'750
43 Recettes diverses	-	-	-	-	232
46 Subventions acquises	2'164'552	1'378'552	175.4%	786'000	3'053'906
47 Subventions à redistribuer	239'445'524	239'445'524	-	-	233'951'039
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-546'135'009</b>	<b>-2'128'859</b>	<b>0.4%</b>	<b>-544'006'150</b>	<b>-529'452'644</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-294'017</i>	<i>-25'194</i>	<i>9.4%</i>	<i>-268'823</i>	<i>-302'387</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-18'916'521</i>	<i>13'383'063</i>	<i>-41.4%</i>	<i>-32'299'584</i>	<i>-99'960'929</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-565'345'546</b>	<b>11'229'011</b>	<b>-1.9%</b>	<b>-576'574'557</b>	<b>-629'715'959</b>

### POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1.52</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1.52</i>

## Descriptif du programme

Ce programme vise à soutenir l'enseignement supérieur et la recherche et à assurer la gouvernance et le pilotage stratégique des Hautes écoles genevoises. L'Université de Genève, les Hautes écoles spécialisées (HES-SO Genève) et l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) poursuivent des activités de formation, de recherche, de formation continue et de services. Ces institutions contribuent au développement culturel, social et économique de la collectivité, en favorisant notamment la démocratisation du savoir et en promouvant l'égalité des chances.

Ce programme est mis en œuvre par l'Université, les Hautes écoles spécialisées et l'Institut de hautes études internationales et du développement.

L'Unité de l'enseignement supérieur veille à la mise en œuvre de la politique cantonale des Hautes écoles. Elle exerce la surveillance des institutions, notamment au travers du suivi des conventions d'objectifs conclues avec l'Université et l'IHEID, promeut la coopération entre les différentes hautes écoles du canton, assure la représentation du canton de Genève auprès des instances de coordination intercantionales et fédérales dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- A04.10 Formation approfondie, recherche et expertise (IHEID)
- A04.11 Formation, recherche appliquée et services (HES)
- A04.12 Formation, recherche et services (UNI)

## A04 Hautes écoles (suite)

### Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013

#### Justification des écarts financiers

Libellé	Écart C 13 - B 13	Justification de l'écart
<b>33 Amortissements, provisions, irrécouvrables</b>	<b>+ 2'702'370</b>	Ecart d'estimation

Les charges d'amortissements des subventions d'investissement accordées à l'Université ont dépassé le budget en raison de mises en services à fin 2012 plus nombreuses que prévues.

<b>35 Dédommagements à des tiers</b>	<b>+ 423'569</b>	Ecart d'estimation
--------------------------------------	------------------	--------------------

Le dépassement s'explique par l'augmentation du nombre d'étudiants genevois suivant des études dans des établissements en dehors de la HES-SO.

<b>36 Subventions accordées</b>	<b>+ 381'471</b>	Dépassement de crédit Ecart d'estimation
---------------------------------	------------------	---

<i>36607701 Taxes scolaires - HESSO</i>	<i>-340'250</i>	<i>Ecart d'estimation</i>
---	-----------------	---------------------------

La modification de la loi genevoise sur l'encouragement aux études (C 1 20) a supprimé la gratuité des études dans les écoles HES genevoise. Jusqu'alors le canton prenait en charge les taxes scolaires des étudiants des HES genevoises. Du fait de cette modification dès la rentrée 2013, le coût des taxes a été moins élevé que prévu pour le canton.

<i>36300102 Allocation au fonctionnement de l'Université</i>	<i>+1'500'000</i>	<i>Dépassement de crédit</i>
--	-------------------	------------------------------

<i>36310102 Subvention non monétaire - Université de Genève</i>	<i>-5'360'297</i>	<i>Ecart d'estimation</i>
---	-------------------	---------------------------

<i>36340102 Université de Genève - mouvement des montants restituables de subvention</i>	<i>+4'089'648</i>	<i>Ecart d'estimation</i>
--	-------------------	---------------------------

Un crédit supplémentaire de 1'500'00 F a été accordé à l'Université pour la participation au financement de la location du Campus Biotech à partir du deuxième semestre 2013.

Par ailleurs, sur la base des bâtiments mis à disposition, le calcul de la location-financement de l'Université effectué par la direction générale des finances de l'Etat s'est avéré inférieur au montant estimé au budget.

En outre, le département a procédé à la comptabilisation, conformément à la directive transversale EGE-02-07, de la part de subvention restituable sur le résultat 2013 de l'Université, celle-ci s'élevant à 0.6 million de francs au terme de l'exercice.

<i>36601001 Bourses d'études (partie programme A04)</i>	<i>+503'295</i>	<i>Dépassement de crédit Contrainte liée à une loi</i>
---	-----------------	--

Le retard pris par le SBPE dans le traitement des dossiers de l'année scolaire 2012-2013 dû à l'entrée de la nouvelle loi cantonale sur les bourses et l'introduction d'un nouveau logiciel a reporté une partie du traitement des demandes de fin 2012 au début 2013, ce qui engendré des dépenses supplémentaires en 2013.

Un crédit supplémentaire de 1'340'000 F pour le programme A02 et 1'450'000 F pour le programme A04, a été accepté par la commission des finances.

<b>46 Subventions acquises</b>	<b>+ 1'378'552</b>	Ecart d'estimation
--------------------------------	--------------------	--------------------

La restitution de la HES Genève sur le résultat de l'exercice 2012 s'élève à un total de 1.4 million de francs. Ce montant n'était pas budgétisé.

## A04 Hautes écoles (suite)

### Justification des écarts (indicateurs)

#### **Indicateur 1.3 Nombre de participants aux programmes de formations continues certifiantes des hautes écoles genevoises**

Le nombre de participants aux programmes de formations continues s'élève à 3'457 pour l'université et à 211 pour l'IHEID. La valeur pour les HES sera disponible lors de la réception des décomptes de l'OFFT en avril 2014.

#### **Indicateur 3.3 Taux de femmes au sein du corps professoral et des cadres supérieurs (HES)**

Bien que le nombre de femmes soit resté stable, la proportion de leur nombre enregistre une légère diminution. En effet, essentiellement des engagements d'hommes ont été opérés dans le corps professoral car ils ont été faits dans les écoles (hepia, HEG, HEM) où les candidatures féminines sont peu nombreuses voire inexistantes.

#### **Indicateur 4.3 Montant des fonds de tiers obtenus par les HES**

La valeur pour les HES sera disponible lors de la réception des décomptes de l'OFFT en avril 2014.

#### **Indicateur 5.1 Taux d'encadrement en Sciences humaines et sociales, Sciences économiques et droit**

Le taux plus élevé par rapport au budget est lié à l'augmentation du nombre d'étudiants. Le groupe "Sciences humaines et sociales, Sciences économiques et Droit" comporte plusieurs facultés de notre université. La hausse du nombre d'étudiants concerne surtout la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation.

#### **Indicateur 5.2 Taux d'encadrement en Sciences exactes et naturelles**

L'écart par rapport au budget s'explique par une surestimation du nombre d'étudiants prévu.

#### **Indicateur 5.3 Taux d'encadrement en Sciences médicales et pharmacie**

Le nombre d'étudiants en pharmacie a plus fortement progressé que prévu.

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Assurer une formation de base, approfondie et continue de qualité</b>						
1.1 Nombre de diplômés des hautes écoles genevoises (formation de base et approfondie)	Efficacité	5331	5'160	5292	6'211	2016
1.2 Taux de diplômés des hautes écoles genevoises	Efficacité	27%	27%	ND	27%	2016
1.3 Nombre de participants aux programmes de formations continues certifiantes des hautes écoles genevoises	Qualité	3'668 (sans HES)	5'250	3457 (sans HES)	5'275	2016
<b>2. Promouvoir la démocratisation de l'accès aux études supérieures</b>						
2.1 Taux d'entrées dans les hautes écoles genevoises	Efficacité	39.3%	38%	ND	38%	2016
2.2 Proportion d'étudiants d'origine socioculturelle modeste (Université)	Efficacité	36%	36%	36.9%	36%	2016
2.3 Taux d'étudiant-e-s inscrits dans les HES avec maturité professionnelle	Efficacité	25.7%	23%	24.3%	25%	2016

## A04 Hautes écoles (suite)

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
2.4 Nombre d'étudiants dans les HES bénéficiant de mesures d'appui (socio-économiques)	Efficacité	333	320	346	400	2016
2.5 Nombre d'étudiants à l'IHEID bénéficiant de mesures d'appui (socio-économiques)	Efficacité	207	200	245	220	2016
<b>3. Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes</b>						
3.1 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (Université)	Efficacité	30.6%	30%	17%	30%	2016
3.2 Taux de femmes parmi les nouvelles nominations au sein du corps professoral (IHEID)	Efficacité	38%	40%	41%	30%	2016
3.3 Taux de femmes au sein du corps professoral et des cadres supérieurs (HES)	Efficacité	35.8%	40%	36.8%	41%	2016
<b>4. Assurer l'excellence de la recherche</b>						
4.1 Montants des subsides de recherche obtenus de manière compétitive ("peer-reviewed" - sélectionnés par les pairs)	Efficacité	109'000'000	97'000'000.-	103.6 Mio CHF	103'600'000	2016
4.2 Montant des fonds de tiers obtenus par l'IHEID	Efficacité	16'877'378	9'000'000.-	9.1 Mio CHF	11'000'000	2016
4.3 Montant des fonds de tiers obtenus par les HES	Efficacité	ND	7'405'750.-	8 Mio CHF	9'000'000	2016
<b>5. Garantir des conditions d'études optimales à la réussite des études</b>						
5.1 Taux d'encadrement en Sciences humaines et sociales, Sciences économiques et droit	Efficacité	46	41	41	44	2016
5.2 Taux d'encadrement en Sciences exactes et naturelles	Efficacité	16	23	16	17	2016
5.3 Taux d'encadrement en Sciences médicales et pharmacie	Efficacité	23	19	21	23	2016
5.4 Taux d'encadrement des étudiants à l'IHEID (master)	Efficacité	17	16	16	16	2016
5.5 Taux d'encadrement dans les HES	Efficacité	10.4	11	11	11	

### Commentaires

#### Indicateur 1.2

Le taux de diplômés représente le pourcentage de personnes qui, au sein d'une cohorte d'âge fictif, obtiennent un diplôme, indépendamment de l'évolution de la taille de cette cohorte ou de l'âge typique d'obtention de ce diplôme. Il est calculé en divisant le nombre de diplômés de chaque âge par la population de cet âge, et en additionnant ces rapports pour tous les âges. Seuls les premiers diplômes sont pris en considération. Une personne obtenant plusieurs diplômes n'est comptabilisée qu'une seule fois, lors de l'obtention de son premier diplôme. Elaboré et calculé par l'Office fédéral de la statistique, cet indicateur peut être soumis à d'importantes variations relatives d'une année sur l'autre du fait, par exemple, de l'entrée massive d'étudiants. L'évolution doit donc être appréciée sur longue période.

#### Indicateur 2.1

Le taux d'entrées représente le pourcentage de personnes qui, au sein d'une cohorte d'âge fictif, s'immatricule pour la première fois à un certain niveau d'études, indépendamment de la variation de la taille de la population ou de l'âge

## A04 Hautes écoles (suite)

typique d'immatriculation. Il est calculé en divisant le nombre d'entrants de chaque âge par la population de cet âge, et en additionnant ces rapports pour tous les âges. Par entrant, on entend toute personne qui s'immatricule pour la première fois à un semestre d'hiver donné à un niveau d'études défini (bachelor, master, diplôme/licence, doctorat, formation continue) d'un type de haute école donné (haute école universitaire, haute école spécialisée). Elaboré et calculé par l'Office fédéral de la statistique, cet indicateur peut être soumis à d'importantes variations relatives d'une année sur l'autre. L'évolution doit donc être appréciée sur longue période.

### Indicateur 2.2

La proportion d'étudiants d'origine socioculturelle modeste est élaborée à partir du nombre d'étudiants dont les parents n'ont pas de maturité ou de baccalauréat, études de niveau tertiaire (université, hautes écoles spécialisées ou pédagogique, ETS). Cet indicateur est élaboré via les formulaires de demande d'immatriculation retournés remplis par les étudiants nouvellement immatriculés à l'UNIGE.

### Indicateur 2.3

Les actions mises en œuvre par la HES et visant l'atteinte de la cible sont les suivantes :

- le renforcement des procédures visant à vérifier la pratique professionnelle préalable pour les gymnasiens.
- l'information aux élèves des centres de formation professionnelle et renforcement des liens avec ces centres.
- l'information aux élèves du cycle d'orientation et aux orientateurs professionnels

### Indicateur 3.1

Les actions mises en œuvre par l'Université et visant l'atteinte de la cible sont les suivantes :

- programmes de soutien aux carrières académiques (mentorat, subsides tremplin, boursières d'excellence)
- procédures pour encourager la prise en compte systématique de candidatures féminines dans la dernière étape de la sélection des professeur-e-s
- inscription dans le Plan stratégique de l'Université "Une vision pour 2020" pour les années 2011-2015 du renforcement de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans les différents corps et structures de l'Université en soutenant la sensibilisation et l'information dans ce domaine, en consolidant les programmes en faveur de la relève féminine, en intégrant, lorsque cela est pertinent, la dimension genre dans les cursus et en promouvant les carrières duales.

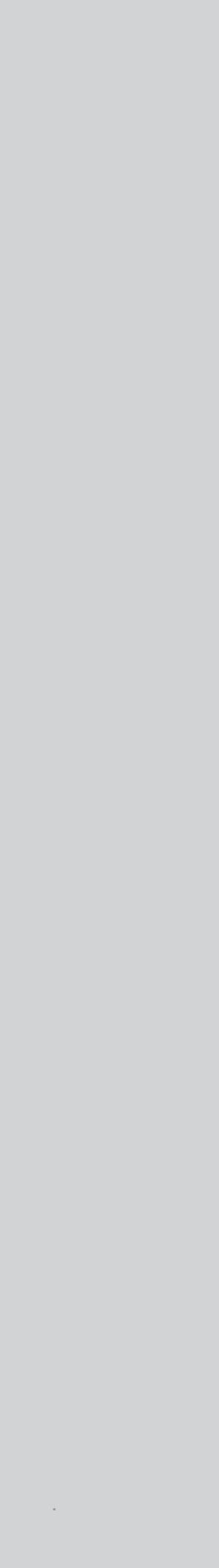
### Indicateur 3.2

Le Conseil de fondation a décidé de favoriser l'ouverture de postes au rang de professeur assistant afin d'augmenter le plus possible la proportion des candidatures féminines.

### Indicateur 3.3

La HES-SO Genève a décidé d'instaurer une véritable politique en matière d'égalité en se dotant des moyens suivants :

- Rattachement du poste de responsable Egalité de la HES-SO Genève à la direction générale;
- Augmentation du taux d'activité de cette responsable (de 10 à 30%);
- Désignation d'un-e répondant-e Egalité dans chaque école (6x5%);
- Mise en place d'une politique de valorisation des candidatures féminines dans les ouvertures des postes dans les écoles;
- Procédure pour encourager la prise en compte des candidatures féminines dans le processus de sélection et respecter l'égalité des chances.



# A05 Enseignement spécialisé

Département responsable : DIP

## COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>131'265'135</b>	<b>-588'959</b>	<b>-0.4%</b>	<b>131'854'094</b>	<b>-</b>
30 Charges de personnel	62'640'260	-718'265	-1.1%	63'358'525	-
31 Dépenses générales	9'613'222	1'311'295	15.8%	8'301'927	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	157'472	-2'400'394	-93.8%	2'557'866	-
34 Parts et contributions sans affectation	546	546	-	-	-
36 Subventions accordées	58'820'505	1'252'368	2.2%	57'568'137	-
39 Imputations internes	33'129	-34'511	-51.0%	67'640	-
<b>REVENUS</b>	<b>1'136'918</b>	<b>-2'372'100</b>	<b>-67.6%</b>	<b>3'509'018</b>	<b>-</b>
42 Revenus des biens	0	0	-	-	-
43 Recettes diverses	1'136'917	-2'372'101	-67.6%	3'509'018	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-130'128'218</b>	<b>-1'783'142</b>	<b>1.4%</b>	<b>-128'345'076</b>	<b>-</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'270'886</i>	<i>193'311</i>	<i>-13.2%</i>	<i>-1'464'197</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-10'463'129</i>	<i>-1'721'457</i>	<i>19.7%</i>	<i>-8'741'672</i>	<i>-</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-141'862'233</b>	<b>-3'311'288</b>	<b>2.4%</b>	<b>-138'550'945</b>	<b>-</b>

## POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>436.13</b>	<b>-19.08</b>	<b>-4.19%</b>	<b>455.21</b>	<b>-</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>422.78</i>	<i>-29.68</i>	<i>-6.56%</i>	<i>452.46</i>	<i>-</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>13.34</i>	<i>10.59</i>	<i>385.09%</i>	<i>2.75</i>	<i>-</i>

## Descriptif du programme

Ce programme s'adresse aux enfants et jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés domiciliés dans le canton.

Il a pour but d'offrir des prestations de pédagogie spécialisée et/ou un lieu de vie adapté aux enfants et aux jeunes (0 à 20 ans) à besoins éducatifs particuliers, présentant une altération des fonctions mentales, sensorielles, langagières ou physiques entravant les capacités d'autonomie et d'adaptation dans un environnement ordinaire, et aux enfants et jeunes handicapés étant dans l'incapacité d'assumer par eux-mêmes tout ou partie des nécessités d'une vie individuelle ou sociale normale, du fait d'une déficience congénitale ou non, entraînant des limites de capacité physique, mentale, psychique ou sensorielle.

Ce programme s'inscrit dans les principes de la Loi sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (LIJBEP), à savoir qu'il a pour objectif de favoriser l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés ceci dans le respect du bien-être et des possibilités de développement de chaque enfant ou jeune, en tenant compte de l'environnement et de l'organisation scolaire.

Pour ce faire chaque bénéficiaire sera intégré dans la structure d'enseignement ou de formation la plus adaptée à ses besoins et visant à la plus grande autonomie à sa majorité, tout en répondant aux besoins de tous les élèves ou apprentis de la classe.

Ce programme est mis en œuvre par l'office médico-pédagogique et l'office de la jeunesse, en collaboration avec les trois degrés d'enseignement.

# A05 Enseignement spécialisé (suite)

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- A05.01 Enseignement spécialisé dans une école ordinaire
- A05.02 Enseignement spéc. dans une école spéc. ou un centre de jour spéc.
- A05.03 Enseignement spécialisé dans une structure résidentielle
- A05.04 Prise en charge médico-pédagogique dans l'enseignement spécialisé
- A05.05 Autres mesures renforcées de pédagogie spécialisée

## Réalizations des projets prioritaires et justification des écarts 2013

### Justification des écarts financiers

Libellé	Écart C 13 - B 13	Justification de l'écart
<b>30 Charges de personnel</b>	- <b>718'265</b>	Ecart d'estimation

Le disponible représente 1.1% du budget voté et est attribuable à l'office médico-pédagogique (pour la part qui est ventilée sur le programme A05). Les charges de l'office médico-pédagogiques se répartissent entre les programmes A03 et A05, par le jeu des clés de répartition, à raison de 28% et 72%. Le disponible du programme A05 couvre entièrement le dépassement du programme A03. Au total, les charges de personnel de l'office médico-pédagogique présentent ainsi un disponible de 124'443 F qui résulte principalement du report du projet d'ouverture sur 365 jours d'un foyer médico-pédagogique.

<b>31 Dépenses générales</b>	+ <b>1'311'295</b>	Ecart d'estimation Dépassement de crédit
------------------------------	--------------------	---

Le dépassement est essentiellement imputable aux transports d'élèves à l'OMP.

L'office médico-pédagogique (OMP) est chargé d'organiser et de payer le transport collectif de certains enfants et de jeunes entre leur domicile et le lieu de scolarisation à l'OMP. Des conditions strictes doivent être remplies en termes d'éloignement et de manque d'autonomie. Dès lors qu'un enfant remplit ces conditions, il est transporté.

En 2013, les charges de transport ont été supérieures au budget. Ceci est expliqué par les intégrations de plus en plus nombreuses des élèves en école ordinaire, ce qui répond à une exigence de la loi. En outre, 4 nouvelles structures ont été ouvertes à la rentrée 2013-2014 et ont nécessité la mise en place de transports supplémentaires.

Certaines autres natures des dépenses générales (fournitures générales, indemnités aux intervenants) montrent un non dépensé qui ne suffit cependant pas à couvrir le dépassement sur les transports. De plus, le budget (5.6 millions de francs) a été réparti à raison de 17% sur le programme A03 et 83% sur le programme A05, tandis que les charges ont été comptabilisées à 100% sur le programme A05. Il en résulte sur cette rubrique un non-dépensé de 928'199 F sur le programme A03, et un dépassement de 1'637'823 F sur le programme A05.

Pour couvrir le dépassement, une demande de réaffectation et d'utilisation des reports budgétaires du programme P01 équivalant à 697'162 F a été acceptée par le Conseil d'Etat (le programme A05 n'est pas doté de reports en 2013 étant donné qu'il a été créé au B2013).

Le dépassement total sur la nature 31 à l'OMP (tous programmes) se monte à 362'340 F, soit 3.8% du budget voté.

<b>33 Amortissements, provisions, irrécouvrables</b>	- <b>2'400'394</b>	Ecart d'estimation
--	--------------------	--------------------

Le disponible constaté sur cette rubrique est totalement lié au changement de méthode comptable à fin 2012 concernant la provision pour les prestations financières du secrétariat à la pédagogie spécialisée (logopédie, psychomotricité et éducation précoce spécialisée).

En effet, suite à la recommandation de l'ICF, cette provision a été dissoute au 31.12.2012. Cette modification ayant été effectuée tardivement, elle n'a pas pu être prise en compte dans le budget 2013. Ainsi, l'augmentation de

## A05 Enseignement spécialisé (suite)

provision prévue au budget (avant le changement de méthode comptable) afin de couvrir les estimations de charges attendues a été remplacée par un transitoire qui figure directement dans les natures de charge concernées (subventions).

<b>36 Subventions accordées</b>	<b>+ 1'252'368</b>	Ecart d'estimation Contrainte liée à une loi Dépassement de crédit
36502001 <i>Fondation SGIPA</i>	-49'000	<i>Ecart d'estimation</i>

Subvention non versée suite à la non-ouverture de la classe supplémentaire initialement prévue à la rentrée 2013 au CEFI.

36608001 <i>Frais de placements (partie programme A05)</i>	+742'674	<i>Dépassement de crédit Ecart d'estimation</i>
--	----------	---

Un dépassement complémentaire au crédit supplémentaire autorisé pour les frais de placements éducatifs (pour le programme A03) concerne les placements dans le cadre de la pédagogie spécialisée dont l'augmentation a été constatée tardivement compte tenu du retard accumulé dans le traitement des demandes. Celui-ci n'a ainsi pas pu faire l'objet d'une demande de crédit supplémentaire auprès de la commission des finances.

36600602 <i>Subsides pour la formation scolaire spéciale</i>	+558'695	<i>Ecart d'estimation Contrainte liée à une loi</i>
--	----------	---

Les prestations financières du secrétariat à la pédagogie spécialisée (SPS) sont définies dans la loi sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (C 1 12) et dans son règlement d'application. Le budget 2013 des subsides à la formation scolaire spéciale s'est avéré insuffisant pour couvrir les prestations de logopédie, de psychomotricité et d'éducation précoce spécialisée. Il a eu en effet une très forte progression des prestations de logopédie, avec un nombre de mineurs suivis qui est passé de 2'722 à 3'022, soit une progression de 11%. Celle-ci s'est constatée tardivement compte tenu du retard accumulé dans le traitement des demandes et des décisions à rendre. Ainsi, il n'a pas été possible de déposer une demande de crédit supplémentaire dans les délais.

<b>43 Recettes diverses</b>	<b>- 2'372'101</b>	Ecart d'estimation
-----------------------------	--------------------	--------------------

Les recettes provenant des utilisations de provisions ont été inférieures au budget. En particulier, la provision pour les prestations financières du secrétariat à la pédagogie spécialisée (logopédie, psychomotricité et éducation précoce spécialisée) ayant été dissoute à fin 2012 (voir nature 33), l'utilisation de la provision prévue au budget (avant le changement de méthode comptable) a été remplacée par un transitoire qui figure directement dans les natures concernées (subventions).

### Justification des écarts (indicateurs)

#### **Indicateur 1.7 Nombre d'élèves quittant l'enseignement ordinaire pour intégrer l'enseignement spécialisé et indicateur 1.8 Nombre d'élèves quittant l'enseignement spécialisé pour intégrer l'enseignement ordinaire**

Ces indicateurs nouvellement introduits au budget 2013 permettent de suivre les flux entrants et sortants d'élèves de l'enseignement ordinaire vers l'enseignement spécialisé et vice versa. Le calcul de ces nouveaux indicateurs prend en compte une amélioration du recensement des élèves dans la base de données scolaires (nBDS), la double scolarité et leur suivi notamment. L'écart à la cible doit être lu en prenant en compte ceci. Les valeurs cibles long-terme ont été ajustées en référence à la suite historique récente (indicateur 1.7: 2012=245, 2013=240; indicateur 1.8: 2012=170, 2013=146).

# A05 Enseignement spécialisé (suite)

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Intégrer dans les structures d'enseignement ordinaire les élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés</b>						
1.1 Taux de la population résidente au bénéfice de prestations d'éducation précoce spécialisée ou scolarisée dans l'enseignement spécialisé public et subventionné (0-20 ans)	Efficacité	1.8%	1.7%		1.8%	2016
1.2 Taux de la population résidente scolarisée dans l'enseignement spécialisée durant la scolarité obligatoire (4-15 ans)	Efficacité	2.7%	2.7%		2.6%	2016
1.3 Taux d'élèves intégrés dans l'enseignement ordinaire entre 0% et 30%	Efficacité	13.8%	ND		20%	2016
1.4 Taux d'élèves intégrés dans l'enseignement ordinaire entre 31% et 70%	Efficacité	3.8%	ND		4.5%	2016
1.5 Taux d'élèves intégrés dans l'enseignement ordinaire entre 71% et 100%	Efficacité	3.6%	ND		4.0%	2016
1.6 Nombre d'élèves scolarisés dans l'enseignement ordinaire et faisant l'objet d'une demande de conseil pour de l'enseignement spécialisé depuis l'enseignement ordinaire	Efficacité	367	370		370	2016
1.7 Nombre d'élèves quittant l'enseignement ordinaire pour intégrer l'enseignement spécialisée	Efficacité	240	210		250	2016
1.8 Nombre d'élèves quittant l'enseignement spécialisé pour intégrer l'enseignement ordinaire	Efficacité	146	185		150	2016

### Commentaires

#### Indicateurs 1.1 et 1.2

Ces indicateurs sont de contexte utile pour suivre les évolutions sur le long terme ainsi que pour établir des comparaisons intercantionales. Ils ne prennent pas en compte les prestations d'éducation précoce spécialisée délivrées à domicile aux enfants de 0 à 4 ans par le service éducatif itinérant. Les cibles proposées prennent en compte l'objectif d'augmenter le taux d'enfants au bénéfice de prestations d'éducation précoce spécialisée de 0 à 4 ans, et aussi après 15 ans. L'objectif étant de continuer à répondre aux besoins des élèves en âge de scolarité obligatoire.

#### Indicateurs 1.3, 1.4 et 1.5 (nouveaux)

En suivant l'évolution de l'intégration dans l'enseignement ordinaire des élèves scolarisés dans l'enseignement spécialisé, ces indicateurs permettront de mesurer l'atteinte des objectifs de la loi sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (LIJBEP) qui prévoit notamment de rechercher une intégration totale ou partielle des élèves dans les structures ordinaires de formation. Ces indicateurs étant nouveaux, il n'est pas possible de projeter de valeur au projet de budget 2013. Les premières données seront disponibles en mai 2013.

#### Indicateur 1.6 & 1.8 (nouveaux)

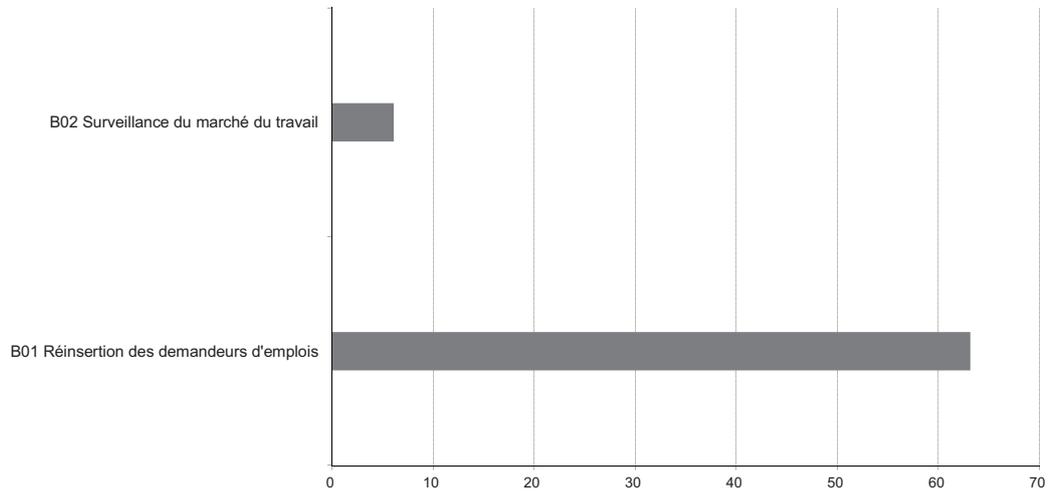
Ces indicateurs permettront de suivre les flux entrants et sortants d'élèves de l'enseignement ordinaire vers l'enseignement spécialisé et de l'enseignement spécialisé vers l'enseignement ordinaire.

#### Indicateur 1.6

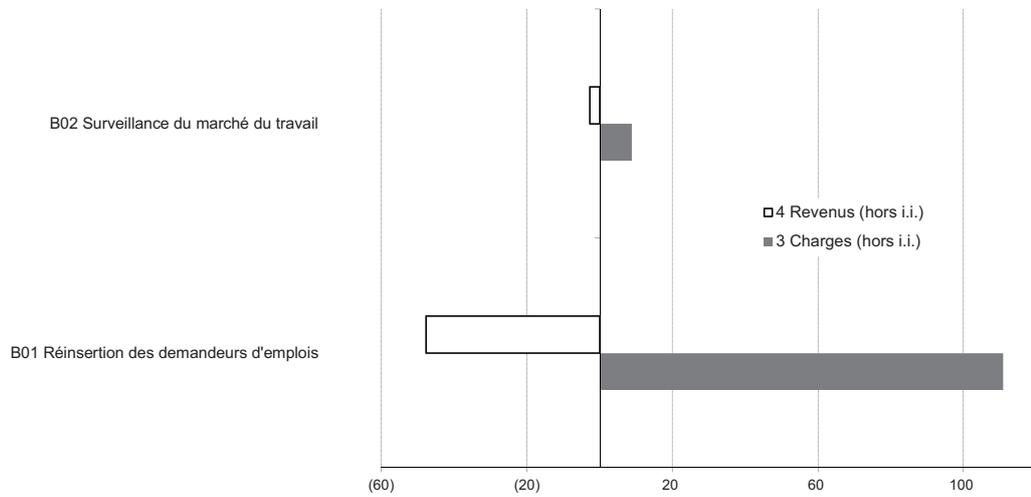
L'entrée en vigueur du RIJBEP en 2012 rend les démarches plus contraignantes de la part des directions d'établissement qui sont par ailleurs plus au fait des paramètres qui sont pris en compte. En particulier les répondants légaux doivent y être associés d'emblée. Ces éléments expliquent la diminution du nombre de cas en 2012. La cible est établie en conséquence, et tient compte d'une diminution des élèves de l'enseignement primaire en 2012 puis d'une augmentation progressive de ces élèves depuis 2013.

# B Emploi, marché du travail

Résultats nets en millions de francs par programme



Charges et revenus en millions de francs par programme



## B Emploi, marché du travail

### Synthèse des priorités

En 2013, le taux de chômage moyen s'est établi à 5.5% à Genève. Après avoir atteint un niveau historiquement bas en septembre 2012 (4.7%) le chômage a fortement augmenté au quatrième trimestre 2012 pour atteindre 5.5% en janvier 2013. Durant tout le reste de l'année, ce taux est resté pratiquement constant. Cette évolution est globalement semblable à celle de la moyenne suisse.

Sur l'année écoulée, 18'254 personnes se sont inscrites auprès de l'office régional de placement (ORP), alors que ce dernier enregistrait 17'500 désinscriptions, dont 9'250 sorties vers l'emploi, soit 12.5% de mieux qu'en 2012.

Pour l'Office cantonal de l'emploi, l'année 2013 aura été consacrée en bonne partie aux travaux de consolidation et d'optimisation de son organisation, suite aux changements législatifs fédéraux et cantonaux et aux restructurations de l'office effectués l'année précédente:

- L'organisation du Centre d'accueil et d'administration (CAA) a été optimisée afin d'assurer le traitement efficace et sans retard des demandes des bénéficiaires, que ce soit pour des informations ou des inscriptions.
- L'organisation de tous les services de l'OCE a été adaptée afin de réduire le nombre de dossiers par conseillère et conseiller en personnel à un niveau qui permette de garantir la qualité et l'efficacité de leur travail.
- Les problèmes liés aux aménagements du bâtiment de Montbrillant (sanitaires et climatisation principalement) ont été résolus pour la plupart avec la collaboration du département de l'Urbanisme, locataire, et de La Poste, propriétaire.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la LIASI, l'Office cantonal de l'emploi a continué à apporter son soutien au Service de réinsertion professionnelle (SRP) de l'Hospice général en mettant à disposition son catalogue de mesures d'insertion (Mesures marché du travail, ou MMT selon l'appellation fédérale), ainsi que l'utilisation du système fédéral d'exploitation PLASTA.

A la fin de l'année 2013, le SRP suit 732 demandeurs d'emploi, dont 574 chômeurs, inclus dans la statistique générale du chômage du canton.

Enfin, sur le plan des collaborations interinstitutionnelles, l'OCE a oeuvré avec l'Office pour la formation professionnelle et continue (OFPC) du département de l'instruction publique pour la création de Cap Formation, un guichet unique destiné à orienter les jeunes en rupture de formation vers le dispositif le mieux à même de répondre à leurs besoins.

Concernant la surveillance du marché du travail, l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) a procédé à 1'100 interventions en matière de santé et sécurité au travail dont 51 audits dans le cadre d'une campagne de prévention des troubles musculo-squelettiques dans le secteur du commerce de détail.

1'658 contrôles et observations d'entreprises ont été menés dans le cadre des conditions des mesures d'accompagnement et conditions de travail en usage. Depuis le 01.01.2013, l'OCIRT est compétent pour contrôler les entreprises soumises à un contrat-type de travail (CTT) avec salaires minimaux impératifs. Dans ce contexte, l'OCIRT a organisé une vaste campagne de contrôle dans le secteur du commerce de détail.

En matière de lutte contre le travail au noir, l'OCIRT a conduit 310 enquêtes.

L'OCIRT a également mené ou initié 7 procédures d'extension de conventions collectives de travail (CCT): métallurgie du bâtiment (3 procédures), bureau d'ingénieurs, deux roues, commerce de détail et entretien des textiles.

# B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois

Département responsable : DSE

## COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>110'860'591</b>	<b>-20'466'239</b>	<b>-15.6%</b>	<b>131'326'830</b>	<b>112'861'009</b>
30 Charges de personnel	36'508'321	-1'018'563	-2.7%	37'526'884	38'185'392
31 Dépenses générales	871'672	-587'174	-40.2%	1'458'846	1'402'944
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	132'933	-54'167	-29.0%	187'100	134'686
35 Dédommagements à des tiers	73'045'237	-18'754'763	-20.4%	91'800'000	72'831'778
36 Subventions accordées	300'000	-50'000	-14.3%	350'000	300'000
39 Imputations internes	2'428	-1'572	-39.3%	4'000	6'208
<b>REVENUS</b>	<b>47'718'448</b>	<b>639'411</b>	<b>1.4%</b>	<b>47'079'037</b>	<b>51'499'494</b>
41 Patentes et concessions	81'100	-1'000	-1.2%	82'100	89'900
43 Recettes diverses	17'680'918	3'786'981	27.3%	13'893'937	19'140'694
45 Dédommagements de collectivités publiques	29'942'241	-3'157'759	-9.5%	33'100'000	32'262'423
46 Subventions acquises	14'189	11'189	373.0%	3'000	6'476
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-63'142'143</b>	<b>21'105'650</b>	<b>-25.1%</b>	<b>-84'247'793</b>	<b>-61'361'515</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-2'851'174</i>	<i>427'379</i>	<i>-13.0%</i>	<i>-3'278'553</i>	<i>-3'277'546</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-6'609'919</i>	<i>-1'376'818</i>	<i>26.3%</i>	<i>-5'233'101</i>	<i>-23'633'347</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-72'603'236</b>	<b>20'156'211</b>	<b>-21.7%</b>	<b>-92'759'447</b>	<b>-88'272'408</b>

## POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>266.95</b>	<b>-26.55</b>	<b>-9.05%</b>	<b>293.50</b>	<b>286.10</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>251.55</i>	<i>-14.95</i>	<i>-5.61%</i>	<i>266.50</i>	<i>262.70</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>14.40</i>	<i>-12.60</i>	<i>-46.67%</i>	<i>27.00</i>	<i>23.40</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.00</i>	<i>1.00</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

## Descriptif du programme

Ce programme couvre l'allocation des indemnités de chômage prises en charge par la Confédération, le financement des solutions d'intégration professionnelle des demandeurs d'emploi en fin de droit et la gestion des prestations cantonales en cas de maladie ayant valeur d'assurance perte de gain à laquelle est affilié tout demandeur d'emploi indemnisé, domicilié à Genève. Ce programme vise à favoriser le placement rapide et durable des chômeurs sur le marché de l'emploi et à renforcer les compétences des chômeurs par l'octroi de mesures d'emploi, de formation et de soutien à la réinsertion. Il institue pour des chômeurs sans perspective de réinsertion rapide des possibilités de maintien en activité professionnelle afin de prévenir leur marginalisation.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal de l'emploi.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- B01.01 Réinsertion des demandeurs d'emplois - sous régime cantonal
- B01.02 Réinsertion des demandeurs d'emplois - sous régime fédéral

# B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois (suite)

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013

### Part cantonale

Le compte des prestations cantonales en cas de maladie (PCM) affiche un résultat positif du fait que les revenus ont augmenté avec le nombre de demandeurs d'emploi, alors que les dépenses sont restées en dessous des prévisions.

### Mesures cantonales

Les dépenses pour les allocations de retour en emploi (ARE) correspondent au budget. Ce dernier avait planifié une hausse par rapport aux dépenses de 2012, notamment en raison du nombre croissant d'ARE allouées aux bénéficiaires de l'aide sociale, conformément à la LIASI, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2012.

Les dépenses pour les emplois de solidarité sont supérieures aux dépenses de 2012, mais restent en deça du cadre de l'allocation budgétaire 2013.

Quant aux frais de formation cantonaux, ils n'ont pas atteint le montant fixé par le budget 2013, du fait du développement moins rapide que prévu du nombre de bénéficiaires de la LIASI accédant aux mesures de marché du travail.

### Part fédérale

L'année 2013 constitue le premier exercice pour lequel l'enveloppe attribuée à l'OCE par le SECO a été calculée avec la formule ordinaire attachée à l'ordonnance des frais d'exécution (OIFE), sans supplément extraordinaire. Cette enveloppe a été utilisée à 97.7% par l'OCE, assurant ainsi qu'aucun dépassement ne soit mis à charge du Canton.

### 30 Charges de personnel - Écart d'estimation

Une nouvelle réduction de l'enveloppe de la Confédération destinée à couvrir les frais d'exécution de la LACI pour 2014 a imposé une anticipation des restrictions de dépenses dès 2013, consistant à ne pas repourvoir la totalité des postes qui se libéraient, afin d'atteindre la cible au 1er janvier 2014.

### 31 Dépenses générales - Écart d'estimation

Le non dépensé concernant cette nature de charges correspond principalement à une économie réalisée sur le poste des mandats à des tiers.

### 35 Dédommagements à des tiers - Écart d'estimation

La participation cantonale LACI-MMT et les indemnités "perte de gains maladie" pour chômeurs (PCM) ont été inférieures au budget malgré la légère hausse du chômage.

Le nombre de bénéficiaires des emplois de solidarité a été moins élevé que les prévisions budgétaires.

La baisse des bénéficiaires des programmes cantonaux d'emploi de formation s'explique par le fait que ces prestations sont aujourd'hui proposées plus tôt dans le parcours du chômeur et, de ce fait, financées en grande partie par l'assurance chômage fédérale.

Les frais de formation cantonaux ont été sensiblement moins élevés que prévu.

### 43 Recettes diverses - Écart d'estimation

Les recettes liées aux cotisations perçues pour les prestations "perte de gains maladie" pour chômeurs (PCM) sont supérieures au budget. Cette augmentation est directement corrélée à celle du nombre de chômeurs.

### 45 Dédommagements de collectivités publiques - Écart d'estimation

Les charges de l'OCE part fédérale ont été maîtrisées. Le dédommagement versé par la Confédération pour couvrir les frais d'exécution de la LACI a subi une réduction de montant.

# B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois (suite)

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Réinsérer rapidement les demandeurs d'emploi</b>						
1.1 Indice du nombre de jours d'indemnités versées, versus celui pour la Suisse	Efficacité	74	85	76	85	2017
<b>2. Éviter le chômage de longue durée</b>						
2.1 Indice du nombre d'entrées au chômage longue durée, versus celui pour la Suisse	Efficacité	60	70	62	75	2017
<b>3. Éviter les arrivées en fin de droits</b>						
3.1 Indice du nombre d'arrivées en fin de droits, versus celui pour la Suisse	Efficacité	70	80	73	80	2017
<b>4. Éviter les réinscriptions</b>						
4.1 Indice du nombre de réinscriptions, versus celui pour la Suisse	Qualité	99	100	97	105	2017
<b>5. Augmenter le nombre de places d'emplois de solidarité</b>						
5.1 Nombre de places d'emplois de solidarité	Efficacité	1047	1000	950	1000	2017

### Commentaires

Les 4 premiers indicateurs bénéficient, à compter de 2012, d'une présentation sous forme d'indice (par analogie à la présentation des chiffres de la Confédération).

Seuils d'information critiques 2013

Valeurs comparatives 2012

Indicateur 1.1 : 80

70

Indicateur 2.1 : 65

60

Indicateur 3.1 : 75

75

Indicateur 4.1 : 95

95

Indicateur 5.1 : 800

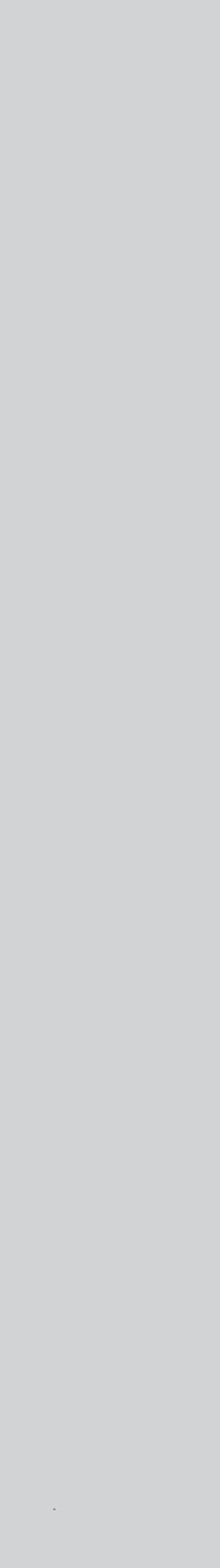
850

Indicateur 1.1 : L'indice n'est pas corrigé, c'est-à-dire que ne sont pas pris en compte les éléments spécifiques défavorisant Genève par rapport à la Suisse. L'indice corrigé, permettant la comparaison, est publié par le SECO au mois de juin de chaque année. La correction moyenne est de 12 points depuis 2008 - elle ne peut toutefois pas être anticipée.

Indicateur 2.1 : L'indice n'est pas corrigé, c'est-à-dire que ne sont pas pris en compte les éléments spécifiques défavorisant Genève par rapport à la Suisse. L'indice corrigé, permettant la comparaison, est publié par le SECO au mois de juin de chaque année. La correction moyenne est de 21 points depuis 2008 - elle ne peut toutefois pas être anticipée.

Indicateur 3.1 : L'indice n'est pas corrigé, c'est-à-dire que ne sont pas pris en compte les éléments spécifiques défavorisant Genève par rapport à la Suisse. L'indice corrigé, permettant la comparaison, est publié par le SECO au mois de juin de chaque année. La correction moyenne est de 15 points depuis 2008 - elle ne peut toutefois pas être anticipée.

Indicateur 4.1 : L'indice n'est pas corrigé, c'est-à-dire que ne sont pas pris en compte les éléments spécifiques défavorisant Genève par rapport à la Suisse. L'indice corrigé, permettant la comparaison, est publié par le SECO au mois de juin de chaque année. La correction moyenne est de -6 points depuis 2008 - elle ne peut toutefois pas être anticipée.



# B02 Surveillance du marché du travail

Département responsable : DSE

## COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>8'806'565</b>	<b>-484'401</b>	<b>-5.2%</b>	<b>9'290'966</b>	<b>8'635'306</b>
30 Charges de personnel	8'176'955	-475'286	-5.5%	8'652'241	8'086'912
31 Dépenses générales	449'397	-45'328	-9.2%	494'725	289'567
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	172'878	28'878	20.1%	144'000	250'137
39 Imputations internes	7'335	7'335	-	-	8'689
<b>REVENUS</b>	<b>2'712'901</b>	<b>-451'201</b>	<b>-14.3%</b>	<b>3'164'102</b>	<b>2'985'240</b>
42 Revenus des biens	4'652	4'652	-	-	4'433
43 Recettes diverses	1'332'917	-181'027	-12.0%	1'513'944	1'317'043
45 Dédommagements de collectivités publiques	1'375'332	-274'826	-16.7%	1'650'158	1'663'764
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-6'093'664</b>	<b>33'200</b>	<b>-0.5%</b>	<b>-6'126'864</b>	<b>-5'650'066</b>
<i>Coût des activités de support</i>	-226'922	5'652	-2.4%	-232'574	-251'203
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-2'249'818	645'838	-22.3%	-2'895'656	-5'142'318
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-8'570'404</b>	<b>684'691</b>	<b>-7.4%</b>	<b>-9'255'095</b>	<b>-11'043'588</b>

## POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>59.50</b>	<b>-5.30</b>	<b>-8.18%</b>	<b>64.80</b>	<b>61.40</b>
<i>ETP fixes</i>	56.00	-7.30	-11.53%	63.30	59.40
<i>ETP auxiliaires</i>	2.50	1.00	66.67%	1.50	1.00
<i>ETP agents spécialisés</i>	1.00	1.00	-	-	1.00

## Descriptif du programme

Ce programme a pour but de contribuer à la régulation du marché du travail et au maintien de la paix sociale. Il porte sur l'application des mesures d'accompagnement à l'accord sur la libre circulation des personnes, sur les conditions de travail, la rémunération et les prestations sociales dans diverses branches économiques, sur la lutte contre le travail au noir, sur la protection de la santé physique et psychique des travailleurs, et sur l'attribution d'autorisations de travail pour la main-d'œuvre étrangère. Il comprend également l'organisation de formations et la diffusion d'informations sur les entreprises par le répertoire des entreprises du canton de Genève (REG).

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail.

## Ce programme contient la prestation suivante :

B02.01 Surveillance du marché du travail.

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013

Dans le cadre de la surveillance du marché du travail, la collaboration entre l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) et les commissions paritaires s'est renforcée par le biais d'un contrat de prestations concernant la lutte contre le travail au noir et le contrôle des conditions de travail sur les marchés publics. L'OCIRT a par ailleurs mis en place les nouvelles mesures d'accompagnement, en particulier, mené une campagne large de

## B02 Surveillance du marché du travail (suite)

contrôle du respect des salaires fixés dans le contrat-type de travail du secteur du commerce de détail.

### 30 Charges de personnel - Écart d'estimation

Les comptes de cette rubrique sont inférieurs au budget en raison, d'une part, de la vacance temporaire de certains postes et, d'autre part, de l'activation dans les comptes d'investissement des charges de personnel travaillant sur le projet informatique de répertoire des entreprises du canton de Genève (REG@).

### 43 Recettes diverses - Écart d'estimation

Les émoluments perçus par l'OCIRT ont été moins importants que prévu.

### 45 Dédommagements de collectivités publiques - Écart d'estimation

Le montant de la participation de la commission fédérale de sécurité au travail s'est révélé inférieur à celui figurant au budget.

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Faire respecter les dispositions légales en matière de conditions de travail dans les entreprises.</b>						
1.1 Nombre de contrôles effectués, selon l'accord de prestations du SECO	Efficacité	1658	1100	1392	1100	2017
1.2 Nombre de contrôles effectués par inspecteur, selon l'accord de prestations du SECO	Efficience	207	138		138	2017
1.3 Taux de récidive des infractions	Qualité	5.17%	5%	3.6%	5%	2017
<b>2. Réduire le travail au noir dans le canton de Genève.</b>						
2.1 Nombre annuel d'entreprises contrôlées, selon l'accord de prestations du SECO	Efficacité	310	400	317	450	2017
2.2 Nombre annuel d'entreprises contrôlées par inspecteur, selon l'accord de prestations du SECO	Efficience	64.6	80		80	2017
<b>3. Assurer un traitement rapide des demandes d'autorisation de travail</b>						
3.1 Nombre moyen de jours calendaires écoulés entre l'entrée et la sortie des dossiers du service de la main-d'oeuvre étrangère, inclue la procédure d'approbation à l'office fédéral des migrations	Efficacité	19.5	20	19.7	21	2017
<b>4. Limiter les risques en matière de santé physique et psychique et de sécurité au travail.</b>						
4.1 Taux de récidive des infractions en matière de santé et de sécurité au travail	Qualité	11.8%	10%	13%	10%	2017

### Commentaires

Seuils d'information critique pour 2013

Valeurs comparatives 2012

Indicateur 1.1 : 950

950

Indicateur 1.2 : 118

N/A

Indicateur 1.3 : 15%

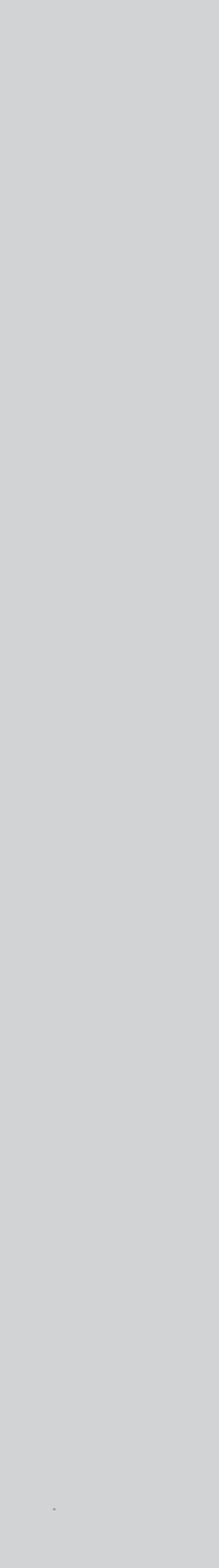
15%

## B02 Surveillance du marché du travail (suite)

Indicateur 2.1 :	350	350
Indicateur 2.2 :	70	N/A
Indicateur 3.1 :	24	25
Indicateur 4.1 :	15%	15%

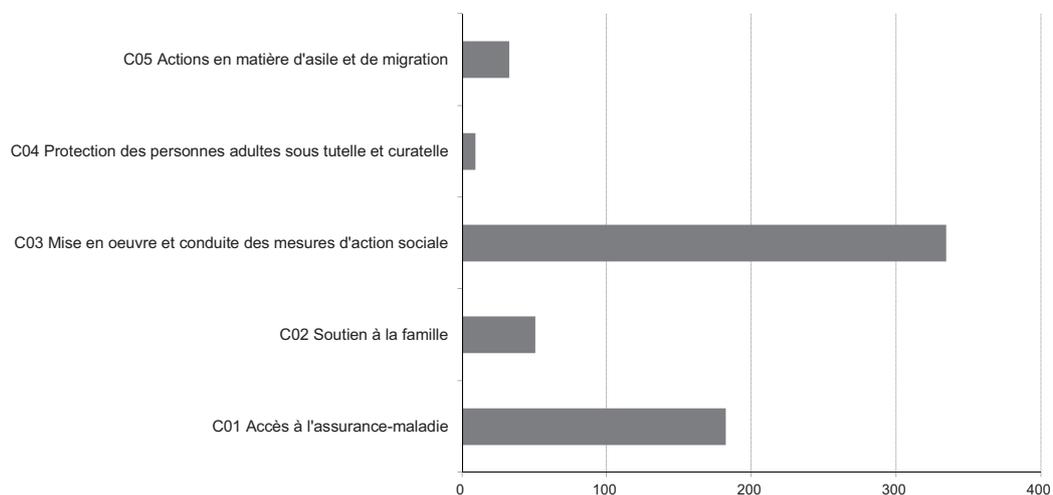
Les indicateurs 1.1b et 2.1b sont de nouveaux indicateurs qui permettent de calculer l'efficacité des secteurs inspection du travail et travail au noir.

Indicateurs 1.1a et 1.1b : Les nouvelles dispositions de la LDét (Lutte contre l'indépendance fictive) entraînent des modifications légales et réglementaires qui augmentent le périmètre de contrôle et donc la procédure à charge des inspecteurs. Les contrôles par inspecteur sont approfondis. Les deux postes d'inspecteurs supplémentaires permettent donc de maintenir un nombre de contrôles analogue à 2012.

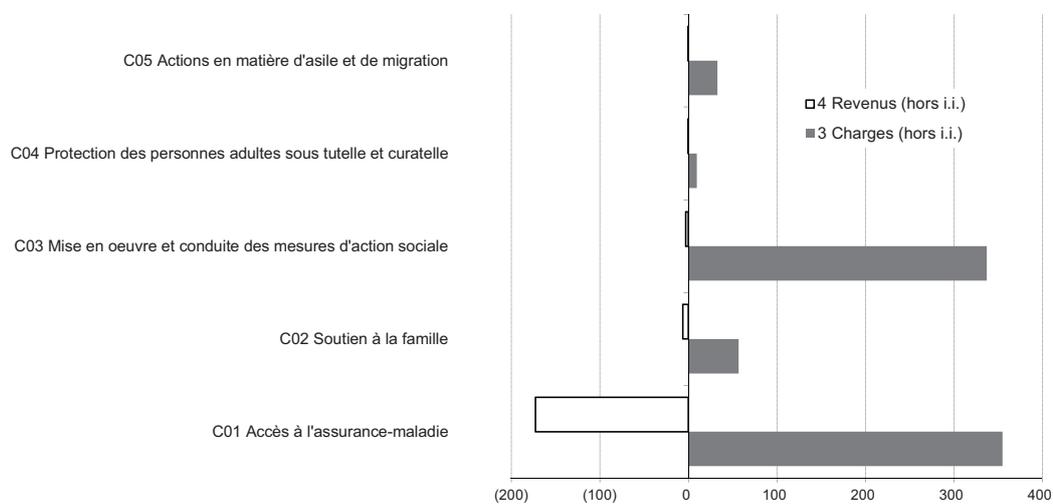


# C Action sociale

Résultats nets en millions de francs par programme



Charges et revenus en millions de francs par programme



## C Action sociale

### Synthèse des priorités

Après inflexion de l'aide sociale constatée en été 2013, le nombre de dossiers financiers d'aide sociale a de nouveau augmenté. La hausse moyenne constatée en 2013 s'établit ainsi à + 5%, pour un nombre total de dossiers avec prestations financières de 10'842 dossiers au 31 décembre 2013. La durée d'aide moyenne des dossiers se maintient à moins de 2 ans (23 mois) tandis que la proportion des dossiers ré-ouverts après une période d'indépendance décroît, illustrant ainsi l'amélioration de la durabilité de l'insertion et la qualité de la prise en charge des bénéficiaires par l'Hospice général.

L'année 2013 a aussi été marquée par la croissance du nombre de bénéficiaires des prestations complémentaires familiales (PCFam), entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> novembre 2012. Ainsi à fin 2013, 902 familles représentant 3045 personnes étaient au bénéfice de PCFam. Les dépenses se sont montées à 11.7 millions de francs.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2012, un second prestataire - l'entreprise sociale PRO - est entré en lice au mois de janvier 2013. Au 31 décembre 2013, l'on dénombre 2'044 personnes ayant débuté le stage d'évaluation à l'emploi, 1'542 l'ayant terminé dont 1'022 (71%) ont été dirigées vers le service de réinsertion professionnelle de l'Hospice général.

Le montant total des subventions versées à 20 associations œuvrant dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle s'élève à F 9'884'620. Les contrats de prestations y relatifs ont été renouvelés pour les années 2013 à 2016.

En 2013, le secteur insertion de la DGAS a mis l'accent sur la collaboration interinstitutionnelle (CII) en concertation avec les trois offices concernés: l'Office cantonal d'assurance-invalidité, l'Office cantonal de l'emploi, l'Hospice général. L'objectif visé par la CII est le gain d'efficience dans la prise en charge des bénéficiaires.

Au mois d'octobre 2013 a été lancée la campagne de prévention du surendettement chez les jeunes, laquelle s'inscrit dans le cadre du programme cantonal de lutte contre le surendettement (PCLS), dont la phase pilote s'achèvera en août 2014. Le volet "détection des situations" du PCLS s'est poursuivi en 2013; dans ce contexte, les dépenses liées à la prise en charge par le CSP ou Caritas présentant une problématique de surendettement se sont élevées à F 141'900.-.

Dans le domaine de l'asile, le nombre de nouvelles demandes a baissé en 2013 (- 4%). Toutefois, le nouveau mode de calcul du forfait global versé par la Confédération, entré en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2013, désavantage les cantons urbains; cela a entraîné pour l'Hospice général une augmentation des coûts liés à la prise en charge des requérants d'asile de F 1,5 millions.

Le nombre de mandats de curatelle prononcés par le Tribunal de protection de l'adulte a augmenté en 2013 (+ 159 dossiers).

Le Service cantonal de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) a augmenté sa capacité de recouvrement des pensions alimentaires (de 60,47% à 60,54%) en 2013. Cette hausse, en apparence légère, traduit en réalité un fort engagement sur les dossiers.

Dans le domaine de l'assurance-maladie, l'année 2013 a été marquée par les changements informatiques et organisationnels découlant d'une modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie. Cette dernière prévoit qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, les subsides d'assurance-maladie sont versés aux assureurs sur la base d'une plateforme d'échange de données, commune à tous les cantons suisses. Le système d'information du service de l'assurance-maladie (SAM) a ainsi dû subir d'importantes adaptations pour qu'il soit prêt, dans les délais, à verser les subsides d'assurance-maladie aux assureurs selon le nouveau système.

Concernant le revenu déterminant unifié (RDU), 2013 se caractérise par le lancement du développement effectif de son futur système d'information. Les bases nécessaires à la livraison des différents lots qui seront livrés en 2014 ont été réalisées : la remontée dans la base de données du SI RDU des données relatives aux prestations (1<sup>er</sup> mai 2014), le calcul individuel du RDU et la production de l'attestation RDU (1<sup>er</sup> novembre 2014) et la mise en place du processus d'actualisation du RDU (31 décembre 2014). Par ailleurs, le projet de loi modifiant la loi sur le revenu déterminant le droit aux prestations sociales cantonales (PL 11326) a été déposé au Grand Conseil le 27 novembre 2013, son adoption permettra la mise en service et le fonctionnement du SI RDU.

# C01 Accès à l'assurance-maladie

## Département responsable : DSE

### COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>355'023'340</b>	<b>-8'350'343</b>	<b>-2.3%</b>	<b>363'373'683</b>	<b>347'874'566</b>
30 Charges de personnel	3'403'102	-257'680	-7.0%	3'660'782	3'245'744
31 Dépenses générales	274'212	40'843	17.5%	233'369	262'839
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	40'547'448	-3'052'552	-7.0%	43'600'000	44'344'682
36 Subventions accordées	310'798'169	-5'081'363	-1.6%	315'879'532	300'018'790
39 Imputations internes	409	409	-	-	2'511
<b>REVENUS</b>	<b>172'808'896</b>	<b>-2'914'060</b>	<b>-1.7%</b>	<b>175'722'956</b>	<b>169'217'704</b>
42 Revenus des biens	-	-	-	-	101
43 Recettes diverses	44'719'055	-1'245'488	-2.7%	45'964'543	43'529'013
46 Subventions acquises	128'089'841	-1'668'572	-1.3%	129'758'413	125'688'590
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-182'214'444</b>	<b>5'436'283</b>	<b>-2.9%</b>	<b>-187'650'727</b>	<b>-178'656'862</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'140'508</i>	<i>48'381</i>	<i>-4.1%</i>	<i>-1'188'889</i>	<i>-1'393'466</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-940'554</i>	<i>76'000</i>	<i>-7.5%</i>	<i>-1'016'554</i>	<i>-4'416'398</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-184'295'507</b>	<b>5'560'663</b>	<b>-2.9%</b>	<b>-189'856'170</b>	<b>-184'466'726</b>

### POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>29.40</b>	<b>-1.41</b>	<b>-4.58%</b>	<b>30.81</b>	<b>29.81</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>26.91</i>	<i>-1.44</i>	<i>-5.08%</i>	<i>28.35</i>	<i>26.86</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.49</i>	<i>-0.90</i>	<i>-37.66%</i>	<i>2.39</i>	<i>2.89</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.00</i>	<i>0.93</i>	<i>1'328.57%</i>	<i>0.07</i>	<i>0.07</i>

## Descriptif du programme

Ce programme a pour but de garantir l'accès à l'assurance-maladie, la couverture des assurés insolubles, ainsi que la délivrance de subsides conformément aux dispositions légales.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service de l'assurance-maladie.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- C01.01 Garantie de l'accès à l'assurance-maladie
- C01.02 Subsides d'assurance-maladie
- C01.03 Créances irrécouvrables des assurés modestes

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013

Accès à l'assurance-maladie

Suite à la modification de l'article 65 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie, le service de l'assurance-maladie (SAM) a dû adapter son système d'information de manière conséquente. La nouvelle disposition légale prévoit en

## C01 Accès à l'assurance-maladie (suite)

effet que les subsides d'assurance-maladie soient versés aux assureurs maladie via une plateforme d'échange de données commune à tous les cantons suisses. Le SAM a été l'un des premiers cantons à atteindre cet objectif, ce qui lui a permis de verser les subsides aux assureurs-maladie en temps voulu et selon le standard de qualité requis.

### 30 Charges de personnel - Écart d'estimation

Les comptes de cette rubrique sont inférieurs au budget en raison, d'une part, de la vacance temporaire de certains postes et, d'autre part, de l'activation dans les comptes d'investissement de charges de personnel travaillant sur le projet informatique du revenu déterminant unique.

### 33 Amortissements, provisions, irrécouvrables - Écart d'estimation

Le volume de la provision constatée en 2013 est moindre que les prévisions budgétaires en raison de l'entrée en vigueur de l'art. 64a LAMal, depuis le 1er janvier 2012. Selon cette disposition, le canton prend en charge 85% des créances ayant fait l'objet d'une annonce au service d'assurance-maladie (jusqu'ici 100%) et l'assureur conserve les actes de défaut de biens et les titres équivalents jusqu'au paiement intégral des créances arriérées. Dès que l'assuré a payé tout ou partie de sa dette à l'assureur, celui-ci rétrocède au canton 50 pour cent du montant versé par l'assuré.

Par ailleurs, la base de calcul de la provision pour soldes de subsides dus aux caisses maladie a été fixée à 0.2% étant donné l'existence de montants résiduels non réclamés par les assurances.

### 36 Subventions accordées - Écart d'estimation et dépassement de crédit

Les prévisions de croissance des charges en lien avec la progression des assurés sociaux et l'augmentation des primes ne se sont que partiellement vérifiées. On observe l'impact de l'augmentation des charges liées aux bénéficiaires de l'aide sociale à l'Hospice général, compensée par le report de la mise en oeuvre des prestations complémentaires familiales qui donnent droit à des subsides d'assurance-maladie. Les créances irrécouvrables ont fait l'objet d'un crédit supplémentaire validé par le Conseil d'Etat et approuvé par la commission des finances pour couvrir des dépenses antérieurement provisionnées.

### 43 Recettes diverses - Écart d'estimation

Les natures "Restitution des subsides du service des prestations complémentaires" et "Utilisations et dissolutions de provisions", se partagent l'écart constaté ci-dessus.

### 46 Subventions acquises - Écart d'estimation

La contribution de la Confédération aux assurés à ressources modestes est inférieure à celle qui était indiquée au budget.

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Garantir l'accès à l'assurance-maladie</b>						
1.1 Taux de personnes couvertes par une caisse d'assurance-maladie domiciliées à Genève et frontalières	Efficacité	99.1%	99.7%	99.6%	99%	2016
<b>2. Garantir l'octroi de subsides destinés à réduire les primes LAMal conforme à la loi</b>						
2.1 Temps moyen entre la date de réception d'un dossier subside et de son traitement par le SAM	Qualité	21 jours	45 jours		50 jours	2016
<b>3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers</b>						
3.1 Coût moyen par dossier de subsides	Efficience	12.85 CHF	14.50 CHF	12.35 CHF	16 CHF	2016

# C01 Accès à l'assurance-maladie (suite)

## Commentaires

Par souci de cohérence avec l'objectif no 2, l'indicateur 2.1 "Temps moyen entre la date de réception d'un dossier subsidé et de son traitement par le SAM" a remplacé le précédent indicateur "Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux".

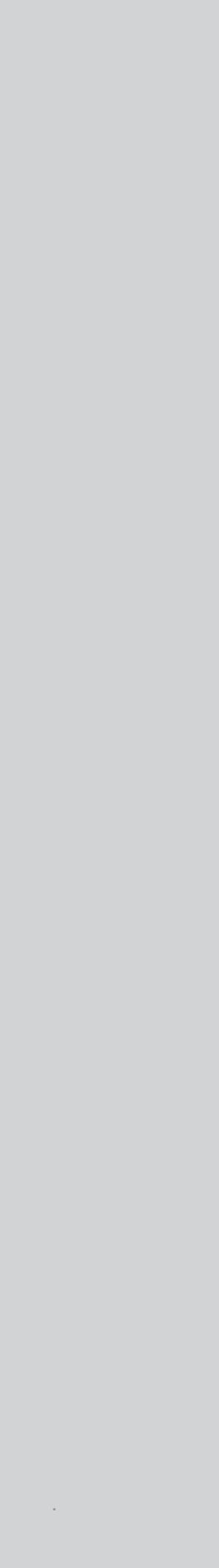
Seuils d'information critique pour 2013	Valeurs comparatives 2012
Indicateur 1.1 : 99%	100%
Indicateur 2.1 : 60 jours	N/A
Indicateur 3.1 : 17 CHF	15 CHF

Indicateur 1.1 : La mise en oeuvre d'un formulaire d'usage du droit d'option (pour les frontaliers) suite à la mise en place d'un nouveau processus d'enregistrement du droit d'option voulu par la France et la Confédération, a considérablement complexifié la procédure pour les frontaliers et retarde leurs réponses. La baisse du nombre de personnes affiliées est donc à relativiser du fait que les personnes frontalières qui ne répondent pas au contrôle d'affiliation ne sont pas affiliées d'office. Si l'on excepte les frontaliers non assurés, le taux d'affiliation est quasiment de 100%.

Il semble que les frontaliers hésitent à prendre position sur le choix de leur système d'assurance-maladie au vu des modifications qui devraient survenir en juin 2014 (basculement de tous les frontaliers assurés dans le système privé français dans la couverture maladie unique (CMU)).

En considération de ce qui précède, on dénombre 4'256 personnes soumises non affiliées sur 463'816 personnes soumises.

Indicateur 3.1 : 107'382 subsides accordés.



# C02 Soutien à la famille

## Département responsable : DSE

### COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>57'128'164</b>	<b>1'507'270</b>	<b>2.7%</b>	<b>55'620'894</b>	<b>46'720'271</b>
30 Charges de personnel	5'243'941	-451'445	-7.9%	5'695'386	5'267'331
31 Dépenses générales	267'890	45'870	20.7%	222'020	236'747
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	6'393'380	-1'107'500	-14.8%	7'500'880	10'236'400
36 Subventions accordées	44'961'525	3'123'916	7.5%	41'837'609	30'741'103
39 Imputations internes	261'428	-103'572	-28.4%	365'000	238'690
<b>REVENUS</b>	<b>6'190'179</b>	<b>965'086</b>	<b>18.5%</b>	<b>5'225'093</b>	<b>5'792'649</b>
42 Revenus des biens	-	-	-	-	70
43 Recettes diverses	5'667'628	443'536	8.5%	5'224'092	5'778'392
46 Subventions acquises	522'551	521'550	52'102.9%	1'001	14'187
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-50'937'984</b>	<b>-542'183</b>	<b>1.1%</b>	<b>-50'395'801</b>	<b>-40'927'622</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-307'022</i>	<i>28'869</i>	<i>-8.6%</i>	<i>-335'891</i>	<i>-458'356</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'012'424</i>	<i>-49'229</i>	<i>5.1%</i>	<i>-963'195</i>	<i>-3'302'144</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-52'257'430</b>	<b>-562'543</b>	<b>1.1%</b>	<b>-51'694'887</b>	<b>-44'688'122</b>

### POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>41.36</b>	<b>-6.62</b>	<b>-13.80%</b>	<b>47.98</b>	<b>41.99</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>40.25</i>	<i>-6.14</i>	<i>-13.24%</i>	<i>46.39</i>	<i>41.38</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.07</i>	<i>-0.48</i>	<i>-30.97%</i>	<i>1.55</i>	<i>0.57</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.05</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.05</i>	<i>0.05</i>

## Descriptif du programme

Ce programme a pour but de soutenir la famille, d'aider les femmes en difficulté et de prévenir la violence. Il se traduit notamment par le versement de subventions à des institutions reconnues comme étant actives dans ce domaine.

Par ailleurs, il vise à garantir, par le versement de prestations complémentaires, des revenus suffisants aux familles dont les parents travaillent.

Enfin, le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) a pour mission d'aider, de manière adéquate et gratuitement, toute personne créancière d'une pension alimentaire en vue d'obtenir l'exécution des prestations fondées sur un jugement ou sur une convention ratifiée par l'autorité tutélaire, lorsque le débiteur d'aliments néglige son obligation d'entretien.

En parallèle à cette mission, le SCARPA verse au créancier d'aliments, quand toutes les conditions légales sont réalisées, des avances de pensions alimentaires. Le versement de ces avances ne se substitue pas au paiement de la pension alimentaire qui reste due dans son intégralité par le débiteur d'aliments.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'action sociale, le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires et, depuis 2012, le service des prestations complémentaires.

# C02 Soutien à la famille (suite)

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- C02.01 Actions de soutien à la famille
- C02.02 Avance et recouvrement de pensions alimentaires
- C02.03 Soutien financier individuel aux familles

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013

Les prestations complémentaires familiales, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> novembre 2012, ont connu un essor important en 2013. 902 familles représentant 3045 bénéficiaires étaient au bénéfice de ces prestations à fin 2013. Les dépenses se sont montées à 11.7 millions de francs.

### 30 Charges de personnel - Écart d'estimation

Le non dépensé concernant cette nature de charges correspond à des vacances temporaires de certains postes au SCARPA et au SPC.

### 33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables - Écart d'estimation

La constitution de provisions pour débiteurs douteux au SCARPA génère principalement cet écart.

### 36 Subventions accordées - Écart d'estimation et dépassement de crédit

Les dépenses d'allocations familiales pour personnes non actives sont supérieures au budget, en raison de l'augmentation du nombre de bénéficiaires. Le cumul des dépenses des prestations complémentaires familiales et des prestations d'assistance représentent des charges plus importantes que le budget prévu. En effet, les personnes qui perdent le droit aux prestations continuent à bénéficier pendant 6 mois des prestations d'assistance, au titre d'aide sociale. Ces dépenses supplémentaires ont fait l'objet de demandes de crédits supplémentaires validées par le Conseil d'Etat et approuvées par la commission des finances.

### 43 Recettes diverses - Écart d'estimation

Les montants comptabilisés au titre des débiteurs irrécouvrables sont couverts par un revenu équivalent, résultant de l'utilisation de la provision. Une approche plus sélective du recours aux procédures d'exécution forcée s'est traduite par une comptabilisation des frais et intérêts liés aux poursuites, inférieure au budget.

### 46 Subventions acquises - Écart d'estimation

Les entités au bénéfice de contrats de prestations arrivant à échéance doivent restituer à l'Etat la part de thésaurisation qui les concernent.

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Optimiser le taux de recouvrement des pensions alimentaires</b>						
1.1 Taux de recouvrement	Efficacité	60.54%	60.3%	60.47%	60.50%	2017
<b>2. Garantir un octroi des avances sur les pensions alimentaires conforme à la loi</b>						
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	100%	99%	99.74%	99%	2017
<b>3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires</b>						

## C02 Soutien à la famille (suite)

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
3.1 Coût moyen par dossier	Efficience	970 CHF	1'065 CHF	959 CHF	1100 CHF	2017
<b>4. Garantir aux bénéficiaires de prestations complémentaires familiales un examen rapide de leur dossier</b>						
4.1 Pourcentage de dossiers traités dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	N.A.	95%	N.A.	N.A.	
<b>5. Garantir un octroi des prestations complémentaires familiales conforme à la loi</b>						
5.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	N.A.	99%	N.A.	N.A.	
<b>6. Limiter le coût administratif de traitement des dossiers de prestations complémentaires familiales</b>						
6.1 Coût moyen par dossier	Efficience	1076.42 CHF	700 CHF	N.A.	N.A.	

### Commentaires

Les indicateurs 4 et 5 sont à reconsidérer à l'avenir étant donné l'indisponibilité des requêtes pour obtenir des informations. Cet élément sera corrigé dans le cadre du budget 2015 et des comptes 2014.

Seuils d'information critique pour 2013

Valeurs comparatives 2012

Indicateur 1.1 : 59%

59%

Indicateur 2.1 : 98%

98%

Indicateur 3.1 : 1'200 CHF

1'100 CHF

Indicateur 4.1 : 92%

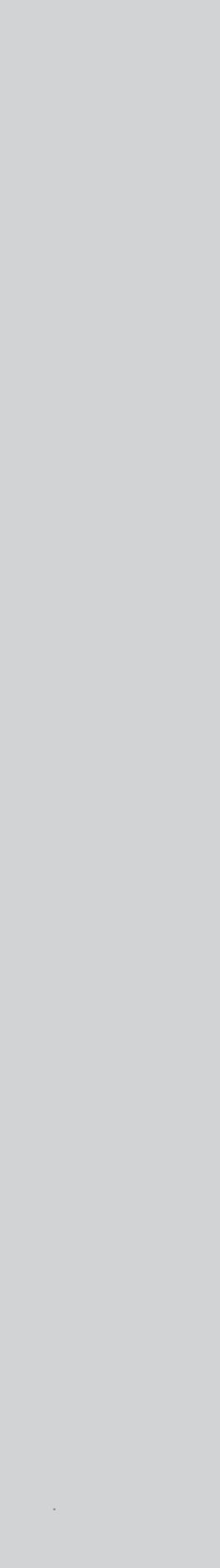
92%

Indicateur 5.1 : 98%

98%

Indicateur 6.1 : 750 CHF

750 CHF



# C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale

Département responsable : DSE

## COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>337'392'990</b>	<b>38'205'117</b>	<b>12.8%</b>	<b>299'187'873</b>	<b>315'238'153</b>
30 Charges de personnel	896'196	-81'049	-8.3%	977'245	884'952
31 Dépenses générales	101'943	31'889	45.5%	70'054	69'343
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	149'973	-252'027	-62.7%	402'000	977'959
36 Subventions accordées	336'244'847	38'506'273	12.9%	297'738'574	313'305'710
39 Imputations internes	31	31	-	-	189
<b>REVENUS</b>	<b>2'831'010</b>	<b>1'728'405</b>	<b>156.8%</b>	<b>1'102'605</b>	<b>525'515</b>
42 Revenus des biens	-	-	-	-	330
43 Recettes diverses	363'877	-738'728	-67.0%	1'102'605	458'972
46 Subventions acquises	2'467'133	2'467'133	-	-	66'213
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-334'561'981</b>	<b>-36'476'713</b>	<b>12.2%</b>	<b>-298'085'268</b>	<b>-314'712'638</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-29'609</i>	<i>6'670</i>	<i>-18.4%</i>	<i>-36'279</i>	<i>-56'266</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-183'595</i>	<i>409'758</i>	<i>-69.1%</i>	<i>-593'353</i>	<i>-29'188'094</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-334'775'184</b>	<b>-36'060'284</b>	<b>12.1%</b>	<b>-298'714'900</b>	<b>-343'956'998</b>

## POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>5.95</b>	<b>-0.90</b>	<b>-13.14%</b>	<b>6.85</b>	<b>5.98</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>5.24</i>	<i>-1.00</i>	<i>-16.03%</i>	<i>6.24</i>	<i>5.22</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.42</i>	<i>0.03</i>	<i>7.69%</i>	<i>0.39</i>	<i>0.55</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.28</i>	<i>0.07</i>	<i>33.33%</i>	<i>0.21</i>	<i>0.21</i>

## Descriptif du programme

Ce programme porte sur la planification, la coordination, le soutien et le contrôle des politiques publiques en matière d'aide sociale, d'insertion socioprofessionnelle, d'intégration des personnes marginalisées, d'aide aux victimes et de lutte contre la toxicodépendance. Il vise à éviter que les personnes économiquement les plus fragiles se retrouvent sans ressources. Il favorise également la réinsertion des personnes nécessiteuses, dans une perspective durable et de manière à ce qu'elles parviennent à subvenir à leurs besoins en s'affranchissant de l'aide sociale.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et l'Hospice général.

## C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale (suite)

### Ce programme contient les prestations suivantes :

- C03.01 Aide sociale
- C03.02 Insertion socioprofessionnelle
- C03.03 Aide aux victimes
- C03.04 Toxicodépendance
- C03.05 RDU

### Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2012, un second prestataire - l'entreprise sociale PRO - est entré en lice au mois de janvier 2013. Au 31 décembre 2013, 2'044 personnes avaient débuté le stage d'évaluation à l'emploi, 1'542 l'avaient terminé dont 1'022 (71%) ont été dirigées vers le service de réinsertion professionnelle de l'Hospice général.

La campagne de prévention du surendettement des jeunes a été lancée en octobre 2013. Elle s'inscrit en complémentarité au dispositif de détection et de suivi des situations de personnes endettées inhérent au programme cantonal de lutte contre le surendettement (PCLS), dont la phase pilote prendra fin en août 2014.

#### RDU

La mise en œuvre du système d'information du revenu déterminant unifié (SI RDU) constitue un objectif prioritaire du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS) depuis l'adoption, en septembre 2010 par le Grand Conseil, d'un crédit d'investissement de F 6'639'000 pour son développement.

L'année 2013 a permis, à l'issue d'une procédure officielle de demande de renseignements, puis d'un appel d'offres, d'aboutir, en mars 2013, à la décision d'interrompre cette procédure et d'opter pour le développement d'une solution informatique interne sous l'égide de la direction générale des systèmes d'information (DGSI). Sur la base de cette décision, le développement de la solution a été lancé, ce qui permettra la livraison progressive en 2014 des trois lots principaux du projet (la mise en œuvre de la hiérarchie des prestations rendue possible par la remontée, dans la base de données du SI RDU, des données relatives aux prestations, le calcul individuel du RDU et le processus unifié d'actualisation du RDU).

### 36 Subventions accordées - Écart d'estimation et dépassement de crédit

Cet écart s'explique principalement par les éléments suivants :

La hausse de la charge des prestations d'aide sociale versées aux ayants droit s'est poursuivie en 2013 et a été supérieure aux prévisions du Conseil d'Etat lors de l'élaboration budgétaire. La conjoncture économique dégradée a favorisé cet accroissement des charges sur l'aide sociale cantonale. Un crédit supplémentaire a été accordé par la commission des finances à hauteur de 34 millions, pour le programme C03 (prestations d'aide sociale délivrées par l'Hospice général). L'Hospice général a cherché à maîtriser son fonctionnement à la hausse du nombre des usagers, et est parvenue pour l'essentiel à respecter le montant de la subvention globale de fonctionnement allouée, à 0.2 million près financés par déduction des montants à restituer au titre de la thésaurisation des années antérieures. Par ailleurs, au budget 2013, la subvention de fonctionnement de l'Hospice général était répartie à 77.45% pour le programme C03 et 22.45% pour le programme C05. L'analyse effectuée par cette institution conduit à une ventilation aux comptes légèrement différente entre ces mêmes programmes, à savoir, 83.6% (C03) et 16.4% (C05). Un crédit supplémentaire a été validé par le Conseil d'Etat et approuvé par la Commission des finances pour la comptabilisation de l'écart imputable au programme C03, qui trouve son équivalent en économie, dans le programme C05.

### 43 Recettes diverses - Écart d'estimation

La nature utilisation provision pour risques et charges (-0.6 million) est en dessous des prévisions budgétaires.

### 46 Subventions acquises - Écart d'estimation

Les entités au bénéfice de contrats de prestations arrivant à échéance doivent restituer à l'Etat la part de thésaurisation qui les concernent.

# C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale (suite)

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Augmenter les effets de l'accompagnement social et financier par l'Hospice général</b>						
1.1 Durée moyenne de prise en charge	Efficacité	23 mois	23 mois	21 mois	20 mois	2015
1.2 Taux de personnes avec un revenu du travail	Efficacité	15.6%	17%	18%	20%	2017
1.3 Taux de personnes ayant vu augmenter leur revenu du travail durant la première année de prise en charge - personnes entrées avec un revenu antérieur	Efficacité	55%	53%	53%	60%	2015
1.4 Taux de personnes ayant vu augmenter leur revenu du travail durant la première année de prise en charge - personnes entrées sans revenu antérieur	Efficacité	30%	30%	27%	33%	2015
<b>2. Garantir un octroi des prestations d'aide sociale conforme à la loi</b>						
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	98%	95%	97%	98%	2015
<b>3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers par l'Hospice général</b>						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficience	4362 CHF	4'550 CHF	4'374 CHF	4500 CHF	2017

### Commentaires

Seuils d'information critique pour 2013

Valeurs comparatives 2012

Indicateur 1.1 : 24 mois

23 mois

Indicateur 1.2 : 15%

16%

Indicateur 1.3a : 50%

50%

Indicateur 1.3b : 25%

25%

Indicateur 2.1 : 90%

95%

Indicateur 3.1 : 4'700 CHF

4'700 CHF

Indicateur 1.2 : 1'370 dossiers avec revenu sur 8'776 dossiers financiers.

Indicateur 2.1 : 3'139 décisions confirmées sur 3'202 décisions totales au 31 décembre 2013 = 98% (hors 82 décisions en cours de traitement).

Indicateur 3.1 : 12'231 dossiers totaux moyens (action sociale).



# C04 Protection des personnes adultes sous curatelle

Département responsable : DSE

## COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>9'464'820</b>	<b>-218'003</b>	<b>-2.3%</b>	<b>9'682'823</b>	<b>9'633'205</b>
30 Charges de personnel	9'020'611	-427'680	-4.5%	9'448'291	8'903'757
31 Dépenses générales	119'045	-3'487	-2.8%	122'532	126'561
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	278'439	238'439	596.1%	40'000	566'198
36 Subventions accordées	40'000	0	0.0%	40'000	27'517
39 Imputations internes	6'726	-25'274	-79.0%	32'000	9'173
<b>REVENUS</b>	<b>219'687</b>	<b>-471'624</b>	<b>-68.2%</b>	<b>691'311</b>	<b>350'775</b>
43 Recettes diverses	219'687	-471'624	-68.2%	691'311	350'775
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-9'245'134</b>	<b>-253'622</b>	<b>2.8%</b>	<b>-8'991'512</b>	<b>-9'282'429</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-242'882</i>	<i>-2'301</i>	<i>1.0%</i>	<i>-240'581</i>	<i>-279'446</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'341'347</i>	<i>-273'474</i>	<i>13.2%</i>	<i>-2'067'873</i>	<i>-5'742'838</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-11'829'363</b>	<b>-529'397</b>	<b>4.7%</b>	<b>-11'299'966</b>	<b>-15'304'714</b>

## POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>81.35</b>	<b>-1.00</b>	<b>-1.21%</b>	<b>82.35</b>	<b>77.75</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>78.05</i>	<i>-0.80</i>	<i>-1.01%</i>	<i>78.85</i>	<i>74.25</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>3.30</i>	<i>0.80</i>	<i>32.00%</i>	<i>2.50</i>	<i>2.50</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>-</i>	<i>-1.00</i>	<i>-100.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>1.00</i>

## Descriptif du programme

Ce programme a pour but la protection des personnes faisant l'objet d'une décision du Tribunal tutélaire et dont les ressources sont insuffisantes pour que le mandat soit confié à un mandataire privé.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service de protection de l'adulte.

## Ce programme contient la prestation suivante :

C04.01 Protection des personnes adultes sous curatelle.

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le Service de protection de l'adulte (SPAd) a adapté la gestion et le suivi des mandats confiés par le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE), en réponse à l'entrée en vigueur du nouveau droit tutélaire. Depuis lors, les assistants sociaux peuvent être désignés mandataires par le TPAE et la portée du mandat fait l'objet d'un découpage plus fin.

# C04 Protection des personnes adultes sous curatelle (suite)

## 30 Charges de personnel - Écart d'estimation

Le non dépensé concernant cette nature correspond à des vacances temporaires de certains postes.

## 33 Amortissements, provisions, irrécouvrables - Écart d'estimation et dépassement de crédit

Un crédit supplémentaire a été accordé afin d'augmenter la provision pour débiteurs douteux dans le cadre des actions d'épuration des dossiers. Le montant des créances irrécouvrables a également été réévalué.

## 43 Recettes diverses - Écart d'estimation

L'écart est essentiellement dû à la facturation des actions effectuées par le SPAD, prévue au budget mais pas encore opérationnelle.

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Gérer efficacement les intérêts des personnes protégées</b>						
1.1 Taux d'acceptation des rapports par le tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE)	Efficacité	100%	100%	99%	100%	2017
<b>2. Assurer une prise en charge rapide du mandat de protection</b>						
2.1 Temps moyen entre l'entrée en force de la décision du tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) et la prise en charge réelle du dossier	Qualité	25 jours	25 jours	25 jours	8 jours	2017
<b>3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers</b>						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficience	3637 CHF	4'000 CHF	3'843 CHF	4100 CHF	2017

### Commentaires

Seuils d'information critique pour 2013

Valeurs comparatives 2012

Indicateur 1.1 : 99%

99%

Indicateur 2.1 : 35 jours

35 jours

Indicateur 3.1 : 4'200 CHF

4'200 CHF

Indicateur 3.1 : 2'513 dossiers.

# C05 Actions en matière d'asile et de migration

## Département responsable : DSE

### COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>34'413'877</b>	<b>-3'326'325</b>	<b>-8.8%</b>	<b>37'740'202</b>	<b>36'394'820</b>
30 Charges de personnel	115'612	-11'136	-8.8%	126'748	115'720
31 Dépenses générales	14'686	5'205	54.9%	9'481	8'952
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	28'515	-19'485	-40.6%	48'000	953'345
36 Subventions accordées	32'912'386	-3'443'587	-9.5%	36'355'973	33'521'067
37 Subventions redistribuées	1'342'679	142'679	11.9%	1'200'000	1'795'736
<b>REVENUS</b>	<b>1'826'554</b>	<b>626'447</b>	<b>52.2%</b>	<b>1'200'107</b>	<b>1'848'937</b>
42 Revenus des biens	-	-	-	-	58
43 Recettes diverses	48'498	48'391	45'225.2%	107	41'458
46 Subventions acquises	435'376	435'376	-	-	11'685
47 Subventions à redistribuer	1'342'679	142'679	11.9%	1'200'000	1'795'736
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-32'587'323</b>	<b>3'952'772</b>	<b>-10.8%</b>	<b>-36'540'095</b>	<b>-34'545'883</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-4'096</i>	<i>516</i>	<i>-11.2%</i>	<i>-4'612</i>	<i>-31'391</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-22'675</i>	<i>73'109</i>	<i>-76.3%</i>	<i>-95'784</i>	<i>-7'364'093</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-32'614'094</b>	<b>4'026'397</b>	<b>-11.0%</b>	<b>-36'640'491</b>	<b>-41'941'368</b>

### POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>0.68</b>	<b>-0.14</b>	<b>-17.07%</b>	<b>0.82</b>	<b>0.68</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>0.58</i>	<i>-0.16</i>	<i>-21.62%</i>	<i>0.74</i>	<i>0.58</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.06</i>	<i>0.02</i>	<i>50.00%</i>	<i>0.04</i>	<i>0.06</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.04</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.04</i>	<i>0.04</i>

## Descriptif du programme

Ce programme porte sur la planification, la coordination, le soutien et le contrôle des politiques publiques en matière d'asile et de migration. Son but est d'assurer l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement et l'aide sociale financière pour les requérants d'asile et les réfugiés statutaires.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et l'Hospice général.

## Ce programme contient la prestation suivante :

C05.01 Pilotage en matière d'asile et de migration

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013

Bénéficiant d'une accalmie du flux entrant de demandeurs d'asile, le service d'Aide au requérants d'asile de l'Hospice général a poursuivi ses réflexions visant à réorganiser l'accueil, le suivi social et l'intégration des requérants d'asile. La nouvelle organisation entrera en vigueur en mars 2014; le service se nommera désormais "Service d'aide aux migrants (issus de l'asile)".

# C05 Actions en matière d'asile et de migration (suite)

## 36 Subventions accordées - Écart d'estimation et dépassement de crédit

L'Hospice général a connu un fléchissement des entrées dans le dispositif d'asile. Toutefois, des modifications dans le calcul des forfaits de prise en charge ODM (Office Fédéral des Migrations) induisent un report sur les charges cantonales. Un crédit supplémentaire a été validé par le Conseil d'Etat et approuvée par la Commission des Finances pour supporter cet impact. L'Hospice général a cherché à maîtriser son fonctionnement à la hausse du nombre des usagers, et est parvenue pour l'essentiel à respecter le montant de la subvention globale de fonctionnement allouée, à 0.2 million près financés par déduction des montants à restituer au titre de la thésaurisation des années antérieures. Par ailleurs, au budget 2013, la subvention de fonctionnement de l'Hospice général était répartie à 77.45% pour le programme C03 et 22.45% pour le programme C05. L'analyse effectuée par cette institution conduit à une ventilation aux comptes légèrement différente entre ces mêmes programmes, à savoir, 83.6% (C03) et 16.4% (C05). Un crédit supplémentaire a été validé par le Conseil d'Etat et approuvé par la Commission des finances pour la comptabilisation de l'écart imputable au programme C03, qui trouve son équivalent en économie, dans le programme C05.

## 46 Subventions acquises - Écart d'estimation

Les entités au bénéfice de contrats de prestations arrivant à échéance doivent restituer à l'Etat la part de thésaurisation qui les concernent.

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Développer l'autonomie financière des bénéficiaires</b>						
1.1 Taux de requérants d'asile qui perçoivent un revenu du travail	Efficacité	23%	25%	25%	25%	2017
<b>2. Développer l'intégration sociale des bénéficiaires</b>						
2.1 Taux de requérants d'asile indépendants financièrement	Efficience	12%	14%	13%	15%	2017
<b>3. Optimiser l'utilisation du dispositif d'hébergement</b>						
3.1 Taux opérationnel d'occupation du dispositif d'hébergement collectif	Efficacité	87%	90%	93%	95%	2017
3.2 Taux opérationnel d'occupation du dispositif d'hébergement individuel	Efficacité	92%	95%	96%	95%	2017
<b>4. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers</b>						
4.1 Coût moyen par dossier	Efficience	7477 CHF	7'700 CHF	7'468 CHF	8000 CHF	2017

## Commentaires

Seuils d'information critique pour 2013

Valeurs comparatives 2012

Indicateur 1.1 : 20%

28%

Indicateur 2.1 : 10%

6.5%

Indicateur 3.1 : 80%

80%

Indicateur 3.2 : 75%

90%

Indicateur 4.1 : 8'500 CHF

7'800 CHF

## **C05 Actions en matière d'asile et de migration (suite)**

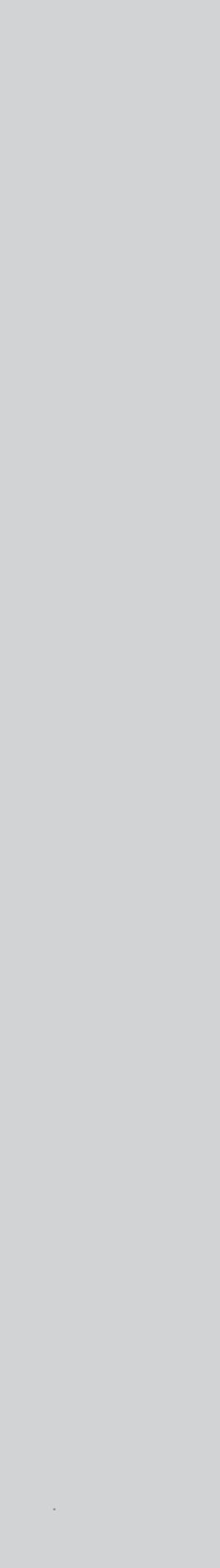
Indicateur 1.1 : 584 requérants d'asile indépendants ou partiellement indépendants financièrement sur 2'513 requérants (exprimé en moyenne annuelle).

Indicateur 2.1 : 314 requérants d'asile indépendants financièrement sur 2'513 requérants (exprimé en moyenne annuelle).

Indicateur 3.1 : 257 personnes logées sur 2'370 places disponibles.

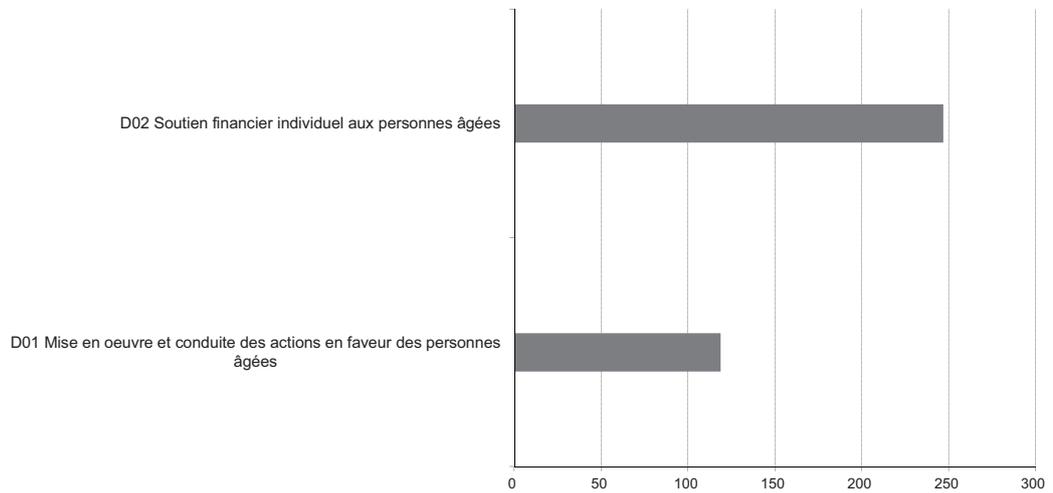
Indicateur 3.2 : 2'024 personnes logées sur 2'209 places disponibles.

Indicateur 4.1 : 2'869 dossiers moyens (asile).

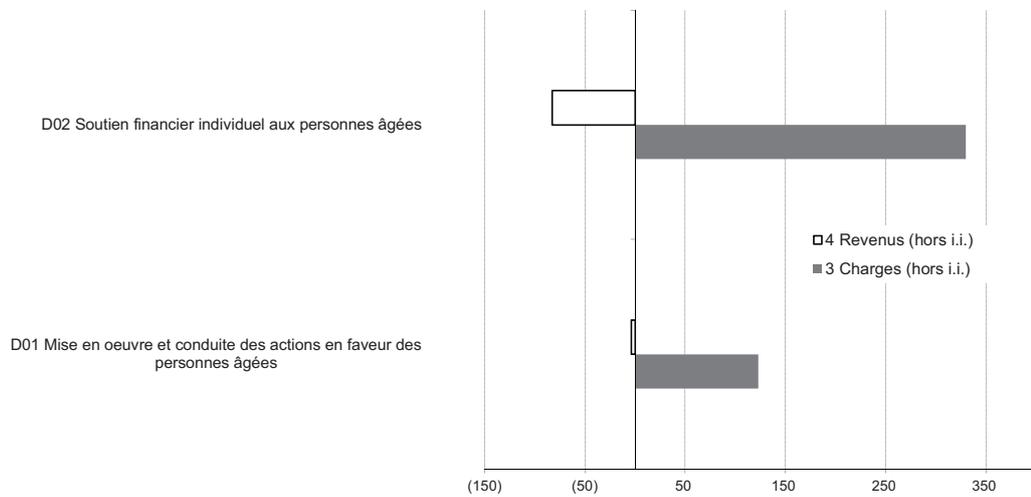


# D Personnes âgées

Résultats nets en millions de francs par programme



Charges et revenus en millions de francs par programme



## **D Personnes âgées**

### **Synthèse des priorités**

Alors que le nombre de places dans les établissements médico-sociaux (EMS) a été stable durant l'année 2012 (3'745 lits au 31 décembre), l'année 2013 a connu un accroissement net de 25 lits d'EMS (ouverture de 56 lits et fermeture de 31 lits).

La variation entre 2012 (119'628'250 F) et 2013 (117'521'961 F) du montant de la subvention allouée aux EMS est notamment due aux effets de l'annualisation des ouvertures respectivement des fermetures des lits susmentionnés et à la réévaluation du salaire des aides-soignants.

S'agissant de l'aide individuelle aux personnes âgées à domicile ou en EMS, 14'680 personnes ont été au bénéfice de prestations complémentaires (PC), représentant une dépense de 301.6 millions en 2013. Concernant les personnes séjournant en EMS, elles ont été au nombre de 2'672 sur le canton de Genève à bénéficier de ces prestations (soit 69% des résidents des EMS).

Les rentes et les barèmes AVS ont été indexés de 0.9% en 2013.

# D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées

Département responsable : DSE

## COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>122'699'168</b>	<b>-2'159'123</b>	<b>-1.7%</b>	<b>124'858'291</b>	<b>124'502'910</b>
30 Charges de personnel	940'307	-90'576	-8.8%	1'030'883	941'189
31 Dépenses générales	119'445	42'333	54.9%	77'112	72'808
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	4'311'608	864'808	25.1%	3'446'800	3'470'533
36 Subventions accordées	117'327'808	-2'975'688	-2.5%	120'303'496	120'018'381
<b>REVENUS</b>	<b>3'940'116</b>	<b>3'916'433</b>	<b>16'536.9%</b>	<b>23'683</b>	<b>439'899</b>
42 Revenus des biens	-	-	-	-	473
43 Recettes diverses	399'054	375'371	1'585.0%	23'683	344'391
46 Subventions acquises	3'541'061	3'541'061	-	-	95'035
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-118'759'053</b>	<b>6'075'555</b>	<b>-4.9%</b>	<b>-124'834'608</b>	<b>-124'063'011</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-138'521</i>	<i>-24'504</i>	<i>21.5%</i>	<i>-114'017</i>	<i>-130'588</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-201'407</i>	<i>590'700</i>	<i>-74.6%</i>	<i>-792'107</i>	<i>-8'662'678</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-119'098'981</b>	<b>6'641'752</b>	<b>-5.3%</b>	<b>-125'740'733</b>	<b>-132'856'277</b>

## POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>5.49</b>	<b>-1.16</b>	<b>-17.44%</b>	<b>6.65</b>	<b>5.49</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>4.73</i>	<i>-1.31</i>	<i>-21.69%</i>	<i>6.04</i>	<i>4.70</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.46</i>	<i>0.15</i>	<i>48.39%</i>	<i>0.31</i>	<i>0.49</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.31</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.31</i>	<i>0.31</i>

## Descriptif du programme

Ce programme vise à promouvoir des établissements adaptés aux besoins des personnes âgées. Il vise en outre à garantir aux personnes âgées un environnement, une aide, des soins et une organisation adaptés à leurs besoins notamment dans les EMS.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- D01.01 Etablissements médico-sociaux pour personnes âgées
- D01.02 Personnes âgées.

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013

Alors que l'année 2012 n'a pas enregistré d'ouverture de nouveaux lits d'EMS, l'année 2013 a connu un accroissement net de 25 lits d'EMS (fermeture d'un EMS de 24 lits, fermeture de 7 lits dans des chambres double et agrandissement de 2 EMS de 44 et 12 lits).

Par ailleurs, l'année 2013 correspond à la fin du premier contrat de prestations quadriennal des EMS (2010-2013) et à la préparation de leur renouvellement pour les années 2014 à 2017. L'évaluation des contrats de prestations écoulés

# D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées (suite)

a donc permis de repréciser ce qui est attendu de la part des EMS en termes de fourniture des soins pour la prochaine période quadriennale.

## 33 Amortissements, provisions, irrécouvrables - Écart d'estimation

La charge d'amortissements des subventions d'investissements accordées se révèle supérieure aux prévisions budgétaires.

## 36 Subventions accordées - Écart d'estimation

La poursuite de la fermeture anticipée de lits dans les chambres doubles en EMS, la fermeture d'entités, l'ajustement ad hoc du montant des subventions versées et une utilisation moins importante que prévu de l'enveloppe destinée à l'ouverture des nouvelles places et des soins requis découlant des aléas de la planification, sont les principaux facteurs explicatifs de l'écart.

## 43 Recettes diverses - Écart d'estimation

Les natures "utilisation de provisions" et "dissolution de provisions" expliquent l'écart constaté ci-dessus.

## 46 Subventions acquises - Écart d'estimation

Les entités dont les contrats de prestations arrivent à échéance doivent restituer à l'Etat la part de thésaurisation qu'elles ont constituée au cours de la période quadriennale.

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Garantir un nombre suffisant de places en EMS</b>						
1.1 Taux d'adéquation entre les lits disponibles et la planification médico-sociale	Qualité	99%	96%		98%	2017
<b>2. Optimiser qualitativement et quantitativement l'utilisation des places existant en EMS</b>						
2.1 Coût moyen par lit et par jour	Efficience	386 CHF	370 CHF	388 CHF	390 CHF	2017
2.2 Taux d'institutionnalisation	Efficacité	13.84%	15%	13.6%	15%	2017
2.3 Taux d'occupation des places	Efficacité	98.36%	98%	98.89%	98%	2017
2.4 Taux de plaintes fondées	Qualité	0.14%	0.2%	0.16%	0.20%	2017

## Commentaires

Par souci de cohérence avec l'objectif no 1, l'indicateur 1.1 Taux d'adéquation entre les lits disponibles et la planification médico-sociale remplace le précédent indicateur Taux de personnes en liste d'attente pendant plus de 90 jours dont le besoin d'institutionnalisation est avéré en regard du nombre d'entrées en EMS.

Seuils d'information critique pour 2013

Valeurs comparatives 2012

Indicateur 1.1 (nouveau) : 95%

N/A

Indicateur 2.1 : 420 CHF

420 CHF

Indicateur 2.2 : 20%

20%

## D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées (suite)

Indicateur 2.3 : 95% 95%

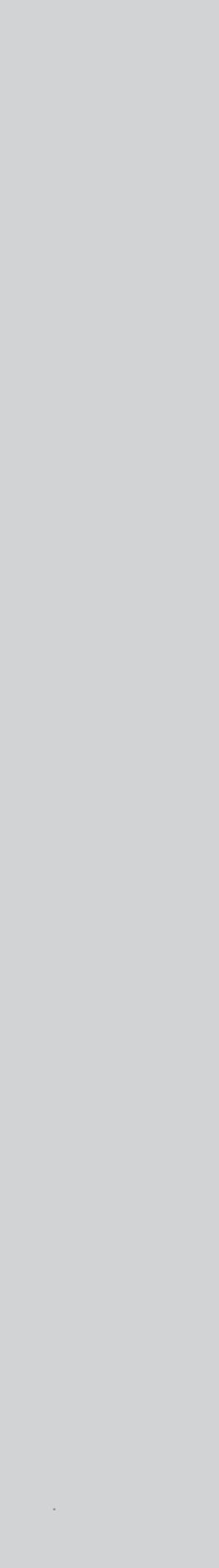
Indicateur 2.4 : 1% 1%

Indicateur 1.1 : 3'733 lits au 31.12.2013 (hors EMS Coccinelle) pour 3'770 lits planifiés.

Indicateur 2.1 : Charges totales des EMS en 2012 de 528'137'242 CHF pour 3745 lits en 2012, équivalent à un montant de 386 CHF par lit et par jour.

Indicateur 2.2 : Selon les données SOMED, 2'961 résidents en EMS ont plus de 80 ans en 2011 et 21'391 personnes ont plus de 80 ans parmi la population genevoise.

Indicateur 2.3 : 1'350'254 journées réalisées en EMS en 2013 sur 1'372'765 journées réalisables (3761 lits en moyenne sur l'année \* 365 jours).



# D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées

Département responsable : DSE

## COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>329'503'487</b>	<b>-6'451'057</b>	<b>-1.9%</b>	<b>335'954'544</b>	<b>324'351'232</b>
30 Charges de personnel	6'764'381	-86'194	-1.3%	6'850'575	6'687'175
31 Dépenses générales	405'326	72'256	21.7%	333'070	390'886
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	-	-	-	-	14'402
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	16'449'807	-4'349'013	-20.9%	20'798'820	15'622'215
36 Subventions accordées	305'869'001	-2'097'252	-0.7%	307'966'253	301'615'501
39 Imputations internes	14'971	9'145	157.0%	5'826	21'054
<b>REVENUS</b>	<b>82'665'355</b>	<b>-9'893'250</b>	<b>-10.7%</b>	<b>92'558'605</b>	<b>86'681'358</b>
42 Revenus des biens	173	-7'803	-97.8%	7'976	122
43 Recettes diverses	28'783'983	-4'545'356	-13.6%	33'329'339	30'375'598
46 Subventions acquises	53'881'198	-5'340'092	-9.0%	59'221'290	56'305'637
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-246'838'132</b>	<b>-3'442'193</b>	<b>1.4%</b>	<b>-243'395'939</b>	<b>-237'669'875</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-609'121</i>	<i>91'345</i>	<i>-13.0%</i>	<i>-700'466</i>	<i>-661'441</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'303'445</i>	<i>-129'676</i>	<i>11.0%</i>	<i>-1'173'769</i>	<i>-5'892'137</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-248'750'699</b>	<b>-3'480'525</b>	<b>1.4%</b>	<b>-245'270'174</b>	<b>-244'223'454</b>

## POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>55.23</b>	<b>-4.86</b>	<b>-8.09%</b>	<b>60.09</b>	<b>57.54</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>55.23</i>	<i>-3.41</i>	<i>-5.82%</i>	<i>58.64</i>	<i>56.96</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>-</i>	<i>-1.46</i>	<i>-100.00%</i>	<i>1.46</i>	<i>0.58</i>

## Descriptif du programme

Ce programme vise à l'intégration des personnes âgées dans la vie de la cité et à leur garantir, après la période active, des ressources financières nécessaires à une vie décente.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service des prestations complémentaires.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- D02.01 Prestations complémentaires AVS
- D02.02 Aides complémentaires aux personnes âgées (aide sociale)

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013

Une augmentation de 293 dossiers de personnes âgées (domicile/home) qui sollicitent les prestations complémentaires entre 2012 et 2013 (soit + 2%) a donné lieu à un accroissement des dépenses liées aux prestations complémentaires à hauteur de 4.3 millions (soit + 1,4%).

# D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées (suite)

## 33 Amortissements, provisions, irrécouvrables - Écart estimation

La constitution de provisions au service des prestations complémentaires (SPC) est tributaire du volume, en fin d'année, du nombre de dossiers à traiter et de dossiers en attente d'une décision d'autres instances. Ce nombre est inférieur à celui retenu lors de l'élaboration budgétaire.

## 36 Subventions accordées - Écart d'estimation et dépassement de crédit

La réalité 2013 a permis d'être légèrement en-dessous des estimations prévues au budget et de ne pas devoir présenter de demande de crédits supplémentaires. En effet, la totalité des charges des prestations versées par le SPC, à savoir, les prestations complémentaires fédérales, les prestations complémentaires cantonales, la participation aux abonnements TPG et les prestations d'assistance a été inférieure à celle prévue dans le budget.

## 43 Recettes diverses - Écart d'estimation

En regard de la nature 33, l'écart est relatif à l'utilisation et à la dissolution de provisions.

## 46 Subventions acquises- Écart d'estimation

Dans la mesure où les dépenses versées par le SPC sont en baisse les recettes correspondantes versées par la Confédération le sont également. Toutefois la clé de ventilation des comptes (55.17% D02 et 44.83 E02) étant différente de celle utilisée au budget (58.26% D02 et 41.74% E02), la part de recette de la Confédération affectée à ce programme est inférieure au montant budgété, avec, pour corollaire, un boni dans le programme E02.

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Garantir pour les rentiers AVS un examen rapide des dossiers de prestations complémentaires</b>						
1.1 Pourcentage de dossiers traités dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	75%	90%	86%	88%	2017
<b>2. Garantir un octroi des prestations complémentaires conforme à la loi</b>						
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99%	99%	99%	99%	2017
<b>3. Limiter le coût administratif de traitement des dossiers</b>						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficienc	571 CHF	560 CHF	570 CHF	600 CHF	2017

### Commentaires

Seuils d'information critique pour 2013

Valeurs comparatives 2012

Indicateur 1.1 : 80%

80%

Indicateur 2.1 : 98%

98%

Indicateur 3.1 : 650 CHF

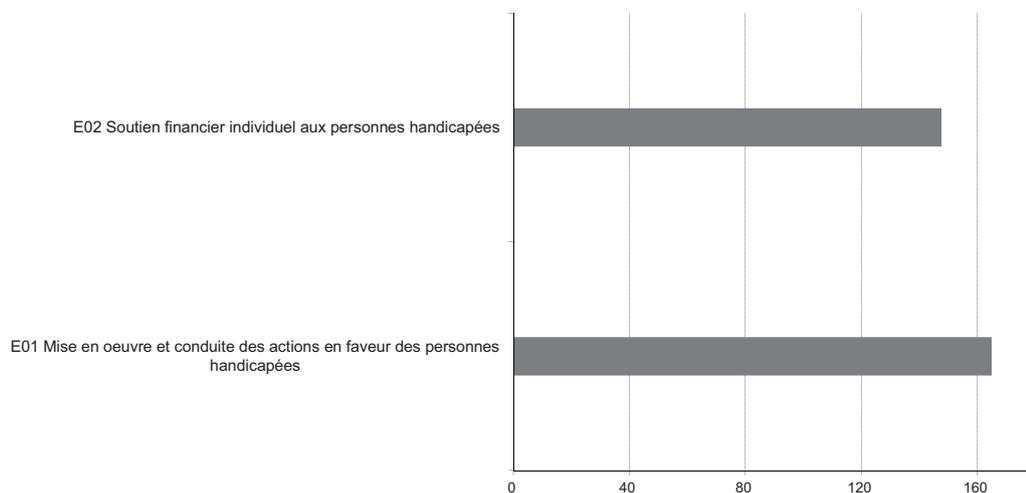
650 CHF

Indicateur 2.1 : 26'558 décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux sur 27'059 décisions émises.

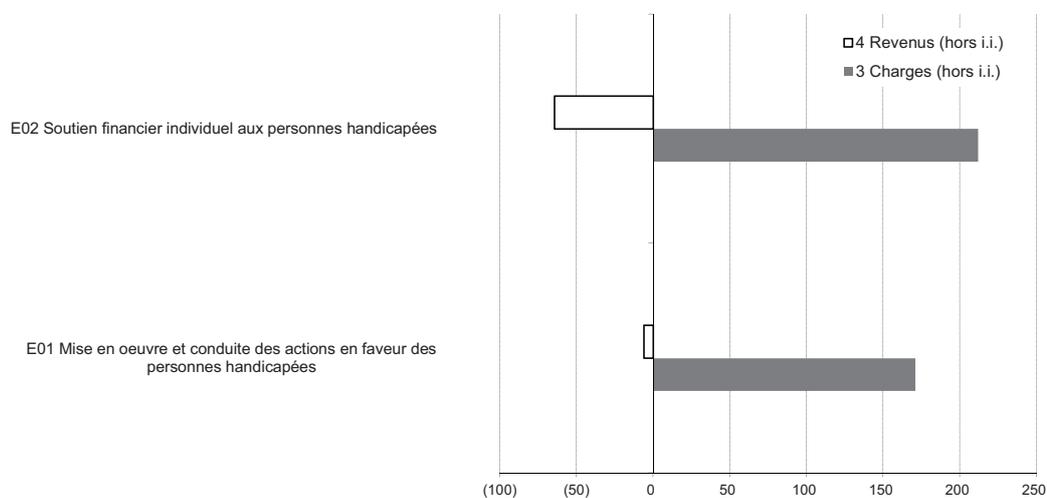
Indicateur 3.1 : 12'307 dossiers AVS sous gestion.

# E Handicap

Résultats nets en millions de francs par programme



Charges et revenus en millions de francs par programme



## E Handicap

### Synthèse des priorités

La politique genevoise en faveur des personnes en situation de handicap et de leurs proches vise à favoriser leur intégration dans la société. Les actions les plus déterminantes du point de vue budgétaire concernent, d'un côté, l'accueil permanent ou de jour au sein d'établissements spécialisés (EPH) et de l'autre, le versement de prestations ou d'aides complémentaires aux personnes en situation de handicap.

Le coût effectif lié à l'ouverture et l'annualisation des nouvelles places est de 1.8 millions de francs en 2013. Cette enveloppe a permis l'ouverture de places supplémentaires (48 places ouvertes et 12 places supprimées suite à la fermeture de la résidence des Bains des Etablissements pour l'intégration (EPI)).

S'agissant de l'aide individuelle aux personnes handicapées, le nombre de bénéficiaires de prestations complémentaires AI est de 10'640 en 2013, représentant une dépense totale de 192.3 millions. Concernant les places disponibles en établissements pour personnes handicapées (EPH), elles sont au nombre de 925 pour l'accueil permanent au 31.12.2013. A cette même date, 794 (+ 99 hors canton) personnes en situation de handicap séjournant en institution ont été au bénéfice de PC pour un montant de 52.2 millions en 2013.

Il a été procédé à une indexation des rentes et des barèmes de 0.9% en 2013.

# E01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées

Département responsable : DSE

## COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>170'939'225</b>	<b>-2'967'381</b>	<b>-1.7%</b>	<b>173'906'606</b>	<b>168'814'307</b>
30 Charges de personnel	1'032'796	-99'486	-8.8%	1'132'282	1'033'765
31 Dépenses générales	131'193	46'496	54.9%	84'697	79'970
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	72'463	-77'537	-51.7%	150'000	0
36 Subventions accordées	169'702'773	-2'836'854	-1.6%	172'539'627	167'700'573
<b>REVENUS</b>	<b>6'082'258</b>	<b>3'940'908</b>	<b>184.0%</b>	<b>2'141'350</b>	<b>2'092'343</b>
42 Revenus des biens	-	-42'096	-100.0%	42'096	519
43 Recettes diverses	2'192'866	93'911	4.5%	2'098'955	1'987'391
46 Subventions acquises	3'889'392	3'889'093	1'300'700.0%	299	104'432
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-164'856'968</b>	<b>6'908'288</b>	<b>-4.0%</b>	<b>-171'765'256</b>	<b>-166'721'964</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-31'887</i>	<i>2'332</i>	<i>-6.8%</i>	<i>-34'219</i>	<i>-32'431</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-201'809</i>	<i>652'672</i>	<i>-76.4%</i>	<i>-854'481</i>	<i>-4'839'412</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-165'090'663</b>	<b>7'563'292</b>	<b>-4.4%</b>	<b>-172'653'955</b>	<b>-171'593'808</b>

## POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>6.03</b>	<b>-1.27</b>	<b>-17.40%</b>	<b>7.30</b>	<b>6.03</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>5.19</i>	<i>-1.44</i>	<i>-21.72%</i>	<i>6.63</i>	<i>5.16</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.50</i>	<i>0.16</i>	<i>47.06%</i>	<i>0.34</i>	<i>0.54</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.34</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>0.34</i>	<i>0.34</i>

## Descriptif du programme

Ce programme vise à promouvoir des établissements adaptés aux personnes handicapées. Il a également pour but de favoriser l'intégration des personnes handicapées en encourageant et en soutenant des actions permettant de réduire, voire de supprimer les obstacles limitant l'intégration ou excluant les personnes handicapées. Il vise en outre l'intégration sociale, professionnelle et culturelle des personnes handicapées et soutient les initiatives visant à prévenir leur exclusion et à assurer leur autonomie.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- E01.01 Etablissements pour personnes handicapées
- E01.02 Prestations aux personnes handicapées

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013

Afin de répondre à la demande croissante de personnes en situation de handicap psychique ou mental et au vieillissement de la population en situation de handicap, 36 nouvelles places ont été créées en 2013 (48 ouvertures, dont 13 places résidentielles et 35 en accueil de jour, ainsi que 12 fermetures) dans les établissements pour personnes handicapées (EPH).

# E01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées (suite)

## 36 Subventions accordées - Écart d'estimation

S'agissant de l'exercice 2013, l'ouverture effective de nouvelles places en EPH n'a pas été entièrement réalisée selon la planification, ce qui a laissé un non dépensé dans l'enveloppe affectée aux nouvelles places. Le fonctionnement des EPI a été l'objet d'une réduction de la subvention versée, au motif de fermetures de foyers. Par ailleurs, l'absence de demande de contribution au Fonds Helios durant l'exercice génère également un montant non dépensé par rapport au budget.

## 46 Subventions acquises - Écart d'estimation

Les entités dont les contrats de prestations arrivent à échéance doivent restituer à l'Etat la part de thésaurisation qu'elles ont constituée au cours de la période quadriennale.

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Garantir un nombre suffisant de places en EPH</b>						
1.1 Taux de personnes en liste d'attente pendant plus de 90 jours dont le besoin d'institutionnalisation est avéré en regard du nombre d'entrées en EPH	Qualité	49%	55%	54%	45%	2017
<b>2. Optimiser qualitativement et quantitativement l'utilisation des places existant en EPH</b>						
2.1 Coût moyen par lit résidentiel	Efficience	369 CHF	380 CHF		390 CHF	2017
2.2 Taux d'institutionnalisation	Efficience	18%	16%	18%	16%	2017
2.3 Taux d'occupation des places	Efficacité	89%	90%	82%	85%	2017
2.4 Taux de plaintes fondées	Qualité	0.1%	0.1%	0%	0.10%	2017

## Commentaires

Par soucis de cohérence avec l'objectif no 2, l'indicateur 2.1 Coût moyen par lit résidentiel remplace l'indicateur 2.1 Coût moyen par lit pondéré par l'évolution de la lourdeur des cas.

Seuils d'information critique pour 2013

Valeurs comparatives 2012

Indicateur 1.1 : 60%

60%

Indicateur 2.1(nouveau) : 400 CHF

N/A

Indicateur 2.2 : 18%

18%

Indicateur 2.3 : 85%

85%

Indicateur 2.4 : 0.11%

0.5%

Indicateur 1.1 : 53 décisions d'institutionnalisation dont 26 avec un délai d'attente supérieur à 90 jours.

Indicateur 2.2 : 13'780 personnes au bénéfice d'une rente pour 2'539 places d'accueil.

Indicateur 2.3 : 301'879 journées réalisées pour 337'625 journées disponibles.

# E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées

Département responsable : DSE

## COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>211'965'630</b>	<b>-7'348'826</b>	<b>-3.4%</b>	<b>219'314'456</b>	<b>211'147'660</b>
30 Charges de personnel	4'846'757	-61'749	-1.3%	4'908'506	4'791'433
31 Dépenses générales	290'421	51'772	21.7%	238'649	280'074
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	-	-	-	-	10'318
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	11'785'358	-2'698'422	-18.6%	14'483'780	11'192'435
36 Subventions accordées	195'032'368	-4'646'979	-2.3%	199'679'347	194'858'315
39 Imputations internes	10'726	6'552	157.0%	4'174	15'084
<b>REVENUS</b>	<b>64'404'969</b>	<b>-1'908'050</b>	<b>-2.9%</b>	<b>66'313'019</b>	<b>62'102'298</b>
42 Revenus des biens	124	-5'590	-97.8%	5'714	88
43 Recettes diverses	20'622'099	-3'256'495	-13.6%	23'878'594	21'762'400
46 Subventions acquises	43'782'747	1'354'037	3.2%	42'428'710	40'339'810
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-147'560'661</b>	<b>5'440'776</b>	<b>-3.6%</b>	<b>-153'001'437</b>	<b>-149'045'362</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-436'414</i>	<i>54'994</i>	<i>-11.2%</i>	<i>-491'408</i>	<i>-473'899</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-933'929</i>	<i>-94'700</i>	<i>11.3%</i>	<i>-839'229</i>	<i>-4'086'124</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-148'931'003</b>	<b>5'401'071</b>	<b>-3.5%</b>	<b>-154'332'074</b>	<b>-153'605'386</b>

## POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>39.57</b>	<b>-3.49</b>	<b>-8.10%</b>	<b>43.06</b>	<b>41.23</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>39.57</i>	<i>-2.44</i>	<i>-5.81%</i>	<i>42.01</i>	<i>40.81</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>-</i>	<i>-1.04</i>	<i>-100.00%</i>	<i>1.04</i>	<i>0.42</i>

## Descriptif du programme

Ce programme vise à garantir aux personnes handicapées le droit à un revenu minimum d'aide sociale par le versement de prestations ou d'aides complémentaires.

Ce programme est mis en oeuvre par la direction générale de l'action sociale et le service des prestations complémentaires.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- E02.01 Prestations complémentaires AI
- E02.02 Aides complémentaires aux personnes handicapées (aide sociale)

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013

L'évolution de ce programme résulte de facteurs démographiques habituels et de l'augmentation du nombre de lits en EPH.

## E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées (suite)

### 33 Amortissements, provisions, irrécouvrables - Écart estimation

La constitution de provisions au service des prestations complémentaires (SPC) est tributaire du volume, en fin d'année, du nombre de dossiers à traiter et de dossiers en attente d'une décision d'autres instances. Ce volume n'atteignant pas les prévisions, les charges de l'exercice sont inférieures au budget.

### 36 Subventions accordées - Écart d'estimation et dépassement de crédit

La réalité 2013 a permis d'être légèrement en-dessous des estimations prévues au budget et de ne pas devoir présenter de demande de crédits supplémentaires. En effet, la totalité des charges des prestations versées par le SPC, à savoir, les prestations complémentaires fédérales, les prestations complémentaires cantonales, la participation aux abonnements TPG et les prestations d'assistance a été inférieure à celle prévue dans le budget.

### 43 Recettes diverses - Écart d'estimation

En regard de la nature 33, l'écart est relatif à l'utilisation et à la dissolution de provisions.

### 46 Subventions acquises- Écart d'estimation

Dans la mesure où les dépenses versées par le SPC sont en baisse les recettes correspondantes versées par la Confédération le sont également. Toutefois la clé de ventilation des comptes (55.17% D02 et 44.83 E02) étant différente de celle utilisée au budget (58.26% D02 et 41.74% E02), la part de recette de la Confédération affectée à ce programme excède le montant budgété, avec, pour corrolaire, un manco dans le programme D02.

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Garantir pour les rentiers AI un examen rapide des dossiers de prestations complémentaires</b>						
1.1 Pourcentage de dossiers traités dans un délai inférieur ou égal à 30 jours	Efficacité	80%	91%	91%	91%	2017
<b>2. Garantir un octroi des prestations complémentaires conforme à la loi</b>						
2.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	99%	99%	99%	99%	2017
<b>3. Limiter le coût administratif du traitement des dossiers</b>						
3.1 Coût moyen par dossier	Efficienc	571 CHF	560 CHF	570 CHF	600 CHF	2017

### Commentaires

Seuils d'information critique pour 2013

Valeurs comparatives 2012

Indicateur 1.1 : 85%

85%

Indicateur 2.1 : 98%

98%

Indicateur 3.1 : 650 CHF

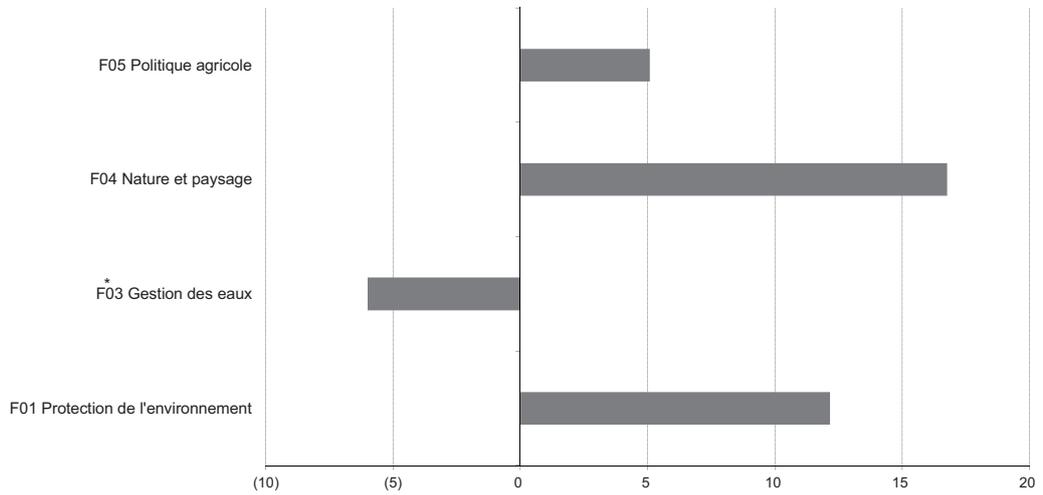
650 CHF

Indicateur 2.1 : 15'972 décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux sur 16'196 décisions émises.

Indicateur 3.1 : 7'562 dossiers AI sous gestion.

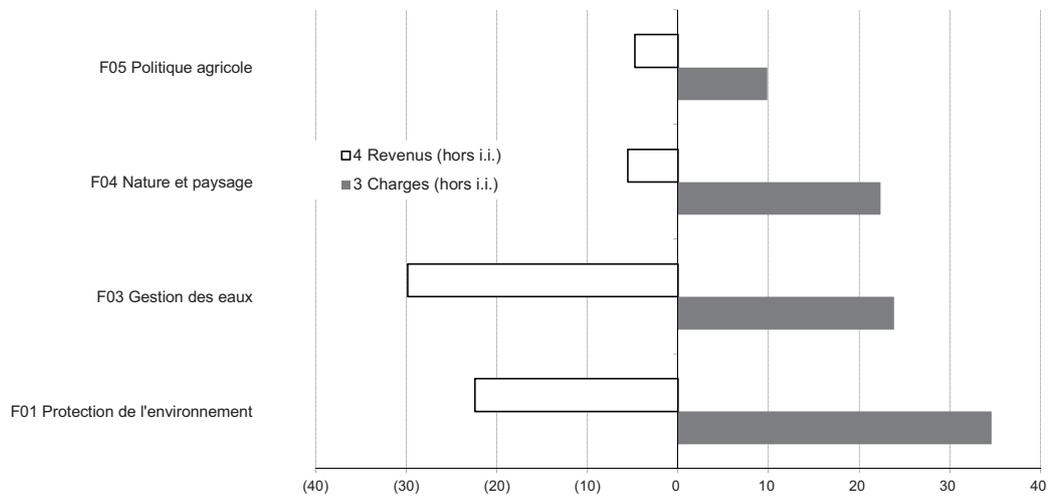
# F Environnement

Résultats nets en millions de francs par programme



\* programme avec un revenu net

Charges et revenus en millions de francs par programme



# F Environnement

## Synthèse des priorités

Cette politique publique regroupe quatre programmes qui, ensemble, représentent la réponse du canton aux problèmes environnementaux au sens large. Ces quatre programmes sont les suivants:

- **Protection de l'environnement:** soit tous les enjeux liés à la protection de l'air, la protection contre le bruit et les rayonnements, la protection des sols, la protection des eaux souterraines, la gestion des déchets, les sites contaminés, les substances dangereuses dans l'environnement bâti et les risques majeurs, ainsi qu'aux études d'impact et évaluations environnementales;
- **Gestion des eaux:** soit la qualité de l'eau, la renaturation des cours d'eau, le traitement des eaux usées, la gestion des crues (environnement bleu);
- **Nature et paysage:** soit tout ce qui touche aux écosystèmes, aux espèces et aux services que délivre la biodiversité, ainsi qu'à l'aménagement du cadre de vie de la population (environnement vert);
- **Politique agricole:** soit la mise en œuvre de la politique fédérale et la promotion d'une agriculture productrice, rémunératrice, concurrentielle, respectueuse de l'environnement, répondant aux normes sociales, aux besoins du marché et de la population.

Le programme de législature comporte 16 objectifs en rapport avec cette politique publique.

Concernant la **protection de l'environnement**, le Conseil d'Etat a révisé en 2013 le Plan Opair et le règlement sur la protection de l'air (K 1 70.09). La mise en œuvre met l'accent sur le contrôle et l'assainissement des quelque 36'000 chauffages de moins de 1'000 kW. Le taux de recyclage des déchets urbains s'est établi à 45,2% en 2012. L'objectif de 50% du plan de gestion des déchets sera toutefois difficile à atteindre dans le délai prévu, notamment par manque de moyens financiers pour les campagnes de sensibilisation. Le projet de renouvellement de l'usine d'incinération des Cheneviers s'est achevé en 2013. Le Conseil d'Etat a planifié la construction de Cheneviers IV à l'horizon 2022. Cette nouvelle usine d'une capacité de 160'000 tonnes par an sera érigée à l'emplacement actuel. Le projet GEothermie 2020 pour la prospection et l'exploration du sous-sol en vue d'exploiter à terme le potentiel géothermique de grande profondeur a été lancé comme prévu en 2013. Ce programme a pour objectif de caractériser le sous-sol du bassin genevois de façon à réduire le risque d'échec lors de forages géothermiques. Il a fait l'objet d'une convention avec les SIG qui en assumeront l'essentiel des coûts. Le Conseil d'Etat a également modifié le règlement d'application de la loi sur les mines (L 3 05) pour permettre le démarrage de la phase de prospection.

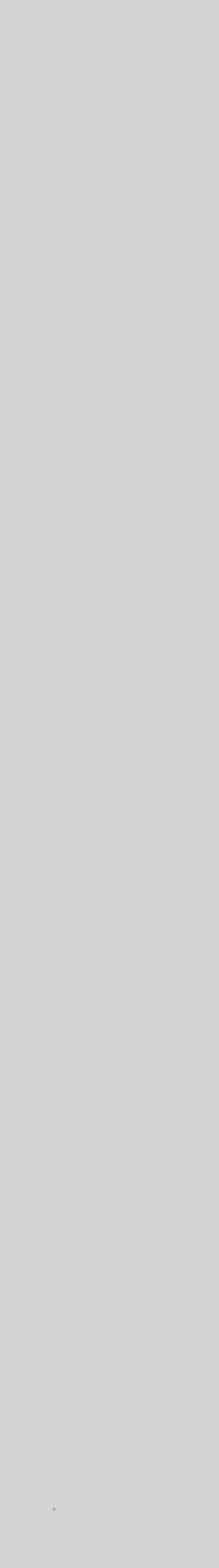
La **gestion des eaux** a vu, en 2013, une poursuite significative des Plans régionaux d'évacuation des eaux (PREE) ainsi que des Plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE), dont les données et résultats ont été mis en ligne dans le géo-portail du SITG et ont été intégrés dans les Schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE). Sur les 6 SPAGE prévus, 3 ont été approuvés par le Conseil d'Etat. Les 4 principaux indicateurs de suivi de gestion des eaux ont été atteints ou dépassés avec près de 11 kilomètres cumulés de berges de cours d'eau réaménagés, en particulier avec l'avancée de la renaturation de l'Aire.

En outre, le processus de révision du financement de l'assainissement a abouti avec l'acceptation d'une nouvelle loi par le Grand Conseil (29.11.2013). Sa mise en application est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

En matière de protection des biens et des personnes contre les inondations, l'objectif a été largement dépassé et, de surcroît, sa veille VHG (Veille Hydrologique Genevoise) fait l'objet d'une modernisation.

En matière de **nature et paysage**, outre la poursuite de la gestion des espaces naturels renaturés (forêts, lac, cours d'eau, réserves, etc.) et des infrastructures d'accueil de la population (ports, chemins pédestres, etc.), les points forts ont été l'élaboration d'un 3<sup>ème</sup> contrat territoire transfrontalier, l'acceptation du règlement de la loi sur la biodiversité, ainsi que la présentation aux partenaires de la stratégie et du programme d'actions « Nature en ville » au printemps 2013.

La **politique agricole** a eu pour principal objectif d'améliorer la capacité de production de l'agriculture genevoise, notamment dans le cadre du Projet d'agglomération, en élaborant un projet permettant de favoriser une amélioration des infrastructures agricoles durables (projet de développement régional PDR) et en poursuivant le projet pilote visant à accroître la connaissance de l'agriculture par les enfants. Un cahier des charges a également été défini, permettant une labellisation des restaurants collectifs publics et privés. Enfin, la capacité de production de l'agriculture genevoise a été améliorée par l'application des dispositions fédérales en matière de paiements directs et d'améliorations structurelles. Par l'octroi de crédits d'investissement, le canton a notamment soutenu l'installation de jeunes agriculteurs et la modernisation des équipements agricoles.



# F01 Protection de l'environnement

## Département responsable : DIME

### COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>34'631'420</b>	<b>7'506'110</b>	<b>27.7%</b>	<b>27'125'310</b>	<b>27'646'991</b>
30 Charges de personnel	13'395'214	7'687	0.1%	13'387'527	12'951'226
31 Dépenses générales	10'785'813	-2'010'506	-15.7%	12'796'319	12'276'613
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	10'087'352	9'531'292	1'714.1%	556'060	1'996'856
34 Parts et contributions sans affectation	202'341	39'491	24.2%	162'850	183'327
35 Dédommagements à des tiers	52'394	9'769	22.9%	42'625	52'415
36 Subventions accordées	70'448	-79'552	-53.0%	150'000	160'185
39 Imputations internes	37'859	7'930	26.5%	29'929	26'369
<b>REVENUS</b>	<b>22'438'912</b>	<b>7'559'109</b>	<b>50.8%</b>	<b>14'879'803</b>	<b>15'672'763</b>
41 Patentes et concessions	-	0	-	0	0
42 Revenus des biens	-	0	-	0	6'006'590
43 Recettes diverses	12'227'361	1'797'818	17.2%	10'429'543	10'596'171
45 Dédommagements de collectivités publiques	114'045	-1'580'315	-93.3%	1'694'360	78'708
46 Subventions acquises	10'097'506	7'341'606	266.4%	2'755'900	-1'008'706
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-12'192'508</b>	<b>53'000</b>	<b>-0.4%</b>	<b>-12'245'508</b>	<b>-11'974'228</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'463'000</i>	<i>-73'012</i>	<i>5.3%</i>	<i>-1'389'988</i>	<i>-1'289'970</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'951'843</i>	<i>-135'568</i>	<i>4.8%</i>	<i>-2'816'275</i>	<i>-8'637'645</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-16'607'352</b>	<b>-155'582</b>	<b>0.9%</b>	<b>-16'451'770</b>	<b>-21'901'844</b>

### POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>85.51</b>	<b>-3.95</b>	<b>-4.42%</b>	<b>89.46</b>	<b>93.72</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>66.61</i>	<i>-8.50</i>	<i>-11.32%</i>	<i>75.11</i>	<i>70.23</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>6.50</i>	<i>2.50</i>	<i>62.50%</i>	<i>4.00</i>	<i>13.27</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>12.40</i>	<i>2.05</i>	<i>19.81%</i>	<i>10.35</i>	<i>10.22</i>

## Descriptif du programme

La protection de l'environnement a pour objectif de protéger les hommes, les animaux et les plantes contre les atteintes nuisibles ou incommodes, telles que les émissions de gaz à effet de serre, les émissions de polluants atmosphériques (oxydes d'azote, poussières fines), le bruit, la pollution par les substances dangereuses ou l'élimination sauvage des déchets, ainsi que de conserver durablement les ressources naturelles. La mission de la direction générale de l'environnement est de proposer et mettre en œuvre cette politique, ainsi que d'appliquer la législation fédérale correspondante, soit la loi sur la protection de l'environnement et ses nombreuses ordonnances d'application, ainsi que les plans de mesures correspondants, notamment le Plan OPair (protection de l'air) et le Plan de gestion des déchets. Pour ce faire, les principes suivants sont notamment respectés :

- les atteintes à l'environnement doivent être limitées à titre préventif;
- les atteintes à l'environnement doivent prioritairement être limitées par des mesures prises à la source;
- les atteintes à l'environnement doivent être évaluées non seulement isolément, mais également collectivement et dans leurs effets conjoints.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'environnement (DGE).

# F01 Protection de l'environnement (suite)

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- F01.01 Management environnemental
- F01.02 Gestion des déchets
- F01.03 Protection de l'air
- F01.04 Protection contre le bruit et les rayonnements
- F01.05 Gestion des sols, sites pollués et eaux souterraines
- F01.06 Environnement des entreprises et risques majeurs
- F01.07 Contrôle des risques dus aux substances toxiques dans l'espace bâti

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013

### *Réalisation du programme de législature*

En matière d'amélioration de la qualité de l'air, le Plan Opair révisé a été adopté le 27 février 2013. Il est en phase de réalisation, avec un accent porté sur l'assainissement des chauffages dans les zones à immissions excessives. En parallèle, le règlement sur la protection de l'air (K 1 70.09) a été révisé en intégrant les suggestions de la commission d'évaluation des politiques publiques (CEPP) qui a rendu un rapport sur le sujet en 2010. La CEPP proposait notamment d'améliorer le pilotage politique du Plan et de le restreindre aux zones à immissions excessives, tout en l'intégrant dans une stratégie globale d'amélioration de la qualité de l'air qui, elle, est développée en 2014.

En matière de recyclage, le taux de recyclage des déchets urbains s'est établi à 45,2% en 2012. L'objectif de 50% du Plan de gestion des déchets sera toutefois difficile à atteindre dans le délai prévu, notamment par manque de moyens financiers pour les campagnes de sensibilisation, l'essentiel des moyens du fonds cantonal de gestion des déchets ayant servi ces dernières années à couvrir les frais d'exploitation des espaces de récupération. La redevance sur l'incinération a été augmentée de 4F par tonne en 2012 et une nouvelle redevance de 2F par tonne introduite sur la mise en décharge des déchets inertes. Ces nouvelles recettes ont permis de reprendre les campagnes de sensibilisation en 2013.

### *Autres projets d'importance stratégique*

Le projet de renouvellement de l'usine d'incinération des Cheneviers s'est achevé en 2013. Le Conseil d'Etat a planifié la construction de Cheneviers IV à l'horizon 2022. Cette nouvelle usine, d'une capacité de 160'000 tonnes par an, sera érigée à l'emplacement actuel.

Le projet GEothermie 2020 pour la prospection et l'exploration du sous-sol en vue d'exploiter à terme le potentiel géothermique de grande profondeur a été lancé comme prévu en 2013. Mené par le service de géologie, sols et déchets (GESDEC) avec la collaboration active des SIG, ce programme a pour objectif de caractériser le sous-sol du bassin genevois de façon à réduire le risque d'échec lors de forages géothermiques. Il a fait l'objet d'une convention avec les SIG qui en assumeront l'essentiel des coûts. Le Conseil d'Etat a également modifié le règlement d'application de la loi sur les mines (L 3 05) pour permettre le démarrage de la phase de prospection.

### *Explication des écarts par rapport au budget 2013*

31 - Dépenses générales :

Certains travaux liés à l'assainissement de sites contaminés ont dû être reportés sur 2014 en raison de mauvaises conditions météorologiques (écart d'estimation : - 2 227 060 F).

L'extension prévue en 2013 du Plan de mobilité de l'administration cantonale (PMAC) n'a pas eu lieu dans l'ampleur prévue en raison de choix porté sur d'autres projets stratégiques (- 226 684 F).

Le budget pour les campagnes d'information auprès des entreprises n'a pas été entièrement utilisé (- 250 809 F).

Les dépenses liées à l'exploitation des espaces de récupération des déchets (ESREC) ont été sous-estimées au budget (écart d'estimation: + 587 109 F). Cette différence est expliquée par plusieurs facteurs :

1. Le fait que la population genevoise apporte plus de déchets (déchets spéciaux, encombrants, recyclables et

## F01 Protection de l'environnement (suite)

compostables) dans les ESREC. L'augmentation des quantités est de 6,6% en comparaison avec 2012 (soit + 2.6% à Châtillon, + 1.5% aux Chanâts et + 13.8% à La Praille).

2. Le coût de reprise des matériaux a aussi évolué à la hausse : métaux et gravats.

3. Des travaux importants de mise en conformité et de sécurisation ont dû être réalisés dans les trois ESREC du canton notamment suite à des effractions, soit :

ESREC Châtillon : réalisation de travaux de mise en conformité (travaux de couverture, dalle en béton pour dépose des bennes, installation d'un paratonnerre, protection contre le risque d'arc électrique sous la ligne à haute tension, salubrité des locaux), pour un montant de 290 442 F.

ESREC Les Chanâts : réalisation de travaux de sécurisation et de fermeture des compartiments, pour un montant de 23 800 F.

ESREC La Praille : réalisation de travaux de sécurisation, de serrurerie, de clôture et de fermeture des compartiments, pour un montant de 24 797 F.

33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables :

Suite à une recommandation de l'ICF, les provisions pour sites contaminés ont dû être adaptées pour tenir compte des coûts à la charge de la Confédération (écart d'estimation: + 9 406 971 F). Voir rubrique 43 et 46.

34 - Parts et contributions sans affectation :

Les redevances liées aux gravières ayant été plus importantes, les parts à reverser aux communes sont supérieures au budget (écart d'estimation: + 39 491 F).

36 - Subventions accordées :

La participation du fonds cantonal de gestion des déchets (FCGD) aux activités d'information et de sensibilisation engagées par les communes pour augmenter le taux de recyclage des déchets ménagers a été moins importante que prévu (écart d'estimation: - 60 053 F).

Diminution des subventions versées par le FCGD (- 19 500 F) dans le cadre du soutien aux activités d'information, de sensibilisation et de formation à la société anonyme pour le traitement des déchets de la Côte (SADEC).

43 - Recettes diverses :

Ajustement des utilisations et dissolutions de provisions liées à l'assainissement des sites contaminés au 31.12.2013 (écart d'estimation: + 1 411 089 F).

Les recettes liées à la redevance sur l'incinération des déchets sont moins importantes que prévu car les quantités de déchets incinérés ont été moindres (écart d'estimation: - 71 453 F), à l'inverse des recettes liées aux redevances de décharge contrôlée de matériaux inertes (écart d'estimation: + 585 940 F).

45 - Dédommagements des collectivités publiques :

Suite à une observation de l'Inspection cantonale des finances (ICF), l'indemnité versée par la Confédération au titre de couverture partielle des coûts d'assainissement de sites contaminés est comptabilisée depuis 2012 sur une nature 46 et non plus 45 (- 1 622 315 F).

46 - Subventions acquises:

Réajustement de subventions fédérales acquises suite à la réévaluation des coûts des sites contaminés. Elle correspond à la part des coûts refacturés à la Confédération (+ 7 368 668 F) dont les provisions pour charges figurent dans la rubrique 33. Les utilisations ou ajustements de provisions sont quant à eux comptabilisés dans la rubrique 43.

# F01 Protection de l'environnement (suite)

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Améliorer la qualité de l'air à Genève</b>						
1.1 Taux de véhicules immatriculés bénéficiant du bonus fiscal maximal	Efficacité	26%	10%	19%	10%	2015
1.2 Taux de km parcourus par des véhicules à traction électrique par rapport aux autres modes de traction (diesel), dans le domaine des transports publics	Efficacité	n/a	37% / 63%	n/a	37% / 63%	2014
<b>2. Assurer le rôle exemplaire de l'Etat en matière de renouvellement des véhicules polluants</b>						
2.1 Taux de renouvellement cumulé des véhicules de l'Etat les plus polluants	Efficacité	40%	50%	10%		
<b>3. Développer les accords de branche pour l'autocontrôle des entreprises en matière de pollution et de nuisances environnementales</b>						
3.1 Nombre d'accords signés	Qualité	0	0	1	1/an	2015
<b>4. Atteindre les objectifs de recyclage du plan de gestion des déchets</b>						
4.1 Taux de recyclage des déchets urbains	Efficacité	n/a	51%	n/a	51%	2015

### Commentaires

**Indicateur 1.1 :** Indicateur annuel. Il s'agit d'un taux calculé sur la base des nouvelles immatriculations de l'année considérée. Le taux réel de véhicules immatriculés bénéficiant du bonus fiscal maximal est largement supérieur aux estimations en 2013.

**Indicateur 1.2 :** Indicateur annuel. La première valeur fait référence au taux de kilomètres parcourus par des tractions électriques (trolleybus, trams); la deuxième par les tractions diesel (bus). Les taux 2013 seront disponibles en 2014.

**Indicateur 2.1 :** Indicateur annuel. Il s'agit du taux de renouvellement cumulé des poids lourds par rapport au parc total des poids lourds de l'Etat. En 2013, il était espéré un renouvellement de moitié du parc (selon budget adopté, soit 19 camions cumulés sur 38). Seuls 15 camions cumulés ont été renouvelés à fin 2013, soit 40% du parc total. L'objectif pour 2015 est de 45%, soit 17 camions cumulés.

**Indicateur 3.1 :** Période d'observation jusqu'en 2014. Si l'accord avec l'Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA) fait ses preuves, alors les carrossiers seront approchés en 2015. Cet indicateur sera revu.

**Indicateur 4.1 :** 50% pour les déchets urbains, 70% pour les déchets des entreprises et 30% des déblais. A fin 2011, ce taux s'élevait à 45.3% puis 45.2% en 2012. Le taux 2013 sera disponible en 2014.

# F02 Energie

## Département responsable : DS

### COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	-	-	-	-	<b>24'517'100</b>
30 Charges de personnel	-	-	-	-	3'405'747
31 Dépenses générales	-	-	-	-	1'261'010
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	-	-	-	-	9'537'898
35 Dédommagements à des tiers	-	-	-	-	207'544
36 Subventions accordées	-	-	-	-	9'613'059
37 Subventions redistribuées	-	-	-	-	490'218
39 Imputations internes	-	-	-	-	1'623
<b>REVENUS</b>	-	-	-	-	<b>73'589'027</b>
42 Revenus des biens	-	-	-	-	62'007'672
43 Recettes diverses	-	-	-	-	11'081'435
46 Subventions acquises	-	-	-	-	9'702
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	490'218
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	-	-	-	-	<b>49'071'928</b>
<i>Coût des activités de support</i>	-	-	-	-	-799'278
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-	-	-	-	-2'028'925
<b>COÛT COMPLET</b>	-	-	-	-	<b>46'243'725</b>

### POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	-	-	-	-	<b>23.78</b>
<i>ETP fixes</i>	-	-	-	-	20.82
<i>ETP auxiliaires</i>	-	-	-	-	1.03
<i>ETP agents spécialisés</i>	-	-	-	-	1.94

## Descriptif du programme

Ce descriptif correspond à ce qui a été présenté en 2012. Le descriptif du programme énergie se trouve désormais sous le programme Q01 Energie.

L'objectif premier de ce programme est la réduction conjointe des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique. A ce titre, il est un élément central de la politique de protection de l'environnement. Pour y parvenir, le programme met l'accent sur les économies d'énergie, le développement des énergies renouvelables et la création de réseaux de chaleur et de froid permettant la diminution de la pollution due aux cheminées individuelles, l'approvisionnement par des sources renouvelables (biomasse, géothermie, chaleur du lac, etc.), et la récupération des sources diffuses de chaleur et de froid.

Le programme est mis en œuvre par le service de l'énergie (SCANE) de la direction générale de l'environnement.

## Ce programme contient la prestation suivante :

F02.01 Définition et mise en oeuvre de la politique énergétique

## F02 Energie (suite)

### Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013

#### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>2. Maintenir un délai raisonnable de traitement des demandes de subventions</b>						
2.1 Délai de traitement	Qualité			n/a		

#### Commentaires

Voir politique publique Q : Energie

# F03 Gestion des eaux

Département responsable : DIME

## COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>23'874'426</b>	<b>738'261</b>	<b>3.2%</b>	<b>23'136'165</b>	<b>23'244'733</b>
30 Charges de personnel	10'980'535	186'650	1.7%	10'793'885	10'866'999
31 Dépenses générales	9'750'715	1'049'845	12.1%	8'700'870	8'853'080
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	2'660'236	-64'974	-2.4%	2'725'210	2'840'781
35 Dédommagements à des tiers	49'931	-25'069	-33.4%	75'000	63'841
36 Subventions accordées	395'952	-383'448	-49.2%	779'400	567'169
37 Subventions redistribuées	0	0	-	-	0
39 Imputations internes	37'057	-24'743	-40.0%	61'800	52'864
<b>REVENUS</b>	<b>29'839'889</b>	<b>-4'080'001</b>	<b>-12.0%</b>	<b>33'919'890</b>	<b>28'069'816</b>
41 Patentes et concessions	14'283'267	-740'073	-4.9%	15'023'340	11'898'876
42 Revenus des biens	75'079	79	0.1%	75'000	75'000
43 Recettes diverses	13'177'621	-2'284'289	-14.8%	15'461'910	13'051'644
45 Dédommagements de collectivités publiques	65'895	-31'825	-32.6%	97'720	45'830
46 Subventions acquises	2'238'028	-1'023'392	-31.4%	3'261'420	2'998'466
49 Imputations internes	-	-500	-100.0%	500	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>5'965'463</b>	<b>-4'818'262</b>	<b>-44.7%</b>	<b>10'783'725</b>	<b>4'825'083</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-993'387</i>	<i>156'707</i>	<i>-13.6%</i>	<i>-1'150'094</i>	<i>-954'941</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'304'862</i>	<i>-369'579</i>	<i>19.1%</i>	<i>-1'935'283</i>	<i>-6'549'481</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>2'667'215</b>	<b>-5'031'133</b>	<b>-65.4%</b>	<b>7'698'348</b>	<b>-2'679'339</b>

## POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>69.00</b>	<b>-5.25</b>	<b>-7.07%</b>	<b>74.25</b>	<b>74.17</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>67.00</i>	<i>-5.25</i>	<i>-7.27%</i>	<i>72.25</i>	<i>71.65</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0.52</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>2.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>2.00</i>	<i>2.00</i>

## Descriptif du programme

Ce programme vise à une gestion intégrée de l'eau dans une approche transfrontalière et d'usage rationnel de la ressource et de recherche de mutualisation des moyens entre les différents acteurs publics. Il vise également la valorisation écologique des cours d'eaux et la protection de la population à leur égard. Tous les éléments de ce programme sont rassemblés dans les six SPAGE (Schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux) couvrant l'intégralité du bassin versant.

Il s'articule autour des volets suivants :

- la planification générale des systèmes d'assainissement et la surveillance de l'assainissement des eaux pour l'ensemble du canton ainsi qu'une refonte de leur système de financement (respect du principe de causalité);
- la protection des personnes et des biens contre les atteintes dommageables dues aux crues et aux inondations;
- l'établissement et le suivi des concessions et autorisations concernant l'usage de l'eau dépassant l'usage commun (prélèvements d'eau, utilisation de l'eau comme force hydraulique);
- la mesure et la surveillance de l'état des eaux de surface afin de planifier les actions nécessaires à leur protection;
- la revitalisation des cours d'eau, de leur milieu naturel et de leur paysage pour retrouver des biotopes, un tracé et des berges proches de l'état naturel et de restaurer le régime hydrologique le plus proche de l'état naturel;
- la définition et la gestion de l'espace nécessaire aux cours d'eau;
- la mise en oeuvre des nouveaux éléments introduits dans la loi et l'ordonnance fédérales sur la protection des eaux

## F03 Gestion des eaux (suite)

(renaturation, charriage, éclusées et migration piscicole) entrées en vigueur respectivement le 1er janvier et le 1er juin 2011;

- la concrétisation d'une communauté transfrontalière de l'eau sur le périmètre du Grand Genève.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'eau (DGEau).

### **Ce programme contient les prestations suivantes :**

F03.01 Gestion, surveillance et assainissement des eaux

F03.02 Renaturation des cours d'eau

## **Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013**

### ***Réalisation du programme de législature***

Les travaux de réalisation du Schéma de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE) Lac-Rhône-Arve se sont poursuivis dans le but de le présenter au Conseil d'Etat courant 2014.

Les deux derniers PREE (Plans Régionaux d'Evacuation des Eaux) seront soumis au Conseil d'Etat en 2014 (Lac Rive gauche et Lac Rive droite).

Les modifications des législations fédérales ont imposé aux cantons de fournir à la Confédération, en 2013, les rapports intermédiaires sur la problématique des éclusées, des régimes de charriage et sur la revitalisation des cours d'eau dans la perspective du subventionnement des travaux nécessaires aux assainissements.

Les images directrices de gestion et d'évacuation des eaux des premiers PSD (Projet Stratégique de Développement) ont été menées en 2013 en coordination avec les études d'urbanisme.

D'autre part, afin d'assurer un financement durable de l'assainissement respectant le principe de couverture des coûts et de causalité voulu par la législation fédérale, une révision du financement de l'assainissement a abouti fin 2013 à l'adoption d'une nouvelle loi par le Grand Conseil. Cette révision prévoit notamment l'instauration d'une taxe "eau pluviale" incitative avec des abattements possibles en cas de réalisation d'une gestion des eaux à la parcelle et/ou une non imperméabilisation du sol. Le règlement d'application est présenté en 2014.

La 3ème étape de renaturation de l'Aire (tronçon aval Lully-pont des Marais), ayant pour objectif majeur la sécurisation du quartier Praille-Acacias-Vernets contre les inondations, a obtenu du Grand Conseil un crédit de réalisation d'un montant de près de 26 millions de francs à l'automne 2011. Les travaux ont débuté à l'été 2012 et se dérouleront jusqu'en 2014.

Le Tribunal administratif de première instance a tranché en août 2013 en défaveur de l'Etat sur le dossier du parc et plage des Eaux-Vives. Le projet doit être intégré dans une planification cantonale, ce qui nécessite le lancement d'une étude préliminaire de localisation et de morphologie des aménagements dûment accompagnée d'une démarche EES (Etude Environnementale Stratégique). Son adoption est programmée pour 2014. Un projet adapté pourra être mis sur pied après études et consultations de toutes les parties concernées.

### ***Explication des écarts par rapport au budget 2013***

31 - Dépenses générales :

En raison du risque d'érosion dû aux eaux pluviales, il a été nécessaire d'intervenir plus rapidement sur la consolidation de certaines parties du tronçon aval Lully-pont des Marais (3ème étape de renaturation de l'Aire). Les frais d'entretien ont été plus importants que prévu (écart d'estimation : + 543 377 F).

Les frais d'honoraires et prestations de services de tiers s'expliquent par des impératifs non prévus: prise en charge des honoraires du dossier d'urbanisme et d'avocats pour la "Plage publique de Genève - Lac Léman", établissement d'un rapport intermédiaire sur la planification stratégique cantonale pour la réduction des impacts liés aux éclusées et

## F03 Gestion des eaux (suite)

aux charriages / entretien des écluses (+ 669 604 F).

33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables :

Les charges d'amortissements, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont inférieures au budget.

35 - Dédommagements à des tiers:

La participation en faveur de l'office fédéral de l'énergie en lien avec la part fédérale à la redevance hydraulique a été inférieure aux prévisions (écart d'estimation: - 25 069 F).

36 - Subventions accordées :

La subvention destinée aux contrats de rivières transfrontaliers n'a pas été versée (écart d'estimation: - 303 432 F), celle-ci étant conditionnée par l'avancement des travaux relatifs au bassin de gestion intégrée des eaux de Marsaz Juvigny (contrat rivière Foron) et à la renaturation de l'Hermance dans la traversée de Veigy-Foncenex (contrat de rivière du sud-ouest Lémanique).

Suite au retard pris par les communes, aucun projet communal n'a fait l'objet de subventions (écart d'estimation: - 70 000 F).

41 - Patentes et concessions :

En raison d'un important déficit hydrologique en 2012 sur les barrages de Verbois, Chancy Pougny et du Seujet, la redevance 2013, qui est facturée d'après le relevé 2012, est inférieure au budget (écart d'estimation: - 733 672 F).

43 - Recettes diverses :

Suite à une recommandation de l'Inspection cantonale des finances (ICF), une nouvelle convention de gestion financière du réseau primaire d'assainissement a été signée entre l'Etat de Genève et les SIG en janvier 2010. Celle-ci a introduit une planification basée sur une meilleure prévisibilité budgétaire. La baisse des recettes est une conséquence directe des réductions d'effectifs et des budgets de fonctionnement (écart d'estimation: - 2 424 244 F).

Cette baisse est légèrement atténuée par de nouvelles recettes liées à la redevance sur le captage des eaux souterraines non prévues au budget (+ 260 261 F).

45 - Dédommagements de collectivités publiques

Les participations des cantons de Vaud et Valais ainsi que celle de la Ville de Genève ont été inférieures au budget en raison d'une baisse des frais refacturés résultant de travaux d'entretien réalisés par les SIG (écart d'estimation : - 31 825 F).

46 - Subventions acquises :

Les subventions accordées par la Confédération dans le cadre de projets de renaturation ont été inférieures aux prévisions (- 769 290 F) suite au retard pris sur certains projets en raison de conditions météorologiques défavorables.

Dans le cadre des contrats de rivières transfrontaliers, une part de la subvention liée aux travaux effectués en 2013 sera encaissée en 2014 (écart d'estimation: - 300 000 F).

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Améliorer la qualité des cours d'eau</b>						
1.1 Part de stations affichant un indice biologique global normalisé de bon à très bon	Qualité	41%	40%	41%	70%	2021

## F03 Gestion des eaux (suite)

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>2. Assurer la mise en place des équipements d'assainissement pour l'ensemble des zones bâties</b>						
2.1 Pourcentage de zones bâties assainies conformément à la planification	Efficacité	89%	91%	88.4%	100%	2021
<b>3. Réduire l'exposition des zones à bâtir au risque d'inondation</b>						
3.1 Proportion des zones à bâtir exposées au risque d'inondation en zone de danger moyen ou fort	Efficience	4.8%	<6%	<7%	2%	2015
<b>4. Mettre en oeuvre le plan de renaturation</b>						
4.1 Mètres linéaires de berges de cours d'eau renaturées selon la planification annuelle	Efficacité	1'000 mètres	4'165 mètres		4'000 mètres	2014
4.2 Mètres linéaires cumulés de berges de cours d'eau renaturées selon le programme quadriennal (12'780 mètres prévus sur 4 ans)	Efficacité	10'570 mètres	12'795 mètres		n/a	2017

### Commentaires

**Indicateur 1.1 :** La cible de 70% est à atteindre en 2021. Elle sera revue en 2014. La marge de progression annuelle est faible.

**Indicateur 2.1 :** L'objectif de 91 % n'est pas atteint en raison essentiellement du retard pris dans la mise en séparatif de la cité de Meyrin à cause du recours contre la réalisation du lac des Vernes.

**Indicateur 3.1 :** La cible de 2% est à atteindre en 2015. La marge de progression annuelle est faible.

**Indicateur 4.1 :** L'avancée des travaux n'est pas linéaire. Les 3'000 mètres manquants sont en cours de finition et prévus d'être totalement terminés pour 2014.

**Indicateur 4.2 :** Le cumul est inférieur à ce qui a été annoncé car l'avancée des travaux n'est pas linéaire. De surcroît, des retards ont été générés pour des raisons de procédures (négociations avec les propriétaires de parcelles).

# F04 Nature et paysage

## Département responsable : DIME

### COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>23'544'905</b>	<b>279'134</b>	<b>1.2%</b>	<b>23'265'771</b>	<b>28'352'211</b>
30 Charges de personnel	10'770'598	419'390	4.1%	10'351'208	11'179'033
31 Dépenses générales	7'199'346	3'502	0.0%	7'195'844	6'523'419
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	3'499'239	-133'271	-3.7%	3'632'510	8'413'777
36 Subventions accordées	856'956	7'697	0.9%	849'259	866'227
37 Subventions redistribuées	1'017'583	113'333	12.5%	904'250	1'083'575
39 Imputations internes	201'183	-131'517	-39.5%	332'700	286'181
<b>REVENUS</b>	<b>6'897'624</b>	<b>-3'541'648</b>	<b>-33.9%</b>	<b>10'439'272</b>	<b>9'771'810</b>
41 Patentes et concessions	272'428	-57'572	-17.4%	330'000	264'010
42 Revenus des biens	997'244	-2'929'756	-74.6%	3'927'000	4'047'758
43 Recettes diverses	4'026'318	112'919	2.9%	3'913'399	3'609'468
46 Subventions acquises	265'293	-492'330	-65.0%	757'623	449'060
47 Subventions à redistribuer	1'017'583	113'333	12.5%	904'250	1'083'575
49 Imputations internes	318'760	-288'240	-47.5%	607'000	317'940
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-16'647'281</b>	<b>-3'820'782</b>	<b>29.8%</b>	<b>-12'826'499</b>	<b>-18'580'401</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-909'808</i>	<i>182'748</i>	<i>-16.7%</i>	<i>-1'092'556</i>	<i>-1'084'941</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'617'470</i>	<i>-899'470</i>	<i>52.4%</i>	<i>-1'718'000</i>	<i>-6'960'544</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-20'174'559</b>	<b>-4'537'505</b>	<b>29.0%</b>	<b>-15'637'054</b>	<b>-26'625'886</b>

### POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>81.80</b>	<b>0.10</b>	<b>0.12%</b>	<b>81.70</b>	<b>80.20</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>78.20</i>	<i>0.50</i>	<i>0.64%</i>	<i>77.70</i>	<i>75.70</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0.50</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>3.60</i>	<i>-0.40</i>	<i>-10.00%</i>	<i>4.00</i>	<i>4.00</i>

## Descriptif du programme

Ce programme a pour but global de garantir durablement la préservation du patrimoine naturel genevois et de sa diversité. Le maintien, la mise en réseaux et la gestion active des espaces mis à disposition de la population genevoise pour offrir un cadre de vie et des paysages de qualité relèvent de l'objectif principal. Il correspond à l'application des tâches cantonales de préservation et de gestion fixée par les lois et ordonnances fédérales, concernant la forêt, les cours d'eau, les paysages, les biotopes et les espèces dignes de protection ou pêchées, mais aussi leur intégration aux programmes d'autres politiques sectorielles telles que l'aménagement du territoire, l'agriculture, la gestion des eaux et de l'environnement, par le biais des projets (p.ex. Projet d'agglomération, Praille-Acacias-Vernets, etc.) ou des procédures (p.ex. études d'impact) y relatives.

Ce programme s'articule sur un spectre assez large d'activités que l'on peut décomposer ainsi :

- compensation écologique et projets paysagers dans l'agriculture;
- préservation des espèces de la faune et de la flore indigènes menacées et protégées;
- prévention et lutte contre les espèces néobiontes (essentiellement néophytes);
- pêche (gestion durable des espèces exploitées et police);
- conservation et exploitation des forêts (y.c. propriétés privées de l'Etat);
- entretien du lac et des cours d'eau (y.c. infrastructures portuaires);
- conservation et gestion des milieux et sites naturels dignes de protection ou protégés;
- conservation et gestion du patrimoine arboré;

## F04 Nature et paysage (suite)

- nature en ville et préservation des paysages dans le cadre du développement urbain;
- conservation et restauration des continuums et corridors biologiques;
- accueil du public dans les sites et sensibilisation à la nature;
- coordination des activités de plein air dans l'espace rural;
- gestion des espèces animales causant des problèmes.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale nature et paysage (DGNP).

### **Ce programme contient les prestations suivantes :**

- F04.01 Espèces, écosystèmes et paysages
- F04.02 Loisirs de plein air et activités portuaires

### **Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013**

#### ***Réalisation du programme de législature***

Dans le prolongement de l'acceptation du règlement d'application de la loi sur la biodiversité (M 5 15.01) fixant notamment les règles d'établissement des plans sectoriels et les modes de soutien aux partenaires dans les domaines des corridors biologiques et de la nature en ville, ainsi que la coordination entre les acteurs de la sensibilisation à la nature, la stratégie et le programme d'actions « Nature en ville » ont été publiés et présentés aux partenaires au printemps 2013.

Par ailleurs, les travaux visant à finaliser la stratégie cantonale ont démarré en tenant compte des démarches menées tant sur le plan de la région (Rhône-Alpes) que sur le plan national (établissement du plan d'actions de la Stratégie biodiversité Suisse).

La mise en œuvre des actions des deux contrats territoire transfrontaliers signés en 2012 s'est poursuivie et un troisième contrat a été élaboré pour la région de Vesancy-Versoix pour une signature début 2014.

Les actions menées dans le but d'informer le public ont augmenté tant sur le plan de la mise à jour des panneaux d'information concernant les sites naturels que des manifestations pour la population ou les établissements scolaires. Des ressources ont été affectées à ce programme en désignant une responsable de la coordination entre les partenaires associatifs et publics afin de consolider et développer les synergies utiles ou nécessaires.

Enfin, les actions et projets permettant d'améliorer le cadre de vie de la population se sont poursuivies en collaboration avec les partenaires du Grand Genève, les directions générales du DETA (ex-DIME) et les communes responsables du développement durable de notre territoire. Une amélioration continue de la gestion des grands écosystèmes (lac, cours d'eau, forêts), de l'espace rural, des espèces et milieux protégés ainsi que des infrastructures accueillant les activités de plein air est mise en œuvre progressivement.

#### ***Explication des écarts par rapport au budget 2013***

33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables :

Les charges d'amortissements, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont inférieures au budget.

36 - Subventions accordées :

La subvention non monétaire en faveur de la Fondation Neptune a été plus importante que prévu en raison de frais d'entretien de la barque, réalisé par le service ateliers et garage de l'Etat de Genève (écart d'estimation: + 11 929 F).

37 - Subventions redistribuées :

Voir explication sous nature 47 (contrainte liée à une loi).

## F04 Nature et paysage (suite)

### 41 - Patentes et concessions :

Malgré une légère augmentation par rapport à 2012, le produit des permis de pêche est inférieur aux prévisions budgétaires (écart d'estimation: - 57 573 F).

### 42 - Revenus des biens :

Lors de l'examen des comptes 2012, le Comité d'audit, notamment composé d'une délégation du Conseil d'Etat et de l'Inspection cantonale des finances, a décidé le transfert de la redevance du parking du Pont du Mont-Blanc du programme F04 Nature et paysage au programme M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif (écart d'estimation: - 2 900 000 F).

### 43 - Recettes diverses :

Augmentation du produit des taxes d'amarrages (écart d'estimation : + 63 035 F) et autres diverses prestations refacturées à des tiers (écart d'estimation : + 77 041 F) par rapport aux prévisions.

### 46 - Subventions acquises :

Le canton a reçu moins de subventions fédérales (- 492 331 F) pour ses prestations réalisées dans le cadre des nouvelles conventions programmes RPT 2012-2015 (contrainte liée à une loi).

### 47 - Subventions à redistribuer :

Le canton a reçu de la Confédération davantage de subventions à redistribuer (+ 113 333 F) dans le cadre des conventions programmes RPT (contrainte liée à une loi).

### 49 - Imputations internes :

La vente de bois d'industrie et de plaquettes à d'autres services de l'Etat a été inférieure aux prévisions (écart d'estimation: - 281 240 F).

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Garantir des sites et des écosystèmes naturels portant une biodiversité optimale selon des critères de gestion durable</b>						
1.1 Pourcentage de la surface totale des réserves naturelles du territoire genevois géré selon des labels ou des plans de gestion intégrant des objectifs concernant la biodiversité	Efficience	61%	82%	74%	100%	2020
1.2 Pourcentage de la surface totale des forêts du territoire genevois géré selon des labels ou des plans de gestion intégrant des objectifs concernant la biodiversité	Efficience	60%	75%	60%	80%	2015
1.3 Pourcentage en mètres linéaires de cours d'eau du territoire genevois géré selon des labels ou des plans de gestion intégrant des objectifs concernant la biodiversité	Efficience	52%	60%	52%	80%	2016
1.4 Pourcentage de la surface potentielle d'entretien du lac géré selon des labels ou des plans de gestion intégrant des objectifs concernant la biodiversité	Efficience	93%	93%	90%	100%	2016
<b>2. Développer des actions permettant le maintien des espèces indigènes sauvages, en particulier celles liées aux écosystèmes naturels et agricoles</b>						
2.1 Faune : Nombre de plans d'actions mis en oeuvre sur plusieurs centaines d'espèces rares, menacées ou protégées	Efficacité	31	34	30	50	2015

## F04 Nature et paysage (suite)

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
2.2 Flore vasculaire : nombre de plans d'actions mis en oeuvre pour des espèces mentionnées sur la liste rouge (espèces rares, menacées ou protégées)	Efficacité	13	13	13	19	2015
<b>3. Maintenir une évolution positive des populations d'espèces prioritaires de la faune les plus représentatives</b>						
3.1 Faune : Pourcentage des plans d'actions pour lesquels les espèces présentent une évolution positive	Efficacité	91%	84%	72%	80%	2015
<b>4. Stabiliser les populations des espèces exploitées (avec permis de pêche ou autorisations de tir)</b>						
4.1 Pourcentage de population de poissons pêchés ou d'espèces régulées présentant une évolution d'effectifs favorable	Efficacité	89%	89%	89%	100%	2015
<b>5. Garantir et promouvoir la barque Neptune en tant que monument historique classé.</b>						
5.1 Nombre de sorties annuelles de la barque Neptune	Efficacité	76	100		100	2020
<b>6. Maintenir l'attractivité du réseau cantonal des chemins de randonnée pédestre</b>						
6.1 Proportion de chemins cantonaux avec un revêtement naturel par rapport aux chemins avec un revêtement en dur (béton, ciment, goudron)	Qualité	39%	39.5%		41%	2022

### Commentaires

**Indicateur 1.1 :** L'objectif budgété en 2013 prévoyait d'inclure le Vallon de l'Allondon. Cependant, le plan de gestion a pris un peu de retard et sera abouti en 2014. C'est pourquoi le résultat est inférieur à la cible 2013.

**Indicateur 1.2 :** Les démarches de certification des associations de propriétaires privés sont en cours mais elles ont été retardées par l'association romande de certification forestière, les protocoles de contrôles devant être validés par Société Générale de Surveillance (SGS) et Forest Stewardship Council international (FSC).

**Indicateur 1.3 :** Travaux en cours de finalisation. L'évolution sera formellement matérialisée en 2014.

**Indicateur 1.4 :** Cet indicateur n'appelle pas de commentaire particulier.

**Indicateur 2.1 :** Plusieurs plans d'action ont été retardés ou doivent être mis à jour.

**Indicateur 2.2 :** L'objectif 2013 est atteint. En revanche, un ralentissement est prévu en 2014 car la mise en oeuvre sur le terrain est plus complexe qu'envisagée.

**Indicateur 3.1 :** Bon succès pour les espèces gérées.

**Indicateur 4.1 :** Seul l'omble chevalier continue à décliner et cela dans tout le Léman. Année record pour les sangliers; très peu de dégâts.

**Indicateur 5.1 :** Conditions climatiques défavorables (20 sorties annulées).

**Indicateur 6.1 :** Pas de changement, la différence est due à la mise à jour des données.

# F05 Politique agricole

## Département responsable : DIME

### COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>30'205'628</b>	<b>-550'945</b>	<b>-1.8%</b>	<b>30'756'573</b>	<b>30'124'313</b>
30 Charges de personnel	3'780'264	-47'019	-1.2%	3'827'283	3'903'936
31 Dépenses générales	945'588	9'708	1.0%	935'880	964'147
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	816'850	726'140	800.5%	90'710	315'607
35 Dédommagements à des tiers	14'208	-5'292	-27.1%	19'500	14'678
36 Subventions accordées	4'291'553	-340'947	-7.4%	4'632'500	4'241'086
37 Subventions redistribuées	20'345'201	-891'199	-4.2%	21'236'400	20'669'956
39 Imputations internes	11'963	-2'337	-16.3%	14'300	14'902
<b>REVENUS</b>	<b>25'127'820</b>	<b>544'476</b>	<b>2.2%</b>	<b>24'583'344</b>	<b>23'086'149</b>
43 Recettes diverses	4'529'387	1'393'443	44.4%	3'135'944	2'225'753
46 Subventions acquises	242'649	31'649	15.0%	211'000	190'220
47 Subventions à redistribuer	20'345'201	-891'199	-4.2%	21'236'400	20'669'956
49 Imputations internes	10'583	10'583	-	-	220
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-5'077'808</b>	<b>1'095'421</b>	<b>-17.7%</b>	<b>-6'173'229</b>	<b>-7'038'164</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-235'487</i>	<i>15'908</i>	<i>-6.3%</i>	<i>-251'395</i>	<i>-219'412</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-901'474</i>	<i>-77'070</i>	<i>9.3%</i>	<i>-824'404</i>	<i>-2'602'108</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-6'214'769</b>	<b>1'034'258</b>	<b>-14.3%</b>	<b>-7'249'027</b>	<b>-9'859'684</b>

### POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>24.22</b>	<b>-1.00</b>	<b>-3.97%</b>	<b>25.22</b>	<b>25.02</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>23.22</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>23.22</i>	<i>22.22</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>-</i>	<i>-1.00</i>	<i>-100.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>1.80</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>1.00</i>

## Descriptif du programme

Dans une perspective de souveraineté alimentaire et de développement durable, ce programme a pour but de mettre en œuvre la politique agricole fédérale et de promouvoir une agriculture productive, rémunératrice, concurrentielle, respectueuse de l'environnement, répondant aux normes sociales, aux besoins du marché et de la population.

Il vise en particulier à :

- rémunérer, au moyen des paiements directs, les prestations écologiques et celles d'intérêts publics fournies par les exploitations paysannes cultivant le sol ;
- contribuer à l'amélioration des structures notamment par le suivi du programme d'infrastructures agricoles durables ;
- réglementer la protection des végétaux et l'utilisation des moyens de production ;
- suivre le plan de surveillance et d'action contre les organismes de quarantaine ;
- gérer le cadastre de type de production et des AOC et contrôler les cahiers des charges de ces dernières ;
- promouvoir une production diversifiée, saine et de qualité ;
- améliorer les conditions d'existence de la population paysanne, ainsi que les conditions de travail des ouvriers agricoles ;
- assurer et soutenir la promotion et l'écoulement des produits agricoles genevois en tirant parti du label Genève Région Terre Avenir (GRTA) notamment auprès des collectivités publiques ;
- sauvegarder la viabilité des espaces ruraux et préserver les ressources naturelles et le paysage ;
- garantir une formation et une vulgarisation agricoles de qualité ;
- favoriser les liens entre la ville et la campagne, dans une perspective de plus grande proximité ;
- améliorer les échanges au sein de la région franco-valdo-genevoise.

## F05 Politique agricole (suite)

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale de l'agriculture (DGA).

### **Ce programme contient les prestations suivantes :**

F05.01 Administration et contrôle de la politique agricole fédérale

F05.02 Promotion de l'agriculture locale

### **Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013**

#### ***Réalisation du programme de législation***

La réalisation de l'objectif 03-12 du programme de législation s'est notamment concrétisée par la poursuite de la mise en œuvre du Projet de développement régional (PDR). Les faits marquants de ce projet ont été le démarrage de la construction de la nouvelle centrale de commercialisation de l'union maraichère de Genève (UMG) à Perly et la mise en place de la nouvelle ligne de conditionnement pour le lait "Genève Région Terre Avenir" (GRTA) aux Laiteries Réunies à Plan-les-Ouates. A fin 2013, le degré de réalisation (42%) était supérieur aux attentes.

Concernant la prise en compte de l'agriculture dans l'aménagement du territoire, la DGA a poursuivi son travail d'accompagnement des Grands Projets et s'est prononcée à plus de 150 reprises sur des dossiers d'autorisation de construire ou des dossiers de planification territoriale. La question des surfaces d'assolement (SDA) a été examinée avec l'Office de l'urbanisme de l'Etat de Genève afin de trouver des solutions pour satisfaire aux exigences fédérales en la matière. Finalement, la DGA a participé activement à la préparation du Plan directeur des déchets d'excavation. Ce plan - qui sera présenté au Conseil d'Etat et au Grand Conseil en 2014 - devrait permettre de débloquer le problème du stockage final des matériaux terreux excédentaires issus de l'urbanisation.

#### ***Autres projets d'importance stratégique***

Un programme d'actions pour l'approvisionnement des collectivités publiques en produits agricoles locaux a été mis en place via le label "Genève Région Terre Avenir" (GRTA). 75 restaurants représentant plus de 5 millions de repas se sont engagés à proposer des produits GRTA dans leurs offres journalières. L'Office de promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE) a poursuivi la consolidation de ses activités de promotion de l'agriculture genevoise et a mené une nouvelle campagne "Genevois que vois-tu ?", "Je ne vois que ça". Des synergies avec différents acteurs économiques genevois ont été développées notamment avec Genève Tourisme et la création d'une balade viticole. Quant au vignoble de l'Etat, il a poursuivi ses expérimentations, en collaboration avec les stations agricoles fédérales, dans l'objectif de tester de nouveaux cépages permettant de réduire encore les traitements phytosanitaires. Un nouveau vin "Bastian" a été créé avec le cépage Divico récemment homologué.

Comme chaque année, et en application du droit fédéral, la direction générale de l'agriculture (DGA) a géré, sur les plans administratif et financier, les paiements directs en faveur de l'agriculture. Les subventions fédérales redistribuées à ce titre (nature 37) se sont élevées à plus de 20 millions de francs, ce qui représente environ deux tiers des dépenses du programme F05.

Les dépenses cantonales (hors subventions fédérales à redistribuer) relatives au programme F05 sont, pour près de la moitié, formées par l'octroi de subventions (nature 36). Les aides accordées en 2013 ont été principalement orientées en faveur de la promotion de l'agriculture, dont notamment l'indemnité monétaire et non-monétaire de 2 621 400 F octroyée à l'OPAGE en application de la loi 10993 et du contrat de prestations en vigueur. Pour le surplus, les subventions cantonales versées ont permis en particulier de soutenir les améliorations structurelles, la vulgarisation agricole et les compensations écologiques.

#### ***Explication des écarts par rapport au budget 2013***

31 - Dépenses générales :

Augmentation des coûts liés au développement du label GRTA (+ 43 198 F) partiellement compensée par une baisse des achats de marchandises (- 21 811 F).

## F05 Politique agricole (suite)

### 33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables :

Une dotation aux provisions pour les débiteurs de la taxe sur la plus-value foncière devant revenir à l'agriculture de 644 713 F a été constituée en 2013.

Les amortissements liés aux immobilisations corporelles et aux subventions d'investissement accordées inscrites au budget ont été sous-estimés (écart d'estimation: + 94 429 F).

### 36 - Subventions accordées :

Les subventions versées au titre d'améliorations structurelles ont été moindres que prévu du fait que les projets des exploitants agricoles, qui sont les maîtres d'ouvrages, ne se sont pas tous concrétisés ou ont pris du retard au niveau de leur exécution (écart d'estimation: - 103 689 F).

Le transitoire des subventions liées aux mesures urgentes n'a pas été entièrement utilisé en raison du renoncement de certains viticulteurs à leur projet de reconversion de l'encépagement, d'où un solde créditeur (écart d'estimation: - 61 295 F).

Les contributions pour des prestations écologiques se sont avérées inférieures aux prévisions (écart d'estimation: - 53 043 F) en raison de la non création de réseaux agro-environnementaux projetés, ces derniers impliquant la mise en place de surfaces de compensation écologique.

Les demandes de subventions en vertu de la loi sur la promotion de l'agriculture en lien avec des projets de promotion agricole ont été inférieures aux prévisions (écart d'estimation: - 46 106 F). L'estimation de ces dépenses est difficile à réaliser puisqu'elles dépendent des projets initiés par les agriculteurs.

Moins de subventions ont été versées en 2013 dans le cadre de la lutte obligatoire contre les maladies et les ravageurs car les mesures de lutte n'ont pas nécessité de procéder à des indemnités majeures en raison de destructions de plantes (écart d'estimation: - 26 203 F).

Les taxes viti-vinicoles redistribuées sont inférieures au budget en regard de la petite récolte des vendanges 2013 (écart d'estimation: - 6 603 F).

Les prêts accordés pour soutenir des projets d'investissement ou contribuer au désendettement d'exploitations agricoles se sont inscrits bien en-dessous des prévisions, d'où des subventions non monétaires, calculées sur la base du taux moyen de la dette de l'Etat de Genève, également inférieures aux projections (écart d'estimation: - 44 713 F).

### 37 - Subventions redistribuées :

Les contributions à la production végétale varient en fonction de plusieurs facteurs (nombre d'agriculteurs, surfaces cultivées, types de production), d'où des écarts inévitables par rapport aux estimations budgétaires (écart d'estimation: - 59 283 F).

Tout comme les contributions à la production végétale, les paiements directs fluctuent sur la base de différents facteurs (surfaces cultivées, nombre d'animaux, situation financière des exploitants) et les tarifs applicables évoluent. Il en a résulté pour 2013 des écarts par rapport aux prévisions budgétaires (écart d'estimation: - 804 139 F).

### 43 - Recettes diverses :

Le fonds de compensation agricole, instauré par la loi sur la promotion de l'agriculture (M 2 05), est alimenté par une partie des taxes perçues sur les plus-values foncières en application du titre IIIA de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (L 1 30). Ces dernières étant tributaires du rythme de déclassement des terrains agricoles en terrains constructibles, des écarts par rapport aux prévisions sont inévitables (écart d'estimation: + 1 375 646 F).

### 46 - Subventions acquises :

Part de bénéfice revenant à l'Etat de Genève (+ 49 005 F), conformément aux dispositions prévues dans le contrat de prestations 2009-2012 le liant à l'Office de la promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE).

### 47 - Subventions à redistribuer :

Voir explications sous la nature 37.

# F05 Politique agricole (suite)

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Promouvoir l'agriculture de proximité</b>						
1.1 Nombre d'entreprises agréées à commercialiser des produits labélisés Genève Région Terre Avenir (GRTA)	Efficacité	340	360	335	380	2017
<b>2. Maintenir la surface agricole utile (SAU)</b>						
2.1 Pourcentage de surface SAU (hors lac) selon données publiées par l'OFS/OCSTAT	Efficacité	46.6%	46.8%	46.3%	≥4 6%	2015
<b>3. Veiller au respect des conditions et charges prescrites en matière de droit aux contributions agricoles</b>						
3.1 Pourcentage de contestation des agriculteurs ayant obtenu gain de cause par rapport aux décisions négatives prises par la Direction de l'agriculture	Efficacité	0%	≤1 %		≤1 %	2015
<b>4. Développer les surfaces de compensation écologique respectant les conditions et charges prescrites dans l'ordonnance sur la qualité écologique (OQE).</b>						
4.1 Taux des surfaces exploitées selon les critères de l'OQE par rapport à la totalité des surfaces de compensation écologique	Efficacité	10.57%	6%		8%	2014

### Commentaires

**Indicateur 1.1 :** La forte progression des entreprises certifiées observée en 2011 et 2012 s'est ralentie en 2013 car la majeure partie des producteurs et des entreprises agroalimentaires genevoises est entrée dans la démarche GRTA.

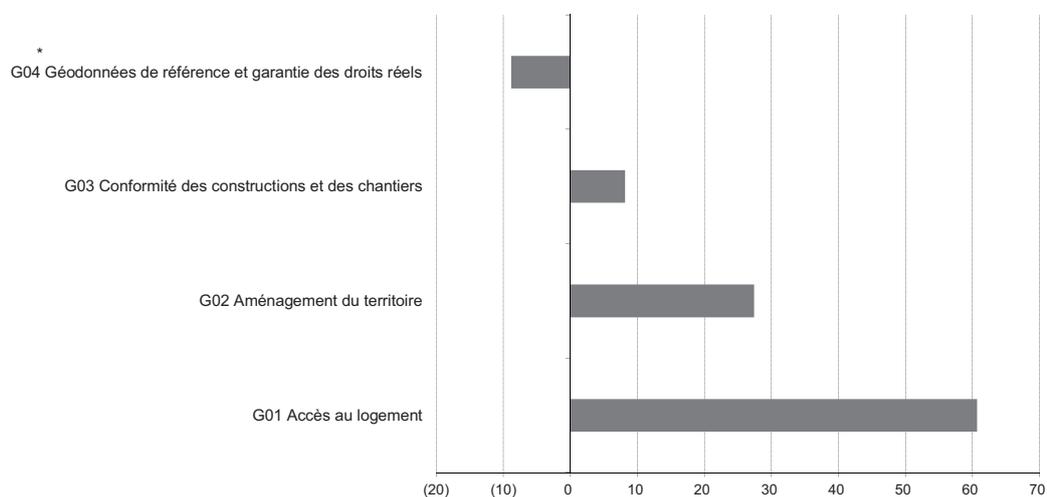
**Indicateur 2.1 :** L'indicateur est en légère progression depuis l'année précédente. Cela est dû à des corrections statistiques. Il se situe néanmoins au-dessus de la valeur cible.

**Indicateur 3.1 :** Les décisions rendues durant l'année 2013 par la DGA n'ont fait l'objet d'aucune réclamation de la part des exploitants concernés.

**Indicateur 4.1 :** La prévision a été dépassée car les surfaces de « qualité » mise en place par les exploitants ont été plus nombreuses que prévu.

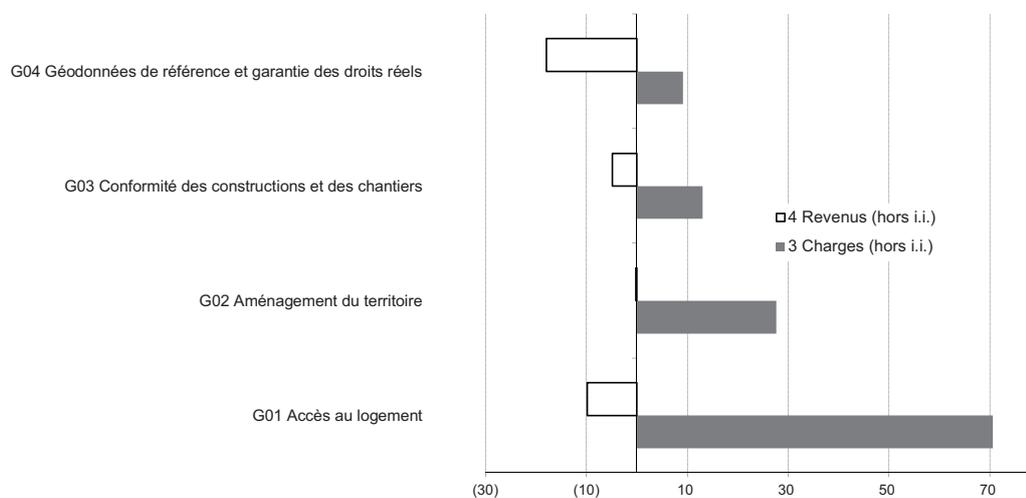
# G Aménagement et logement

Résultats nets en millions de francs par programme



\* programme avec un revenu net

Charges et revenus en millions de francs par programme



## G Aménagement et logement

### Synthèse des priorités

L'accès au logement est un impératif fondamental. Le plan directeur 2015, actuellement en vigueur, avait largement sous-estimé l'évolution démographique de notre canton dans les années 2000. C'est ainsi que la pénurie de logements dans notre canton s'est aggravée, contribuant à la hausse des loyers, particulièrement pour les nouveaux baux, poussant de nombreuses familles genevoises à élire domicile à l'extérieur du canton. Afin de contrer cette tendance qui fragilise économiquement les foyers concernés, surcharge les axes de trafic pendulaires, nuit à la préservation du lien social, l'Etat veut augmenter la production de nouveaux logements dans le canton.

C'est dans cette perspective que les efforts des acteurs de la politique publique G, soit l'office de l'urbanisme et l'office du logement se sont poursuivis. Ils ont conduit au déploiement d'outils au service de la production de logements, au travers, notamment des axes suivants :

- L'adoption du projet de plan directeur cantonal 2030, qui avait fait l'objet de nombreuses critiques dans le cadre de la consultation auprès des conseils municipaux et avait été largement revu durant l'exercice 2012 afin de tenir compte des préoccupations communales;
- La poursuite de la planification des 10 grands projets, avec en particulier la pré-consultation technique sur le projet Praille-Acacias-Vernets, le plan directeur de quartier du projet des Cherpines, l'adoption du plan-guide pour le projet Bernex-Est, un accord avec la commune de Thônex et les promoteurs sur le financement des espaces publics dans le cadre des Communaux d'Ambilly, et le lancement du premier concours investisseurs/architectes de l'histoire du canton en vue de réaliser 1500 logements sur l'ancien site de la caserne des Vernets;
- Le dépôt du projet de loi 11141 visant à assurer que les logements en propriété par étages construits en zone de développement, avec des prix contrôlés par l'Etat, bénéficient à leurs habitants et échappent à la spéculation;
- Le dépôt d'un projet de loi réformant les processus d'autorisations de construire garantissant, pour les autorisations en procédure accélérée, un traitement en 30 jours (au lieu de 6 mois à ce jour) et son adoption en commission du Grand Conseil, ce projet ayant été déposé suite aux travaux d'un groupe de travail interdépartemental impliquant également la participation de tiers;
- Le dépôt du projet de loi 11305 visant à améliorer la qualité et la concertation dans le cadre de l'élaboration des plans localisés de quartier (PLQ), résultat lui aussi d'un travail concerté avec plusieurs départements et des milieux professionnels privés;
- la poursuite des démarches visant à concrétiser systématiquement la réalisation des PLQ et des modifications de zones (MZ);
- la réorganisation de l'office de l'urbanisme visant principalement à remplacer l'organisation fonctionnelle (séparation entre "grands projets", "plans d'affectations et requêtes" et "missions opérationnelles") par une organisation géographique (trois "directions du développement urbain") permettant de simplifier les relations avec les communes et d'assurer un meilleur suivi des projets jusqu'à leur concrétisation;
- le transfert au profit de la CIA (future CPEG) d'actifs immobiliers de l'Etat de Genève sur lesquels des réalisations concrètes sont envisageables à court terme (Chapelle les Sciers, Grands Esserts, etc.).

# G01 Accès au logement

Département responsable : DU

## COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>70'608'896</b>	<b>-4'668'253</b>	<b>-6.2%</b>	<b>75'277'149</b>	<b>72'023'621</b>
30 Charges de personnel	7'605'875	-78'117	-1.0%	7'683'992	6'952'158
31 Dépenses générales	137'490	-36'067	-20.8%	173'557	136'358
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	2'199'802	360'202	19.6%	1'839'600	1'939'964
36 Subventions accordées	60'585'026	-4'913'974	-7.5%	65'499'000	62'912'025
39 Imputations internes	80'703	-297	-0.4%	81'000	83'115
<b>REVENUS</b>	<b>9'837'066</b>	<b>-2'744'090</b>	<b>-21.8%</b>	<b>12'581'156</b>	<b>12'008'628</b>
42 Revenus des biens	57'026	-22'674	-28.4%	79'700	95'863
43 Recettes diverses	8'652'245	-1'929'211	-18.2%	10'581'456	10'492'569
46 Subventions acquises	1'127'796	-792'204	-41.3%	1'920'000	1'420'196
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-60'771'829</b>	<b>1'924'164</b>	<b>-3.1%</b>	<b>-62'695'993</b>	<b>-60'014'993</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-277'100</i>	<i>43'584</i>	<i>-13.6%</i>	<i>-320'684</i>	<i>-244'122</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'638'509</i>	<i>-329'984</i>	<i>25.2%</i>	<i>-1'308'525</i>	<i>-4'369'738</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-62'687'438</b>	<b>1'637'764</b>	<b>-2.5%</b>	<b>-64'325'202</b>	<b>-64'628'853</b>

## POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>56.88</b>	<b>-1.92</b>	<b>-3.27%</b>	<b>58.80</b>	<b>58.38</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>54.20</i>	<i>-1.20</i>	<i>-2.17%</i>	<i>55.40</i>	<i>51.20</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>2.68</i>	<i>0.28</i>	<i>11.67%</i>	<i>2.40</i>	<i>7.18</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>-</i>	<i>-1.00</i>	<i>-100.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>-</i>

## Descriptif du programme

Ce programme vise à aider les ménages des catégories les moins favorisées de la population à pouvoir disposer d'un logement qui soit accessible et en rapport avec leurs moyens, principalement par le biais de l'attribution de logements, de l'octroi de subventions personnalisées HM ou de l'octroi d'allocations de logement.

Il vise également à des mesures incitatives à la construction, à la création et à l'exploitation d'immeubles. Il comprend la diffusion de conseils créant un contexte facilitant le développement de logements. Il intègre la préoccupation de veiller à ce que les logements d'utilité publique répondent aux conditions fixées par les lois et les décisions, et soient occupés en permanence par ceux à qui ils sont destinés.

# G01 Accès au logement (suite)

## **Ce programme contient les prestations suivantes :**

- G01.01 Aide à la personne en matière de logement
- G01.02 Gestion et développement de l'offre de logements

## **Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013**

### ***Réalisation du programme de législation***

Pour atteindre l'objectif de 2'500 logements nouveaux par an fixé dans le programme de législation, des efforts importants ont été déployés en matière de planification ainsi que d'organisation, afin d'intégrer le plus en amont possible une logique de mise en œuvre. L'amélioration de la coordination entre les services de l'Etat s'est poursuivie.

En parallèle, une réflexion globale sur les moyens et outils à mettre en œuvre a été initiée. Un programme d'action, favorisant la réalisation des objectifs du plan directeur cantonal et plus singulièrement ceux en matière de logements, sera développé dans le cadre du prochain programme de législation.

### ***Autres projets d'importance stratégique***

Le législateur a souhaité, en accordant un crédit d'investissement prévu par la loi pour la construction de logements d'utilité publique (LUP), un développement de l'action foncière de l'Etat afin de permettre la réalisation de nouveaux logements.

De nombreuses acquisitions ont été effectuées par l'Etat ou les fondations de droit public, dans le contexte d'un marché difficile (72 parcelles et dépendances achetées depuis 2008, pour 112'650 m<sup>2</sup> de terrains). Il convient aujourd'hui de soutenir cette action en définissant plus clairement la stratégie foncière et en renforçant le pilotage des structures opérationnelles chargées de ces missions. La nouvelle organisation mise en place dans le courant de l'année 2013, à la suite du transfert du service des opérations foncières à l'office du logement, s'inscrit dans ce contexte. Une stratégie foncière sera proposée en coordination avec le programme de législation.

### ***Justification des écarts par rapport au budget 2013***

30 - Charges de personnel :

Le disponible dégagé provient essentiellement d'un montant non budgété qui a été activé en investissement.

31 - Dépenses générales :

L'écart principal provient d'un mandat de recherche sur le marché du logement dont une partie est reportée sur l'exercice 2014.

33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables :

L'écart s'explique essentiellement par la constitution de la provision pour débiteurs douteux qui n'a pas été prévue dans le budget 2013. A l'inverse, le montant comptabilisé en irrécouvrables a été inférieur au budget. En effet, il est toujours difficile à estimer car dépendant notamment des actes de défaut de biens reçus.

36 - Subventions accordées :

Le disponible dégagé concerne essentiellement les subventions au logement social (-4.1 millions F) dont les budgets sont toujours difficiles à estimer. En effet, plusieurs immeubles subventionnés ont soit été mis en exploitation plus tardivement que prévu, soit ont vu le montant de subvention prévu au budget fortement diminué voire supprimé. De plus, les subventions prévues pour les nouveaux dossiers au moment de leurs mises en location sont généralement basées sur un coût de financement estimé. La subvention est revue au moment de la prise de l'arrêté définitif qui n'intervient généralement que 2 à 3 ans après l'entrée des locataires. La tendance actuelle est à une baisse

# G01 Accès au logement (suite)

rétroactive des subventions initiales du fait de la forte baisse des taux hypothécaires.

Les intérêts non-monnaïres sur les dotations des FIDP (fondations immobilières de droit public), de la FPLC (fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif) ainsi que des communes ont été moins importants suite au changement du taux d'intérêt (coût moyen de la dette) qui est passé de 2.5% à 2.25% entre le budget et les comptes (-1.9 millions F). Ces diminutions sont entièrement compensées par des baisses de revenus non-monnaïres équivalents (programme M02 nature 42). L'impact sur le résultat de l'Etat est donc neutre.

De plus, les budgets n'ont pas été entièrement consommés pour les subventions monétaires et non-monnaïres de l'extension de la cité universitaire, qui n'a été mise en exploitation qu'en septembre 2013 (-0.4 million F).

A l'inverse, des dépassements budgétaires sont constatés pour :

- les allocations au logement du secteur subventionné dus à l'introduction du Revenu déterminant unifié (RDU) qui a fait baisser les revenus déterminants de certains locataires : ils sont cependant compensés en partie par les sorties naturelles des immeubles subventionnés (+0.8 million F),
- les allocations au logement du secteur libre à cause du nombre important de nouveaux dossiers acceptés et à l'introduction du RDU (+0.5 million F),
- les subventions des habitations mixtes qui dépendent du nombre de nouvelles demandes et des montants octroyés en fonction de la situation financière du locataire (+0.3 million F).

Une demande de crédit supplémentaire a été acceptée par la commission des finances pour couvrir ces dépassements.

43 - Recettes diverses :

L'écart provient principalement de la baisse des surtaxes perçues qui s'explique par l'introduction du RDU et par le retard pris dans les revues de situations. En outre, l'utilisation de la provision pour débiteurs douteux a été moins importante que prévue.

46 - Subventions acquises :

Les remboursements des allocations de logement des secteurs subventionnés, libres et mixtes ont été moins importants. Cet écart s'explique principalement par la mise en œuvre du système d'information du logement (SIDLO) et l'impact en découlant sur les revues de situation, reportant la facturation sur 2014. Ceci n'induit pas de perte pour l'Etat, les créances étant récupérables dans un délai de 5 ans.

## **Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs**

Une revue des indicateurs du programme G01 sera engagée dans le cadre de l'élaboration du projet de budget 2015 : Il s'agira de les affiner afin de mieux cerner les activités déployées par l'office tout en rendant compte des objectifs de politique publique.

### **Indicateur 1.1**

La baisse constatée s'explique principalement par les conséquences de l'introduction du revenu déterminant unifié (RDU) au 1<sup>er</sup> avril 2013 (baisse de 10% du nombre de ménages surtaxés et baisse de 8,5% du montant total des surtaxes dues au seul changement du calcul du revenu déterminant).

### **Indicateur 1.2**

Le pourcentage du nombre de demandeurs de logement dont le dossier est en attente de plus de 12 mois est passé de 33 % au 1<sup>er</sup> janvier 2013 à 46.1 % au 31 décembre 2013. Cette hausse est due au manque de logements à disposition et au nombre toujours plus grand de dossiers déposés chaque mois auprès de l'office du logement et des fondations immobilières de droit public. Il est à craindre que la valeur-cible de 10% en 2020 ne soit pas atteinte si la production reste à son niveau actuel.

### **Indicateur 2.1**

Les effets des acquisitions de terrains sur la part de logements d'utilité publique ne se feront qu'à moyen et long termes en raison des temporalités des projets d'urbanisation. Le recensement des logements LUP existants en mains des coopératives d'habitation sera pris en compte dans le parc LUP en 2014 (et non 2013 comme initialement prévu).

# G01 Accès au logement (suite)

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Favoriser l'accès au logement aux catégories les moins favorisées</b>						
1.1 Proportion de locataires soumis à une surtaxe dans le parc de logements d'utilité publique (LGL + LUP)	Efficacité	8.2%	9.2%	9.4%	5%	2020
1.2 Pourcentage des demandeurs de logement social pour lesquels l'ancienneté de la demande est supérieure à 12 mois	Efficacité	46.1%	30%	33%	10%	2020
<b>2. Soutenir la construction de logements, en particulier d'utilité publique</b>						
2.1 Part du logement d'utilité publique au sens de la LUP	Efficacité	9.4%	10.5%	9.4%	15%	2016

## Commentaires

# G02 Aménagement du territoire

Département responsable : DU

## COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>27'619'500</b>	<b>-1'692'422</b>	<b>-5.8%</b>	<b>29'311'922</b>	<b>27'229'627</b>
30 Charges de personnel	14'047'835	-250'904	-1.8%	14'298'739	13'515'958
31 Dépenses générales	13'365'391	-1'325'197	-9.0%	14'690'588	13'509'869
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	139'210	10	0.0%	139'200	139'216
35 Dédommagements à des tiers	65'000	-61'195	-48.5%	126'195	15'000
36 Subventions accordées	0	-57'200	-100.0%	57'200	48'200
39 Imputations internes	2'064	2'064	-	-	1'384
<b>REVENUS</b>	<b>189'593</b>	<b>-188'624</b>	<b>-49.9%</b>	<b>378'217</b>	<b>307'356</b>
43 Recettes diverses	189'593	-188'624	-49.9%	378'217	307'356
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-27'429'907</b>	<b>1'503'798</b>	<b>-5.2%</b>	<b>-28'933'705</b>	<b>-26'922'271</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-769'653</i>	<i>197'798</i>	<i>-20.4%</i>	<i>-967'451</i>	<i>-734'925</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'400'750</i>	<i>-655'269</i>	<i>37.5%</i>	<i>-1'745'481</i>	<i>-9'094'519</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-30'600'310</b>	<b>1'046'328</b>	<b>-3.3%</b>	<b>-31'646'638</b>	<b>-36'751'715</b>

## POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>89.81</b>	<b>-11.25</b>	<b>-11.13%</b>	<b>101.06</b>	<b>91.61</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>62.90</i>	<i>-27.34</i>	<i>-30.30%</i>	<i>90.24</i>	<i>54.99</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.42</i>	<i>-0.39</i>	<i>-21.55%</i>	<i>1.81</i>	<i>3.70</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>25.50</i>	<i>16.49</i>	<i>183.02%</i>	<i>9.01</i>	<i>32.92</i>

## Descriptif du programme

Ce programme vise à aménager le territoire de manière cohérente et concertée en maintenant un cadre de vie attractif, en assurant une utilisation rationnelle du sol qui garantisse le développement des activités économiques, sociales et culturelles et mette en valeur l'environnement naturel et bâti en tenant compte des enjeux de mobilité et de protection de l'environnement.

Il se développe pour cela 3 échelles d'instruments :

- la planification directrice cantonale et régionale avec le projet d'agglomération franco-valdo-genevois ainsi que le plan directeur cantonal,
- la planification et la mise en oeuvre opérationnelle de grands projets,
- l'établissement des plans d'affectation.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office de l'urbanisme (OU) en collaboration avec d'autres entités de l'Etat.

## Ce programme contient la prestation suivante :

G02.01 Aménagement du territoire.

# G02 Aménagement du territoire (suite)

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013

### **Réalisation du programme de législation**

Dans son programme de législation 2009-2013, le Conseil d'Etat s'est engagé à une politique de développement urbain ambitieuse en proposant un nouveau plan directeur cantonal tenant compte du projet d'agglomération 2 et en intensifiant la planification localisée, pour enrayer la pénurie de logements avec un objectif de production de 2'500 logements par an.

Les actions conduites en 2013 se traduisent notamment par les réalisations suivantes :

- le projet de plan directeur cantonal, finalisé en tenant compte de la position des communes avec lesquelles une vaste concertation a été conduite, a été adopté par le Grand Conseil le 20 septembre 2013. Son approbation par la Confédération devrait intervenir durant le 2<sup>ème</sup> semestre 2014;
- le rapport d'examen du projet d'agglomération 2<sup>ème</sup> génération a reçu un accueil positif des services de la Confédération : un taux de financement de 40% pour les mesures et une contribution de la Confédération de près de 200 millions de francs pour les mesures en tranches seront proposées aux Chambres;
- l'adoption de modifications de zones (MZ) et la production de plans localisés de quartiers (PLQ) ont permis un résultat très positif à fin 2013 de 8'066 logements potentiels dans les plans localisés de quartiers (PLQ) adoptés (pour une cible initiale 2013 de 5'000 logements) et 18'807 logements potentiels dans le cadre des modifications de zones (MZ) adoptées (pour une cible initiale 2013 de 10'000 logements). Pour les activités, les objectifs ont aussi été dépassés avec 478'164 m<sup>2</sup> de surface brute de plancher potentielle pour une cible de 400'000 m<sup>2</sup> ;
- une première version du plan directeur de quartier (PDQ) PAV a été soumise à la pré-consultation des services de l'Etat : le concours investisseurs-architectes pour le site de la caserne des Vernets a été lancé en mai 2013, de même que la procédure de mandat d'études parallèles (MEP) pour le secteur de l'Etoile;
- la concentration sur les dix grands projets prioritaires a donné lieu à des avancées concrètes, traduites par l'établissement d'un plan-guide abouti ou sur le point de l'être;
- les refontes de l'outil PLQ et de la gestion de la taxe d'équipement sont en cours : elles conduisent soit à l'amélioration des processus, soit à la définition concrète de propositions permettant de les améliorer. Ceci se traduit, pour l'outil PLQ, par un projet de loi soumis à l'examen du Grand Conseil et, pour le processus de taxation, via la proposition de refonte des bases légales par l'élaboration d'un projet de loi, présenté aux principaux partenaires (Association des communes genevoises - ACG et Association des promoteurs-constructeurs genevois - APCG), en vue de sa soumission au Conseil d'Etat.

Parallèlement les réflexions relatives à la répartition des compétences et au financement canton/communes de l'aménagement, propres à faciliter et accélérer les procédures y relatives, se sont poursuivies.

### **Autres projets d'importance stratégique**

Les projets des interfaces espaces publics autour des haltes et gares du CEVA compris dans le projet d'agglomération se poursuivent et devraient permettre des opérations d'aménagement portant tant sur la réalisation d'espaces publics que sur la construction de nouveaux immeubles. Elles s'inscrivent dans la stratégie générale définie par le projet d'agglomération.

### **Justification des écarts par rapport au budget 2013**

30 - Charges de personnel :

Plusieurs postes sont restés vacants durant 2013 à cause de la réorganisation en cours à l'office de l'urbanisme, imputant les programmes G02 et G03. De plus, les jetons de présence payés ont été moins importants que prévus. Le disponible dégagé a ainsi pu couvrir les charges de personnel qui n'ont pu être activées à hauteur du budget. Par ailleurs, l'action entreprise sur les postes d'agents spécialisés à stabiliser sur des postes fixes n'a pas pu être menée à terme en 2013 et sera poursuivie en 2014.

## G02 Aménagement du territoire (suite)

### 31 - Dépenses générales :

L'écart par rapport au budget voté s'explique principalement par l'abandon du forfait sur la taxe de compensation agricole et son remplacement par un calcul sur les déclassements réels. Il s'explique également par des décalages dans le temps des études consécutives au plan directeur cantonal 2030 (PDCn 2030) et des études pour le projet d'agglomération 1. Ces baisses sont atténuées par les coûts plus élevés de l'impression de brochures pour la publication du PDCn 2030 et pour le projet Praille Acacias Vernets (PAV).

### 35 - Dédommagements à des tiers :

Les subventions versées aux communes concernant les plans directeurs communaux sont inférieures au budget en raison d'adoptions de plans directeurs reportées en 2014 et d'une subvention non réclamée.

### 36 - Subventions accordées :

L'écart sur cette nature s'explique principalement par la comptabilisation de la cotisation pour la communauté d'études pour l'aménagement du territoire (CEAT) en dépenses générales alors qu'elle était budgétée comme une subvention.

### 43 - Recettes diverses :

Des frais cantonaux de gestion sont prélevés sur les revenus de la taxe d'équipement sur la base des encaissements effectués depuis le 1<sup>er</sup> août 2013, date de l'entrée en vigueur de la directive sur ladite taxe.

### Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

L'ensemble des cibles des objectifs du programme G02 ont été atteintes au-delà des valeurs déterminées par le programme de législature 2010-2013.

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Garantir le potentiel de logements dans les plans d'affectation par les modifications de zones (MZ) et les plans localisés de quartier (PLQ)</b>						
1.1 Nombre de logements planifiés par l'adoption de déclassements de nouveaux périmètres via des modifications de zones (MZ), en valeur cumulée, conformément au programme de législature 2010-2013 du Conseil d'Etat	Efficacité	18'807 logement s	20'000 logement s		10'000 logement s	2013
1.2 Nombre de logements planifiés par l'adoption de plans localisés de quartier (PLQ) dans des zones à bâtir existantes, en valeur cumulée, conformément au programme de législature 2010-2013 du Conseil d'Etat	Efficacité	8'066 logement s	6'400 logement s		5'000 logement s	2013
<b>2. Garantir de le potentiel de surfaces brutes d'activités dans les plans d'affectation par les plans localisés de quartier (PLQ) et les plans directeurs de zone industrielle (PDZI)</b>						
2.1 Nombre de m2 de surface brute de plancher (SBP), en valeur cumulée, destinés aux activités planifiées dans les plans localisés de quartiers (PLQ) et plans directeurs de zone industrielle (PDZI) selon le plan directeur en vigueur (100'000 m2/an en moy.)	Efficacité	478'164 m2	400'000 m2		400'000 m2	2013

### Commentaires

## G02 Aménagement du territoire (suite)

**Indicateur 1.1** : la mesure s'exprime en nombre de logements cumulés depuis 2010. La modification de zone relative au PAV (Praille Acacias Vernet), adoptée en 2010, est incluse dans le calcul (10'930 logements). La cible à long terme de 10'000 logements est laissée volontairement à la valeur définie dans le programme de législature 2010-2013.

Valeurs comparatives : C2012 : 18'394 logements

Valeurs comparatives hors PAV : C2012 : 7'644 logements

**Indicateur 1.2** : la mesure s'exprime en nombre de logements cumulés depuis 2010. La cible à long terme de 5'000 logements est laissée volontairement à la valeur définie dans le programme de législature 2010-2013.

Valeurs comparatives : C2012 : 5'644 logements

**Indicateur 2.1** : la cible est d'atteindre 400'000 m<sup>2</sup>, conformément à l'objectif indiqué dans le plan directeur en vigueur. La mesure s'exprime en m<sup>2</sup> cumulés depuis 2010.

Valeurs comparatives : C2012 : 385'761 m<sup>2</sup>

# G03 Conformité des constructions et des chantiers

Département responsable : DU

## COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>13'014'312</b>	<b>-10'607'846</b>	<b>-44.9%</b>	<b>23'622'158</b>	<b>19'162'316</b>
30 Charges de personnel	11'600'009	-100'436	-0.9%	11'700'445	11'134'395
31 Dépenses générales	466'245	222'960	91.6%	243'285	422'629
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	154'134	-5'479'967	-97.3%	5'634'101	6'272'487
36 Subventions accordées	786'080	-5'253'122	-87.0%	6'039'202	1'329'859
39 Imputations internes	7'844	2'719	53.1%	5'125	2'946
<b>REVENUS</b>	<b>4'895'724</b>	<b>-2'726'416</b>	<b>-35.8%</b>	<b>7'622'140</b>	<b>5'104'246</b>
42 Revenus des biens	0	0	-	-	6
43 Recettes diverses	4'851'392	-2'705'748	-35.8%	7'557'140	5'070'837
49 Imputations internes	44'332	-20'668	-31.8%	65'000	33'403
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-8'118'587</b>	<b>7'881'431</b>	<b>-49.3%</b>	<b>-16'000'018</b>	<b>-14'058'069</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-340'562</i>	<i>240'735</i>	<i>-41.4%</i>	<i>-581'297</i>	<i>-482'094</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'041'485</i>	<i>-207'029</i>	<i>11.3%</i>	<i>-1'834'456</i>	<i>-6'010'602</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-10'500'634</b>	<b>7'915'137</b>	<b>-43.0%</b>	<b>-18'415'771</b>	<b>-20'550'766</b>

## POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>79.14</b>	<b>-7.17</b>	<b>-8.31%</b>	<b>86.31</b>	<b>84.34</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>76.95</i>	<i>-6.56</i>	<i>-7.86%</i>	<i>83.51</i>	<i>78.26</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>2.18</i>	<i>0.45</i>	<i>26.01%</i>	<i>1.73</i>	<i>5.60</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>-</i>	<i>-1.07</i>	<i>-100.00%</i>	<i>1.07</i>	<i>0.48</i>

## Descriptif du programme

Ce programme, mis en œuvre par l'Office de l'urbanisme (OU), vise à garantir que tout projet de construction respecte les lois et règlements en vigueur. Il a également pour but d'assurer que le traitement des dossiers d'autorisations de construire intervienne dans des délais raisonnables, et que le suivi du contentieux et la vérification de la conformité des travaux soient réalisés.

Il s'appuie dorénavant sur la prestation nouvellement créée "Conformité des constructions et des chantiers" permettant de recentrer ledit programme sur sa mission principale tout en simplifiant la lecture budgétaire. Celle-ci s'apprécie cependant sur les deux objectifs visant à la garantie de la conformité légale des projets de construction et chantiers et l'amélioration des délais de traitement des demandes en autorisation de construire.

# G03 Conformité des constructions et des chantiers (suite)

## Ce programme contient la prestation suivante :

G03.03 Conformité des constructions et des chantiers.

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013

### *Réalisation du programme de législature et autres projets d'importance stratégique*

L'année 2013 a été marquée par la réforme des procédures en autorisation de construire, menée à la demande du Conseil d'Etat, conformément à son programme de législature 2010-2013. Le nouveau processus d'autorisation en procédure accélérée (APA), validé par le Conseil d'Etat le 12 juin 2013, détermine la délivrance de la prestation à 30 jours calendaires dans 80% des cas. Sa mise en œuvre a été initiée en juillet 2013. Le projet de loi y relatif (PL 11283), modifiant la loi sur les constructions et installations diverses, a été adopté par la Commission des travaux du Grand Conseil le 3 décembre 2013.

En outre, le nouveau processus portant sur la délivrance des autorisations en procédure ordinaire (DD), améliorant la qualité du traitement des objets importants et complexes, portant notamment sur les dossiers visant la production de nouveaux logements, a été validé le 4 décembre 2013 par le Conseil d'Etat. Sa mise en œuvre est prévue en 2014.

### *Justification des écarts par rapport au budget 2013*

30 - Charges de personnel :

Plusieurs postes sont restés vacants durant 2013 à cause de la réorganisation en cours à l'office de l'urbanisme imputant les programmes G02 et G03.

31 - Dépenses générales :

Le dépassement, couvert par les reports budgétaires, s'explique principalement par la poursuite des travaux de refonte des processus de délivrance des autorisations de construire.

33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables :

Aucun dossier de demande de subvention pour la rénovation (LDTR) ou le bonus conjoncturel à l'énergie n'a fait l'objet de décision en 2013. Le budget inscrit pour provisionner le versement futur de ces subventions n'a donc pas été imputé.

36 - Subventions accordées :

L'écart par rapport au budget voté concerne les subventions versées aux personnes physiques pour les bonus à la rénovation et à l'énergie qui ont été beaucoup moins importantes que prévues.

43 - Recettes diverses :

L'utilisation réduite des provisions correspond au peu de subventions versées pour les bonus à la rénovation et bonus conjoncturel à l'énergie. Cette baisse est atténuée par les amendes perçues par la direction des autorisations de construire, plus importantes que prévues, tout comme les dissolutions de provisions pour les subventions concernant les bonus.

### *Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs*

#### **Indicateurs 2.1 et 2.2**

La présentation des résultats du programme G03 a fait l'objet d'une révision lors de la préparation du projet de budget 2014. L'objectif visant à l'amélioration des délais de traitement nécessaires à la délivrance des décisions en autorisation de construire sera dorénavant suivi par de nouveaux indicateurs, issus des travaux sur les autorisations

# G03 Conformité des constructions et des chantiers (suite)

en procédure accélérée (APA) et procédures ordinaires (DD).

L'indicateur portant sur les APA détermine que le 80% d'entre-elles doivent faire l'objet d'une décision dans les 30 jours calendaires, conformément à l'objectif fixé par le Conseil d'Etat. Au 30 novembre 2013, le taux de cet indicateur est mesuré à 30.4% contre 21.7% pour les 6 premiers mois de l'année 2013.

L'indicateur pour les demandes en procédure ordinaire (DD) sera retenu et mesuré dès le 2<sup>ème</sup> trimestre 2014.

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Garantir la conformité des projets de constructions et des chantiers aux cadres légaux et réglementaires en vigueur</b>						
1.1 Taux de décisions non contestées ou confirmées par les tribunaux	Qualité	98%	>98%		>98%	2018
1.2 Taux des chantiers ouverts annuellement faisant l'objet de contrôles et vérifications par l'inspection des chantiers	Qualité	100%	100%		100%	2018
<b>2. Améliorer les délais de traitement des demandes en autorisation de construire et assurer la satisfaction des acteurs du marché</b>						
2.1 Durée de traitement interne des demandes définitives (DD), de la date de dépôt à la date de décision, imputable à la direction des autorisations de construire (DAC)	Efficience	ND	<30 jours		<30 jours	2013
2.2 Durée de traitement interne des autorisations en procédure accélérée (APA), de la date de dépôt à la date de décision, imputable à la direction des autorisations de construire (DAC)	Efficience	ND	<20 jours		<20 jours	2013

### Commentaires

**Indicateur 1.1** : valeurs comparatives C2012 : 98%

**Indicateur 1.2** : les valeurs cibles reposent sur une moyenne annuelle de 3'500 chantiers ouverts, pour 8'500 visites. Valeurs comparatives C2012 : 100%

**Indicateur 2.1 et 2.2** : ces indicateurs sont remplacés dès l'exercice 2014. Ils ne sont plus appréciés selon le critère du seul temps imputable à la direction des autorisations de construire. L'autorisation en procédure accélérée (APA) est dorénavant suivie selon l'objectif fixé par le Conseil d'Etat depuis juin 2013, date de mise en œuvre de la nouvelle procédure. A titre comparatif, moins de 1% des APA ont fait l'objet d'une décision dans les 30 jours calendaires en 2012.



# G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels

Département responsable : DU

## COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>9'135'834</b>	<b>70'940</b>	<b>0.8%</b>	<b>9'064'894</b>	<b>8'888'613</b>
30 Charges de personnel	7'650'190	-292'642	-3.7%	7'942'832	7'288'512
31 Dépenses générales	532'534	10'872	2.1%	521'662	614'884
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	950'740	356'340	59.9%	594'400	984'264
39 Imputations internes	2'371	-3'629	-60.5%	6'000	953
<b>REVENUS</b>	<b>18'136'252</b>	<b>1'494'475</b>	<b>9.0%</b>	<b>16'641'777</b>	<b>16'785'978</b>
42 Revenus des biens	318	318	-	-	44
43 Recettes diverses	17'712'177	1'344'300	8.2%	16'367'877	16'422'671
46 Subventions acquises	266'138	190'738	253.0%	75'400	186'772
49 Imputations internes	157'620	-40'880	-20.6%	198'500	176'490
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>9'000'418</b>	<b>1'423'535</b>	<b>18.8%</b>	<b>7'576'883</b>	<b>7'897'365</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-308'755</i>	<i>52'106</i>	<i>-14.4%</i>	<i>-360'861</i>	<i>-296'523</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'999'081</i>	<i>-40'299</i>	<i>2.1%</i>	<i>-1'958'782</i>	<i>-5'082'145</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>6'692'581</b>	<b>1'435'341</b>	<b>27.3%</b>	<b>5'257'240</b>	<b>2'518'697</b>

## POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>54.47</b>	<b>-6.30</b>	<b>-10.37%</b>	<b>60.77</b>	<b>55.77</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>49.47</i>	<i>-7.30</i>	<i>-12.86%</i>	<i>56.77</i>	<i>50.77</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>5.00</i>	<i>1.00</i>	<i>25.00%</i>	<i>4.00</i>	<i>5.00</i>

## Descriptif du programme

Ce programme poursuit un double but :

- assurer en permanence la tenue à jour et la mise à disposition, dans le cadre du système d'information du territoire genevois (SITG), des géodonnées de référence;
- donner l'état des droits sur les immeubles et assurer leur publicité.

Pour le département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME), ce programme s'articule autour des activités de direction, surveillance et vérification de la mensuration officielle, de la surveillance du cadastre du sous-sol, du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière ainsi que du cadastre technique du sous-sol. Sa mise en œuvre est confiée au service de la mensuration officielle (SEMO).

Rattaché au département de l'urbanisme (DU), le Registre foncier (RF) transcrit les réquisitions après contrôle de leur bien-fondé juridique, conserve les pièces justificatives, épure les droits et assure leur publicité notamment par la délivrance d'extraits.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- G04.01 Mensuration officielle
- G04.02 Garantie des droits réels

# G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels (suite)

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013

### *Réalisation du programme de législation*

Le Registre foncier a pour objectif de réduire les délais de traitement des réquisitions d'inscription des actes et des demandes d'extraits et de plans, tout en maintenant la bonne qualité des prestations fournies.

Le service de la mensuration, conformément à l'ordonnance fédérale de la mensuration officielle (OMO), doit adapter les anciennes données de la mensuration officielle au modèle actuellement en vigueur, soit par renouvellement soit par mise à jour périodique. Les données suivantes sont concernées :

- couverture du sol (renouvellement et mise à jour de tous les domaines hormis les bâtiments et les routes);
- objets divers (actualisation des données existantes);
- points fixes de référence altimétrique.

### *Autres projets d'importance stratégique*

L'adaptation du système d'information du Registre foncier aux nouvelles exigences techniques, administratives (Cyberadministration) et légales ainsi que les projets de numérisation des réquisitions et de développement des communications et transactions électroniques seront poursuivis. Les procédures d'inscription au Registre foncier fédéral se poursuivront, notamment sur la commune de Collonge-Bellerive.

Les domaines d'application de la 3ème dimension seront étendus par le service de la mensuration officielle, ainsi que la numérisation des archives du cadastre genevois.

Le législateur fédéral a introduit dans la nouvelle loi sur la géoinformation la création et la tenue d'un cadastre des restrictions de droit public. Ce nouveau cadastre doit être opérationnel pour 2015. L'historisation des données de la mensuration officielle, c'est-à-dire la gestion du temps ou 4D, devient une obligation.

### *Justification des écarts par rapport au budget 2013*

30 - Charges de personnel :

La légère variation sur ce programme est principalement due à des postes restés vacants au sein du Registre foncier. Le disponible dégagé a permis de compenser un rattrapage CIA important au service de la mensuration officielle.

31 - Dépenses générales :

Le léger dépassement, financé par les reports de crédit, provient des frais de publication des transactions immobilières dans la FAO plus importants que prévus, dus à la suppression du rabais de 24% et l'obligation, depuis 2012, de publier davantage de publications (art 157 LaCC).

33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables :

Cet écart s'explique principalement par des charges d'amortissement plus importantes que prévues qui dépendent des dépenses d'investissement et des dates de mises en service des actifs.

43 - Recettes diverses :

Ces revenus supplémentaires concernent les émoluments et s'expliquent par l'effort substantiel fourni dans le traitement des réquisitions pendantes au Registrer foncier.

46 - Subventions acquises :

La variation s'explique par l'augmentation du produit différé des subventions reçues en investissement au service de la mensuration officielle.

# G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels (suite)

## Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

### Indicateur 1.1

Les réquisitions déposées ont fait l'objet de nombreuses mises en communication, soit de retour de dossiers (45%) aux notaires pour modifications/compléments. Les juristes les plus expérimentés se sont consacrés à l'examen des dossiers complexes (mutations parcellaires). Les dépôts de réquisitions sont en légère baisse. Les cibles de cet indicateur ont toutefois été corrigées dans le cadre du projet de budget 2014 (B2014 : 500/an - Cible LT : 550/an - 2015). Déterminé en 2011, ce dernier ne tenait compte en effet que d'une production reposant essentiellement sur le traitement de pièces "simples". D'autre part, suite à une analyse plus détaillée sur la période 2010-2013, il apparaît nécessaire désormais de prendre en considération la part toujours plus importante des activités déployées par les juristes sur d'autres terrains que celui de l'examen juridique des réquisitions (préparations de projets de loi et règlement, consultations fédérales, participations à des groupes de travail, formalisation de processus, traitement du courrier).

### Indicateur 2.1

Le traitement des mutations juridiques reste prioritaire sur celui des mutations techniques. Le résultat est conforme.

### Indicateur 2.2

La priorisation des ressources à disposition (compte tenu également d'une absence longue durée) a été investie sur la qualité des données (indicateur 3.2) et le traitement des mutations juridiques (indicateur 3.1). Le résultat concernant ce temps de traitement s'en ressent sans toutefois que la situation soit alarmante puisque pour une période de 15 jours au lieu de 10 jours le résultat aurait été de 95%.

### Indicateur 3.1

Le système d'annonce mis en place assure un niveau d'exhaustivité tout à fait conforme de la donnée liée au bâtiment.

### Indicateur 3.2

Un investissement significatif a été porté au cours de l'année 2013 sur la qualité des dossiers et leur traitement à l'interne. La tendance annuelle présente une progression. La qualité de la donnée mise à disposition dans le cadre du SITG en dépend.

### Indicateur 4.1

Les demandes d'extraits et de plans sont en baisse du fait, notamment, de l'augmentation des extraits tirés d'Internet et d'InterCapi, de la suppression de l'exigence concernant la production de l'extrait du registre foncier pour un dépôt de demande d'autorisation de construire et de la hausse du tarif des émoluments depuis le 1er juillet 2011. Cela étant, cet indicateur ne traduit que partiellement l'efficacité des collaborateurs affectés à cette activité. Pour le budget 2014, il sera ainsi abandonné et remplacé par un autre indicateur qui mesurera l'efficacité en termes de délai moyen de réponse entre la demande de l'utilisateur et la production de l'extrait et/ou du plan.

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Assurer la tenue et la conservation du registre foncier</b>						
1.1 Nombre de réquisitions traitées par ETP	Efficacité	452/an	650/an	532/an	700/an	2015
1.2 Nombre total de réquisitions en cours de validation à l'office du registre foncier	Efficience	2'437	2'500	5105/an	1'000	2015
1.3 Nombre de rectifications ordonnées par les Tribunaux	Qualité	2	<5/an		< 3/an	2015
<b>2. Garantir les délais de mise à jour de la mensuration officielle</b>						
2.1 Pourcentage de mutations juridiques traitées dans les 2 jours	Efficience	89%	90%	86%	100%	2015

# G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels (suite)

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
2.2 Pourcentage de mutations techniques traitées dans les 10 jours	Efficience	54%	95%	93%	100%	2015
<b>3. Assurer l'exhaustivité et la qualité des données de la mensuration officielle</b>						
3.1 Exhaustivité : Pourcentage de bâtiments enregistrés dans la base de données (semestrielle)	Efficacité	98.2%	98%	98.3%	100%	2015
3.2 Qualité : Pourcentage des dossiers déposés par des géomètres comportant zéro défaut	Qualité	71%	75%	76%	85%	2015
<b>4. Assurer la publicité des droits liés aux immeubles</b>						
4.1 Nombre d'extraits et de plans du registre foncier délivrés par ETP	Efficacité	3'748/an	5'300/an		6'000/an	2015
<b>5. Exécuter les opérations de mise au feuillet fédéral</b>						
5.1 Nombre de rectifications ordonnées par les tribunaux	Qualité	0	<5/an		<3/an	2015

## Commentaires

**Indicateur 1.1 :** Données extraites de l'application métier Capitastra.

**Indicateur 1.2 :** Données extraites de l'application métier Capitastra. Le nombre de réquisitions en cours de traitement détermine le délai de validation.

**Indicateur 1.3 :** Indicateur nouvellement publié au budget 2013 permettant d'évaluer, dans le cadre de l'activité liée au traitement des réquisitions d'inscription, la qualité des prestations fournies. Le titulaire d'un droit réel lésé peut en effet intenter une action en rectification du Registre foncier par-devant un tribunal. En cas de constatation d'une erreur d'inscription, le tribunal ordonne, par jugement, la rectification.  
Valeur comparative C2012 : 0

**Indicateur 2.1 :** Mesure d'efficience des processus internes de vérification et d'intégration en base cadastrale des données relatives aux dossiers de mutations aux biens-fonds et droits distincts permanents. Cet objectif de traitement dans les deux jours est dépendant de l'objectif 3.2.

**Indicateur 2.2 :** Mesure d'efficience des processus internes de vérification et d'intégration en base cadastrale des données relatives aux dossiers de mutations aux éléments de la couverture du sol (bâtiments, domaine routier, murs et aménagements divers). Cet objectif de traitement dans les dix jours est dépendant de l'objectif 3.2.

**Indicateur 3.1 :** Le bâtiment est une des données de référence clé du SITG, de la mensuration officielle et de la loi fédérale d'harmonisation des registres. Lors de la cadastration de bâtiments, les autres objets en liaison avec les bâtiments (mur, escalier, adresse, accès, piscine, couvert, notamment) sont également mis à jour. C'est la raison pour laquelle l'exhaustivité des données de la mensuration officielle est mesurée en prenant les bâtiments comme référence.

**Indicateur 3.2 :** Cet indicateur permet de mesurer auprès des ingénieurs géomètres officiels la bonne application de la réglementation en vigueur et le respect des règles de l'art en matière cadastrale, de prendre des mesures d'information et/ou formation ciblées vis-à-vis des professionnels de la mensuration afin d'assurer la qualité nécessaire à la tenue à jour de l'oeuvre cadastrale. Son périmètre est l'ensemble des mutations juridiques et techniques traitées par le service de la mensuration officielle.

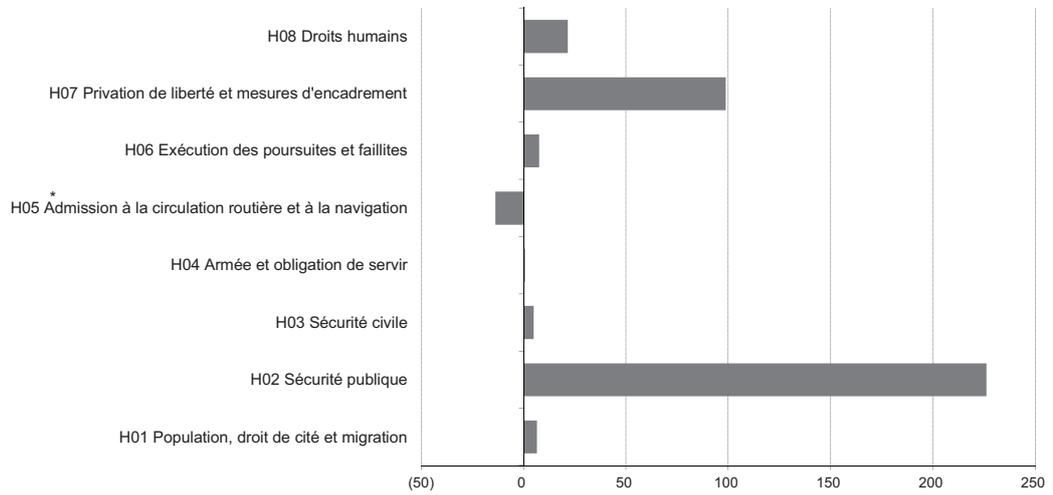
**Indicateur 4.1 :** Le nombre d'extraits et de plans délivrés doit suivre l'évolution de la demande par des gains en productivité par ETP.  
Valeur comparative C2012 : 3'692/an

**Indicateur 5.1 :** Idem à l'indicateur 1.3, pour ce qui concerne l'activité liée aux procédures de mise au feuillet fédéral. Cette dernière activité, mise en suspens pendant des années, a été reprise en 2011.

Valeur comparative C2012 : 0

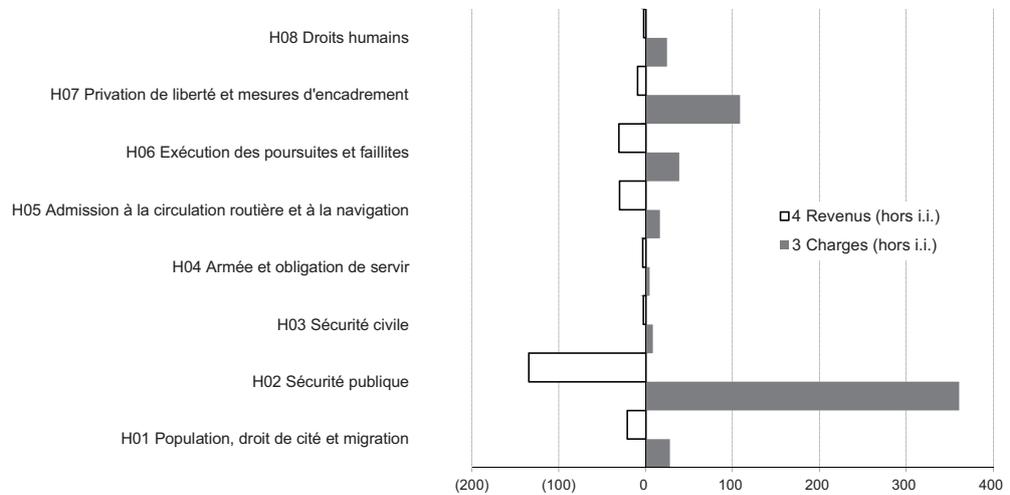
# H Sécurité et population

Résultats nets en millions de francs par programme



\* programme avec un revenu net

Charges et revenus en millions de francs par programme



## H Sécurité et population

### Synthèse des priorités

En 2013, le Conseil d'Etat s'est donné pour objectifs de poursuivre la lutte durable contre l'insécurité à Genève, dans la cohérence de la politique menée précédemment, notamment à la faveur de l'accord concerté conclu avec le Ministère public en été 2012. Sur le terrain, la tendance à la baisse du nombre d'actes criminels ébauchée en 2012 s'est confirmée en 2013. Elle doit être mise en relation avec l'action menée sur le terrain par la police, les suites judiciaires données aux interpellations réalisées et la capacité en voie d'accroissement de placer en détention pénale les personnes en attente de jugement ou condamnées et de détenir administrativement celles devant faire l'objet d'un renvoi dans leur pays d'origine.

Les effectifs policiers ont bénéficié d'une légère augmentation objective. Mais d'autres démarches ont également permis de libérer des policiers de leurs tâches administratives, de façon à leur permettre une présence plus importantes sur le terrain. Ainsi en est-il allé de la création d'un groupe de suivi judiciaire et de la réflexion sans tabou menée sous le label PoIMAX-AdMIN. Parallèlement, les collaborations se sont intensifiées avec d'autres partenaires, purement sécuritaires ou non, notamment à la faveur du déploiement du concept de sécurité de proximité. Dans ce cadre, la signature de contrats locaux de sécurité avec quatre communes, dont la Ville de Genève, est emblématique d'une vision de la sécurité ne se limitant plus à la seule police cantonale mais impliquant d'autres acteurs participant au déploiement d'un véritable tissu sécuritaire. Sur le plan normatif, les agents de police municipale et du Corps des garde-frontières ont accédé aux prérogatives leur permettant d'accomplir des actes de police judiciaire – notamment de procéder à une audition ou de rédiger un rapport adressé directement au Ministère public –, en parfaite concertation avec les collectivités concernées. La réforme de la police cantonale – Police 2015 – s'est poursuivie avec en particulier la création de la fonction d'officier de police de service, qui permet d'assurer la réponse d'urgence et une transmission optimisée des cas importants au Ministère public. Enfin, l'adoption par le Conseil d'Etat d'un projet de nouvelle loi sur la police actuellement en cours d'examen devant le Grand Conseil concrétise la volonté ferme de donner à la police cantonale les structures et l'organisation devant lui permettre, aujourd'hui et demain, de faire face à une criminalité qui, à l'image de la société, est en constante évolution.

Sur le plan de la détention, longtemps parent pauvre de la chaîne sécuritaire, le constat de surpopulation de la prison de Champ-Dollon s'est révélé plus actuel que jamais en 2013. Les augmentations du personnel de surveillance qu'a permis un budget voté tardivement ne sont pas encore achevées et se poursuivront en 2014, notamment en raison du choix persistant qui consiste à ne pas sacrifier la qualité du recrutement sur l'autel du nombre de personnes à engager. L'ouverture imminente de l'établissement de Curabilis a également mobilisé l'attention en vue de constituer les ressources spécialisées devant permettre l'exploitation d'un établissement en partie affecté à l'exécution des mesures pénales et au sein duquel se trouvera une unité psychiatrique proprement dite. La direction générale de l'Office cantonal de la détention s'est renforcée, comme le Service d'application des peines et mesures – tardivement pour ce qui concerne ce dernier, compte tenu du décalage chronologique causé par l'adoption différée du budget. L'augmentation du nombre de places de détention administrative s'est parallèlement poursuivie. Enfin, les crédits d'ouvrage et d'étude pour les nouveaux établissements futurs soumis au Grand Conseil ont été adoptés. Le déploiement de la planification pénitentiaire, de la détention et des mesures d'accompagnement s'est donc poursuivi.

Les premières prestations en ligne de l'OCPM sont apparues durant l'année (demandes d'attestation, annonce de changement d'adresse), conformément au déploiement prévu du processus d'administration en ligne (AEL). L'effort se poursuivra en 2014, où les procédures seront simplifiées et la communication améliorée.

La réunion en un seul office des activités liées aux affaires militaires et à la protection de la population (feu, protection civile, plan Osiris), sur le modèle privilégié dans les autres cantons, a permis une cohérence opérationnelle accrue et la réalisation d'intéressantes synergies. Sur le plan opérationnel, les outils nécessaires de contrôle et de révision éventuelle du dispositif de protection de la population ont été mis en place ; les opérations effectives de contrôle pourront ainsi être conduites dans des conditions optimales en 2014.

Les objectifs opérationnels en matière d'admission à la circulation routière et à la navigation ont été atteints, avec notamment le respect des délais d'attente fixés pour les contrôles techniques des véhicules et pour les examens médicaux de certaines catégories de conducteurs. De façon préventive, l'effort ici consenti prend tout son sens dans le cadre d'une politique de sécurité

entendue de la façon la plus large. La poursuite de la démarche entreprise sous l'angle de l'accès aux prestations en ligne (paiement, fixation de rendez-vous) n'y est certainement pas étrangère.

Enfin, en matière de droits humains, les objectifs ont également été réalisés avec notamment la mise en place du PIC 2014-2017 (Programme d'intégration cantonal), ainsi que la poursuite et l'adaptation de la politique cantonale en matière de violences domestiques.



# H01 Population, droit de cité et migration

Département responsable : DS

## COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>28'785'761</b>	<b>1'064'527</b>	<b>3.8%</b>	<b>27'721'234</b>	<b>28'431'445</b>
30 Charges de personnel	24'371'530	-18'923	-0.1%	24'390'453	23'823'591
31 Dépenses générales	1'260'385	150'913	13.6%	1'109'472	1'265'476
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	45'013	20'413	83.0%	24'600	316'605
35 Dédommagements à des tiers	1'721'623	25'594	1.5%	1'696'029	2'708'212
36 Subventions accordées	325'600	0	0.0%	325'600	138'100
39 Imputations internes	1'061'610	886'530	506.4%	175'080	179'460
<b>REVENUS</b>	<b>21'286'327</b>	<b>2'676'301</b>	<b>14.4%</b>	<b>18'610'026</b>	<b>19'861'117</b>
43 Recettes diverses	20'251'233	3'151'469	18.4%	17'099'764	19'044'384
45 Dédommagements de collectivités publiques	849'908	-300'257	-26.1%	1'150'165	452'176
46 Subventions acquises	185'097	0	0.0%	185'097	185'097
49 Imputations internes	90	-174'910	-99.9%	175'000	179'460
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-7'499'434</b>	<b>1'611'774</b>	<b>-17.7%</b>	<b>-9'111'208</b>	<b>-8'570'328</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-430'117</i>	<i>96'989</i>	<i>-18.4%</i>	<i>-527'106</i>	<i>-389'843</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-6'504'211</i>	<i>-651'677</i>	<i>11.1%</i>	<i>-5'852'534</i>	<i>-15'429'748</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-14'433'761</b>	<b>1'057'087</b>	<b>-6.8%</b>	<b>-15'490'848</b>	<b>-24'389'919</b>

## POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>217.65</b>	<b>-2.57</b>	<b>-1.17%</b>	<b>220.22</b>	<b>213.49</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>199.85</i>	<i>-4.97</i>	<i>-2.43%</i>	<i>204.82</i>	<i>200.49</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>17.00</i>	<i>1.60</i>	<i>10.39%</i>	<i>15.40</i>	<i>12.20</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.80</i>	<i>0.80</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0.80</i>

## Descriptif du programme

Ce programme porte sur l'application de la législation sur l'acquisition de la nationalité, la délivrance de documents d'identité, l'état civil, le séjour et l'établissement des confédérés et le séjour et l'établissement des étrangers, ainsi que sur l'asile.

La loi genevoise sur le partenariat ainsi que la gestion des traducteurs-jurés en font également partie, de même que le règlement sur les objets trouvés.

Ce programme est mis en oeuvre par l'Office cantonal de la population, le service cantonal des objets trouvés, le service des légalisations et le Secrétariat général de la Chancellerie.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- H01.01 Etat civil et légalisation
- H01.02 Asile
- H01.03 Séjours et établissement
- H01.04 Naturalisation
- H01.05 Objets trouvés

# H01 Population, droit de cité et migration (suite)

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013

### **Réalisation du programme de législation**

En 2013, 20 nouvelles places de détention administrative ont été créées par l'affectation de l'établissement de Favra à ce type de détention non pénale. Dès 2014, 50 places de détention administrative seront réparties entre les établissements de Frambois et de Favra, permettant ainsi au canton d'intensifier le placement des personnes à refouler dans le cadre des procédures Dublin et de confirmer la priorité mise sur le renvoi de Suisse de tous les étrangers délinquants faisant l'objet de mesures d'éloignement.

Le vote par le Grand Conseil, le 8 novembre 2013, de la loi ouvrant le crédit d'investissement en vue de l'agrandissement de 100 places de l'établissement pénal de la Brenaz et prévoyant son affectation à la détention administrative à horizon 2017 permettra de porter le nombre total de places à 168. Parallèlement, la construction d'un nouveau centre de détention administrative situé en proximité immédiate de l'aéroport est à l'étude.

### **Autres projets d'importance stratégique**

Suivant les recommandations de la Cour des comptes, une nouvelle GED intégrant la numérisation des documents entrants à destination de l'OCPM devait être effective fin 2013.

Les fonctionnalités liées à la consultation des documents existants (écrans de visualisation, nouvelle indexation et résolution des problèmes de performance) ont bien été livrées durant l'année 2013, tout comme un premier lot d'éléments nécessaires au passage au prétraitement (écrans de gestion des familles, processus de gestion des documents entrants) et de spécifications (écrans d'affichage des dossiers ou nouvelle chaîne de numérisation).

Toutefois, la fin du projet a dû être replanifiée sur l'année 2014.

Parmi les raisons endogènes au projet, il faut relever certains éléments critiques non spécifiquement mentionnés dans le rapport d'audit, mis en évidence au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Il s'agit notamment de l'éditique ou de la gestion des cellules familiales, relevant, a priori, de la maintenance CALVIN, mais dont l'importance de l'impact de la procédure sur le processus de prétraitement justifie qu'elle ait été reprise par le projet GED.

Il convient également de préciser que ce projet s'inscrit dans un contexte particulièrement difficile de contraintes opérationnelles liées à des situations de retards dans le traitement des demandes métier OCPM concernées, au regard desquelles l'office a choisi de privilégier la gestion des tâches courantes aux séances des groupes de travail constitués de collaborateurs expérimentés.

Outre le passage à la numérisation en prétraitement, les développements qui seront réalisés durant l'année 2014 permettront de développer les tableaux de bord, actuellement inexistantes ou insuffisantes, nécessaires à la bonne gestion des prestations "Séjour et établissement" et "Asile" et portant sur les délais et les charges de traitement. Finalement, le processus de gestion des courriers entrants permettra à l'OCPM de se conformer aux bonnes pratiques en matière de suivi des demandes par la génération systématique d'accusés de réception à destination de ses usagers.

L'année 2013 a également vu apparaître les premières prestations en ligne de l'OCPM (demandes d'attestations et annonces de changement d'adresse). Le volume insuffisant des demandes reçues ne permet malheureusement pas encore de constater la baisse prévue de fréquentation des guichets de l'office.

Ce constat peut être attribué, pour partie, à la complexité de la procédure d'enrôlement choisie dans le cadre du projet transversal d'administration en ligne, mais également à un manque de communication vers l'extérieur.

L'office va donc examiner comment simplifier l'accès aux prestations. Quant à la communication aux usagers, un effort particulier sera consenti, notamment par le biais de la refonte en cours du site internet, en parallèle avec l'augmentation de l'offre de prestations fournies (demandes de renseignements et annonces d'entrées locataires).

### **Justification des écarts**

La nature 30 "Charges de personnel" présente un non-dépensé de 18'923 F alors que 4.97 ETP fixes étaient vacants au 31.12.2013. Cela s'explique notamment par le fait qu'un poste d'agent spécialisé à 80% ainsi que des auxiliaires ont été financés en 2013 sur les francs disponibles (dépassement de 2.4 ETP au 31.12 sur les postes non permanents). Par ailleurs, l'écart au niveau des ETP fixes est lié à un départ (plend) à fin 2013, des postes vacants en cours de recrutement ainsi que des postes non payés mais qui ne peuvent être repourvus (gel).

# H01 Population, droit de cité et migration (suite)

La variation sur la nature 31 "Dépenses générales", à hauteur de 168'040 F, est expliquée par l'augmentation des titres de séjour biométriques. Cette dépense est couverte par l'utilisation des reports budgétaires.

L'écart sur la nature 39 "Imputations internes" est lié, pour 1'060'943 F aux frais de détention de l'établissement Favra, structure de détention administrative, qui sont comptabilisés désormais en imputations internes. Pour le surplus, pour une diminution de 174'910 F fait suite à la mise en œuvre de la recommandation ICF. En effet, la facturation interne entre le Service de l'état civil et le secteur des naturalisations doit être comptabilisée dorénavant en nature 49 "Imputations internes".

La nature 43 "Recettes diverses" enregistre des augmentations de revenus au Service étrangers pour 2'322'966 F, au secteur des passeports pour 272'475 F, au secteur des naturalisations pour 493'967 F et au secteur des légalisations pour 114'171 F.

La nature 45 "Dédommagements de collectivités publiques" enregistre une diminution de 299'043 F portant sur une surbudgétisation des recettes de placements pour les cas découlant de la LASI (Loi sur l'asile).

Les revenus, à hauteur 174'910 F, de la nature 49 "Imputations internes" proviennent, comme expliqué ci-dessus pour la nature 39 "Imputations internes", de la mise en œuvre de la recommandation ICF.

## **Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs**

**Objectif 1 :** L'OCPM a reçu 29% de dossiers supplémentaires à traiter en 2013 par rapport à 2012. C'est dans le domaine des documents d'identité suisse que la demande a été la plus forte.

**Indicateur 1.1 :** Le taux de dossiers dont le traitement a dépassé la norme est passé de 9.1% en 2012 à 18.6 % en 2013 pour les raisons suivantes :

- Le poste d'officière d'Etat civil a été pourvu en février 2013, le temps nécessaire à la formation de la nouvelle collaboratrice a provoqué un retard dans le traitement des transcriptions étrangères et des dossiers de naturalisations. De plus, une officière d'état civil a été absente durant 8 mois et remplacée par un auxiliaire qui n'était pas autorisé, de par la loi, à effectuer des opérations dans le registre de l'état civil.
- Une augmentation du retard au Service cantonal des naturalisations (SCN), suite au départ de son directeur et des absences maladies longue durée du personnel.
- Une augmentation de la charge de travail au niveau du Service suisse et gestion des données (SSGD). Elle a été absorbée par le personnel en place, ce qui explique l'amélioration de l'indicateur d'efficacité (1.2).

L'objectif politique de résorption des retards fixé à l'Office en 2014 (4%) ne pourra pas être tenu et avoisinera les 10% pour cet indicateur.

Cette estimation ne tient pas compte d'une future intégration d'éléments statistiques concernant le service étrangers. Enfin, la volonté politique affichée d'un délai de traitement pour les demandes de naturalisations ramené à 18 mois au lieu de 24 actuellement, pourrait augmenter la valeur de cet indicateur.

**Indicateur 1.2 :** L'augmentation de l'efficacité s'explique essentiellement par l'effort fourni par le Service suisse et gestion des données (SSGD). En effet, ce service a su faire face à une augmentation de près de 40% des demandes. A noter toutefois une rapide augmentation des délais de traitement sur les deux derniers mois de l'année, qui pourrait marquer un contrecoup à l'effort fourni.

**Indicateur 2.1 :** Le taux de fiabilité des registres correspond à l'objectif fixé. Cet indicateur n'est plus mesuré au budget 2014.

**Indicateur 3.1 :** Les pays reprenneurs de cas Dublin limitent les contingents journaliers de retour, de sorte qu'il peut s'écouler de 8 à 10 semaines entre l'ordre d'exécution donné à la police et son exécution effective. L'Italie concentre à elle seule 80% des cas Dublin. Les intéressés mettent souvent à profit ce temps pour disparaître dans la nature. Cet indicateur est par ailleurs dépendant de l'efficacité des services de police et de la Croix-Rouge genevoise. Ce dernier ne sera plus mesuré au budget 2014 qui comprend différents indicateurs relatifs à l'efficacité de la lutte contre l'immigration irrégulière.

**Indicateur 3.2 :** L'objectif est atteint.

# H01 Population, droit de cité et migration (suite)

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Améliorer l'image de l'OCP par un accroissement de la qualité des prestations délivrées</b>						
1.1 Taux de dossiers dont la durée de traitement a excédé la normale	Qualité	18.6%	4%	9.1%	2%	2018
1.2 Nombre mensuel moyen de prestations délivrées par collaborateur-trice	Efficience	164	123	143	150	2018
<b>2. Améliorer la fiabilité des registres, dans le cadre de la mise en oeuvre de la loi sur l'harmonisation des registres (LHR) et dans la perspective de la mise en ligne du Portail population</b>						
2.1 Taux de validation par l'Office fédéral de la statistique des informations enregistrées	Qualité	99.94%	99.9%	99.9%	99.9%	2013
<b>3. Assurer le respect des délais de départ dans le cadre des procédures de renvoi Dublin</b>						
3.1 Taux de personnes quittant la Suisse dans la limite du délai imparti	Efficacité	47%	57%	47%	57%	2013
3.2 Taux de renvois Dublin exécutés	Efficacité	100%	100%	98%	100%	2018

### Commentaires

**Indicateur 1.1** : Cet indicateur est renseigné par la direction cantonale de l'état civil (DCEC), le service des naturalisations (SCN) et celui des passeports et de la nationalité (SPN). Le taux indiqué permet de normaliser des durées de traitement des demandes très variables en fonction du type de procédure. Les délais fixés sont par exemple :

- procédure de naturalisation ordinaire : 22 mois
- procédure de naturalisation facilitée 12 mois
- transcription des faits d'état civil survenus à l'étranger et enregistrement des décisions judiciaires et administratives : sans délai
- requêtes en changement de nom en cas de simplification du nom ou de reprise du nom de jeune fille : 3 mois
- délivrance d'un passeport ou d'une pièce d'identité : 10 jours ouvrables.

Nous craignons une nouvelle hausse du taux dans les années à venir en raison d'un manque de personnel qualifié à la DCEC (officier d'Etat civil) et d'une augmentation attendue des demandes de documents d'identité, liée à la nouvelle possibilité offerte aux Suisses de l'étranger de venir déposer leurs demandes auprès du SPN d'une part et de l'arrivée à échéance des passeports 2006 d'autre part. Par ailleurs, cet indicateur est amené à tenir compte des nouvelles entités découlant de la restructuration du service des étrangers et des confédérés. Cette extension provoquera sans doute, dans un premier temps, un écart par rapport au taux moyen des durées de traitement des dossiers ciblés.

**Indicateur 1.2** : Cet indicateur est une moyenne obtenue sur la base du nombre de dossiers traités par la DCEC, le nombre d'enquêtes effectuées par le SCN, le nombre de permis pour étrangers délivrés par le service des étrangers et des confédérés (SEC) et le nombre de documents d'identité délivrés par le SPN. Les données brutes, considérées indépendamment, varient du simple au double d'un service à l'autre.

**Indicateur 2.1** : La mise en ligne du "Portail Population" est comprise dans le projet d'administration en ligne (AeL). Le niveau de qualité minimal requis par la Confédération est, à ce jour, de 99,01%. Notre marge de progression porte, pour l'essentiel, sur la qualité des numéros de logement et de bâtiment (EWID et EGID). Cet indicateur est remplacé par des indicateurs spécifiques à l'administration en ligne dès 2014.

**Indicateur 3.1** : Il s'agit de mettre en relation le nombre de personnes qui ont effectivement quitté la Suisse dans le délai imparti (départs contrôlés) par rapport au nombre de personnes soumises à un délai de départ. A terme, l'OCP vise un taux de départs contrôlés de 70%, mais l'évolution de celui-ci dépendra, pour partie, d'un apport supplémentaire en places de détention.

Cet indicateur est remplacé dès 2014 par trois indicateurs relevant de la lutte contre l'immigration irrégulière.

# H02 Sécurité publique

## Département responsable : DS

### COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>361'774'669</b>	<b>23'643'773</b>	<b>7.0%</b>	<b>338'130'896</b>	<b>368'855'571</b>
30 Charges de personnel	276'944'401	3'109'013	1.1%	273'835'388	267'589'783
31 Dépenses générales	26'648'577	1'105'574	4.3%	25'543'003	25'621'666
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	47'036'911	20'102'611	74.6%	26'934'300	64'901'712
35 Dédommagements à des tiers	622'358	-296'142	-32.2%	918'500	377'775
36 Subventions accordées	9'448'730	-623'975	-6.2%	10'072'705	9'310'776
37 Subventions redistribuées	-	-	-	-	4'032
39 Imputations internes	1'073'692	246'692	29.8%	827'000	1'049'826
<b>REVENUS</b>	<b>135'334'866</b>	<b>23'515'935</b>	<b>21.0%</b>	<b>111'818'931</b>	<b>154'739'463</b>
42 Revenus des biens	3'206	-1'794	-35.9%	5'000	2'237
43 Recettes diverses	99'825'369	21'910'438	28.1%	77'914'931	119'462'742
45 Dédommagements de collectivités publiques	34'400'907	1'245'407	3.8%	33'155'500	34'446'610
46 Subventions acquises	386'915	206'815	114.8%	180'100	385'826
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	4'032
49 Imputations internes	718'468	155'068	27.5%	563'400	438'016
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-226'439'803</b>	<b>-127'838</b>	<b>0.1%</b>	<b>-226'311'965</b>	<b>-214'116'108</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-5'398'531</i>	<i>843'851</i>	<i>-13.5%</i>	<i>-6'242'382</i>	<i>-4'750'191</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-47'914'704</i>	<i>-7'858'076</i>	<i>19.6%</i>	<i>-40'056'628</i>	<i>-76'451'894</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-279'753'039</b>	<b>-7'142'064</b>	<b>2.6%</b>	<b>-272'610'975</b>	<b>-295'318'194</b>

### POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>1'872.23</b>	<b>-3.57</b>	<b>-0.19%</b>	<b>1'875.80</b>	<b>1'848.87</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>1'862.84</i>	<i>-10.96</i>	<i>-0.58%</i>	<i>1'873.80</i>	<i>1'839.52</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>6.44</i>	<i>4.44</i>	<i>222.00%</i>	<i>2.00</i>	<i>8.79</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>2.95</i>	<i>2.95</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0.56</i>

## Descriptif du programme

Ce programme vise à assurer la sécurité des habitants du canton, fondement de toute vie sociale et garantie en démocratie de l'exercice des droits et des libertés. Il inclut tous les "usagers" du territoire cantonal, notamment les travailleurs et les visiteurs. Ce programme repose sur les attributions confiées à la police par la loi sur la police. Au quotidien, il porte essentiellement sur les prestations relatives au maintien de la sécurité et de l'ordre publics et sur la gestion des infractions au code pénal et aux lois fédérales. Une composante importante de ce programme consiste aussi à garantir la sécurité du milieu international et à agir dans le domaine de la protection de l'État. Elle comprend également la gestion des grands événements et catastrophes (déclenchement du plan OSIRIS). L'exécution de tâches relatives à la police des étrangers et de tâches administratives fait aussi partie de ce programme. L'émission et le traitement des amendes d'ordre et des contraventions, outre l'aspect spécifique et technique de dénonciation et de recouvrement, s'inscrivent dans les prestations liées au maintien de la sécurité et de la tranquillité publiques.

Ce programme est mis en oeuvre par le Corps de police et le Secrétariat général du DS.

## H02 Sécurité publique (suite)

### **Ce programme contient les prestations suivantes :**

- H02.01 Sécurité et ordre publics
- H02.02 Infractions aux dispositions pénales
- H02.03 Protection de l'Etat et du milieu international
- H02.04 Police administrative
- H02.05 Amendes et contraventions

### **Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013**

#### ***Réalisation du programme de législation***

Le projet de réorganisation de la police "Police 2015" a mobilisé d'importantes ressources au sein du corps de police pour les développements intervenus en 2013 et deux projets d'importance ont été concrétisés. Il s'agit de la création du service des officiers de police de service, rattaché au chef des opérations, qui sont chargés de la réponse d'urgence et de la prise de décisions en matière d'évènements concernant la police, ainsi qu'en matière de procédure pénale et administrative. Le deuxième projet réalisé est celui du suivi judiciaire de police-secours qui permet un traitement des procédures de manière centralisée et optimisée en ressources humaines.

Le projet de nouvelle loi sur la police (PL 11228) a été déposé au Grand-Conseil et est actuellement en travail par devant la commission judiciaire et de police.

#### ***Autres projets d'importance stratégique***

En matière de politique criminelle, le taux d'élucidation continue de progresser. Si le volume des infractions continue de diminuer, le nombre de prévenus par contre augmente.

En ce qui concerne le service des contraventions, la création de la cellule structure et qualité, avec pour objectif d'augmenter la qualité des prestations, a permis de démarrer la formalisation des directives et la mise en place de contrôles de procédures d'annulation, d'arrangement de paiement et de dégrèvement. Ce service a également mis en place la procédure des ordonnances pénales de conversion (peine privative de liberté de substitution). S'agissant par ailleurs du nombre de procédures de poursuites engagées (procédures civiles), le nombre de dépôts de réquisition auprès des offices de poursuite a augmenté d'environ 40% entre 2012 et 2013.

Par le biais de l'opération "polMAXadMIN", un processus interne, simple et participatif a été mis sur pied pour se poser ou se reposer quelques questions pertinentes s'agissant des tâches qualifiées d'administratives considérées comme chronophages et empêchant le policier de remplir sa véritable mission. Sur les 233 propositions analysées qui ont abouti à 44 plans d'actions, les 18 entrées en vigueur en 2013 ont permis d'économiser l'équivalent d'environ 14 emplois temps plein.

#### ***Justification des écarts***

La nature 30 "Charges de personnel" présente un dépassement de 3'109'015 qui s'explique à hauteur de 3'109'013 F par le paiement rétroactif d'une indemnité pour responsabilités spéciales aux fonctionnaires de police pour 1'170'985 F, par le paiement rétroactif des heures supplémentaires dues aux préposés de refoulement pour 773'850 F, ainsi qu'au dépassement sur les frais de traduction et d'interprètes pour 700'000 F. En effet, l'introduction du nouveau code de procédure pénale (NCPP) a engendré un appel accru aux interprètes et traducteurs lors de la première audition de prévenus par la police. Pour le surplus, le rattrapage de la caisse de pension police (CP) a été mis à niveau pour un montant de 2'224'418 F, notamment par le fait que des montants uniques ont été facturés à l'employeur entre juillet et août (rappels CP) suite à l'octroi de l'annuité 2013. En effet, conformément à l'article 30 des statuts de la CP, un rappel de cotisation est exigé sur toute augmentation de traitement, excepté l'indexation, dès que celui-ci excède la classe 16 position 22 à la gendarmerie et à la prison, et la classe 17 position 22 à la police judiciaire. Il sied de préciser, que le dépassement au niveau rattrapage CP est absorbé à hauteur de 1'036'290 F par un non-dépensé au niveau des cotisations de l'Etat à la CP, lequel est proportionnel au non-dépensé sur la nature spécifique du traitement des policiers. En effet, en fonction du nombre de départs de policiers en cours d'année (départs à la retraite notamment) des économies sont engendrées puisque ces postes ne sont pas repourvus immédiatement. Ces opérations sont couvertes par une demande de crédit supplémentaire. Enfin, les frais

## H02 Sécurité publique (suite)

d'habillement diminuent pour 864'669 F car une partie des commandes prévues fin 2013 ont été repoussées en 2014.

L'écart au niveau des ETP fixes s'explique quant à lui par des postes en cours de recrutement au fin 2013 ainsi que par des postes non payés mais qui ne peuvent être repourvus (gel). Des postes non permanents ont ainsi pu être engagés sur ces francs libérés.

La variation sur la nature 31 "Dépenses générales" est composée d'une augmentation de 606'975 F pour l'entretien et l'acquisition de fournitures diverses pour le garage de la police, de l'augmentation des frais d'affranchissement au Service des contraventions pour 477'343 F, de deux diminutions portant sur les frais de surveillance pour 308'970 F et les frais de transports des détenus et rapatriements pour 273'460 F et de l'augmentation des analyses ADN pour 584'088 F afin de lutter et abaisser le nombre de cambriolages. Ces frais sont couverts par l'utilisation des reports budgétaires.

La variation sur la nature 33 "Amortissements, provisions, irrécouvrables" porte sur le volume de créances non recouvrées et débiteurs irrécouvrables au Service des contraventions pour un montant de 19'914'008 F. Avec l'entrée de vigueur de l'application AOC "Amendes d'ordres et contraventions", qui impliquait un changement de méthode de comptabilisation des revenus, ce montant ne pouvait être estimé lors de l'élaboration du budget 2013. Ces frais sont couverts par une dissolution de provisions enregistrés en nature 43 "Recettes diverses" pour un montant de 19'749'340 F. Pour le surplus, une augmentation de 1'736'321 F représente une provision sur les heures supplémentaires à la police. Ce montant n'était pas connu lors de l'élaboration du budget 2013.

La nature 35 "Dédommagements à des tiers" enregistre une réduction, à hauteur, de F 289'570 F qui s'explique par une diminution de la nécessité de faire appel à des policiers confédérés.

La nature 36 "Subventions accordées" présente une diminution de 623'975 F représentant la part de la subvention à la Fondation des parkings non dépensée.

La nature 45 "Dédommagements de collectivités publiques" enregistre une augmentation de revenus, à hauteur, de 1'490'820 F portant sur le nouveau forfait Amba Centro, pour les représentations étrangères, versé par la Confédération.

### **Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs**

**Indicateur 1.1 :** L'indicateur enregistre un meilleur résultat que celui fixé en objectif 2013.

**Indicateur 1.2 :** L'indicateur enregistre un meilleur résultat que celui fixé en objectif 2013. Il sied de relever la forte diminution de ce taux d'infractions par rapport à fin 2012 (55.5 pour mille habitants). Le taux de 2012 n'avait pas permis de remplir l'objectif fixé de 49 pour mille habitants.

**Indicateur 2.1 :** Le taux d'élucidation a progressé par rapport à 2012 (75% vs 72%), sans toutefois atteindre la valeur cible de 80% en 2013. L'évolution va dans le bon sens.

**Indicateur 2.2 :** Le taux d'élucidation a progressé par rapport à 2012 (8% vs 7%), sans toutefois atteindre la valeur cible de 9% en 2013. L'évolution va dans le bon sens.

**Indicateur 3.1 :** Cet indicateur n'est pas mesurable. Il est remplacé dès 2014 par deux nouveaux indicateurs reflétant le taux d'engagement des effectifs sur le terrain et le taux d'intervention prioritaire réalisé dans un délai de 7 minutes et 30 secondes après un appel.

**Indicateur 4.1 :** L'atteinte de la cible dépend des démissions et des départs effectifs à la retraite, ainsi que des effectifs des écoles de police en 2012. Cet indicateur est remplacé en 2014 pour refléter l'évolution de l'effectif policier grâce à la LPol et la réorganisation Police 2015.

**Indicateur 5.1 :** Cet indicateur est supprimé à partir de 2014 car il n'est mesuré que tous les trois ans via le diagnostic local de sécurité. Il sera réintroduit en 2016. Malgré l'évolution favorable en 2013 sur le plan de la criminalité recensée et le renforcement de la présence visible, l'augmentation des contrôles et des arrestations, la perception de la population s'est fortement péjorée. Nous pouvons faire l'hypothèse que l'amélioration statistique doit être durable pour qu'elle se mesure par la perception subjective. Nous pouvons également faire l'hypothèse alternative, de deux évolutions que ne se rejoignent pas.

**Indicateur 5.2 :** Cet indicateur est supprimé à partir de 2014 car il n'est mesuré que tous les trois ans via le diagnostic local de sécurité. Il sera réintroduit en 2016. La population estime que la police fait du bon travail. Ce taux est en progression depuis le dernier relevé en 2010. Cela prouve que sentiment de sécurité et satisfaction du travail

## H02 Sécurité publique (suite)

fourni par la police sont deux dimensions différentes dans la perception de la population.

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Diminuer les infractions contre l'intégrité corporelle et les atteintes au patrimoine</b>						
1.1 Taux des infractions contre l'intégrité corporelle (en pour mille habitants)	Efficacité	6.3	7	6.3	4	2018
1.2 Taux des infractions concernant les atteintes au patrimoine (en pour mille habitants)	Efficacité	44	48	55.5	40	2018
<b>2. Augmenter le taux d'élucidation des infractions contre l'intégrité corporelle et les atteintes au patrimoine</b>						
2.1 Taux d'infractions élucidées (intégrité corporelle)	Efficacité	75%	80%	72%	88%	2018
2.2 Taux d'infractions élucidées (atteintes au patrimoine)	Efficacité	8%	9%	7%	20%	2018
<b>3. Augmenter la visibilité de la police par une présence accrue sur le terrain</b>						
3.1 Nombre d'heures de patrouilles (à pied, vélo) selon zones géographiques (police et APM)	Efficacité	n/a	n/a	n/a	n/a	2013
<b>4. Recruter et former des policiers supplémentaires ainsi que des assistants de sécurité</b>						
4.1 Effectifs nets (Gendarmerie, PJ, PSI) et ASP	Efficacité	1392/220	1412 / 207	1363/205	1441/221	2013
<b>5. Augmenter le sentiment de sécurité de la population et le taux de satisfaction des bénéficiaires des prestations de la Police</b>						
5.1 Taux de personnes sécurisées	Efficacité	50%	73.5%	n/a	73.5%	2013
5.2 Taux de satisfaction des bénéficiaires	Qualité	84%	75.5%	n/a	75.5%	2013

### Commentaires

**Indicateurs 1.1 et 1.2** : Les valeurs mentionnées font référence à un taux pour 1000 habitants. Ce ratio a été choisi d'une part car il est utilisé par l'Office fédéral de la statistique et permet ainsi la comparaison immédiate avec d'autres collectivités territoriales et d'autre part car il met en relation l'évolution de la criminalité avec celle de la population résidente cantonale. Or, il est important de tenir compte de cet aspect et de ne pas se baser uniquement sur un volume d'infractions en valeur absolue car on sait que le nombre d'infractions est pour une part liée à l'effectif de la population, et que cette dernière augmente de manière extrêmement dynamique à Genève.

**Indicateur 1.1** : Cet indicateur fait référence à toutes les atteintes à l'intégrité corporelle, y compris les brigandages et les atteintes à l'intégrité sexuelle. Volume des infractions rapporté à la population résidente, exprimé en pour mille habitants.

**Indicateur 1.2** : Cet indicateur fait référence à une sélection d'atteintes au patrimoine (vol avec effraction et introduction clandestine / vol à la tire, astuce, arrachée / effraction de véhicules et vols (dans-sur) véhicules / vols véhicules motorisés). Sous réserve de l'évolution nationale.

**Indicateurs 2.1 et 2.2** : Il a été décidé de ne pas tenir compte d'un taux global car ce dernier serait biaisé compte

## H02 Sécurité publique (suite)

tenu des infractions qui sont de fait élucidées à près de 100% (LStup, LEtr, etc.). Sous réserve de l'évolution du taux national et de l'écart entre GE et CH.

La double sélection proposée repose sur des catégories suffisamment générales pour qu'elles soient pertinentes (et moins sujettes à des soubresauts conjoncturels ou dus à l'évolution d'une seule infraction). Sous réserve du taux national et de l'écart entre GE et CH.

**Indicateur 3.1** : Cet indicateur n'est pas mesurable. Il est remplacé dès 2014 par deux nouveaux indicateurs reflétant le taux d'engagement des effectifs sur le terrain et le taux d'intervention prioritaire réalisé dans un délai de 7 minutes et 30 secondes après un appel.

**Indicateur 4.1** : L'atteinte de la cible dépend des démissions et des départs effectifs à la retraite, ainsi que des effectifs des écoles de police en 2012. Cet indicateur est remplacé en 2014 pour refléter l'évolution de l'effectif policier grâce à la LPol et la réorganisation Police 2015.

**Indicateur 5.1** : Cet indicateur est actuellement mesuré tous les trois ans via le diagnostic local de sécurité (DLS) . Données les plus récentes : 2010 (63%). L'indicateur est supprimé à partir de 2014 et sera réintroduit en 2016.

**Indicateur 5.2** : Cet indicateur est actuellement mesuré tous les trois ans via le diagnostic local de sécurité (DLS) . Données les plus récentes : 2010 (70%). Par bénéficiaires, il faut entendre les personnes lésées et les personnes ayant eu un contact avec la police (hors auteurs présumés). L'indicateur est supprimé à partir de 2014 et sera réintroduit en 2016.



# H03 Sécurité civile

## Département responsable : DS

### COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>8'193'432</b>	<b>-109'974</b>	<b>-1.3%</b>	<b>8'303'406</b>	<b>9'128'395</b>
30 Charges de personnel	6'116'712	-70'608	-1.1%	6'187'320	6'069'663
31 Dépenses générales	644'490	-111'796	-14.8%	756'286	772'184
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	852'238	39'138	4.8%	813'100	853'866
35 Dédommagements à des tiers	9'881	-5'119	-34.1%	15'000	8'449
36 Subventions accordées	272'863	102'663	60.3%	170'200	405'016
37 Subventions redistribuées	236'806	5'806	2.5%	231'000	920'745
39 Imputations internes	60'441	-70'059	-53.7%	130'500	98'471
<b>REVENUS</b>	<b>3'272'846</b>	<b>-35'659</b>	<b>-1.1%</b>	<b>3'308'505</b>	<b>4'095'297</b>
41 Patentes et concessions	35'000	0	0.0%	35'000	35'000
43 Recettes diverses	2'489'588	237'268	10.5%	2'252'320	2'391'079
45 Dédommagements de collectivités publiques	238'543	-81'457	-25.5%	320'000	261'895
46 Subventions acquises	272'909	-197'276	-42.0%	470'185	486'577
47 Subventions à redistribuer	236'806	5'806	2.5%	231'000	920'745
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-4'920'586</b>	<b>74'315</b>	<b>-1.5%</b>	<b>-4'994'901</b>	<b>-5'033'098</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-117'166</i>	<i>31'090</i>	<i>-21.0%</i>	<i>-148'256</i>	<i>-306'338</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-3'481'620</i>	<i>639'142</i>	<i>-15.5%</i>	<i>-4'120'762</i>	<i>-6'633'513</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-8'519'371</b>	<b>744'548</b>	<b>-8.0%</b>	<b>-9'263'919</b>	<b>-11'972'949</b>

### POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>42.40</b>	<b>-3.50</b>	<b>-7.63%</b>	<b>45.90</b>	<b>45.67</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>42.40</i>	<i>-3.50</i>	<i>-7.63%</i>	<i>45.90</i>	<i>45.67</i>

## Descriptif du programme

Ce programme a pour but de mettre en œuvre les législations fédérales et cantonales dans les domaines de la protection de la population. Les principales prestations qui lui sont rattachées relèvent de la surveillance et du contrôle du dispositif de sécurité en matière de lutte contre les incendies, ainsi que sur les organisations (OPC/ORPC) de protection civile. Elles recouvrent également les activités d'identification et de prévention des risques et catastrophes pouvant menacer la population (protection de la population) ainsi que la vérification de l'adéquation des organismes de la protection civile et la responsabilité de leur formation.

L'intervention dans les situations exceptionnelles est réglementée par le dispositif OSIRIS.

Ce programme est mis en œuvre par le service de la sécurité civile.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- H03.01 Protection civile
- H03.02 Inspection cantonale du feu
- H03.03 Protection de la population

# H03 Sécurité civile (suite)

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013

### **Réalisation du programme de législation**

La fusion, au 1<sup>er</sup> janvier 2013, des Services de la sécurité civile et des affaires militaires a donné naissance à l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM). Cette fusion a permis au canton de Genève de configurer son organisation de protection de la population de la même manière que les autres cantons suisses, avec l'avantage d'une plus grande cohérence. La création de cet office au sein du département de la sécurité et de l'économie permet à 3 des 5 principaux acteurs de la protection de la population (la police, les sapeurs-pompiers et la protection civile, les autres acteurs étant la santé publique et les services techniques) de développer une collaboration facilitée au sein du même département.

De ce fait, le rôle de surveillance et de contrôle sur les structures de conduite et les dispositifs existants en matière de sécurité civile s'en est trouvé renforcé et des analyses en profondeur ont eu lieu avec les principaux intervenants, notamment en ce qui concerne les dispositifs de prévention et de lutte contre les incendies et celui de la protection civile. Par ailleurs, le règlement Osiris a vu sa révision se terminer et être adoptée par le Conseil d'Etat. Il en résulte notamment une nouvelle répartition des tâches entre la police et l'OCPPAM, la première conservant la conduite des opérations en cas de déclenchement du dispositif, le second ayant à présent pour charge de veiller à la bonne préparation du dispositif lui-même. Le rôle de l'autorité politique a été réaffirmé.

### **Autres projets d'importance stratégique**

L'OCPPAM, pour ces prochaines années, va concentrer ses efforts sur la haute surveillance et le contrôle d'une part, sur l'analyse des dispositifs de protection de la population existants et les éventuelles adaptations à y amener d'autre part, en particulier sur ceux concernant l'organisation des services du feu, de la protection civile et de la protection de la population au sens large. Ces travaux seront menés sur la base des études et rapports réalisés en 2012, notamment le suivi du rapport Kataplan (Kataplan II) et l'étude sur l'évolution des risques en matière de prévention et de lutte contre l'incendie. Ces documents serviront de base de travail et permettront d'adresser des recommandations au magistrat en charge du département de la sécurité et de l'économie.

### **Justification des écarts**

La nature 30 « Charges de personnel » présente un montant non-dépendu de 70'608 F qui s'explique notamment en raison des économies réalisées sur les postes vacants. L'écart en francs n'est pas proportionnel au nombre d'ETP vacants au 31.12 car une partie de ces postes sont liés à des départs (Plend) au 30.11.2013 donc financés par l'Office jusqu'à cette date.

La nature 31 "Dépenses générales" présente une diminution, à hauteur, de 91'551 F, portant principalement sur un changement de méthode de comptabilisation relatif au Fond ASA (Fond des assureurs). En effet, l'utilisation de ce fond est dorénavant comptabilisée sur un compte de bilan au lieu de compte de charges. Pour rappel, ce fond est destiné à l'acquisition de matériel financé par les compagnies d'assurances dans le cadre de la prévention des incendies.

La nature 36 "Subventions accordées" enregistre une variation de l'ordre de 100'000 F, dont 60'000 F est couverte par une demande de dépassement de crédit. En effet, dans le cadre de l'élaboration du budget 2013, la subvention de matériel de la sécurité civile a fait l'objet d'un amendement de la Commission des finances réduisant les dépenses. Pour le surplus, cette nature enregistre une augmentation de dépenses 44'342 F relative à une erreur de comptabilisation. En effet, ce montant correspond à l'acquisition de matériel et d'équipements financés par le fond ASA et aurait dû être comptabilisé dorénavant sur un compte de bilan.

La nature 43 "Recettes diverses" enregistre une augmentation des redevances diverses pour 46'495 F liée à l'augmentation du contrôle des ascenseurs et de 141'971 F portant sur une augmentation de la contribution des assureurs.

La nature 46 "Subventions acquises" présente une diminution de 182'626 F portant sur des produits différés FATAc (Fonds alloués par des tiers avec conditions - Fond des assureurs). En effet, lors des travaux budgétaires 2013, ce fond avait été surévalué.

### **Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs**

**Indicateur 2.1** : Afin de s'assurer de la capacité réelle de certains corps, des exercices sous forme d'alarme sont pratiqués dans le cadre des inspections.

## H03 Sécurité civile (suite)

**Indicateur 3.1** : L'objectif a été dépassé en raison du rattrapage des années précédentes.

**Indicateur 4.1** : Le seuil à partir duquel des abris doivent être réalisés lors de la construction d'habitation a été sensiblement relevé, suite à l'entrée en vigueur de la révision de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile. La valeur du taux de places protégées est donc inférieure à celle prévue au budget.

**Indicateur 5.1** : La différence par rapport à la cible du budget provient des licenciements pour raisons médicales et administratifs décidés durant le cours.

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Assurer une formation adéquate pour les sapeurs pompiers volontaires, d'entreprises et des astreints à la protection civile</b>						
1.1 Taux d'accomplissement des formations par les sapeurs-pompiers entrés en cours	Efficacité	90%	90%	90%	95%	2020
<b>2. Contrôler la capacité d'intervention des corps de sapeurs pompiers volontaires et d'entreprises ainsi que des organisations de protection civile</b>						
2.1 Nombre de corps de sapeurs-pompiers inspectés annuellement	Efficacité	18	18 à 20	17	18 à 20	2020
<b>3. Contrôler la capacité d'intervention des OPC et ORPC du canton</b>						
3.1 Nombre d'OPC et ORPC inspectées annuellement	Efficacité	6	4	1	4	2020
<b>4. Assurer le nombre de places protégées nécessaire et suffisant pour la population</b>						
4.1 Taux de places protégées sur l'ensemble du canton	Efficacité	77%	80%	80%	80%	2020
<b>5. Assurer une formation adéquate pour les astreints à la protection civile</b>						
5.1 Taux de formation du quota annuel des astreints genevois à la protection civile	Efficacité	74.55%	80%	61%	80%	2020
<b>6. Evaluer les moyens d'intervention aux risques identifiés à disposition sur le plan cantonal</b>						
6.1 Kataplan 2 : Nombre de scénarii établis, accompagnés d'une étude approfondie des conséquences possibles et des moyens d'intervention	Efficacité	3	3	70%	27	2020

### Commentaires

**Indicateur 2.1** : 44 compagnies de sapeurs pompiers. 15 compagnies au minimum doivent être inspectées annuellement. L'ensemble des compagnies doit être inspecté sur 3 ans.

**Indicateur 3.1** : 12 OPC (organisation de protection civile) et ORPC (organisation régionale de protection civile). 3 organisations au minimum doivent être inspectées annuellement.

**Indicateur 5.1** : Le quota annuel d'astreints est fixé à 348.

**Indicateur 6.1** : Cet indicateur compte à fin 2013 un total de 7 scénarii étudiés.



# H04 Armée et obligation de servir

Département responsable : DS

## COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>4'261'845</b>	<b>-438'528</b>	<b>-9.3%</b>	<b>4'700'373</b>	<b>4'812'304</b>
30 Charges de personnel	3'515'299	-344'724	-8.9%	3'860'023	4'050'970
31 Dépenses générales	196'888	-36'262	-15.6%	233'150	192'227
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	41'314	-17'486	-29.7%	58'800	38'191
35 Dédommagements à des tiers	2'178	-2'822	-56.4%	5'000	4'373
36 Subventions accordées	506'165	-35'735	-6.6%	541'900	521'295
39 Imputations internes	-	-1'500	-100.0%	1'500	5'250
<b>REVENUS</b>	<b>3'733'452</b>	<b>-152'008</b>	<b>-3.9%</b>	<b>3'885'460</b>	<b>4'331'083</b>
42 Revenus des biens	420'618	20'842	5.2%	399'776	482'706
43 Recettes diverses	414'559	144'179	53.3%	270'380	448'708
45 Dédommagements de collectivités publiques	2'849'445	-315'859	-10.0%	3'165'304	3'285'201
49 Imputations internes	48'831	-1'169	-2.3%	50'000	114'469
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-528'392</b>	<b>286'521</b>	<b>-35.2%</b>	<b>-814'913</b>	<b>-481'221</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-57'722</i>	<i>21'578</i>	<i>-27.2%</i>	<i>-79'300</i>	<i>-56'789</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-6'256'151</i>	<i>-897'245</i>	<i>16.7%</i>	<i>-5'358'906</i>	<i>-7'200'104</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-6'842'266</b>	<b>-589'147</b>	<b>9.4%</b>	<b>-6'253'119</b>	<b>-7'738'114</b>

## POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>31.30</b>	<b>-3.90</b>	<b>-11.08%</b>	<b>35.20</b>	<b>33.70</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>28.30</i>	<i>-4.10</i>	<i>-12.65%</i>	<i>32.40</i>	<i>32.70</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>3.00</i>	<i>0.20</i>	<i>7.14%</i>	<i>2.80</i>	<i>1.00</i>

## Descriptif du programme

Ce programme a pour but de mettre en œuvre la législation fédérale et cantonale en matière de défense. Il porte sur l'organisation de tirs hors service, l'obligation de servir, l'entretien du matériel d'armée et l'exploitation des installations de la place d'armes.

Par ailleurs, il concerne également les services fournis par l'arsenal à l'administration cantonale, notamment la mise à disposition et la gestion de surfaces de stockage et la maintenance d'engins ou de véhicules spéciaux, le garde-meubles de l'Etat et la menuiserie cantonale.

Il est mis en œuvre par le service des affaires militaires avec la contribution du département des finances dans le domaine de la taxe d'exemption de servir.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- H04.01 Logistique et infrastructure militaire
- H04.02 Organisation de l'obligation militaire de servir
- H04.03 Logistique cantonale

# H04 Armée et obligation de servir (suite)

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013

### *Réalisation du programme de législation*

Le plan de stationnement de l'armée a été dévoilé par le département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports le 25 novembre 2013 à Berne. Conformément aux discussions qui ont été tenues entre Berne et Genève et à l'accord de principe signé le 1<sup>er</sup> mars 2012, le site de la caserne des Vernets sera libéré au profit du projet PAV et les installations de Meyrin-Mategnin, Aire-la-Ville et Epeisses serviront de base à la présence de l'armée à Genève sous sa nouvelle configuration. La planification initialement prévue a cependant été déplacée dans le temps et les chantiers de Meyrin-Mategnin et Aire-la-Ville sont à attendre pour début 2016 au plus tôt et celui d'Epeisses pour 2018.

L'objectif de sécurité publique de ce programme reste d'assurer une possibilité de présence de l'armée sur le territoire du canton de Genève en tout temps et de répondre notamment à d'éventuels besoins de sécurité, en particulier eu égard aux nécessités de la Genève internationale. Genève doit par ailleurs être à même d'assurer un service de piquet d'arsenal apte à répondre en tout temps aux demandes logistiques de l'armée et de l'Etat-major cantonal de conduite, en cas de catastrophe ou d'évènement sécuritaire important à Genève.

### *Autres projets d'importance stratégique*

La création de L'OCPPAM au 1<sup>er</sup> janvier 2013 a permis de revoir les structures de l'entité responsable des affaires militaires, notamment son organisation de logistique civile et militaire et le secteur de l'arrondissement militaire. Des synergies ont été trouvées et des améliorations apportées au fonctionnement des certains domaines (par exemple menuiserie et gestion de corps). Les réflexions menées en 2013 permettront la mise en œuvre d'une nouvelle structure dès 2014 avec pour objectif de concentrer les activités liées à la protection de la population, à la protection civile et à l'obligation de servir sous une même autorité.

### *Justification des écarts*

La nature 30 "Charges de personnel" présente un montant non-dépensé de 344'724 F car à fin 2013, l'Office disposait de postes vacants, certains en cours de recrutement, d'autres sont gelés suite à des départs à la retraite (Plend) et finalement un qui sera supprimé en 2014.

La nature 36 "Subventions accordées" présente une diminution des acquisitions liées au renouvellement de l'habillement et équipements des musiques cantonales pour 22'460 F ainsi qu'une erreur de budgétisation relatif à l'entretien des artilleurs des vieux artilleurs pour un montant de 17'706 F. La correction de cette dernière a été effectuée au budget 2014.

La nature 45 "Dédommagements des collectivités publiques" présente une réduction de 376'222 F qui s'explique par une diminution des locations des bâtiments à la Confédération.

### *Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs*

**Indicateur 2.1 :** Il n'y a pas d'écart entre les demandes de déplacements accordées par Genève et la moyenne de la Confédération.

**Indicateur 3.1 :** Genève a effectué le 100% des heures prévues pour la Confédération.

# H04 Armée et obligation de servir (suite)

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Assurer un service de piquet d'arsenal 24h/24 - 365 jours/année, apte à répondre aux demandes logistiques de l'armée et l'Etat-major cantonal de conduite, en cas de catastrophe ou d'événement important à Genève</b>						
1.1 Pourcentage du temps où le service de piquet a été assuré	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2013
<b>2. Assurer un traitement équitable des demandes de déplacements de service en comparaison nationale</b>						
2.1 Ecart en % entre le canton et la valeur nationale des demandes de déplacement de service accordées pour les cours de répétition	Qualité	+0.07%	+ / - 3%	+ / - 2.23%	+/- 3%	2018
<b>3. Exécuter les tâches prévues dans les contrats de prestation au profit de la Confédération, dans les affaires militaires</b>						
3.1 Ecart en % entre le nombre d'heures prévues contractuellement et le nombre d'heures effectives du centre de logistique civile et militaire	Efficience	0%	+ / - 5%	+ / - 5%	+/- 5%	2018
<b>4. Convoquer au recrutement l'ensemble des conscrits du canton</b>						
4.1 Taux de convocation (nombre de convocations/nombre de conscrits)	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2018
<b>5. Assurer que tous les défailants aux tirs obligatoires ont fait l'objet de procédures disciplinaires</b>						
5.1 Taux de dossiers instruits (nombre de dossiers instruits/nombre de défailants aux tirs)	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2013

### Commentaires

**Indicateur 1.1** : L'indicateur n'est pas repris au budget 2014.

**Indicateur 2.1** : La valeur nationale est de 84.47% en 2012 et 85.14% en 2013. Pour Genève : 2012 = 82.24% et 2013 = 85.21%.

**Indicateur 3.1** : La part de travail des collaborateurs du centre logistique civile militaire (28 collaborateurs) est d'environ 70% pour la Confédération et de 30% pour le canton. Les taux horaires pris en compte pour le calcul sont de CHF 60.-/heure pour la logistique. Les heures des apprentis ne sont pas comptées.

**Indicateur 4.1** : Sur environ 2000 conscrits. La sous-capacité du centre de recrutement de Lausanne pourrait poser un réel problème en 2013.

**Indicateur 5.1** : Historique du nombre de défailants : 2010=987, 2011=945, 2012=683, 2013=573. L'indicateur n'est pas repris au budget 2014.



# H05 Admission à la circulation routière et à la navigation

Département responsable : DS

## COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>16'334'018</b>	<b>10'942</b>	<b>0.1%</b>	<b>16'323'076</b>	<b>19'210'097</b>
30 Charges de personnel	13'254'294	-126'372	-0.9%	13'380'666	13'071'421
31 Dépenses générales	2'031'156	-53'154	-2.6%	2'084'310	1'981'941
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	1'044'622	528'522	102.4%	516'100	4'148'544
39 Imputations internes	3'946	-338'054	-98.8%	342'000	8'192
<b>REVENUS</b>	<b>30'101'140</b>	<b>992'423</b>	<b>3.4%</b>	<b>29'108'717</b>	<b>29'159'151</b>
43 Recettes diverses	29'436'755	983'038	3.5%	28'453'717	28'492'718
45 Dédommagements de collectivités publiques	664'385	9'385	1.4%	655'000	666'433
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>13'767'122</b>	<b>981'481</b>	<b>7.7%</b>	<b>12'785'641</b>	<b>9'949'054</b>
<i>Coût des activités de support</i>	-250'983	53'878	-17.7%	-304'861	-254'435
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-3'778'733	-394'943	11.7%	-3'383'790	-8'886'990
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>9'737'406</b>	<b>640'415</b>	<b>7.0%</b>	<b>9'096'991</b>	<b>807'629</b>

## POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>114.08</b>	<b>-7.08</b>	<b>-5.84%</b>	<b>121.16</b>	<b>115.38</b>
<i>ETP fixes</i>	114.08	-5.65	-4.72%	119.73	114.38
<i>ETP auxiliaires</i>	-	-1.43	-100.00%	1.43	1.00

## Descriptif du programme

Ce programme vise à s'assurer qu'en matière de circulation routière et lacustre, les bateaux et véhicules immatriculés à Genève répondent aux normes légales en vigueur en matière de sécurité et de protection des nuisances et que les conducteurs respectent les règles fixées dans la législation. La délivrance des permis de conduire pour les véhicules à moteur ainsi que pour les bateaux fait aussi partie de cette politique. De plus, afin de garantir un traitement équitable des contrevenants, l'office cantonal des automobiles et de navigation (OCAN) est responsable de la prise des mesures administratives concernant les conducteurs et les détenteurs de véhicules à moteur et des bateaux.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office cantonal des automobiles et de la navigation.

## Ce programme contient la prestation suivante :

H05.01 Admission à la circulation routière et à la navigation.

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013

### Réalisation du programme de législature

Le programme de législature 2010-2013 du Conseil d'Etat prévoyait la simplification pour le public de l'accès aux prestations.

## H05 Admission à la circulation routière et à la navigation (suite)

Dans ce sens, l'OCV a contribué à la réalisation des prestations prévues par la L 10177 "Administration en ligne" (AEL).

La possibilité de paiement en ligne par cartes de crédit et par virement bancaire a été réalisée dans la perspective de la validation d'une prestation via le site internet de l'OCV, telle qu'un rendez-vous pour un examen de conduite, une demande de duplicata de permis de circulation annulé ou un renseignement sur une immatriculation.

La vente par internet des véhicules de la fourrière cantonale non réclamés par leurs propriétaires a également été réalisée et 79 véhicules ont été vendus par ce biais durant la première année de cette prestation.

L'OCV accuse un retard de convocations des contrôles périodiques ramené à l'objectif fixé, soit 6 mois pour les voitures légères et 3 mois pour les motocycles, ceci sans pénaliser l'objectif prioritaire d'absence absolue de retard concernant les contrôles des autocars et camions (périodicité d'une année), les convocations pour les contrôles médicaux pour les catégories professionnelles et les seniors de plus de 70 ans.

Le système d'assurance qualité national "asaSAQ" est quant à lui toujours en cours de réalisation pour une mise en place opérationnelle en 2014. Un léger retard est à déplorer, dû à la complexe synergie nécessaire des différents intervenants extérieurs à l'OCV.

### **Autres projets d'importance stratégique**

L'OCV a réalisé les objectifs suivants :

- Le maintien d'une activité opérationnelle optimale pendant tous les travaux CEVA sur le site et dans le périmètre, de sorte à respecter le mandat légal fédéral, ceci sans aucun accident malgré, en moyenne, les 500 traversées journalières du chantier soit pour rejoindre la piste d'essai, soit pour les examens pratiques de conduite.
- Une gestion efficiente de la fourrière cantonale des véhicules, malgré une délocalisation, une diminution conséquente du site opérationnel demandant un turnover accéléré, une sécurité devant être renforcée en raison de l'isolement des lieux et de l'augmentation du nombre de véhicules passant par la fourrière.
- La fourrière cantonale des véhicules ne pouvant pas revenir sur son ancien site de Carouge, malgré l'achèvement du chantier CEVA, devra être délocalisée sur un second site provisoire en 2015 en attendant un déménagement définitif sur le futur lieu d'exploitation de l'OCV, sur le territoire de la commune de Bernex, à l'aube 2020. L'étude (PL 10305) se poursuit entre les différentes collectivités concernées.

### **Justification des écarts**

La nature 30 « Charges de personnel » présente un montant non-dépensé de 126'372 F qui s'explique à hauteur de 46'740 F par une économie au niveau des rattrapages CIA. S'agissant des postes fixes vacants au 31.12, deux étaient occupés et non payés mais dont l'un a néanmoins été financé par l'Office jusqu'au 30.11.2013 et pour l'autre il a permis l'engagement d'une personne sous statut auxiliaire en cours d'exercice sur les francs libérés. Les autres postes vacants n'ont pas été repourvus au 31.12.2013 afin d'absorber la réduction technique linéaire et de respecter l'enveloppe budgétaire.

La nature 31 "Dépenses générales" présente une diminution en matière d'acquisition de fournitures générales à hauteur de 22'122 F et des frais de chèques postaux pour un montant de 28'874 F.

La nature 33 "Amortissements, provisions, irrécouvrables" enregistre un montant non dépensé de 250'000 F, lié aux ajustements de provisions qui n'ont pas été nécessaires, car la dotation était suffisante. Pour le surplus, l'augmentation des débiteurs irrécouvrables, de 771'653 F est couverte par une dissolution de provision enregistrée en nature 43 "Recettes diverses".

La nature 39 "Imputations internes" enregistre une diminution des frais de poursuites de l'ordre de 330'000 F. En effet, par manque d'effectif l'Office cantonal des véhicules a revu sa stratégie de recouvrement en bloquant la prestation tant que l'arriéré n'était pas soldé.

La nature 43 "Recettes diverses" présente une diminution de revenus, à hauteur, de 149'039 F portant sur une diminution des remboursements de frais de poursuites. Ces rétrocessions ayant été effectuées sur des poursuites antérieures. Pour le surplus, cette nature enregistre également les mouvements et ajustements de provisions pour un

# H05 Admission à la circulation routière et à la navigation (suite)

montant de 1'228'633 F.

## Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

Tous les objectifs fixés sont atteints.

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Contribuer à la sécurité routière en maintenant les délais de convocations au contrôle technique périodique en dépit des chantiers et projets en cours</b>						
1.1 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les voitures de tourisme (en mois)	Efficacité	6	6	7	4	2018
1.2 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les autocars et camions (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2018
1.3 Délai d'attente de convocation pour le contrôle technique périodique pour les motocycles (en mois)	Efficacité	3	3	4	2	2018
<b>2. Contribuer à la sécurité routière et sur les voies d'eau moyennant le retrait de permis de conduire à la suite du constat d'inaptitude médicale</b>						
2.1 Délai d'attente de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de la catégorie professionnelle pour le transport des personnes (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2018
2.2 Délai d'attente de convocation pour le contrôle médical pour les titulaires de permis de conduire de plus de 70 ans (en jours)	Efficacité	0	0	0	0	2018

## Commentaires

**Indicateur 1.1** : Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe de véhicules 01), déduction faite d'une réserve de 3 mois.

**Indicateur 1.2** : Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupes de véhicules 20 et 35), déduction faite d'une réserve de 1 mois.

**Indicateur 1.3** : Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe de véhicules 60), déduction faite d'une réserve de 3 mois.

**Indicateurs 1.1, 1.2 et 1.3** : Les valeurs-cibles à long terme sont définies sur un plan politique et en fonction des ressources qui seront allouées à l'office (piste de contrôle supplémentaire - effectif supplémentaire).

**Indicateur 2.1** : Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe d'aptitude 1).

**Indicateur 2.2** : Délai calculé à partir d'une échéance de la périodicité légale (groupe d'aptitude 3).



# H06 Exécution des poursuites et faillites

Département responsable : DF

## COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>38'924'940</b>	<b>433'242</b>	<b>1.1%</b>	<b>38'491'698</b>	<b>38'364'079</b>
30 Charges de personnel	29'579'594	-230'977	-0.8%	29'810'571	29'043'623
31 Dépenses générales	8'110'683	65'756	0.8%	8'044'927	8'247'611
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	727'402	297'202	69.1%	430'200	592'670
39 Imputations internes	507'261	301'261	146.2%	206'000	480'176
<b>REVENUS</b>	<b>37'692'844</b>	<b>-1'041'899</b>	<b>-2.7%</b>	<b>38'734'743</b>	<b>38'202'378</b>
42 Revenus des biens	1'104	-5'396	-83.0%	6'500	1'678
43 Recettes diverses	30'914'793	-78'900	-0.3%	30'993'693	30'996'572
49 Imputations internes	6'776'947	-957'603	-12.4%	7'734'550	7'204'128
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-1'232'097</b>	<b>-1'475'142</b>	<b>-606.9%</b>	<b>243'045</b>	<b>-161'701</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-116'284</i>	<i>28'556</i>	<i>-19.7%</i>	<i>-144'840</i>	<i>-134'956</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-7'628'069</i>	<i>-1'013'589</i>	<i>15.3%</i>	<i>-6'614'480</i>	<i>-17'795'248</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-8'976'450</b>	<b>-2'460'174</b>	<b>37.8%</b>	<b>-6'516'276</b>	<b>-18'091'905</b>

## POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>256.10</b>	<b>-8.59</b>	<b>-3.25%</b>	<b>264.69</b>	<b>252.83</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>242.92</i>	<i>-10.61</i>	<i>-4.18%</i>	<i>253.53</i>	<i>244.59</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>12.77</i>	<i>2.01</i>	<i>18.68%</i>	<i>10.76</i>	<i>7.98</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.41</i>	<i>0.02</i>	<i>5.13%</i>	<i>0.39</i>	<i>0.27</i>

## Descriptif du programme

Ce programme a pour but de permettre à un créancier de pouvoir récupérer sa créance, ou une partie de celle-ci, au moyen des procédures de poursuites et de faillites découlant de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, lorsqu'un débiteur ne veut ou ne peut pas s'acquitter de sa dette.

Il s'articule autour des prestations d'exécution des poursuites et d'exécution des faillites.

Il est mis en œuvre par l'Office des poursuites (OP) et par l'Office des faillites (OF).

# H06 Exécution des poursuites et faillites (suite)

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- H06.01 Exécution des poursuites
- H06.02 Exécution des faillites

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013

### *Réalisation des projets prioritaires*

#### **Pour l'Office des poursuites:**

##### Refonte informatique

Dans le prolongement du vote du Grand Conseil du 8 juin 2012 (L 10759, ouvrant un crédit d'investissement de CHF 8'240'000, pour l'acquisition des services, du matériel et des logiciels nécessaires à la refonte de notre système d'information), l'OP s'est mis en conformité avec la première étape des exigences de la Confédération concernant la communication électronique dans le domaine des poursuites (e-LP, norme 1). Il a été ainsi mis à disposition des créanciers un module permettant aux remettants de déposer des réquisitions de poursuites électroniques. L'année 2013 a également permis de produire les analyses détaillées des attentes des utilisateurs de l'OP qui a abouti à la rédaction d'un document définissant le périmètre précis des fonctionnalités attendues, les règles de gestion à mettre en place et l'architecture de la solution.

Dès le début 2014, l'Office des poursuites procédera à l'analyse de détail du projet de refonte, pour tenir compte des spécificités mises en évidence lors des ateliers de travail organisés en 2013.

##### Système de contrôle interne

En matière de contrôle interne, la continuation des travaux de formalisation a mené à une redéfinition des processus et procédures de l'OP. Les processus, au nombre de 5 ont tous été formalisés. Les premiers tests, permettant de s'assurer de l'effectivité et de l'efficacité des contrôles identifiés ont été réalisés durant l'année 2013. La mise ne production du nouveau système informatique "OPUS" va modifier certains processus. C'est pourquoi, une revue des processus et des contrôles sera menée dès 2014.

##### Formation

Les programmes de formations internes et celui en coordination avec les autres cantons romands (certificat de perfectionnement en matière de poursuites) seront poursuivis.

##### Gestion des poursuites

Le nombre des réquisitions de poursuite a atteint en 2013 un niveau record pour s'élever à 284'571 (+ 3.1 % par rapport à 2012). Le délai moyen pour éditer les commandements de payer a sensiblement diminué entre 2012 et 2013, pour passer de 28 à 18 jours. On observe aussi une nette diminution des plaintes selon l'article 17 LP, lesquelles se sont élevées à 213 en 2013 contre 315 en 2012.

#### **Pour l'Office des faillites:**

##### Refonte informatique

Le développement du nouveau système informatique de l'office des faillites (L 10112) appelé ORFEE, assuré par un partenaire externe, a été finalisé début 2013 et sa mise en exploitation est intervenue progressivement jusqu'en mars 2013. Dans le cadre du déploiement de ce nouvel outil, la société chargée de son développement a continué son activité durant toute l'année 2013 en apportant les modifications et corrections utiles mises en évidence lors de la phase de lancement. Cette application informatique permet désormais d'assurer une gestion électronique globale des dossiers supprimant ainsi le « tout papier ».

##### Système de contrôle interne (SCI)

Après avoir rédigé tous les documents nécessités par la mise en œuvre du SCI, en 2013, une synthèse a été élaborée

# H06 Exécution des poursuites et faillites (suite)

laquelle permet de donner une vision globale du contrôle interne de l'office des faillites.

Le SCI, et plus particulièrement les contrôles clés, ont également été testés. En raison du lancement de la nouvelle application informatique (ORFEE), certains processus métier ont dû être corrigés et d'autres devront encore être adaptés.

## Gestion des dossiers

Après une année record des faillites en 2012 (+ 43,6 % par rapport à 2011), l'année 2013 a vu le nombre de procédure reculer de 21 % par rapport à 2012 (1'738 en 2013 contre 2'213 en 2012). En parallèle, le stock de dossiers en gestion a baissé en 2013, passant à une moyenne de 1'083 contre 1'170 en 2012. Ces résultats démontrent que sur un plan quantitatif, l'Office des faillites a, malgré un volume des procédures demeuré à un niveau élevé, maintenu un délai moyen inférieur à une année pour liquider les dossiers, lequel correspond au délai prévu par la loi (art. 270 LP). D'un point de vue qualitatif, le nombre de plaintes selon l'article 17 LP admises ou partiellement admises s'est élevé en 2013 à 25 %, représentant un taux supérieur à l'objectif fixé de 10 % de l'ensemble des réclamations adressées à l'autorité de surveillance. Aucune plainte pour déni de justice n'a toutefois été enregistrée. Les plaintes admises concernent majoritairement des questions de droit de fond qui n'ont pas révélé de dysfonctionnement de l'office des faillites.

## Déménagement de l'Office des faillites

Le déménagement de l'Office des faillites a eu lieu fin 2013. La partie administrative a quitté le chemin de la Marbrerie 13 à Carouge pour la rte de Chêne 54 à Genève. Ses nouveaux locaux permettent de mieux répondre aux attentes des usagers, notamment pour ce qui relève de la confidentialité, et offrent aux collaboratrices et collaborateurs un cadre de travail amélioré. Le service des ventes a déménagé à la rue du Pré-de-la-Fontaine 10 à Meyrin-Satigny.

## ***Justification des écarts par rapport au budget 2013***

Le non-dépensé sur les charges de personnel (nature 30) provient du renouvellement de postes intervenus dans des délais souvent longs, liés notamment aux difficultés de recruter, dans un domaine aussi spécifique que celui de l'OP.

Le léger dépassement sur les dépenses générales (nature 31, +0.8%), est entièrement couvert par les reports budgétaires.

L'écart sur la nature Amortissements, provisions, irrécouvrables (nature 33) est lié à l'augmentation du nombre de faillites "successions répudiées art. 193 LP" et de faillites "art. 731 LP", qui sont liquidées à fonds perdus.

L'écart sur les imputations internes (nature 39) est principalement expliqué par l'augmentation des frais du Registre Foncier en relation avec les dossiers de faillites ainsi que par le nouveau processus de facturation du PJJ/TPI des frais des jugements subséquents, introduit en 2012. A noter que le B2014 a été adapté en conséquence.

Les émoluments facturés à l'Etat (principalement l'Administration Fiscale Cantonale) et comptabilisés en imputations internes (nature 49) sont inférieurs aux estimations budgétaires pour un million de francs, ces facturations varient fortement en fonction des activités.

## **Objectifs et indicateurs**

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Optimiser le service au public lors de la gestion des poursuites.</b>						
1.1 Délai, en jours, entre la réception de la réquisition de poursuite et l'édition du commandement de payer	Efficacité	18	20	28	10	2017

## H06 Exécution des poursuites et faillites (suite)

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>2. Optimiser les procédures découlant des bases légales lors de la gestion des poursuites.</b>						
2.1 Nombre de réquisitions de poursuite par collaborateur	Efficience	1'398	1'300	1'362	1'400	2017
<b>3. Optimiser les procédures découlant des bases légales lors de la gestion d'un dossier de faillite.</b>						
3.1 Nombre de condamnations de l'Etat à payer un dommage causé de manière illicite par l'OF et relevé par les tribunaux civils, et nombre d'irrégularités constatées par l'autorité de surveillance et l'ICF dans le traitement des procédures de faillites	Qualité	0	≤ 1	0	≤ 1	2017
3.2 Nombre de faillites en traitement par gestionnaire (en moyenne)	Efficience	38	36	50		
<b>4. Optimiser le service au public lors de la délivrance des relevés, attestations et inscriptions par l'office des poursuites.</b>						
4.1 % des clients servis en moins de 30 min	Efficacité	81%	100%	80%	100%	2017
4.2 % des clients servis en moins de 20 min	Efficacité	67%	80%	60%	80%	2017
4.3 % des attestations internet traitées dans les 2 jours	Efficacité	100%	90%	100%	90%	2017

### Commentaires

#### Indicateur 3.2

Il est à noter que cet indicateur varie en fonction de la complexité des dossiers de faillite dans la mesure où chaque faillite est différente. Ainsi, par exemple, la liquidation d'une simple succession répudiée prendra nettement moins de temps que la gestion d'un dossier complexe d'une personne morale. Pour cette raison, il n'y a pas de cible à long terme.

# H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement

Département responsable : DS

## COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>108'315'311</b>	<b>-3'967'393</b>	<b>-3.5%</b>	<b>112'282'704</b>	<b>99'013'813</b>
30 Charges de personnel	76'597'893	-6'464'578	-7.8%	83'062'471	71'074'584
31 Dépenses générales	14'769'149	2'249'576	18.0%	12'519'573	8'704'409
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	3'755'664	2'614'464	229.1%	1'141'200	2'179'464
35 Dédommagements à des tiers	10'317'251	-2'093'061	-16.9%	12'410'312	14'374'890
36 Subventions accordées	2'793'119	-280'529	-9.1%	3'073'648	2'595'721
39 Imputations internes	82'235	6'735	8.9%	75'500	84'744
<b>REVENUS</b>	<b>10'611'974</b>	<b>1'385'444</b>	<b>15.0%</b>	<b>9'226'530</b>	<b>9'613'010</b>
42 Revenus des biens	285	-615	-68.3%	900	556
43 Recettes diverses	4'565'106	-1'258'219	-21.6%	5'823'325	5'692'272
45 Dédommagements de collectivités publiques	3'754'861	1'591'556	73.6%	2'163'305	2'689'770
46 Subventions acquises	1'192'879	-5'121	-0.4%	1'198'000	1'195'060
49 Imputations internes	1'098'843	1'057'843	2'580.1%	41'000	35'352
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-97'703'337</b>	<b>5'352'837</b>	<b>-5.2%</b>	<b>-103'056'174</b>	<b>-89'400'803</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'620'547</i>	<i>461'325</i>	<i>-22.2%</i>	<i>-2'081'872</i>	<i>-1'276'467</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-13'557'416</i>	<i>1'453'736</i>	<i>-9.7%</i>	<i>-15'011'152</i>	<i>-24'702'045</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-112'881'300</b>	<b>7'267'897</b>	<b>-6.0%</b>	<b>-120'149'197</b>	<b>-115'379'315</b>

## POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>627.79</b>	<b>22.69</b>	<b>3.75%</b>	<b>605.10</b>	<b>535.94</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>606.57</i>	<i>5.07</i>	<i>0.84%</i>	<i>601.50</i>	<i>522.99</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>21.22</i>	<i>17.62</i>	<i>489.44%</i>	<i>3.60</i>	<i>12.45</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0.50</i>

## Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'appliquer les décisions de la justice en matière de détention avant jugement et exécution des peines et mesures tout en respectant les droits et la dignité de la personne humaine conformément aux normes en vigueur. Les principales prestations qui lui sont rattachées sont relatives à l'organisation de l'exécution des peines et mesures, la détention, le soutien psychosocial et éducatif aux personnes détenues, ainsi que la prévention de la récidive. Pour ce faire, il s'agit d'adapter le niveau de sécurité des établissements pénitentiaires aux diverses catégories de populations accueillies (mineurs et majeurs) tout en permettant le maintien des liens familiaux. Développer les types d'aménagements de la peine et favoriser les conditions d'insertion professionnelle des personnes détenues. Assurer la qualité de la prise en charge des personnes condamnées en milieu ouvert et semi-ouvert. Enfin, assurer une formation de qualité à l'ensemble du personnel pénitentiaire.

Ce programme est mis en oeuvre par l'office pénitentiaire.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- H07.01 Détention préventive des adultes
- H07.02 Exécution des peines et mesures
- H07.03 Mesures de probation

# H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

- H07.04 Soutiens sociaux éducatifs à la prison
- H07.05 Détention préventive et observation des mineurs
- H07.06 Détention des adultes dans des établissements d'exécution de peines
- H07.07 Exécution des peines alternatives des mineurs et adultes

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013

### Réalisation du programme de législation

La planification pénitentiaire adoptée en 2012 prévoit que Genève passera de 581 places de détention à plus de 1200 en 2020. Cette planification, permettra de désengorger Champ-Dollon et de doter Genève d'un ensemble d'établissements de détention cohérent et homogène, en adéquation avec les besoins du canton et des concordats concernés pour les quatre types de détention: exécution de peine, détention avant jugement, détention administrative et détention pour mineurs. Dans le cadre de cet objectif, les principales réalisations s'étant déroulées en 2013 sont les suivantes :

- L'établissement de *Favra* a changé d'affectation et est désormais destiné à la détention administrative. Il peut aujourd'hui recevoir 20 personnes sous ce régime.
- Les travaux de construction des pavillons de l'établissement *Curabilis* sont terminés et son directeur a été nommé. Dans sa configuration finale, cet établissement concordataire fermé comportera 92 places, dont 62 destinées aux mesures, 15 à une unité de psychothérapie et 15 à l'unité carcérale psychiatrique. Le concept psychothérapeutique, revu, doit être validé par les instances compétentes et le bâtiment pourra accueillir les premiers détenus à partir d'avril 2014.
- En novembre 2013, le Grand Conseil a voté la loi (crédit d'ouvrage) permettant l'agrandissement de la prison de *La Brenaz*. Le crédit de F 69'954'000 permettra la mise en service de 100 places supplémentaires destinées dans un premier temps à l'exécution de peine, de façon à soulager Champ-Dollon, puis, en 2017, à la détention administrative lorsque sera mis en service le futur établissement Les Dardelles. La livraison du bâtiment est fixée pour la fin du premier trimestre 2015. Cette échéance pourra être confirmée en fonction de la date de démarrage des travaux, actuellement suspendus en raison de 3 recours interjetés contre l'autorisation de construire et l'autorisation de défrichement.
- Fin novembre 2013, un crédit d'étude de F 16'500'000 a été voté par le Grand Conseil en vue de la réalisation d'un nouvel établissement, *Les Dardelles*, qui offrira sur le site pénitentiaire rive gauche 450 places destinées à l'exécution de sanctions pénales. Actuellement en phase de programmation d'avant-projet, le bâtiment devrait commencer à être construit en mars 2015, pour une remise en 2017.

Afin d'atteindre les taux d'encadrement fixés par la planification pénitentiaire pour les différents établissements, une campagne de recrutement d'agents de détention a débuté. Ainsi, de janvier à décembre 2013, la politique de recrutement s'est traduite par une augmentation des effectifs de près de 75 ETP (solde des engagements et des démissions). Le nombre d'agents de détention représente à fin 2013 437, 35 ETP.

Par ailleurs, un parcours professionnel dès l'embauche a été mis en place en 2013. Les personnes recrutées suivent désormais la formation théorique dispensée par la nouvelle école genevoise, avant d'être assermentées et d'intégrer le centre suisse de formation pénitentiaire de Fribourg qui délivre le brevet fédéral d'agent de détention.

Enfin, un accord a été conclu le 12 décembre entre le département de la sécurité et l'organisation syndicale UPCP, qui prévoit que les statuts de l'ensemble du personnel de surveillance des établissements de détention (actuellement réparti entre deux statuts différents) seront alignés, au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Cet accord important permettra notamment d'assurer une transversalité entre les établissements de détention et, par-là, une meilleure gestion des besoins en personnel propres à chacun.

### Autres projets d'importance stratégique

Suite au drame de La Pâquerette, aux rapports de l'avocat Bernard Ziegler et aux mesures décidées par le Conseil d'Etat le 9 octobre 2013, plusieurs procédures de fonctionnement ont été revues au sein du Service d'application des peines et mesures, à la tête duquel a été nommé un directeur ad intérim. Afin de sécuriser et d'optimiser le travail,

# H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

un secteur chargé du suivi des criminels dangereux a notamment été créé, et le service, qui dispose désormais d'une criminologue, a intensifié sa collaboration avec la commission d'évaluation de la dangerosité. L'amélioration des procédures se poursuivra en 2014 avec une exigence accrue de mise en œuvre de plans d'exécution des sanctions et des mesures dans les établissements et leur contrôle systématique.

La réorganisation de l'Office cantonal de la détention s'est poursuivie avec la nomination, le 4 décembre 2013, d'une nouvelle directrice générale et le recrutement de plusieurs cadres, dont les responsables des secteurs administratif, juridique, ressources humaines, contrôle interne et communication interne. Les enjeux demeurent de répondre aux recommandations résultant de l'audit de 2012 sur le fonctionnement de l'Office, de sécuriser son fonctionnement et ses processus, de procéder à une révision du droit pénitentiaire genevois, le tout afin d'assurer la cohérence de la politique pénitentiaire d'un point de vue stratégique et la mise en œuvre de sa planification d'un point de vue opérationnel.

## **Justification des écarts**

La nature 30 "Charges de personnel" présente un montant non-dépensé de l'ordre de 6'464'578 F qui s'explique principalement par le fait que cet Office s'est vu octroyer de nouveaux postes au budget 2013 mais dont la majorité ont été recrutés durant le 2<sup>ème</sup> semestre 2013 en raison du vote retardé du budget, ce qui représente sur six mois un montant non-dépensé d'environ 4'000'000 F. Parallèlement, un nombre significatif de départs naturels se sont opérés. A noter que pour faire face à la surcharge de travail et pallier à des absences, des auxiliaires ont pu être engagés sur des francs disponibles au niveau de l'Office. Cette situation explique le dépassement au niveau des ETP auxiliaires au 31.12.

La nature 31 "Dépenses générales" présente une variation liée à la surpopulation de Champ-Dollon et plus particulièrement sur la nourriture pour 653'525 F ainsi que sur les frais de surveillance dans les petits établissements pour 611'387 F. En outre, suite à la recommandation de l'ICF portant sur l'imputation des frais de détention au SAPEM qui étaient comptabilisés en nature 35 "Dédommagements à des tiers" en lieu et place d'une nature 31 "Dépenses générales", pour un montant de 1'414'423 F. Il sied de préciser, que à hauteur de 1'000'000 F cette dépenses est couverte par une demande de dépassement technique et que le solde a été couvert par l'utilisation des reports budgétaires.

La nature 33 "Amortissements, provisions, irrécouvrables" présente une augmentation de 664'509 F représentant une provision sur les heures supplémentaires à Champ-Dollon. Ce montant n'était pas connu lors de l'élaboration du budget 2013. Pour le surplus, une diminution de 246'617 F s'explique par le montant des créances non recouvrées et débiteurs irrécouvrables au Service de l'application des peines et mesures. Enfin, à hauteur de 2'000'000 F une provision a été effectuée et porte sur les indemnités liées aux procédures à la charge de l'Etat, ainsi que les actions en responsabilité civile.

La nature 35 "Dédommagements à des tiers" enregistre une variation à hauteur de 1'414'423 F liée à la recommandation ICF énumérée ci-dessus. Pour le surplus, la diminution des placements par le SAPEM engendre une réduction des frais de 583'873 F.

La nature 36 "Subventions accordées" présente une variation de 113'132 F liée à la diminution des reclassements de détenus libérés. En effet, une meilleure prise en charge des probationnaires permet de limiter l'utilisation de la subvention prévue. En outre, la diminution des pécules pour un montant de 167'398 F est liée au changement d'activité pour l'établissement Favra qui est devenu un centre de détention administratif. En effet, il sied de préciser que les règles de rémunérations ne sont pas identiques à celles pratiquées pour les exécutions de peines.

La nature 43 "Recettes diverses" enregistre une diminution de revenus de 1'361'862 F liée au domaine des jours amendes.

La nature 45 "Dédommagements des collectivités publiques" est justifiée par l'augmentation des placements de détenus provenant des autres cantons qui sont en nette hausse, principalement à la Clairière pour un montant de 1'153'902 F et à Champ-Dollon pour un montant de 437'655 F.

La nature 49 "Imputations internes" présente des recettes supplémentaires de 1'060'943 F qui s'explique par la facturation effectuée par le centre de détention administrative Favra à l'Office cantonal de la population et des migrations.

## **Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs**

L'ensemble des indicateurs sont modifiés en 2014 pour mesurer la mise en œuvre de la planification pénitentiaire.

# H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement (suite)

**Indicateur 1.1 :** L'ouverture de Curabilis a été reportée à 2014 et le projet des violons au Palais de Justice annulé. Deux nouveaux indicateurs distinguent à partir de 2014 les places de détention pénale et administrative à disposition, avec des cibles long terme spécifiques.

**Indicateur 2.1 :** Dans le cadre de la planification pénitentiaire, le CE a accepté en 2013 l'engagement anticipé de 150 personnels pénitentiaires supplémentaires. Le total en personnel pénitentiaire est de 620.95 fin décembre 2013. Le calcul de cet indicateur est modifié et correspond à l'effectif total et non à la variation par rapport à l'année précédente.

**Indicateur 3.1 :** 4 évènements graves (un décès de mort naturelle, une agression sur collaborateur, une hospitalisation suite à une grève de la faim, meurtre d'une collaboratrice HUG).

**Indicateur 4.1 :** Le fléchissement du taux d'occupation s'explique par le gel durant plusieurs semaines des sorties des détenus en exécution de peine en milieu ouvert, suite au drame de la Pâquerette.

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Construire des places de prison supplémentaires afin de diminuer la surpopulation de Champ-Dollon et donner des places d'exécution de peines et mesures</b>						
1.1 Nombre de places de détention créées ou réaménagées à Genève	Efficacité	0	30	0	n/a	2013
1.2 Taux d'occupation à la Prison de Champ-Dollon	Efficacité	215%	189%	170%	100%	2014
<b>2. Recruter et former du personnel pénitentiaire</b>						
2.1 Effectif total en personnel pénitentiaire	Efficacité	620.95	13	0	900	2021
<b>3. Contribuer à la sécurité publique et assurer la sécurité intérieure de l'établissement de détention par une diminution des risques qui pourraient gravement compromettre le maintien</b>						
3.1 Nombre d'évènements graves	Efficacité	4	0	6	0	2013
<b>4. Optimiser le placement des détenus en fonction du plan d'exécution de la sanction pénale (PES)</b>						
4.1 Taux d'occupation pour tous les établissements d'exécution de peines et mesures	Efficience	90%	94%	91%	95%	2015

### Commentaires

**Indicateur 1.1 :** 12 places avec l'ouverture par étape de Curabilis et 18 places aux violons du Palais de Justice.

**Indicateur 1.2 :** L'historique de taux d'occupation est le suivant : 2011=165%, 2012=170%.

**Indicateur 3.1:** Evènements avec impacts majeurs sur l'intégrité physique et/ou psychique du personnel pénitentiaire et/ou des personnes détenues.

# H08 Droits humains

## Département responsable : DS

### COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>24'945'838</b>	<b>-1'314'171</b>	<b>-5.0%</b>	<b>26'260'009</b>	<b>27'009'389</b>
30 Charges de personnel	2'880'998	96'639	3.5%	2'784'359	3'151'345
31 Dépenses générales	438'871	-123'067	-21.9%	561'938	375'921
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	1'139	1'039	1'039.0%	100	147
35 Dédommagements à des tiers	3'526	-1'474	-29.5%	5'000	3'563
36 Subventions accordées	20'867'730	-1'305'882	-5.9%	22'173'612	22'801'115
37 Subventions redistribuées	753'574	18'574	2.5%	735'000	677'298
<b>REVENUS</b>	<b>3'389'635</b>	<b>-72'045</b>	<b>-2.1%</b>	<b>3'461'680</b>	<b>2'759'946</b>
43 Recettes diverses	311'661	34'981	12.6%	276'680	562'806
45 Dédommagements de collectivités publiques	1'600	1'600	-	-	-
46 Subventions acquises	2'322'801	-127'199	-5.2%	2'450'000	1'519'843
47 Subventions à redistribuer	753'574	18'574	2.5%	735'000	677'298
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-21'556'203</b>	<b>1'242'126</b>	<b>-5.4%</b>	<b>-22'798'329</b>	<b>-24'249'442</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-60'364</i>	<i>11'815</i>	<i>-16.4%</i>	<i>-72'179</i>	<i>-57'613</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-626'423</i>	<i>18'105</i>	<i>-2.8%</i>	<i>-644'528</i>	<i>-1'970'221</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-22'242'991</b>	<b>1'272'045</b>	<b>-5.4%</b>	<b>-23'515'036</b>	<b>-26'277'276</b>

### POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>21.08</b>	<b>0.66</b>	<b>3.23%</b>	<b>20.42</b>	<b>21.14</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>16.67</i>	<i>0.15</i>	<i>0.91%</i>	<i>16.52</i>	<i>17.64</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.60</i>	<i>-2.30</i>	<i>-58.97%</i>	<i>3.90</i>	<i>2.70</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>2.80</i>	<i>2.80</i>	<i>-</i>	<i>0.00</i>	<i>0.80</i>

## Descriptif du programme

Ce programme vise à mener une politique active en faveur du respect des droits humains. Son champ d'action concerne la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, la prévention de la violence domestique, l'intégration des étrangères et des étrangers et la solidarité internationale.

Il se concrétise par :

- la promotion de l'égalité des sexes et la lutte contre les discriminations liées au genre dans tous les aspects de la vie sociale, politique, juridique et économique du canton;
- la lutte contre les violences domestiques perpétrées dans le canton de Genève et la coordination entre les actions de l'Etat et celles des institutions publiques ou privées actives dans ce domaine en favorisant le travail en réseau, ainsi que la diffusion d'informations favorisant les domaines de la prévention et de la formation;
- la promotion de l'intégration des personnes migrantes et de la coexistence entre personnes migrantes et autochtones ainsi que la coordination de la lutte contre le racisme et les discriminations à l'origine nationale ou ethnique, à la couleur de la peau, à la culture et aux croyances;
- le soutien à des projets de coopération, d'aide humanitaire, de promotion de la paix, des droits sociaux et économiques et de la personne et à la sensibilisation, l'information du grand public et la coordination des partenaires externes actifs dans le domaine de la solidarité internationale.

Ce programme est mis en œuvre par l'Office des droits humains.

## H08 Droits humains (suite)

### **Ce programme contient les prestations suivantes :**

- H08.01 Promotion de l'égalité entre hommes et femmes
- H08.02 Intégration des étrangers et lutte contre le racisme
- H08.03 Coordination des actions et lutte contre les violences domestiques
- H08.04 Mise en oeuvre de la politique de solidarité internationale
- H08.05 Mise en oeuvre du droit international relatif aux droits humains

### **Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013**

#### ***Réalisation du programme de législature***

En matière d'intégration des étrangers, l'année 2013 a vu la finalisation du Programme d'intégration cantonal 2014-2017 (PIC), répondant ainsi à l'exigence de l'Office fédéral des Migrations. Durant cette même année, la Solidarité internationale a bénéficié d'un montant de 17'058'000 F pour des actions de solidarité internationale, comprenant le montant de 4'500'000 F dédiés au CICR. Un projet de loi et un nouveau contrat de prestations avec la Fédération genevoise de coopération (FGC) ont été soumis au Grand Conseil, qui s'est prononcé pour une réduction du montant alloué de 3'000'000 F à 2'500'000 F. Concernant les violences domestiques, la campagne de sensibilisation lancée en 2011 s'est poursuivie sur toute l'année 2013, année qui a également vu la parution du rapport « La violence domestique en chiffres, année 2012 » contenant la 1<sup>ère</sup> étude cantonale de victimisation suite à des violences conjugales et familiales. Enfin la promotion de l'égalité entre femmes et hommes a mené de nombreuses actions envers les entreprises genevoises. L'évaluation du respect de l'égalité salariale entre femmes et hommes a été priorisée, dans la perspective des contrôles qui seront menés dès 2014 auprès des soumissionnaires de marchés publics.

#### ***Autres projets d'importance stratégique***

En prévision de l'entrée en force du PIC en 2014, le dispositif de premier accueil et d'information des nouveaux arrivants a été renforcé, notamment avec la participation active des communes et le dispositif de prévention des discriminations, incluant la mise sur pied effective de la cellule d'écoute, d'aide et de conseil aux victimes de racisme. Une centaine de projets de coopération au développement et d'aide humanitaire ont été financés par le fond dont au bénéfice de la Solidarité internationale. Suite à l'acceptation tardive du budget 2014 par le Grand Conseil et malgré le nombre élevé des demandes de financement, un solde de l'ordre de 430'000 F est constaté à la fin 2013. Dans le cadre des projets environnementaux, une quinzaine de projets ont été soutenus pour un montant de 1'010'000 F. Un bilan des projets soutenus par le canton pendant ces derniers 4 ans a été soumis à la commission consultative pour la solidarité internationale. Le foyer Le Pertuis, dépendant de la Fondation officielle de la jeunesse, a repris la prestation « Hébergement - Auteurs de violences domestiques » dans le cadre de laquelle, durant cette année, 22 auteurs ont pu être accueillis. Le 10<sup>e</sup> Forum violences domestiques « La violence domestique est-elle héréditaire ? » a été suivi massivement et le protocole « Personnes sans statut légal victimes de violences domestiques ou de violences sexuelles » est entré en vigueur le 18 mars 2013. En outre, le BPE a mené des projets de sensibilisation des plus jeunes à l'égalité dans les choix professionnels et les rapports famille/carrière, et conduit deux programmes de lutte contre les violences faites aux femmes, l'un contre les mutilations génitales féminines, et l'autre contre les mariages forcés. Enfin, le BPE a mené une importante campagne médiatique sur la représentation des femmes en politique.

#### ***Justification des écarts***

La nature 30 "Charges de personnel" présente un dépassement de 90'000 F principalement lié à l'engagement de collaborateurs non permanents (auxiliaires) afin de faire face à des absences longues durées. Ces remplacements se sont avérés indispensables puisque ce programme est composé de petits services où des absences longues durées ont immédiatement des impacts sur le fonctionnement opérationnel. Ce dépassement a fait l'objet d'une demande de dépassement de crédit. Le dépassement de 0.2 ETP fixe s'explique quant à lui par deux augmentations temporaires de taux d'activité. En effet, le remplacement d'un congé maternité s'est décliné par l'engagement d'une personne auxiliaire à 60% et par deux augmentations temporaires de taux d'activités. A noter enfin que 2.8 ETP d'agents spécialisés étaient payés au 31.12 et dont le financement a été absorbé sur les francs prévus à cet effet mais sur la ligne « auxiliaire ».

## H08 Droits humains (suite)

La nature 31 "Dépenses générales" présente une réduction à hauteur de 58'387 F relative à un montant non-dépensé lié aux frais de communications, publications, et mandats, mais également une diminution des débours pour un montant de 23'764 F.

La nature 36 "Subventions accordées" présente à hauteur de 500'000 F une diminution qui est liée à la baisse du contrat de prestation à la Fédération genevoise de coopération décidée par la Commission des finances. En outre, le Bureau de la solidarité internationale, a pris du retard dans le traitement des demandes relatives aux aides attribuées pour les pays en voie en développement ce qui génère une économie de 506'944 F. Enfin, en vue de favoriser la venue des pays moins avancés (PMA) à Genève, il avait été prévu d'adapter le budget pour la venue de deux missions diplomatiques qui se sont désistées ultérieurement. Ce montant non dépensé génère une économie de 189'185 F.

La nature 46 "Subventions acquises" présente une variation négative liée de 336'877 F concernant le forfait que verse la Confédération dans le cadre du forfait intégration. Pour le surplus, à hauteur de -209'678 F, il s'agit de subventions non-utilisées par les associations au Bureau d'intégration des étrangers et au Bureau de la solidarité internationale.

### Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

**Indicateur 1.1 :** La valeur est actualisée tous les deux ans. Ainsi la valeur 2012 égale 2013.

**Indicateur 2.1 :** Après 4 années baissières, le nombre d'infractions est en hausse et se rapproche des valeurs de 2011. Cette hausse provient, entre autres, des effets des campagnes d'information et de sensibilisation tout-public débutées en 2009, du renforcement de la formation des professionnels et de l'amélioration de l'image de la police auprès de ses partenaires. A l'aide des données 2013 de l'Observatoire des violences domestiques, il sera déterminé si cette hausse se traduit également par l'accroissement du nombre de personnes prises en charge au sein des institutions en tant qu'auteurs ou victimes de violences domestiques

**Indicateur 5.1 :** L'écart de cet indicateur s'explique par le gel ou le report de tranches de subventions en 2014, en raison de surplus budgétaires constatés à l'issue de l'évaluation financière des projets. 15 projets ont été subventionnés en 2013 pour 1'010'109 F.

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Renforcer l'égalité entre hommes et femmes</b>						
1.1 Ecart de salaires entre hommes et femmes (en%)	Efficience	7.9%	8%	7.90%	6%	2018
<b>2. Améliorer la lutte contre la violence domestique</b>						
2.1 Nombre d'infractions au Code pénal suisse concernant les violences domestiques	Efficacité	1438	1500 (+/-5%)	1282	1282 (+/-10%)	2018
2.2 Nombres de personnes prises en charge par l'une des 14 institutions membres de l'Observatoire genevois des violences domestiques	Efficacité	4900	n/a		3781 (+/-10%)	2018
<b>3. Développer les dispositifs d'accueil et d'intégration des étrangers</b>						
3.1 Taux de mise en oeuvre des recommandations fédérales en matière d'intégration	Efficacité	90%	90%	80%	100%	2014
<b>4. Développer un dispositif de lutte contre toutes formes de discriminations</b>						
4.1 Taux de mise en oeuvre des recommandations émises par les organismes et instruments internationaux (CERD, ECRI, etc) portant sur le thème du racisme	Efficacité	70%	70%	60%	90%	2014

## H08 Droits humains (suite)

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>5. Renforcer la politique de solidarité internationale dans le domaine de l'environnement</b>						
5.1 Part des subventions allouées à des projets liés aux conséquences du changement climatique par rapport au budget disponible.	Efficacité	7%	10%	8%	10%	2018

### Commentaires

**Indicateur 1.1** : L'indicateur de la différence salariale est mis à jour tous les deux ans par l'OCSTAT. La valeur 2012 est basée sur l'enquête suisse des salaires de 2010. La valeur de 2008 était de 9.6%.

**Indicateur 2.1** : La projection pour 2014 tient compte d'une tendance à la baisse observée depuis 2008, laquelle doit être tempérée par une prise en charge accrue par le réseau, des campagnes de prévention et un meilleur relevé statistique des situations.

**Indicateur 2.2** : Cet indicateur est nouveau et remplace l'ancien indicateur 2.2 (nombre de situations de violences domestiques sur le territoire genevois).

Ce chiffre est communiqué par l'Observatoire genevois des violences domestiques qui fournira ses premières données statistiques dès septembre 2012 pour l'année civile précédente. La valeur cible pourra être définie en fonction des premiers chiffres communiqués.

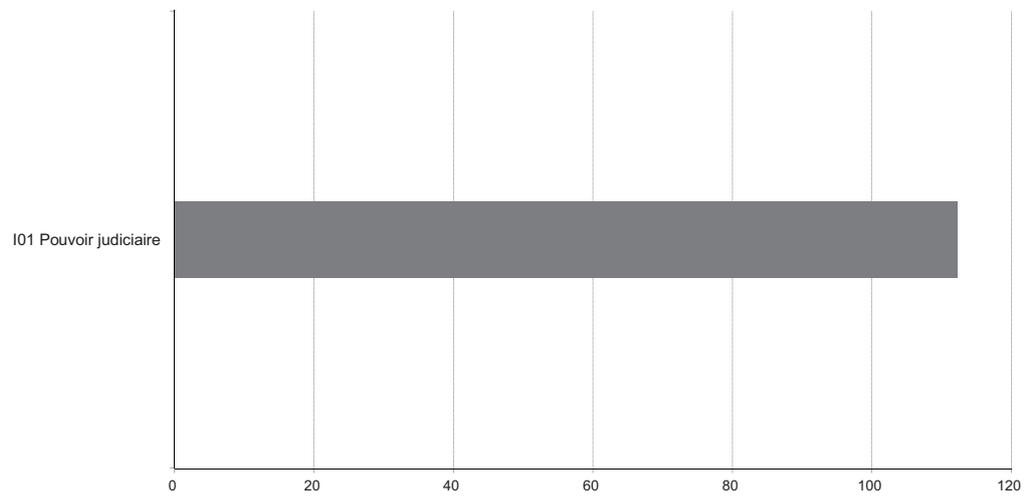
**Indicateur 3.1** : Cet indicateur est lié aux exigences de la Confédération en matière d'intégration des étrangers. Depuis 2011, le bureau de l'intégration travaille sur un programme cantonal d'intégration répondant aux critères fédéraux. Le nouveau programme 2014-2017 lancé début 2014 bénéficie d'indicateurs spécifiques pour évaluer sa performance.

**Indicateur 4.1** : La cellule d'écoute des victimes de racisme est opérationnelle depuis fin 2012 et une campagne de communication sur son existence a été menée en 2013. Cependant, plusieurs recommandations des organismes internationaux en matière de racisme ne pourront pas encore être mises en oeuvre à la fin de l'année 2013, ce qui explique l'objectif de 70%.

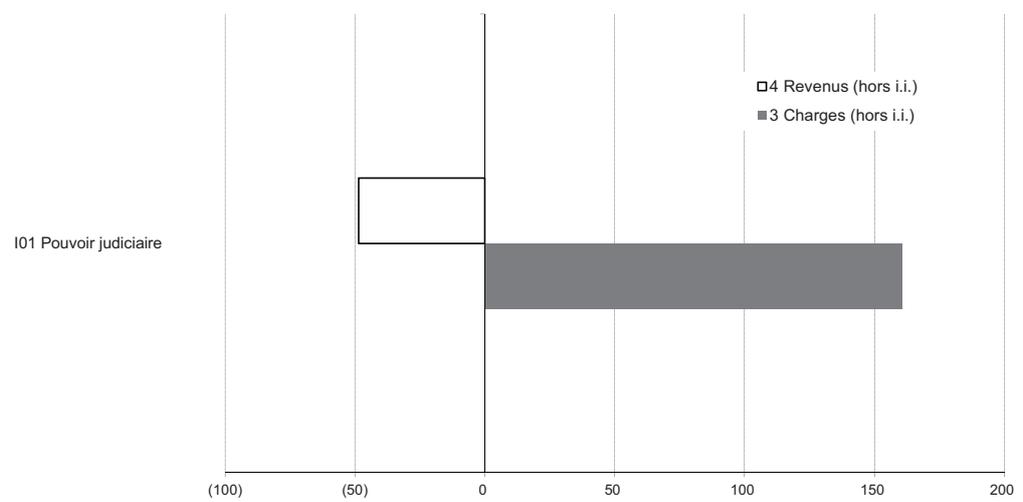
**Indicateur 5.1** : Les 10% du budget 2013 représentent 1'551'000 CHF.

# I Justice

Résultats nets en millions de francs par programme



Charges et revenus en millions de francs par programme



# I Justice

## Synthèse des priorités

Pour 2013, le pouvoir judiciaire s'était fixé pour priorités:

- de mettre en œuvre le nouveau droit fédéral de la protection de l'adulte et de l'enfant et le droit cantonal d'application entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013;

Cet objectif est atteint. Le nouveau Tribunal de la protection de l'adulte et de l'enfant fonctionne depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et a progressivement obtenu les moyens nécessaires pour accomplir sa mission.

- de poursuivre le rétablissement et la normalisation du fonctionnement des juridictions et services, ensuite de l'entrée en vigueur, en janvier 2011, du nouveau droit de procédure fédéral et de la nouvelle organisation judiciaire cantonale, ainsi que la mise en œuvre des recommandations émises par la Cour des comptes dans son rapport de juin 2012.

Les travaux sont en cours, le renforcement de la filière pénale étant pour partie échelonné sur les années 2013 à 2017. Huit nouveaux procureurs ont été élus courant 2013 et sont entrés en fonction. Le renforcement du Tribunal pénal et de la Cour pénale interviendra pour partie en 2014 et 2015. Le pouvoir judiciaire a pour le surplus travaillé à la mise en œuvre des recommandations de la Cour des comptes, qui font l'objet de projets institutionnels, intégrés au plan stratégique 2013-2015 de la commission de gestion.

- de mettre en œuvre l'organisation de la nouvelle Cour de justice dans le délai imparti par le législateur, fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Cet objectif est atteint. La nouvelle structure de la Cour de justice a été mise en place.

Le pouvoir judiciaire a observé en continu l'impact financier après le 2<sup>ème</sup> exercice sous l'empire du nouveau droit de procédure fédéral, entré en vigueur en janvier 2011 afin de déceler les éventuels écarts prévisionnels. Dès le début du 3<sup>ème</sup> trimestre, le pouvoir judiciaire a informé la commission des finances des écarts financiers observés pour les natures comptables étroitement liées au métier de la justice et à l'application du nouveau droit. Une demande en autorisation de crédit supplémentaire a été sollicitée et octroyée par la commission des finances du Grand Conseil. Les efforts de suivi sont maintenus au rythme des changements dus aux jurisprudences ainsi qu'à la pratique du nouveau droit par les différents acteurs (magistrats et auxiliaires de la justice).

# I01 Pouvoir judiciaire

## Département responsable : PJ

### COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>161'429'473</b>	<b>18'622'683</b>	<b>13.0%</b>	<b>142'806'790</b>	<b>142'298'260</b>
30 Charges de personnel	106'154'302	-2'600'394	-2.4%	108'754'696	98'600'373
31 Dépenses générales	17'282'284	1'069'667	6.6%	16'212'617	16'736'850
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	95	-4'905	-98.1%	5'000	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	22'051'915	17'222'438	356.6%	4'829'477	13'799'912
36 Subventions accordées	15'299'088	2'819'088	22.6%	12'480'000	12'833'956
39 Imputations internes	641'790	116'790	22.2%	525'000	327'168
<b>REVENUS</b>	<b>49'544'229</b>	<b>21'950'004</b>	<b>79.5%</b>	<b>27'594'225</b>	<b>51'419'203</b>
42 Revenus des biens	9	9	-	-	15
43 Recettes diverses	48'602'122	22'445'547	85.8%	26'156'575	50'481'812
49 Imputations internes	942'098	-495'552	-34.5%	1'437'650	937'376
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-111'885'244</b>	<b>3'327'321</b>	<b>-2.9%</b>	<b>-115'212'565</b>	<b>-90'879'057</b>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-3'331'868</i>	<i>28'016'975</i>	<i>-89.4%</i>	<i>-31'348'843</i>	<i>-57'243'791</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-115'217'113</b>	<b>31'344'295</b>	<b>-21.4%</b>	<b>-146'561'408</b>	<b>-148'122'847</b>

### POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>661.70</b>	<b>-13.25</b>	<b>-1.96%</b>	<b>674.95</b>	<b>623.88</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>635.20</i>	<i>-7.75</i>	<i>-1.21%</i>	<i>642.95</i>	<i>604.85</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>25.50</i>	<i>-4.50</i>	<i>-15.00%</i>	<i>30.00</i>	<i>19.03</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.00</i>	<i>-1.00</i>	<i>-50.00%</i>	<i>2.00</i>	<i>-</i>

## Descriptif du programme

La mission du troisième pouvoir de l'Etat est de rendre la justice avec dignité, rigueur, assiduité, diligence et humanité, à tous également, au pauvre comme au riche, au faible comme au puissant, à l'étranger comme à l'habitant du pays. Les juridictions civiles règlent les rapports entre personnes physiques ou morales et tranchent les litiges entre celles-ci. Le ministère public et les juridictions pénales poursuivent et sanctionnent les comportements constitutifs d'infractions. Les juridictions administratives, quant à elles, statuent sur les recours dirigés contre les décisions de l'administration. Elles ont un rôle de contrôle de l'activité des autorités administratives, des établissements de droit public ou des institutions de droit privé investis du pouvoir de décision par le droit fédéral ou cantonal.

Afin de rendre leurs décisions, les autorités de poursuites pénales et les tribunaux procèdent à l'instruction des affaires; ils convoquent et auditionnent les parties et les témoins éventuels, ils ordonnent des expertises, effectuent des transports sur place, décernent des commissions rogatoires, défèrent aux autorités compétentes toutes les infractions, poursuivent les contrevenants sans acception de personne, veillent à l'observation des lois et des règlements et défendent tous les intérêts que la société leur confie, en particulier des mineurs, des interdits et de toutes les personnes qui réclament une protection spéciale.

Ce programme est mis en œuvre par tous les magistrats de carrière et non-de-carrière du pouvoir judiciaire, secondés par le personnel scientifique et administratif.

# I01 Pouvoir judiciaire (suite)

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- I01.01 Gouvernance et direction du pouvoir judiciaire
- I01.02 Justice pénale
- I01.03 Justice civile
- I01.04 Justice administrative

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013

### Projets prioritaires

Pour l'exercice 2013, le pouvoir judiciaire s'était fixé les priorités suivantes :

1. la mise en œuvre du nouveau droit fédéral de la protection de l'adulte et de l'enfant et le droit cantonal d'application, en cours d'élaboration, qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013;
2. le rétablissement et la normalisation du fonctionnement des juridictions et services, ensuite de l'entrée en vigueur, en janvier 2011, du nouveau droit de procédure fédéral et de la nouvelle organisation judiciaire cantonale, ainsi que la mise en œuvre des recommandations émises par la Cour des comptes dans son rapport de juin 2012.

### Écarts significatifs

Les écarts les plus importants entre le budget 2013 et les comptes 2013 du pouvoir judiciaire sont les suivants :

#### • Sur la rubrique 30 : non-dépensé CHF 2.6 millions - contrainte liée à une loi - écart d'estimation

Cet écart s'explique principalement par :

- CHF 1.7 millions sur les indemnités des magistrats assesseurs et suppléants, le montant dépensé étant inférieur à celui budgété pour l'activité du nouveau Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant;
- CHF 0.8 million afférent au traitement du personnel; le vote tardif du budget 2013 a eu pour effet un décalage dans le temps des recrutements prévus, auquel s'ajoute un turnover inhabituel, dû en partie à l'élection de collaborateurs en tant que magistrats.

#### • Sur la rubrique 31 : écart négatif de Fr. 1.1 millions - écart d'estimation et dépassement de crédit

Au vu des projections du 1<sup>er</sup> semestre 2013, il paraissait vraisemblable que cette rubrique serait en dépassement, en raison des dépenses générales dites métier (frais d'expertises, frais de traduction, service des audiences, écoutes téléphoniques, indemnités des tiers selon l'art. 429 CPP). C'est ainsi qu'un crédit supplémentaire de Fr 2.0 millions a été sollicité et obtenu auprès la commission des finances. L'évolution de ces rubriques s'est avérée moins forte que prévue durant le dernier trimestre 2013 (Fr. 0.7 million). S'y est ajoutée l'économie réalisée sur la location d'imprimantes et photocopieurs découlant du nouveau contrat de gestion de la CCA (Fr. 0.2 million).

#### • Sur la rubrique 33 : écart négatif de Fr. 17.2 millions - écart d'estimation

Cet important écart est dû principalement aux débiteurs du pouvoir judiciaire gérés par le service des contraventions (SDC), soit :

- Fr. 10.5 millions de dotation aux provisions sur débiteurs douteux;
- Fr. 6.7 millions de débiteurs irrécouvrables.

A noter qu'au cours du processus budgétaire 2013, le SDC n'était pas en mesure de fournir des chiffres suffisamment fiables pour qu'ils puissent être intégrés au projet de budget 2013. Finalement, un amendement de Fr. 3.2 millions, déposé à l'initiative du département de la sécurité, a été intégré au budget 2013. Celui-ci s'est toutefois avéré très éloigné de la réalité.

#### • Sur la rubrique 36 : écart négatif de Fr. 2.8 millions - Écart d'estimation, dépassement de crédit

La forte augmentation de l'assistance judiciaire pénale constatée au cours de l'exercice 2012 s'est poursuivie de manière très importante en 2013. Les projections du 1<sup>er</sup> semestre 2013 avaient laissé entrevoir un dépassement à hauteur de Fr. 3.5 millions. Un crédit supplémentaire a été obtenu au courant de l'automne 2013. Celui-ci n'a finalement pas été entièrement dépensé, un disponible de Fr. 0.5 millions apparaît sur cette rubrique pour l'assistance judiciaire pénale, complété par un léger tassement des dépenses de l'assistance judiciaire civile pour Fr. 0.2 million.

# I01 Pouvoir judiciaire (suite)

## • Sur la rubrique 43 : écart positif de Fr. 22.4 millions - Événement unique + écart d'estimation

Les revenus avaient été revus à la baisse lors du processus budgétaire 2013, principalement pour les motifs suivants :

- une grande partie d'entre eux sont aléatoires (confiscations pénales);
- les revenus en lien avec les débiteurs du pouvoir judiciaire gérés par le SDC ne pouvaient pas être estimés avec fiabilité. Ces derniers ont finalement fait l'objet d'un amendement de Fr 7.0 millions déposé à l'initiative du département de la sécurité.

Cet écart avec les comptes s'explique principalement par :

- des confiscations pénales pour Fr. 6.2 millions, réalisées en 2013,
- les revenus en lien avec les débiteurs du pouvoir judiciaire gérés par le SDC pour un montant de Fr. 15.1 millions, soit :
  - Fr. 0.8 millions pour le remboursement de frais de justice (rubrique 436),
  - Fr. 7.8 millions pour les amendes (rubrique 437) et
  - Fr. 6.5 millions d'utilisation de provisions pour les débiteurs irrécouvrables (rubrique 439);
- des variations d'autres provisions à hauteur de Fr. 1.1 millions.

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Donner les moyens adéquats au bon fonctionnement de la justice</b>						
1.1 Taux de sortie des procédures judiciaires	Efficacité	0.99	0.99	1.03		
1.2 Coût moyen par procédure (en CHF)	Efficience	2'735	2'227	2'343		
1.3 Coût moyen de la justice par habitant (en CHF)	Efficience	339	301	302		
1.4 Nombre de magistrats de carrière (hors magistrats du Ministère public) par 100'000 habitants	Efficience	19.5	19.6	19		
<b>2. Garantir un procès équitable et l'accès à la justice pour tous</b>						
2.1 Taux de procédures dont la durée est supérieure à 2 ans par degré d'instance	Qualité	4.5%	3.6%	4.1%		
2.2 Ratio entre le nombre d'octroi de l'AJ civile et administrative et le nombre de procédures civiles et administratives (hors mainlevée) entrées dans l'année	Qualité	9.5%	6.3%	6.8%		

### Commentaires

Les indicateurs ont été revus pour tenir compte, d'une part des tendances découlant des statistiques du premier semestre 2012 et, d'autre part, des moyens mis à disposition de la justice.

#### Indicateur 1.1

Ratio calculé en divisant l'estimation du nombre d'affaires sorties par l'estimation du nombre d'affaires entrées pour l'ensemble des trois filières (pénale, civile et administrative). Le ratio durablement en dessous de "1" peut être interprété comme étant le signal d'une surcharge de travail, nécessitant des moyens supplémentaires ou une réorganisation. A l'inverse, un ratio supérieur à "1" indique que le stock d'affaires en attente baisse.

# I01 Pouvoir judiciaire (suite)

*Pour l'année 2013, l'indicateur est légèrement inférieur à 1.*

## **Indicateur 1.2.**

Ratio calculé en divisant les charges de fonctionnement hors imputations internes du pouvoir judiciaire par l'estimation du nombre de dossiers sortis dans l'année dans les 3 filières. Cet indicateur peut être comparé avec les autres cantons suisses, ainsi qu'avec tous les pays membres de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ). Pour comparaison, dans le canton de Zurich, en 2010, le coût moyen d'une procédure a été de 2'435 CHF dans les tribunaux de première instance (civile et pénale) et de 7'744 CHF dans les tribunaux de deuxième instance (civile et pénale).

*Le nombre de procédures sorties en 2013 est légèrement inférieur à celui de 2012 (-1.7%)*

## **Indicateur 1.3**

Ratio calculé en divisant les charges de fonctionnement hors imputations internes du pouvoir judiciaire par l'estimation du nombre d'habitants du canton de Genève, selon l'OCSTAT. Cet indicateur peut être comparé avec les autres cantons suisses, ainsi qu'avec tous les pays membres de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ). Pour comparaison, en 2011, ce coût est de 251 CHF dans le canton de Zurich, 369 CHF dans le canton de Bâle Ville, tandis qu'il est de 261 CHF à Genève.

*La population genevoise n'a cru que de 0.6% en 2011 et de 0.8% en 2012, ce qui a fait revoir à la baisse les prévisions d'évolution de la population (OCSTAT, scénario "tendances récentes" plutôt que le scénario "dynamisme urbain"). En 2013, l'augmentation de la population a été de 1.2%. Le canton retrouve le fort accroissement démographique des années 2008-2010.*

## **Indicateur 1.4**

Ratio calculé en divisant le nombre de charges de magistrats de carrière (ETP hors Ministère public) par l'estimation du nombre d'habitants du canton de Genève. Cet indicateur peut être comparé avec les autres cantons suisses, ainsi qu'avec tous les pays membres de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ). Pour comparaison, la publication de la CEPEJ, Systèmes judiciaires européens, donne des chiffres suivants pour 2008: moyenne suisse: 14.1, moyenne européenne: 20.9, France: 9.1, Genève: 14. En 2011, à Genève ce ratio s'élève à 18, tandis que dans les cantons de Bâle-Ville et Zurich, il se situe à 14. Toutefois, pour avoir une vision complète, il faudrait compléter cet indicateur par le nombre de collaborateurs scientifiques (juristes) par 10'000 habitants pour la 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> instance, qui, en 2011, est de 12 dans le canton de Genève, 22 dans le canton de Bâle-Ville et 24.5, dans le canton de Zurich.

## **Indicateur 2.1**

Il s'agit de garantir un procès qui respecte l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme. 2 ans constitue le délai raisonnable au sens de la jurisprudence rendue en application de l'article 6 al.1 CEDH. Il s'agit ici du ratio entre le nombre d'affaires (sorties et en stock) inscrites au rôle depuis plus de 2 ans et le total des affaires inscrites au rôle au pouvoir judiciaire sur une année (hors Tribunal tutélaire/Justice de paix et Tribunal de la jeunesse).

## **Indicateur 2.2**

La justice doit être accessible à tous les justiciables, indépendamment de leurs ressources financières. Cet indicateur est exprimé par un ratio entre le nombre de décisions d'octroi d'Assistance judiciaire civile et administrative et le nombre de procédures entrées dans l'année dans les juridictions civiles et administratives.

Pour le PB2014 et le C2013: changement du libellé et du périmètre de l'indicateur 2.2 (effectué en septembre 2013)

ancien libellé: Ratio entre le nombre de décisions d'octroi d'AJ (civile et administrative) et le nombre de procédures

## I01 Pouvoir judiciaire (suite)

nouveau libellé: Ratio entre le nombre d'octroi de l'AJ civile et administrative et le nombre de procédures civiles et administratives (hors mainlevée) entrées dans l'année

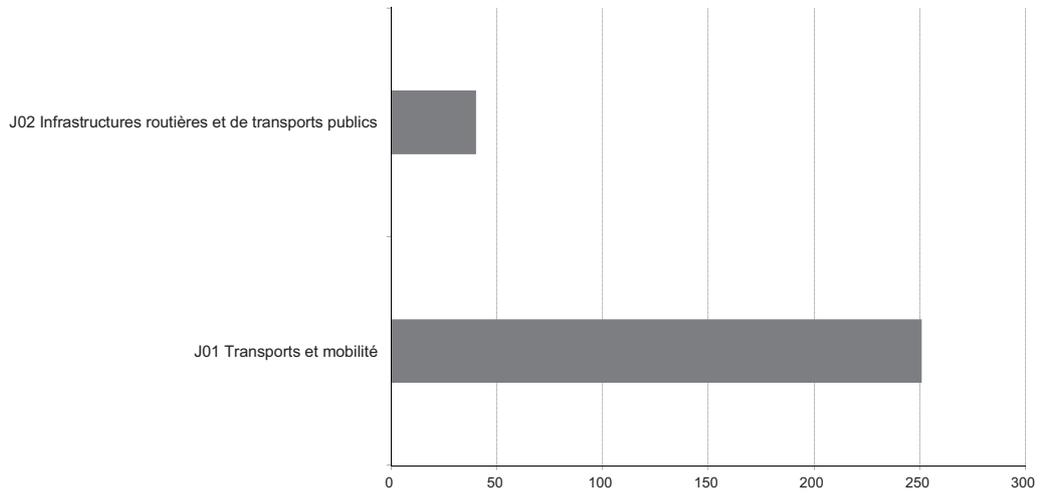
*Le nouvel indicateur tient compte non seulement des procédures civiles contentieuses mais également des procédures administratives.*

*En recalculant la valeur de l'indicateur 2.2 selon le nouveau périmètre, on obtient: C2011: 9.2% et C2012: 9.5%.*

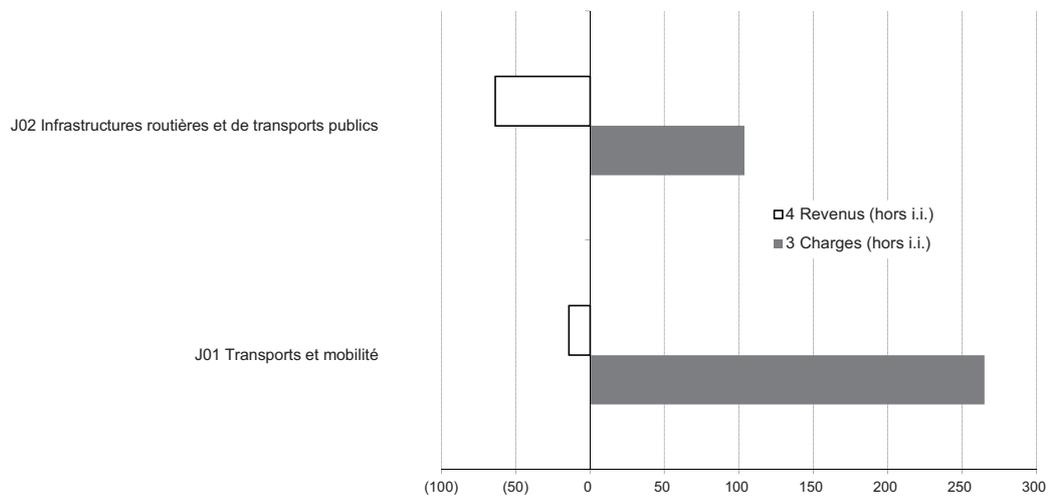


# J Mobilité

Résultats nets en millions de francs par programme



Charges et revenus en millions de francs par programme



## J Mobilité

### Synthèse des priorités

Cette politique publique a pour but d'assurer une mobilité de qualité dans une vision de complémentarité et de recherche d'efficience, reposant sur quatre piliers: les transports publics, les transports privés, la mobilité douce et le stationnement. En ce sens, il convient de planifier les actions et les infrastructures, y compris au niveau transfrontalier, de commander et contrôler les prestations réalisées par les entreprises de transports publics, de construire et d'entretenir les infrastructures routières, d'organiser et d'exploiter le réseau routier conformément à la législation fédérale et cantonale, tout en veillant à la sécurité des usagers et à protéger la population des nuisances sonores provoquées par la circulation motorisée.

Elle s'articule autour des objectifs suivants :

- Répondre aux besoins de mobilité en assurant l'utilisation complémentaire de tous les modes de transport;
- mettre à disposition de la population une offre de transports publics performante;
- garantir la sécurité de tous les modes de déplacements et notamment des plus vulnérables;
- préserver l'environnement et les secteurs habités des nuisances;
- équilibrer la répartition de l'usage de l'espace public entre les modes de transport et les autres activités urbaines.

Cette politique publique englobe les programmes et prestations suivants :

J01 Mobilité et transport (resp. DETA-DGT)

J01.03 Planification des actions de l'Etat en matière de mobilité

J01.04 Mise à disposition des services de mobilité

J01.05 Exploitation de l'infrastructure routière

J02 Infrastructures routières et de transports publics (resp. DETA-DGGC)

J02.01 Entretien, construction et assainissement du réseau routier

J02.02 Réalisation d'infrastructures pour le réseau des transports publics

Projets prioritaires pour l'année 2013 :

Les travaux du CEVA se déroulent à un rythme très satisfaisant. Entre autres, les deux tubes autoroutiers de l'A1 au niveau du Bachet ont pu être rouverts à la circulation après une fermeture successive des deux tubes pour les besoins du chantier CEVA. Des mesures de circulation exceptionnelles ont permis d'optimiser dans un seul tube les circulations dans le sens le plus chargé.

Dans le domaine ferroviaire, les travaux préparatoires en vue du RER franco-valdo-genevois (études en matière de matériel roulant, de système tarifaire transfrontalier notamment) se sont poursuivies pour une mise en service à l'achèvement des travaux du CEVA. Dans le cadre de Léman 2030, les études se sont aussi poursuivies en vue d'un passage au ¼ sur la ligne Coppet-Genève et pour des améliorations sur la ligne de la Plaine. L'expertise menée à propos de l'extension de la gare de Cornavin a permis de confirmer la nécessité de réaliser une nouvelle gare souterraine.

Pour faire face à la croissance de la demande sur l'Arc lémanique, le nombre de places-voyageurs a été augmenté sur la ligne ferroviaire régionale de Coppet.

Concernant le domaine routier, et pour l'élargissement de l'autoroute de contournement et la traversée du lac, le travail mené auprès de la Confédération a permis de classer en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> priorité les tronçons autoroutiers du Vengeron jusqu'à Perly dans le message du Conseil fédéral aux chambres visant à supprimer les goulets d'étranglement du réseau national.

L'année 2013 a également vu le plan directeur du réseau routier et de celui de la mobilité douce adoptés par le Grand Conseil et la stratégie multimodale Mobilités 2030 adoptée par le Conseil d'Etat. Un accent a été mis sur le développement de plan de mobilité d'entreprises, notamment au niveau des organisations internationales.

Concernant les transports publics, les moyens supplémentaires réduits par le contexte budgétaire contraignant de l'année 2013 ont été essentiellement consacrés au renforcement de l'offre sur le réseau tramways, à la création des lignes 27 et 61 et à l'extension de l'offre aux heures de pointe le soir. Enfin, les études relatives à la réalisation d'un tramway en direction de St-Julien ont démarré.



# J01 Transports et mobilité

## Département responsable : DIME

### COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>265'145'107</b>	<b>4'732'480</b>	<b>1.8%</b>	<b>260'412'627</b>	<b>265'306'315</b>
30 Charges de personnel	11'953'997	-714'596	-5.6%	12'668'593	11'517'597
31 Dépenses générales	8'788'037	-5'398	-0.1%	8'793'435	9'250'089
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	2'781'058	-256'942	-8.5%	3'038'000	5'361'280
35 Dédommagements à des tiers	8'860'927	-657'471	-6.9%	9'518'398	9'904'495
36 Subventions accordées	232'734'785	6'372'584	2.8%	226'362'201	229'230'813
39 Imputations internes	26'304	-5'696	-17.8%	32'000	42'042
<b>REVENUS</b>	<b>14'201'304</b>	<b>-6'241'665</b>	<b>-30.5%</b>	<b>20'442'969</b>	<b>12'309'354</b>
42 Revenus des biens	10'925'960	-9'081'040	-45.4%	20'007'000	11'944'505
43 Recettes diverses	460'465	171'826	59.5%	288'639	242'166
46 Subventions acquises	2'814'879	2'667'549	1'810.6%	147'330	122'684
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-250'943'803</b>	<b>-10'974'145</b>	<b>4.6%</b>	<b>-239'969'658</b>	<b>-252'996'961</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'372'351</i>	<i>382'502</i>	<i>-21.8%</i>	<i>-1'754'853</i>	<i>-1'520'896</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'307'825</i>	<i>-637'539</i>	<i>38.2%</i>	<i>-1'670'286</i>	<i>-7'635'738</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-254'623'979</b>	<b>-11'229'181</b>	<b>4.6%</b>	<b>-243'394'798</b>	<b>-262'153'595</b>

### POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>83.92</b>	<b>-6.80</b>	<b>-7.50%</b>	<b>90.72</b>	<b>85.02</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>69.52</i>	<i>-5.80</i>	<i>-7.70%</i>	<i>75.32</i>	<i>68.42</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>4.60</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>4.60</i>	<i>4.80</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>9.80</i>	<i>-1.00</i>	<i>-9.26%</i>	<i>10.80</i>	<i>11.80</i>

## Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'assurer une mobilité de qualité dans une vision de complémentarité et de recherche d'efficacité, reposant sur 4 piliers: les transports publics, les transports privés, le stationnement et la mobilité douce. En ce sens, il convient de planifier les actions et les infrastructures, y compris au niveau transfrontalier, d'organiser et d'exploiter le réseau routier conformément aux législations fédérale et cantonale ainsi que de commander et contrôler les prestations réalisées par les entreprises de transport public.

Il s'articule autour des axes suivants :

- Mettre des transports publics à disposition de la population;
- définir la politique de l'Etat en matière de mobilité et sa traduction en termes de plans d'action, de plans directeurs et de programmes d'infrastructures;
- assurer le fonctionnement et la sécurité du réseau routier cantonal, communal et privé ouvert à la circulation, pour l'ensemble des modes de déplacement;
- appliquer les principes d'organisation du stationnement des véhicules automobiles et à deux roues, de manière à répondre aux besoins propres des divers usagers dans le respect de la planification générale.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale des transports (DGT, ex-DGM), en partenariat avec les entreprises de transports publics (Transports Publics Genevois, Chemins de Fer Fédéraux, Société Nationale des Chemins de Fer français, Société des Mouettes Genevoises), ainsi qu'avec la Fondation des parkings.

# J01 Transports et mobilité (suite)

## **Ce programme contient les prestations suivantes :**

- J01.03 Planification des actions de l'Etat en matière de mobilité
- J01.04 Mise à disposition des services de mobilité
- J01.05 Exploitation de l'infrastructure routière

## **Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013**

### ***Réalisation du programme de législation***

Conformément aux orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'Etat (rubrique 6 mobilité), les objectifs n° 1,2,6 et 7 de sa feuille de route sont orientés vers la formalisation de réalisations stratégiques au profit d'une mobilité durable reposant sur la complémentarité des modes de déplacement, notamment sous l'égide du Projet d'agglomération. En termes de planification, l'année 2013 a été marquée par l'adoption par le Grand Conseil du Plan directeur du réseau routier et de celui de la mobilité douce et par l'adoption par le Conseil d'Etat de la stratégie multimodale Mobilités 2030.

Malgré les souhaits clairement exprimés par la DGT (ex-DGM) pour traiter de la mobilité des marchandises, il n'a pas été possible de trouver du personnel spécifique qualifié pour prendre en main cette thématique.

Par ailleurs, la demande croissante des entreprises du canton en matière d'assistance au développement de plan de mobilité d'entreprises a pu être traitée notamment dans le secteur de la ZIPLO. De plus, fin 2013, sous l'égide de la Mission suisse, un groupe de travail visant à mettre en œuvre une démarche pilote de plans de mobilité inter-entreprises s'est constitué autour de sept organisations internationales (OMS, ONUSIDA, FISCR, CERN, BIT, ONUG et Fonds Mondial). La première étape – l'état des lieux – est attendue pour la fin du premier semestre 2014.

S'agissant de la gestion des chantiers, la Plateforme chantier mobilité (PCM) a poursuivi son important rôle dans la coordination des chantiers en matière de mobilité ainsi qu'en matière d'information du grand public en matière de mesures de circulation. En 2013, 76 chantiers ont ainsi fait l'objet d'une attention particulière de la PCM, ce qui a généré la production de 24 fiches « infos ». Enfin, la réouverture des deux tubes autoroutiers de l'A1 au niveau du Bachet pour les besoins du chantier CEVA a été conclue par un succès pour une mesure de circulation exceptionnelle dans sa durée et dans son ampleur. Elle a permis d'optimiser dans un seul tube les circulations dans le sens le plus chargé.

Le contexte budgétaire contraignant de l'année 2013 n'a pas permis de respecter la planification financière prévue au PDTC 2011-2014. Le montant de la subvention versée aux TPG a subi une croissance moindre et s'est élevé à 204 millions de francs (soit + 6 millions de francs par rapport à l'année 2012). Ces moyens supplémentaires ont été essentiellement consacrés au renforcement de l'offre sur le réseau tramways, à la création des lignes 25 et 61, et enfin, pour l'ensemble des lignes urbaines (lignes 1 à 28), à l'extension de l'offre en période de pointe de 19 H jusqu'à 20H.

Concernant l'offre ferroviaire, pour faire face à la croissance de la demande sur l'arc lémanique, un matériel roulant plus capacitaire a été introduit sur la ligne régionale Coppet-Genève. Se sont également poursuivies les études liées aux opérations prévues dans le cadre de Léman 2030 (points de croisement nécessaires au passage au ¼ d'heure de la ligne Coppet-Genève, allongement des quais sur la ligne de la Plaine), ainsi que le travail préparatoire en vue du RER (études concernant le choix du matériel roulant, la mise en place d'une autorité organisatrice unique et la refonte du système tarifaire transfrontalier intégrant les lignes ferroviaires).

### ***Autres projets d'importance stratégique***

Les études sur les grands projets d'infrastructures en lien avec l'implantation d'une nouvelle jonction autoroutière à Collex ou Versoix se sont poursuivies en collaboration avec les communes concernées pour définir l'organisation d'un système de transports répondant à l'évolution de la demande en déplacement et adapté aux différentes contraintes, - notamment environnementales et paysagères - de ce secteur.

En matière de transports publics, les études relatives à la réalisation d'un tramway en direction de St-Julien ont démarré. Celles concernant l'aménagement de l'axe Frontenex pour desservir le quartier de MICA se sont poursuivies.

## J01 Transports et mobilité (suite)

S'agissant de l'extension de la gare de Cornavin, l'expertise menée a permis de confirmer la nécessité de réaliser une nouvelle gare souterraine. En ce qui concerne la mobilité douce, les études des axes prioritaires mobilité douce se sont poursuivies.

Concernant l'élargissement de l'autoroute de contournement, le travail mené auprès de la Confédération a permis de classer en 1ère et 2ème priorité les tronçons de l'autoroute de contournement du Vengeron à Perly situés sur sol genevois dans le message du Conseil fédéral aux chambres visant à supprimer les goulets d'étranglement du réseau national, permettant ainsi d'assurer leur financement au moyen de l'enveloppe disponible de 5,5 milliards de francs du Fonds d'infrastructure.

### **Explication des écarts par rapport au budget 2013**

33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables :

Les charges d'amortissements, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, sont en baisse.

35 - Dédommagements à des tiers :

L'indemnité versée aux CFF pour les trains régionaux a été inférieure au budget (- 657 471 F) en raison de la réévaluation des indicateurs utilisés pour son calcul (taux d'intérêt et coût moyen de l'énergie).

36 - Subventions accordées :

Le projet de loi accordant une indemnité à TPG Vélo SA pour la mise en œuvre d'un système de vélo en libre-service (VLS) n'a pas été adopté par le Grand Conseil. En conséquence, la subvention n'a pas été versée en 2013 (- 700 000 F).

La subvention non monétaire octroyée aux TPG pour l'utilisation des infrastructures aériennes et au sol est supérieure au budget (écart d'estimation: + 7 353 816 F). Elle n'a aucune incidence sur les comptes de l'Etat de Genève dès lors que la contrepartie non monétaire en revenu figure dans les comptes de la direction générale du génie civil (programme J02).

Les indemnités versées aux Transports publics yonnais (TPN) ont été inférieures aux prévisions, l'offre 2013 ayant été présentée postérieurement au dépôt du budget de l'Etat de Genève (écart d'estimation: - 6 846 F).

La subvention non monétaire attribuée à la Fondation des Parkings (FdP) pour le droit de superficie et utilisation des places de parc a été inférieure au montant prévu au budget (- 270 452 F). L'écart s'explique par la vente du parking P26 à l'aéroport international de Genève (AIG) ainsi que par la fermeture du parking Bachet 2 suite aux travaux du CEVA.

La subvention octroyée au Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) au titre de participation au déficit des lignes de transports collectifs transfrontalières et aux frais de fonctionnement a été versée conformément au budget. L'effet favorable de l'évolution du taux de change euro-franc suisse a contribué à un non dépensé de 1 935 F.

42 - Revenus des biens :

Les produits bruts des parcomètres, gérés par la Fondation des Parkings, ont été inférieurs aux prévisions (écart d'estimation: - 8 969 650 F). L'entrée en vigueur de l'indexation des tarifs (1989-2011) en mars 2012 n'a non seulement pas généré le produit espéré mais il a été observé une diminution de l'usage du stationnement. En outre, le vandalisme perpétré sur les horodateurs/parcomètres a également contribué à cette baisse des recettes. Enfin, le PL 11000 visant à augmenter davantage les tarifs a fait l'objet d'un refus d'entrée en matière de la Commission des transports en date du 10 juin 2013.

Le renouvellement des contrats annuels de location des canalisations des signaux lumineux existants, de même que la conclusion de nouveaux contrats, par les différents opérateurs, ont été inférieurs aux estimations (écart d'estimation: - 111 391 F).

43 - Recettes diverses :

Les remboursements de dégâts à la signalisation lumineuse ont été inférieurs au budget en raison d'une diminution du nombre d'accidents (écart d'estimation: - 148 627 F).

## J01 Transports et mobilité (suite)

La Fondation des Parkings a rétrocédé à l'Etat de Genève un montant de 276 740 F de TVA non prévu au budget suite à un changement d'assujettissement à la TVA des entités de l'Etat pour la période 2010 à 2012.

46 - Subventions acquises :

Aucune subvention n'a été perçue en 2013 de la part de la Confédération au titre de participation au déficit de la ligne SNCF Genève - Annemasse car cette dernière a été définitivement fermée (- 147 330 F).

Part estimée de bénéfice 2011-2013 revenant à l'Etat de Genève (+ 2 814 879 F), conformément aux dispositions prévues dans le contrat de prestations 2011-2014 le liant aux TPG.

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Assurer et améliorer le bon fonctionnement du transport public en tenant compte des impératifs de sécurité</b>						
1.1 Vitesse commerciale des transports publics en km/h (Référence 16.25 km/h en 2010)	Qualité	n/a	17 km/h	ND	17.25 km/h	2014
<b>2. Augmenter l'offre de transports publics conformément aux dispositions légales</b>						
2.1 Croissance des places/km réalisées (%)	Efficacité	n/a	+28.7%	ND	+34.90%	2014
2.2 Croissance annuelle de la fréquentation des Transports Publics Genevois (%/2010)	Efficacité	n/a	+14.4%		+17.50%	2014
<b>3. Evaluer la fluidité du trafic routier</b>						
3.1 Temps moyen, jours ouvrables en régime dit "fluide" ou "dense"	Qualité	n/a	N/A		N/A	
<b>4. Assurer la fonctionnalité et l'entretien des panneaux de signalisation routière</b>						
4.1 Délai de réparation des dysfonctionnements prioritaires	Efficacité	3 jours	3 jours	2 jours	3 jours	2014
4.2 Délai de réparation des dysfonctionnements constatés en situation normale	Efficacité	15 jours	15 jours	15 jours	15 jours	2014
<b>5. Développer et améliorer le réseau de mobilité douce</b>						
5.1 Augmentation de la longueur des aménagements cyclables sur le territoire de Genève (en km)	Efficacité	+10 km	+19.5 km		+34 km	2014
5.2 Evolution du trafic vélo pendant les périodes de pointe (base 2011)	Efficacité	-1920 vélos	+1000 vélos		+1200 vélos	2017
5.3 Nombre de places de vélo équipant les arrêts de transport public	Efficacité	6329 places	N/A		11000 places	2018
<b>6. Mettre à disposition des places P+R sur le territoire genevois</b>						
6.1 Nombre de places exclusivement réservées au P+R	Efficacité	4961 places	4961 places	5054	7000 places	2016
6.2 Evolution du nombre de places P+R à disposition sur le territoire genevois par la Fondation des parkings par rapport à l'année précédente	Efficacité	0	+100 places		+3700 places	2020

## J01 Transports et mobilité (suite)

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
6.3 Taux d'occupation des places P+R à disposition par la Fondation des parkings sur le territoire genevois	Efficacité	83%	81%		85%	2018

### Commentaires

**Indicateur 1.1** : conformément au contrat de prestation en vigueur avec les TPG, cet indicateur ne sera pas disponible avant mi-mars 2014 suite au boucllement des comptes TPG.

**Indicateur 2.1** : conformément au contrat de prestation en vigueur avec les TPG, cet indicateur ne sera pas disponible avant mi-mars 2014 suite au boucllement des comptes TPG.

**Indicateur 2.2** : conformément au contrat de prestation en vigueur avec les TPG, cet indicateur ne sera pas disponible avant mi-mars 2014 suite au boucllement des comptes TPG.

**Indicateur 3.1** : Cet indicateur sera disponible début juillet 2014 et concernera les six premiers mois de l'année.

**Indicateur 4.1** : Cet indicateur n'appelle pas de commentaire particulier.

**Indicateur 4.2** : Cet indicateur n'appelle pas de commentaire particulier.

**Indicateur 5.1 (ancien indicateur 1.2 du budget 2012)** : Valeur de référence 2010 : 213 km d'aménagements cyclables sur routes cantonales (pistes + bandes).

**Indicateur 5.2** : Les mauvaises conditions météorologiques expliquent ce résultat. Cela a été confirmé en mettant en relation les comptages automatiques sur plusieurs mois avec les conditions météo.

**Indicateur 5.3** : Nouvel indicateur dont la base a été recensée en 2013.

**Indicateur 6.1** : L'offre de P+R n'a pas évolué en 2013.

**Indicateur 6.2** : Pas d'évolution en 2013.

**Indicateur 6.3** : On compte plus de 4'000 abonnés P+R de la Fondation des parkings à la fin 2013, soit + 120 abonnés en une année.



# J02 Infrastructures routières et de transports publics

Département responsable : DIME

## COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>110'110'308</b>	<b>3'809'691</b>	<b>3.6%</b>	<b>106'300'617</b>	<b>107'554'116</b>
30 Charges de personnel	16'069'145	636'027	4.1%	15'433'118	15'670'413
31 Dépenses générales	16'880'458	1'284'469	8.2%	15'595'989	17'118'912
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	-	-	-	-	0
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	50'925'131	-680'579	-1.3%	51'605'710	51'623'803
35 Dédommagements à des tiers	19'790'000	30'000	0.2%	19'760'000	20'616'200
36 Subventions accordées	60'000	10'000	20.0%	50'000	50'000
39 Imputations internes	6'385'573	2'529'773	65.6%	3'855'800	2'474'787
<b>REVENUS</b>	<b>70'674'769</b>	<b>12'011'053</b>	<b>20.5%</b>	<b>58'663'716</b>	<b>66'412'859</b>
42 Revenus des biens	19'419'206	7'365'746	61.1%	12'053'460	22'789'484
43 Recettes diverses	13'024'175	-252'357	-1.9%	13'276'532	13'731'192
46 Subventions acquises	31'215'831	2'492'867	8.7%	28'722'964	26'744'026
49 Imputations internes	7'015'558	2'404'798	52.2%	4'610'760	3'148'157
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-39'435'538</b>	<b>8'201'364</b>	<b>-17.2%</b>	<b>-47'636'902</b>	<b>-41'141'257</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-4'393'043</i>	<i>889'032</i>	<i>-16.8%</i>	<i>-5'282'075</i>	<i>-4'433'065</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-3'834'275</i>	<i>818'713</i>	<i>-17.6%</i>	<i>-4'652'988</i>	<i>-12'791'729</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-47'662'856</b>	<b>9'909'109</b>	<b>-17.2%</b>	<b>-57'571'965</b>	<b>-58'366'052</b>

## POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>161.46</b>	<b>-5.95</b>	<b>-3.55%</b>	<b>167.41</b>	<b>163.90</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>147.66</i>	<i>-7.95</i>	<i>-5.11%</i>	<i>155.61</i>	<i>149.30</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>2.00</i>	<i>1.00</i>	<i>100.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>3.00</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>11.80</i>	<i>1.00</i>	<i>9.26%</i>	<i>10.80</i>	<i>11.60</i>

## Descriptif du programme

Ce programme vise à la construction et à l'entretien des infrastructures routières et ferroviaires destinées au trafic privé, à la mobilité douce et aux transports publics, ainsi qu'à la minimisation des nuisances sonores afin de protéger la population riveraine.

Il est mis en place par la direction générale du génie civil (DGGC).

# J02 Infrastructures routières et de transports publics (suite)

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- J02.01 Entretien, construction et assainissement du réseau routier
- J02.02 Réalisation d'infrastructures pour le réseau des transports publics

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013

### *Réalisation du programme de législation*

Projets stratégiques :

Les résultats 2013 ont été les suivants :

- Poursuite des travaux de génie civil du CEVA;
- Poursuite des travaux de construction de la tranchée couverte de Vézenaz commencés en 2010 pour une mise en service prévue début 2014;
- Poursuite des études de nouvelles lignes de tram selon le plan de développement du réseau des transports publics sous le pilotage de la DGT;
- Participation à l'étude d'opportunité et de variantes de tracés autoroutiers engagée par l'OFROU;
- L'étude urbanistique cantonale de la traversée routière du lac et du contournement Est de Genève est un objectif pour l'année 2014 et suivantes.

### *Autres projets d'importance stratégique*

En sus des objectifs formulés dans le programme de législation, la DGGC s'est consacrée en 2013 aux activités suivantes :

- Surveillance, inspection, maintenance et travaux de gros entretien des chaussées et des ouvrages d'art du réseau routier, surveillance, entretien et renouvellement des arbres du domaine public cantonal, ainsi que poursuite des études de projets d'assainissement du bruit routier selon le programme pluriannuel;
- Poursuite des études de la route des Nations et de l'adaptation de la jonction de Ferney de la route de liaison Communaux d'Ambilly (MICA), du tunnel de liaison Champel - HUG (en liaison avec le CEVA) et divers aménagements routiers liés au Projet d'agglomération franco-valdo-genevois;
- Début des travaux de la route de liaison P+R Sécheron, des aménagements route de Drize / route de Troinex et poursuite d'aménagements planifiés de giratoires, de pistes et bandes cyclables ainsi que d'éléments de modération du trafic et de sécurité.

### *Explication des écarts par rapport au budget 2013*

31 - Dépenses générales :

En raison d'un hiver exceptionnel, les dépenses ont été supérieures au budget, notamment en ce qui concerne l'entretien et les prestations fournies par des tiers pour les interventions de déneigement (écart d'estimation: + 768 654 F) ainsi que l'achat de fondant (écart d'estimation: + 223 599 F).

Par arrêt du Tribunal Fédéral porté à la connaissance de l'Etat de Genève le 19 août 2013, la DGGC a été condamnée à verser des indemnités de perte de valeur d'un montant de 373 235 F dans le cadre de la construction de la ligne de tram Cornavin-Meyrin-Cern (TCMC). Ce dépassement a été autorisé par la Commission des finances du Grand Conseil.

35 - Dédommagements à des tiers :

Le dépassement de 30 000 F découle d'une erreur de saisie d'un amendement demandé par la Commission des finances lors de l'élaboration du budget 2013 de l'Etat de Genève.

36 - Subventions accordées :

Le Groupe de suivi de la Praille a décidé d'augmenter la subvention Caddie Service de 10 000 F pour 2013, faisant ainsi passer la contribution de 50 000 F à 60 000 F. Ce dépassement de crédit a été autorisé par le département des finances conformément au règlement sur les crédits supplémentaires (D 1 05.09). Cette subvention étant financée

## J02 Infrastructures routières et de transports publics (suite)

par le Fonds (FATAC) "Amélioration desserte TPG" et contrebalancée par le "Produit différé" nature 46401100, l'effet sur les comptes de l'Etat de Genève est neutre.

39 - Imputations internes :

Une facture relative aux prestations internes de transports n'a pas pu être comptabilisée à temps sur l'exercice 2012, d'où un écart généré sur 2013 (écart d'estimation: + 1 494 617 F).

42 - Revenus des biens :

La subvention non monétaire octroyée par la direction générale des transports (ex direction générale de la mobilité - programme J01) aux TPG pour l'utilisation des infrastructures aériennes et au sol a été supérieure de 7 353 816 F au budget 2013. De ce fait, la contrepartie en revenu, comptabilisée à la DGGC, augmente d'autant.

43 - Recettes diverses :

En 2013, plus aucune prestation n'a été effectuée par l'Etat de Genève pour le compte de l'office fédéral des routes (OFROU). A ce titre, aucun remboursement de frais administratifs pour la construction et le gros entretien sur l'ensemble du réseau des routes nationales n'a été perçu en 2013 (écart d'estimation: - 400 000 F).

46 - Subventions acquises :

Les produits différés des subventions reçues, qui dépendent des recettes d'investissement et de la mise en service des actifs sous-jacents, ont été plus importants que prévus (écart d'estimation: + 3 111 955 F).

Révision à la hausse des estimations de la Confédération relatives aux droits d'entrée sur les carburants (écart d'estimation: + 134 386 F) et à la baisse de la quote-part des cantons sur la redevance poids lourds - RPLP (écart d'estimation: - 766 715 F).

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Réaliser les projets d'infrastructures (routières et de transports publics) approuvés par le CE</b>						
1.1 Pour chaque projet: Ecart en % entre le coût initialement budgété et le coût final prévisionnel (sans effet conjoncturel)	Efficacité	+0.85%	+/-10%	-2.54%	+/- 10 %	2014
1.2 Liaison ferroviaire CEVA: Ecart en % entre le coût annuel budgété et le coût réel annuel	Efficacité	+0.06%	+/-10%	0.74%	+/- 10 %	2014
<b>2. Planifier et assurer l'entretien des infrastructures routières cantonales</b>						
2.1 Taux de chaussées et d'ouvrages d'art entretenus (dépenses / budget en %)	Efficacité	97%	80%	88.1%	80%	2014
2.2 Taux de satisfaction des usagers relatif à l'entretien des pistes cyclables	Qualité	93%	80%		80%	2014
2.3 Taux de satisfaction des usagers relatif à l'entretien des routes (chaussées)	Qualité	94%	80%		80%	2014
2.4 Taux de satisfaction des usagers relatif à l'entretien des trottoirs	Qualité	91%	80%		80%	2014

### Commentaires

**Indicateur 1.1 :** Les résultats de l'année 2013 sont liés aux réductions budgétaires.

## J02 Infrastructures routières et de transports publics (suite)

**Indicateur 1.2** : Le chantier du CEVA a trouvé son rythme de croisière et pour l'année 2013 l'objectif est atteint.

**Indicateur 2.1** : Les résultats de l'année 2013 sont liés aux réductions budgétaires.

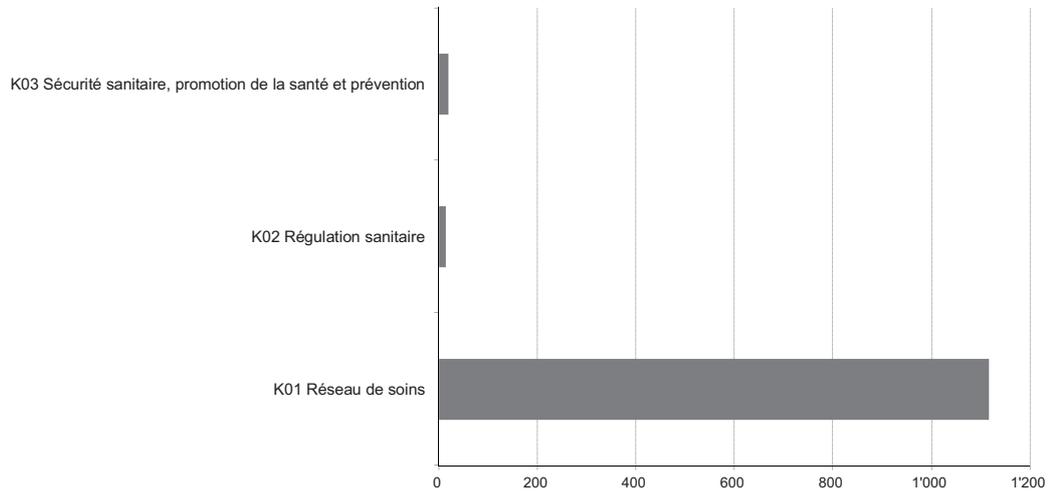
**Indicateur 2.2** : L'indicateur est basé sur une enquête de satisfaction réalisée une fois par année auprès des autorités communales. Le taux de réponses pour l'année 2013 est de 75%.

**Indicateur 2.3** : L'indicateur est basé sur une enquête de satisfaction réalisée une fois par année auprès des autorités communales. Le taux de réponses pour l'année 2013 est de 75%.

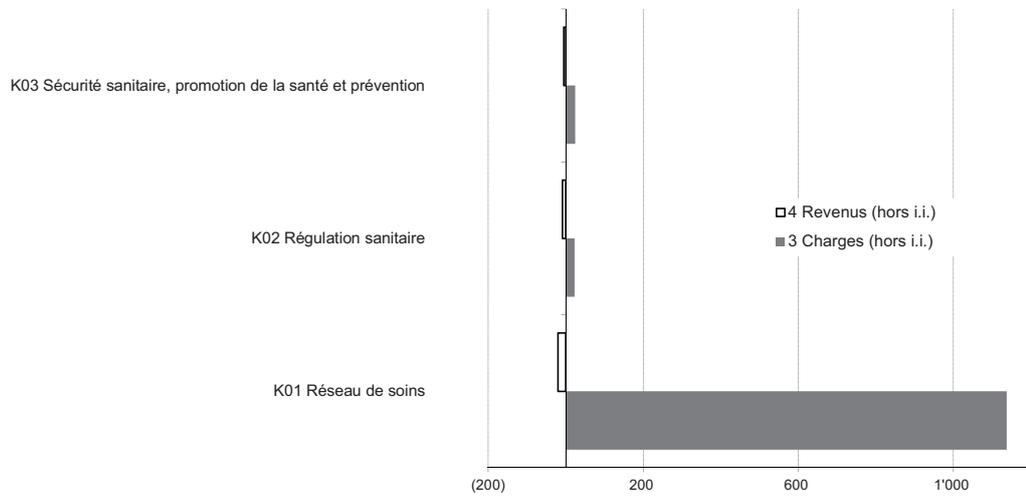
**Indicateur 2.4** : L'indicateur est basé sur une enquête de satisfaction réalisée une fois par année auprès des autorités communales. Le taux de réponses pour l'année 2013 est de 75%.

# K Santé

Résultats nets en millions de francs par programme



Charges et revenus en millions de francs par programme



## K SANTE

### Synthèse des priorités politiques

Les exigences de qualité et d'efficacité doivent présider à toutes les actions de l'Etat, et tout particulièrement dans le domaine de la santé. Elles sont la clé ouvrant la porte sur de meilleures prestations, un taux de satisfaction plus élevé et une utilisation optimale des deniers publics.

Orienter "la bonne personne, au bon endroit et au bon moment" constitue l'un des enjeux majeurs des années à venir permettant d'allier une allocation des ressources efficace à des soins de haute qualité. Ainsi, le Conseil d'Etat a continué à encourager le développement des collaborations entre les différents partenaires du réseau de soins, en vue d'assurer une orientation des patients vers la structure la mieux adaptée à leurs besoins. Dans le cadre de la coordination du réseau de soins, il a ainsi œuvré sur plusieurs processus prioritaires : définition des informations nécessaires au transfert des patients, lutte contre les hospitalisations inappropriées en attente d'un placement dans les structures d'aval à l'hôpital, amélioration de la préparation des sorties. Par ailleurs, il a analysé l'adéquation de l'offre aux besoins en structures intermédiaires – notamment dans les unités d'accueil temporaire - et clarifié l'accompagnement des projets de construction d'immeubles pour personnes âgées. Un neuvième foyer de jour a également pu être ouvert conformément à la planification sanitaire. Les plans d'action cantonaux « proches-aidants » et « soins palliatifs » ont été déployés. Enfin, le canton est entré dans la phase de déploiement du projet MonDossierMédical de partage sécurisé des informations médicales. Il a, dans ce cadre, renouvelé le contrat de partenariat public-privé avec la Poste pour l'exploitation du réseau.

Dans le domaine hospitalier, la révision de la LAMal, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012, a continué à déployer ses effets. Le canton a dû s'adapter, avec réactivité, à l'évolution des conditions de collaboration avec les cliniques privées ainsi qu'au recours, par les patients genevois, aux hospitalisations hors canton. Ces éléments ont toutefois contribué à assurer l'accès aux soins pour les patients genevois et ont permis de diminuer les délais d'attente pour les opérations électives.

En raison de la hausse inquiétante du nombre d'autorisations de pratiquer attribuées à des médecins et dans la perspective d'assurer l'offre de soins la plus adéquate possible par rapport aux besoins, le canton a réintroduit une clause du besoin partielle dans les soins médicaux ambulatoires. A l'inverse, il a augmenté les capacités de réponse des soins à domicile. Enfin, il a adopté le rapport de suivi du programme de lutte contre la pénurie de professionnels de santé.

La politique de prévention est également un levier important pour une meilleure maîtrise des coûts au regard du vieillissement de la population. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat a complété, en 2013, sa politique de prévention et de promotion dans les trois axes prioritaires retenus par le *plan cantonal de promotion de la santé et de prévention 2011-2015* par différentes mesures de prévention à l'attention des personnes âgées.

# K01 Réseau de soins

## Département responsable : DARES

### COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>1'137'376'342</b>	<b>-3'598'698</b>	<b>-0.3%</b>	<b>1'140'975'040</b>	<b>1'130'005'690</b>
30 Charges de personnel	1'682'480	-33'813	-2.0%	1'716'293	795'097
31 Dépenses générales	1'029'431	277'538	36.9%	751'893	302'969
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	37'795'944	4'638'870	14.0%	33'157'074	31'653'194
35 Dédommagements à des tiers	1'307'197	-1'092'803	-45.5%	2'400'000	1'663'136
36 Subventions accordées	1'095'561'291	-7'388'490	-0.7%	1'102'949'781	1'095'590'581
39 Imputations internes	-	-	-	-	714
<b>REVENUS</b>	<b>20'506'051</b>	<b>-6'776'677</b>	<b>-24.8%</b>	<b>27'282'728</b>	<b>12'542'012</b>
42 Revenus des biens	386	-154	-28.5%	540	160
43 Recettes diverses	20'505'665	-6'776'523	-24.8%	27'282'188	12'541'853
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-1'116'870'291</b>	<b>-3'177'979</b>	<b>0.3%</b>	<b>-1'113'692'312</b>	<b>-1'117'463'678</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-2'489'778</i>	<i>169'982</i>	<i>-6.4%</i>	<i>-2'659'760</i>	<i>-2'312'695</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-499'306</i>	<i>-139'379</i>	<i>38.7%</i>	<i>-359'927</i>	<i>-3'290'811</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-1'119'859'375</b>	<b>-3'147'376</b>	<b>0.3%</b>	<b>-1'116'711'999</b>	<b>-1'123'067'184</b>

### POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>9.99</b>	<b>-0.62</b>	<b>-5.84%</b>	<b>10.61</b>	<b>4.67</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>9.99</i>	<i>-0.52</i>	<i>-4.95%</i>	<i>10.51</i>	<i>4.60</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>-</i>	<i>-0.10</i>	<i>-100.00%</i>	<i>0.10</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0.07</i>

## Descriptif du programme

Ce programme vise à garantir la qualité et l'efficacité des prestations en veillant à la maîtrise de leurs coûts, quel que soit leur lieu d'intervention. Il a pour but de mettre en place un réseau de soins qui :

- garantit l'égalité d'accès aux soins;
- favorise l'aide aux proches;
- assure le développement des compétences des professionnels du réseau par une harmonisation des systèmes de formation continue.

Par ailleurs, l'orientation au sein du réseau de soins vise à favoriser le maintien et/ou le retour à domicile des bénéficiaires.

Ce programme est mis en œuvre par les Hôpitaux Universitaires de Genève, la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (Institution d'aide et de soins à domicile dès 2013), les cliniques genevoises de Joli-Mont et Montana, les foyers de jour ainsi que par le Service du réseau de soins (Direction générale de la santé).

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- K01.04 Maintien, aide et soins à domicile
- K01.05 Accès aux soins
- K01.06 Prestations hospitalières

# K01 Réseau de soins (suite)

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013

L'ensemble des acteurs de la santé, soit les HUG, l'IMAD, les cliniques Joli-Mont et Montana, les foyers de jour ainsi que la DGS maintiennent un rythme soutenu pour répondre aux besoins, tant en termes de structures, de réflexion que de coordination. Les capacités de réponse à la demande en soins à domicile ont été augmentées en 2013. Un neuvième foyer de jour a été ouvert conformément à la planification sanitaire. Le plan cantonal en faveur des soins palliatifs a été déployé, notamment dans sa dimension de formation des professionnels.

### Justification des écarts :

**Rubrique 30 :** L'écart de -33'813 F sur les charges de personnel résulte du turn over constaté pendant l'année 2013. Il s'agit d'un écart d'estimation.

**Rubrique 31 :** L'écart de 277'538 F sur les dépenses générales résulte du financement des mandats dans le cadre de l'extension du projet E-health.

**Rubrique 33 :** L'écart de 4'638'870 F sur la rubrique "Amortissements, provisions, irrécouvrables" résulte de charges d'amortissement supplémentaires sur les subventions d'investissement accordées aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), à l'Institution d'aide et de soins à domicile (IMAD) et aux cliniques genevoises de Joli-Mont et Montana. Ce type de dépense ne justifie par le dépôt d'une demande de dépassement de crédit.

**Rubrique 35 :** L'écart de -1'092'803 F sur les dédomagements à des tiers découle de subventions accordées aux communes pour l'hébergement des centres de maintien à domicile moins élevées que prévu. Il s'agit d'un écart d'estimation.

**Rubrique 36 :** L'écart de -7'388'490 F sur les subventions accordées découle principalement des éléments suivants :

- d'un écart sur l'indemnité non monétaire en faveur des HUG pour la location financement (-4'157'161 F);
- de la comptabilisation de la part de subvention 2013 non dépensée à restituer à l'échéance du contrat de prestations concernant les HUG (-128'103 F), l'IMAD (-941'541 F) et les cliniques genevoises de Joli-Mont et Montana (-616'802 F);
- du financement moins important que prévu des structures d'aide et de soins à domicile (-1'129'640 F);
- du non financement de structure d'accueil temporaires hors IMAD compte tenu que celles gérées par l'IMAD se sont révélées suffisantes pour accueillir les personnes en faisant la demande (-291'000 F).

**Rubrique 43 :** L'écart de -6'776'523 F sur les recettes diverses résulte principalement de la diminution de la rétrocession par les HUG de la part des tarifs hospitaliers versés par les assureurs au titre du financement de l'utilisation des investissements (-3'169'064 F) et de l'encaissement moins élevé que prévu de la rétrocession provenant de la refacturation des hospitalisations auprès des assureurs accident (-3'468'563 F).

### Justification des écarts (mesure des indicateurs)

**Indicateur 1.5:** Sur l'année 2013, 162 clients ont dépassé la limite de 40h de soins dans le mois, sur 8'339 clients appartenant à cette tranche d'âges et bénéficiant de soins. L'écart à la cible de 1.5% équivaut à 37 clients supplémentaires pris en charge.

**Indicateur 1.6:** Les demandes de séjour pour le 4ème trimestre ont été plus nombreuses que prévu. Par ailleurs, il a été décidé de fermer provisoirement l'UATR des Jumelles mi-novembre avec report sur Villereuse, ce qui a augmenté le taux d'occupation annuel.

**Indicateur 2.1, 2.2:** Les taux d'urgence 1 et 2 sont en dessous des cibles 2013. Cela s'explique par le nombre très élevé de cas et le changement de méthode d'attribution du degré d'urgence qui place une proportion de patients plus élevée de cas en urgence 1 et 2. La prise en charge des urgences reste un dossier prioritaire des HUG.

**Indicateur 2.7:** Le nombre d'événements indésirables graves est en légère augmentation; il est cependant difficile de faire la part entre une meilleure comptabilisation des cas et une augmentation réelle des cas.

**Indicateur 4.1:** La valeur 6.3 jours doit être appréciée par rapport à la valeur des hôpitaux universitaires suisses qui est de 6.5 jours.

**Indicateur 4.2:** Le nombre moyen de 197 patients (en augmentation en 2013) est à apprécier par rapport à la cible

# K01 Réseau de soins (suite)

de 112 lits dédiés aux patients en attente de placement.

**Indicateur 6.1:** La définition d'informations partagées a été jugée prématurée. Un travail préalable d'identification des principaux problèmes du réseau est nécessaire et a été effectué. Afin de remédier à ces problèmes, plusieurs projets d'amélioration du fonctionnement du réseau ont été lancés.

**Indicateur 6.2:** L'activité de la Commission étant permanente, la cible de 100% ne peut être atteinte, même à long terme. La Commission a lancé des projets d'amélioration du fonctionnement du réseau tels que les attentes de placement, la liaison hôpital-domicile et la charte de collaboration entre autres.

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Retarder l'entrée en EMS des personnes âgées</b>						
1.1 Pourcentage de personnes âgées admises en EMS avec un profil de dépendance <= classe Plaisir 4 (faible)	Efficacité	16%	max 15 %	12.2% (C3); 29.3% (C4)	<15%	2015
1.2 Pourcentage des clients IMAD ayant 65 ans et plus par rapport au nombre total des clients IMAD	Efficacité	75.90%	>= 76 %		>=76%	2015
1.3 Pourcentage des clients IMAD bénéficiant de soins ayant 65 ans et plus par rapport au total des clients soins	Efficacité	76.60%	>= 77 %		>=77%	2015
1.4 Pourcentage des heures de soins effectuées auprès des clients de 65 ans et plus par rapport au total des heures de soins	Efficacité	85.30%	>= 85 %		>=85%	2015
1.5 Pourcentage de clients ayant 65 ans et plus ayant dépassé la limite de prise en charge par l'IMAD par rapport au nombre de clients ayant 65 ans et plus recevant des soins	Efficacité	1.90%	<= 1.5 %		<=1.5%	2015
1.6 Taux d'occupation des unités d'accueil temporaire de répit (UATR)	Efficacité	75.70%	>= 72 %		80%	2015
<b>2. Améliorer la couverture du besoin de la population</b>						
2.1 Admission immédiate pour urgences 1	Qualité	86.80%	93.5 %	92.40%	95%	2015
2.2 Admission en 20 minutes pour urgences 2	Qualité	58%	71 %	71.40%	80%	2015
2.3 Admission en 2h pour urgences 3	Qualité	59.40%	70 %	66.80%	70%	2015
2.4 Délai d'attente PTH	Qualité	5 semaines	12 semaines	4.5 semaines	12 semaines	2015
2.5 Délai d'attente sénologie	Qualité	3 semaines	2 à 3.5 semaines	3.5 semaines	3 à 4 semaines	2015
2.6 Taux d'infections nosocomiales	Qualité	9.60%	< 10 %		<10%	2015
2.7 Nombre d'événements indésirables graves (EIG)	Qualité	182	163		163	2015

## K01 Réseau de soins (suite)

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>3. Augmenter le taux de couverture de l'activité ambulatoire</b>						
3.1 Taux de couverture de l'activité ambulatoire	Efficience	84.11%	75 %	78.62%	80%	2015
<b>4. Diminuer la durée moyenne de séjour</b>						
4.1 Durée moyenne de séjour zone DRG - hospitalisation de soins aigus somatiques	Efficience	6.3 jours	6.1 jours	6.4 jours	6.1 jours	2015
4.2 Nombre de personnes aux HUG en attente de placement	Efficience	197	<= 108		<=108 jours	2015
4.3 Durée d'attente de placement	Efficience	102	<= 60 jours		<=60 jours	2015
<b>5. Améliorer la recherche médicale universitaire</b>						
5.1 Nombre d'articles publiés dans des revues à politique éditoriale	Efficacité	1251	> 1'300	1'325	1300	2015
<b>6. Assurer le fonctionnement de la commission de coordination du réseau de soins</b>						
6.1 Définition des informations partagées au sein de la commission de coordination	Qualité	100%	100 %		100%	2015
6.2 Définition des prochaines priorités de la commission de coordination	Efficacité	100%	100 %		100%	2015

### Commentaires

#### Remarques :

Compte tenu du déploiement de la commission de coordination du réseau de soins en 2012, les objectifs prévus en 2012, soit le numéro 2 "Mettre en place la commission de coordination du réseau de soins" et le numéro 3 "Répondre aux besoins d'information et d'orientation des personnes âgées à risques" sont supprimés en 2013 et remplacés par un nouvel objectif numéro 6 "Assurer le fonctionnement de la commission de coordination du réseau de soins".

**Indicateur 1.1 :** Cet indicateur permet de mesurer la typologie de personnes entrant dans les EMS selon la catégorisation de leur dépendance (méthode de classification Plaisir).

**Indicateur 1.2 :** Cet indicateur permet de mesurer la structure selon l'âge des clients (plus de 65 ans) bénéficiaires de prestations de l'IMAD.

**Indicateur 1.3 :** Cet indicateur permet de mesurer la structure selon l'âge des clients (plus de 65 ans) nécessitant des soins LAMal.

**Indicateur 1.4 :** Cet indicateur permet de mesurer le ratio de soins LAMal prodigués à des personnes de plus de 65 ans par rapport au total des soins prodigués par l'IMAD.

**Indicateur 1.5 :** Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de clients de l'IMAD dont la prise en charge est de plus de 40 heures de soins LAMal par mois. Au dessus de 40 heures de soins par mois (1 heure et demie par jour en moyenne), et surtout dans les cas récurrents (chronicité), la personne pourrait être orientée, sur la base d'une évaluation ad hoc, vers une structure adaptée pour répondre à ses besoins.

**Indicateur 1.6 :** Cet indicateur permet le calcul du taux d'occupation des lits UATR gérés par l'IMAD (Lieux : Les Jumelles (10 lits) et UATR de Villereuse (29 lits)).

**Indicateur 2.1 :** Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de prise en charge immédiate pour les urgences vitales.

## K01 Réseau de soins (suite)

**Indicateur 2.2 :** Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de prise en charge en 20 minutes pour les cas urgents.

**Indicateur 2.3 :** Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de prise en charge en 2 heures pour les cas semi-urgents.

**Indicateur 2.4 :** Cet indicateur permet de mesurer le délai d'attente pour les PTH "Prothèse Totale de Hanche" entre la première consultation aux Hôpitaux universitaires de Genève et l'intervention.

**Indicateur 2.5 :** Cet indicateur permet de mesurer le délai d'attente pour les cancers du sein entre la première consultation aux Hôpitaux universitaires de Genève et l'intervention.

**Indicateur 2.6 :** Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité des mesures de qualité prises et initiées par les HUG.

**Indicateur 2.7 :** Il s'agit d'un indicateur statistique de veille. Les HUG ont émis une nouvelle directive entrée en vigueur le 1er mars 2011 sur la gestion des événements indésirables graves (EIG) et des incidents. L'indicateur recense les déclarations d'EIG effectuées. Il convient de souligner que la valeur de cet indicateur dépend de l'adhésion des acteurs à cette démarche qualité interne aux HUG et basée sur la culture d'apprendre des erreurs.

**Indicateur 3.1 :** Cet indicateur permet de mesurer le taux de couverture financière de l'activité ambulatoire des HUG.

**Indicateur 4.1 :** Cet indicateur permet de mesurer la durée moyenne de séjour des patients dans le cadre des hospitalisations de soins aigus somatiques.

**Indicateur 4.2 :** Cet indicateur permet de mesurer le nombre de patients hospitalisés aux HUG mais ne nécessitant plus de soins importants. Compte tenu des critères médicaux, ces personnes devraient être placées en EMS.

**Indicateur 4.3 :** Cet indicateur permet de mesurer le délai d'attente des personnes devant être placées en EMS.

**Indicateur 5.1 :** Cet indicateur statistique permet de mesurer l'importance et la qualité de l'activité de recherche des HUG.

**Indicateur 6.1 :** Cet indicateur permet de mesurer l'avancement de la mise en place de la commission de coordination du réseau de soins. Les informations sont celles qui sont jugées pertinentes par les prestataires de soins pour améliorer le fonctionnement du réseau comme par exemple le nombre de places vacantes dans les EMS.

**Indicateur 6.2 :** Cet indicateur permet de mesurer l'avancement de la mise en place de la commission de coordination du réseau de soins. La définition des prochaines priorités sera établie par le bureau de la commission.



# K02 Régulation sanitaire

Département responsable : DARES

## COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>22'474'984</b>	<b>5'516'735</b>	<b>32.5%</b>	<b>16'958'249</b>	<b>19'851'155</b>
30 Charges de personnel	3'242'687	-115'986	-3.5%	3'358'673	3'803'793
31 Dépenses générales	482'794	71'635	17.4%	411'159	984'458
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	1'836'219	1'834'924	141'693.0%	1'295	5'313'229
35 Dédommagements à des tiers	16'342'088	3'842'088	30.7%	12'500'000	8'998'950
36 Subventions accordées	570'693	-116'429	-16.9%	687'122	749'560
39 Imputations internes	502	502	-	-	1'166
<b>REVENUS</b>	<b>8'456'164</b>	<b>6'664'665</b>	<b>372.0%</b>	<b>1'791'499</b>	<b>3'314'161</b>
41 Patentes et concessions	10'000	5'000	100.0%	5'000	7'500
42 Revenus des biens	386	-154	-28.5%	540	503
43 Recettes diverses	8'445'778	6'659'819	372.9%	1'785'959	3'306'159
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-14'018'820</b>	<b>1'147'930</b>	<b>-7.6%</b>	<b>-15'166'750</b>	<b>-16'536'993</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'304'209</i>	<i>-166'089</i>	<i>14.6%</i>	<i>-1'138'120</i>	<i>-1'283'575</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-861'079</i>	<i>-222'728</i>	<i>34.9%</i>	<i>-638'351</i>	<i>-2'385'349</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-16'184'108</b>	<b>759'113</b>	<b>-4.5%</b>	<b>-16'943'221</b>	<b>-20'205'917</b>

## POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>18.99</b>	<b>-1.50</b>	<b>-7.32%</b>	<b>20.49</b>	<b>23.29</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>18.99</i>	<i>-1.40</i>	<i>-6.87%</i>	<i>20.39</i>	<i>23.08</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>-</i>	<i>-0.10</i>	<i>-100.00%</i>	<i>0.10</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0.21</i>

## Descriptif du programme

Ce programme vise à s'assurer de l'application des prescriptions légales fédérales et cantonales en matière de santé. Il a pour objectif, par le biais de la planification sanitaire et du contrôle des prestataires :

- de déterminer les besoins en soins de la population ;
- d'évaluer l'offre en soins ;
- de définir des moyens adéquats et suffisants de manière à satisfaire ces besoins de la façon la plus rationnelle et la plus économique ;
- de protéger la santé des patients et de la population ;
- de garantir des soins appropriés de qualité.

Il comprend notamment: la planification sanitaire (au sens large), les autorisations d'exploiter des institutions de santé, les autorisations d'exercer des professions et activités médicales et la protection des droits de patients.

Ce programme est mis en œuvre par le Service du réseau de soins, le Service du médecin cantonal et la Commission de surveillance, faisant tous partie de la Direction générale de la santé.

## K02 Régulation sanitaire (suite)

### Ce programme contient les prestations suivantes :

- K02.01 Planification sanitaire
- K02.02 Pratiques professionnelles
- K02.03 Protection des droits des patients

### Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013

Le nouveau régime de financement hospitalier est entré en vigueur en 2012. Sur cette base, des mandats de prestations ont été renouvelés en 2013 avec les cliniques privées. Les patients au bénéfice de la seule assurance de base peuvent désormais accéder à certaines prestations dispensées par plusieurs établissements privés genevois. Par ailleurs, l'évolution croissante des demandes d'autorisation de pratique pour des médecins en pratique privée s'est poursuivie, malgré la réintroduction partielle de la clause du besoin en juillet 2013. Il est à relever que conformément aux recommandations de l'ICF, des droits de pratique individuels sont désormais délivrés à tous les professionnels de santé, sans exception depuis 2013, y compris dans les institutions publiques.

#### Justification des écarts :

**Rubrique 30** : L'écart de -115'986 F sur les charges de personnel est dû au turn over constaté pendant l'année 2013. Il s'agit d'un écart d'estimation.

**Rubrique 31** : L'écart de 71'635 F sur les dépenses générales est dû principalement aux frais plus élevés que prévu pour l'évaluation selon la méthode "Plaisir" des soins des personnes en établissement médico-social (EMS). Il s'agit d'un écart d'estimation.

**Rubrique 33** : L'écart de 1'834'924 F sur la rubrique "Amortissements, provisions, irrécouvrables" est dû à la constitution d'une provision pour la couverture des factures d'hospitalisation hors canton de résidents genevois concernant des séjours 2013 non encore facturés par les différents établissements hospitaliers des autres cantons.

**Rubrique 35** : L'écart de 3'842'088 F sur les dédommagements à des tiers est dû aux paiements des prestations des hospitalisations hors canton pour 2013 ainsi que pour les prestations 2012 facturées par les établissements hospitaliers en 2013. Les prestations 2012 avaient fait l'objet de la constitution de provision au 31 décembre 2012 et l'utilisation de cette dernière a été comptabilisée dans la nature 43 "Recettes diverses".

**Rubrique 36** : L'écart de -116'429 F sur les subventions accordées est dû à une participation moindre aux programmes intercantonaux pour 41'429 F (Programme latin de don d'organes et Observatoire de la santé) et au report des actions de lutte contre la pénurie des professionnels de la santé pour 75'000 F.

**Rubrique 41** : L'écart de 5'000 F sur les patentes et concessions est dû à une augmentation de la facturation pour des autorisations d'exploitation dans le domaine de la santé.

**Rubrique 43** : L'écart de 6'659'819 F sur les recettes diverses est notamment dû aux éléments suivants :

- Dissolution de la provision pour les hospitalisations hors canton constituée au décembre 2012 pour les séjours 2012 mais non encore facturés au 31 décembre 2012 et dont le paiement s'est effectué en 2013 (5'220'000 F);
- Remboursement de subventions de plusieurs institutions conformément aux contrats de prestations et aux mandats de prestations avec des cliniques privées (580'645 F);
- Remboursement par les autres cantons d'hospitalisations hors canton préalablement payées par le canton (665'352 F);
- Augmentation de la facturation relative aux droits de pratique des professionnels de la santé (225'203 F).

#### Justification des écarts (mesure des indicateurs)

**Indicateur 1.1**: L'atteinte des délais dans 94% des cas peut être considérée comme bonne considérant l'augmentation annuelle du nombre de demandes (+26% pour 2013 par rapport à 2012).

**Indicateur 3.2**: L'application informatique ne permet pas encore de calculer cet indicateur.

# K02 Régulation sanitaire (suite)

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Améliorer le traitement administratif et financier des hospitalisations hors-canton</b>						
1.1 Taux de réponses dans les 3 jours attestant de la garantie de paiement des hospitalisations hors canton	Qualité	94%	95 %	90%	95%	2018
<b>2. Mise en oeuvre de la planification sanitaire cantonale</b>						
2.1 Suivi et évaluation des mandats et contrats de prestations inscrits sur la liste hospitalière cantonale (examen des indicateurs des contrats par une commission de suivi)	Efficacité	100%	100 %	100%		
2.2 Suivi et évaluation des contrats de prestations du domaine des soins à domicile (examen des indicateurs des contrats par une commission de suivi)	Efficacité	100%	100 %	100%		
<b>3. Optimiser les délais de traitement des autorisations concernant les professionnels de la santé et les établissements de santé</b>						
3.1 Taux d'autorisations de pratiquer délivrées dans les 7 jours	Qualité	61.50%	90 %	55%	95%	2015
3.2 Taux d'autorisations d'exploiter délivrées dans les 14 jours	Qualité	non disponible	90 %	non disponible	95%	2015
<b>4. Optimiser la surveillance des institutions de santé</b>						
4.1 Taux de visites d'EMS par an	Efficacité	100%	100 %	75%	100%	2015
4.2 Taux d'inspection de suivi réalisé dans les EMS	Efficacité	100%	100 %	100%	100%	2015
4.3 Taux d'inspection réalisé en matière d'ouverture des institutions de santé (hors EMS)	Qualité	100%	100 %			
4.4 Taux d'inspection de cabinets réalisé en matière de stérilisation	Efficacité	20%	20 %	24%	20%	2015
4.5 Taux d'inspection réalisé sur plaintes des institutions de santé (hors EMS)	Efficacité	100%	100 %		100%	2015
<b>5. Optimiser le délai de traitement des plaintes et dénonciations en matière disciplinaire par le bureau</b>						
5.1 Pourcentage de décisions prises dans un délai maximum de 6 semaines par le bureau dès sa saisie d'une plainte ou d'une dénonciation	Efficacité	100%	100 %		100%	2015

### Commentaires

#### Remarques :

Compte tenu du transfert au Pouvoir Judiciaire dès le 1er janvier 2013 de l'activité liée à la privation de liberté à des fins d'assistance, l'objectif 2012 numéro 5 "Respecter le délai légal pour rendre les décisions PLFA dans le cadre des admissions non volontaires" est supprimé.

**Indicateur 1.1 :** Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage représentant le délai de réponse entre le dépôt de la demande de garantie de paiement par le médecin conseil à la direction générale de la santé et la réponse apportée au demandeur.

**Indicateur 2.1 :** Cet indicateur permet de mesurer le suivi et l'évaluation des mandats et contrats de prestations des établissements de soins hospitaliers inscrits sur la liste hospitalière cantonale. Les commissions de suivi vérifient

## K02 Régulation sanitaire (suite)

annuellement que les objectifs et les engagements définis dans chaque mandat et contrat sont respectés. Ces mandats et contrats concernent tous les établissements inscrits sur la liste hospitalière cantonale.

**Indicateur 2.2 :** Cet indicateur permet de mesurer le suivi et l'évaluation des contrats de prestations signés entre l'Etat de Genève et les intervenants de l'aide à domicile. Les commissions de suivi vérifient annuellement que les objectifs et les engagements définis dans chaque contrat sont respectés.

**Indicateur 3.1 :** Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage d'autorisations de pratiquer qui sont délivrées dans les 7 jours aux professionnels de la santé après complétude du dossier déposé à la direction générale de la santé. Ces autorisations concernent notamment les professions d'ambulancier, de chiropraticien, de médecin et de sage-femmes.

**Indicateur 3.2 :** Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage d'autorisations d'exploiter qui sont délivrées dans les 14 jours aux institutions de santé après complétude du dossier déposé à la direction générale de la santé. Ces autorisations concernent notamment les cabinets médicaux privés, les cliniques et les permanences.

**Indicateur 4.1 :** Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage d'établissements médico-sociaux (EMS) qui sont visités sur l'année par le service du médecin cantonal. La notion de visite est scindée en 3 parties à savoir la visite d'ouverture (simple visite), la visite agendée (visite plus approfondie) et la visite inopinée (visite centrée sur un ou plusieurs éléments en particulier).

**Indicateur 4.2 :** Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage d'inspections de suivi dans les EMS suite à un premier contrôle. Les inspections de suivi sont des inspections complémentaires suite à des anomalies constatées lors d'une première inspection. Ces deuxièmes inspections doivent avoir lieu au maximum 12 mois après la première inspection. Le 100 % des mesures correctives doit être appliqué par les EMS.

**Indicateur 4.3 :** Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage d'institutions de santé (hors EMS) qui sont visitées sur l'année à la suite d'une ouverture.

**Indicateur 4.4 :** Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage d'inspections réalisées dans les cabinets en matière de stérilisation. Sur environ 1650 cabinets, 1/3 sont concernés par les dispositions de l'ODIM (Ordonnance fédérale sur les dispositifs médicaux en matière de stérilisation).

**Indicateur 4.5 :** Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage d'institutions de santé (hors EMS) qui sont visitées sur l'année à la suite d'une plainte.

**Indicateur 5.1 :** Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de décisions rendues par le bureau de la commission de surveillance dans un délai de 6 semaines à compter du dépôt de la plainte ou de la dénonciation. La commission de surveillance est chargée de veiller au respect des droits des patients, ainsi qu'au respect des prescriptions légales régissant les professions de la santé et les institutions de santé. Par rapport à l'indicateur de 2012, il a été modifié par le fait que le délais de 2 mois est ramené à 6 semaines.

# K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

Département responsable : DARES

## COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>24'070'709</b>	<b>-700'840</b>	<b>-2.8%</b>	<b>24'771'549</b>	<b>24'881'436</b>
30 Charges de personnel	11'707'191	-166'666	-1.4%	11'873'857	12'021'449
31 Dépenses générales	1'552'058	-194'017	-11.1%	1'746'075	1'848'482
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	411'296	194'816	90.0%	216'480	382'475
35 Dédommagements à des tiers	69'271	-21'729	-23.9%	91'000	66'932
36 Subventions accordées	10'274'971	-504'605	-4.7%	10'779'576	10'460'714
39 Imputations internes	55'921	-8'639	-13.4%	64'560	101'383
<b>REVENUS</b>	<b>5'184'220</b>	<b>-483'238</b>	<b>-8.5%</b>	<b>5'667'458</b>	<b>4'913'003</b>
41 Patentes et concessions	15'061	8'061	115.2%	7'000	9'550
42 Revenus des biens	5'455	235	4.5%	5'220	4'363
43 Recettes diverses	3'102'984	-255'054	-7.6%	3'358'038	2'881'036
46 Subventions acquises	2'060'720	-236'480	-10.3%	2'297'200	2'018'053
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-18'886'488</b>	<b>217'603</b>	<b>-1.1%</b>	<b>-19'104'091</b>	<b>-19'968'434</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-818'105</i>	<i>156'078</i>	<i>-16.0%</i>	<i>-974'183</i>	<i>-962'279</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'859'764</i>	<i>-570'451</i>	<i>24.9%</i>	<i>-2'289'313</i>	<i>-7'455'436</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-22'564'357</b>	<b>-196'770</b>	<b>0.9%</b>	<b>-22'367'587</b>	<b>-28'386'149</b>

## POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>76.28</b>	<b>-6.51</b>	<b>-7.86%</b>	<b>82.79</b>	<b>81.56</b>
ETP fixes	76.28	-6.37	-7.71%	82.65	80.44
ETP auxiliaires	-	-0.14	-100.00%	0.14	0.80
ETP agents spécialisés	-	-	-	-	0.32

## Descriptif du programme

Ce programme a pour but de maintenir et d'améliorer la santé de la population en offrant aux individus et à la collectivité une offre de prestations adéquates, efficaces et efficaces en matière de promotion de la santé, de prévention des maladies et de sécurité sanitaire. Il vise également à assurer la protection de la population contre des risques environnementaux et les chiens dangereux.

Ce programme est mis en œuvre par le Service du médecin cantonal, le Service du pharmacien cantonal et le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (faisant tous partie de la Direction générale de la santé), ainsi que par d'autres institutions œuvrant dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- K03.01 Promotion de la santé et prévention des maladies
- K03.02 Sécurité sanitaire
- K03.03 Protection des animaux
- K03.04 Aide sanitaire d'urgence

# K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013

Le service du pharmacien cantonal a réalisé 334 inspections. Parmi elles, 179 ont concerné des institutions de santé et la vente de produits thérapeutiques et 155 les produits chimiques. Le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) a réalisé quelque 3'680 inspections en contrôlant le marché des denrées alimentaires et des objets usuels ainsi que les eaux de piscines.

La collaboration avec les autres services romands s'est accentuée, notamment grâce au système informatique SIGARE. De même, le déploiement de l'application ALANICH, a permis de mettre en réseau les partenaires cantonaux et communaux chargés de l'application des dispositions légales relatives aux chiens.

### Justification des écarts :

**Rubrique 30** : L'écart de -166'665 F sur les charges de personnel est dû au turn over constaté pendant l'année 2013. Il s'agit d'un écart d'estimation.

**Rubrique 31** : L'écart de -194'017 F sur les dépenses générales est dû principalement aux éléments suivants :

- dépenses moins élevées que prévues concernant les fournitures générales et les impressions de formules (67'754 F);
- recours moindre aux madataires (85'439 F);
- diminution sur les cotisations (27'505 F).

Il s'agit d'un écart d'estimation.

**Rubrique 33** : L'écart de 194'816 F sur la rubrique "Amortissements, provisions, irrécouvrables" est dû aux éléments suivants :

- augmentation des amortissements (66'261 F);
- dotation supplémentaire à la provision pour débiteurs douteux (75'821 F);
- augmentation des créances irrécouvrables (52'734 F).

Il s'agit d'un écart d'estimation.

**Rubrique 35** : L'écart de -21'729 F sur les dédommagements à des tiers est dû à des participations moindres pour des activités communes avec la Confédération, les autres cantons et les communes en matière d'épizooties.

**Rubrique 36** : L'écart de -504'605 F sur les subventions accordées est dû principalement à une participation moindre aux programmes intercantonaux (-51'378 F), à l'absence de subvention en matière d'épizooties (-25'000 F) et à un financement moindre des actions de promotion en matière de santé (-196'025 F).

**Rubrique 41** : L'écart de 8'061 F sur les patentes et concessions est dû à une augmentation de la facturation pour des autorisations dans le domaine des médicaments.

**Rubrique 43** : L'écart de -255'054 F sur les recettes diverses est principalement dû aux éléments suivants :

- Diminution de la refacturation aux assureurs maladies pour la vaccination HPV compte tenu de la diminution des coûts de la campagne de vaccination (-293'786 F);
- Diminution de l'affectation au fonds de lutte contre la drogue due à la diminution du produit des confiscations par le Pouvoir Judiciaire (-224'401 F);
- Augmentation des émoluments administratifs (+21'625 F);
- Augmentation du produit résultant de la vente de puces d'identification pour les chiens (+132'680 F);
- Remboursement du solde de subventions non utilisées conformément aux contrats de prestations (+100'279 F).

**Rubrique 46** : L'écart sur les subventions acquises de 236'480 F résulte de :

- la diminution des charges relatives aux fonds affectés par des tiers avec conditions (FATAC) pour 286'400 F dont la Dîme de l'alcool (100'000 F), le fonds de prévention du jeu (149'811 F) et le fonds Promotion Santé Suisse (14'291 F).

# K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

## Justification des écarts (mesure des indicateurs)

**Indicateur 1.2:** Les données de cet indicateur ne sont plus suivies suite au non remplacement de la personne responsable partie en retraite.

**Indicateur 1.3:** Le pourcentage correspond à la situation à fin septembre. L'ensemble des demandes et des rappels n'a pas été retourné. Le travail administratif de suivi est prépondérant à l'atteinte de la cible.

**Indicateur 2.1:** Ce chiffre n'est pas définitif et peut évoluer dès réception d'informations complémentaires de la part des médecins. Cette donnée correspond au nombre de nouvelles déclarations et non pas au nombre de nouvelles infections. Elle est stable par rapport à 2012 (73 nouvelles déclarations).

**Indicateur 3.1 et 3.2:** Ces indicateurs ne sont mesurés que tous les 3 ans. Le prochain recensement aura lieu en 2014.

**Indicateur 7.1:** Le service du vétérinaire cantonal a réalisé 240 TMC, soit 40 de plus que le nombre budgété pour l'année 2013, conséquence d'un meilleur suivi des cas.

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Contrôler l'évolution des maladies transmissibles et éviter la survenue de flambées épidémiques</b>						
1.1 Taux d'enfants de 28 mois vaccinés avec deux doses de vaccin contre la rougeole	Efficacité	95%	95 %	95%	95%	2015
1.2 Taux de couverture vaccinale HPV des jeunes filles et femmes de 11 à 19 ans	Efficacité	non disponible	80 %			
1.3 Taux de retour des annonces de maladies à déclaration obligatoire par les médecins	Efficacité	84%	95 %	89%	95%	2015
<b>2. Améliorer la prévention du VIH</b>						
2.1 Nombre de nouveaux diagnostics d'infections VIH par an	Efficacité	79	< 5	73	<90	2020
<b>3. Interrompre l'évolution croissante de l'excès de poids</b>						
3.1 Taux de prévalence du surpoids chez les enfants de 4 à 5 ans scolarisés à Genève, selon les courbes de référence internationales recommandées par l'OMS	Efficacité	N/A	10 %	non disponible	10%	2015
3.2 Taux de prévalence de l'obésité chez les enfants de 4 à 5 ans scolarisés à Genève, selon les courbes de référence internationales recommandées par l'OMS	Efficacité	N/A	3 %	non disponible	3%	2015
<b>4. Stabiliser le nombre d'alcoolisations aiguës chez les jeunes</b>						
4.1 Nombre de cas d'admissions par an aux HUG de jeunes de moins de 16 ans pour intoxications alcooliques	Efficacité	39	< 80	66	<80	2015
<b>5. Assurer le respect de la mise sur le marché, la délivrance et l'utilisation des médicaments, des dispositifs médicaux et des produits chimiques</b>						

## K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
5.1 Nombre d'inspections en relation avec les produits thérapeutiques (y compris les stupéfiants) et les laboratoires d'analyses médicales	Efficacité	179	160		160	2015
5.2 Nombre d'inspections par inspecteur (pour 1 ETP)	Efficience	83.5	85	105	85	2015
5.3 Nombre d'inspections en relation avec les produits chimiques	Efficacité	155	180		180	2015
<b>6. Protéger les consommateurs contre les denrées alimentaires et les objets usuels pouvant mettre leur santé en danger</b>						
6.1 Taux de commerces et établissements contrôlés annuellement	Efficacité	51%	50 %	50%	50%	2018
6.2 Nombre d'inspections y compris les contrôles des manifestations publiques effectués par contrôleur (pour 1 ETP)	Efficience	389	350	486	350	2018
6.3 Nombre total d'inspections y compris les contrôles des manifestations publiques et des abattages	Efficacité	3885	3700	4123	4000	2018
6.4 Nombre d'échantillons analysés par les laboratoires	Efficacité	6480	6000	6886	7000	2018
6.5 Taux des entreprises sensibles (cantines scolaires, crèches, hôpitaux et cliniques, EMS) contrôlés annuellement	Efficacité	100%	80 %		100%	2018
<b>7. Renforcer la protection de la population envers les chiens</b>						
7.1 Taux de réalisation des TMC devant obligatoirement être menés par la SCAV	Efficacité	100%	100 %		100%	2018
7.2 Nombre d'annonces de morsure et de comportement agressif	Efficacité	99.6%	230		230	2018
<b>8. Garantir une intervention efficace des ambulances du 144</b>						
8.1 Taux de conformité des contrôles du matériel sanitaire des ambulances	Efficacité	90%	100 %	98%	100%	2015
8.2 Taux de respect des délais d'intervention en zone urbaine (< 10 minutes) et rurale (< 15 minutes)	Qualité	100%	100 %	95%	100%	2015
8.3 Taux de conformité des contrôles des équipages des ambulances selon les normes IAS (Interassociation de sauvetage)	Efficacité	100%	100 %	97%	100%	2015

### Commentaires

**Indicateur 1.1 :** Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage d'enfants de 28 mois domiciliés dans le canton et vaccinés avec deux doses de vaccin contre la rougeole. Le calcul de l'indicateur est obtenu par le biais d'un courrier envoyé mensuellement aux parents d'enfants ayant atteint l'âge de 28 mois et leur demandant d'envoyer le carnet de vaccination pour vérification du statut vaccinal. La valeur de l'indicateur repose sur les réponses reçues. Depuis plusieurs années, le taux de réponse est stable et se situe à 90 %.

**Indicateur 1.2 :** Cet indicateur permet de mesurer le taux de couverture vaccinale HPV pour les jeunes filles de 11 à 19 ans.

**Indicateur 1.3 :** Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de retour par les médecins des déclarations complémentaires pour les maladies à déclaration obligatoire. Les laboratoires et les médecins sont tenus de déclarer certaines maladies dites à "déclaration obligatoire" sous forme d'une déclaration complémentaire lorsque ces maladies sont diagnostiquées par un laboratoire. Le respect de cette exigence est un gage de la qualité de la

## K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

surveillance épidémiologique des maladies. L'OFSP (Office Fédéral de la Santé Publique) envoie également à la direction générale de la santé des déclarations qui font office de double contrôle.

**Indicateur 2.1 :** Cet indicateur permet de mesurer le nombre de nouvelles infections VIH (Sida) qui sont diagnostiquées par an. Le diagnostic d'infection VIH est à déclaration obligatoire par les laboratoires et les médecins. Cet indicateur ne prend en compte que les infections récentes (moins de un an) de résidents à Genève car elles reflètent l'intensité actuelle de la transmission du virus sur laquelle porte des efforts de prévention.

**Indicateur 3.1 :** Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de prévalence du surpoids (Indice de masse corporelle "IMC" entre 25 et 30) chez les enfants de 4 à 5 ans scolarisés à Genève. Cet indicateur est basé sur les données relevées par le Service de santé de la Jeunesse dans le cadre des visites d'entrées de scolarisation des enfants de 4 à 5 ans.

**Indicateur 3.2 :** Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de prévalence de l'obésité (Indice de masse corporelle "IMC" supérieur à 30) chez les enfants de 4 à 5 ans scolarisés à Genève. Cet indicateur est basé sur les données relevées par le Service de santé de la Jeunesse dans le cadre des visites d'entrées de scolarisation des enfants de 4 à 5 ans.

**Indicateur 4.1 :** Cet indicateur de veille repose sur le nombre de cas d'admissions par an aux Hôpitaux universitaires de Genève de jeunes de moins de 16 ans pour intoxication alcoolique. L'évolution du nombre de cas ne peut être interprétée sans autre analyse comme le reflet de l'efficacité ou de l'inefficacité du dispositif de prévention. En effet, une augmentation des cas pourrait traduire par exemple une amélioration du dispositif de détection des jeunes en situation de consommation abusive ou refléter une propension de l'entourage du mineur à faire recours au 144 ou à se rendre directement à l'hôpital.

**Indicateur 5.1 :** Cet indicateur permet de mesurer le nombre total d'inspections portant sur le respect de la mise sur le marché, de la délivrance et de l'utilisation des médicaments (y compris des stupéfiants) et des dispositifs médicaux. Les entités inspectées sont les institutions de santé utilisant des produits thérapeutiques et/ou des stupéfiants (par exemple pharmacies, commerces d'optique, laboratoires d'analyses médicales) et les commerces en gros de médicaments. Par rapport à 2012, cet indicateur a été séparé entre l'activité d'inspection en relation avec les produits thérapeutiques (indicateur 5.1) et celle en relation avec les produits chimiques (indicateur 5.3)

**Indicateur 5.2 :** Cet indicateur permet de mesurer la moyenne du nombre d'inspections effectuées par inspecteur du service du pharmacien cantonal portant sur le respect de la mise sur le marché, de la délivrance et de l'utilisation des médicaments, des dispositifs médicaux ainsi que des produits chimiques

**Indicateur 5.3 :** Cet indicateur permet de mesurer le nombre total d'inspections (y compris les déplacements pour effectuer les prélèvements) portant sur le respect de la mise sur le marché, de la délivrance et de l'utilisation des produits chimiques. Les entités inspectées sont notamment les commerces utilisant ou vendant des produits chimiques. Les prélèvements concernent principalement les objets contenant des substances dangereuses pour l'environnement. Par rapport à 2012, l'indicateur a été séparé entre l'activité d'inspection en relation avec les produits thérapeutiques (indicateur 5.1) et celle en relation avec les produits chimiques (indicateur 5.3)

**Indicateur 6.1 :** Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de commerces et d'établissements contrôlés annuellement en vertu de la loi sur les denrées alimentaires et les objets usuels.

**Indicateur 6.2 :** Cet indicateur permet de mesurer la moyenne du nombre d'inspections effectuées par contrôleur du service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) sur les denrées alimentaires et les objets usuels pour les commerces, les établissements et les manifestations publiques. Cet indicateur tient compte uniquement des contrôleurs et non pas des inspecteurs qui s'occupent des inspections de plus grandes envergures.

**Indicateur 6.3 :** Cet indicateur permet de mesurer le nombre total d'inspections qui sont effectuées sur les denrées alimentaires et les objets usuels pour les commerces les établissements, les piscines, les manifestations publiques et les abattages. Cet indicateur tient compte des contrôleurs, des inspecteurs et des vétérinaires.

**Indicateur 6.4 :** Cet indicateur permet de mesurer le nombre d'échantillons de denrées alimentaires et d'objets usuels qui sont contrôlés et analysés par les laboratoires du SCAV. Les échantillons peuvent tant être amenés au laboratoire par des inspecteurs qu'être apportés directement par le public.

**Indicateur 6.5 :** Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de contrôles annuels relatif aux entreprises sensibles (cantines scolaires, crèches, hôpitaux et cliniques, EMS). En 2012, le nombre d'entreprises sensibles est de 332.

## K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention (suite)

**Indicateur 7.1** : Cet indicateur permet de mesurer les TMC devant être effectué obligatoirement par le SCAV, notamment suite à des mesures administratives, et qui ne peuvent pas être délégués. Par rapport à 2012, cet indicateur a été précisé en ne prenant en compte que les tests qui devant être effectué par l'Etat de Genève, soit pour lui le SCAV.

**Indicateur 7.2** : Ce nouvel indicateur de veille repose sur le nombre de morsures et de comportement agressif sur le canton de Genève.

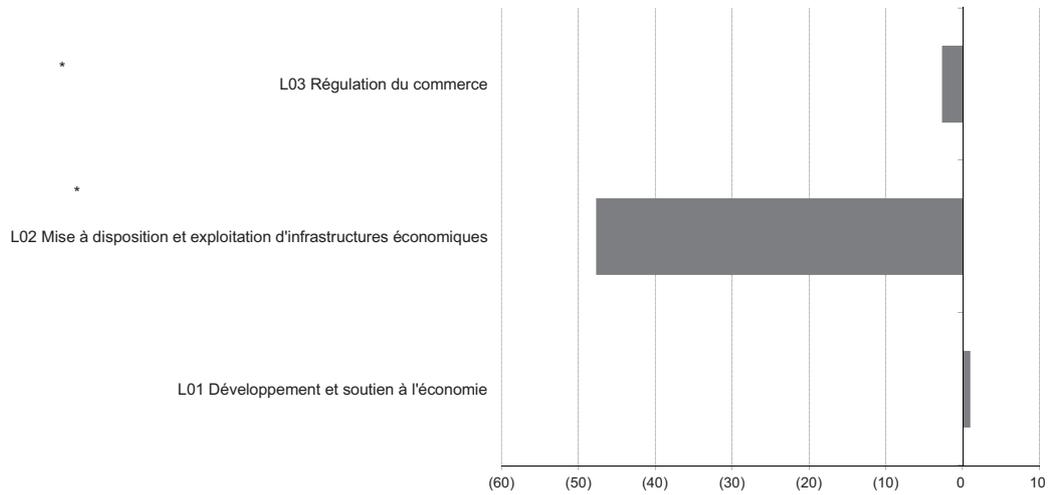
**Indicateur 8.1** : Cet indicateur permet de mesurer le respect des délais d'interventions des ambulances pour la zone urbaine (densité de plus de 20 habitants par hectare) et rurale (densité de moins de habitants par hectare). Le délai correspond au temps entre l'heure d'alarme du service à l'heure d'arrivée sur le site.

**Indicateur 8.2** : Cet indicateur permet de mesurer le respect des normes en matière d'équipement sanitaire des ambulances. L'ensemble des véhicules et de l'équipement sont contrôlés sur un échelonnage de 3 ans.

**Indicateur 8.3** : Cet indicateur permet de mesurer le respect des normes IAS (Interrassociation de sauvetage) concernant la composition des équipages des ambulances.

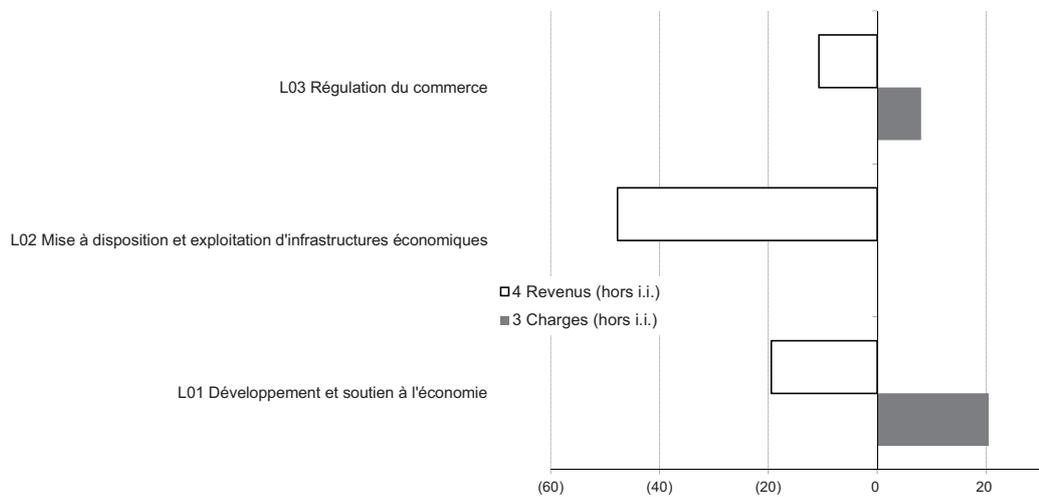
# L Economie

Résultats nets en millions de francs par programme



\* programme avec un revenu net

Charges et revenus en millions de francs par programme



## L ECONOMIE

### Synthèse des priorités

Face à la mondialisation des activités économiques, la région lémanique doit tout mettre en œuvre afin de renforcer ces prochaines années son rôle de creuset de l'innovation. Dans un environnement international marqué par les crises successives, la clé du succès passe en effet plus que jamais par la matière grise et l'innovation.

Les objectifs de législature fixés en 2010 s'inscrivent dans cette voie. Ils définissent les contours de différents projets stratégiques et opérationnels qui doivent guider l'action politique du Conseil d'Etat tout au long de la législature dans le but de construire une région innovante, dynamique, et durable. Il s'agit d'une part, de soutenir la création et le maintien d'emplois locaux et, d'autre part, de préserver les pôles économiques d'excellence en renforçant les capacités d'assemblage des compétences présentes dans notre région. Il s'agit également de favoriser l'émergence de nouveaux pôles: après plus de trois ans de travaux - concrétisés par le vote en 2012 des projets de loi 10871 et 10889 - l'année 2013 a ainsi vu le démarrage concret de l'incubateur cleantech au sein du nouveau bâtiment "Bluebox" de Plan-les-Ouates qui abrite dorénavant plusieurs entreprises issues des secteurs de l'efficacité énergétique, des biocarburants et du conseil en développement durable. Le centre et les prestations offertes rencontrent un intérêt croissant auprès des PME et des start-up actives dans le domaine des technologies propres.

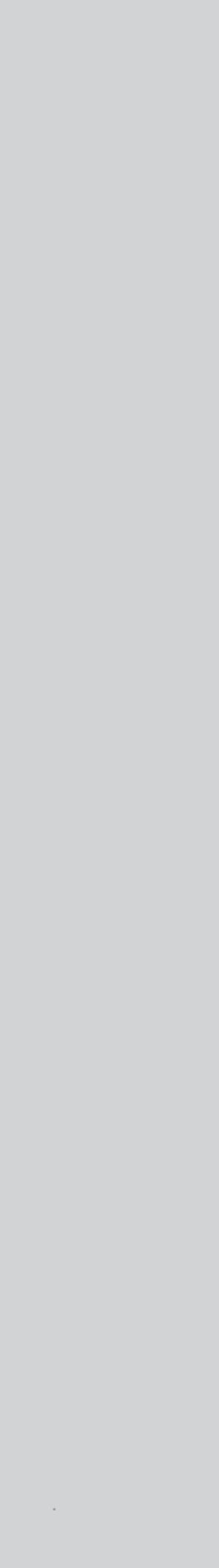
Instaurer un climat favorable pour l'économie, c'est aussi améliorer les conditions-cadres du développement économique de Genève. L'objectif du Conseil d'Etat consiste à poursuivre sur la voie de la simplification des procédures, en particulier avec le développement de l'administration en ligne (optimisation du déploiement du Guichet PME-PMI dont le lancement s'est déroulé au cours du second semestre 2012 et qui connaît une fréquentation en hausse au fil des mois) et la modification de lois existantes (dépôt en 2013 du projet de loi visant à une refonte complète de la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement (LRDBH) et vote de la nouvelle loi sur le transport professionnel de personnes (LTPP)).

Le Conseil d'Etat entend également cultiver un environnement favorable à l'implantation et à l'essor de nouvelles entreprises. Il apparaît en effet crucial de leur offrir des infrastructures en adéquation avec leurs besoins. Certaines surfaces dédiées uniquement à l'industrie sont aujourd'hui aux portes de la ville: il est nécessaire de les réaffecter à des activités mixtes, sans pour autant porter préjudice à l'indispensable activité du secteur secondaire, génératrice d'emplois. Suite au vote, en 2012, du PL modifiant la loi générale sur les zones de développement industriel (LGZDI), le Conseil d'Etat a adopté le 21 août 2013 le nouveau règlement sur les activités admissibles en Z.I. et s'est attelé en 2013 à l'identification de zones industrielles (Z.I.) pouvant être déclassées en zones de développement d'activités mixtes (ZDAM).

Autre axe majeur du Conseil d'Etat en matière d'économie, celui du tourisme. Conformément au programme de législature, la réforme de la gouvernance des instances touristiques est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013 avec la nouvelle loi sur le tourisme acceptée en juin 2012 par le Grand Conseil (PL 10909-A). L'association Genève Tourisme & Congrès a été dissoute le 7 novembre 2012 et a laissé sa place, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, à la Fondation Genève Tourisme et Congrès. Les opérations relatives à la modification des statuts et au transfert de patrimoine ont été réalisées. La commission consultative sur le tourisme, chargée d'assurer le meilleur relais possible entre la Fondation et les acteurs du tourisme présents sur le terrain, a également été créée.

Concernant la mise à disposition et l'exploitation d'infrastructures économiques, l'Aéroport international de Genève (AIG), Palexpo SA, les Ports Francs et Entrepôts de Genève SA contribuent au développement de la vie économique, sociale et culturelle de Genève et de la région. Conformément au programme de législature du Conseil d'Etat, l'AIG et Palexpo SA se sont engagés à investir plusieurs centaines de millions de francs au cours des prochaines années pour leur modernisation et pour maintenir un haut niveau de qualité ainsi que de sécurité de leurs prestations. S'agissant d'un établissement autonome pour l'AIG et de sociétés anonymes pour Palexpo et les Ports Francs, ces investissements resteront entièrement financés par les établissements eux-mêmes, sans impact sur le budget de l'Etat.

A l'inverse, leur activité génère des revenus directs pour l'Etat de Genève, sous la forme de loyers, de droits de superficie, de dividendes et/ou de participation aux bénéfices. S'agissant de l'AIG, l'évolution constatée des recettes en 2013 est principalement due à la hausse des résultats d'exploitation de l'aéroport (liée à l'importante fréquentation de la plate-forme, au fort taux de remplissage des avions et à une bonne maîtrise des charges), ainsi qu'à des recettes exceptionnelles hors exploitation attribuables directement aux nouvelles dispositions relatives aux engagements de prévoyance).



# L01 Développement et soutien à l'économie

## Département responsable : DARES

### COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>20'484'743</b>	<b>-666'120</b>	<b>-3.1%</b>	<b>21'150'863</b>	<b>29'607'119</b>
30 Charges de personnel	3'253'620	-118'832	-3.5%	3'372'452	3'388'239
31 Dépenses générales	561'895	-101'566	-15.3%	663'461	663'551
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	874'707	474'607	118.6%	400'100	8'904'750
36 Subventions accordées	15'794'521	-920'329	-5.5%	16'714'850	16'650'382
39 Imputations internes	-	-	-	-	197
<b>REVENUS</b>	<b>19'480'118</b>	<b>5'414'346</b>	<b>38.5%</b>	<b>14'065'772</b>	<b>24'514'540</b>
42 Revenus des biens	12'000'000	0	0.0%	12'000'000	13'000'000
43 Recettes diverses	7'393'546	5'336'674	259.5%	2'056'872	10'393'428
46 Subventions acquises	86'572	77'672	872.7%	8'900	1'121'111
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-1'004'625</b>	<b>6'080'466</b>	<b>-85.8%</b>	<b>-7'085'091</b>	<b>-5'092'579</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-276'105</i>	<i>29'560</i>	<i>-9.7%</i>	<i>-305'665</i>	<i>-676'330</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-631'244</i>	<i>-171'018</i>	<i>37.2%</i>	<i>-460'226</i>	<i>-1'931'556</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-1'911'974</b>	<b>5'939'008</b>	<b>-75.6%</b>	<b>-7'850'982</b>	<b>-7'700'466</b>

### POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>17.43</b>	<b>-2.94</b>	<b>-14.43%</b>	<b>20.37</b>	<b>17.30</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>17.16</i>	<i>-1.76</i>	<i>-9.30%</i>	<i>18.92</i>	<i>16.99</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.27</i>	<i>-1.18</i>	<i>-81.38%</i>	<i>1.45</i>	<i>0.31</i>

## Descriptif du programme

Ce programme a pour but d'assurer un développement économique optimal du canton en soutenant une promotion économique diversifiée tant sur le plan régional (promotion économique endogène) que sur le plan international (promotion économique exogène). Par ailleurs, ce programme veille à garantir des conditions cadres adéquates pour encourager et développer les relations économiques du canton, notamment par le biais de la gestion des terrains industriels, de l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger et du développement touristique.

Ce programme est mis en œuvre par la direction générale des affaires économiques, le service de la promotion économique, la Fondation pour les terrains industriels de Genève, la Fondation d'aide aux entreprises, l'Office de promotion des industries et des technologies, les incubateurs d'entreprises, Genève Tourisme & Congrès ainsi que par l'office cantonal de l'approvisionnement économique du pays.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- L01.01 Promotion économique
- L01.02 Conditions-cadre de l'économie
- L01.03 Gestion des zones industrielles
- L01.04 Promotion et développement du tourisme

# L01 Développement et soutien à l'économie (suite)

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013

### Réalisation des projets prioritaires :

Le Conseil d'Etat continue à développer et à soutenir l'économie du canton. L'adoption à l'unanimité le 16 mars 2012 par le Grand Conseil du projet de loi instaurant un nouveau type de zone d'activités, intitulé "zone de développement d'activités mixtes" (ZDAM) traduit cette volonté. La stratégie de mise en oeuvre des ZDAM vise à répondre aux objectifs suivants : augmenter l'offre de surfaces pour les activités industrielles sans destabiliser le marché des surfaces tertiaires, développer la densité via la mixité en créant des synergies entre programmes industriels et tertiaires et optimiser l'utilisation des infrastructures de transports collectifs et le transfert modal. Pour mener à bien l'atteinte de ces objectifs, une cellule de suivi et d'évaluation composée de représentants de l'office de l'urbanisme, de la Fondation des terrains industriels (FTI), de la direction générale des affaires économiques (DGAE) et de la direction générale de la mobilité a été constituée en 2013.

Afin de clarifier la gouvernance des instances touristiques, le Conseil d'Etat a approuvé les statuts de la Fondation Genève Tourisme & Congrès, nouvelle entité dès le 1er janvier 2013 issue de la fusion entre la Fondation pour le tourisme et l'association Genève Tourisme & Congrès.

Parallèlement, le canton s'est doté en 2013 de son premier incubateur de sociétés et projets *Cleantech*, en regroupant les compétences complémentaires de la Fondation d'aide aux entreprises (FAE), de la Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT) et de l'Office de promotion des industries et des technologies (FONGIT). Le premier bilan est très encourageant pour ce centre de compétences cleantech, dont la mission consiste à offrir une solution globale aux PME et start-up actives dans les quatre secteurs identifiés comme prioritaires par le canton à savoir l'efficacité énergétique, la mobilité durable, l'énergie solaire et le traitement et valorisation des déchets.

Soucieux de préserver la diversité économique du canton, le Conseil d'Etat a soutenu la création en 2013 de la fondation de droit public Eclosion qui a pour mission d'accompagner et d'encourager de jeunes entreprises, actives dans le domaine des sciences de la vie et susceptibles de devenir pérennes.

### Justification des écarts :

**Rubrique 30 :** L'écart de 118'832 F sur les charges de personnel est en relation avec le trun over. Au 31 décembre 2013, l'équivalent de 1,76 ETP était vacant. Il s'agit d'un écart d'estimation.

**Rubrique 31 :** L'écart de 101'566 F sur les dépenses générales est dû notamment aux éléments suivants :

- dépenses moins importantes que prévues sur les fournitures de bureau et imprimés (-30'683 F);
- diminution des débours en faveur du personnel (-48'882 F);
- moindre recours aux honoraires et prestations de tiers (-18'637 F).

Il s'agit d'un écart d'estimation.

**Rubrique 33 :** L'écart de 474'607 F sur la rubrique "Amortissements, provisions et irrécouvrables" concerne les éléments suivants :

- comptabilisation d'une perte sur le capital de dotation envers la Fondation d'aide aux entreprises suite à une perte sur une participation (+ 399'991 F);
- augmentation des amortissements en lien avec les subventions d'investissement accordées à la Fondation Eclosion dans le cadre du crédit programme départemental pour le renouvellement des équipements scientifiques (+130'668 F);
- diminution des amortissements en lien avec les investissements réalisés par la Fondation des terrains industriels (FTI) pour le compte de l'Etat de Genève dans les zones industrielles (-56'052 F).

Il s'agit d'un écart d'estimation.

**Rubrique 36 :** L'écart de 920'329 F sur les subventions accordées provient principalement des éléments suivants :

- indemnité monétaire en faveur de la Fondation d'aide aux entreprises (-312'514 F);
- indemnité non monétaire en faveur de la Fondation d'aide aux entreprises (-75'000 F);
- actions en faveur de l'économie genevoise et de promotion (-184'610 F);
- subvention monétaire en faveur de la CGN (-285'906 F);

# L01 Développement et soutien à l'économie (suite)

- participations intercantionales (-46'510 F).

Il s'agit d'un écart d'estimation.

**Rubrique 43** : L'écart de 5'336'674 F sur les recettes diverses provient principalement de l'encaissement plus important que prévu de taxes d'équipement (+2'254'844 F) et de la dissolution de provisions pour cautions constituées par la Fondation d'aide aux entreprises (+2'929'990 F).

**Rubrique 46** : L'écart de 77'672 F sur les subventions acquises concerne une restitution de subvention.

## Justification des écarts (mesure des indicateurs)

**Indicateur 1.2**: Il semble que Genève ait souffert de la concurrence accrue du dispositif de soutien vaudois dont l'aide financière est plus importante.

**Indicateurs 1.4 et 1.5**: Ces deux indicateurs sont suivis pour la première fois en 2013, l'écart s'explique par la détermination d'une valeur cible sous-estimée.

**Indicateurs 6.1 et 6.2**: Contrairement à la description des indicateurs 6.1 et 6.2 les données fournies concernent l'ensemble des zones IA et DIA et non pas seulement les zones gérées par la FTI.

**Indicateur 7.1**: Le nombre de nuitées en 2013 est stable par rapport à 2012.

**Indicateur 7.2**: Le nombre d'utilisateurs est stable par rapport à 2012 (196 utilisateurs en 2012 et 200 en 2013). Il faut toutefois noter que la cible de 2013 n'est pas atteinte car le gain d'une vingtaine de nouvelles entités utilisatrices compense une baisse proportionnelle due essentiellement à des fermetures de sociétés.

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Soutenir la création et le développement des entreprises locales</b>						
1.1 Nombre d'événements organisés par le Service de la promotion économique (SPEG)	Efficacité	75	30		50	2016
1.2 Nombre de projets et sociétés aidées par des organismes de soutien (Ecllosion, FONGIT, FAE, Genilem, OPI, La Muse)	Efficacité	135	150		200	2016
1.3 Nombre d'emplois concernés par les aides apportées par les organismes (Ecllosion, FONGIT, FAE, GENILEM, OPI, La Muse)	Efficacité	1633	1500	3059	1700	2016
1.4 Nombre de rendez-vous au guichet du Service de la promotion économique (SPEG)	Efficacité	719	300		400	2014
1.5 Nombre de sociétés soutenues administrativement, conseillées et/ou dirigées vers des organismes par la Direction générale des affaires économiques et le Service de la promotion économique	Efficacité	438	200		200	2014
<b>2. Développer l'implantation d'entreprises étrangères à haute valeur ajoutée à Genève</b>						
2.1 Nombre de nouvelles entreprises étrangères ayant bénéficié des services du SPEG (hors GGBA)	Efficacité	5	15	21	10	2016

## L01 Développement et soutien à l'économie (suite)

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
2.2 Nombre de nouvelles entreprises étrangères ayant bénéficié des services du SPEG dans le cadre du GGBA	Efficacité	21	20		25	2016
<b>3. Simplifier les démarches administratives</b>						
3.1 Pourcentage d'entreprises en raison individuelle créées en ligne	Qualité	22.94%	10 %	19%	19%	2016
3.2 Nombre de visites sur le site www.ge.ch/entreprises	Qualité	62364	12'000	11'974	35000	2016
<b>4. Développer les pôles de compétences intercantonaux (NPR, CDEP-SO)</b>						
4.1 Nombre d'entreprises genevoises ayant bénéficié des prestations des plateformes intercantionales dans le cadre de la NPR (BioAlps, AlpiCT, Micronarc, CleantechAlps)	Efficacité	69	50		80	2016
4.2 Nombre d'entreprises genevoises ayant bénéficié des prestations des organismes de soutien intercantonaux (CapitalProximité, Alliance, Platinn)	Efficacité	63	50		50	2016
<b>5. Améliorer les conditions-cadre clés du développement économique</b>						
5.1 Nombre de prises de décisions portant sur des dossiers cantonaux ou fédéraux	Efficacité	51	10	105		
5.2 Nombre d'interventions interdépartementales en lien avec le développement économique	Efficacité	30	30	113		
5.3 Dépôt au CE de la refonte de la LRDBH, LVEBA et LSD	Efficacité	réalisé	1er trimestre 2013	N/A		
<b>6. Améliorer la mise à disposition d'infrastructures favorisant le développement des entreprises</b>						
6.1 Nombre d'emplois dans les zones IA et DIA du canton y compris celles gérées par la FTI et le PAV avant mutation	Efficacité	58598	+50000 emplois		50'000	2015
6.2 Nombre d'entreprises dans les zones IA et DIA gérées par la FTI	Efficacité	4305	+4000 entreprises		4100	2015
6.3 Nombre de M2 de surface brute de plancher industriel et artisanal issus de projets accompagnés par la FTI dans les zones IA et DIA gérées par la FTI	Efficacité	87'055 m2	+50'000 M2		50'000m2	2015
6.4 Répartition du nombre de PME-PMI/Grandes entreprises dans les zones IA et DIA gérées par la FTI	Efficacité	71%	+70 %PMI-PME		+70%PME-PMI	2015
6.5 Répartition sectorielle des activités observées dans les zones IA et DIA gérées par la FTI	Efficacité	19%	<20%		<20%	2015
<b>7. Développer la place touristique genevoise</b>						
7.1 Nombre de nuitées touristiques à Genève tous secteurs confondus	Efficacité	2'820'50 0	2'750'00 0	-1%	2'750'00 0	2015
7.2 Nombre d'instances de promotion utilisant la marque Genève	Efficacité	200	230	196	230	2015

# L01 Développement et soutien à l'économie (suite)

## **Remarques :**

Dans le cadre d'une nouvelle analyse effectuée en 2012, il a été décidé de procéder à la modification de plusieurs indicateurs qui figuraient au budget 2012 et d'en ajouter de nouveaux. Les principales modifications sont :

- suppression de l'objectif numéro 6 "Soutenir les entreprises locales du canton"; les indicateurs de 2012 ont été redéfinis et se trouvent en 2013 sous les objectifs numéro 1 "Favoriser la création et le développement des entreprises locales" et numéro 4 "Développer les pôles de compétences intercantonaux";

- suppression de l'objectif numéro 7 "Développer et soutenir les incubateurs liés à l'innovation /FAE, OPI et FONGIT) compte tenu que cet objectif et son indicateur relatif à la création d'un incubateur cleantech e été réalisé en 2012 et que dès 2013, cette activité fait l'objet de contrats de prestations entre l'Etat de Genève et les institutions conformément à la loi 10871 votée par le Parlement le 19 avril 2012;

- suppression de l'objectif numéro 10 "Améliorer la gouvernance des instances touristiques" compte tenu du dépôt du PL 10909 en janvier 2012;

- modification des indicateurs relatifs à l'objectif numéro 6 "Améliorer la mise à disposition d'infrastructures favorisant le développement des entreprises.

**Indicateur 1.1 :** Cet indicateur permet de mesurer une des activités d'information du service de promotion économique en faveur des entreprises locales et en création. Les événements sont notamment les matinales du commerce, les petits déjeuners de l'économie et le Carrefour des créateurs.

**Indicateur 1.2 :** Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité des organismes de soutien à l'économie subventionnés par l'Etat de Genève. Il s'agit d'Eclosion SA, de la Fongit (Fondation genevoise pour l'innovation technologique), de la FAE (Fondation d'aide aux entreprises), de Genilem et de l'OPI (Office de promotion des industries et des technologies).

**Indicateur 1.3 :** Cet indicateur permet de mesurer l'impact sur l'économie locale par le nombre d'emplois qui ont été créés ou sauvés.

**Indicateur 1.4 :** Ce nouvel indicateur permet de mesurer l'activité du guichet d'accueil du SPEG destiné à l'information aux entreprises. Il s'agit du nombre de rendez-vous et de suivis effectués par le SPEG.

**Indicateur 1.5 :** Cet indicateur permet de mesurer une des activités de la direction générale des affaires économiques (DGAE) et du SPEG relative au soutien, à la création et au développement des entreprises à Genève. L'indicateur représente le nombre de sociétés et de porteurs de projets qui ont obtenu un soutien du SPEG ainsi que les sociétés et les porteurs de projets orientés vers des organismes de soutien de même que les interventions de la DGAE auprès des entreprises.

**Indicateur 2.1 :** Cet indicateur permet de mesurer l'activité du SPEG relative à l'implantation d'entreprises étrangères à haute valeur ajoutée à Genève. L'indicateur représente le nombre de nouvelles entreprises étrangères qui ont bénéficié de l'aide du SPEG et qui créent une structure dans le canton de Genève, inscrites au Registre du Commerce durant l'année civile en cours.

**Indicateur 2.2 :** Cet indicateur permet de mesurer l'activité du SPEG dans sa collaboration avec le GGBA (Greater Geneva Berne Area) pour l'implantation d'entreprises étrangères à Genève. L'indicateur recense le nombre d'entreprises étrangères qui ont créé une structure dans le canton de Genève, inscrites au Registre du Commerce durant l'année civile en cours.

**Indicateur 3.1 :** Cet indicateur permet de mesurer l'utilisation de la plateforme AeL (Administration en ligne) du guichet du Registre du Commerce. Il s'agit uniquement des nouvelles sociétés de personnes (raisons individuelles, sociétés en nom collectif, sociétés en commandite).

**Indicateur 3.2 :** Cet indicateur permet de mesurer l'utilisation par le public du site "[www.ge.ch/entreprises](http://www.ge.ch/entreprises)".

**Indicateur 4.1 :** Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité des plateformes intercantionales pour les entreprises du canton de Genève.

**Indicateur 4.2 :** Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité des organismes intercantonaux pour les entreprises du canton de Genève.

## L01 Développement et soutien à l'économie (suite)

**Indicateur 5.1 :** Cet indicateur permet de mesurer l'activité de la DGAE en matière d'interventions sur les dossiers économiques cantonaux et fédéraux.

**Indicateur 5.2 :** Cet indicateur permet de mesurer l'activité de la DGAE en matière d'interventions en lien avec d'autres départements de l'Etat de Genève sur le développement économique. Il s'agit notamment de la DELTAR (Délégation au Conseil d'Etat pour les transports et les affaires régionales) du CSME (Conseil de surveillance du marché de l'emploi), du CSPE (Conseil stratégique de la promotion économique), des PSD (Projets stratégiques de développement) et de groupes de travail interdépartementaux (par exemple pour le dossier du CEVA (Liaison ferrovière Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse) et du PAV (Praille-Acacias-Vernets)).

**Indicateur 5.3 :** Cet indicateur permet de mesurer l'avancement du dossier relatif à la refonte de la LRDBH, LVEBA et LSD. Le report à 2013 du dépôt au Conseil d'Etat s'explique par le fait qu'une plus grande consultation des milieux économiques et des partenaires a été effectuée en 2012.

**Indicateur 6.1 :** Cet indicateur permet de quantifier l'importance économique en terme de nombre d'entreprises des zones IA (industrielle et artisanale) et DIA (développement industriel et artisanal) pour le canton de Genève. Le périmètre couvert est constitué des zones gérées par la FTI, plus les parcelles propriété de la FTI et le secteur PAV (Praille-Acacias-Vernets) avant mutation.

**Indicateur 6.2 :** Cet indicateur permet de quantifier l'importance économique en terme de nombre d'emplois des zones IA (industrielle et artisanale) et DIA (développement industriel et artisanal) pour le canton de Genève. Le périmètre couvert est constitué des zones gérées par la FTI, plus les parcelles propriété de la FTI et le secteur PAV (Praille-Acacias-Vernets) avant mutation.

**Indicateur 6.3 :** Cet indicateur permet de mesurer l'augmentation des surfaces brutes de plancher mises à disposition des entreprises. Le périmètre couvert est constitué des zones gérées par la FTI, plus les parcelles propriété de la FTI et le secteur PAV (Praille-Acacias-Vernets) avant mutation. Les rénovations ne sont pas prises en compte. L'indicateur tient compte des projets au moment de l'obtention de l'autorisation de construire.

**Indicateur 6.4 :** Cet indicateur permet de calculer la diversification des entreprises en fonction de leur taille. Le périmètre couvert est constitué des zones gérées par la FTI, plus les parcelles propriété de la FTI et le secteur PAV (Praille-Acacias-Vernets) avant mutation. Une PME (petite et moyenne entreprise) et une PMI (petite et moyenne industrie) comportent moins de 250 emplois. Une grande entreprise comporte plus de 250 emplois.

**Indicateur 6.5 :** Cet indicateur permet de mesurer l'équilibre des secteurs d'activité actifs dans les zones IA et DIA. Le périmètre couvert est constitué des zones gérées par la FTI, plus les parcelles propriétés de la FTI et le secteur PAV (Praille-Acacias-Vernets) avant mutation. La classification des secteurs est basée sur le traitement des codes Noga.

**Indicateur 7.1 :** Cet indicateur permet de mesurer l'évolution du nombre de nuitées touristiques à Genève pour l'ensemble des secteurs (hôtels, auberges de jeunesse, bed and breakfast).

**Indicateur 7.2 :** Cet indicateur permet de mesurer l'importance de la marque "Genève, un monde en soi". L'indicateur prend en compte notamment le nombre d'entreprises, d'établissements, d'associations, de chaînes hôtelières et de services de l'Etat qui utilisent la marque "Genève, un monde en soi" sur leurs supports de promotions ou sur des documents administratifs à destination d'interlocuteurs externes.



# L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques

Département responsable : DSE

## COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>57'715</b>	<b>-281'204</b>	<b>-83.0%</b>	<b>338'919</b>	<b>615'427</b>
35 Dédommagements à des tiers	-	-	-	-	250'000
36 Subventions accordées	57'715	-281'204	-83.0%	338'919	365'427
<b>REVENUS</b>	<b>47'733'121</b>	<b>11'467'236</b>	<b>31.6%</b>	<b>36'265'885</b>	<b>39'999'896</b>
42 Revenus des biens	47'733'121	11'467'236	31.6%	36'265'885	39'999'896
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>47'675'406</b>	<b>11'748'440</b>	<b>32.7%</b>	<b>35'926'966</b>	<b>39'384'469</b>
<i>Coût des activités de support</i>	-	-	-	-	-6'760
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-13'514'047	-13'514'047	-	0	-1'096
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>34'161'359</b>	<b>-1'765'607</b>	<b>-4.9%</b>	<b>35'926'966</b>	<b>39'376'613</b>

## POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		

## Descriptif du programme

Ce programme porte sur la mise à disposition et l'exploitation d'infrastructures économiques lourdes (plateforme aéroportuaire, Palexpo, Arena, Ports Francs) concourant au développement de la vie économique, sociale et culturelle du canton.

Ce programme est mis en oeuvre par le secrétariat général du département de la solidarité et de l'emploi.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- L02.01 AIG
- L02.02 Ports Francs
- L02.03 Palexpo-Arena

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013

L'évolution de ce programme en 2013 est principalement lié à la hausse des résultats d'exploitation de l'AIG grâce à la très importante fréquentation de la plate-forme et au fort taux de remplissage des avions.

### 42 Revenus des biens - Ecart d'estimation

Les comptes de l'Aéroport de Genève (AIG) pour l'année 2013 sont supérieurs au budget. C'est la raison pour laquelle la part du bénéfice opérationnel de l'AIG revenant à l'Etat est supérieure aux prévisions budgétaires (+5 millions). A ce montant s'ajoute une recette extraordinaire liée aux nouvelles prestations de la CPEG (+9.7 millions) ainsi qu'une modification du calcul de charge de prévoyance (+0.8 million).

Les revenus des Ports-Francs et Entrepôts de Genève SA (PFEG) sont en deçà du budget (-4.3 millions). Suite à la nouvelle construction d'un bâtiment de dépôts les PFEG ont affecté leurs recettes aux dépenses d'investissements en lieu et place du versement du loyer variable revenant à l'Etat.

# L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques (suite)

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Maintenir la qualité de la desserte internationale au départ de l'Aéroport International de Genève (AIG)</b>						
1.1 Nombre de liaisons internationales au départ de Genève	Qualité	122	122	122	132	2017
<b>2. Maintenir un taux d'occupation élevé des surfaces louées des Ports Francs (Praille et Aéroport)</b>						
2.1 Taux d'occupation	Efficacité	93.3%	94%	99.3%	99.3%	2017
<b>3. Augmenter le taux d'occupation des surfaces disponibles du complexe Palexpo</b>						
3.1 Taux d'occupation	Efficacité	46%	38%	46%	49%	2017
<b>4. Développer les retombées économiques directes engendrées par les activités de Palexpo</b>						
4.1 Retombées économiques directes (en mios)	Efficacité	581	330	512	390	2017
<b>5. Développer le taux d'occupation de la salle de l'Arena</b>						
5.1 Taux d'occupation	Efficacité	26.8%	35%	26.3%	37%	2017

### Commentaires

Seuils d'information critique pour 2013

Valeurs comparatives 2012

Indicateur 1.1 : 90

90

Indicateur 2.1 : 90 %

95%

Indicateur 3.1 : 30 %

30%

Indicateur 4.1 : 250

250

Indicateur 5.1 : 27 %

27%

**Indicateur 4.1:** 581 mios composés de 356 mios de retombées directes et de 225 mios d'effets induits.

# L03 Régulation du commerce

Département responsable : DARES

## COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>8'079'375</b>	<b>946'800</b>	<b>13.3%</b>	<b>7'132'575</b>	<b>7'606'188</b>
30 Charges de personnel	6'750'085	80'423	1.2%	6'669'662	6'674'502
31 Dépenses générales	319'886	-4'963	-1.5%	324'849	345'028
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	3'364	3'364	-	-	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	966'655	888'171	1'131.7%	78'484	534'098
36 Subventions accordées	-	-	-	-	15'600
39 Imputations internes	39'385	-20'195	-33.9%	59'580	36'960
<b>REVENUS</b>	<b>10'746'186</b>	<b>206'255</b>	<b>2.0%</b>	<b>10'539'931</b>	<b>10'287'174</b>
42 Revenus des biens	41'445	6'445	18.4%	35'000	38'016
43 Recettes diverses	10'704'740	199'809	1.9%	10'504'931	10'081'075
49 Imputations internes	-	-	-	-	168'083
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>2'666'810</b>	<b>-740'546</b>	<b>-21.7%</b>	<b>3'407'356</b>	<b>2'680'986</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-478'722</i>	<i>16'014</i>	<i>-3.2%</i>	<i>-494'736</i>	<i>-507'614</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'533'392</i>	<i>-304'011</i>	<i>24.7%</i>	<i>-1'229'381</i>	<i>-4'069'516</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>654'696</b>	<b>-1'028'543</b>	<b>-61.1%</b>	<b>1'683'239</b>	<b>-1'896'144</b>

## POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>46.25</b>	<b>-5.09</b>	<b>-9.91%</b>	<b>51.34</b>	<b>51.41</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>45.25</i>	<i>-3.84</i>	<i>-7.82%</i>	<i>49.09</i>	<i>49.41</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.00</i>	<i>-1.25</i>	<i>-55.56%</i>	<i>2.25</i>	<i>2.00</i>

## Descriptif du programme

Ce programme comprend la tenue du registre du commerce ayant pour objet l'enregistrement des entreprises, la publication des faits juridiquement pertinents et la fourniture de renseignements sur les entités inscrites.

Il vise également à s'assurer de l'application des prescriptions légales fédérales et cantonales en matière de commerce, de loteries et de paris professionnels, de manifestations, de transports professionnels de personnes et de métrologie légale. Il s'attache ainsi à protéger les consommateurs d'erreurs de mesurage, de fausses indications des prix, de publicité mensongère et de transactions commerciales déloyales. Il consiste par ailleurs à réguler les activités de commerce en matière de commerce itinérant, de crédit à la consommation, d'établissements voués à la restauration et de l'hébergement, d'installations foraines, de spectacles et divertissements et de vente d'alcool à l'emporter.

A la délivrance d'autorisations pour les professions et activités réglementées susmentionnées s'ajoutent de fait le contrôle des activités précitées et la prise de sanctions administratives et pénales en cas de non-respect des prescriptions légales en la matière. De plus, ce programme comprend l'organisation et la surveillance d'exams cantonaux dans les domaines de la restauration et de l'hébergement ainsi que des taxis et limousines.

Ce programme est mis en œuvre par le service du commerce et le Registre du commerce.

## Ce programme contient la prestation suivante :

L03.01 Régulation du commerce.

# L03 Régulation du commerce (suite)

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013

### Réalisation des projets prioritaires :

Afin de soulager les entreprises en simplifiant les démarches administratives, un guichet virtuel a été mis en place au Registre du commerce permettant la création d'entreprises individuelles, de sociétés en nom collectif et en commandite avec paiement en ligne des émoluments d'inscription.

L'année 2013 a également vu le renforcement de l'activité de contrôle du service du commerce avec comme corollaire un accroissement du nombre de contrôles effectués auprès des établissements publics et des commerces ainsi qu'une forte augmentation du nombre de procédures contentieuses (droit d'être entendu "DDE" et sanctions).

Suite à deux procédures de consultation menées en 2012 et 2013 auprès des services et milieux concernés, le Conseil d'Etat a adopté et déposé au Grand Conseil en 2013 un projet de loi visant une refonte complète de deux législations complexes, à savoir la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement (LRDBH) et la loi sur les spectacles et les divertissements (LSD).

### Justification des écarts :

**Rubrique 30 :** L'écart de +80'423 F est dû notamment au fait que la réduction technique linéaire (RTL) n'a pas pu être respectée en 2013 compte tenu d'un turn over moins élevé que prévu. Ce dépassement de crédit a fait l'objet d'une demande auprès de la Commission des finances qui l'a validée.

**Rubrique 31 :** L'écart de -4'963 F est notamment dû à une diminution des frais de location de machines à photocopier.

**Rubrique 33 :** L'écart de +888'171 F sur la rubrique "Amortissements, provisions, irrécouvrables" résulte de l'augmentation de la dotation aux provisions (461'647 F) dont celle pour débiteurs douteux et de l'amortissement de créances devenues irrécouvrables (417'455 F). Ce dernier élément est couvert par la dissolution de la provision constituée à cet effet lors des exercices précédents.

**Rubrique 42 :** L'écart de +6'445 F sur les revenus des biens découle d'une augmentation des frais de rappel.

**Rubrique 43 :** L'écart de +199'809 F sur les recettes diverses est lié à la dissolution plus élevée que prévue de la provision pour débiteurs douteux et aux remboursements de prestations d'assurances sociales (AI). Ces éléments sont toutefois compensés par une diminution de la facturation des émoluments administratifs.

### Justification des écarts (mesure des indicateurs)

**Indicateur 1.1:** L'objectif n'est pas atteint en raison d'une surcharge de travail liée à la mise en place du système d'information du commerce (SIC) et à l'absence d'une collaboratrice (congé maternité).

**Indicateur 2.1, 2.2 et 2.3:** Les projets liés à la simplification des démarches administratives ont été suspendus et seront à l'ordre du jour de la séance de Présidence de fin mars 2014.

**Indicateur 3.1 et 3.3:** Les taux n'ont pas été atteints conséquence de la décision prise par le Service du Commerce de se focaliser en priorité sur les contrôles des établissements publics.

**Indicateur 6.1:** La surcharge de travail du secteur juridique ne lui permet pas, à l'heure actuelle, d'atteindre l'objectif fixé.

**Indicateur 6.2:** Malgré la non-atteinte de la valeur cible, force est de constater une nette amélioration au fil des mois (68% au 3<sup>e</sup> trimestre et 90% au 4<sup>e</sup> trimestre).

# L03 Régulation du commerce (suite)

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Optimiser le délai de traitement des autorisations</b>						
1.1 Taux des décisions LRDBH prises dans les 48 heures	Qualité	70%	80 %	75%	80%	2016
<b>2. Simplifier les démarches administratives</b>						
2.1 Taux de demandes d'autorisation pour manifestations soumises par la voie électronique	Qualité	40%	50 %	40%	75%	2018
2.2 Mise à jour du site Internet du service du commerce au moyen de nouveaux contenus orientés sur les besoins du public / citoyens	Qualité	non délivré	Décembre 2013	na		
2.3 Mise en place d'une enquête de satisfaction des usagers du guichet unique manifestations	Qualité	non délivré	Décembre 2013			
<b>3. Renforcer la qualité des inspections sur le terrain</b>						
3.1 Taux de magasins contrôlés sur le canton	Efficacité	26%	30 %	21%	30%	2015
3.2 Taux des établissements publics contrôlés	Efficacité	60%	60 %	52%	60%	2015
3.3 Nombre de jours / hommes de contrôle Ltaxis	Efficacité	98	100	92	100	2015
3.4 Taux de vérification après le 1er contrôle	Qualité	non disponible	75 %			
<b>4. Assurer les contrôles métrologiques du canton conformément à la réglementation fédérale</b>						
4.1 Taux d'instruments de mesure en service contrôlés par la Métrologie selon les prescriptions légales	Efficacité	64%	60 %	72%	65%	2015
<b>5. Assurer la qualité des inscriptions enregistrées par le registre du commerce</b>						
5.1 Taux d'inscriptions non-conformes (% des inscriptions bloqués par l'office fédéral ou qui doivent faire l'objet de rectifications)	Qualité	1.4%	<=2%	2%	<=2%	2015
5.2 Niveau de satisfaction des utilisateurs du registre du commerce	Qualité	Niveau 5	Niveau 5 sur 6	N/A	Niveau 5 sur 6	2015
<b>6. Optimiser le traitement des rapports d'infraction</b>						
6.1 Délai moyen pour prononcer une sanction sur la base du rapport d'infraction	Qualité	79 jours ouvrables	60 jours ouvrables		30 jours ouvrables	2016
6.2 Taux de recours sur sanctions rejetés par la Chambre administrative	Qualité	59%	>= 80 %		80%	2015

### Commentaires

**Indicateur 1.1 :** Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité du service du commerce dans la délivrance des autorisations. Le délais de 48 heures commence à courir lorsque le dossier (demande d'autorisation) est considéré comme complet selon la liste de documents à fournir pour chaque type d'autorisation.

**Indicateur 2.1 :** Cet indicateur permet de mesurer le degré d'utilisation du "Guichet Unique manifestations".

## L03 Régulation du commerce (suite)

L'indicateur représente le pourcentage de demandes ayant été effectuées par le biais du guichet électronique par rapport au total des demandes reçues sous forme électronique et papier.

**Indicateur 2.2 :** Cet indicateur permet de mesurer l'état d'avancement du projet d'actualisation des contenus du site internet du service du commerce.

**Indicateur 2.3 :** Cet indicateur permet de mesurer le degré de satisfaction des usagers du guichet électronique.

**Indicateur 3.1 :** Cet indicateur permet de mesurer l'activité de contrôle du secteur inspecteurat du Service du commerce pour les entreprises ayant une activité commerciale consistant à vendre des marchandises au détail ou à fournir des services aux consommateurs à titre permanent ou occasionnel. Le nombre total de magasins est d'environ 7'000 (magasins inscrits au Registre des Entreprises Genevoises (REG)). L'inspection se porte sur toutes les bases légales applicables à cette catégorie d'établissement et porte en particulier sur la vérification des heures d'ouverture et sur l'affichage des prix.

**Indicateur 3.2 :** Cet indicateur permet de mesurer l'activité de contrôle du secteur inspecteurat du service du commerce pour les établissements publics soumis à une autorisation d'exploiter conformément à la LRDBH (entreprises de restauration et d'hébergement).

**Indicateur 3.3 :** Cet indicateur permet de mesurer l'activité de contrôle de la Ltaxis et porte sur le contrôle des taxis publics et privés, des limousines et des transporteurs étrangers.

**Indicateur 3.4 :** Cet indicateur permet de mesurer le suivi des contrôles du secteur inspecteurat du service du commerce. L'indicateur se base sur le nombre d'établissements publiques et de magasins nécessitant un deuxième contrôle suite à la constatation d'infractions lors du premier.

**Indicateur 4.1 :** Cet indicateur permet de mesurer l'activité du secteur de la Métrologie du Service du commerce. La fréquence de contrôle des instruments varie selon le type d'instrument (de tous les 6 mois à tous les 4 ans). Il existe actuellement env. 6'000 instruments répertoriés dans le canton, et une planification est effectuée annuellement, spécifiant quels instruments doivent être revus selon les prescriptions légales.

**Indicateur 5.1 :** Cet indicateur permet de mesurer la qualité des inscriptions effectuées par le Registre du commerce (RC). L'indicateur se base sur les motifs découlant de l'activité du RC (faute de frappe, problème juridique,...) et non pas sur des motifs découlant des demandeurs.

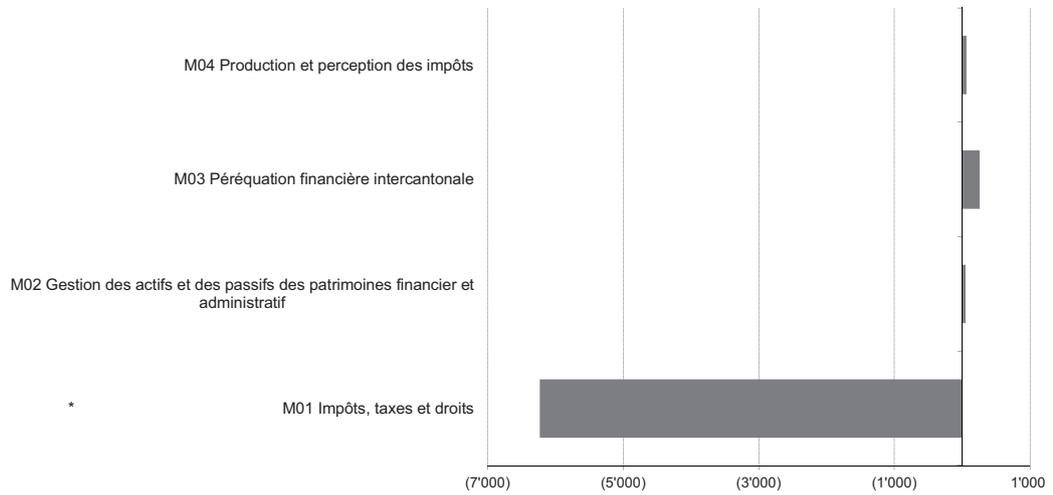
**Indicateur 5.2 :** Cet indicateur permet de mesurer la qualité des prestations du RC. L'indicateur se base sur la moyenne des notes attribuées (entre 1 et 6) sur la base d'un questionnaire comportant 8 questions précises (accueil au guichet, clarté des documents à remplir, délais de traitement, frais d'inscription, coordonnées, horaires, site internet et appréciation globale) et envoyé à 500 clients ayant inscrit une entreprise individuelle durant les 6 derniers mois.

**Indicateur 6.1 :** Cet indicateur permet de mesurer la qualité du secteur juridique du Service du commerce au niveau de sa célérité dans le traitement des rapports d'infraction. L'indicateur se base sur la mesure du temps écoulé entre la réception par le secteur juridique d'un rapport d'infraction transmis par les inspecteurs du service ou par la police et le prononcé d'une sanction.

**Indicateur 6.2 :** Cet indicateur permet de mesurer la qualité du secteur juridique du Service du commerce au niveau de la qualité de ses prestations. L'indicateur se base sur le nombre de recours rejetés par la Chambre administrative par rapport au nombre total de recours. La valeur de l'indicateur peut être influencé en fonction du délai des décisions de la Chambre administrative.

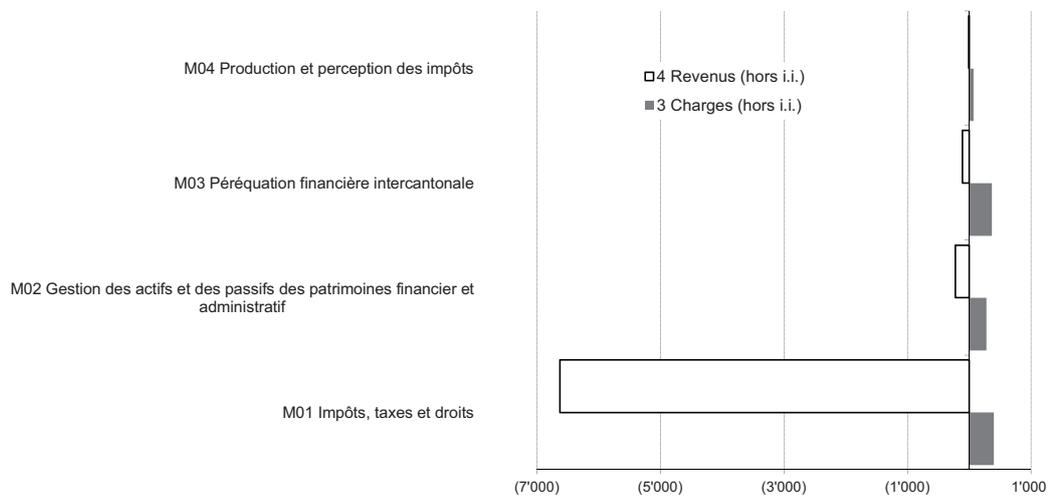
# M Finance et impôts

Résultats nets en millions de francs par programme



\* programme avec un revenu net

Charges et revenus en millions de francs par programme



# M Finances et impôts

## Synthèse des priorités

Cette politique publique se singularise par le fait que trois des quatre programmes qui la composent enregistrent exclusivement des flux financiers, liés respectivement aux impôts, à la gestion des actifs et des passifs, et à la péréquation financière inter-cantonale (RPT).

Les hypothèses de croissance retenues pour établir les estimations fiscales concernant les personnes physiques ont été émises par le Groupe de perspectives économiques (GPE) en décembre 2013. La croissance du PIB suisse est évaluée à 1,9% en 2013. Cette prévision a été révisée à la hausse par rapport à celle émise en décembre 2012 (1,5%) et utilisée pour l'élaboration du budget. L'impôt des personnes morales est projeté en exploitant les réponses des plus importantes entreprises du canton au questionnaire de janvier 2014. Celles-ci ont été interrogées sur l'évolution probable de leur bénéfice pour les années 2013 et 2014. Les entreprises se sont montrées globalement moins optimistes par rapport aux réponses données en septembre 2012. Les recettes fiscales liées aux personnes morales sont néanmoins meilleures que prévu en raison d'une amélioration de l'impôt 2012, celui-ci servant de base pour l'estimation de l'impôt 2013.

Globalement, les revenus du programme M01 Impôts, taxes et droits dépassent le budget de 223,7 millions de francs. Ce résultat est essentiellement dû aux impôts des personnes physiques et des personnes morales, qui présentent un excédent respectivement de 76,6 et 141,3 millions de francs.

Attentif à l'évolution des discussions entre l'Union européenne (UE) et la Suisse sur la fiscalité des entreprises de même qu'aux discussions en cours sur le même sujet au sein de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), le Conseil d'Etat proposera différentes solutions permettant de conserver à Genève les activités de négoce international et les entreprises multinationales, quelle que soit la teneur de l'accord qui sera trouvé avec l'UE.

En termes de production et de perception de l'impôt, l'AFC a continué à travailler à l'optimisation des moyens et ressources, en particulier l'amélioration des processus de travail de la taxation, le raccourcissement des délais de recouvrement de l'impôt et le développement des prestations en ligne via l'Internet.

La BNS ayant déclaré que l'exercice comptable 2013 ne permettra aucune distribution de bénéfice aux cantons en 2014, les comptes 2013 ne présentent pas de revenu lié à la BNS alors que le budget 2013 tablait sur une distribution de 39 millions au canton.

Le montant des intérêts passifs de la dette s'élève à 228 millions et est inférieur au budget de 18 millions, cette différence s'expliquant par des taux d'intérêts et un volume moyen de la dette moindres que ceux budgétés.

L'introduction des taux d'intérêts fiscaux différenciés au 1er janvier 2013, en faveur du contribuable (0.5%) et en faveur de l'Etat (3%), a conduit à de nouvelles estimations de charges et de revenus dans le cadre du budget 2013. L'exercice 2013 se termine par des charges d'intérêts comptabilisées qui dépassent le montant inscrit au budget pour 6,5 millions et des revenus d'intérêts qui présentent un écart négatif de 55.9 millions par rapport au budget 2013. Par rapport aux comptes 2012, ces nouveaux taux ont permis d'améliorer le résultat de 37 millions.

S'agissant enfin de la péréquation financière inter-cantonale, la facture globale s'alourdit de 12 millions pour le canton de Genève en 2013 (+27 millions en 2012). Pour l'année 2013, la facture globale de la RPT s'élève à 258 millions, soit 576 francs par habitant.

# M01 Impôts, taxes et droits

## Département responsable : DF

### COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>395'225'227</b>	<b>10'083'227</b>	<b>2.6%</b>	<b>385'142'000</b>	<b>347'500'858</b>
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	192'275'885	8'715'885	4.7%	183'560'000	157'162'369
34 Parts et contributions sans affectation	202'949'342	1'367'342	0.7%	201'582'000	190'171'406
39 Imputations internes	-	-	-	-	167'083
<b>REVENUS</b>	<b>6'627'901'332</b>	<b>223'736'234</b>	<b>3.5%</b>	<b>6'404'165'098</b>	<b>6'680'480'321</b>
40 Impôts	6'083'762'453	245'849'189	4.2%	5'837'913'264	5'984'504'987
43 Recettes diverses	91'407'600	2'407'600	2.7%	89'000'000	230'401'652
44 Parts à des recettes sans affectation	405'589'678	-28'137'156	-6.5%	433'726'834	422'751'886
45 Dédommagements de collectivités publiques	47'141'600	3'616'600	8.3%	43'525'000	42'821'797
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>6'232'676'104</b>	<b>213'653'006</b>	<b>3.5%</b>	<b>6'019'023'098</b>	<b>6'332'979'463</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'199'152</i>	<i>278'691</i>	<i>-18.9%</i>	<i>-1'477'843</i>	<i>-1'237'326</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'644'964</i>	<i>1'023</i>	<i>-0.1%</i>	<i>-1'645'987</i>	<i>-1'522'030</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>6'229'831'989</b>	<b>213'932'720</b>	<b>3.6%</b>	<b>6'015'899'269</b>	<b>6'330'220'107</b>

### POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		

## Descriptif du programme

Ce programme intègre :

Pour le DF:

- La production des impôts périodiques et non périodiques, des taxes et droits perçus par l'Etat, auprès des personnes physiques et des personnes morales assujetties dans le canton ;
- les charges et les produits de rétrocessions aux autres collectivités publiques (Confédération, communes genevoises, communes frontalières françaises) ;
- les constitutions et dissolutions de provisions pour débiteurs douteux ;
- les créances irrécouvrables.

Pour le DS:

- L'impôt sur les véhicules routiers et les bateaux.

Pour le DSE:

- La taxe du droit des pauvres.

Pour le DARES:

- L'impôt sur le produit brut des jeux provenant de l'exploitation des casinos.

Les coûts liés aux activités opérationnelles de taxation, de perception et de contrôle de l'impôt (charges de personnel, dépenses générales, amortissements) sont regroupés dans le programme M04.

# M01 Impôts, taxes et droits (suite)

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- M01.01 Impôts directs Personnes Physiques
- M01.02 Impôts directs Personnes morales
- M01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects
- M01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013

### **Réalisation du programme de législation**

Le programme de législation prévoit la simplification de la taxation immobilière et l'adaptation de l'imposition des personnes morales découlant d'un éventuel accord entre l'Union européenne et la Suisse de façon à assurer le maintien à Genève du négoce international et des entreprises multinationales.

Le Conseil d'Etat a adopté le 6 novembre 2013 un projet de loi relatif à la préparation de l'estimation des immeubles (PL 11313), destiné à autoriser l'administration fiscale à collecter les données relatives aux immeubles. Le texte permettra de s'assurer de la qualité et de la disponibilité des données des immeubles à estimer, du caractère économe en ressources pour l'administration des méthodes d'estimation retenues et de la juste mesure des compensations globales et intégrales en termes de recettes fiscales.

S'agissant de l'autre volet de la consultation du 26 septembre 2012 concernant les avant-projets de loi relatifs à un impôt sur les gains immobiliers, à un impôt sur les successions et les donations entre vifs ainsi que celui abrogeant les droits d'enregistrement et de timbre, ceux-ci seront traités cas échéant dans le cadre de la prochaine législation, en raison des divergences profondes qu'ont fait apparaître les réponses à la consultation.

Des étapes importantes ont été franchies en 2013 dans le différend opposant la Suisse et l'Union européenne depuis 2007 au sujet des statuts fiscaux cantonaux avec la publication, en mai et décembre, de deux rapports de l'organe de pilotage chargé de la 3<sup>e</sup> réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). S'inscrivant dans la continuité du rapport intermédiaire de mai, le second de ces rapports propose une orientation de la politique fiscale composée de trois éléments: le remplacement des statuts litigieux par des nouvelles réglementations mieux acceptées au niveau international (par ex. la *licence box*); la baisse des impôts cantonaux sur le bénéficiaire lorsqu'un canton l'estime nécessaire parce que les nouvelles réglementations ne lui suffisent pas pour préserver sa compétitivité; des mesures fiscales supplémentaires destinées à augmenter l'attrait de la Suisse. Il reconnaît par ailleurs que la Confédération devra prendre des mesures visant à compenser verticalement les effets financiers de la réforme fiscale pour les cantons, en veillant à ce que la symétrie des sacrifices soit respectée. Enfin, il souligne que le système de la péréquation financière nationale devra être adapté aux changements apportés dans le cadre de la RIE III. La consultation ouverte sur ce rapport s'achèvera à la fin du premier trimestre 2014. Sur la base des résultats de cette consultation et des derniers développements survenus entretemps au niveau international, le Conseil fédéral décidera de la suite des travaux et chargera le Département fédéral des finances d'élaborer un projet de loi destiné à la consultation. Cette procédure de consultation devrait être ouverte au cours de l'été 2014. Suivant en permanence l'évolution de ce dossier, le Conseil d'Etat est prêt à proposer différentes solutions, quelle que soit la teneur finale de la RIE III.

### **Justification des écarts par rapport au budget 2013**

L'exercice 2013 voit la poursuite d'une modification d'ordre méthodologique ayant une influence ponctuelle, sur les revenus de la politique publique M. Il s'agit de l'augmentation du nombre de correctifs d'estimation entamée en 2012 et qui prendra fin lors de l'exercice 2014. Le détail et la justification de cette modification sont présentés ci-dessous.

### **Augmentation du nombre de correctifs d'estimation**

La production complète d'une année fiscale n'est connue que plusieurs années après le début de la taxation et doit être estimée complètement lors du bouclage des comptes correspondant, puis partiellement les années suivantes. C'est la raison pour laquelle des correctifs d'estimation viennent alimenter les comptes. Ces correctifs tiennent compte des modifications apportées par l'administration au gré de l'avancement de la taxation. Ils sont obtenus, pour chaque année fiscale, en soustrayant la production évaluée lors du dernier bouclage, à l'évaluation qui en est faite lors du bouclage courant.

## M01 Impôts, taxes et droits (suite)

Jusqu'au bouclage 2011, les correctifs d'estimations couvraient les trois dernières années en ce qui concerne les personnes physiques imposées au barème ordinaire (PP IBO) et les deux dernières années pour les personnes morales (PM).

Une fois la période d'estimation terminée, la production est suivie de manière exacte et comptable sur la base des bordereaux notifiés aux contribuables. Le passage de l'estimation à la production comptable fait l'objet d'un correctif effectif. Ce dernier est la plupart du temps de signe négatif car il recouvre tous les dossiers qui n'ont pu être traités définitivement, par manque d'information, à cause de recours ou autres démarches bloquantes. Ce correctif effectif négatif est généralement compensé les années suivantes, par le biais des rectifications de taxations concernant les années antérieures et au gré du traitement des dossiers restés en suspens.

Afin d'éviter ces mouvements de sens inverse et de stabiliser la production fiscale (estimation de l'impôt de l'année courante, correctifs d'estimation et correctif effectif) la période d'estimation a été allongée, dès le bouclage 2012, ce qui se traduit par des correctifs d'estimation supplémentaires. Cela devrait permettre aux services de taxation de traiter la quasi-totalité des dossiers durant la période d'estimation et de limiter l'impact des correctifs effectifs.

Dans les comptes 2012, un correctif couvrant une année fiscale supplémentaire a été ajouté pour les PP IBO ainsi que pour les PM. Le nombre de correctifs d'estimation a ainsi été porté à quatre pour les PP IBO et à trois pour les PM. Dans les comptes 2013, l'opération est renouvelée pour porter le nombre de correctifs à cinq pour les PP IBO et à quatre pour les PM. L'impact de cette modification sur le montant des rectifications de taxations est évalué à +123 millions. En revanche, l'inscription des correctifs d'estimation supplémentaire génère une diminution de revenu de 3 millions de francs. Ces montants se retrouvent dans les natures 40 et 44 et se partagent entre les prestations M01.01, M01.02, et dans une moindre mesure M01.03.

Lors du bouclage 2014, un dernier correctif supplémentaire sera introduit pour les PM uniquement. Nous aurons ainsi, dès le bouclage des comptes 2014, cinq correctifs d'estimation pour les PP IBO et les PM. Les effets dus à ce changement de pratique s'estomperont encore en 2014 pour disparaître dès le bouclage 2015.

Les écarts entre les comptes 2013 et le budget 2013 sont les suivants:

### ***M01 Impôts, taxes et droits***

Globalement, les revenus du programme M01 dépassent le budget de 223,7 millions de francs (+3,5%). Ceci résulte principalement d'un dépassement de 245,8 millions (+4,2%) au niveau des impôts (nature 40). Les parts à des recettes sans affectation (nature 44), qui sont principalement composées de la part cantonale à l'impôt fédéral direct, atténuent ce surplus puisqu'elles n'atteignent pas le montant inscrit au budget (nature 44 : -28,1 millions; -6,5%). Les recettes diverses (nature 43) et les dédommagements de collectivités publiques (nature 45), dont le poids est moins important, surpassent le budget respectivement de 2,4 et 3,6 millions de francs (+2,7% et +8,3%).

Les charges dépassent également le montant prévu au budget, mais dans une moindre mesure (+10,1 millions; +2,6%). Ceci est imputable, pour l'essentiel, aux amortissements, provisions et irrécouvrables (nature 33) qui engendrent un excédent de charges de 8,7 millions de francs (+4,7%). Les parts et contributions sans affectation (nature 34 : +1,4 million de francs; +0,7%), qui concernent la compensation financière en faveur des communes frontalières françaises, sont pratiquement en ligne avec le budget.

Au total, le résultat du programme M01 est amélioré de 213,7 millions de francs (+3,5%).

### ***M01.01 Impôts directs Personnes physiques***

Les revenus liés aux impôts directs des personnes physiques se fixent 89,3 millions au-dessus du budget (+2,2%). Au niveau des charges, l'écart est moindre puisqu'il n'atteint que 4,9 millions de francs (+1,4%).

Les impôts (nature 40) expliquent l'essentiel de ce dépassement (+76,6 millions; +2,0%), qui se partage entre l'impôt sur le revenu (+55,5 millions) et l'impôt sur la fortune (+21,1 millions). Une part importante de ce résultat est générée par l'impôt courant, c'est-à-dire l'impôt concernant l'année 2013. Ceci s'explique notamment par une conjoncture plus favorable que prévu. En effet, les perspectives d'évolution du produit intérieur brut de la Suisse se sont améliorées, passant d'une croissance de 1,5% à 1,9% pour l'année 2013. Les correctifs d'estimation, qui par le passé atteignaient des montants considérables, sont contenus. Ceci résulte des efforts fournis par les économètres de l'administration fiscale en vue d'améliorer la qualité des estimations.

# M01 Impôts, taxes et droits (suite)

## **M01.02 Impôts directs Personnes morales**

Les charges et les recettes relatives aux impôts directs des personnes morales dépassent le budget de manière importante (respectivement +6,0 millions; +20,8% et +101,6 millions; +6,5%).

L'excédent de charges enregistré au niveau de la nature 33 s'explique par un montant d'irrecouvrables ainsi que par des imputations forfaitaires supérieurs aux prévisions.

Au niveau des revenus, les impôts (nature 40) excèdent le budget de 141,3 millions (+10,8%). Près de la moitié de ce résultat est imputable aux correctifs d'estimation (+69,5 millions). Le solde se répartit, pour l'essentiel, entre l'impôt courant (+44,0 millions) et les rectifications de taxations concernant les années qui ne sont plus estimées (+23,1 millions).

L'impôt des personnes morales est déterminé à l'aide des informations collectées auprès d'un échantillon d'entreprises, parmi les plus importantes, répondant à un questionnaire portant sur leur résultat de l'année écoulée et sur les années suivantes. Les entreprises se sont finalement montrées moins optimistes sur leur résultat 2013 lors du sondage de janvier 2014 que lors du sondage déterminant pour le budget en septembre 2012. Toutefois, l'impôt courant des personnes morales est supérieur au budget en raison d'une amélioration de l'impôt 2012, celui-ci servant de base pour l'estimation de l'impôt 2013.

Les parts à des recettes sans affectation (nature 44) atténuent le surplus enregistré au niveau des impôts, puisqu'elles affichent un déficit de 42,0 millions par rapport au budget (-19,3%).

## **M01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects**

Les autres impôts directs ou impôts indirects, composés de l'impôt immobilier complémentaire, de l'impôt sur les bénéfices et gains immobiliers, des droits d'enregistrement et timbre, des droits de successions et donations et de l'impôt sur les casinos présentent un excédent de revenus de 33,3 millions de francs (+5,6%). Les charges se fixent à 0,1 million (-12,0%) en dessous du montant prévu.

Les impôts (nature 40) affichent un dépassement de 28,0 millions de francs (+4,9%). L'impôt immobilier complémentaire (+6,2 millions; +3,6%), l'impôt sur les bénéfices et gains immobiliers (+11,3 millions; +11,3%) ainsi que les droits de successions et donations (+15,2 millions; +13,1%) surpassent le budget. En revanche, les droits d'enregistrement et timbre (-3,5 millions; -2,2%) ainsi que l'impôt sur les casinos (-1,2 million; -8,1%) n'atteignent pas les prévisions du budget.

Les parts à des recettes sans affectation (nature 44), représentant la part cantonale à l'impôt anticipé, sont largement plus élevées que le montant prévu par la Confédération et le dépassent de 5,2 millions de francs (+19,6%).

## **M01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes**

Les revenus sont globalement en ligne avec le montant prévu au budget (-0,4 million; -0,4%), tandis que les charges n'en atteignent que la moitié (-0,7 million; -50,0%).

Bien que les montants soient négligeables, des écarts notables sont à signaler au niveau des amortissements, provisions et irrecouvrables (nature 33) et des recettes diverses (nature 43). Ceux-ci sont principalement liés aux mouvements et ajustements de provisions.

Détail par type d'impôts : page suivante

## **Objectifs et indicateurs**

**Aucun objectif pour ce programme.**

## Détails par type d'impôts

M01.01 Impôts directs Personnes Physiques	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013
		en F	en %	
<b>CHARGES</b>	<b>359'092'776</b>	<b>4'899'584</b>	<b>1.4%</b>	<b>354'193'192</b>
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	156'143'434	3'532'242	2.3%	152'611'192
34 Parts et contributions sans affectation	202'949'342	1'367'342	0.7%	201'582'000
<b>REVENUS</b>	<b>4'233'140'130</b>	<b>89'324'620</b>	<b>2.2%</b>	<b>4'143'815'510</b>
40 Impôts	3'924'422'823	76'555'199	2.0%	3'847'867'624
43 Recettes diverses	77'097'906	3'617'906	4.9%	73'480'000
44 Parts à des recettes sans affectation	196'548'379	8'695'493	4.6%	187'852'886
45 Dédommagements de collectivités publiques	35'071'022	456'022	1.3%	34'615'000
<b>RESULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>3'874'047'354</b>	<b>84'425'036</b>	<b>2.2%</b>	<b>3'789'622'318</b>

M01.02 Impôts directs Personnes morales	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013
		en F	en %	
<b>CHARGES</b>	<b>34'750'753</b>	<b>5'989'145</b>	<b>20.8%</b>	<b>28'761'608</b>
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	34'750'753	5'989'145	20.8%	28'761'608
<b>REVENUS</b>	<b>1'653'191'971</b>	<b>101'595'570</b>	<b>6.5%</b>	<b>1'551'596'401</b>
40 Impôts	1'452'908'628	141'316'819	10.8%	1'311'591'809
43 Recettes diverses	13'250'349	-856'051	-6.1%	14'106'400
44 Parts à des recettes sans affectation	175'528'954	-41'984'238	-19.3%	217'513'192
45 Dédommagements de collectivités publiques	11'504'040	3'119'040	37.2%	8'385'000
<b>RESULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>1'618'441'219</b>	<b>95'606'426</b>	<b>6.3%</b>	<b>1'522'834'793</b>

M01.03 Autres impôts directs ou impôts indirects	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013
		en F	en %	
<b>CHARGES</b>	<b>666'021</b>	<b>-90'779</b>	<b>-12.0%</b>	<b>756'800</b>
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	666'021	-90'779	-12.0%	756'800
<b>REVENUS</b>	<b>627'868'491</b>	<b>33'251'717</b>	<b>5.6%</b>	<b>594'616'774</b>
40 Impôts	595'822'728	28'045'110	4.9%	567'777'618
43 Recettes diverses	409'805	31'405	8.3%	378'400
44 Parts à des recettes sans affectation	31'635'959	5'175'203	19.6%	26'460'756
<b>RESULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>627'202'470</b>	<b>33'342'496</b>	<b>5.6%</b>	<b>593'859'974</b>

M01.04 Impôts sur la possession, d'affectation, et taxes	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013
		en F	en %	
<b>CHARGES</b>	<b>715'677</b>	<b>-714'723</b>	<b>-50.0%</b>	<b>1'430'400</b>
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	715'677	-714'723	-50.0%	1'430'400
39 Imputations internes		-	#DIV/0!	
<b>REVENUS</b>	<b>113'700'739</b>	<b>-435'674</b>	<b>-0.4%</b>	<b>114'136'413</b>
40 Impôts	110'608'274	-67'939	-0.1%	110'676'213
43 Recettes diverses	649'541	-385'659	-37.3%	1'035'200
44 Parts à des recettes sans affectation	1'876'386	-23'614	-1.2%	1'900'000
45 Dédommagements de collectivités publiques	566'538	41'538	7.9%	525'000
<b>RESULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>112'985'062</b>	<b>279'049</b>	<b>0.2%</b>	<b>112'706'013</b>



# M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif

Département responsable : DF

## COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>276'140'401</b>	<b>13'743'566</b>	<b>5.2%</b>	<b>262'396'835</b>	<b>324'842'458</b>
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	251'067'801	-11'329'034	-4.3%	262'396'835	285'755'510
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	19'083'467	19'083'467	-	-	39'086'948
34 Parts et contributions sans affectation	5'989'134	5'989'134	-	-	-
<b>REVENUS</b>	<b>226'662'524</b>	<b>-86'812'775</b>	<b>-27.7%</b>	<b>313'475'299</b>	<b>366'324'311</b>
41 Patentes et concessions	119'518	-445'065	-78.8%	564'583	122'645
42 Revenus des biens	199'082'616	-58'696'350	-22.8%	257'778'966	236'070'604
43 Recettes diverses	27'731'677	12'943'927	87.5%	14'787'750	89'235'124
44 Parts à des recettes sans affectation	-271'288	-39'065'288	-100.7%	38'794'000	38'955'262
46 Subventions acquises	0	-1'550'000	-100.0%	1'550'000	1'940'677
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-49'477'878</b>	<b>-100'556'342</b>	<b>-196.9%</b>	<b>51'078'464</b>	<b>41'481'853</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'393'466</i>	<i>-380'807</i>	<i>37.6%</i>	<i>-1'012'659</i>	<i>-1'540'478</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'149'322</i>	<i>-27'913</i>	<i>2.5%</i>	<i>-1'121'409</i>	<i>-1'423'473</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-52'020'666</b>	<b>-100'965'062</b>	<b>-206.3%</b>	<b>48'944'396</b>	<b>38'517'903</b>

## POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		

## Descriptif du programme

Ce programme regroupe les flux financiers significatifs, dans le compte de fonctionnement de l'Etat, liés à la gestion de la dette financière, aux variations de valeur des actifs et à la rémunération des actifs et passifs financiers :

1. Intérêts actifs et passifs et frais financiers liés à la dette financière de l'Etat; revenus non monétaires en contrepartie des subventions non monétaires liées à la mise à disposition de capitaux par l'Etat à des entités du grand Etat (HUG, Université, fondations immobilières).
2. Variations de juste valeur des instruments financiers dérivés, utilisés pour réduire l'exposition de l'Etat aux risques de taux d'intérêt et de change, enregistrés uniquement dans le compte de fonctionnement, avec un montant calculé en fonction des conditions du marché à la date de clôture.
3. Variations de valeur des patrimoines financier et administratif (opérations en capital, dépréciations) ayant une incidence sur le compte de résultat.
4. Rémunération des actifs et passifs financiers du patrimoine financier et du patrimoine administratif: dividendes relatifs aux actions détenues par l'Etat et intérêts monétaires ou non monétaires comptabilisés sur les prêts, les garanties accordées et la rémunération des capitaux de dotation.
5. Intérêts fiscaux - moratoires, rémunérateurs et compensatoires - et escomptes sur acomptes prélevés ou versés par l'Administration fiscale cantonale.
6. Contentieux des débiteurs fiscaux et non fiscaux, y compris les revenus liés à la récupération des actes de défaut de biens.

Ce programme est mis en oeuvre par la Direction générale des finances de l'Etat et l'Administration fiscale cantonale.

# M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif (suite)

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- M02.01 Intérêts et frais financiers de la dette
- M02.02 Variations de juste valeur des instruments financiers
- M02.03 Variations de valeur des patrimoines financier et administratif
- M02.04 Rémunération des actifs et passifs financiers du PF et du PA
- M02.05 Intérêts fiscaux
- M02.06 Contentieux fiscal et non fiscal

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013

### Réalisation du programme de législature

Le Programme de législature du Conseil d'Etat prévoyait une réduction des risques, auxquels est exposé l'Etat de Genève, avec la loi visant à supprimer progressivement la garantie de l'Etat sur les dépôts d'épargne de la BCGE. Il s'agissait d'une première étape, qui est suivie d'un inventaire des risques relatifs aux prêts et participations de l'Etat et par la mise en œuvre de mesures pour réduire les risques.

### Réalisation des projets prioritaires

La plupart des mesures prises pour réduire la dette, par l'amélioration de la gestion du contentieux fiscal, l'optimisation de la gestion des liquidités de l'Etat de Genève et de ses filiales (caisse centralisée), ainsi que par les mesures incitatives en faveur des contribuables (escompte et possibilité de payer l'IFD par mensualités) sont pleinement opérationnelles et ne devraient donc plus générer de nouvel impact significatif sur le niveau de la dette au cours des années à venir.

### Justification des écarts par rapport au budget 2013

Les écarts significatifs entre les comptes 2013 et le budget 2013 découlent des événements suivants :

#### 1. Intérêts actifs et passifs et frais financiers liés à la dette de l'Etat

Le montant des intérêts passifs de la dette, 228.1 millions (nature 32), est inférieur de 17.8 millions au budget 2013 (245.9 millions). Cette différence s'explique par le fait que les taux d'intérêts et le volume de la dette se sont avérés sensiblement différents des hypothèses du budget 2013 :

- Les taux d'intérêts moyens des refinancements effectués en 2013, 0.07% à court terme et 1.47% à long terme, sont nettement inférieurs aux hypothèses budgétaires (0.3% à court terme et 1.9% à long terme). Ces derniers se basaient sur les prévisions du Groupe de perspectives économiques (GPE), qui envisageait une lente remontée des taux durant l'année 2013. Si l'on avait considéré les taux de refinancement effectifs au moment de l'élaboration du budget avec le profil de la dette initialement prévu, la charge d'intérêts aurait été inférieure de 5 millions.
- Le solde de l'écart entre les comptes et le budget résulte de l'évolution du volume de la dette durant l'année 2013. Bien que la dette au 31.12.2013 soit supérieure à celle budgétée, le profil mensuel de la dette s'est avéré inférieur aux prévisions et la recapitalisation de la caisse de retraite CIA n'a été effectuée qu'en toute fin d'année 2013 et non pas en début d'exercice. Par ailleurs, le transfert de liquidités à la CIA s'est limité à 549 millions au lieu des 763 millions initialement prévus en raison des transferts d'actifs mobiliers et immobiliers effectués parallèlement.

Le taux moyen de la dette est de 1.94% pour l'année 2013, inférieur à l'objectif de 2,2% du budget 2013. La part des emprunts à taux variable est de 16% en 2013, inférieure à la limite fixée de 30%. La part des emprunts à court terme est de 21%, inférieure à la limite fixée de 25%.

Les revenus non monétaires, en contrepartie des subventions non monétaires liées à la mise à disposition de capitaux par l'Etat à des entités du grand Etat (HUG, Université, fondations immobilières) sont en diminution principalement suite à la baisse du taux d'intérêt moyen de la dette (-8.5 millions en nature 42).

#### 2. Variations de juste valeur des instruments financiers

Les flux liés aux variations de valeur des instruments financiers enregistrés dans le compte de fonctionnement ne

# M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif (suite)

peuvent pas être budgétés, étant donné qu'ils ne peuvent être évalués qu'à la date de clôture de l'exercice, en fonction des conditions du marché.

Une partie de la dette du canton a été contractée en devises, puis "swappée" en francs suisses, afin d'éviter tout risque de change. Les emprunts en monnaie étrangère sont comptabilisés selon leur taux de change de clôture et ceci donne ensuite lieu à des plus ou moins-values non réalisées ou réalisées si la transaction arrive à échéance. Les "swaps" de devise sont comptabilisés à leur juste valeur. Les trois derniers emprunts en devises (deux en Euro et un en Yen) ont été remboursés courant 2013.

En ce qui concerne les charges (nature 33), l'écart entre les comptes 2013 et le budget résulte des pertes de change non budgétées à hauteur de 1.4 million en 2013. Du côté des revenus (nature 42), les gains de changes et les plus-values réalisées sur les swaps s'élèvent à 9.1 millions.

### 3. Variations de valeur des patrimoines financier et administratif

Les variations de valeur du patrimoine et des participations comptabilisées dans le compte de fonctionnement ne peuvent être budgétées qu'à de rares exceptions. Elles sont généralement évaluées à la date de clôture de l'exercice.

L'écart entre les comptes 2013 et le budget (+12.2 millions de charges en nature 33) résulte principalement :

- Des démolitions et résiliations de baux à hauteur de 7.4 millions, dont 3.5 millions liés au chantier du CEVA,
- Des cessions et remaniements parcellaires à hauteur de 3.3 millions, dont 1.4 million résultant de modifications de limites de zone.

L'écart sur les revenus (-6.7 millions sur la nature 42) provient de variations de valeur des immeubles anticipées au moment du budget mais non réalisées.

### 4. Rémunération des actifs et passifs financiers du patrimoine financier et du patrimoine administratif.

L'écart sur la nature 41 provient du revenu des récales des sels, inférieur au budget de 0.4 million.

A la suite du rapport du contrôle financier de la Ville de Genève du 23 novembre 2011, portant sur la Gérance immobilière municipale, un versement de 6.0 millions a été effectué en 2013 couvrant la période 2007 à 2011 au titre de part de la Ville de Genève à la redevance du parking du Pont du Mont-Blanc (1/3 de la redevance). Cette charge extraordinaire (nature 34), qui a fait l'objet d'une demande de dépassement de crédit, est couverte à 97% par la provision constituée en 2012 dont l'utilisation est enregistrée dans la rubrique 43.

Les revenus sur titres du patrimoine financier et administratif sont inférieurs au budget de 3.9 millions (nature 42), le principal écart provenant des dividendes de la Banque cantonale de Genève (5.2 millions). Les rémunérations des garanties de l'Etat (nature 42) sont en baisse de 1.4 million, en raison d'une planification erronée de l'assiette de la garantie d'Etat des dépôts d'épargne et de prévoyance auprès de la BCGE. La redevance du parking du Pont du Mont-Blanc, transférée du programme F04 sur recommandation de l'ICF, génère un revenu pour l'Etat de 2.2 millions en 2013.

L'utilisation de la provision constituée en 2012 liée à la redevance du parking du Pont du Mont-Blanc à hauteur de 5.8 millions explique la variation de la nature 43 (voir ci-dessus).

La part du canton au bénéfice de la BNS (nature 44) explique le principal écart de 39.1 millions, la BNS ayant déclaré que l'exercice comptable 2013 ne permettra aucune distribution de bénéfice aux cantons en 2014.

Les successions en déshérence (inscrites en nature 46 au budget pour 1.6 million mais comptabilisées en nature 42 pour les comptes) sont en baisse de 0.5 million par rapport au budget. L'évolution de ce poste est difficilement prévisible et peut subir de fortes variations d'une année à l'autre.

### 5. Intérêts fiscaux

La loi relative à la perception et aux garanties des impôts des personnes physiques et des personnes morales (LPGIP - D 3 18) a été modifiée avec effet au 1er janvier 2013. L'introduction des taux d'intérêts différenciés, en faveur du contribuable (0.5%) et en faveur de l'Etat (3%), en lieu et place du taux unique de 2% pratiqué en 2012 a donné lieu à la diminution des charges d'intérêts (nature 32) estimées dans le cadre du budget 2013 et à l'augmentation des revenus d'intérêts (nature 42).

En 2013, les charges d'intérêts comptabilisées dépassent le montant inscrit au budget pour 6.5 millions (nature 32).

## M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif (suite)

Ceci s'explique principalement par le volume des remboursements 2013 effectués en faveur du contribuable supérieur à celui de 2012. Les revenus d'intérêts sont quant à eux inférieurs au budget pour 55.9 millions (nature 42) et s'expliquent par la multiplicité des paramètres qui les influencent : changement de comportement de paiement des contribuables, masse des comptes débiteurs, avancement des travaux de taxation et montant final du bordereau, modifications d'acomptes par les contribuables, etc. L'ensemble de ces éléments concoure à la grande volatilité des recettes d'intérêts. Par rapport aux comptes 2012, l'introduction des taux d'intérêts différenciés a permis d'améliorer le résultat de 37 millions.

### 6. Contentieux fiscal et non fiscal

L'écart de 5.5 millions sur la nature 33 provient de pertes sur créances transférées non recouvrées pour 0.7 million, de pertes sur des débiteurs de l'ex-Fondation de valorisation des actifs de la BCGe pour 2.7 millions ainsi que de la constitution d'une provision pour des intérêts débiteurs facturés à hauteur de 2.1 millions. Relevons que les pertes réalisées sont couvertes à 100 % pour l'utilisation de provisions (nature 43).

Les revenus du contentieux non fiscal (nature 42) augmentent de 4.6 millions et proviennent principalement de la réalisation des actifs résiduels de l'ex-Fondation de valorisation des actifs de la BCGe. 2.8 millions représentent des intérêts débiteurs dont la partie impayées a été provisionnée à 100 % (nature 33), 1.3 million proviennent d'un concordat judiciaire et 0.5 million correspondent à un bénéfice sur la vente d'un terrain ainsi que de loyers encaissés. Les revenus du contentieux fiscal augmentent de 2.6 millions (nature 42) en raison de la mise en œuvre d'une politique de recouvrement plus efficiente.

L'écart de 7.1 millions sur les recettes diverses (nature 43) provient d'utilisation de provisions pour 3.4 millions ainsi que des reprises de provisions pour 2.6 millions. Par ailleurs, il convient de signaler que le produit non-récurrent estimé à CHF 13 millions représentant le bénéfice de la vente en 2010 d'un immeuble de l'ex-Fondation de valorisation des actifs de la BCGe, a été finalement de 13.9 millions. Enfin, un émoulement de 0.2 million a été perçu dans le cadre d'un jugement favorable à l'Etat de Genève.

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Appliquer la stratégie de gestion de la dette.</b>						
1.1 Taux d'intérêt moyen annuel de la dette financière	Efficacité	1.9%	≤ 2.2%	2.1%	≤ 2.3%	2020
1.2 Part maximale des emprunts à taux variable sur le total de la dette financière	Efficacité	16%	≤ 30%	18%	≤ 30%	2020
1.3 Part maximale des emprunts à court terme sur le total de la dette financière	Efficacité	21%	≤ 25%	25%	≤ 25%	2020

### Commentaires

# M03 Péréquation financière intercantonale

Département responsable : DF

## COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>366'033'896</b>	<b>0</b>	<b>0.0%</b>	<b>366'033'896</b>	<b>351'127'841</b>
34 Parts et contributions sans affectation	366'033'896	0	0.0%	366'033'896	351'127'841
<b>REVENUS</b>	<b>108'437'141</b>	<b>-1</b>	<b>-0.0%</b>	<b>108'437'142</b>	<b>105'336'727</b>
44 Parts à des recettes sans affectation	108'437'141	-1	-0.0%	108'437'142	105'336'727
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-257'596'755</b>	<b>-1</b>	<b>0.0%</b>	<b>-257'596'754</b>	<b>-245'791'114</b>
<i>Coût des activités de support</i>	-1'107'922	276'833	-20.0%	-1'384'755	-1'250'841
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'523'467	40'857	-2.6%	-1'564'324	-1'538'656
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-260'228'144</b>	<b>317'690</b>	<b>-0.1%</b>	<b>-260'545'834</b>	<b>-248'580'612</b>

## POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		

## Descriptif du programme

Ce programme comprend les flux financiers liés à la péréquation financière entre la Confédération et les cantons (RPT).

Les instruments de péréquation, tels que prévus par la loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges (PFCC) sont les suivants :

- Péréquation des ressources : elle vise à doter les cantons dont le potentiel de ressources est inférieur à la moyenne suisse d'une quantité suffisante de fonds à libre disposition. Cette péréquation est financée par la Confédération et par les cantons à fort potentiel de ressources. La Confédération finance la péréquation verticale des ressources et les cantons la péréquation horizontale des ressources.
- Compensation des charges excessives : les cantons devant supporter des charges excessives en raison de la structure de leur population ou de leur fonction de ville-centre bénéficient de la compensation des charges excessives dues à des facteurs socio-démographiques (CCS). Les cantons devant supporter des charges excessives en raison de l'altitude de leur territoire, de la déclivité du terrain ou de la structure de leur habitat bénéficient de la compensation des charges excessives dues à des facteurs géo-topographiques (CCG). La CCS et la CCG sont entièrement financées par la Confédération.
- Compensation des cas de rigueur : elle vise à faciliter le passage à la nouvelle péréquation pour les cantons à faible potentiel de ressources. Elle est limitée à 28 ans au maximum et son montant diminuera chaque année de 5% dès la neuvième année suivant l'entrée en vigueur de la RPT. Elle est financée par la Confédération pour deux tiers et par les cantons pour un tiers.

Conformément à la PFCC, les contributions de base des cantons à fort potentiel de ressources et de la Confédération sont fixées par l'Assemblée fédérale pour une période quadriennale. L'Assemblée tient compte du rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la RPT, réalisé par le Conseil fédéral tous les quatre ans. Le Conseil Fédéral arrête la répartition annuelle des fonds.

Ce programme est mis en œuvre par la Direction générale des finances de l'Etat.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

M03.01 Péréquation des ressources et cas de rigueur

# M03 Péréquation financière intercantonale (suite)

M03.02 Compensation des charges

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013

### *Réalisation du programme de législature*

Le programme de législature ne fixe aucun objectif spécifique à la péréquation financière. Ce programme ne constitue pas un regroupement de prestations à proprement parler. Il a été créé avec l'objectif d'isoler et de suivre, dans les comptes de l'Etat, les flux financiers significatifs liés à la péréquation financière intercantonale (RPT), qui ont un impact majeur sur la performance financière de l'Etat de Genève et, de ce fait, sur le respect des contraintes financières figurant dans le programme de législature.

### *Réalisation des projets prioritaires*

Concernant la péréquation des ressources, neuf cantons contribuent au financement et dix-sept cantons en sont bénéficiaires en 2013. Les cantons de Schaffhouse et du Tessin deviennent contributeurs, alors que celui de Bâle-Campagne rejoint les bénéficiaires. Le montant versé par le canton de Genève dépend non seulement de l'évolution de sa propre situation, mais également de celle des autres cantons. Les développements ou les problèmes économiques d'un grand canton (ex. Zurich) peuvent ainsi se répercuter de manière sensible sur les montants versés/touchés par les autres cantons (voir-ci-dessous). Par conséquent, il n'y a pas d'objectif ni d'indicateur associé à ce programme.

Concernant la compensation des charges excessives, lors de la procédure de consultation, le canton de Genève a constaté que, dans le volet de la compensation des charges villes-centres, l'AFF a omis d'intégrer les emplois occupés par les diplomates et les fonctionnaires internationaux alors que l'emploi entre dans les deux indicateurs suivants : densité de l'emploi et taux d'emploi. Cette omission est d'autant plus surprenante que l'intégration des diplomates et des fonctionnaires internationaux avait été admise et que, selon le rapport annuel de l'AFF, leur prise en compte avait été effectuée à partir de l'exercice 2010. Cette proposition a été retenue et le Conseil fédéral a modifié l'ordonnance en ce sens.

### *Justification des écarts par rapport au budget 2013*

Pour l'année 2013, la facture globale résultant des trois instruments péréquatifs s'élève à 257.6 millions, soit 576 francs par habitant et correspond au montant budgété. Elle est supérieure de 11.8 millions de francs à celle de 2012. Le canton de Genève demeure le troisième canton contributeur net, pour l'ensemble des instruments péréquatifs, après Zurich et Zoug.

Les écarts sont les suivants :

1. Péréquation des ressources : le canton a versé 359.3 millions en 2013 (+15 millions par rapport à 2012). La participation des cantons à fort potentiel de ressources est adaptée en fonction de l'évolution de leur potentiel des ressources. Pour l'exercice 2013, cette participation a augmenté de 2.7%. Elle est basée sur les données fiscales fournies par les cantons pour les années 2007, 2008 et 2009. La participation du canton de Zurich a diminué de 58 millions, diminution partiellement compensée par l'augmentation de la participation des cantons de Vaud (+26 millions) et Schwyz (+24 millions). Genève demeure le deuxième canton contributeur au titre de la péréquation des ressources après Zurich.

2. Compensation des charges excessives : le canton a reçu 108.4 millions (+3.1 millions par rapport à 2012) au titre de la compensation des charges dues à des facteurs socio-démographiques :

- 75 millions pour la compensation de charges excessives déterminantes, liées à la structure de la population (+2.6 millions par rapport à 2012),

- 33.4 millions pour la compensation de charges excessives des villes centres (+0.5 million par rapport à 2012).

Le canton a donc perçu 3.1 millions supplémentaires malgré la diminution de la dotation globale de la compensation des charges pour l'année 2013 résultant de l'adaptation au renchérissement du montant de la compensation de l'année précédente (-1.0 %).

## **M03 Péréquation financière intercantonale (suite)**

3. Compensation des cas de rigueur : le canton a versé 6.8 millions, soit une baisse de 0.1 million, le canton de Schaffhouse perdant son droit aux prestations du fonds.

### **Objectifs et indicateurs**

**Aucun objectif pour ce programme.**



# M04 Production et perception des impôts

Département responsable : DF

## COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>74'792'275</b>	<b>-3'727'843</b>	<b>-4.7%</b>	<b>78'520'118</b>	<b>74'232'932</b>
30 Charges de personnel	63'330'860	-256'332	-0.4%	63'587'192	61'910'872
31 Dépenses générales	5'540'401	-2'054'537	-27.1%	7'594'938	5'775'189
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	55'569	10'169	22.4%	45'400	54'929
39 Imputations internes	5'865'446	-1'427'142	-19.6%	7'292'588	6'491'942
<b>REVENUS</b>	<b>9'070'334</b>	<b>720'466</b>	<b>8.6%</b>	<b>8'349'868</b>	<b>9'701'204</b>
42 Revenus des biens	-	-	-	-	0
43 Recettes diverses	8'887'664	627'796	7.6%	8'259'868	9'536'285
45 Dédommagements de collectivités publiques	85'968	-4'032	-4.5%	90'000	83'143
49 Imputations internes	96'702	96'702	-	-	81'776
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-65'721'941</b>	<b>4'448'309</b>	<b>-6.3%</b>	<b>-70'170'250</b>	<b>-64'531'728</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-208'630</i>	<i>60'833</i>	<i>-22.6%</i>	<i>-269'463</i>	<i>-241'317</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-11'300'650</i>	<i>-2'109'566</i>	<i>23.0%</i>	<i>-9'191'084</i>	<i>-34'893'368</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-77'231'221</b>	<b>2'399'576</b>	<b>-3.0%</b>	<b>-79'630'797</b>	<b>-99'666'413</b>

## POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>491.56</b>	<b>-25.69</b>	<b>-4.97%</b>	<b>517.25</b>	<b>497.44</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>489.12</i>	<i>-22.37</i>	<i>-4.37%</i>	<i>511.49</i>	<i>492.63</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.57</i>	<i>-3.44</i>	<i>-68.66%</i>	<i>5.01</i>	<i>3.90</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.86</i>	<i>0.10</i>	<i>13.16%</i>	<i>0.76</i>	<i>0.90</i>

## Descriptif du programme

Ce programme englobe l'ensemble des activités opérationnelles de taxation, de perception et de contrôle de l'impôt conduites par l'Administration Fiscale Cantonale AFC (charges de personnel, dépenses générales, amortissements, émoluments).

Tous les flux liés aux impôts (revenus d'impôts et charges de redistribution) sont regroupés dans le programme M01.

## Ce programme contient la prestation suivante :

M04.01 Production et perception des impôts.

## Réalizations des projets prioritaires et justification des écarts 2013

### Réalisation des projets prioritaires

Dans le cadre du budget 2013, l'administration fiscale cantonale (AFC) avait annoncé ses axes principaux d'efforts autour des volets suivants :

- Intégration des modifications législatives et techniques décidées par la Confédération

## M04 Production et perception des impôts (suite)

En 2013, l'AFC a organisé et mis en place les modifications qui ont découlé des nouvelles dispositions fédérales relatives à l'impôt à la source, notamment la création de deux nouveaux barèmes. Le barème C, qui concerne les personnes dont le conjoint exerce une activité lucrative, a nécessité des adaptations. Le barème H, quant à lui, concerne les personnes qui vivent seules avec un ou plusieurs enfants à charge. Dix séances d'information ont été organisées avec divers partenaires, notamment la FER pour une information aux employeurs. Elles ont été suivies par plus de 2'000 personnes.

L'accompagnement actif du processus d'étude du projet fédéral de la révision de l'imposition des entreprises III (RIE III) a permis à l'AFC de fournir des éléments concrets au Conseil d'Etat afin que ce dernier puisse affiner sa stratégie dans ce domaine.

- Intégration et gestion de modifications législatives cantonales

La facturation de la taxe sur les plus-values foncières que l'AFC a gérée avec le DU a permis la production de 5.9 millions de francs et un encaissement de 2.8 millions en 2013.

- Développement des prestations en ligne

Les prestations fiscales de l'administration en ligne ont évolué positivement, avec 170'000 requêtes via internet, contre 147'000 en 2012, 101'000 en 2011 et 63'900 en 2010. Depuis le printemps 2013 les prestations i-correspondance et e-facture sont offertes au public.

### **Justification des écarts par rapport au budget 2013**

Dépenses de personnel (nature 30) :

L'écart négatif constaté entre les comptes et le budget matérialise d'une part le délai de vacance sur l'ensemble des postes de l'AFC et d'autre part la gestion rigoureuse des charges personnel.

Dépenses générales (nature 31) :

Sur l'année 2013, les dépenses générales ont été globalement maîtrisées. Le non dépensé entre les comptes et le budget correspond à l'autorisation budgétaire accordée pour mettre en œuvre le travail de ré-estimation du parc immobilier genevois et visant à intégrer l'augmentation de la valeur des immeubles. En l'absence de démarrage du projet en 2013, aucun frais n'a impacté cette autorisation de dépense de 1.8 million de francs.

La gestion stricte des frais de fournitures de bureau, imprimés, matériel en 2013 a permis de dégager un non dépensé qui s'ajoute aux frais de poursuites hors cantons, inférieurs au budget.

Imputations internes (nature 39) :

Les imputations internes sont constituées par des refacturations de frais (du pouvoir judiciaire et de l'Office des poursuites) à l'AFC. Ces facturations varient fortement en fonction des activités.

Recettes diverses (nature 43) :

Les recettes diverses comprennent principalement des remboursements (de frais d'affranchissements, de poursuites et d'assurances) et varient plus ou moins fortement d'une année à l'autre.

### **Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs**

Les objectifs de l'administration fiscale sont globalement atteints.

L'amélioration du taux de recouvrement de l'impôt entre le 31.12.2012 et le 31.12.2013 s'explique par l'accélération continue des processus de recouvrement (indicateur 1.1). Ceci se traduit également dans les indicateurs concernant l'optimisation de la perception de l'impôt (indicateurs 2.1 à 2.4). Le traitement contentieux des comptes IS ayant été transféré en juin 2013 du service contentieux au service recouvrement lors de la mise en exploitation du système informatique idoine, la dégradation de l'indicateur est donc très ponctuelle.

L'indicateur qui mesure la production de l'impôt de l'année N-1 (indicateur 3.1) n'atteint pas la valeur cible

## M04 Production et perception des impôts (suite)

mentionnée au budget essentiellement du fait du rythme de traitement des dossiers de personnes morales. A noter toutefois sa nette amélioration entre 2012 et 2013.

Le nombre de formulaires remplis en ligne dépasse la cible fixée et montre la partie croissante de l'administration en ligne.

L'indicateur ratio de productivité mesure le nombre de taxations produites par taxateurs selon les chiffres au 31 décembre de l'année considérée (indicateur 4.1). Cet indicateur s'est sensiblement amélioré compte tenu de l'augmentation du nombre total de dossiers traités (9% en plus par rapport à 2012, taxations automatiques et semi automatiques comprises) avec un nombre d'ETP stable.

Dans le cadre de l'examen des comptes 2012, l'analyse de la pertinence des indicateurs de l'AFC a mis en avant le besoin de compléter les indicateurs existants avec un nouvel indicateur permettant de mesurer le taux de retour des déclarations fiscales des personnes physiques dans les délais (indicateur 6.1).

Ce nouvel indicateur est créé à partir du budget 2014 et son calcul historique met en avant la tendance à la détérioration de ce taux, avec un impact direct sur l'organisation des services de taxation notamment et sur la réalisation de l'objectif 3 "Assurer la production de l'impôt de l'année N-1 dans les meilleurs délais". Bien qu'il n'y ait pas de valeur inscrite au B2013, l'AFC juge important d'indiquer la valeur constatée aux comptes 2013. La valeur aux comptes 2012 était de 24.1%.

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Assurer le recouvrement de l'impôt dans les meilleurs délais</b>						
1.1 Ratio du montant encaissé par rapport au montant total des impôts produits (PP+PM)	Efficacité	97.7%	98%	96.4%	96.5%	2015
<b>2. Optimiser la perception de l'impôt impayé</b>						
2.1 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (PP-IBO)	Efficacité	188	200	196	200	2015
2.2 Temps en jours entre le 1er janvier de l'année N+1 et l'envoi du commandement de payer (PP-IS)	Efficacité	243	230	226	230	2015
2.3 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (PM-IBO)	Efficacité	217	220	264	220	2015
2.4 Temps en jours entre l'envoi du bordereau de taxation et l'envoi du commandement de payer (autres impôts)	Efficacité	202	280	332	280	2015
<b>3. Assurer la production de l'impôt de l'année N-1 dans les meilleurs délais</b>						
3.1 Ratio du nombre de taxations produites par rapport au nombre total de contribuables à traiter (PP+PM) de l'année N-1	Efficacité	84.1%	85%	81.7%	85%	2015
<b>4. Optimiser la productivité des collaborateurs</b>						
4.1 Nombre de taxations par ETP (taxateurs-trices)	Efficience	2'609	2'400	2'360	2'400	2015
<b>5. Favoriser l'impôt en ligne</b>						
5.1 Nombre de formulaires remplis en ligne	Efficacité	103'347	100'000	96'293		
<b>6. Encourager le contribuable à remplir sa déclaration fiscale dans les délais</b>						
6.1. Taux de retour des déclarations fiscales dans les délais (31 mars)	Efficacité	21.3%				

# M04 Production et perception des impôts (suite)

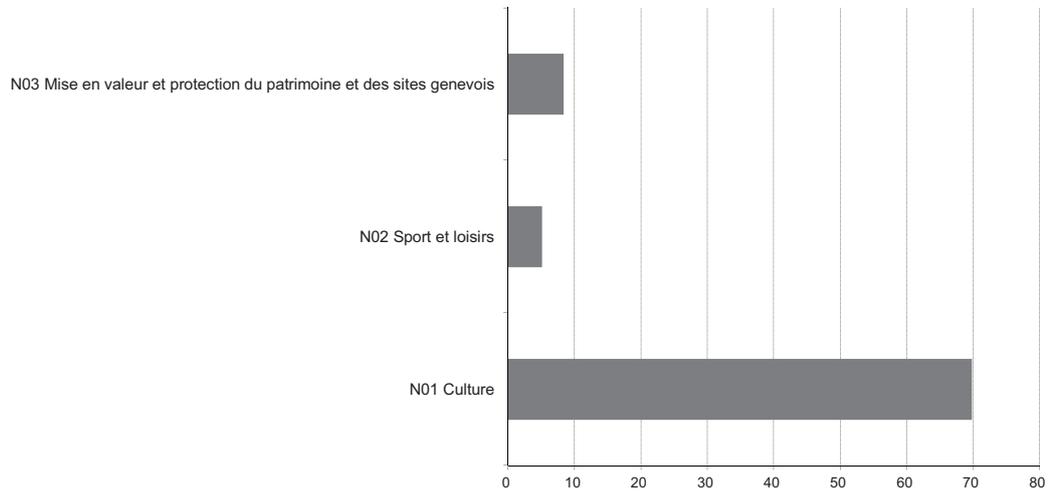
## Commentaires

### **Acronymes:**

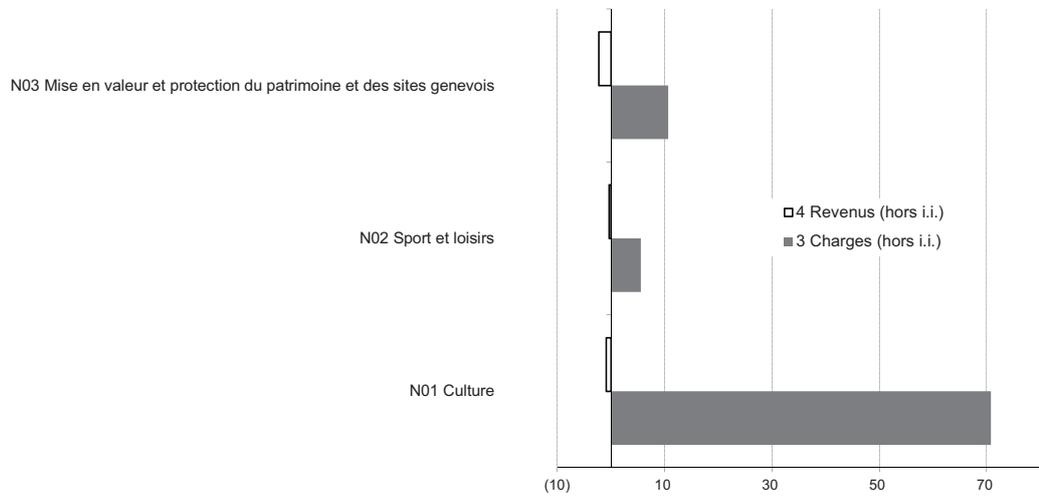
PP : Personne physique  
PM : Personne morale  
IBO : Impôt barème ordinaire  
IS : Impôt à la source

# N Culture, sport et loisirs

Résultats nets en millions de francs par programme



Charges et revenus en millions de francs par programme



## N Culture, sport et loisirs

### Synthèse des priorités

L'année 2013 a été marquée par l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la culture. Dans ce contexte, la Ville de Genève et le canton ont signé une déclaration conjointe définissant selon quels axes pourraient se répartir à l'avenir les tâches entre Etat, Ville et communes, notamment pour ce qui a trait au financement des grandes institutions culturelles.

L'action du canton en faveur de l'accès et de l'encouragement à la culture s'est traduit en 2013 par le renouvellement de son soutien au financement de plusieurs grandes institutions (musées, théâtres, musique) et de la Fondation romande pour le cinéma, par l'organisation du prix du cinéma suisse, ou encore par le projet d'interventions artistiques sur la ligne du tramway avec la Ville de Genève, les communes et le secteur privé. Destiné à proposer un accès équitable à la culture pour tous les élèves du DIP, le dispositif Ecole&Culture a été mis en œuvre à la rentrée 2013.

Résultat des travaux menés en collaboration avec les communes et les milieux sportifs, un projet de loi cantonale sur la politique du sport a été adopté par le Conseil d'Etat. Il entérine l'engagement de l'Etat dans les domaines suivants: sport à l'école, sport pour tous, sport d'élite et relève, infrastructures sportives et manifestations sportives.

Le dispositif sport-art-études a été renforcé au sein des écoles, en lien avec une politique de soutien aux jeunes talents sportifs et à leurs clubs formateurs. Le but est de permettre aux jeunes talents de mener de front une formation scolaire ou professionnelle et une carrière sportive de haut niveau.

# N01 Culture

## Département responsable : DIP

### COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>70'756'838</b>	<b>-397'323</b>	<b>-0.6%</b>	<b>71'154'161</b>	<b>68'967'819</b>
30 Charges de personnel	2'427'077	-157'566	-6.1%	2'584'643	2'394'576
31 Dépenses générales	1'503'468	-104'120	-6.5%	1'607'588	1'497'913
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	348'167	329'067	1'722.9%	19'100	18'979
36 Subventions accordées	66'476'728	-466'102	-0.7%	66'942'830	65'055'763
39 Imputations internes	1'398	1'398	-	-	588
<b>REVENUS</b>	<b>917'179</b>	<b>598'657</b>	<b>187.9%</b>	<b>318'522</b>	<b>399'086</b>
43 Recettes diverses	618'179	599'657	3'237.5%	18'522	22'138
46 Subventions acquises	299'000	-1'000	-0.3%	300'000	376'949
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-69'839'659</b>	<b>995'980</b>	<b>-1.4%</b>	<b>-70'835'639</b>	<b>-68'568'733</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-75'095</i>	<i>7'987</i>	<i>-9.6%</i>	<i>-83'082</i>	<i>-68'201</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-752'456</i>	<i>-181'055</i>	<i>31.7%</i>	<i>-571'401</i>	<i>-1'776'322</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-70'667'210</b>	<b>822'912</b>	<b>-1.2%</b>	<b>-71'490'122</b>	<b>-70'413'356</b>

### POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>13.80</b>	<b>-1.00</b>	<b>-6.76%</b>	<b>14.80</b>	<b>14.40</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>12.00</i>	<i>-0.80</i>	<i>-6.25%</i>	<i>12.80</i>	<i>12.50</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.80</i>	<i>-0.20</i>	<i>-10.00%</i>	<i>2.00</i>	<i>1.90</i>

## Descriptif du programme

Le but du programme est la mise en application de la politique culturelle de l'Etat.

La culture assure la transmission et le renouvellement du patrimoine de la communauté dans sa diversité. Elle est, d'une part, un laboratoire où s'expriment les valeurs, les modes de vie et de pensée, et d'autre part, une composante du développement économique et social, du rayonnement et de l'esprit d'ouverture de Genève.

Ce programme est mis en œuvre par le service cantonal de la culture.

# N01 Culture (suite)

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- N01.01 Accès, encouragement à la culture et activités scolaires culturelles
- N01.02 Enseignement artistique de base délégué

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013

### Justification des écarts financiers

Libellé	Écart C 13 - B 13	Justification de l'écart
<b>30 Charges de personnel</b>	- <b>157'566</b>	Ecart d'estimation

Le disponible représente 3.9% du budget voté. Le renouvellement d'un poste de directrice adjointe a été repoussé à 2014, et un poste de chef de secteur faisant l'objet d'un contrat d'auxiliaire mensualisé est resté vacant durant 2 mois.

<b>31 Dépenses générales</b>	- <b>104'120</b>	Ecart d'estimation
------------------------------	------------------	--------------------

Le non-dépensé représente 6.48% du budget voté et est principalement constaté sur la rubrique des indemnités aux intervenants ainsi que sur les frais de déplacement.

Plusieurs mandats n'ont pas été accordés ou renouvelés en 2013, voire repoussés à 2014. La mise en place du conseil de la culture ayant été reporté à 2014, certaines charges n'ont pas été engagées en 2013. Enfin, le déménagement du service prévu en 2013 n'a pas encore eu lieu.

<b>33 Amortissements, provisions, irrécouvrables</b>	+ <b>329'067</b>	Ecart d'estimation
--	------------------	--------------------

Suite au dernier récolement de la collection d'œuvres mobiles du FCAC, qui a permis de constater la disparition de 240 pièces, une perte de valeur au bilan a été enregistrée pour 309'893 F.

<b>36 Subventions accordées</b>	- <b>466'102</b>	Ecart d'estimation
---------------------------------	------------------	--------------------

<i>36502401 Ecoles de musique, théâtre et danse accréditées</i>	-247'252	<i>Ecart d'estimation</i>
---	----------	---------------------------

Non dépensé en 2013 sur l'enveloppe destinée à l'harmonisation des conditions-cadre de travail au sein des écoles accréditées. Les compléments liés à la prévoyance professionnelle ne seront versés qu'à partir de 2014, date d'entrée effective des écoles dans la nouvelle caisse.

<i>36510109 Lieux culturels - subventions non monétaires</i>	-78'700	<i>Ecart d'estimation</i>
--	---------	---------------------------

Des subventions non monétaires ont été accordées en 2013, sur un budget de 280'000 F, à :

- Association Laps pour la mise à disposition de la Maison Baron à la rue Subilia à Carouge (66'000 F)
- Fondation de la maison Rousseau et de la Littérature pour la mise à disposition de l'arcade au 40, Grand-Rue (114'000 F)
- Association Piano Nobile pour la mise à disposition des locaux au 46, rue des Acacias (13'800 F)
- Association Le Bloc pour la mise à disposition des locaux au 9, chemin de la Gravière (7'500 F)

## N01 Culture (suite)

36510182 Subvention non monétaire - Fondation pour l'histoire des suisses à l'étranger - intérêts -60'000 sur prêts

Ecart d'estimation

Conformément à la recommandation de l'ICF, le montant de 2 millions dû par la fondation ne doit plus être considéré comme un prêt mais comme des immobilisations corporelles. Ainsi, dès le 1er janvier 2013 il n'y a plus lieu de comptabiliser des intérêts gratuits à titre de subvention non monétaire.

36540001 Mouvements des montants restituables / Restitution de subvention en fin de contrat -53'435

Ecart d'estimation

Décisions de restitution de subventions intervenues en 2013 s'agissant de la répartition des résultats dans le cadre de conventions de subventionnement 2009-2012 échues :

Théâtre de Carouge : 5'730 F

Am Stram Gram : 13'494 F

Contrechamps : 30'201 F

Théâtre du Loup : 2'141 F

En outre, comptabilisation du mouvement de subvention restituable à l'Etat par l'Ondine Genevoise sur le résultat 2012 pour 1'869 F.

### **43 Recettes diverses**

**+ 599'657**

Ecart d'estimation

Le montant reçu au titre de la participation des communes et privés au financement des installations artistiques le long de la ligne du tram Cornavin-Onex-Bernex s'élève à 558'000 F et n'était pas prévu au budget.

### **Justification des écarts (indicateurs)**

#### **Indicateurs 5.1 Nombre d'élèves au sein du dispositif et indicateur 5.2 Nombre d'élèves issus de la section préprofessionnelle admis en HEM en Suisse ou à l'étranger**

Les contrats de prestations signés avec les écoles de musique prévoient la remise des indicateurs, fin avril. Ce point sera modifié en 2014 lors du renouvellement des nouveaux contrats pour la période 2015-2018 afin de rendre ces valeurs disponibles pour le calcul de l'indicateur.

#### **Indicateur 6.1 Nombre d'élèves par équivalent temps plein dans l'enseignement artistique et indicateur 6.2 Nombre d'élèves par équivalent temps plein pour l'enseignement artistique individuel (tous âges confondus)**

Les contrats de prestations signés avec les écoles de musique prévoient la remise des indicateurs, fin avril. Ce point sera modifié en 2014 lors du renouvellement des nouveaux contrats pour la période 2015-2018 afin de rendre ces valeurs disponibles pour le calcul de l'indicateur.

# N01 Culture (suite)

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Soutenir la relève, l'innovation et l'émergence</b>						
1.1 Taux de renouvellement des bénéficiaires d'aides ponctuelles	Efficacité	32%	> 15%	35.6%	>15%	2016
<b>2. Assurer la diversité de l'offre culturelle et la continuité des prestations</b>						
2.2 Taux de conventionnés parmi les subventions accordées durant l'année	Efficacité	11.4%	18%		>10%	2016
<b>3. Assurer le rayonnement de la Genève culturelle</b>						
3.1 Nombre de tournées extra-cantoniales soutenues par le DIP via le fonds d'aides à la diffusion	Efficacité	50	48	47	50	2016
<b>4. Assurer la mise en valeur de la collection d'art de l'Etat</b>						
4.1 Nombre d'oeuvres consultables en ligne	Qualité	48	48	36	3'000	2016
4.2 Nombre de prêts d'oeuvres mobiles en institutions muséales	Qualité	47	25	88	>30	2016
<b>5. Elargir l'accès à l'enseignement artistique de base dans les domaines de la musique, rythmique, dans et théâtre</b>						
5.1 Nombre d'élèves au sein du dispositif entre 4 et 25 ans	Efficacité	ND	9'600	ND	10'000	2016
5.2 Nombre d'élèves issus de la section pré-professionnelle admis en HEM en Suisse ou à l'étranger	Efficacité	ND	30	ND	30	2016
<b>6. Assurer des prestations de qualité avec les moyens appropriés</b>						
6.1 Nombre d'élèves par équivalent temps plein dans l'enseignement artistique	Efficience	ND	47.0		47	2016
6.2 Nombre d'élèves par équivalent temps plein pour l'enseignement artistique individuel (tous âges confondus)	Efficience	ND	> 32		32	2016

### Commentaires

#### Indicateur 1.1

A terme, le maintien d'un taux minimum de 10 % de nouveaux bénéficiaires est souhaitable.

#### Indicateur 2.1.1 (nouveau)

Cet indicateur remplace l'indicateur "Part des soutiens ponctuels inférieurs ou égal à 30'000.-". Pour 2013, le nombre de conventions devrait rester stable. Le SCC a d'ores et déjà procédé en 2012 à la négociation de 12 conventions de subventionnement qui feront l'objet de 4 projets de loi LIAF qui devraient entrer en vigueur dès 2013.

#### Indicateur 3.1

Le nombre d'artistes genevois capables de rayonner est en augmentation. Toutefois, les coûts liés au franc fort et au niveau de vie élevé, rendent nos artistes moins concurrentiels, ce qui peut décourager certains programmateurs étrangers. Dès lors, la contribution de l'Etat, même parfois symbolique, joue un rôle crucial sur le rayonnement de ses artistes. L'effet de levier est indéniable et extrêmement positif.

# N01 Culture (suite)

## Indicateur 4.1

L'acquisition et la mise en place du nouveau logiciel Muséum plus ont été reportées pour des raisons budgétaires. L'atteinte de l'objectif fixé pour 2014 qui visait à mettre en ligne via Internet, les 1'000 principales œuvres de la collection du fonds cantonal, ne sera pas atteint.

## Indicateur 4.2

L'augmentation du nombre de prêts favorise la diffusion de la collection auprès du plus grand nombre. L'indicateur ne tient pas compte des dépôts de longue durée au musée d'arts et d'histoire.

## Indicateurs 5.1 et 5.2

Compte tenu du nombre d'écoles accréditées depuis le 1.1.2011 ainsi que des mesures d'ores et déjà prises au sein des 3 grandes écoles de musique (CMG, CPMDT et IJD), le nombre d'élèves au sein du dispositif a évolué de manière significative depuis 2010. Néanmoins, compte tenu des mesures budgétaires (diminution de 1% des subventions en 2012 déjà), une augmentation du nombre d'élèves par rapport à 2011 restera difficile.

Afin de favoriser l'accès aux hautes écoles pour les élèves talentueux, il est prévu de poursuivre les mesures mises en place en 2011-2012, soit :

- \* renforcement des horaires aménagés, dès le degré primaire, sous forme de libération d'une demi-journée du temps scolaire pour la pratique instrumentale et renforcement au postobligatoire de la pratique actuelle.

- \* développement d'un enseignement intensif (augmentation du nombre d'heures de cours et de musique d'ensemble) au CPMDT, et poursuite de Musimax au CMG. Le financement de cet enseignement intensif est en partie réalisé grâce à des fonds privés.

- \* filière préprofessionnelle gérée sous la responsabilité de la CEGM avec possibilités de passerelles entre les cours et les écoles.

A noter que les projections pour 2014 ont été revues à la hausse compte tenu du fait que le nombre d'élèves en section préprofessionnelle a également augmenté en 2011.

## Indicateur 6.1

Cet indicateur est très général compte tenu du fait qu'il intègre à la fois les cours individuels et les cours collectifs

## Indicateur 6.2 (nouveau)

L'objectif a été fixé dans le cadre de la réforme de l'enseignement artistique de base. Il est de 32 élèves par équivalent plein temps (29 précédemment). Il peut être atteint par différents moyens notamment diminution de la durée des cours pour les élèves débutants ou tuilage entre cours. Cet indicateur devrait avoir une cible maximum afin de conserver la qualité de l'enseignement, elle n'a à ce stade pas pu être définie, la récolte des informations n'ayant pu être stabilisée qu'au printemps 2012.



# N02 Sport et loisirs

## Département responsable : DIP

### COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>5'510'516</b>	<b>-939'835</b>	<b>-14.6%</b>	<b>6'450'351</b>	<b>3'796'677</b>
30 Charges de personnel	1'333'015	-116'344	-8.0%	1'449'359	1'121'683
31 Dépenses générales	528'300	-77'268	-12.8%	605'568	478'912
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	-	-6'875	-100.0%	6'875	-
35 Dédommagements à des tiers	24'542	-15'502	-38.7%	40'044	12'590
36 Subventions accordées	3'623'424	-725'081	-16.7%	4'348'505	2'183'492
39 Imputations internes	1'236	1'236	-	-	-
<b>REVENUS</b>	<b>392'989</b>	<b>-39'919</b>	<b>-9.2%</b>	<b>432'908</b>	<b>349'586</b>
42 Revenus des biens	-	-	-	-	80
43 Recettes diverses	269'471	135'785	101.6%	133'686	247'211
46 Subventions acquises	123'518	-175'704	-58.7%	299'222	102'295
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-5'117'527</b>	<b>899'916</b>	<b>-15.0%</b>	<b>-6'017'443</b>	<b>-3'447'091</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-33'511</i>	<i>9'276</i>	<i>-21.7%</i>	<i>-42'787</i>	<i>-28'128</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-269'365</i>	<i>-30'535</i>	<i>12.8%</i>	<i>-238'830</i>	<i>-586'880</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-5'420'403</b>	<b>878'657</b>	<b>-13.9%</b>	<b>-6'299'060</b>	<b>-4'062'099</b>

### POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>6.60</b>	<b>-2.30</b>	<b>-25.84%</b>	<b>8.90</b>	<b>6.30</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>6.60</i>	<i>-1.05</i>	<i>-13.73%</i>	<i>7.65</i>	<i>6.30</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>-</i>	<i>-1.25</i>	<i>-100.00%</i>	<i>1.25</i>	<i>-</i>

## Descriptif du programme

Ce programme vise à encourager la pratique du sport et de l'activité physique par la population genevoise en coordination avec les communes et la Confédération, ainsi qu'avec les partenaires sportifs.

Le programme se traduit tout d'abord par l'élaboration et le pilotage d'une politique cantonale du sport. Il se décline ensuite par des mesures d'encouragement à la pratique sportive, à travers les soutiens financiers accordés aux associations et clubs sportifs, les programmes Jeunesse+Sport et Sport des enfants, et également les activités sportives proposées autour de l'école. Il se concrétise également par des mesures de soutien à la relève de l'élite sportive, à travers le dispositif sport-études et le renforcement des structures de formation sportive. Il se réalise enfin par le soutien à la planification et à la réalisation d'infrastructures et de manifestations sportives d'importance cantonale.

Il est mis en œuvre par le service cantonal du sport.

## Ce programme contient la prestation suivante :

N02.01 Coordination du sport, des loisirs et soutien aux associations sportives

## N02 Sport et loisirs (suite)

### Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013

#### Justification des écarts financiers

Libellé	Écart C 13 - B 13	Justification de l'écart
<b>30 Charges de personnel</b>	<b>- 116'344</b>	Ecart d'estimation

Le disponible représente 8.0% du budget voté. Il s'explique principalement par le non engagement d'un poste de chargé-e de projets sportifs dans le cadre de la politique de cohésion sociale en milieu urbain, en raison du vote tardif par le Grand Conseil du budget 2013 et du gel des engagements par le Conseil d'Etat dès septembre 2013.

<b>36 Subventions accordées</b>	<b>- 725'081</b>	Ecart d'estimation
<i>36505201 Sport - soutien aux mouvements juniors</i>	<i>-278'710</i>	<i>Ecart d'estimation</i>

Des aides financières ont été accordées en 2013, sur un budget de 836'070 F, à :

- Association Genève Futur Hockey (495'000 F)
- Genève Education Football (28'000 F)
- Académie de Volleyball Genève (9'652 F)
- Association CPE Genève (19'689 F)
- Association Hope GBA (5'019 F)

L'écart s'explique par la mise en œuvre partielle en 2013 du plan coordonné canton/ville de Genève/Association des communes genevoises (ACG) de soutien à la relève sportive. Dès 2014, le plan sera déployé dans son intégralité.

Par ailleurs, les subventions suivantes, qui concernent le Stade de Genève et Genève-Plage et dépendent du département de l'urbanisme, ont été inférieures au budget :

<i>36310350 Subvention tacite - fondation du Stade de Genève - intérêts sur le capital de dotation, contrepartie 426.02</i>	<i>-272'498</i>	<i>Ecart d'estimation</i>
<i>36506150 Frais d'exploitation de Genève-Plage</i>	<i>-105'000</i>	<i>Ecart d'estimation</i>
<i>36300151 Subvention monétaire - Fondation du Stade de Genève</i>	<i>-35'124</i>	<i>Ecart d'estimation</i>

L'écart de -272'498 F sur les intérêts non-monnaies est compensé par un écart du même montant en revenus non-monnaies (nature 42) sur le programme M02 (impact nul sur le résultat de l'Etat).

<b>43 Recettes diverses</b>	<b>+ 135'785</b>	Ecart d'estimation
-----------------------------	------------------	--------------------

Remboursement par le Fonds cantonal d'aide au sport de la rémunération d'un poste de secrétaire et des jetons de présence de la commission cantonale d'aide au sport.

Versements de Swiss Olympic pour l'obtention des labels sport-études (35'000 F).

<b>46 Subventions acquises</b>	<b>- 175'704</b>	Ecart d'estimation
--------------------------------	------------------	--------------------

Un montant de 169 milliers de francs figure au budget pour le Fonds de l'Aide au Sport dont la comptabilité est gérée de manière indépendante depuis 2012. Ce montant a été supprimé au B2014.

## N02 Sport et loisirs (suite)

### Justification des écarts (indicateurs)

#### Indicateur 4.1 Nombre de participants aux manifestations sportives soutenues par l'Etat de Genève

Les données nécessaires pour le calcul de cet indicateur ne sont pas disponibles pour une question de faisabilité. Cet indicateur a été supprimé au budget 2014.

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Augmenter le nombre de participants de 5 à 10 ans à des cours J+S Kids</b>						
1.1 Nombre de participants de 5 à 10 ans à des cours J+S Kids	Efficacité	2'846	1'250	1'405		
<b>2. Augmenter le nombre de talents reconnus dans le dispositif sport-études du DIP</b>						
2.1 Taux de talents sportifs reconnus dans le dispositif sport-études du DIP	Efficacité	50%	40%	40%	70%	2015
<b>3. Augmenter le nombre de talents sportifs reconnus intégrés dans des structures cantonales de formation sportive soutenues par l'Etat</b>						
3.1 Taux de talents sportifs reconnus intégrés dans des structures cantonales de formation sportive soutenues par l'Etat de Genève	Efficacité	25%	25%	ND		
<b>4. Augmenter la participation au sein des manifestations sportives soutenues par l'Etat de Genève</b>						
4.1 Nombre de participants aux manifestations sportives soutenues par l'Etat de Genève	Efficacité	ND	ND			

### Commentaires

#### Indicateur 1.1

Il est attendu que ce nombre total d'enfants augmente à l'avenir, pour deux raisons: 1) le programme est nouveau (2008), doit mieux se faire connaître, et les partenaires doivent être convaincus de son utilité pour les jeunes. 2) Il déclenche des subsides fédéraux qui devraient encourager ces partenaires à organiser ce genre de cours. Mais il a aussi ses limites: polysportif, il demande un savoir faire multiple pour les monitrices-teurs, et demande de suivre une formation spécifique.

#### Indicateur 4.1 (nouveau)

La méthode de calcul de cet indicateur sera définie par la suite par le service cantonal du sport qui identifiera les manifestations sportives entrant dans le calcul de l'indicateur. C'est pourquoi la valeur cible n'est pas mentionnée.

L'ancien indicateur 4.1 est supprimé pour une question de faisabilité.



# N03 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois

Département responsable : DU

## COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>10'607'991</b>	<b>-274'201</b>	<b>-2.5%</b>	<b>10'882'192</b>	<b>11'782'079</b>
30 Charges de personnel	5'002'553	-163'495	-3.2%	5'166'048	4'647'268
31 Dépenses générales	1'978'439	56'295	2.9%	1'922'144	2'452'615
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	1'414'768	-85'232	-5.7%	1'500'000	2'452'626
36 Subventions accordées	2'212'231	-81'769	-3.6%	2'294'000	2'229'010
39 Imputations internes	-	-	-	-	560
<b>REVENUS</b>	<b>2'271'117</b>	<b>163'847</b>	<b>7.8%</b>	<b>2'107'270</b>	<b>1'837'320</b>
42 Revenus des biens	8	8	-	-	-
43 Recettes diverses	1'859'507	-71'208	-3.7%	1'930'715	1'837'320
46 Subventions acquises	411'602	235'047	133.1%	176'555	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-8'336'874</b>	<b>438'048</b>	<b>-5.0%</b>	<b>-8'774'922</b>	<b>-9'944'759</b>
<i>Coût des activités de support</i>	-233'976	50'035	-17.6%	-284'011	-258'291
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-1'054'340	-196'917	23.0%	-857'423	-2'771'501
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-9'625'190</b>	<b>291'166</b>	<b>-2.9%</b>	<b>-9'916'356</b>	<b>-12'974'551</b>

## POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>33.40</b>	<b>-0.50</b>	<b>-1.47%</b>	<b>33.90</b>	<b>31.60</b>
<i>ETP fixes</i>	29.80	-2.55	-7.88%	32.35	28.20
<i>ETP auxiliaires</i>	2.60	1.83	237.66%	0.77	2.40
<i>ETP agents spécialisés</i>	1.00	0.22	28.21%	0.78	1.00

## Descriptif du programme

Ce programme a pour but de sauvegarder le patrimoine à travers l'application des dispositions légales en faveur de sa conservation ainsi que par le conseil professionnel et le suivi technique des projets de restauration et de réhabilitation des objets ou sites dignes d'être conservés.

Il vise également à enrichir la connaissance du patrimoine, laquelle se fonde sur les fouilles archéologiques, les recherches et études historiques, les recensements architecturaux et paysagers du canton.

La diffusion des connaissances sur le patrimoine genevois, l'information et la sensibilisation du public se traduisent par le biais de manifestations telles que les Journées du patrimoine ou de publications spécialisées et scientifiques régulières.

La mise en oeuvre de ce programme et des prestations à lui associées est confiée à l'Office du patrimoine et des sites (OPS).

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- N03.01 Connaissance du patrimoine
- N03.02 Protection du patrimoine

# N03 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois (suite)

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013

### *Réalisation du programme de législature et autres projets d'importance stratégique*

L'office du patrimoine et des sites a pour mission l'identification et la préservation du patrimoine architectural genevois ainsi que la communication au grand public et aux professionnels des actions entreprises et de leurs résultats. L'année 2013 a été marquée par l'adoption de plusieurs plans de sites et par l'intérêt des genevois pour leur patrimoine et l'archéologie : plusieurs milliers d'entre eux ont été accueillis aux Journées européennes du patrimoine, dans des visites de chantiers archéologiques, ainsi qu'à l'occasion des nombreux colloques et conférences organisés par l'office.

Par ailleurs, les recherches sur le patrimoine architectural et urbain de la vieille ville, visant la publication du tome 4 de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire, se sont poursuivies.

### *Justification des écarts par rapport au budget 2013*

30 - Charges de personnel :

La réorganisation de l'office s'est poursuivie en 2013. Des postes restés vacants seront pourvus en 2014 pour finaliser cette réorganisation.

31 - Dépenses générales :

L'écart s'explique par des honoraires plus importants que prévus consécutifs à la poursuite du chantier des fouilles archéologiques sous l'esplanade de Saint-Antoine. Le dépassement est intégralement financé par les reports budgétaires.

33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables :

Les dotations aux provisions pour les différentes subventions versées par l'office du patrimoine et des sites ont globalement été légèrement inférieures au budget voté.

36 - Subventions accordées :

Les subventions versées aux communes dans le cadre du fonds cantonal des monuments, de la nature et des sites (FMNS) et aux personnes physiques pour des travaux de restauration sur des bâtiments protégés destinés à de l'habitation (SRB) sont légèrement inférieures au budget.

43 - Recettes diverses :

L'écart par rapport au budget voté s'explique principalement par une reprise partielle des provisions constituées pour les subventions à la restauration des bâtiments pour un nombre de dossiers finalement inférieur aux octrois ou non réalisés.

46 - Subventions acquises :

Les subventions fédérales reçues ont été plus importantes que prévues. Elles concernent l'archéologie et particulièrement les fouilles de l'esplanade de Saint-Antoine et de l'église de Corsier.

### *Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs*

#### **Indicateur 1.1**

Alors que les mesures de classement et d'inscription à l'inventaire sont restées stables (2 objets classés et 18 inscrits à l'inventaire), l'adoption de 5 plans de sites pour un total de 155 bâtiments maintenus a entraîné un dépassement significatif de l'objectif.

#### **Indicateur 2.1**

Les enveloppes de subvention limitant mécaniquement les montants disponibles, les projets de restauration ayant bénéficié d'une aide financière sont en ligne avec les objectifs, pour un montant moyen lui aussi conforme à nos

## N03 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois (suite)

prévisions.

### Indicateur 3.1

Avec près de 200 manifestations et publications, 2013 a été une année exceptionnelle en terme d'occasions de communication avec le public, en raison de l'intérêt du site archéologique de Saint-Antoine (plus de 100 visites et conférences rassemblant des milliers de participants).

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Concrétiser la conservation des monuments et sites par des mesures de protection</b>						
1.1 Nombre d'objets dignes de protection protégés par an	Efficacité	175	60	42	60	2015
<b>2. Améliorer la préservation des constructions et des sites dignes de protection</b>						
2.1 Nombre d'objets ayant bénéficié d'une aide financière à la restauration	Efficacité	45	40	48	40	2015
<b>3. Développer l'information auprès du public sur des patrimoines dignes de protection</b>						
3.1 Nombre de manifestations organisées et publications	Qualité	184	50	88	50	2015

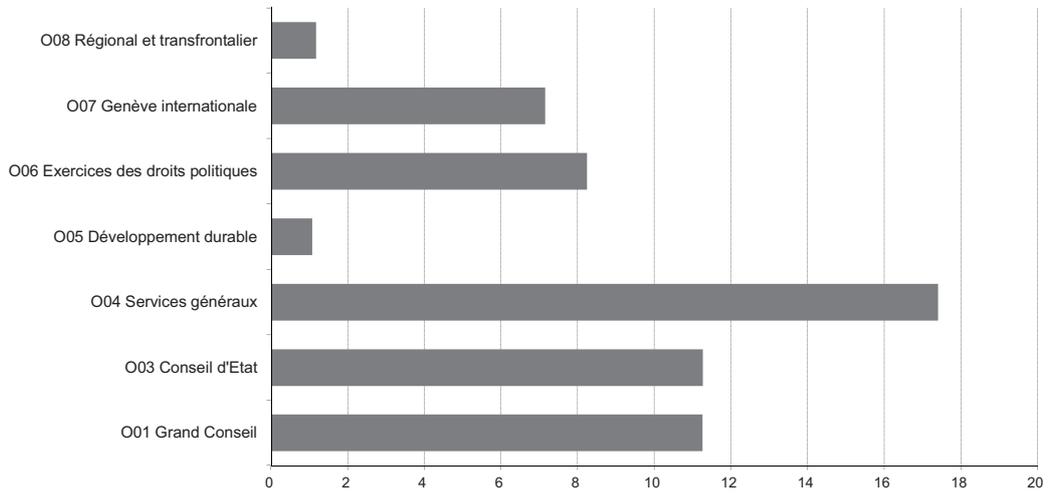
### Commentaires

**Indicateur 3.1** : cet indicateur regroupe des publications d'ouvrages édités par l'office du patrimoine et des sites, d'articles, de contributions à des ouvrages collectifs, des cours et des conférences, des visites organisées de sites et des journées portes ouvertes (fouilles archéologiques), ainsi que la manifestation annuelle des Journées européennes du patrimoine (comptée comme une manifestation mais comprenant 20 visites).

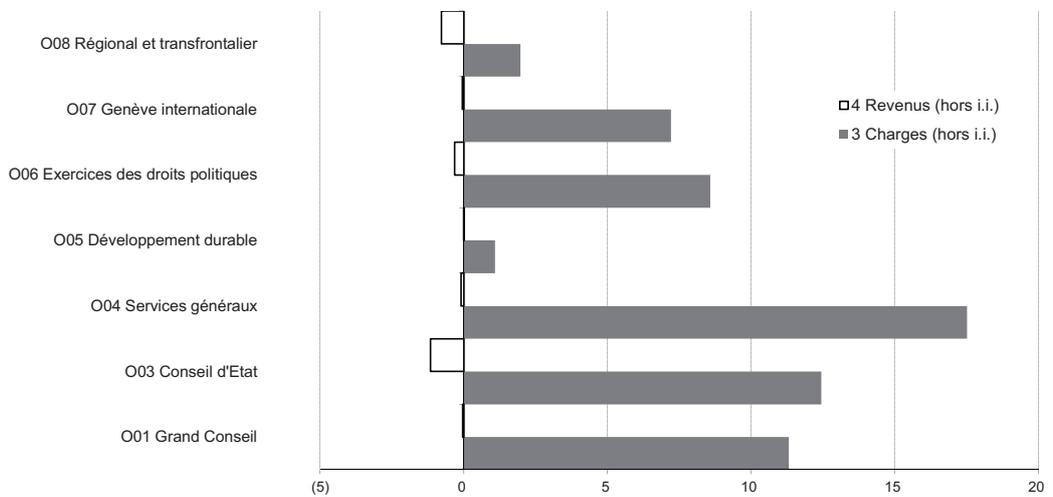


# O Autorité et gouvernance

Résultats nets en millions de francs par programme



Charges et revenus en millions de francs par programme



## O Autorité et Gouvernance

### Synthèse des priorités

La politique publique intitulée « autorités et gouvernance » doit contribuer à la réalisation de ses objectifs grâce à ses sept programmes - Grand Conseil, Conseil d'Etat, services généraux, développement durable, exercice des droits politiques, Genève internationale et régional et transfrontalier - ainsi qu'aux prestations qui leur sont rattachées.

Pour maintenir le cap fixé par le programme de législature et suivre ainsi les lignes directrices de l'action publique, il est primordial d'attribuer aux autorités politiques les moyens et les outils de modernisation indispensables à l'accomplissement de leur mission de pilotage. Afin de mener à bien les réformes institutionnelles adaptées aux nouveaux défis engendrés par une société en constante mutation, les autorités doivent pouvoir compter sur la performance des services généraux qui leur apportent leurs compétences et leur concours par leurs activités d'expertise, de contrôle et de surveillance.

L'action gouvernementale s'inscrivant dans la durée, le Conseil d'Etat tient au respect des engagements pris dans le cadre de l'agenda 21 qui visent à assurer la prospérité du canton de Genève et de sa région selon les principes du développement durable. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat a poursuivi en 2013 - conformément au programme de législature - ses actions en vue d'intégrer le développement durable dans les pratiques quotidiennes des différents acteurs de notre canton (population, entreprises, communes, etc.).

Le développement harmonieux de Genève passe également par une coopération inter cantonale et transfrontalière. Dans ce cadre, l'objectif majeur du Conseil d'Etat consiste à développer, soutenir et coordonner un ensemble de politiques publiques au service des citoyens et des collectivités de la région genevoise dans des domaines aussi multiples que la formation, la protection de l'environnement, l'accès facilité au marché ou encore la culture. Ces politiques accompagnent les diverses démarches d'organisation et de structuration du territoire. A ce titre, le Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) du projet d'agglomération franco-valdo-genevois, organe de gouvernance transfrontalière du Grand Genève, a été lancé en janvier 2013. Sous l'égide de la Métropole lémanique, les cantons de Genève et de Vaud ont défendu avec succès le financement des infrastructures de transports du bassin lémanique.

La neuvième des dix orientations stratégiques définies par le gouvernement dans son programme de législature se rapporte à la Genève internationale. Les nombreux acteurs de la coopération internationale installés à Genève représentent une chance, mais aussi une responsabilité. En 2013, le canton et la Confédération ont défini ensemble vingt mesures visant à faciliter leur travail. Ainsi, les autorités hôte disposent désormais d'une politique commune de soutien à la «Genève internationale».

Dans le domaine des droits politiques, en plus des quatre votations prévues, l'année 2013 a également été marquée par l'organisation de l'élection du Grand Conseil et du Conseil d'Etat selon la nouvelle constitution. S'agissant du vote électronique le Conseil fédéral a publié son troisième rapport en juin 2013 affichant ainsi sa volonté d'aller de l'avant et d'étendre le vote électronique. En juillet 2013, le Conseil d'Etat a chargé la Chancellerie d'Etat et la direction générale des systèmes d'information de conduire les travaux afin de présenter une feuille de route pour la mise en service d'une solution de deuxième génération satisfaisant les exigences de la Chancellerie fédérale.

# 001 Grand Conseil

Département responsable : GC

## COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>11'311'100</b>	<b>-727'496</b>	<b>-6.0%</b>	<b>12'038'596</b>	<b>10'961'066</b>
30 Charges de personnel	7'753'584	-438'409	-5.4%	8'191'993	7'320'511
31 Dépenses générales	3'324'947	-324'153	-8.9%	3'649'100	3'429'525
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	231'449	38'946	20.2%	192'503	207'909
39 Imputations internes	1'120	-3'880	-77.6%	5'000	3'120
<b>REVENUS</b>	<b>53'561</b>	<b>-24'906</b>	<b>-31.7%</b>	<b>78'467</b>	<b>96'320</b>
43 Recettes diverses	53'561	-24'906	-31.7%	78'467	87'308
49 Imputations internes	-	-	-	-	9'012
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-11'257'540</b>	<b>702'589</b>	<b>-5.9%</b>	<b>-11'960'129</b>	<b>-10'864'746</b>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-920'121</i>	<i>-6'286</i>	<i>0.7%</i>	<i>-913'835</i>	<i>-2'776'716</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-12'177'661</b>	<b>696'303</b>	<b>-5.4%</b>	<b>-12'873'964</b>	<b>-13'641'462</b>

## POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>20.90</b>	<b>-3.40</b>	<b>-13.99%</b>	<b>24.30</b>	<b>21.70</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>20.90</i>	<i>-3.40</i>	<i>-13.99%</i>	<i>24.30</i>	<i>21.70</i>

## Descriptif du programme

Le Grand Conseil exerce le pouvoir législatif : il vote les projets de lois qui lui sont soumis par le Conseil d'Etat et les députés. Il vote également les impôts, décrète les dépenses et arrête les comptes de l'Etat.

Outre la haute surveillance de l'administration qu'il assume au travers de ses commissions de contrôle de gestion et des finances, le Grand Conseil exerce le droit de grâce et certaines fonctions de recours.

Il élit les représentants du Grand Conseil dans les commissions et délégations officielles et les membres du Pouvoir judiciaire dans l'attente des élections générales. En outre, les autorités exécutives et judiciaires, ainsi que les magistrats de la Cour des comptes, prêtent serment devant le Grand Conseil.

## Ce programme contient la prestation suivante :

001.01 Grand Conseil.

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013

L'augmentation des montants dépensés sur la nature 30 (en comparaison des comptes 2012) s'explique par un nombre plus grand de séances plénières et de commissions, ainsi que par le travail de la Commission d'enquête sur la Cour des comptes. A cela s'est ajoutée l'arrivée de députés suppléants après les élections générales d'octobre (nouvelle fonction prévue par la constitution d'octobre 2012). En outre, le Bureau du Grand Conseil a décidé de revaloriser la rémunération des députés à compter du début de la nouvelle législature. Au final, les dépenses de la

## **001 Grand Conseil (suite)**

nature 30 sont en augmentation mais restent dans les limites du budget voté. Pour le reste, les dépenses générales sont stables dès lors que les montants les plus importants de cette nature sont fixés par la loi. A relever qu'en 2013, l'essentiel du coût de la prestation de serment du Conseil d'Etat a été pris en charge par le budget du Grand Conseil.

### **Objectifs et indicateurs**

**Aucun objectif pour ce programme.**

# 002 Constituante

## Département responsable : CST

### COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>3'175'926</b>
30 Charges de personnel	0	0	-	0	1'344'042
31 Dépenses générales	0	0	-	0	1'583'210
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	0	0	-	-	213'812
39 Imputations internes	-	0	-	0	34'862
<b>REVENUS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>90'290</b>
43 Recettes diverses	-	-	-	-	90'290
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>-3'085'635</b>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-</i>	<i>0</i>	<i>-431'858</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>-3'517'493</b>

### POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>-</b>	<b>0.00</b>	<b>-</b>	<b>0.00</b>	<b>-</b>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>-</i>	<i>0.00</i>	<i>-</i>	<i>0.00</i>	<i>-</i>

## Descriptif du programme

L'Assemblée constituante composée de 80 membres élus en 2008 par le Conseil général est chargée de la révision totale de la Constitution genevoise. Elle doit présenter un projet de nouvelle Constitution au Conseil général en 2012.

L'Assemblée constituante est élue comme le Grand Conseil, sous réserve des règles suivantes :

- Elle est composée de 80 membres.
- Le quorum est de 3%.
- L'apparementement de listes est interdit.
- Les dispositions relatives aux incompatibilités et à la durée de fonction ne s'appliquent pas.
- La durée de fonction s'étend de la séance constitutive à l'acceptation de la nouvelle Constitution ou à l'échec de la révision totale.

## Ce programme contient la prestation suivante :

002.01 Constituante.

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013

## O02 Constituante (suite)

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>Adopter un projet de nouvelle Constitution et la soumettre au vote du Conseil général au plus tard en octobre 2012</b>						
Date de la votation	Efficacité			14 oct 2012		

### Commentaires

# 003 Conseil d'Etat

Département responsable : CHA

## COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>12'439'414</b>	<b>-108'106</b>	<b>-0.9%</b>	<b>12'547'520</b>	<b>11'283'139</b>
30 Charges de personnel	8'919'485	91'508	1.0%	8'827'977	8'606'305
31 Dépenses générales	2'626'552	-189'151	-6.7%	2'815'703	2'340'064
36 Subventions accordées	888'244	-11'756	-1.3%	900'000	336'770
39 Imputations internes	5'132	1'292	33.6%	3'840	-
<b>REVENUS</b>	<b>1'166'931</b>	<b>-657'614</b>	<b>-36.0%</b>	<b>1'824'545</b>	<b>1'447'465</b>
41 Patentes et concessions	352'226	-27'774	-7.3%	380'000	455'607
42 Revenus des biens	-	-53	-100.0%	53	-
43 Recettes diverses	814'704	-629'788	-43.6%	1'444'492	991'858
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-11'272'483</b>	<b>-549'508</b>	<b>5.1%</b>	<b>-10'722'975</b>	<b>-9'835'673</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'628'487</i>	<i>-125'076</i>	<i>8.3%</i>	<i>-1'503'411</i>	<i>-1'620'474</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>2'505'831</i>	<i>7'600'521</i>	<i>-149.2%</i>	<i>-5'094'690</i>	<i>-8'109'547</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-10'395'140</b>	<b>6'925'937</b>	<b>-40.0%</b>	<b>-17'321'077</b>	<b>-19'565'695</b>

## POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>53.50</b>	<b>3.82</b>	<b>7.69%</b>	<b>49.68</b>	<b>50.23</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>52.09</i>	<i>2.60</i>	<i>5.25%</i>	<i>49.49</i>	<i>48.28</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>1.41</i>	<i>1.22</i>	<i>642.11%</i>	<i>0.19</i>	<i>1.95</i>

## Descriptif du programme

Le Conseil d'Etat exerce le pouvoir exécutif. Il assure la haute direction de l'Etat. Il oriente politiquement l'action de l'administration et la contrôle.

Le Conseil d'Etat promulgue les lois; il est chargé de leur exécution et prend à cet effet les règlements et arrêtés nécessaires. Il élabore le budget des recettes et des dépenses de l'Etat qu'il présente au Grand Conseil. Il rend compte, chaque année, de l'administration des finances.

Le Conseil d'Etat règle les attributions et l'organisation des départements, nomme et révoque les fonctionnaires et fixe leurs traitements dans le cadre du budget annuel.

Le Conseil d'Etat surveille et dirige les autorités inférieures. Il nomme ses représentants-tes dans les commissions officielles.

Le Conseil d'Etat édicte les règlements de police dont il ordonne et surveille l'exécution.

Le Conseil d'Etat est chargé des relations extérieures et prévise dans les cas où le Grand Conseil est appelé à statuer dans ce domaine.

Les services généraux de la Chancellerie sont chargés des activités en lien avec le fonctionnement du Conseil d'Etat.

## 003 Conseil d'Etat (suite)

Celles-ci comprennent, notamment, la préparation des séances du gouvernement, leur bon déroulement et leur suivi, mais aussi le conseil juridique et le traitement des recours au Conseil d'Etat, l'organisation des tâches de représentation, la défense des intérêts de Genève à Berne, ainsi que la préparation de la communication du Conseil d'Etat.

Le Programme "Conseil d'Etat" couvre ainsi l'ensemble des fonctions institutionnelles de soutien au gouvernement, assurées par la Chancellerie, qui sont indispensables à l'accomplissement des prérogatives du gouvernement.

### **Ce programme contient la prestation suivante :**

003.01 Conseil d'Etat.

## **Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013**

### **Réalisation du programme de législation**

Le suivi des objectifs du programme de législation est détaillé de manière spécifique dans le rapport de gestion 2013.

### **Justification des écarts par rapport au budget 2013**

Ce programme présente une non-dépense pour toutes les natures de charges d'environ F 110'000 qui se décompose de la manière suivante :

- **Rubrique 30** (charges de personnel) : dépassement d'environ F 90'000 couvert par une demande de crédit supplémentaire de F 100'000 acceptée par la Commission des finances;

- **Rubrique 31** (dépenses générales) : non-dépensé d'environ F 190'000 provenant essentiellement des rubriques protocolaires dont les dépenses ont été inférieures aux prévisions;

- **Rubrique 36 (subventions)** : la non-dépense d'environ F 10'000 sur la nature 36 provient :

a) d'un dépassement de F 420'000 F représentant la première tranche de l'aide financière accordée à l'association GE.200.CH pour l'organisation et la coordination des festivités du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération. Cette subvention est couverte par une demande de dépassement de crédit.

b) d'une non-dépense sur la ligne budgétaire relative aux aides et subventions extraordinaires versées par le Conseil d'Etat pour faire face aux situations exceptionnelles ou urgentes.

c) d'une non-dépense sur la rubrique du service du protocole destinée aux soutiens financiers pour les frais de réceptions, rubrique qui a été créée cette année suite à une recommandation de l'ICF.

**Concernant les revenus**, la diminution d'environ F 650'000 provient d'une part de la diminution des émoluments perçus dans le cadre des prestations de serment des nouveaux citoyens. D'autre part, elle est également due aux ventes de lois et de publications, sous forme de papier, qui sont en diminution constante depuis de nombreuses années en raison notamment de la mise à disposition gratuite sur internet. A noter que les rubriques y relatives ont été diminuées dans le cadre du budget 2014.

## **Objectifs et indicateurs**

**Les objectifs et les indicateurs du Conseil d'Etat sont déclinés dans le programme de législation. Ils sont suivis dans le rapport de gestion du Conseil d'Etat et font également l'objet d'un tableau de suivi qui est publié sur Internet.**

# 004 Services généraux

## 004.01 Audits et évaluations de la Cour des comptes

### Département responsable : CDC

#### COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>4'102'953</b>	<b>92'032</b>	<b>2.3%</b>	<b>4'010'921</b>	<b>3'649'107</b>
30 Charges de personnel	3'716'851	-16'488	-0.4%	3'733'339	3'452'327
31 Dépenses générales	356'008	89'546	33.6%	266'462	137'222
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	30'094	18'974	170.6%	11'120	59'558
<b>REVENUS</b>	<b>7'067</b>	<b>4'878</b>	<b>222.8%</b>	<b>2'189</b>	<b>4'322</b>
43 Recettes diverses	7'067	4'878	222.8%	2'189	4'322
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-4'095'886</b>	<b>-87'154</b>	<b>2.2%</b>	<b>-4'008'732</b>	<b>-3'644'785</b>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-273'531</i>	<i>-46'645</i>	<i>20.6%</i>	<i>-226'886</i>	<i>-1'487'958</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-4'369'417</b>	<b>-133'799</b>	<b>3.2%</b>	<b>-4'235'618</b>	<b>-5'132'743</b>

#### POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>17.23</b>	<b>0.73</b>	<b>4.42%</b>	<b>16.50</b>	<b>13.88</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>3.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>3.00</i>	<i>3.00</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>14.23</i>	<i>0.73</i>	<i>5.41%</i>	<i>13.50</i>	<i>10.88</i>

### Descriptif de la prestation

Le rôle de la Cour peut se définir comme étant une surveillance externe exercée par un organe constitutionnel spécialisé, hors hiérarchie. Elle est l'une des quatre autorités de même rang régies par le titre IV de la Constitution. Elle est soumise à la haute surveillance du Grand Conseil, conformément à l'article 94 de la Constitution.

La Cour des comptes a pour but d'assurer un contrôle indépendant et autonome de l'administration cantonale, des communes, des institutions de droit public et des organismes privés subventionnés ou dans lesquels les pouvoirs publics exercent une influence prépondérante (art. 128 al. 1 Cst). Elle a également pour tâche l'évaluation des politiques publiques (art. 128 al. 3 Cst).

La Cour des comptes exerce son contrôle selon les critères de la légalité des activités, de la régularité des comptes et du bon emploi des fonds publics (art. 128 al. 3 Cst). Elle exerce sa tâche d'évaluation dans le respect des critères posés à l'art. 151 de la Constitution genevoise, à savoir sous l'angle de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficience de l'action de l'Etat.

Chaque mission fait l'objet d'un rapport détaillé (art. 8 al. 2 LICC). La Cour des comptes rend publics ses rapports. Elle y consigne ses observations, les conclusions de ses investigations, les enseignements qui peuvent en être tirés et ses recommandations éventuelles (art. 9 al. 1 et 2 LICC).

La Cour des comptes publie chaque année un rapport annuel indiquant la suite donnée à ses rapports (art. 9 al. 3 LICC).

De manière succincte, les activités de la Cour des comptes peuvent être résumées comme suit:

1. Analyser les processus de gestion des entités concernées afin de déterminer les secteurs à risque d'un point de vue de l'efficacité, de la régularité des comptes, de la légalité des activités et du bon emploi des fonds publics.
2. Sur la base de communications de citoyens ou d'autorités, ou encore par autosaisine, rendre une décision dûment

## 004 Services généraux (suite)

### 004.01 Audits et évaluations de la Cour des comptes

- motivée de refus d'entrer en matière ou effectuer une mission d'audit ou d'évaluation.
3. Etablir des rapports portant sur les missions effectuées. Dans la mesure du possible, émettre des recommandations aux entités concernées pour qu'elles puissent résoudre les problèmes de légalité des activités, de régularité des comptes ou de bon emploi des fonds publics identifiés, ou qu'elles puissent prendre des mesures visant à améliorer la pertinence et l'efficacité de la mise en oeuvre des politiques publiques. Identifier des économies ou des gains supplémentaires.
  4. Dénoncer au procureur général les infractions relevant du droit pénal. Signaler les autres abus, irrégularités et déficiences aux autorités compétentes par le biais des lettres de non-entrée en matière ou des rapports.
  5. Effectuer un suivi des recommandations émises. Etablir un rapport annuel d'activité, intégrant notamment les suites données aux recommandations et ce jusqu'à 3 ans après l'émission du rapport d'audit ou d'évaluation.

Le champ d'investigation de la Cour des comptes comprend près de 300 services de l'Etat, près de 100 organisations de droit public, plusieurs centaines d'organisations subventionnées de droit privé, 45 communes. Ces entités représentent au total plus de 12 milliards de budget de fonctionnement et emploient plus de 35'000 personnes.

### Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013

#### *Réalisation du programme de magistrature*

La Cour a poursuivi ses prestations d'audits tant à l'égard de l'administration qu'à celui des administrés dans une perspective de clarté et d'information du public, en maintenant un haut niveau d'activité avec 37 dossiers traités. De plus, la Cour des comptes a repris en juillet 2013 l'activité d'évaluation des politiques publiques conférée par la nouvelle Constitution genevoise. Les premiers rapports en résultant seront publiés courant 2014.

Les **chiffres-clés de l'activité durant l'année civile 2013** sont les suivants :

- La Cour a ouvert 47 nouveaux dossiers. Parmi ces dossiers, 34 ont été ouverts à la suite de communications de citoyens, 7 à la demande d'autorités et 6 par la Cour elle-même.
- 10 de ces nouveaux dossiers ont été traités par la Cour durant cette période et 37 sont en cours d'examen avant entrée en matière ou en cours d'audit. Parmi ces 10 dossiers traités, la Cour a publié 6 rapports et 4 dossiers ont fait l'objet de refus d'entrée en matière motivés.
- S'ajoute aux 47 dossiers ouverts durant l'année 2013 le traitement des 45 dossiers en cours au 31 décembre 2012. 27 de ces dossiers ont été traités en 2013 et 18 sont en cours d'examen.
- Parmi ces 27 dossiers traités, la Cour a publié 8 rapports, représentant 12 dossiers, qui ont fait l'objet de conférences de presse et de présentations aux autorités et le solde, soit 15 dossiers, a fait l'objet de refus d'entrée en matière motivés.
- Ainsi, l'ensemble des dossiers gérés par la Cour en 2013, y compris les dossiers en cours au 31 décembre 2012, représente 92 objets, dont 37 sont des dossiers traités (14 rapports publiés, représentant 18 dossiers, et 19 refus d'entrée en matière) et 55 sont en cours au 31 décembre 2013. A cela s'ajoute le rapport annuel 2012/2013 faisant un suivi des 546 recommandations de la Cour émises dans les rapports des trois dernières années.

#### *Explication des écarts par rapport au budget 2013*

Nature 30 : écart - 16'488 F (écart d'estimation).

Cet écart d'estimation est la résultante de différents facteurs, notamment en raison du délai pour repourvoir un poste vacant.

Nature 31: écart + 89'546 F (écart d'estimation).

Cet écart d'estimation sur les dépenses générales est couvert par les reports budgétaires dont dispose la Cour.

## 004 Services généraux (suite)

### 004.01 Audits et évaluations de la Cour des comptes

#### Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

- Progression du nombre total de téléchargements (+8%) ainsi que du nombre moyen de téléchargements des rapports de l'année (+ 9%).
- Niveau important d'activité maintenu en 2013 (37 objets traités par rapport à 32 en 2012).
- Haut niveau d'économies proposées (8.6 mio).

#### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Cour des comptes : Permettre à un maximum de citoyens, de parlementaires et de fonctionnaires de connaître le travail effectué par la Cour et de ce fait favoriser la transparence de l'action publique, indirectement la mise en place des recommandations</b>						
1.1 Nombre de téléchargements des rapports	Qualité	121'348	6000	112'324	6000	2013
1.2 Nombre de visites sur le site	Efficacité	72'931	24000	221'569	24000	2013
1.3 Nombre moyen de téléchargements par rapport publié durant l'année	Qualité	1'061	500	975	500	2018
<b>2. Etre une source de propositions au service du citoyen, du parlementaire et de l'administration en fournissant des connaissances constituant de véritables aides à la prise de décision (cadre d'un rapport, ou cadre d'une lettre de non entrée en matière)</b>						
2.1 Objets traités par an, soit la somme des rapports publiés et de décisions de non-entrée en matière dûment motivée après une étude du dossier (audits et évaluations)	Efficacité	37	24	32	30	2018
<b>3. Recommander des mesures réalistes amenant à des économies ou des revenus supplémentaires que l'audité pourra mettre en place tout en améliorant sa qualité de gestion.</b>						
3.1 Propositions d'économies sur des frais actuellement dépensés, de revenus supplémentaires. Recommandations permettant d'éviter des dépenses futures	Efficiencia	8.6 mio	4 mio	7.7 mio	4 mio	2018

#### Commentaires

Nombre de visites sur le site: en raison du changement d'hébergeur du site internet de la Cour, le nouvel indicateur est le "nombre de pages vues" alors qu'en 2012 il s'agissait du "nombre de hits". Les chiffres ne peuvent donc être comparés.



# 004 Services généraux

## 004.02 Evaluations de politiques publiques

Département responsable : DF

### COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>244'096</b>	<b>-68'702</b>	<b>-22.0%</b>	<b>312'798</b>	<b>599'754</b>
30 Charges de personnel	217'457	-37'179	-14.6%	254'636	420'411
31 Dépenses générales	26'639	-31'523	-54.2%	58'162	179'344
<b>REVENUS</b>	<b>112</b>	<b>-153</b>	<b>-57.7%</b>	<b>265</b>	<b>157</b>
43 Recettes diverses	112	-153	-57.7%	265	157
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-243'984</b>	<b>68'549</b>	<b>-21.9%</b>	<b>-312'533</b>	<b>-599'597</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-739</i>	<i>444</i>	<i>-37.5%</i>	<i>-1'183</i>	<i>-2'137</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-86'855</i>	<i>-33'227</i>	<i>62.0%</i>	<i>-53'628</i>	<i>-188'332</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-331'578</b>	<b>35'766</b>	<b>-9.7%</b>	<b>-367'344</b>	<b>-790'065</b>

### POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>-</b>	<b>-2.00</b>	<b>-100.00%</b>	<b>2.00</b>	<b>2.00</b>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>-</i>	<i>-2.00</i>	<i>-100.00%</i>	<i>2.00</i>	<i>2.00</i>

### Descriptif de la prestation

Aide à la décision pour le Conseil d'Etat et le Grand Conseil dans la mise en oeuvre des politiques publiques et les révisions législatives, la commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP) est compétente pour mettre en évidence et apprécier:

- Les effets de lois cantonales (efficacité, atteinte des objectifs);
- l'organisation des services en regard de leurs buts;
- le rapport coût/utilité des prestations et des dépenses publiques.

La CEPP fait, en outre, des recommandations pour améliorer la pertinence et l'efficacité des politiques publiques.

### Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013

#### Réalisation des projets prioritaires

En 2013, la CEPP est arrivée au terme d'une évaluation mandatée par le Conseil d'Etat : évaluation des effets du vote électronique. La CEPP a, en outre, communiqué à la Commission de la santé une esquisse de projet concernant la politique de soutien aux proches aidants qu'elle n'a pas pu poursuivre étant donné que son budget 2013 n'était prévu que pour 6 mois.

Suite à la dissolution de la CEPP au 30 juin 2013, ses archives informatiques ainsi qu'un fond documentaire d'ouvrages sur l'évaluation ont été transmis à la Cour des comptes qui a repris la mission d'évaluation des politiques publiques depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution le 1<sup>er</sup> juin 2013. Un des deux collaborateurs du secrétariat permanent de la CEPP a d'ailleurs été engagé par la Cour des comptes au 1<sup>er</sup> août 2013.

## 004 Services généraux (suite)

### 004.02 Evaluations de politiques publiques

#### *Justification des écarts par rapport au budget 2013*

L'écart sur les charges de personnel provient des jetons de présence. Le solde positif s'explique principalement par une diminution de la rémunération des membres de la CEPP suite à l'entrée en vigueur du règlement sur les commissions officielles qui fixe désormais le tarif horaire applicable (art. 24). Il s'explique également par l'arrêt de la rémunération de deux membres ayant pris un congé sabbatique d'une année dans le courant de l'année 2012.

L'écart sur les dépenses générales provient des mandats à des tiers. D'une manière générale, le nombre et les montants des mandats dépendent fortement des sujets traités et des ressources internes de la CEPP.

#### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Réaliser des évaluations sur les politique publiques et les effets des lois.</b>						
1.1 Nombre annuel de publications approuvées en plénum	Efficacité	1	1	3		

#### Commentaires

## 004 Services généraux

### 004.03 Mise à disposition d'informations statistiques publiques

Département responsable : DF

#### COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>4'595'360</b>	<b>7'572</b>	<b>0.2%</b>	<b>4'587'788</b>	<b>4'828'316</b>
30 Charges de personnel	4'032'883	95'918	2.4%	3'936'965	4'192'719
31 Dépenses générales	561'285	-89'538	-13.8%	650'823	635'591
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	1'191	1'191	-	-	6
<b>REVENUS</b>	<b>53'586</b>	<b>-41'631</b>	<b>-43.7%</b>	<b>95'217</b>	<b>75'475</b>
42 Revenus des biens	8	8	-	-	-
43 Recettes diverses	53'579	-41'638	-43.7%	95'217	75'475
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-4'541'773</b>	<b>-49'202</b>	<b>1.1%</b>	<b>-4'492'571</b>	<b>-4'752'841</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-13'909</i>	<i>3'447</i>	<i>-19.9%</i>	<i>-17'356</i>	<i>-17'200</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'080'425</i>	<i>-171'903</i>	<i>18.9%</i>	<i>-908'522</i>	<i>-2'781'751</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-5'636'108</b>	<b>-217'659</b>	<b>4.0%</b>	<b>-5'418'449</b>	<b>-7'551'792</b>

#### POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>26.05</b>	<b>-1.90</b>	<b>-6.80%</b>	<b>27.95</b>	<b>28.25</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>26.05</i>	<i>-0.40</i>	<i>-1.51%</i>	<i>26.45</i>	<i>27.45</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>-</i>	<i>-1.50</i>	<i>-100.00%</i>	<i>1.50</i>	<i>0.80</i>

#### Descriptif de la prestation

L'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) met à disposition des autorités et de la collectivité dans son ensemble, en toute indépendance professionnelle, des informations statistiques pertinentes, significatives, fiables et cohérentes.

#### Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013

##### Réalisation des projets prioritaires

L'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) assure la gestion de la fonction statistique cantonale. Il coordonne la statistique cantonale et entretient les relations nécessaires aux niveaux fédéral et régional, réalise les principales enquêtes statistiques dans le canton, gère, stocke et documente les informations statistiques cantonales et en assure la diffusion.

En 2013, l'OCSTAT a diffusé plus d'une trentaine de communiqués de presse et plus de soixante publications de la collection *Informations statistiques*, éditées en format électronique uniquement et téléchargeables depuis le site Internet Statistique Genève (<http://www.ge.ch/statistique>). La plupart présentent des résultats de statistiques régulières, accompagnés de brefs commentaires. L'OCSTAT a aussi mis en valeur les résultats relatifs au relevé structurel, une enquête introduite pour la première fois en 2010 par l'Office fédéral de la statistique dans le cadre du recensement de la population modernisé. Trois analyses ont ainsi été publiées dans la collection *Coup d'œil*, éditée sur papier et téléchargeable. En outre, l'OCSTAT s'est penché sur la formation continue dans le canton (collection *Coup d'œil*) et a réalisé une étude sur la mixité dans le canton du point de vue des revenus : « Mixité sociale et niveau de revenus dans le canton de Genève », collection *Communications statistiques*. La construction dans le canton a également fait l'objet d'un large panorama : « La construction dans le canton de Genève : 50 ans

## 004 Services généraux (suite)

### 004.03 Mise à disposition d'informations statistiques publiques

d'observation statistique », collection *Communications statistiques*. Dans le cadre d'un partenariat avec le bureau du Délégué aux violences domestiques, une nouvelle étude a été élaborée : « La violence domestique en chiffres, année 2012 », collection *Etudes et documents*. Enfin, l'Observatoire statistique transfrontalier a élaboré quatre fiches en plus de la traditionnelle « Synthèse annuelle ».

En ce qui concerne les projets cités dans l'exposé des motifs à l'appui du budget 2013, la situation est la suivante :

- poursuivre l'intégration, par étapes, des statistiques du domaine bâti (loyers, locaux vacants) dans le système de gestion statistique des bâtiments et logements : en cours de réalisation ;
- introduire la statistique cantonale révisée de la population, tenant compte du nouveau système de recensement fédéral : en voie d'achèvement (selon acceptation de la révision de la Loi sur l'administration des communes (LAC B 6 05)) ;
- poursuivre l'exploitation des résultats du relevé structurel annuel auprès de la population et des ménages : en cours de réalisation ;
- achever la révision de la gestion de la statistique annuelle des transactions immobilières en mobilisant diverses sources d'information : en cours de réalisation ;
- rationaliser le processus de mise à jour du site Internet Statistique Genève et des sites associés : retard dans la mise à disposition des divers éléments permettant l'utilisation du nouvel outil (Drupal) ;
- mettre en œuvre la loi révisée sur la statistique publique cantonale (LStat) et réviser son règlement d'exécution : en cours de réalisation.

#### **Justification des écarts par rapport au budget 2013**

Les charges de personnel présentent un dépassement de 96'000 francs. Ce dépassement, couvert par une demande de dépassement de crédit approuvée par la commission des finances, s'explique comme suit :

1) Dans le cadre des économies décidées par le Conseil d'Etat au cours de l'élaboration du budget 2013, l'OCSTAT devait assumer une économie importante de 322'000 francs, soit une diminution de 7.7 % de ses charges de personnel par rapport au budget 2012. Les mesures d'économie ont été mises en œuvre en 2013, toutefois, elles n'ont pas déployé l'entier de leurs effets. L'économie ne sera que partiellement réalisée en 2013, soit 255'000 francs par rapport aux 322'000 francs prévus, générant un dépassement de 67'000 francs. En 2014, l'ajustement sera effectif et les postes occupés permettront de respecter l'enveloppe budgétaire.

2) Les rattrapages CIA présentent un dépassement de 29'000 francs. Il est très difficile de prévoir, à l'avance et avec précision, les besoins de chaque programme pour cette nature, à fortiori pour une prestation. Par ailleurs, il est à noter que l'enveloppe prévue à cet effet au secrétariat général du DF (programme P01) n'a pas été consommée et permet de compenser ce dépassement.

Les dépenses générales, quant à elles, ont été parfaitement maîtrisées. La rubrique relative aux mandats a fait l'objet d'économies afin de couvrir un éventuel dépassement de la rubrique des frais de régionalisation et d'enquêtes statistiques. Les frais d'impression ont baissé grâce à la diminution de la diffusion « papier » au profit de la diffusion sur Internet.

## 004 Services généraux (suite)

### 004.03 Mise à disposition d'informations statistiques publiques

#### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Réaliser le programme de production et de diffusion des résultats statistiques tel que planifié</b>						
1.1 Taux de réalisation du programme	Efficacité	95%	96%	94%	97%	2015

#### Commentaires



# 004 Services généraux

## 004.05 Contrôle de la conformité des décisions communales

Département responsable : DIME

### COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13 en F	en %	Budget 2013	Compte 2012
<b>CHARGES</b>	<b>780'827</b>	<b>-4'273</b>	<b>-0.5%</b>	<b>785'100</b>	<b>788'358</b>
30 Charges de personnel	766'714	19'114	2.6%	747'600	773'193
31 Dépenses générales	14'113	-23'387	-62.4%	37'500	15'165
<b>REVENUS</b>	<b>628</b>	<b>-156</b>	<b>-19.9%</b>	<b>784</b>	<b>1'649</b>
43 Recettes diverses	628	-156	-19.9%	784	1'649
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-780'198</b>	<b>4'118</b>	<b>-0.5%</b>	<b>-784'316</b>	<b>-786'709</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-33'089</i>	<i>7'411</i>	<i>-18.3%</i>	<i>-40'500</i>	<i>-33'275</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-241'326</i>	<i>-22'544</i>	<i>10.3%</i>	<i>-218'782</i>	<i>-577'426</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-1'054'614</b>	<b>-11'016</b>	<b>1.1%</b>	<b>-1'043'598</b>	<b>-1'397'410</b>

### POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13 en ETP	en %	Budget 2013	Compte 2012
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>5.45</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00%</b>	<b>5.45</b>	<b>5.45</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>5.45</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>5.45</i>	<i>5.45</i>

## Descriptif de la prestation

Le service de surveillance des communes (SSCO) est en charge de:

- Contrôler, valider les délibérations municipales et préparer les arrêtés du Conseil d'Etat ou les décisions départementales y relatives
- Contrôler les budgets et les comptes des communes en vue de leur approbation
- Instruire les plaintes formées auprès de l'autorité de surveillance des communes
- Conseiller, informer et organiser des formations pour les communes
- Appuyer à la formulation de délibérations, règlements et autres documents administratifs
- Répondre aux questions des administrations, des membres des exécutifs communaux et des conseillers municipaux, des citoyens
- Réaliser des études intercommunales
- Elaborer des statistiques et ratios

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013

### Autres projets d'importance stratégique

Le service de surveillance des communes (SSCO) est en charge de la mise en place du "Modèle de compte harmonisé 2" (MCH2) dans les communes genevoises pour une entrée en vigueur pour les budgets 2016 des communes genevoises. A cet effet, un groupe de travail technique en collaboration avec le département des finances et l'Association des communes genevoises a été mis sur pied et s'est réuni une douzaine de fois au cours de l'année 2013. Un projet de nouveau règlement sur les finances municipales est soumis pour consultation à l'Association des communes genevoises (ACG) au début de l'année 2014 et présenté au Conseil d'Etat dans le courant de l'année 2014.

Le SSCO a également mis en consultation un projet de modification de la loi sur l'administration des communes (LAC)

## 004 Services généraux (suite)

### 004.05 Contrôle de la conformité des décisions communales

portant sur la création d'une nouvelle forme d'intercommunalité. Cette modification de la LAC se veut une mise en œuvre de l'article 136 de la nouvelle constitution genevoise traitant de la collaboration intercommunale. Ce projet de loi est en cours d'examen auprès de l'ACG.

#### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Veiller à l'application de la loi par les communes</b>						
1.1 Nombre de recours gagnés par les communes ou des tiers concernant les décisions du Conseil d'Etat fondées sur la LAC	Qualité	0	0	0	0	2018

#### Commentaires

# 004 Services généraux

## 004.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD

Département responsable : CHA

### COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>1'049'237</b>	<b>400'399</b>	<b>61.7%</b>	<b>648'838</b>	<b>851'122</b>
30 Charges de personnel	754'703	225'028	42.5%	529'675	783'824
31 Dépenses générales	83'181	-35'982	-30.2%	119'163	41'378
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	211'168	211'168	-	-	25'920
39 Imputations internes	185	185	-	-	-
<b>REVENUS</b>	<b>26'955</b>	<b>26'528</b>	<b>6'212.6%</b>	<b>427</b>	<b>1'140</b>
43 Recettes diverses	26'955	26'528	6'212.6%	427	1'140
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-1'022'282</b>	<b>-373'871</b>	<b>57.7%</b>	<b>-648'411</b>	<b>-849'982</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-147'961</i>	<i>-64'184</i>	<i>76.6%</i>	<i>-83'777</i>	<i>-125'998</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-153'674</i>	<i>-26'613</i>	<i>20.9%</i>	<i>-127'061</i>	<i>-483'230</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-1'323'918</b>	<b>-464'669</b>	<b>54.1%</b>	<b>-859'249</b>	<b>-1'459'210</b>

### POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>2.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00%</b>	<b>2.00</b>	<b>3.00</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>2.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00%</i>	<i>2.00</i>	<i>3.00</i>

### Descriptif de la prestation

Depuis le 1er janvier 2010, le canton de Genève s'est doté d'une nouvelle fonction indépendante de surveillance, le préposé à la protection des données et à la transparence (PPDT).

Les préposées, élues à cette fonction, ont pour mission de surveiller la bonne application de la LIPAD, qui met en oeuvre le droit constitutionnel d'accès à l'information de la population (transparence), dans le respect de la protection des données personnelles (articles 13 et 16 de la Constitution fédérale).

Pour une mise en oeuvre efficace et coordonnée des institutions cantonales publiques dans ces domaines, les préposées offrent information, services et conseils à l'attention des citoyennes et citoyens et des administrations publiques et parapubliques du canton, et gèrent les conflits pouvant naître du traitement des données personnelles comme de l'exercice du droit d'accès aux documents.

Elles procèdent, en outre, à des contrôles auprès des administrations publiques et parapubliques et émettent des recommandations à leur endroit.

## 004 Services généraux (suite)

### 004.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD

#### Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013

##### Justification des écarts par rapport au budget 2013

**Rubrique 30 (charges de personnel)** : le dépassement de 225'028 F est dû au salaire versé au juriste du PPDT du 1er janvier au 31 juillet 2013 et à son indemnité de départ suite à son licenciement.

Pour rappel, les charges de personnel du PPDT avaient été réduites de 300'000 F lors du budget 2012. Cette diminution comprenait la suppression des deux postes administratifs du service.

**Rubrique 33 (provision)** : Dans le cadre d'un recours déposé par un collaborateur du PPDT contre la résiliation de son contrat de travail, une provision d'un montant de 211'168 F a été créée conformément aux principes comptables en vigueur. La provision représente l'indemnité maximum que l'Etat devrait verser si ce recours était admis par la Chambre administrative.

#### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Satisfaire les demandes individuelles d'information des citoyens en matière de transparence et de protection des données ainsi que les requêtes en cas de litige</b>						
1.1 Nombre de demandes personnelles traitées sur le nombre de demandes déposées	Efficacité	non disponible	50%	50%		
<b>2. Rendre les pratiques des institutions soumises à la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles conformes à la loi</b>						
2.1 Nombre d'institutions ayant élaboré des directives et des procédures, conformément à la loi	Efficacité	non disponible	95%	5%		

#### Commentaires

**Indicateurs 1.1 et 2.1:** Les préposés en charge des données 2013 n'étant plus en activité, les valeurs des indicateurs 2013 ne sont pas disponibles. Les objectifs et indicateurs pour les années à venir seront définis par les nouveaux responsables.

# 004 Services généraux

## 004.07 Archives d'Etat

### Département responsable : DS

#### COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>2'583'371</b>	<b>-2'103</b>	<b>-0.1%</b>	<b>2'585'474</b>	<b>2'549'097</b>
30 Charges de personnel	2'043'370	39'442	2.0%	2'003'928	2'011'519
31 Dépenses générales	281'979	-53'367	-15.9%	335'346	283'779
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	33'511	10'811	47.6%	22'700	29'048
35 Dédommagements à des tiers	224'510	1'010	0.5%	223'500	224'525
39 Imputations internes	-	-	-	-	226
<b>REVENUS</b>	<b>15'453</b>	<b>-27'215</b>	<b>-63.8%</b>	<b>42'668</b>	<b>23'463</b>
42 Revenus des biens	1	1	-	-	-
43 Recettes diverses	15'452	-2'216	-12.5%	17'668	23'463
45 Dédommagements de collectivités publiques	-	-25'000	-100.0%	25'000	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-2'567'918</b>	<b>-25'112</b>	<b>1.0%</b>	<b>-2'542'806</b>	<b>-2'525'633</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-39'705</i>	<i>9'616</i>	<i>-19.5%</i>	<i>-49'321</i>	<i>-33'774</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-1'792'076</i>	<i>421'995</i>	<i>-19.1%</i>	<i>-2'214'071</i>	<i>-3'085'518</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-4'399'699</b>	<b>406'500</b>	<b>-8.5%</b>	<b>-4'806'199</b>	<b>-5'644'925</b>

#### POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>15.10</b>	<b>-0.50</b>	<b>-3.21%</b>	<b>15.60</b>	<b>15.60</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>14.60</i>	<i>-1.00</i>	<i>-6.41%</i>	<i>15.60</i>	<i>15.60</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.50</i>	<i>0.50</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

### Descriptif de la prestation

Cette prestation vise à l'archivage des documents des institutions publiques qui ont une valeur juridique, politique, économique, historique, sociale ou culturelle. L'archivage contribue à documenter l'activité des institutions publiques, à assurer la continuité et le contrôle de leur gestion, ainsi que la sécurité du droit. Il sauvegarde les intérêts légitimes de personnes touchées ou de tiers, ainsi que ceux de la science et de la recherche. Il crée ainsi les conditions nécessaires à la compréhension de l'histoire. Dans ce sens, il s'agit de constituer et de conserver les archives de l'État, de gérer des fonds d'archives de provenance privée, de rédiger des outils de recherche et de mettre à disposition d'un large public des sources historiques.

### Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013

#### Projets prioritaires et justification des écarts

Les principaux objectifs du service des Archives d'Etat de Genève en 2013 étaient les suivants :

- Etablir et mettre à jour les calendriers de conservation, les bordereaux de versements et de destructions pour les services de l'administration.

Cette activité s'est poursuivie à satisfaction. A titre indicatif, on peut signaler que 21 services de

## 004 Services généraux (suite)

### 004.07 Archives d'Etat

L'administration ont bénéficié des prestations des Archives d'Etat dans ce domaine, que 55 versements d'archives, soit près de 200 mètres linéaires, ont été enregistrés via les bordereaux de versement et que le service a autorisé la destruction de près de 300 mètres linéaires d'archives administratives.

- Traiter les fonds conservés (conditionnement, classement, inventarisation) et les communiquer

Cette activité s'est poursuivie à satisfaction. A titre indicatif, on peut signaler que près de 8300 documents ont été transmis aux chercheurs et que les deux salles de lecture ont accueilli plus de 3600 séances de travail de plus de 700 consultants inscrits.

- Poursuivre le programme de numérisation et de restauration

Le programme de numérisation s'est poursuivi. L'objectif de 81'000 images n'a pas été atteint, mais 62'600 images supplémentaires ont été mises à disposition du public, soit 554 documents (180 documents en 2012), tels que répertoires, registres ou encore plans. L'objectif 2013, trop ambitieux, avait été fixé en tenant compte d'un financement privé qui a permis d'externaliser une partie de la numérisation. Or, les ressources de l'entreprise mandatée n'ont pas permis de numériser davantage. Au total, plus de 341'000 images étaient en ligne à la fin de l'année. Le programme de restauration s'est traduit par des interventions sur des pièces de différentes natures, soit 2 répertoires, 22 registres, 126 plans. Enfin, plus de 1'000 kilos d'archives ont subi un traitement de désacidification.

- Poursuivre le programme de surveillance des archives communales

4 communes ont été visitées, au lieu des 6 prévues. La prise d'un PLEND par la collaboratrice responsable de ce dossier explique cette différence. Il faut en effet attendre 6 mois avant de pouvoir engager un-e remplaçant-e.

- Publier un guide sur les recherches généalogiques

Les modifications apportées en janvier 2011 à l'Ordonnance fédérale sur l'état civil remplaçant les délais de consultation mobiles par une disposition prévoyant des délais fixes a nécessité une refonte importante du projet. Par ailleurs, la publication en 2013 d'un autre guide intitulé « Retrouver ses ancêtres suisses » par le Centre départemental d'histoire des familles a rendu peu pertinente une publication simultanée de l'ouvrage.

- Réaliser un projet pilote pour l'archivage des données numériques

Le projet pilote nommé Gal@tae est terminé. Sa mise en production ne sera effective qu'en 2014 pour des raisons budgétaires. Il s'agira de déposer des archives numériques genevoises sur la plateforme de pérennisation des Archives fédérales.

#### **Justification des écarts**

La nature 30 "Charges de personnel" présente une augmentation de -35'230 F, liée à la réduction linéaire PAT qui n'a pas pu totalement être absorbée dans ce service, compte tenu de la faible marge dont dispose les Archives d'Etat en terme de mouvement du personnel. A noter que ce dépassement sur les charges de personnel est absorbé à hauteur de 8'333 par un remboursement de l'assurance maternité fédérale sur les comptes de revenus. S'agissant de l'écart au niveau des ETP fixes, il s'explique par un départ (Plend) au 30.11.2013 qui n'a pu être repourvu et par un congé parental qui a fait l'objet d'un remplacement par une personne auxiliaire sur les francs ainsi libérés.

La nature 31 "Dépenses générales" enregistre une économie de -53'366 F qui est justifiée comme suit. A hauteur de -17'380 F, cette variation s'explique par la quantité d'archivage qui est inférieure à l'an dernier et de ce fait, l'acquisition de contenant est moins importante.

Pour le surplus et pour -30'000 F, les frais de numérisation en 2013 ont été financés par le SEMO (Service de la mensuration officielle) ainsi que des fonds privés.

#### **Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs**

**Indicateur 1.1 :** Les archives cantonales ont traité 644 demandes en 2013, soit une centaine de plus par rapport à 2012.

## 004 Services généraux (suite)

### 004.07 Archives d'Etat

**Indicateur 3.1** : La prise d'un PLEND par la collaboratrice responsable de ce domaine explique ce retard.

#### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Satisfaire les demandes individuelles de renseignements (recherches historiques dans les fonds d'archives)</b>						
1.1 Taux de demandes personnelles traitées	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2018
<b>2. Poursuivre le programme de numérisation</b>						
2.1 Nombre de prises de vues numériques	Efficacité	63'000	60'000	50723	45'000	2018
<b>3. Poursuivre l'inspection des archives communales</b>						
3.1 Nombre de visites d'archives communales	Qualité	4	6	6	30	2018

#### Commentaires

**Indicateur 1.1** : Les demandes sont traitées dans un délai de 8 jours.

**Indicateur 2.1** : L'écart par rapport à la cible long terme est lié au programme de numérisation des archives de l'église protestante de Genève qui s'achèvera en 2015. Le financement de ce programme est privé.

**Indicateur 3.1** : L'inspection des archives communales porte essentiellement sur la sécurité matérielle de la conservation et la tenue à jour des inventaires.



# 004 Services généraux

## 004.08 Audits et expertises de l'ICF

### Département responsable : DF

#### COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>4'152'161</b>	<b>-149'933</b>	<b>-3.5%</b>	<b>4'302'094</b>	<b>4'221'936</b>
30 Charges de personnel	4'111'907	-98'880	-2.3%	4'210'787	4'133'665
31 Dépenses générales	38'507	-51'100	-57.0%	89'607	86'615
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	1'747	47	2.8%	1'700	1'655
<b>REVENUS</b>	<b>3'194</b>	<b>-5'893</b>	<b>-64.9%</b>	<b>9'087</b>	<b>33'409</b>
43 Recettes diverses	3'194	-5'893	-64.9%	9'087	33'409
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-4'148'967</b>	<b>144'040</b>	<b>-3.4%</b>	<b>-4'293'007</b>	<b>-4'188'527</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-12'568</i>	<i>3'707</i>	<i>-22.8%</i>	<i>-16'275</i>	<i>-15'040</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-539'994</i>	<i>-127'301</i>	<i>30.8%</i>	<i>-412'693</i>	<i>-2'252'266</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-4'701'529</b>	<b>20'447</b>	<b>-0.4%</b>	<b>-4'721'976</b>	<b>-6'455'834</b>

#### POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>23.55</b>	<b>-2.85</b>	<b>-10.80%</b>	<b>26.40</b>	<b>25.25</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>23.55</i>	<i>-2.35</i>	<i>-9.07%</i>	<i>25.90</i>	<i>25.25</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>-</i>	<i>-0.50</i>	<i>-100.00%</i>	<i>0.50</i>	<i>-</i>

### Descriptif de la prestation

L'Inspection cantonale des finances (ICF) procède à des audits auprès des entités publiques cantonales, qui peuvent être de 4 types:

- L'audit de fraude a comme objectif de mettre en évidence tout acte illégal caractérisé par la tromperie, la dissimulation ou la violation de confiance. A ce titre, l'ICF peut fournir des recommandations en vue d'améliorer le dispositif de prévention ou de détection des fraudes.
- L'audit de gestion a comme objectif de fournir une opinion sur le système de gestion et son efficacité, notamment en regard des prescriptions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05). Il a également pour but d'aider les entités à atteindre leurs objectifs en évaluant leurs processus de gestion des risques, leurs processus de gestion et de contrôle, et en faisant des propositions d'amélioration.
- L'audit des états financiers a comme objectif de fournir une opinion du respect de la LGAF (loi D 1 05) par les états financiers, et d'apprécier si ceux-ci fournissent une image fidèle et complète sur la situation financière, la performance et les flux de trésorerie.
- Les audits informatiques ont comme objectif de fournir une opinion sur le niveau de fiabilité des systèmes d'information de l'Etat de Genève. Ils peuvent être de 3 types: audits de support, audits de projets relatifs aux systèmes d'information, ou audits plus techniques.

Dans les limites fixées par les normes pour la pratique professionnelle de l'audit, l'ICF est à disposition de l'administration (Conseil d'Etat, Grand Conseil, services, entités contrôlées) en tant que pôle de compétences en matière de système de gestion, de normes comptables et de finance.

## 004 Services généraux (suite)

### 004.08 Audits et expertises de l'ICF

#### Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013

##### Réalisations des projets prioritaires

Les principaux objectifs de l'Inspection cantonale des finances pour 2013 ont été les suivants:

- Répondre dans une démarche proactive aux attentes du parlement et du gouvernement en leur apportant une aide efficace dans leurs tâches de gestion et de haute surveillance de l'Etat. (art. 4 et 5 LSGAF);
- assurer que ces derniers reçoivent, via les audits, les informations utiles et nécessaires à la maîtrise des risques de l'Etat;
- planifier et réaliser les audits en fonction desdits risques (art. 14 LSGAF);
- assurer l'efficacité et l'efficience de la réalisation des audits dans le respect des normes de la profession (art. 9 et 10 LGAF);
- être un pôle de compétences à disposition de l'Etat en matière de systèmes de gestion, de normes comptables et de finance (art. 6 LSGAF).

Les objectifs fixés ont été remplis par l'Inspection cantonale des finances.

##### Justification des écarts par rapport au budget 2013

- Charges de personnel (nature 30): Les charges sont parfaitement maîtrisées. Les comptes sont inférieurs au budget de 2,3 % en raison des délais pour repourvoir les postes.
- Dépenses générales (nature 31) : Les dépenses générales sont largement inférieures au budget. Des dépenses prévues en 2013 ont été effectuées début 2014.

#### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Répondre dans une démarche proactive aux attentes de ses clients.</b>						
1.1 Taux d'appréciation positive du CE, des commissions et des audités	Efficacité	90%	85%	90%	85%	2016

##### Commentaires

Le taux d'appréciation positive des commissions et des audités ressortant des questionnaires de satisfaction est de 90 % (valeur cible 85 %).

# 005 Développement durable

## Département responsable : DARES

### COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>1'072'664</b>	<b>-30'281</b>	<b>-2.7%</b>	<b>1'102'945</b>	<b>1'043'774</b>
30 Charges de personnel	904'558	35'084	4.0%	869'474	828'467
31 Dépenses générales	95'107	-53'224	-35.9%	148'331	127'750
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	0	-141	-100.0%	141	4
36 Subventions accordées	73'000	-12'000	-14.1%	85'000	87'300
39 Imputations internes	-	-	-	-	253
<b>REVENUS</b>	<b>4'638</b>	<b>3'969</b>	<b>593.3%</b>	<b>669</b>	<b>2'819</b>
43 Recettes diverses	4'638	3'969	593.3%	669	2'819
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-1'068'026</b>	<b>34'250</b>	<b>-3.1%</b>	<b>-1'102'276</b>	<b>-1'040'955</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-59'523</i>	<i>11'679</i>	<i>-16.4%</i>	<i>-71'202</i>	<i>-64'259</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-175'545</i>	<i>-35'995</i>	<i>25.8%</i>	<i>-139'550</i>	<i>-488'104</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-1'303'094</b>	<b>9'935</b>	<b>-0.8%</b>	<b>-1'313'029</b>	<b>-1'593'319</b>

### POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>5.65</b>	<b>-0.05</b>	<b>-0.88%</b>	<b>5.70</b>	<b>5.68</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>5.65</i>	<i>-0.05</i>	<i>-0.88%</i>	<i>5.70</i>	<i>5.68</i>

## Descriptif du programme

Ce programme vise à fournir des outils pratiques, de l'expertise, de l'accompagnement et du soutien à destination des autorités, des administrations, des institutions, des entreprises et du public, afin de favoriser un développement de Genève et de la région compatible avec les principes du développement durable. Ce programme est mis en œuvre par le Service cantonal du développement durable.

## Ce programme contient la prestation suivante :

005.01 Développement durable.

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013

### Réalisation des projets prioritaires :

Dans le cadre de l'Agenda 21 du canton, le service du développement durable (SCDD) a poursuivi la mise en œuvre d'actions visant à favoriser l'intégration du développement durable dans les pratiques quotidiennes des différents acteurs du canton (entreprises, communes, population, etc.). Suite à la publication en 2010 du Guide des achats professionnels responsables, des formations et des ateliers d'échanges d'expériences ont été proposées avec succès aux communes genevoises. De plus, une dizaine d'entreprises actives à Genève et issues de divers secteurs d'activités ont bénéficié d'un accompagnement individuel. La publication d'une brochure « achats responsables - les entreprises partagent leurs expériences » a donné l'occasion d'organiser une conférence sur ce thème. Par ailleurs,

## 005 Développement durable (suite)

trois communes ont bénéficié d'une aide financière pour la réalisation de projets particulièrement pertinents en matière de développement durable. Deux « Rencontres communales pour un développement durable » organisées en collaboration avec l'association des communes genevoises (ACG) ainsi que quatre « Rencontres du management durable » organisées conjointement par le SCDD, la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) et la Haute école de gestion (HEG) se sont déroulées en 2013.

Dans le cadre de la quatrième révision de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21) (LDD - A 2 60), le SCDD a poursuivi la réflexion sur les perspectives d'évolution de l'action publique en vue d'un développement durable.

### Justification des écarts :

**Rubrique 30** : L'écart de 35'084 F sur les charges de personnel est dû à l'augmentation des jetons de présence compte tenu d'un nombre plus élevé de séances au cours de l'année 2013 et à l'impossibilité en 2013 pour le service du développement durable de respecter la RTL (Réduction Technique Linéaire) compte tenu de l'absence de turn over au sein de son effectif. Il s'agit d'un écart d'estimation.

**Rubrique 31** : L'écart de 53'224 F sur les dépenses générales est dû principalement à un moindre recours à des prestataires externes de service (-42'482 F), à des frais d'impression en diminution (-4'468 F) et des frais moins élevés que prévu pour l'organisation du Prix du développement durable (-1'914 F). Il s'agit d'un écart d'estimation.

**Rubrique 36** : L'écart de 12'000 F sur les subventions accordées est dû à une participation moindre aux programmes agendas 21 des communes. Il s'agit d'un écart d'estimation.

### Justification des écarts (mesure des indicateurs)

**Indicateur 1.1** : La formation et l'accompagnement achats responsables pour les entreprises s'est terminée au 1er semestre 2013. Le bilan des groupes de travail avec les acheteurs publics (par l'intermédiaire de l'association Coord21) sera effectué courant 2014.

**Indicateur 2.1** : L'indicateur se base sur un rapport d'activité annuel publié courant 2013 d'un grand distributeur de la place avec lequel le service est en partenariat sur certaines actions/campagnes. La progression du chiffre d'affaire des labels durables est en nette progression en 2012 par rapport à 2011.

**Indicateur 5.1** : La réalisation de ce projet a été différée. D'autres priorités tel que le plan climat cantonal nous ont amené à reporter cette action ultérieurement.

**Indicateur 7.1** : La bourse est attribuée chaque année à un ou plusieurs projets émanant des milieux privé ou associatif. Dotée d'un montant total de 30'000.-, la bourse permet la concrétisation des projets qui ont été primés. Tous les projets ayant obtenu la bourse cantonale du développement durable en 2013 ont été réalisés.

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Améliorer la politique d'achat par l'intégration de critères de développement durable</b>						
1.1 Taux de satisfaction des participants externes à l'Etat de Genève aux formations et accompagnement relatifs au guide des achats professionnels responsables	Qualité	90%	75 %	79%	75%	2018
<b>2. Inciter la population genevoise à adopter des comportements compatibles avec un développement durable</b>						
2.1 Variation en % du chiffre d'affaires des labels durables en grande surface	Efficacité	+9%	+2.5 %	1%	+2.5%	2018

## 005 Développement durable (suite)

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>3. Stimuler et soutenir des projets communaux particulièrement pertinents en matière de développement durable</b>						
3.1 Nombre de projets communaux faisant l'objet d'un soutien financier ou d'un accompagnement méthodologique	Efficience	9	8	17	8	2018
<b>4. Développer les synergies au sein de l'Etat afin d'accroître l'efficacité des actions de promotion du développement durable</b>						
4.1 Nombre de projets menés dans le cadre de l'Agenda 21 impliquant une collaboration avec un ou plusieurs services de l'Etat	Efficacité	18	14	18	14	2018
<b>5. Soutenir les entités subventionnées et établissements publics autonomes dans l'intégration des principes de développement durable</b>						
5.1 Nombre d'établissement subventionnés et d'établissements publics autonomes partenaires à des projets	Efficacité	0	10		30	2018
<b>6. Favoriser les échanges de bonnes pratiques auprès des entreprises et collectivités</b>						
6.1 Taux de satisfaction des participants sur le contenu des "Rencontres du management durable"	Qualité	87%	75 %		75%	2018
6.2 Taux de satisfaction des participants sur le contenu des "Rencontres communales"	Qualité	86%	75 %		75%	2018
<b>7. Soutenir et promouvoir les initiatives issues de la société civile en matière de développement durable</b>						
7.1 Pourcentage de réalisation des projets ayant obtenu la bourse (cumulé depuis 2002)	Efficience	91%	80 %		80%	2018

### Commentaires

**Indicateur 2.1** : Cet indicateur permet de mesurer si la tendance générale va vers une augmentation de la consommation de produits "durables". Il doit toutefois être interprété avec certaines réserves. Divers facteurs autres que le changement de comportement des consommateurs peuvent être à l'origine des variations de cet indicateurs (variation de prix, augmentation ou diminution de l'assortiment des produits labellisé, etc...). Les données disponibles sont de 2011 pour 2012, de 2012 pour 2013 (n+1) et proviennent d'un grand distributeur de la place avec lequel le service est en partenariat sur certaines actions/campagnes.

**Indicateur 4.1** : Parmi les principaux partenaires figurent des structures institutionnelles ( notamment les villes et communes genevoises, la Direction générale de l'agriculture, le service de santé de la jeunesse, la Haute école de santé, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement), des entités subventionnées (notamment la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle, la Fondation officielle de la jeunesse, Fourchette verte) ainsi que des acteurs privés (Migros Genève, Pharma Genève, Espace terroir ...).



# 006 Exercices des droits politiques

Département responsable : CHA

## COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>8'577'208</b>	<b>-294'500</b>	<b>-3.3%</b>	<b>8'871'708</b>	<b>7'021'498</b>
30 Charges de personnel	3'038'979	-142'821	-4.5%	3'181'800	2'532'578
31 Dépenses générales	5'276'945	-192'003	-3.5%	5'468'948	4'446'320
36 Subventions accordées	260'000	40'000	18.2%	220'000	42'600
39 Imputations internes	1'283	323	33.6%	960	-
<b>REVENUS</b>	<b>332'553</b>	<b>169'530</b>	<b>104.0%</b>	<b>163'023</b>	<b>196'841</b>
43 Recettes diverses	332'553	169'530	104.0%	163'023	196'841
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-8'244'655</b>	<b>464'030</b>	<b>-5.3%</b>	<b>-8'708'685</b>	<b>-6'824'656</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'172'903</i>	<i>-55'934</i>	<i>5.0%</i>	<i>-1'116'969</i>	<i>-1'033'139</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-516'556</i>	<i>-99'006</i>	<i>23.7%</i>	<i>-417'550</i>	<i>-1'569'067</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-9'934'113</b>	<b>309'091</b>	<b>-3.0%</b>	<b>-10'243'204</b>	<b>-9'426'862</b>

## POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>11.62</b>	<b>-0.21</b>	<b>-1.78%</b>	<b>11.83</b>	<b>10.18</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>11.62</i>	<i>-0.16</i>	<i>-1.36%</i>	<i>11.78</i>	<i>10.18</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>-</i>	<i>-0.05</i>	<i>-100.00%</i>	<i>0.05</i>	<i>-</i>

## Descriptif du programme

Ce programme vise à permettre et à favoriser la participation active ou passive de chacun à la vie politique du canton. Cela passe par l'organisation et le dépouillement de l'ensemble des scrutins officiels, ainsi que par la gestion des dossiers complets d'une initiative ou d'un référendum.

## Ce programme contient la prestation suivante :

006.01 Exercices de droits politiques.

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013

### Réalisation du programme de législature

En 2013, la Chancellerie d'Etat a organisé en plus des 4 votations prévues et de quelques élections complémentaires communales, les élections du Grand Conseil et du Conseil d'Etat conformément à la nouvelle constitution, avec l'organisation de deux dépouillements centralisés. Ainsi et pour la première fois, le premier tour de l'élection du Conseil d'Etat et l'élection du Grand Conseil ont eu lieu simultanément, ce qui a nécessité une organisation spécifique avec la mobilisation de quelques 1'700 jurés (soit le double du nombre requis lors des opérations précédentes) et un travail en continu du dimanche matin au lundi matin. Les opérations de dépouillement du deuxième tour de l'élection du Conseil d'Etat ont également été organisées de manière centralisée avec environ 800 jurés.

S'agissant du vote électronique, il a été proposé à quatre reprises dans le cadre des votations populaires aux Suisses de l'étranger et à 30% des Suisses résidant dans le canton. Les Suisses de l'étranger des cantons de Bâle-Ville,

## 006 Exercices des droits politiques (suite)

Lucerne et Berne ont également utilisé la plateforme genevoise de vote en ligne.

Le 31 juillet 2013, le Conseil d'Etat a chargé la chancellerie d'Etat et la direction générale des systèmes d'information de conduire les travaux afin de présenter une feuille de route pour la mise en service d'une solution de deuxième génération satisfaisant les exigences de la Chancellerie fédérale.

### Justification des écarts par rapport au budget 2013

Ce programme présente un non-dépensé d'environ F 300'000 pour l'ensemble des charges. Il se décompose de la manière suivante :

- **Rubrique 30** (charges de personnel) : non-dépensé d'environ F 140'000, provenant essentiellement de la rubrique des auxiliaires engagés de manière ponctuelle pour les opérations électorales par le service des votations et élections qui a été moins élevée que prévu.

- **Rubrique 31** (dépenses générales) : non-dépensé d'environ F 190'000 pour l'ensemble des rubriques de la nature 31 de ce programme, qui comprend pour une grande partie les frais d'affranchissement et les indemnités versées aux jurés dans le cadre du dépouillement centralisé

- **Rubrique 36** (subventions) : Cette rubrique enregistre la participation de l'Etat aux frais électoraux versée aux partis politiques conformément à la loi sur l'exercice des droits politiques et à son règlement d'application. Le dépassement de 40'000 est couvert par une demande de crédit complémentaire du même montant acceptée par la commission des finances.

- **Rubrique 43** (recettes) : L'augmentation des recettes pour un montant d'environ F 170'000 provient des éléments suivants qui ont été supérieurs aux prévisions :

- les frais d'impression des listes électorales pour les élections du Grand Conseil et Conseil d'Etat ont été plus élevées compte tenu de la multitude des listes déposées. Etant donné que ces frais (comptabilisés en charge) sont refacturés aux dépositaires de listes, la rubrique correspondante de revenus augmente également dans la même proportion;
- les dépouillements effectués ou organisés par le service pour le compte de tiers dans le cadre de scrutins internes;
- la facturation aux communes des frais consécutifs à l'organisation des votations ou élections communales;
- le contrôle des signatures à l'appui des initiatives et référendums fédéraux effectué par le service des votations et élections pour le compte des communes.

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Permettre à l'ensemble des électeurs et électrices de voter et assurer le dépouillement de l'ensemble des bulletins dans le respect des délais légaux</b>						
1.1 Nombre de recours fondés	Qualité	1	0	0		
<b>2. Maintenir un contrôle rapide et efficace des signatures à l'appui des initiatives et référendum</b>						
2.1 Sur le plan fédéral : nombre de réclamations de la chancellerie fédérale ou des comités	Qualité	0	0	1		
2.2 Sur le plan cantonal : nombre de recours fondés et de réclamations sur les délais ou la validation des signatures	Qualité	0	0	0		
2.3 Sur le plan communal : nombre de recours fondés et/ou d'interpellations des communes au Conseil d'Etat	Qualité	0	0	0		
<b>3. Développer l'utilisation du vote par internet à Genève</b>						

## 006 Exercices des droits politiques (suite)

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
3.1 Mettre en oeuvre de manière systématique le vote par internet dans l'ensemble du canton lorsqu'il s'agit d'un scrutin purement cantonal	Qualité		100% des cas	100%		
<b>4. Développer la rentabilité du vote par internet en hébergeant les électeurs d'autres cantons</b>						
4.1 Nombre des cantons partenaires	Efficiencie	3	4	3		

### Commentaires

**Indicateur 1.1:** Suite à une erreur dans le texte officiel publié dans la brochure explicative, le vote sur l'objet relatif à l'initiative 146 a été annulé.

**Indicateur 3.1:** Les cantons partenaires sont les mêmes qu'en 2012, soit Bâle-Ville, Lucerne et Berne. A terme, l'objectif est de doubler le nombre de cantons partenaires



# 007 Genève internationale

## Département responsable : DS

### COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>7'209'976</b>	<b>-628'836</b>	<b>-8.0%</b>	<b>7'838'812</b>	<b>7'567'067</b>
30 Charges de personnel	1'158'970	-4'368	-0.4%	1'163'338	1'128'574
31 Dépenses générales	1'017'557	-281'173	-21.6%	1'298'730	1'140'609
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	57	-43	-43.0%	100	57
36 Subventions accordées	5'033'392	-343'252	-6.4%	5'376'644	5'297'828
<b>REVENUS</b>	<b>56'636</b>	<b>55'669</b>	<b>5'756.9%</b>	<b>967</b>	<b>848</b>
43 Recettes diverses	56'636	55'669	5'756.9%	967	848
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-7'153'339</b>	<b>684'505</b>	<b>-8.7%</b>	<b>-7'837'844</b>	<b>-7'566'220</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-197'259</i>	<i>16'626</i>	<i>-7.8%</i>	<i>-213'885</i>	<i>-218'661</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-544'947</i>	<i>-271'558</i>	<i>99.3%</i>	<i>-273'389</i>	<i>-763'811</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-7'895'545</b>	<b>429'574</b>	<b>-5.2%</b>	<b>-8'325'119</b>	<b>-8'548'691</b>

### POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>8.49</b>	<b>0.47</b>	<b>5.86%</b>	<b>8.02</b>	<b>7.44</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>6.11</i>	<i>-0.91</i>	<i>-12.96%</i>	<i>7.02</i>	<i>6.94</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>0.88</i>	<i>0.88</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.50</i>	<i>0.50</i>	<i>50.00%</i>	<i>1.00</i>	<i>0.50</i>

## Descriptif du programme

Ce programme rassemble les prestations de l'Etat qui sont mises en œuvre pour pérenniser et renforcer le rôle de la Genève internationale.

Il vise à déployer en permanence une activité de contact et de liaison avec les missions diplomatiques et consulaires, les organisations internationales gouvernementales (OIG) et les organisations internationales non gouvernementales (OING) dans le but de leur procurer des solutions adéquates et concertées aux problèmes qu'elles peuvent rencontrer dans le cadre de leurs activités locales ou de leur installation à Genève.

Ce programme prévoit également l'organisation à Genève de manifestations, rencontres et visites à caractère international selon les usages diplomatiques et protocolaires (séjours de chefs d'Etat, premiers ministres, ministres) ou à des fins de promotion de la destination Genève comme plateforme diplomatique fréquentée et appréciée.

Ce programme est mis en oeuvre par le délégué à la Genève internationale (DS) et par le service du protocole (CHA).

## Ce programme contient la prestation suivante :

007.01 Genève internationale.

# 007 Genève internationale (suite)

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013

### Réalisation du programme de législation et autres projets d'importance stratégique

La croissance de la Genève internationale s'est poursuivie avec, selon l'OCSTAT, une augmentation du personnel des organisations internationales et des missions permanentes de 3% entre 2012 et 2013.

En juin 2013, la Confédération et le canton, dans le cadre du Groupe permanent conjoint canton - Confédération sur les priorités de la Genève internationale, ont validé un rapport intégrant vingt mesures pour renforcer la Genève internationale. Ces mesures visent principalement à améliorer les conditions matérielles de travail, notamment en soutenant la rénovation des bâtiments des organisations des internationales, et à soutenir l'activité des organisations internationales en mettant en valeur et développant les ressources intellectuelles disponibles à Genève. Les autorités hôte disposent ainsi d'un document de référence de nature stratégique pour les prochaines années.

Le Conseil d'Etat s'est engagé en faveur de la réalisation du projet de centre pour la coopération mondiale à Penthes. Dans cette perspective, il a notamment mis en place un groupe de référence chargé de préciser la mission et les activités spécifiques du centre. Les conclusions de ce groupe sont attendues en mai 2014.

Les activités d'information sur la Genève internationale se sont poursuivies principalement sur les médias électroniques. Le site internet du canton a accueilli plusieurs séries thématiques en lien avec les activités des organisations internationales. Le canton a aussi soutenu une deuxième série de clips sur les métiers de la coopération internationale diffusés par la RTS.

Au côté de la Confédération et de la Ville de Genève, le canton a commandé à l'Université de Genève une étude destinée à mesurer l'impact économique de la Genève internationale.

### Accueil et suivi des ONG

Le canton de Genève a poursuivi sa politique d'implantation d'organisations non gouvernementales (ONG) et favorisé l'installation en 2013 de 20 nouveaux secrétariats; 16 sièges (dont Ecumenical Advocacy Alliance, Geneva Center for Human Rights Advancement and Global Dialogue et Universal Rights Group) et quatre représentations (dont Internet Corporation for Assigned Names and Numbers). Négocié en 2013, le transfert à Genève en 2014 du siège mondial de International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association (ILGA) est acquis. D'autres discussions sont amorcées dans le même but.

Le service ONG du Centre d'accueil - Genève internationale (CAGI), piloté par le service du protocole, délivre tout conseil utile au bon fonctionnement des ONG à Genève (droit, permis, visas, réseaux, etc). Ses pages Internet ont reçu en 2013 plus de 850'000 visites et sa Bourse emploi ONG, 750'000 visites.

Le protocole a œuvré étroitement aussi avec la Confédération en vue de l'ouverture au CAGI d'un centre d'accueil des délégués d'ONG participant à des conférences internationales, prestation nouvelle à laquelle le Grand Conseil a donné son aval.

### *Convivialité avec les organisations internationales et les diplomates*

Des liens étroits ont été entretenus avec la communauté diplomatique lors d'événements conviviaux (cirque Knie, concerts d'été, Fêtes de Genève, vendanges, etc). Le canton a contribué en outre à des programmes visant à resserrer les liens entre population et organisations internationales (Journées portes ouvertes).

En 2013, la prestation de serment du Conseil d'Etat a donné l'occasion, à Saint-Pierre, d'un rendez-vous exceptionnel de la communauté diplomatique. Le directeur général de l'ONU à Genève a transmis à New York des photos de l'événement.

### Justification des écarts

La nature 31 "Dépenses générales" enregistre une diminution des frais dans le domaine de la communication pour un montant de 43'553 F, car certains projets ont été reportés comme par exemple une série d'articles sur les bâtiments de la Genève internationale. Pour le surplus, les frais d'affranchissements ont diminué de 13'416 F.

La non dépense provient également des rubriques protocolaires relative à la Genève internationale dont les dépenses ont été moins élevées que prévus

La nature 36 "Subventions accordées" enregistre une diminution de 144'707 F qui porte sur les frais réels lors de la mise à disposition du parking à l'OMC.

Cette rubrique enregistre également le soutien financier à des événements en lien avec la Genève internationale, rubrique qui a été créée spécifiquement cette année pour faire suite à une recommandation de l'ICF. Compte tenu de

## 007 Genève internationale (suite)

l'utilisation effective de cette rubrique en 2013, le budget 2014 y relatif à été diminué de 80'000 F (dont 40'000 F sur le programme 003 et 40'000 F sur le programme 007).

### Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

**Indicateur 2.1 :** Le nombre d'évènements et de conférences reste stable par rapport à 2012. Dans la même période le personnel des organisations internationales et des missions permanentes a augmenté de 3%.

**Indicateur 4.1 :** Une série sur les métiers de la coopération internationale a été produite en 2013.

**Indicateur 5.1 :** Des discussions sont en cours avec le CERN et l'ONUG. Cet indicateur est retiré au budget 2014.

**Indicateur 6.1 :** Genève recense 20 OING, dont 16 sièges mondiaux. Recul conjoncturel.

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Fournir à tous les expatriés des prestations d'accueil, notamment en matière de logement et de locaux administratifs</b>						
1.1 Augmentation du nombre de dossiers soumis à la bourse du logement du CAGI	Qualité	10%	10%	11.9%	2%	2014
<b>2. Pérenniser et renforcer le rôle de la Genève internationale</b>						
2.1 Nombre de conférences et rencontres internationales se déroulant sur sol genevois	Efficacité	2679	3000	2688	2600	2014
2.2 Nombre d'Etats représentés par une mission permanente à Genève	Efficacité	172	175	171	172	2014
<b>3. Améliorer le sentiment de sécurité des internationaux</b>						
3.1 Nombre d'infractions commises à l'encontre des internationaux (intégrité corporelle)	Efficacité	n/a	n/a		n/a	2013
3.2 Nombre d'infractions commises à l'encontre des internationaux (atteinte au patrimoine)	Efficacité	n/a	n/a		n/a	2013
<b>4. Promouvoir la Genève internationale auprès des publics genevois, suisses et internationaux</b>						
4.1 Production de matériel promotionnel	Efficacité	1	1	3	1	2014
4.2 Nombre d'évènements organisés	Efficacité	12	10	10	10	2014
<b>5. Assurer un rôle exemplaire de la Genève internationale en matière d'environnement</b>						
5.1 Nombre de bâtiments de la Genève internationale dont la consommation énergétique a été réduite grâce au soutien du canton	Efficacité	0	1	0	4	2013
<b>6. Procurer aux OING des conditions propres à favoriser leur implantation et leur maintien à Genève</b>						
6.1 Nombre d'OING implantées à Genève	Qualité	+20	+25/an	25	+20/an	2014
<b>7. Assurer un service protocolaire de qualité</b>						
7.1 Nombre de plaintes diplomatiques relatives au service protocolaire	Qualité	0	0	0	0	2014

## 007 Genève internationale (suite)

### Commentaires

Les indicateurs 1, 4.2, 6 et 7 relèvent de la compétence de la Chancellerie.

**Indicateur 2.1:** Réunions internationales organisées par les OI, source OCSTAT.

**Indicateur 3.1 et 3.2 :** Ces indicateurs sont abandonnés. Un nouvel objectif plus large lié à la sécurité d'événements diplomatiques est mesuré à partir de 2014. Il figurera dans le programme H02 Sécurité publique.

**Indicateur 4.1 :** Il s'agit de matériel promotionnel, tel qu'un site internet, un support papier, un film.

# 008 Régional et transfrontalier

Département responsable : DARES

## COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>1'964'118</b>	<b>-469'733</b>	<b>-19.3%</b>	<b>2'433'851</b>	<b>2'143'234</b>
30 Charges de personnel	932'376	-49'171	-5.0%	981'547	1'001'021
31 Dépenses générales	154'482	-157'569	-50.5%	312'051	221'748
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	318'400	118'147	59.0%	200'253	400'807
36 Subventions accordées	558'860	-381'140	-40.5%	940'000	519'658
<b>REVENUS</b>	<b>792'884</b>	<b>542'123</b>	<b>216.2%</b>	<b>250'761</b>	<b>289'216</b>
43 Recettes diverses	792'884	542'123	216.2%	250'761	289'216
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-1'171'234</b>	<b>1'011'856</b>	<b>-46.3%</b>	<b>-2'183'090</b>	<b>-1'854'018</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-83'673</i>	<i>20'818</i>	<i>-19.9%</i>	<i>-104'491</i>	<i>-109'107</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-191'177</i>	<i>-18'439</i>	<i>10.7%</i>	<i>-172'738</i>	<i>-598'904</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-1'446'084</b>	<b>1'014'234</b>	<b>-41.2%</b>	<b>-2'460'318</b>	<b>-2'562'028</b>

## POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>4.63</b>	<b>-0.80</b>	<b>-14.73%</b>	<b>5.43</b>	<b>5.69</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>4.63</i>	<i>-0.80</i>	<i>-14.73%</i>	<i>5.43</i>	<i>4.79</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>-</i>	<i>0.00</i>	<i>-</i>	<i>0.00</i>	<i>0.90</i>

## Descriptif du programme

Ce programme a pour but de répondre aux besoins des populations situées dans le bassin franco-valdo-genevois grâce à une coopération régionale à une échelle intercantonale et transfrontalière. Il s'appuie sur le fonctionnement des institutions suisses, notamment dans le domaine des collaborations intercantionales ainsi que sur les dispositions issues des accords bilatéraux entre la Confédération et l'Union Européenne.

Sa mise en œuvre est assurée d'une part grâce à l'animation et au pilotage d'instances transfrontalières et intercantionales et d'autre part grâce à une communication institutionnelle et grand public. Ce programme est réalisé par le service des affaires extérieures.

## Ce programme contient la prestation suivante :

008.01 Régional et transfrontalier.

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013

### Réalisation des projets prioritaires :

Le Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) « Projet d'agglomération franco-valdo-genevois » a été lancé le 28 janvier 2013. Cette nouvelle structure, inédite en droit suisse, constitue le premier GLCT chargé de la conduite d'un projet d'agglomération transfrontalier. En parallèle, les démarches et projets transfrontaliers en cours,

## O08 Régional et transfrontalier (suite)

notamment dans les domaines de la formation, de l'économie, de l'environnement, de la sécurité et de la culture, ont continué d'être traités au sein des commissions du Comité régional franco-genevois.

Le Groupement local de coopération transfrontalière pour l'exploitation du Téléphérique du Salève (GLCT TS) a choisi un nouvel exploitant pour la période 2013-2018, dans la perspective de continuer à augmenter la fréquentation de l'installation. Sous l'égide de la Métropole lémanique, les cantons de Genève et de Vaud ont défendu avec succès le financement des infrastructures de transports du bassin lémanique

### Justification des écarts :

**Rubrique 30** : L'écart de 49'171 F est dû au turn over constaté au cours de l'année 2013. Il s'agit d'un écart d'estimation.

**Rubrique 31** : L'écart de 157'569 F sur les dépenses générales est principalement dû à une diminution des frais pour les réceptions officielles (-124'660 F) et des frais de déplacement, logement et repas du personnel (-20'855 F). Il s'agit d'un écart d'estimation.

**Rubrique 33** : L'écart de 118'147 F est dû principalement à une dotation supplémentaire à la provision constituée annuellement pour les engagements financiers du programme Interegg (+118'400 F) compte tenu du nombre plus important de projets. Ce type de dépenses ne justifie pas le dépôt d'une demande de dépassement de crédit.

**Rubrique 36** : L'écart de 381'140 F sur les subventions accordées concerne principalement des financements de projets régionaux qui n'ont pas pu se concrétiser en 2013 (300'000 F) et de paiement de projets du programme Interegg (61'650 F). Il s'agit d'un écart d'estimation.

**Rubrique 43** : L'écart de 542'123 F sur les recettes diverses provient principalement d'une reprise de provision constituée pour un litige mais qui finalement n'a eu besoin d'être utilisée (494'300 F) et de la dissolution plus importante que prévue de la provision constituée en 2012 pour couvrir le paiement effectué en 2013 des engagements financiers du programme Interegg pris les années antérieures. Il s'agit d'un écart d'estimation.

### Justification des écarts (mesure des indicateurs)

**Indicateur 1.1** : Le règlement du GLCT a été approuvé en Assemblée du GLCT le 28 janvier 2013.

**Indicateur 1.2** : Deux plaquettes de communication ont été réalisées : "Notre région : Mode d'emploi" et "Conseil du Léman : Un territoire en action".

**Indicateur 4.1** : Une proposition de développement institutionnel de la Métropole lémanique a été présentée au CE en mars 2013. Le CE a décidé que les divers scénarios possibles devront être proposés au prochain CE, lors du premier semestre 2014.

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Optimiser le soutien et la coordination du service des affaires extérieures aux institutions transfrontalières</b>						
1.1 Rédaction du règlement concernant le GLCT-PAFVG en collaboration avec les partenaires concernés	Efficacité	100%	30 juin 2013			
1.2 Nombre de communications valorisant des politiques et actions transfrontalières	Efficacité	2	2		2	2016
<b>2. Soutenir les différentes directions et services de l'Etat dans leurs dossiers nécessitant une coopération transfrontalière</b>						

## 008 Régional et transfrontalier (suite)

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
2.1 Nombre de dossiers sur lesquels le service des affaires extérieures est saisi par les différentes directions et services de l'Etat	Efficacité	18	18	18	18	2016
<b>3. Favoriser le développement de la Métropole Lémanique</b>						
3.1 Proposition au Conseil d'Etat d'un modèle d'institutionnalisation de la Métropole Lémanique	Efficacité	100%	30 juin 2013			
<b>4. Soutenir les acteurs publics et privés genevois dans leurs projets transfrontaliers</b>						
4.1 Pourcentage de projets Interreg concernant Genève par rapport au nombre total de projets adoptés dans le bassin lémanique	Efficacité	80%	>= 50 %		>=50%	2016
4.2 Pourcentage de projets Interreg adoptés par rapport au nombre de projets instruits par le SAE concernant Genève	Efficacité	82%	>= 65 %		>=65%	2016

### Commentaires

#### Remarques :

Dans le cadre d'une nouvelle analyse effectuée en 2012, il a été décidé de procéder à la modification de plusieurs objectifs et indicateurs qui figuraient au budget 2012 et d'en ajouter de nouveaux. Les principales modifications sont :

- suppression de l'objectif numéro 3 "Améliorer la qualité de l'information au public ainsi que le reporting des actions transfrontalières";
- nouvel objectif numéro 3 "Favoriser le développement de la Métropole Lémanique;
- nouvel objectif numéro 4 "Gérer le programme Interreg";
- modification des indicateurs de l'objectif numéro 1 "Optimiser le soutien et la coordination du service des affaires extérieures aux institutions transfrontalières".

**Indicateur 1.1 :** Cet indicateur permet de mesurer l'avancement du dossier relatif au Groupement local de coopération transfrontalière du projet d'agglomération franco-valdo-genevois (GLCT-PAFVG) par la concrétisation de la rédaction de son règlement d'organisation qui devra être adopté lors de la première séance de l'Assemblée. S'agissant d'une étape intermédiaire pour 2013, aucune cible à long terme ne peut être fixée.

**Indicateur 2.1 :** Cet indicateur permet de mesurer une des missions du SAE qui est son intervention en tant qu'expert dans les dossiers et actions transfrontalières.

**Indicateur 3.1 :** Cet indicateur permet de mesurer l'avancement du dossier de la Métropole lémanique conformément aux engagements des Conseils d'Etat des cantons de Genève et Vaud en date du 9 novembre 2011. S'agissant d'une étape intermédiaire pour 2013, aucune cible à long terme ne peut être fixée.

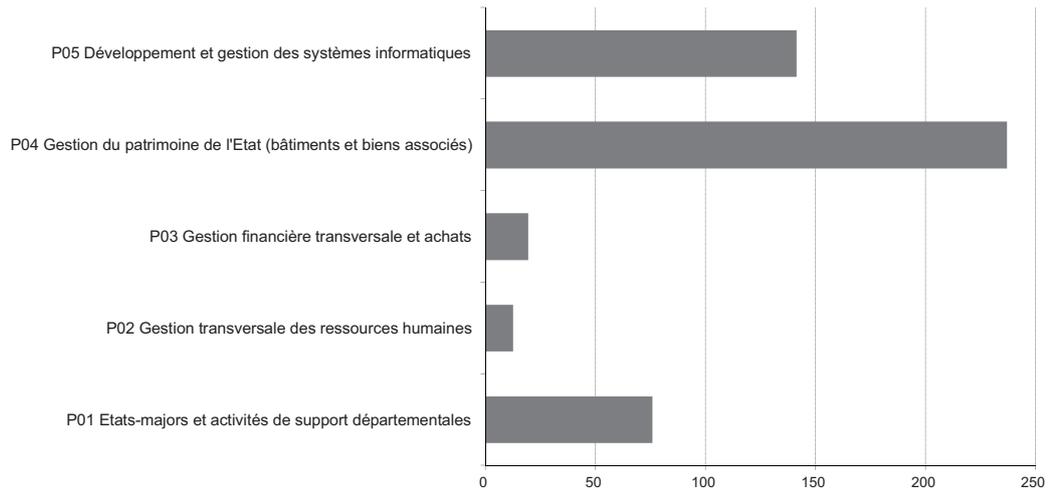
**Indicateur 4.1 :** Cet indicateur permet de mesurer que plus de la moitié des projets Interreg adoptés dans le cadre du bassin lémanique (Genève, Vaud et Valais) concernent le canton de Genève du fait du périmètre des actions et/ou de la participation d'un partenaire genevois. S'agissant du programme Interreg IV 2007-2013, aucune cible à long terme ne peut être fixée.

**Indicateur 4.2 :** Cet indicateur permet de mesurer que plus des deux tiers des projets Interreg ayant fait l'objet d'une démarche d'instruction par le Service des affaires extérieures (SAE) soient adoptés par le comité de programmation Interreg. Le SAE s'occupe du soutien et de la sélection des projets afin que seuls des projets viables et apportant une valeur ajoutée transfrontalière soient acceptés. S'agissant du programme Interreg IV 2007-2013, aucune cible à long terme ne peut être fixée.

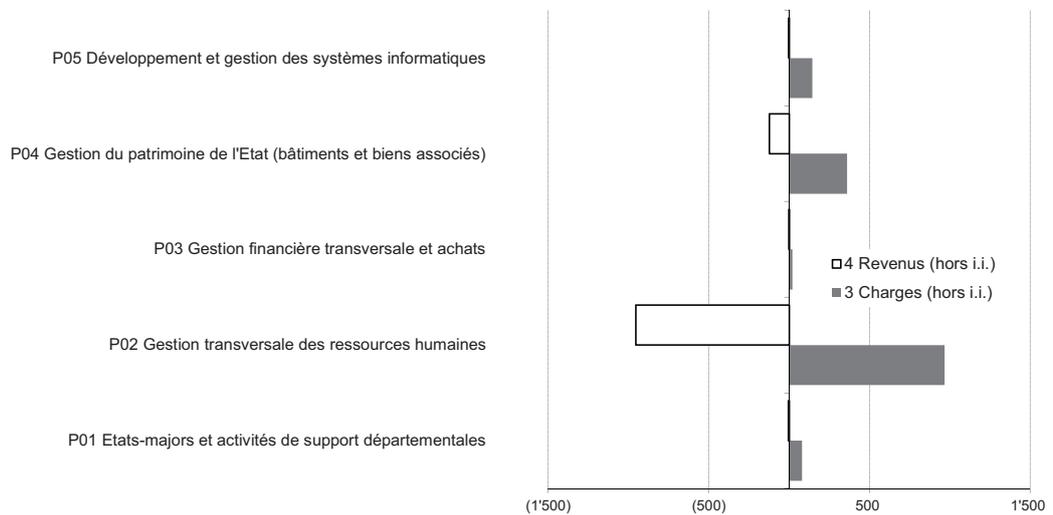


# P Activités de support et prestations de moyen

Résultats nets en millions de francs par programme



Charges et revenus en millions de francs par programme



## P Activités de support et prestations de moyen

### Synthèse des priorités

Cette politique publique chapeaute les programmes regroupant les activités de support et les prestations de moyens qui sont nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble de l'administration publique, soit les ressources humaines, les bâtiments, les systèmes informatiques et technologies de l'information, les finances et les achats, ainsi que le contrôle interne. Elle regroupe les états-majors des différents départements qui en assurent la direction stratégique et communiquent aux conseillers d'Etat tous les renseignements propres à les éclairer sur l'ensemble des dossiers et projets stratégiques de l'Etat.

Après trois ans de travaux visant à mettre en œuvre un nouveau système d'évaluation des fonctions du personnel de l'Etat pour remplacer le système actuel obsolète remontant à 1974, le Conseil d'Etat a adopté en novembre 2013 le projet SCORE (Système Compétences Rémunérations Evaluation). Il doit maintenant déboucher sur une large consultation avec les partenaires sociaux et aboutir au dépôt d'un projet de loi devant le Grand Conseil. Ce projet vise à rendre plus équitable et à améliorer l'attractivité de l'Etat en tant qu'employeur. Les incidences financières du nouveau système dépendront des décisions qui restent à prendre concernant l'adaptation des niveaux de rémunération. Elles auront une influence sur la date de mise en œuvre du projet, qu'il s'agira de déterminer en tenant compte des disponibilités et des prévisions budgétaires.

La loi instituant la caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (LCPEG) visant à fusionner et assainir à très long terme la CIA et la CEH a été approuvée par le Corps électoral le 3 mars 2013 à une large majorité. La LCPEG prévoyait une recapitalisation de la CIA à hauteur de 763 millions durant l'exercice 2013, mais la charge effective est de 697 millions en raison du différentiel de valeur constaté sur les actifs transférés. Parallèlement, la hausse progressive des charges liée à l'augmentation des cotisations employeurs pour la CIA et la CEH s'est poursuivie en 2013.

Dans le domaine de la gestion du patrimoine de l'Etat, le canton a poursuivi ses efforts d'optimisation des locaux et de diminution des consommations énergétiques. Ainsi, la consommation électrique a diminué de 6.7%, la consommation d'eau de 11.3% et celle de chaleur de 13.2%. Dans le domaine de la rénovation des bâtiments, les limites budgétaires ont forcé l'Etat à se concentrer sur les mesures d'urgence. Force est de constater qu'aujourd'hui le budget alloué aux rénovations est insuffisant pour maintenir la valeur des bâtiments. Des mesures correctrices seront prises à cet égard.

En 2013, le Conseil d'Etat a revu en profondeur les rôles et responsabilités au sein de l'administration cantonale en matière de systèmes d'information et de communication, pour notamment corriger les faiblesses constatées par la Cour des comptes dans ce domaine. Ce dispositif est encadré par un nouveau règlement sur l'organisation et la gouvernance des systèmes d'information, entré en vigueur le 3 juillet 2013. En particulier, le rôle de la DGSI est renforcé. Son organisation interne a été ajustée en 2013, afin d'améliorer son efficacité et augmenter progressivement son niveau de maturité, afin qu'il soit en adéquation avec l'importance désormais prépondérante des systèmes d'information et de communication dans le fonctionnement de l'Etat. Enfin, l'année 2013 a vu la fin du programme de l'Administration en ligne (Ael), dont le bilan politique et financier sera effectué dans les mois à venir.

Dans le domaine des finances, un long processus de réformes législatives s'achève. Celles-ci ont conduit à améliorer la qualité de l'information financière et à faciliter le pilotage de l'Etat, entre autres avec l'introduction des normes IPSAS, d'un budget par politique publique, programme et prestation, de comptes consolidés et de la généralisation des contrats de prestation pour l'octroi de subventions. La nouvelle loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF) a été votée en octobre 2013 par le Grand Conseil, ouvrant la voie à la révision des règlements y relatifs et à l'introduction du plan comptable MCH2 dès l'exercice 2014.

La formalisation du système de contrôle interne s'est poursuivie et l'Inspection cantonale des finances (ICF) évalue d'ici la fin du premier semestre 2014 le niveau d'atteinte pour les prestations prioritaires. En 2014, l'effort se poursuivra afin que toutes les prestations atteignent le niveau 3 standardisé et que les travaux réalisés soient pérennisés.

Suite à l'engagement d'un responsable de la gestion globale des risques, directement rattaché au Conseil d'Etat, un nouveau cadre normatif a été défini. Les inventaires existants ont été actualisés et de nouvelles analyses lancées selon une structure harmonisée. Les premiers rapports sur la gestion des risques à l'Etat de Genève sont prévus pour 2014.

# P01 Etats-majors et activités de support départementales

Département responsable : DF

## COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>81'525'140</b>	<b>-4'257'663</b>	<b>-5.0%</b>	<b>85'782'803</b>	<b>84'712'074</b>
30 Charges de personnel	67'798'587	-822'015	-1.2%	68'620'602	68'302'798
31 Dépenses générales	7'586'358	-957'263	-11.2%	8'543'621	9'595'601
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	80	80	-	-	3'156
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	2'238'602	-2'627'751	-54.0%	4'866'353	2'739'288
35 Dédommagements à des tiers	273'157	-147'843	-35.1%	421'000	379'377
36 Subventions accordées	2'982'683	-207'318	-6.5%	3'190'001	2'906'083
37 Subventions redistribuées	611'599	573'199	1'492.7%	38'400	747'969
39 Imputations internes	34'075	-68'751	-66.9%	102'826	37'801
<b>REVENUS</b>	<b>5'749'990</b>	<b>4'049'790</b>	<b>238.2%</b>	<b>1'700'200</b>	<b>8'717'457</b>
42 Revenus des biens	2'139	-64'034	-96.8%	66'173	860
43 Recettes diverses	4'899'656	3'459'132	240.1%	1'440'524	7'813'448
46 Subventions acquises	66'226	-20'674	-23.8%	86'900	19'850
47 Subventions à redistribuer	611'599	573'199	1'492.7%	38'400	747'969
49 Imputations internes	170'370	102'167	149.8%	68'203	135'331
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-75'775'150</b>	<b>8'307'453</b>	<b>-9.9%</b>	<b>-84'082'603</b>	<b>-75'994'617</b>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-13'661'981</i>	<i>-3'007'626</i>	<i>28.2%</i>	<i>-10'654'355</i>	<i>-38'530'342</i>
<i>Coûts répartis</i>	<i>89'437'130</i>	<i>-5'299'828</i>	<i>-5.6%</i>	<i>94'736'958</i>	<i>114'524'958</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>393.23</b>	<b>-27.29</b>	<b>-6.49%</b>	<b>420.52</b>	<b>415.24</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>374.65</i>	<i>-15.55</i>	<i>-3.99%</i>	<i>390.20</i>	<i>383.40</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>12.23</i>	<i>-10.99</i>	<i>-47.33%</i>	<i>23.22</i>	<i>22.11</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>6.35</i>	<i>-0.74</i>	<i>-10.44%</i>	<i>7.09</i>	<i>9.73</i>

## Descriptif du programme

Ce programme vise à :

- préparer les dossiers du Conseil d'Etat afin de faciliter sa prise de décision;
- cadrer la bonne exécution des travaux confiés aux services, garantir que celle-ci soit conforme aux décisions prises par le Conseil d'Etat, par le chef du département;
- prendre toutes les dispositions en vue de la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels fixés par le Conseiller d'Etat, tout en respectant les ressources allouées (humaines, financières, etc.);
- s'assurer que les affaires courantes soient régulièrement tenues à jour (réponses au Parlement, consultations, etc.);
- assister le conseiller d'Etat chargé du département dans les tâches et devoirs qu'implique l'administration du département et la marche des services.

Ce programme s'articule autour de l'état-major et des cinq activités de support départementales:

- L'état-major départemental (secrétariat général), qui assure la direction stratégique du département en

# P01 Etats-majors et activités de support départementales (suite)

communiquant au conseiller d'Etat tous les renseignements propres à l'éclairer sur l'ensemble des dossiers et projets stratégiques de l'Etat.

- Les activités de support (direction administrative et opérationnelle du département):
  - Ressources humaines
  - Finances
  - Contrôle interne
  - Systèmes d'information
  - Logistique

Les états-majors et directions de support sont notamment garants de la qualité de la gestion administrative et financière, de la légalité des opérations et du bon fonctionnement des processus transversaux et des processus opérationnels départementaux. Ceux-ci passent par un ensemble cohérent de règles d'organisation, de fonctionnement et de normes de qualité.

Ce programme est mis en œuvre par les secrétariats généraux et les directions administratives et opérationnelles. La coordination des actions des départements s'effectue au travers du Collège des secrétaires généraux et des collègues spécialisés (ressources humaines, finances, contrôle interne, systèmes d'information, logistique).

## **Ce programme contient les prestations suivantes :**

- P01.01 Etats-majors
- P01.02 Ressources humaines
- P01.03 Finances
- P01.04 Contrôle interne
- P01.05 Organisation de l'information
- P01.06 Logistique

## **Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013**

### ***Réalisation des projets prioritaires***

Ce programme a notamment pour objectif de piloter et coordonner la mise en œuvre par l'administration du programme de législation et d'en assurer le suivi. Chaque état-major est directement impliqué dans les grands dossiers de son département. Par ailleurs il traite de dossiers plus spécifiques et participe à la coordination et l'application des projets touchant l'ensemble de l'Etat, en particulier dans les domaines énumérés ci-dessus sous "activités de support".

Dans le domaine des ressources humaines, le projet SCORE (Système Compétences Rémunération Evaluation) a été adopté par le Conseil d'Etat en novembre 2013. Visant l'introduction d'un nouveau système d'évaluation des fonctions, il doit maintenant déboucher sur une large consultation des partenaires sociaux et aboutir au dépôt d'un projet de loi. Dans le domaine de la gestion des absences, et conformément à la volonté clairement affichée tant par le Grand Conseil que le Conseil d'Etat de réduire le taux d'absentéisme à l'Etat, les ressources humaines départementales ont continué de mettre en œuvre les différents projets de gestion des absences de courte et longue durée.

Après la création de la nouvelle Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la prévoyance des magistrats du Pouvoir judiciaire, du Conseil d'Etat et de la Cour des comptes a fait l'objet de projets de loi visant à rendre l'ensemble du système conforme aux dispositions de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle. Ils doivent encore être approuvés par le Grand Conseil.

Dans le domaine des finances, la nouvelle loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF) est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Une série de règlements d'application sont déjà venus ou doivent encore venir compléter la pyramide documentaire. Le projet de budget 2014 est le premier budget élaboré avec le nouveau plan comptable

# P01 Etats-majors et activités de support départementales (suite)

MCH2 qui harmonise le plan comptable de l'ensemble des collectivités publiques suisses. Il modifie de manière significative la présentation des états financiers.

Un projet de loi sur la surveillance de l'Etat, élaboré conjointement avec des représentants du Grand Conseil, a été déposé fin 2013, qui met en œuvre les principes prévus par la nouvelle Constitution, soit la séparation de l'audit interne de la révision des comptes de l'Etat. Il intègre la loi régissant les compétences de la Cour des comptes, qui restent inchangées, et son mode de fonctionnement. Il définit les nouveaux principes d'audit interne valables pour le Pouvoir judiciaire.

La formalisation du système de contrôle interne s'est poursuivie et l'Inspection cantonale des finances (ICF) est en cours d'évaluation du niveau d'atteinte de l'objectif défini pour les prestations prioritaires. En 2014, l'effort se poursuivra afin que toutes les prestations atteignent le niveau 3 standardisé et que les travaux réalisés soient pérennisés. Un nouveau cadre normatif et une méthodologie de gestion des risques ont été approuvés par le Conseil d'Etat, conduisant à une actualisation des inventaires existants et au développement de nouvelles analyses. L'année 2014 verra la parution des premiers rapports consacrés à la gestion des risques de l'Etat de Genève.

## **Justifications des écarts par rapport au budget 2013**

Les écarts significatifs par rapport au budget 2013 sont les suivants :

### Charges de personnel (nature 30)

Les charges de personnel sont parfaitement maîtrisées par les départements. Le non-dépensé de 1.2% provient principalement de décalage dans les engagements prévus en 2013, de dotations pour auxiliaires en remplacement de congés maternité partiellement dépensées, et en règle générale, d'engagements d'auxiliaires et de frais de formation moins importants que prévus.

### Dépenses générales (nature 31)

L'écart d'un million de francs sur les dépenses générales provient principalement des fournitures générales et des mandats à des tiers. Plus spécifiquement, les raisons sont les suivantes:

- Une gestion optimisée des dépenses sur les mandats à des tiers dans les différentes directions du SG du DU et en particulier pour la mise en œuvre de la stratégie de promotion des grands projets à Genève (-0.6 million).
- Les cotisations et dédommagements à des tiers et honoraires au DS ont augmenté de l'ordre d'un demi-million de francs et concernent les mandats en cours relatifs aux procédures internes du département tels que les avis de droits, les enquêtes administratives, les indemnités liées aux procédures à la charges de l'Etat, ainsi que les actions en responsabilité civile.
- La contribution à l'unité des moyens d'enseignement romand (UMER) dans le cadre du projet Harnos, a été moins importante que prévu.

### Amortissement, provisions irrécouvrables (nature 33)

L'écart provient des charges d'amortissements, inférieures au montant budgété, notamment suite à une allocation différente par programme.

### Subventions accordées (nature 36)

La subvention à la restauration collective et les contributions des conférences intercantionales de l'instruction publique demandées à Genève et comptabilisées au DIP ont été inférieures au budget.

### Subventions redistribuées (nature 37)

Les subventions redistribuées et à redistribuer ne sont pas dotées d'un budget. Elles servent à enregistrer des flux financiers entre le DIP et les institutions subventionnées (principalement l'Université et les Hautes écoles spécialisées). Sont enregistrées dans ces rubriques les dépenses effectuées par le DIP pour le compte des institutions (p.ex. salaires, dépenses générales, etc.), mais dont la charge finale est inscrite dans les natures de subventions accordées (36).

A la clôture des comptes, ces natures sont balancées et les montants inscrits en charges (37) et revenus (47) sont équivalents. Les dépenses nettes ne sont donc pas influencées par ces dépenses et revenus.

### Recettes diverses (nature 43)

# P01 Etats-majors et activités de support départementales (suite)

Le surplus de recettes provient principalement de l'utilisation des provisions pour solde vacances et pour heures supplémentaires, ces provisions étant depuis 2012 centralisées au secrétariat général de chaque département. Par ailleurs, des provisions pour les cas de litiges RH ont été dissoutes. Ces dissolutions font suite à l'ajustement de la couverture souhaitée en fonction de l'ouverture ou de la clôture des dossiers en cours.

Subventions à redistribuer (nature 47)

Même explication que pour la nature 37.

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Respecter les délais de réponses au Parlement.</b>						
1.1 Proportion d'objets parlementaires (motion, interpellation urgente écrite, pétition, question écrite) pour lesquels les réponses sont fournies dans les délais	Efficacité	82%	85%	78.2%	80%-90%	2017
<b>2. Maitriser les charges administratives</b>						
2.1 Quote-part des états-majors et activités de support dans le budget de l'Etat (natures 30, 31 et 36)	Efficacité	1.2%	1.2%	1.3%	1.2%	2017
<b>3. Limiter le taux d'absence.</b>						
3.1 Taux d'absence maladie et accidents (global sans les absences maternité).	Efficacité	4.8%	<5%	4.7%	<5%	2017
<b>4. Améliorer les conditions de travail.</b>						
4.1 Taux de réalisation des entretiens d'évaluation et de développement du personnel (EEDP) après période probatoire	Efficacité	71%	80%	72%	80%	2017
<b>5. Respecter le cadre budgétaire.</b>						
5.1 Ecart en pourcents entre le budget évolué et les comptes finaux sur les natures de charges (hors éléments d'ajustement provisions, nat. 37 et 39)	Efficacité	0.8%	1.5%	0.8%	1.5%	2017
5.2 Ecart en pourcents entre le budget et les comptes finaux sur les natures de revenus non fiscaux (hors éléments d'ajustement, impôts, provisions, nat. 47 et 49)	Efficacité	5.7%	4.0%	4.0%	4.0%	2017
<b>6. Optimiser le processus des dépassements de crédits.</b>						
6.1 Nombre de dépassements de crédit n'ayant pas fait l'objet de demandes de dépassements de crédit à la commission des finances dans les délais	Efficacité	21	0	34	0	2017
<b>7. Atteindre le niveau 3 de l'échelle d'évaluation du SCI pour toutes les prestations.</b>						
7.1 Taux de déploiement de la démarche SCI sur les prestations et sous-prestations/processus prioritaires associés	Efficacité	83%	100%	77%	100%	2017
<b>8. Respecter les délais de mise en oeuvre des recommandations de l'inspection cantonale des finances.</b>						
8.1 Taux de recommandations "trois étoiles" traitées dans les délais	Efficacité	78%	90%	71%	90%	2017
<b>9. Respecter les délais de mise en oeuvre des recommandations de la Cour des comptes acceptées par les départements.</b>						
9.1 Taux de recommandations à risque "majeur ou très significatif" traitées dans les délais	Efficacité	85%	90%	83%	90%	2017

## P01 Etats-majors et activités de support départementales (suite)

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>10. Maitriser les systèmes d'information de l'Etat de Genève.</b>						
10.1 Taux d'avancement de la cartographie des systèmes d'information de l'Etat de Genève	Efficacité	N/D	80%	74%		

### Commentaires

#### **Indicateur 10.1**

Cet indicateur n'est plus pertinent et a été supprimé.



# P02 Gestion transversale des ressources humaines

Département responsable : DF

## COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>967'166'785</b>	<b>174'395'136</b>	<b>22.0%</b>	<b>792'771'649</b>	<b>867'235'894</b>
30 Charges de personnel	85'048'450	-2'453'422	-2.8%	87'501'872	52'893'266
31 Dépenses générales	1'391'020	201'334	16.9%	1'189'686	2'508'569
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	-	-	-	-	0
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	880'727'315	176'647'224	25.1%	704'080'091	811'833'099
39 Imputations internes	-	-	-	-	960
<b>REVENUS</b>	<b>954'675'746</b>	<b>170'402'698</b>	<b>21.7%</b>	<b>784'273'048</b>	<b>21'611'505</b>
42 Revenus des biens	16	16	-	0	76
43 Recettes diverses	954'480'654	170'249'606	21.7%	784'231'048	21'582'857
46 Subventions acquises	195'076	153'076	364.5%	42'000	28'572
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-12'491'039</b>	<b>-3'992'438</b>	<b>47.0%</b>	<b>-8'498'601</b>	<b>-845'624'389</b>
<i>Coût des activités de support</i>	-3'079'554	62'910	-2.0%	-3'142'464	-3'255'473
<i>Coût des prestations de moyens</i>	-8'433'865	-2'094'587	33.0%	-6'339'278	-13'593'213
<i>Coûts répartis</i>	24'004'458	6'024'115	33.5%	17'980'343	862'473'075
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>92.68</b>	<b>6.68</b>	<b>7.77%</b>	<b>86.00</b>	<b>90.13</b>
<i>ETP fixes</i>	88.25	6.11	7.44%	82.14	82.55
<i>ETP auxiliaires</i>	1.95	-0.09	-4.41%	2.04	4.68
<i>ETP agents spécialisés</i>	2.48	0.66	36.26%	1.82	2.90

## Descriptif du programme

Il s'agit ici de prestations en matière de ressources humaines fournies par l'Office du personnel de l'Etat à l'ensemble des services. Ce programme regroupe la coordination et le déploiement de la politique des ressources humaines, la garantie de l'application des lois et des règlements, la formation continue et le perfectionnement professionnel, la mise en place des mesures de santé et de prévention et la gestion administrative et financière du personnel.

Le secrétariat général du département assure la surveillance des caisses de pensions publiques et l'OPE assure la gestion des caisses des anciens magistrats du Conseil d'Etat, de la Cour des comptes et du Pouvoir judiciaire. Les recettes et dépenses de ces caisses sont comptabilisées dans ce programme.

Le Groupe de confiance rattaché à la Chancellerie fait aussi partie de ce programme. Son rôle consiste à recevoir les membres du service public qui font appel à lui en vue de contribuer à faire cesser des atteintes à la personnalité notamment, à travers la médiation ou la conduite d'investigations.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- P02.01 Développement des ressources humaines de l'Etat
- P02.02 Gestion administrative, budgétaire et financière du personnel de l'Etat
- P02.03 Gestion des pensions et retraites de l'Etat
- P02.04 Assurance de la protection de la personnalité à l'Etat de Genève

# P02 Gestion transversale des ressources humaines (suite)

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013

### **Réalisation du programme de législation**

L'objectif 10-02 du programme de législation consistant à assainir et fusionner les deux principales caisses de pension de la fonction publique cantonale a été atteint.

La Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) est née le 1<sup>er</sup> janvier 2014, réunissant la Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève (CIA) et la Caisse de prévoyance du personnel des établissements publics médicaux du canton de Genève (CEH). Le nouveau plan de prestations contribuera à redresser la situation financière, conformément aux objectifs fixés par les nouvelles dispositions du droit fédéral en vigueur depuis 2012.

Afin de parachever la réforme du système de retraite cantonal, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil en juin 2013 trois projets de loi sur la prévoyance des magistrats du pouvoir judiciaire, du Conseil d'Etat et de la Cour des comptes. Ces textes visent à supprimer les caisses spécifiques à ces catégories de magistrats au profit d'une affiliation à la CPEG, afin de rendre l'ensemble du système conforme aux dispositions de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle.

Correspondant à l'objectif 10-01 du programme de législation, la préparation d'un nouveau système d'évaluation des fonctions s'est poursuivie. Dans le cadre du projet de nouveau système Compétences, Rémunération et Evaluation (SCORE), le Conseil d'Etat a adopté le 6 novembre 2013 une grille salariale résultant d'un travail systématique d'analyse et d'évaluation des cahiers de charges concernant 37'800 employés de l'Etat et d'établissements autonomes. Il a aussi adopté la liste des indemnités salariales intégralement ou partiellement supprimées. Sur la base de ces décisions, la phase de consultation des organisations représentatives du personnel s'est ouverte en fin d'année.

### **Réalisation des projets prioritaires**

La volonté du Conseil d'Etat de réformer le système de retraite anticipée a abouti à l'adoption par le Grand Conseil du projet de loi sur la rente-pont AVS, qui remplace le système créé en 1994 sous le nom de Plan d'encouragement au départ (Plend). La loi votée par le Grand Conseil, plus restrictive que le projet présenté par le Conseil d'Etat en matière d'activités annexes, est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014. L'âge minimum de la retraite passe de 58 à 60 ans, sauf en cas de pénibilité physique du travail.

Un rapport d'évaluation du projet de réduction des absences de longue durée, établi fin 2013, a fait apparaître des difficultés de mise en œuvre en termes de délais de traitement et d'adéquation des solutions proposées. Des ajustements seront opérés. En revanche, la cellule « retour au travail » s'avère efficace. Le nouvel outil informatique nommé « cockpit absence » facilite le suivi quantitatif des absences de courte durée. L'analyse des cas de très courte durée fournit des éléments utiles quant au climat de travail.

L'Office du personnel a effectué un bilan des pratiques menées depuis 2010 afin de favoriser la mobilité professionnelle au sein de l'Etat. Les analyses effectuées l'ont amené à mettre davantage l'accent sur l'évolution professionnelle.

S'agissant du Groupe de confiance, les points forts de l'année 2013 ont été:

- L'entrée en vigueur le 1er avril et la mise en œuvre du nouveau règlement relatif à la protection de la personnalité à l'Etat de Genève (RPPers) adopté par le Conseil d'Etat en décembre 2012 après consultation paritaire et qui apporte des améliorations du dispositif, notamment de l'investigation.
- Le développement des supports d'information avec une lettre d'information étoffée, un nouveau fascicule d'information sur les entretiens, une rubrique d'actualités sur le site internet ainsi que la mise à jour, en conformité du nouveau RPPers, des fascicules d'information et des modèles de courriers.
- Des prestations en constante augmentation, avec 32% de nouvelles demandes en plus par rapport à 2012.
- Un fort accroissement des interventions de prévention des conflits et de sensibilisation sur demandes de divers offices et services de l'Etat, la participation à 5 modules de formation des nouveaux agents de détention, la poursuite de l'élaboration d'une plateforme "Prévention et gestion des conflits: que faire?" en partenariat avec des représentants du collège spécialisé des ressources humaines.

### **Justification des écarts par rapport au budget 2013**

Les variations significatives par rapport au budget 2013 s'expliquent comme suit :

## P02 Gestion transversale des ressources humaines (suite)

### Charges de personnel (nature 30)

L'écart de 2,5 millions résulte principalement des effets suivants:

- La cellule de retour au travail, qui coordonne le retour des collaborateurs-trices sur un autre poste avec une prise en charge des salaires, a démarré à la fin de l'exercice 2012 et n'a pris son essor qu'à partir du deuxième semestre 2013, ce qui explique des dépenses inférieures au budget de l'ordre de 0,7 million.
- Les prestations aux retraités présentent un solde positif de 0,6 million, en raison de retraits en lien avec le libre passage des magistrats inférieurs au budget (0,35 million), de rentes de pensionnés inférieures à celles prévues suite à la prise en compte d'hypothèses actuarielles englobant les magistrats qui peuvent bénéficier d'une retraite immédiate et des durées de rente moins importantes (0,25 million).
- Un non-dépensé de 0,7 million apparaît dans les dépenses de formation. Cet écart s'explique par le démarrage différé à 2014 de la formation « premier secours », par le démarrage tardif en 2013 du projet "évaluation des compétences à la DGSJ", ainsi que par la mise en attente de demandes de formation par certains départements, dans la perspective du changement de législature.

### Dépenses générales (nature 31)

Le dépassement de 0,2 million sur les dépenses générales est en lien avec le projet de transfert des caisses de pension de magistrats à la CPEG, qui a nécessité le recours à des mandataires externes, tels que des actuaires spécialisés. Ce dépassement est entièrement couvert par les reports budgétaires.

### Amortissements, provisions, irrécouvrables (nature 33)

Cette nature présente une charge excédentaire de 176,6 millions qui résulte des éléments suivants :

- Les engagements de 154,4 millions, suite au vote de la loi concernant le traitement et la retraite des magistrats du pouvoir judiciaire (LTRPJ) (L11226) E 2 40, sont transférés à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (LCPEG).
- La charge effective liée au transfert d'actifs à la CIA est supérieure de 14,7 millions à la charge budgétée, en raison de la modification de la liste des objets transférés à la CIA pour 12,2 millions (Parking Lombard) et d'une perte de réévaluation des titres de la BCGE transférés, à hauteur de 2,6 millions.
- Un écart de 7,1 millions de francs provient de l'adaptation des provisions pour les rentes payées par l'Etat et particulièrement de la constitution de provisions pour pensions et prestations de libre passage des anciens magistrats du PJ, suite aux nombreux rachats individuels effectués en fin d'année.

Ces charges supplémentaires sont toutefois à mettre en regard des revenus supplémentaires expliqués ci-dessous.

### Recettes diverses (nature 43)

Les recettes diverses présentent un dépassement de 170,2 millions, provenant principalement des éléments suivants:

- Les utilisations (154,4 millions) et des dissolutions (12,1 millions) de provisions en lien avec le transfert de la caisse de prévoyance des magistrats du pouvoir judiciaire.
- Les dédommagements de tiers, principalement des rachats LPP des magistrats, supérieurs au budget de 3 millions de francs.

### Subventions acquises (nature 46) :

- Augmentation de 0,15 million de la subvention reçue de l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) pour la formation des apprenti-e-s.

# P02 Gestion transversale des ressources humaines (suite)

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Développer les compétences managériales.</b>						
1.1 Taux de cadres certifiés Cap Manager sur l'ensemble des cadres avec encadrement	Efficacité	23%	19%	19%	27%	2015
<b>2. Garantir un environnement de formation de qualité aux apprentis.</b>						
2.1 Taux de réussite aux examens annuels des apprentis de commerce et du technique	Efficacité	90%	90%	84%	90%	2017
<b>3. Garantir une prévision optimale en matière d'évolution de la masse salariale.</b>						
3.1 Ecart entre les prévisions et les comptes	Efficacité	0.19%	<1%	0.19%	< 1%	2017
<b>4. Optimiser la gestion du versement des salaires aux collaborateurs</b>						
4.1 Montants indûment versés annuellement (nombre)	Efficacité	2	<20	1	<20	2017
4.2 Montants indûment versés annuellement (en francs)	Efficacité	2'867	<17'800	854	<17'800	2017
4.3 Nombre d'opérations/Fiches de paies mensuelles par ETP (gestionnaire de paie)	Efficacité	1'255	1'115	1'245	1'200	2017
<b>5. Traiter les demandes du personnel souffrant de comportements au travail pouvant constituer une atteinte à la personnalité.</b>						
5.1 Taux de satisfaction des usagers, l'intervention du GDC étant perçue comme une ressource	Qualité	57%	65%	72%	70%	2015
5.2 Délai égal ou inférieur à 7 jours pour le premier rendez vous proposé suite à l'appel au GDC	Efficacité	75%	75%	88% des cas	80%	2015
<b>6. Informer les personnes chargées de définir et promouvoir la politique de prévention du harcèlement psychologique et sexuel</b>						
6.1 Nombre d'interactions avec les partenaires chargés de la prévention et de la mise en oeuvre de la politique de protection de la personnalité	Qualité	14	8	11	12	2015
6.2 Présentation systématique de la thématique et des prestations du GDC aux séances d'accueil des nouveaux collaborateurs	Efficacité	100% des cas	100% des cas	100% des cas	100% des cas	2015

### Commentaires

#### Indicateurs 4.1 et 4.2

Ces erreurs dues au service des paies sont à mettre en relation avec les 300'000 paiements effectués chaque année.

#### Indicateur 5.1

Ce taux plus bas que la cible s'explique par l'augmentation du nombre de situations pour lesquelles cette évaluation n'a pas pu être faite, faute de retours des usagers, passant de 22.5% en 2012 à 34% des situations en 2013. Cette baisse des retours d'usagers résulte elle d'un nombre croissant en 2013 de situations collectives, les entretiens collectifs permettant d'une part moins clairement d'apprécier la satisfaction des personnes, d'autre part ne débouchant pas toujours sur les issues parfois irréalistes souhaitées par ces groupes

#### Indicateur 6.1

Le GDC a été plus sollicité en 2013 que les années précédentes par des services et offices pour effectuer des présentations et des sensibilisations sur les thèmes de la prévention des conflits et des atteintes à la personnalité.

# P03 Gestion financière transversale et achats

## Département responsable : DF

### COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>20'070'736</b>	<b>13'050</b>	<b>0.1%</b>	<b>20'057'686</b>	<b>20'805'010</b>
30 Charges de personnel	17'065'028	-245'124	-1.4%	17'310'152	17'037'748
31 Dépenses générales	2'408'357	-17'877	-0.7%	2'426'234	2'889'428
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	359'790	63'490	21.4%	296'300	753'809
39 Imputations internes	237'561	212'561	850.2%	25'000	124'024
<b>REVENUS</b>	<b>392'575</b>	<b>-339'154</b>	<b>-46.3%</b>	<b>731'729</b>	<b>367'871</b>
42 Revenus des biens	30'578	-314'822	-91.1%	345'400	67'847
43 Recettes diverses	361'997	-24'332	-6.3%	386'329	300'024
46 Subventions acquises	-	-	-	-	0
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-19'678'161</b>	<b>-352'204</b>	<b>1.8%</b>	<b>-19'325'957</b>	<b>-20'437'139</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-60'032</i>	<i>15'754</i>	<i>-20.8%</i>	<i>-75'786</i>	<i>-73'673</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-2'670'659</i>	<i>-337'341</i>	<i>14.5%</i>	<i>-2'333'318</i>	<i>-8'899'989</i>
<i>Coûts répartis</i>	<i>22'408'851</i>	<i>673'790</i>	<i>3.1%</i>	<i>21'735'061</i>	<i>29'410'801</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>117.33</b>	<b>-3.69</b>	<b>-3.05%</b>	<b>121.02</b>	<b>114.68</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>109.46</i>	<i>-5.83</i>	<i>-5.06%</i>	<i>115.29</i>	<i>110.82</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>7.17</i>	<i>2.18</i>	<i>43.69%</i>	<i>4.99</i>	<i>3.22</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>0.71</i>	<i>-0.03</i>	<i>-4.05%</i>	<i>0.74</i>	<i>0.65</i>

## Descriptif du programme

Ce programme vise à :

- produire l'information financière permettant de rendre compte de l'action publique, selon des processus standardisés et sur la base de la comptabilité financière intégrée ;
- fournir une aide à la décision au Conseil d'Etat et au Grand Conseil, au travers des analyses nécessaires au pilotage transversal de l'Etat et à l'amélioration de la performance publique ;
- assurer le financement de l'Etat ;
- gérer l'approvisionnement des biens et services de l'Etat.

Il regroupe les prestations de moyens liées à la gestion transversale des finances et des achats de l'Etat :

1. Gestion transversale des finances: planification financière, budget, comptes analytiques, contrôle de gestion, comptabilité générale, états financiers IPSAS individuels et consolidés, comptabilité transversale des fournisseurs, contentieux des débiteurs non fiscaux, gestion centralisée des liquidités et de la dette de l'Etat, trafic des paiements, caisse des consignations, caisse de l'Etat, systèmes d'information financiers.
2. Gestion transversale des investissements : planification et budget des investissements, gestion financière et suivi des projets d'investissement, comptabilité transversale des projets et des immobilisations.
3. Acquisition de biens et services : politique d'achat commune, rationnelle, efficace, économique, écologique et conforme à la réglementation relative aux marchés publics.

Ce programme est mis en œuvre par la Direction générale des finances de l'Etat (DGFE) et en partie par l'Unité des systèmes d'information du Secrétariat général du DF. Le Conseil d'Etat a décidé de rattacher la direction des investissements à la DGFE afin d'améliorer la cohérence de l'arborescence de l'action publique, de simplifier les

## P03 Gestion financière transversale et achats (suite)

processus et la structure organisationnelle.

### **Ce programme contient les prestations suivantes :**

- P03.01 Administration transversale des finances
- P03.02 Administration transversale des investissements
- P03.03 Acquisition des biens et services

### **Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013**

#### ***Réalisation du programme de législation***

Les objectifs du programme de législation consistent en la mise en œuvre de réformes législatives et normatives, destinées à améliorer la qualité de l'information financière et de faciliter le pilotage de l'Etat :

- Refonte de la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF) et de ses règlements : le vote de la loi est intervenu en octobre 2013. Les règlements d'application de la LGAF sur la gestion des risques, sur les états financiers et la trésorerie ont été adoptés par le Conseil d'Etat en 2013. Les autres règlements (planification financière du fonctionnement et des investissements, achats) sont en cours de préparation.
- Formalisation du système de contrôle interne (SCI) transversal comptable et financier : le SCI transversal a été mis à jour durant l'année 2013. La pyramide documentaire ne sera toutefois complète qu'en 2014 après l'adoption de l'ensemble des règlements d'application de la LGAF et la finalisation d'un manuel comptable qui doit préciser les principes et méthodes applicables à l'Etat.
- Adoption du plan comptable harmonisé des collectivités publiques suisses (MCH2) : le budget 2014 a été présenté et voté selon les exigences du nouveau plan comptable des collectivités publiques suisses (MCH2). Le personnel comptable a été formé fin 2013 à ce nouveau plan de comptes.

La mise en œuvre des normes IPSAS au sein de l'Etat et des grandes régies publiques (2008 pour les comptes individuels et 2010 pour les comptes consolidés), ainsi que le budget par politique publique et par programme depuis l'exercice 2011, concourraient également à ce but.

#### ***Réalisation des projets prioritaires***

La DGFE a également poursuivi d'autres projets en 2013 :

- Révision des processus financiers et amélioration des applications informatiques associées, en raison notamment de l'introduction du nouveau plan comptable MCH2 (outils de comptabilité, de planification financière, de gestion des subventions, et nouvelle version de l'outil de pilotage des investissements).
- Préparation du manuel comptable découlant de la mise en œuvre des normes IPSAS, de la LGAF et de ses règlements d'application, du standard MCH2, et du SCI comptable et financier transversal. Ce projet sera finalisé durant l'exercice 2014.
- Mise en œuvre d'un portail d'information à destination du personnel de la fonction finance comportant l'ensemble des directives, manuels, instructions, formulaires et formations disponibles.
- Analyse des pratiques départementales en matière de TVA, dans le but d'optimiser les relations soumises à TVA au sein du Grand Etat.
- Maintien de la démarche globale de maîtrise des coûts d'achats de l'Etat et d'augmentation de la qualité des services ; intensification de la démarche d'achats durables de la CCA.
- Révision et définition par la CCA du périmètre de couverture du risque assurable incendie, bris de glace, dégâts d'eau et forces de la nature pour les bâtiments appartenant à l'Etat de Genève ainsi que leurs contenus. Suite à ce projet, un appel d'offres public a été lancé en décembre 2013.

Le plan de formation pour les cadres et l'encadrement financier intermédiaire, initié en 2012, s'est poursuivi en 2013.

# P03 Gestion financière transversale et achats (suite)

## Justification des écarts par rapport au budget 2013

Les écarts significatifs entre les comptes 2013 et le budget 2013 sont les suivants :

- Charges de personnel (nature 30) : le non-dépendé est dû au gel des postes vacants en début d'année, consécutif au vote tardif du budget 2013.
- Dépenses générales (nature 31) : le budget des dépenses générales a été respecté.
- Amortissements, provisions, irrécouvrables (Nature 33) : l'écart résulte d'une part, de l'augmentation des amortissements et, d'autre part, des différences de caisse, approuvées par l'ICF, constatées sur l'ensemble des caisses de l'Etat.
- Imputations internes (nature 39) : la variation des imputations internes est due principalement à la hausse des frais de poursuites et de justice en lien avec l'augmentation de l'activité du service du contentieux de l'Etat.
- Revenus des biens (nature 42) : la baisse de ces revenus provient principalement de la disparition de la rubrique "escompte obtenu" (-250'000 francs), ce dernier étant désormais directement intégré dans les prix contractuels négociés par la CCA. A noter que ce montant a été supprimé au B2014.

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Optimiser la gestion comptable par la centralisation de la saisie des factures fournisseurs et des écritures dans le grand livre.</b>						
1.1 Nombre d'opérations comptables par ETP moyen annuel du personnel de la comptabilité transversale de la DGFE affecté à la saisie des pièces comptables (postes fixes et auxiliaires)	Efficience	23'792	16'000	16'000	16'000	2015
<b>2. Garantir une gestion optimale de la comptabilité fournisseurs.</b>						
2.1 Délai moyen exprimé en jours entre l'échéance de paiement d'une facture à 30 jours et son paiement effectif	Efficacité	3	4	3	4	2015
2.2 Délai moyen exprimé en jours entre l'échéance de paiement d'une facture à 60 jours et son paiement effectif	Efficacité	0	1	1	1	2015
2.3 Taux d'engagement dans le cadre de la directive sur les engagements systématiques pour les achats de biens et services supérieurs à Fr 1'000	Efficacité	42%	40%	39%		
2.4 Proportion de factures sur commandes (en % du total des factures)	Efficacité	32%	35%	29%		
<b>3. Maîtriser les coûts d'achats de l'Etat.</b>						
3.1 Montants économisés par la globalisation et la standardisation des achats (différence entre le prix public et celui négocié par la CCA - en %)	Efficacité	21.9%	10%	17%	10%	2015
3.2 Part des achats traités par la CCA au sein du Petit Etat et hors achats spécialisés (achats bâtiments et génie civil, location de services et mandats du CTI)	Efficacité	93%	93%	93%	93%	2015
<b>4. Optimiser le service rendu par la centrale commune d'achats.</b>						
4.1 Nombre annuel de réclamations en %	Qualité	4.3%	4.5%	4.6%	4.5%	2015
<b>5. Optimiser l'acquisition des biens et services de l'Etat par une gestion centralisée des achats et conformément au règlement de la centrale commune d'achats.</b>						
5.1 Nombre de commandes par ETP moyen annuel de la centrale commune d'achats	Efficience	773	826	812	760	2015
<b>6. Améliorer progressivement le taux de réalisation des investissements (comptes versus budget).</b>						

## P03 Gestion financière transversale et achats (suite)

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
6.1 Pourcentage des dépenses effectives par rapport au budget voté (hors RGI)	Efficacité	90%	85%	74%	90%	2014
<b>7. Faire appliquer systématiquement les dispositions légales en matière de bouclage des lois d'investissement.</b>						
7.1 Proportion de lois d'investissement bouclées dans les 24 mois suivant la fin des travaux (hors litiges)	Efficacité	77%	80%	55%	90%	2014
<b>8. Suivre systématiquement et régulièrement l'avancement des principaux projets d'investissement en termes de coûts, de délais et d'atteinte des objectifs.</b>						
8.1 Revues de projet et mises à jour trimestrielles des données (dans GE-Invest) pour tous les investissements en cours (hors prêts sauf CEVA)	Efficacité	78%	80%	58%	90%	2014

### Commentaires

#### **Indicateur 1.1**

La différence entre la valeur réelle et la valeur budgétée s'explique par un changement de périmètre et de nature de la prestation suite à l'inclusion du secteur des factures d'investissements. La valeur présentée dans les comptes 2012 n'avait pas été calculée suite à ce changement intervenu mi-2012. De nouvelles valeurs-cibles seront proposées dès le projet de budget 2015.

#### **Indicateur 2.3**

La cible à long terme n'a pas encore pu être fixée. Il était prévu d'utiliser les natures comptables pour déterminer les dépenses non engageables, mais le passage au plan comptable MCH2 et la réduction drastique du nombre de natures qui en résulte, ne permettra pas cette analyse d'ici 2014.

La DGFE essaiera d'évaluer une cible sur la base d'un questionnaire adressé aux départements. Certains services ou catégories de fournisseurs (ex. factures de médecins) seront exclus du périmètre pour donner plus de sens à cet indicateur.

Cet indicateur devrait figurer dans le programme P01 car la DGFE a peu d'influence sur les taux d'engagement dans les départements.

#### **Indicateur 2.4**

La cible à long terme n'a pas encore pu être fixée pour les mêmes raisons que pour l'indicateur 2.3.

#### **Indicateur 3.1**

La différence entre la valeur réelle et la valeur budgétée s'explique par une nette augmentation des économies en 2013 suite à la renégociation d'achats informatiques et à de meilleures conditions obtenues pour le matériel pédagogique grâce à des appels d'offres.

#### **Indicateur 4.1**

Des réclamations entre 3 et 5 % sont acceptables puisque à ce stade de la statistique, l'identifiant du responsable de l'erreur n'est pas déterminé. En conséquence, la réclamation peut être non justifiée, de la responsabilité du service, de la CCA ou du fournisseur.

# P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)

Département responsable : DU

## COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>361'493'484</b>	<b>5'922'456</b>	<b>1.7%</b>	<b>355'571'028</b>	<b>361'482'213</b>
30 Charges de personnel	26'498'890	-140'280	-0.5%	26'639'170	25'271'636
31 Dépenses générales	166'655'197	-427'271	-0.3%	167'082'468	164'072'438
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	167'809'664	6'768'100	4.2%	161'041'564	170'520'059
36 Subventions accordées	144'531	0	0.0%	144'531	1'281'909
37 Subventions redistribuées	-	-	-	-	0
39 Imputations internes	385'201	-278'094	-41.9%	663'295	336'172
<b>REVENUS</b>	<b>124'117'598</b>	<b>-549'205</b>	<b>-0.4%</b>	<b>124'666'803</b>	<b>122'533'318</b>
42 Revenus des biens	107'690'632	-782'228	-0.7%	108'472'860	110'084'446
43 Recettes diverses	5'388'322	-94'874	-1.7%	5'483'196	2'553'976
45 Dédommagements de collectivités publiques	3'178'754	-221'246	-6.5%	3'400'000	3'637'081
46 Subventions acquises	7'859'889	569'142	7.8%	7'290'747	6'239'665
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	0
49 Imputations internes	-	-20'000	-100.0%	20'000	18'150
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-237'375'886</b>	<b>-6'471'661</b>	<b>2.8%</b>	<b>-230'904'225</b>	<b>-238'948'895</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-10'059'470</i>	<i>1'672'519</i>	<i>-14.3%</i>	<i>-11'731'989</i>	<i>-9'730'410</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-4'583'366</i>	<i>-180'847</i>	<i>4.1%</i>	<i>-4'402'519</i>	<i>-15'195'582</i>
<i>Coûts répartis</i>	<i>252'018'722</i>	<i>4'979'989</i>	<i>2.0%</i>	<i>247'038'733</i>	<i>263'874'887</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>245.65</b>	<b>-19.89</b>	<b>-7.49%</b>	<b>265.54</b>	<b>258.98</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>234.65</i>	<i>-18.05</i>	<i>-7.14%</i>	<i>252.70</i>	<i>239.18</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>6.00</i>	<i>-1.81</i>	<i>-23.18%</i>	<i>7.81</i>	<i>9.80</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>5.00</i>	<i>-0.03</i>	<i>-0.60%</i>	<i>5.03</i>	<i>10.00</i>

## Descriptif du programme

La gestion du patrimoine de l'Etat a pour but d'acquérir, vendre, promouvoir, construire, maintenir, exploiter, gérer les bâtiments et terrains publics et cantonaux et extra-cantonaux. Cela implique :

- l'affectation des locaux;
- la gestion des transactions foncières de l'Etat;
- l'étude et la construction de bâtiments neufs;
- la location et l'acquisition de locaux auprès de tiers;
- la maintenance, rénovation et transformation des bâtiments existants;
- l'entretien courant des bâtiments existants;
- la gestion des approvisionnements en énergie;
- la valorisation du patrimoine.

Ce programme est mis en œuvre par l'office des bâtiments (OBA) et ses directions. Une nouvelle déclinaison de prestations a été définie en 2012, en parallèle à la réorganisation de l'OBA, permettant une meilleure définition et appréciation des objectifs assignés portant sur : l'acquisition, la vente, la promotion, la construction, le maintien, l'exploitation et la gestion des bâtiments et terrains publics cantonaux et extra-cantonaux.

# P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- P04.04 Planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'Etat
- P04.05 Réalisation et mise à disposition de bâtiments et terrains pour l'Etat
- P04.06 Préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat
- P04.07 Valorisation des biens immobiliers du patrimoine de l'Etat

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013

### Réalisation du programme de législation

Le programme de législation se concentre sur les axes prioritaires suivants :

#### Optimisation des locaux

La démarche d'optimisation des locaux de l'administration cantonale s'est poursuivie dans les limites des capacités d'investissements de l'Etat. Les opérations suivantes ont été réalisées :

- Résiliation du bail au 6, rue de l'Athénée. Libération du bâtiment et rocares du Pouvoir judiciaire afin de reloger le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) dans le bâtiment sis au 4-6, rue des Glacis-de-Rive, propriété de l'Etat;
- Résiliation du bail au 35, rue des Noirettes : le locataire, soit l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), a été relogé au sein du bâtiment sis au 1-5, rue David-Dufour;
- Libération de surfaces occupées par le DIP en vieille ville, soit : 6, rue de l'Hôtel-de-Ville (3ème étage), 7, rue de la Taconnerie (combles partielles) et l'intégralité du bâtiment du 11, rue Calvin;
- Acquisition et mise en service du bâtiment d'Onex Jardins II, entièrement aux normes OLEG. Ce bâtiment regroupe des services du DIP ayant quitté la vieille-ville;
- Poursuite de l'étude de valorisation du bâtiment sis 11, rue Calvin;
- Intégration du service de protection des mineurs (SPMI - DIP) au Saint-Georges Center, bâtiment aux normes OLEG.
- Fin des travaux sur le bâtiment sis 54, route de Chêne (4ème et 5ème étages), permettant ainsi d'accueillir l'office des faillites (OF) du département des finances (DF). La Cour des comptes y occupera des surfaces au 3ème étage dès 2014.

A ce stade, 35'000 m<sup>2</sup> sur 368'000 m<sup>2</sup> de surfaces administratives ont été mis aux normes OLEG pour plusieurs bâtiments affectés à différents départements.

#### Rénovation des bâtiments scolaires

En raison des limites budgétaires, la priorité a été donnée aux études et réalisations déjà en cours en 2012 ainsi qu'à celles portant sur de nouveaux objets dont l'importance et l'urgence le justifiaient. Certains travaux d'importance, liés au programme de rénovation des bâtiments scolaires, ont été répartis sur plusieurs années : en effet, les études préliminaires réalisées sur certains cycles d'orientation et autres bâtiments scolaires aboutissent à des coûts de réalisation largement supérieurs aux budgets prévus initialement. Les travaux s'accompagneront de la remise à niveau des installations pédagogiques. Ce programme de rénovation s'inscrit dans une démarche déjà initiée à grande échelle, visant à effectuer un bilan complet de chaque immeuble. Les conclusions de l'audit de l'inspection cantonale des finances (ICF), effectué en juin 2013, rejoignent celles de l'office des bâtiments : le budget aujourd'hui alloué aux rénovations est insuffisant pour maintenir la valeur des bâtiments.

#### Efficacité énergétique

L'augmentation du prix des énergies primaires, la raréfaction des énergies fossiles et l'effet de celles-ci sur le climat nous incitent à innover, à investir, à diminuer notre consommation tout en substituant la part non renouvelable. Le projet de loi "efficacité énergétique" a permis, à fin 2013 et sous réserve de consolidation des données, de réduire de 6,7% la consommation d'électricité, de 11,3% la consommation d'eau et de 13,2 % la consommation thermique. De plus, un premier programme d'installation de panneaux solaires photovoltaïques a été déployé sur les toitures de Drize, Aimée-Stitelmann, André-Chavanne, Cayla et Sismondi. Ces sites sont à l'origine d'une production annuelle d'électricité de 940'000 kWh auxquels s'ajoutent 440'000 kWh provenant de l'électricité d'origine photovoltaïque issue de l'offre découverte des services industriels de Genève (SIG). L'électricité d'origine photovoltaïque pour l'Etat

## P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

de Genève représente 1.42 % de la consommation électrique du parc. Un second programme est en cours de préparation avec pour objectif, d'ici à 2020, 10% de production d'électricité d'origine photovoltaïque.

### Chantiers d'importance

Projet du nouveau Palais de justice : la conclusion de l'étude de faisabilité, livrée en juin 2013, met en doute la faisabilité du programme envisagé sur le site de la Gravière (axes morphologiques et financiers notamment). Une nouvelle étude de faisabilité doit être menée, en reprenant le programme des locaux et l'implantation de cet ouvrage, afin d'identifier "une image du possible", en phase avec la planification des investissements de l'Etat.

Projet des Dardelles : L'étude de faisabilité du projet, consistant à réaliser un établissement pénitentiaire de 450 places destiné à l'exécution de peine sur le pôle pénitentiaire rive gauche, a été livrée en juillet 2013. Le projet de loi d'étude a été adopté par le Grand Conseil le 29 novembre 2013 (L11254).

Projet Frambois : la Commission des travaux a donné son accord, en mars 2012, pour étudier l'extension de l'établissement de Frambois, en vue du dépôt d'un projet de loi de construction. Lors de cette phase d'étude, l'expression des besoins par l'office cantonal de la détention, utilisateur, a passablement évolué : ceci n'a pas permis de confirmer les hypothèses initiales de réaliser un ouvrage avec une structure légère (surcoût très important). Le Département de la sécurité (DS) a, sur la base de cette conclusion, renoncé au projet.

### **Autres projets d'importance stratégique**

En plus des objectifs formulés dans le programme de législature 2010-2013, l'office des bâtiments a poursuivi d'autres projets d'importance stratégique :

- Poursuite de la réorganisation de l'office avec la participation des cadres et leurs équipes à des ateliers de travail dans le domaine de la transversalité, des priorités opérationnelles et de l'attitude managériale (ces 3 domaines ayant été identifiés par plus de 85% du personnel de l'OBA en 2012 comme étant un axe d'amélioration important);
- Poursuite du traitement des observations de l'inspection cantonale des finances et de la Cour des comptes avec un taux de réalisation de 83% sur les 12 derniers mois et refonte du tableau de bord de l'office (création de 22 indicateurs de performance relatifs aux prestations de l'office et mise en œuvre d'une méthodologie de suivi trimestriel);
- Mise en œuvre, dans le cadre de la poursuite du développement du SIOBA (Système d'information de l'office des bâtiments) d'un certain nombre de projets pilotes dans le domaine de la gestion des plans, de la gestion des demandes d'intervention, de la planification/valorisation de travaux, du référentiel de processus & procédures, du pilotage financier et de la gestion énergétique;
- Efforts en matière de contrôle de gestion sur les 532 projets d'investissements gérés par l'office, à travers la mise à jour systématique de tout élément de reporting au sein de l'application GE-Invest. Le taux de suivi est proche de 98% à fin 2013;
- Poursuite de la mise en place du système de contrôle interne (modélisation des processus principaux de chacune des prestations et formalisation de plus de 70 procédures et de 165 documents associés);
- Mise en œuvre d'une méthodologie de référencement des risques opérationnels et stratégiques relatifs à l'office. Cette méthodologie a permis aux équipes d'identifier, cataloguer et positionner un total de 82 risques dans la matrice des risques de l'office des bâtiments.

### **Justification des écarts par rapport au budget 2013**

30 - Charges de personnel :

L'office des bâtiments, qui cible ce programme, a terminé sa réorganisation courant 2013. La non activation d'un montant d'environ 0.4 million F a été compensée par le report de l'engagement de certains collaborateurs. Ceci a permis de respecter le budget voté de ce programme.

31 - Dépenses générales :

Les comptes sont légèrement au-dessous du budget voté et l'écart se décompose essentiellement de la manière

## P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

suivante :

La non réalisation de nouvelles locations (remplacement Chamonix 6, relogement FCAC, logement PROTECT, etc.) et des résiliations non budgétées (Voie Creuse et Lausanne 63 IHEID, Noirettes OCIRT, Archamps UNI, etc.) ont généré un disponible important (-4.1 millions).

Ces économies sont néanmoins atténuées par des dépenses d'honoraires non prévues au budget (+3.2 millions F). Cela concerne notamment des mandats liés aux projets SIOBA (systèmes d'informations de l'office des bâtiments), des travaux de dépollution et de démolition, des indemnités qui ont dû être versées dans le cadre du projet Jardins Familiaux et des dépenses liées aux études avant-projet.

A noter que suite à une recommandation de l'ICF, des transitoires, correspondant aux consommations énergétiques de décembre (factures SIG), ont été comptabilisés. Les natures imputées par ces transitoires couvrent donc une période de 13 mois (décembre 2012 à décembre 2013). Le dépassement engendré est en grande partie atténué par la comptabilisation de décomptes de chauffage d'années antérieures ainsi que par une économie réalisée sur la nature liée aux énergies sur les locaux loués (Etat propriétaire) (+1 million F).

33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables :

L'écart s'explique principalement par l'augmentation des amortissements due à des mises en service d'actifs plus importants (+5.1 millions F) ainsi qu'à des créances irrécouvrables et des provisions non budgétées (+1.6 millions F).

42 - Revenus des biens :

L'écart défavorable s'explique principalement par une diminution du taux moyen de la dette servant dans le calcul des revenus de la mise à disposition des terrains HUG et UNI (-2.3 millions F) ainsi qu'aux recettes liées aux subventions non-matérielles moins élevées que prévues (-0.8 million F). Ces diminutions sont en partie compensées par des recettes supplémentaires sur les droits de superficie et sur les locations d'immeubles à des tiers (+2.2 millions F).

43 - Recettes diverses :

Le budget prévu pour l'utilisation de provisions pour les créances irrécouvrables n'a été que partiellement utilisé (-1.4 millions F). Cet écart est néanmoins compensé par des recettes supplémentaires liées à la comptabilisation d'écritures concernant des exercices antérieurs ainsi que des remboursements de locations supérieurs au budget voté (+1.3 millions F).

45 - Dédommagements à des collectivités publiques :

Les dédommagements reçus de la Confédération pour les frais de bâtiments occupés par l'office cantonal de l'emploi ont été inférieurs au budget voté, en lien direct avec la baisse des frais effectifs.

46 - Subventions acquises :

Les revenus supplémentaires proviennent des produits différés des subventions reçues en investissement (+0.3 million F) et des subventions reçues de la Confédération pour les locaux universitaires (+0.2 million F).

### **Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs**

L'office des bâtiments, à la suite de la redéfinition complète des indicateurs stratégiques opérée dans le cadre du projet de budget 2013, a poursuivi le développement et la maîtrise de ceux-ci afin d'objectiver davantage les prestations fournies en termes de qualité, d'efficacité et d'efficacités. Ces actions, menées dans le but de poursuivre le cycle d'amélioration continue, se traduisent notamment par :

- La création d'un nouvel indicateur, publié dès l'exercice budgétaire 2014, permettant de qualifier l'activité des travaux d'exploitation sous-traités;
- La formalisation d'autres indicateurs permettant de compléter la vision qualitative des prestations fournies. Un total de 22 indicateurs (dont 10 sont publiés ci-après) font l'objet d'un suivi méthodique et périodique;
- Une communication trimestrielle sur l'état d'avancement des indicateurs à l'ensemble du personnel de l'office des bâtiments et une action de formation/information dans chaque service/direction afin de fédérer les collaborateurs/trices autour desdits objectifs.

# P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

## Indicateur 1.1

La cible 2013 n'est pas atteinte. Les raisons sont essentiellement dues aux coûts élevés du nettoyage et de l'énergie, compensés en partie par des frais d'entretien plus bas par rapport à la moyenne nationale. Ces derniers accréditent la thèse de dégradation du parc immobilier. Les mesures déterminées pour l'atteinte de la cible sont les suivantes :

Pour les frais de nettoyage :

- étendre le projet pilote de "vidage des poubelles" à tous les bâtiments administratifs,
- optimiser et renégocier l'ensemble des contrats et réduire les mises à dispositions de personnel externe.

Pour les frais d'énergie :

- sensibiliser les utilisateurs aux aspects énergétiques. Une action a été réalisée sur le site Grand-Pré 64-66 en 2013, en collaboration avec le système de management environnemental, et une autre est prévue sur le site de l'Hôtel des Finances en 2014. Parallèlement aux mesures de sensibilisation, poursuivre les actions d'optimisation énergétique sur ce même site, dans le cadre de "NegaWatt".

Frais de maintenance :

- aucune mesure de réduction n'est prévue. Cependant, un travail important d'identification et d'évaluation des contrats de maintenance est en cours afin d'optimiser les prestations et maintenir les coûts.

## Indicateur 1.2

Les mesures permettant d'atteindre la cible ont consisté en la finalisation du processus "affectation des locaux", l'amélioration de la coordination/transversalité via des séances périodiques avec les directions de l'office des bâtiments, la communication des enjeux de certaines demandes de manière transversale via le Collège spécialisé logistique.

## Indicateur 2.1

16 locations ont pris fin au 31 décembre 2013. Il s'agit principalement des résiliations suivantes : 6, rue de l'Athénée, 35, rue des Noirettes et 16, La Voie-Creuse. La surveillance des baux qui arrivent à échéance se poursuit afin d'évaluer leur renouvellement.

## Indicateur 3.1

La cible à long terme de 2.75% est une cible de référence, néanmoins la cible 2013 de 1.44% a été définie dans le but d'être plus en cohérence avec l'enveloppe financière mise à disposition par le Conseil d'Etat. Le résultat 2013 est en dessous de cette cible mais les dépenses non réalisées en 2013 sont reportées sur 2014, dans la limite du crédit total octroyé, ce qui améliorera le résultat de l'indicateur en 2014. Pour le prochain crédit de programme (CP) 2015-2019, le taux pourrait s'améliorer : il dépend du nombre de rénovations, de plus de F 10 mios, qui seront financées hors CP par des crédits d'ouvrages.

## Indicateur 3.2

La cible 2013 n'est pas atteinte. Les mesures permettant d'atteindre l'objectif de 15% en 2020 sont de poursuivre le déploiement des raccordements sur le chauffage à distance (dont la part renouvelable représente 52,2%), la mise en œuvre de pompes à chaleur, la diminution des consommations d'énergies non renouvelables (optimisation en lien avec le projet de loi "efficacité énergétique"). De plus, la récupération des rejets de chaleur issue des groupes froids sera prise en compte dans le taux. Un redéploiement des cibles a été opéré tout en conservant l'objectif de 15% en 2020.

## Indicateur 4.1

Ce bon résultat est en partie dû à une diminution des surfaces vacantes (surfaces qui ont trouvé preneurs en 2012). Les mesures permettant de maintenir ce bon résultat à l'avenir sont de poursuivre l'effort de diminution des surfaces vacantes via des actions publicitaires ciblées, de renégocier les baux en cas de relocation et d'adapter les loyers existants en fonction des types de baux (aux échéances légales).

## Indicateur 4.2

RAS.

# P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

## Indicateur 4.3

La cible est difficilement atteignable, les parkings en périphérie de la ville étant très difficiles à louer. Le nouvel arrêté du Conseil d'Etat devrait faire diminuer les places vacantes car les prix sont revus selon les zones (différentiation tarifaire). De plus, une démarche de commercialisation est en cours auprès de sociétés et de privés et par la publication d'annonces.

## Indicateur 5.1

La cible est presque atteinte. 116 observations ont été solutionnées en 2013, dont 25 de niveau 3 étoiles. Le 4ème trimestre 2013 a maintenu le rythme de fermeture de 30 observations réglées. Toutefois, 46 observations sont arrivées à échéance au 31 décembre et n'ont pu toutes être réglées dans les délais. Les observations de niveau 3 étoiles restent une priorité. La poursuite de la mise en œuvre du système de contrôle interne (SCI) contribue au règlement et à la prévention de futures observations (stratégie confirmée lors des audits ICF de 2013).

## Indicateur 5.2

Le dépassement constaté est compensé par des recettes non prévues. L'enveloppe globale nette du crédit de programme, en tenant compte des recettes, sera respectée. Les mesures prises dans ce sens sont les suivantes :

- refuser toutes nouvelles demandes des départements utilisateurs,
- pas de lancement d'études ou de travaux, à moins que l'importance et l'urgence ne justifient leur démarrage,
- stopper les études et chantiers qui peuvent l'être sans provoquer un dysfonctionnement important,
- serrer les budgets des études et des chantiers en cours afin de dégager des marges financières pour des réallocations sur des réalisations qui sont obligatoires (sécurité des personnes, priorités politiques, etc.),
- suivre de près, mensuellement, l'évolution budgétaire afin d'adapter les actions en fonction de l'évolution,
- informer les départements utilisateurs et leur donner des explications,
- reporter la planification de leurs nouvelles demandes sur la prochaine enveloppe budgétaire.

## Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Améliorer la planification des besoins en bâtiments et terrains pour l'Etat</b>						
1.1 Ecart entre le coût d'exploitation des bâtiments administratifs du petit Etat par m2 de surface et le coût d'exploitation de bâtiments administratifs d'un parc immobilier semblable en Suisse (base : indicateur Pom+ FM Monitor)	Efficacité	+ 8.2%	+/- 5%		+/- 5%	2013
1.2 Ratio entre le nombre de demandes d'affectation de locaux traitées dans les délais définis et le nombre de demandes d'affectation de locaux totales enregistrées	Qualité	88.5%	75 %		75%	2013
<b>2. Réduire les coûts des locations pour l'Etat</b>						
2.1 Taux de réduction de l'état locatif au 31.12.2012 par rapport à l'état locatif au temps T des biens loués (Etat locataire)	Efficience	-12.6%	-2%		-6%	2015
<b>3. Améliorer la préservation de la valeur des bâtiments et terrains pour l'Etat</b>						
3.1 Ratio des dépenses de travaux de fonctionnement et d'investissement par rapport à la valeur brute au bilan des bâtiments	Efficience	1.39%	1.44%		2.75%	2020
3.2 Ratio en % de la consommation thermique (chauffage + eau chaude sanitaire) d'énergie renouvelable du parc immobilier	Efficience	7.2%	8.9%		15%	2020

## P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>4. Optimiser la valorisation des biens immobilier du patrimoine de l'Etat</b>						
4.1 Ratio entre les loyers facturés de l'année en cours et les loyers facturés de l'année précédente (Etat bailleur)	Efficience	1.53%	ISPC en %		ISPC en %	2013
4.2 Ratio entre le montant des loyer dus ayant fait l'objet d'une mise en demeure, et les loyers facturés	Efficacité	0.57%	<3%		<3%	2013
4.3 Ratio entre le nombre de parkings vacants et le nombre total de parkings gérés par l'Etat	Efficience	35.6%	<20%		<20%	2013
<b>5. Piloter, organiser et contrôler l'office des bâtiments</b>						
5.1 Taux de réalisation des points d'audit par rapport à la date cible fixée	Efficacité	85%	90%		90%	2013
5.2 Ecart en % entre le budget quadriennal voté et les dépenses effectives ou les estimations des projets des crédits de programme 2008-2010 et 2011-2014	Efficacité	+2.80%	-2% à 0%		-2% à 0%	2013

### Commentaires

**Indicateur 1.1** : il s'agit de comparer les coûts d'exploitation des bâtiments administratifs de l'Etat de Genève (petit Etat) avec ceux d'un parc immobilier semblable en Suisse. Basé sur la norme SIA d 0165 et exprimé en francs par mètre carré de surface utile nette, les coûts d'exploitation de plus de 7'000 immeubles en Suisse sont détaillés et analysés chaque année dans le FM Monitor, par la société POM+.

Valeur comparative C2012 : + 15.5%

**Indicateur 1.2** : cet indicateur vise à ce que les demandes d'affectation de locaux soient traitées dans des délais raisonnables. Lesdites demandes incluent des projets d'acquisition, de construction, de location ou d'adaptation de locaux existants.

Valeur comparative C2012 : 60.9 %

**Indicateur 2.1** : il démontre l'effort déployé pour réduire les coûts des locations (Etat locataire) et mesure notre capacité à remplacer des locations externes par une meilleure utilisation des locaux propriété de l'Etat. Le calcul se base sur une valeur initiale représentant l'état locatif au 31 décembre 2012 (base de départ). La cible est fixée sur 3 ans, la renégociation des loyers à la baisse ne pouvant se faire qu'aux échéances des baux contractualisés à 1, 3, 5 ans ou plus. La cible fixée à - 6 % intègre la répercussion du coût de la vie sur l'état locatif, estimée à 1% par an. Le calcul intègre également les locations qui seront annulées au bénéfice d'autres locations à surfaces égales.

**Indicateur 3.1** : cet indicateur financier porte sur les travaux d'entretien et d'investissement du crédit de programme réalisés sur les bâtiments, en comparaison de ce qui se réalise dans le secteur privé. Il s'agit donc de recenser les dépenses annuelles de travaux sur les bâtiments de l'Etat par rapport à leurs valeurs brutes au bilan actualisées.

Dans l'immobilier, le benchmark situe la cible moyenne annuelle à 2.75 % (cible qui tient compte de l'état de vétusté des bâtiments considérés).

Valeur comparative C2012 : 2.12%

**Indicateur 3.2** : dans le cadre de la vision d'une société à 2'000 Watts, l'objectif de cet indicateur est d'augmenter la part d'énergie renouvelable afin de répondre aux prescriptions de standards énergétiques préconisés dans la loi sur l'énergie et de permettre une réduction du bilan carbone de l'Etat de Genève. Il représente le rapport entre la consommation d'énergie thermique d'origine renouvelable et la consommation d'énergie thermique totale (énergie renouvelable + énergie non renouvelable) nécessaire à assurer les besoins en chauffage et production d'eau chaude sanitaire des bâtiments de l'Etat.

Valeur comparative C2012 : 7.1%

**Indicateur 4.1** : l'objectif poursuivi est de s'assurer que les revenus locatifs d'habitations et de surfaces administratives suivent l'évolution du coût de la vie. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de renégocier de nouveaux baux avec nos locataires. Cette renégociation ne peut s'opérer qu'aux échéances des baux en cours.

## P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés) (suite)

**Indicateur 4.2** : il vise à s'assurer que nos locataires s'acquittent de leurs loyers dans les délais impartis. Il s'agit notamment pour atteindre l'objectif de mieux respecter les critères d'attribution des locaux, de mettre en oeuvre des procédures de rappel rigoureuses et de résilier les baux des locataires qui ne s'acquittent pas des loyers.

**Indicateur 4.3** : cet indicateur mesure la réduction du nombre de places de parking vacantes par l'adaptation des tarifs aux valeurs du marché (selon leurs situations géographiques) et en menant des campagnes ciblées. Le périmètre considéré s'entend hors fondation des parkings (FDP).

**Indicateur 5.1** : il présente l'avancement du traitement par l'office des bâtiments des observations effectuées par l'inspection cantonale des finances (ICF) et la Cour des Comptes en regard des dates cibles déterminées.  
Valeur comparative C2012 : 31%

**Indicateur 5.2** : cet indicateur vise à la maîtrise des dépenses d'investissements liées à la gestion du parc immobilier existant et permet de prendre toutes les mesures nécessaires pour respecter le budget. Les résultats antérieurs sont basés sur les dépenses effectives de l'ancien crédit de programme 2008-2010, et les résultats actuels sur les estimations des dépenses du crédit de programme 2011-2014.  
Valeur comparative C2012 : +2.25%

# P05 Systèmes d'information et de communication

Département responsable : DS

## COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>143'745'875</b>	<b>8'267'638</b>	<b>6.1%</b>	<b>135'478'237</b>	<b>139'814'345</b>
30 Charges de personnel	47'730'180	3'883'090	8.9%	43'847'090	43'837'117
31 Dépenses générales	38'599'750	-37'997	-0.1%	38'637'747	38'838'528
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	57'404'161	4'417'761	8.3%	52'986'400	57'127'891
39 Imputations internes	11'784	4'784	68.3%	7'000	10'810
<b>REVENUS</b>	<b>2'393'924</b>	<b>710'795</b>	<b>42.2%</b>	<b>1'683'129</b>	<b>1'949'171</b>
43 Recettes diverses	1'925'099	380'070	24.6%	1'545'029	1'581'612
46 Subventions acquises	468'826	330'726	239.5%	138'100	367'559
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-141'351'951</b>	<b>-7'556'843</b>	<b>5.6%</b>	<b>-133'795'108</b>	<b>-137'865'175</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-2'209'105</i>	<i>375'194</i>	<i>-14.5%</i>	<i>-2'584'299</i>	<i>-1'852'469</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-17'006'284</i>	<i>-627'179</i>	<i>3.8%</i>	<i>-16'379'105</i>	<i>-39'389'152</i>
<i>Coûts répartis</i>	<i>160'567'339</i>	<i>7'808'827</i>	<i>5.1%</i>	<i>152'758'512</i>	<i>179'106'797</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>350.70</b>	<b>-32.35</b>	<b>-8.45%</b>	<b>383.05</b>	<b>368.00</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>297.30</i>	<i>-28.60</i>	<i>-8.78%</i>	<i>325.90</i>	<i>314.60</i>
<i>ETP auxiliaires</i>	<i>7.00</i>	<i>-1.86</i>	<i>-20.99%</i>	<i>8.86</i>	<i>8.00</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>46.40</i>	<i>-1.89</i>	<i>-3.91%</i>	<i>48.29</i>	<i>45.40</i>

## Descriptif du programme

Ce programme regroupe l'ensemble des prestations relatives aux systèmes d'information et de communication de l'administration cantonale, en particulier pour :

- l'élaboration, puis la concrétisation :
  - o de la stratégie des systèmes d'information et de communication de l'administration cantonale,
  - o de la politique de sécurité de l'information;
- le développement, l'entretien et l'exploitation des systèmes d'information et de communication;
- organiser le support et contribuer à la formation des utilisatrices et des utilisateurs des systèmes d'information et de communication;
- la gestion des ressources humaines, financières, matérielles et immatérielles relatives aux systèmes d'information et de communication.

## Ce programme contient les prestations suivantes :

- P05.01 Environnement informatique et support "utilisateurs"
- P05.02 Gestion du portefeuille de projets
- P05.03 Gestion des infrastructures informatiques

# P05 Systèmes d'information et de communication (suite)

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013

### **Réalisation du programme de législation**

2013 marque la dernière année du programme de développement de l'administration en ligne (AeL), financé par un crédit d'investissement de 26,35 millions de F, voté en 2008.

Ce programme d'impulsion a permis de mettre en ligne près de 20 prestations à l'intention des citoyens et des entreprises. Ainsi, dès 2013, les citoyens genevois peuvent par exemple réaliser des démarches pour accéder à leur compte fiscal ou demander un changement d'adresse.

L'enquête publiée en 2013 par la Confédération suisse place Genève dans le peloton de tête des cantons en matière de cyberadministration. L'année 2013 a également vu la production par les préposées cantonales à la protection des données du rapport intermédiaire d'évaluation du programme AeL, sous l'angle des prescriptions exigées par la LIPAD. Ce rapport conclut que « les prestations qui ont été développées sont respectueuses des données des citoyennes et des citoyens ou, lorsque la situation est moins satisfaisante, le problème dépasse le cadre de l'AeL seule, et concerne la configuration des applications informatiques elles-mêmes ».

### **Autres projets d'importance stratégique**

En 2013, le Conseil d'Etat a entrepris de revoir en profondeur l'organisation de l'administration cantonale dans le domaine des systèmes d'information et de communication.

Fondation normative de cette réforme, un nouveau règlement est entré en vigueur le 3 juillet 2013 (B 4 23.03). S'appuyant notamment sur le rapport n°65 de la Cour des comptes de juin 2013, ce dispositif met sur pied un véritable organe de gouvernance interdépartemental — chargé d'édicter les priorités en matière de systèmes d'information — et revoit les rôles et responsabilités entre les départements et la direction générale des systèmes d'information (DGSI), cette dernière se voyant confier l'ensemble des ressources humaines et financières de l'administration cantonale dans le domaine des systèmes d'information et de communication ainsi que la responsabilité de la conduite des projets. L'organisation relative à la sécurité de l'information et à la protection des données est également renforcée.

En complément de ces mesures prises à l'échelon global de l'administration cantonale, la DGSI a largement été réorganisée, dans la perspective de mettre en place les « meilleures pratiques » en matière de management des services informatiques et télécoms ainsi qu'un système de contrôle interne en adéquation avec les enjeux.

Toujours dans l'optique de remettre bon ordre dans les systèmes d'information de l'administration, le Conseil d'Etat a proposé cette année au Grand Conseil le bouclage de plus de 30 crédits d'investissement. Enfin, sur les 19 crédits d'investissements encore ouverts pour financer le développement de systèmes d'information, 10 projets ont été menés à terme en 2013 et 5 le seront en 2014.

### **Justification des écarts**

La nature 30 "Charges de personnel" présente principalement une augmentation de l'ordre de 4'022'035 F qui est relative à la sous-activation des charges de personnel en investissements. En effet, la cause est liée au ralentissement des investissements de l'Etat. L'activation de charges est couverte par une demande de dépassement de crédit. L'écart important au niveau des ETP fixes au 31.12 s'explique quant à lui par plusieurs départs en fin d'année (plend, démission et diminution de taux d'activité) qui n'ont pas pu être repourvus en 2013, ainsi que par des congés sans solde ne constituant pas pour ces derniers de réels postes vacants. Dans le cadre d'un suivi rigoureux des charges de personnel, certains postes n'ont pas été repourvus afin de respecter l'enveloppe budgétaire et d'absorber la réduction technique linéaire. Par ailleurs un programme a été mis en œuvre au sein de la DGSI en ce début d'année, en lien avec les internalisations d'externes, pour assurer une adéquation optimale entre les postes attribués et budgets en francs.

La nature 33 "Amortissements, provisions, irrécouvrables" enregistre une augmentation de l'ordre de 4'417'760 F portant sur les dépenses d'investissement et la mise en service des actifs qui induisent mécaniquement le démarrage des amortissements.

La nature 43 "Recettes diverses" présente des revenus supplémentaires liés aux prestations externes des technologies d'informatiques et de communications (TIC) qui ont augmentés. En effet, pour rappel, ces prestations sont principalement facturées aux prestataires du "Grand Etat" tels que par exemple l'Université de Genève et représente un montant de 362'615 F.

## P05 Systèmes d'information et de communication (suite)

La nature 46 "Subventions acquises" est liée à l'enregistrement différé des subventions d'investissement sur des projets informatiques et représente un montant de 230'726 F supplémentaire.

### Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

L'ensemble des objectifs et indicateurs sont remplacés en 2014 pour évaluer la gouvernance et la sécurité des systèmes d'information et de communication. Les valeurs des indicateurs sur le long terme ne sont donc pas renseignées.

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Répondre de manière optimale aux attentes des clients en améliorant la qualité du service</b>						
1.1 Taux de cas (tickets d'assistance) résolus de manière interactive	Efficacité	69%	60%	76%	n/a	2018
1.2 Taux de satisfaction clients sur la résolution d'incident	Efficacité	87%	70%		n/a	2018
<b>2. Assurer les prestations informatiques avec la qualité requise et aux meilleurs coûts</b>						
2.1 Coût moyen par poste	Efficience	9'383 CHF	9060	9365 chf/an	n/a	2018
<b>3. Fournir des nouvelles solutions et des évolutions informatiques adaptées aux besoins réels des clients en s'inscrivant dans le plan de convergence</b>						
3.1 Taux de projets mis en production par rapport au plan annuel	Efficacité	78%	80%		n/a	2018

### Commentaires

**Indicateur 1.1** : Il s'agit du nombre de tickets résolus directement au service desk par rapport au nombre total de tickets. Source : Service desk.

**Indicateur 1.2** : L'enquête de satisfaction n'ayant lieu que tous les 2 ans et ne permettant pas un suivi régulier, cet indicateur a été changé et résulte dès 2013 d'une enquête de satisfaction à la clôture des tickets. Source : Service desk.

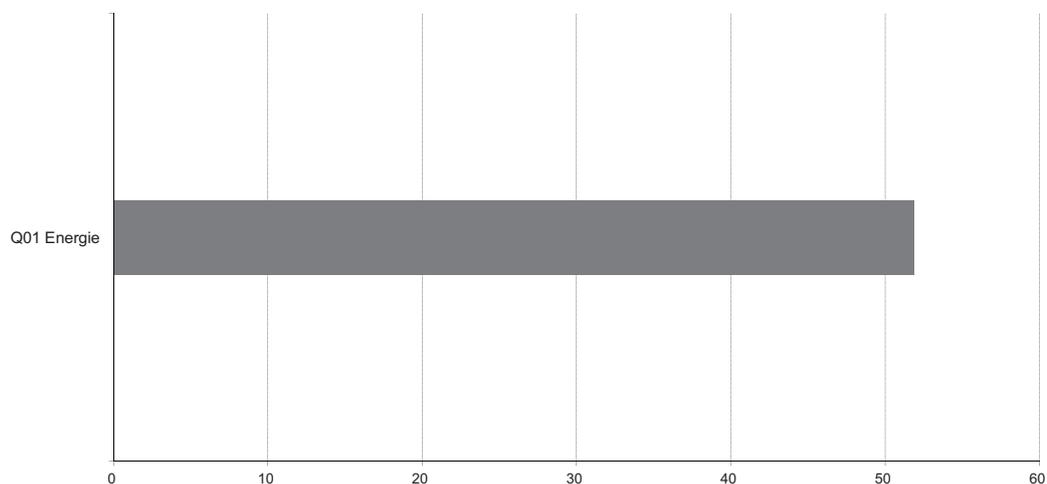
**Indicateur 2.1** : Il s'agit du budget de fonctionnement de la DGSI incluant toutes les applications et prestations ainsi que l'amortissement de toutes les infrastructures par rapport au nombre de postes administratifs. Source : CFI (budget/comptes) et inventaire postes (Qualiparc). Mesure en CHF/poste/an. Ce coût moyen ne concerne pas le secteur pédagogique.

**Indicateur 3.1** : Cet indicateur traite le nombre de projets terminés par rapport à ceux prévus dans la planification annuelle.

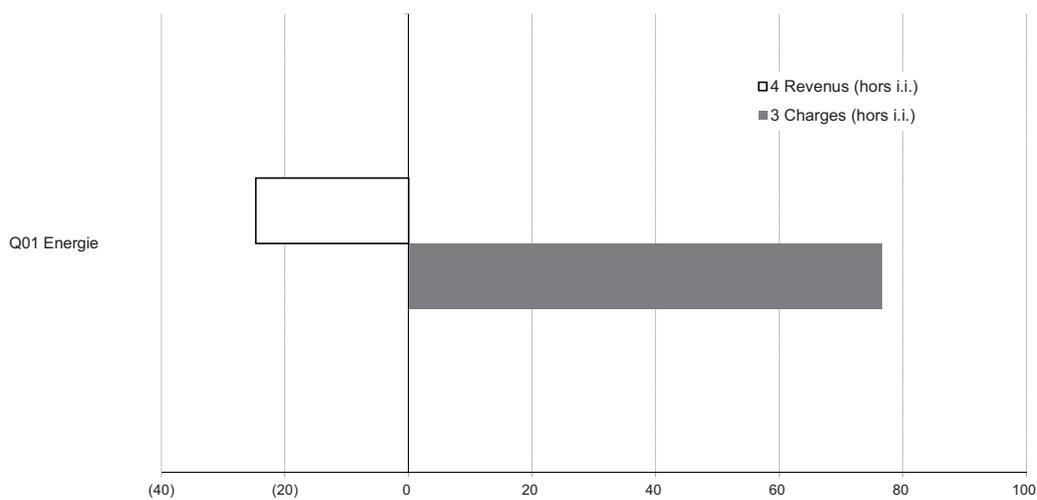


# Q Energie

Résultats nets en millions de francs par programme



Charges et revenus en millions de francs par programme



## Q Energie

### Synthèse des priorités

La politique de l'énergie a pour objectif de favoriser un approvisionnement suffisant, sûr, économique, diversifié et respectueux de l'environnement. Ses priorités sont la maîtrise de la demande, le développement des énergies renouvelables ainsi que le développement de systèmes de transformation et de distribution d'énergie efficaces, intégrés dans l'aménagement du territoire.

Les priorités annoncées lors du budget ont été suivies. Diverses mesures ont été mises en œuvre dans le cadre de l'application des nouvelles dispositions de la loi sur l'énergie, en particulier le suivi obligatoire des bâtiments et les obligations faites aux grands consommateurs d'énergie de s'engager dans des programmes d'économie d'énergie. En parallèle, l'assainissement énergétique des bâtiments a été encouragé par un programme de subventions, en continuité des années précédentes.

Le développement de projets de grandes centrales alimentées en énergie renouvelable s'est poursuivi. Il s'agit, notamment, du programme de prospection et d'exploration "Géothermie 2020" mis en œuvre en collaboration avec les services industriels de Genève ainsi que du projet de barrage hydroélectrique transfrontalier à Conflan.

Une nouvelle conception générale de l'énergie, s'appuyant sur la stratégie énergétique 2050 de la Confédération a été élaborée en 2013. Elle a été approuvée par le Conseil d'Etat le 8 mai 2013 et déposé sur le bureau du Grand Conseil.

# Q01 Energie

## Département responsable : DS

### COMPTE

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en F	en %		
<b>CHARGES</b>	<b>76'645'839</b>	<b>55'495'053</b>	<b>262.4%</b>	<b>21'150'786</b>	<b>-</b>
30 Charges de personnel	3'310'304	-38'578	-1.2%	3'348'882	-
31 Dépenses générales	1'059'264	-1'032'020	-49.3%	2'091'284	-
32 Intérêts passifs et frais d'emprunts	154'346	154'346	-	-	-
33 Amortissements, provisions, irrécouvrables	62'451'843	59'286'543	1'873.0%	3'165'300	-
35 Dédommagements à des tiers	193'844	193'844	-	-	-
36 Subventions accordées	9'476'239	-2'548'401	-21.2%	12'024'640	-
37 Subventions redistribuées	-	-520'000	-100.0%	520'000	-
39 Imputations internes	-	-680	-100.0%	680	-
<b>REVENUS</b>	<b>24'768'829</b>	<b>-32'883'480</b>	<b>-57.0%</b>	<b>57'652'309</b>	<b>-</b>
42 Revenus des biens	11'378'456	-32'318'398	-74.0%	43'696'854	-
43 Recettes diverses	13'389'373	3'918	0.0%	13'385'455	-
46 Subventions acquises	1'000	-49'000	-98.0%	50'000	-
47 Subventions à redistribuer	0	-520'000	-100.0%	520'000	-
<b>RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)</b>	<b>-51'877'010</b>	<b>-88'378'533</b>	<b>-242.1%</b>	<b>36'501'523</b>	<b>-</b>
<i>Coût des activités de support</i>	<i>-1'032'356</i>	<i>-868'195</i>	<i>528.9%</i>	<i>-164'161</i>	<i>-</i>
<i>Coût des prestations de moyens</i>	<i>-792'192</i>	<i>-245'457</i>	<i>44.9%</i>	<i>-546'735</i>	<i>-</i>
<b>COÛT COMPLET</b>	<b>-53'701'557</b>	<b>-89'492'184</b>	<b>-250.0%</b>	<b>35'790'627</b>	<b>-</b>

### POSTES

	Compte 2013	Variations C13-B13		Budget 2013	Compte 2012
		en ETP	en %		
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>21.95</b>	<b>-0.52</b>	<b>-2.31%</b>	<b>22.47</b>	<b>-</b>
<i>ETP fixes</i>	<i>20.15</i>	<i>-0.05</i>	<i>-0.25%</i>	<i>20.20</i>	<i>-</i>
<i>ETP agents spécialisés</i>	<i>1.80</i>	<i>-0.47</i>	<i>-20.70%</i>	<i>2.27</i>	<i>-</i>

## Descriptif du programme

L'objectif de ce programme est de favoriser un approvisionnement suffisant, sûr, économique, diversifié et respectueux de l'environnement, afin de réduire la dépendance du canton à l'égard des énergies fossiles et non renouvelables. Pour y parvenir, le programme met l'accent sur les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables. Il convient également de développer des systèmes de transformation et de distribution d'énergie efficaces, notamment en créant des réseaux de chaleur et de froid permettant la diminution de la pollution due aux cheminées individuelles, l'intégration de sources renouvelables (biomasse, géothermie, chaleur du lac, etc.), et la récupération des sources diffuses de chaleur et de froid.

Le programme est mis en œuvre par l'Office cantonal de l'énergie (OCEN).

## Ce programme contient la prestation suivante :

Q01.01 Définition et mise en œuvre de la politique énergétique..

# Q01 Energie (suite)

## Réalisations des projets prioritaires et justification des écarts 2013

### **Réalisation du programme de législation**

#### *Rénovation et assainissement énergétique du parc bâti*

L'office cantonal de l'énergie (OCEN) a poursuivi la mise en œuvre de la loi sur l'énergie, s'agissant notamment des nouvelles obligations faites aux grands consommateurs du canton et des exigences en matière de suivi de la consommation des bâtiments du canton. L'OCEN a formé de nouveaux concessionnaires et mis en production un système d'administration en ligne qui leur permet d'exercer leur activité.

En parallèle, pour inciter les propriétaires à rénover leurs bâtiments et à recourir aux énergies renouvelables, le canton a poursuivi le programme de subventions du ChèqueBâtimentEnergie et a développé un système d'administration en ligne pour la demande de subventions, qui sera mis en service en 2014. Par ailleurs, un cadastre de la ressource géothermique de faible profondeur a été développé et mis en ligne sur le système d'information du territoire genevois, afin que tout propriétaire puisse avoir connaissance des opportunités locales éventuelles de recours à la géothermie.

#### *Réseaux d'énergie*

Le canton a constitué un comité de pilotage interdépartemental pour élaborer un plan directeur des énergies de réseau qui a pour objectif de donner une vision d'ensemble du développement des énergies renouvelables, du rôle des énergies fossiles en tant qu'énergie de secours, d'appoint et de transition, du développement des réseaux thermiques et des conditions-cadres afférentes nécessaires.

En parallèle, le canton a piloté, avec les Services industriels de Genève (SIG) et la Ville de Genève, le développement d'un projet de réseau de chaleur alimenté essentiellement à partir d'énergie renouvelable dans le quartier de la Jonction, le début des travaux sous maîtrise d'ouvrage des SIG étant prévu fin 2014 à l'issue de la validation des études détaillées.

### **Autres projets d'importance stratégique**

Les procédures pour le développement de l'hydroélectricité sur le Rhône à Conflan, traité sous la politique environnementale F, se sont poursuivies en 2013 au niveau fédéral et se poursuivront avec les autorités françaises. Ce projet franco-suisse permettra d'augmenter la part d'énergies renouvelables indigènes couvrant les besoins en électricité du canton.

La réalisation d'ici 2020 d'un programme de prospection et d'exploration du sous-sol genevois, également traitée sous la politique environnementale F, a fait l'objet d'une convention entre le canton et les Services industriels de Genève.

### **Justification des écarts**

La nature 31 "Dépenses générales" présente une réduction de charges qui porte à hauteur de 990'626 F sur les honoraires. En effet, le vote tardif du budget 2013 n'a pas permis de réaliser l'ensemble des mandats qui avaient été prévus.

La nature 32 "Intérêts passifs et frais d'emprunt" génère un écart de 154'346 F lié à la rémunération du compte courant SIG. En effet, cet intérêt est comptabilisé suite à une observation ICF qui souhaitait que le compte courant soit rémunéré en comptabilisant des intérêts.

La nature 33 "Amortissements, provisions, irrécouvrables" présente une variation de 56'822'450 F qui est liée à l'annulation de la loi par le Tribunal Fédéral (arrêté du 10 juin 2013) pour augmenter transitoirement la redevance sur l'utilisation du domaine public. Cette dépense est couverte par une demande de dépassement de crédit. Pour le surplus, suite à une recommandation ICF et par principe de prudence les provisions sur les prêts ont été réajustées pour un montant de 2'175'000 F. Ce montant n'était pas connu lors de l'élaboration du budget 2013.

La nature 36 "Subventions accordées" enregistre une diminution de 2'548'401 F portant sur l'octroi du chèque énergie et s'explique par le fait que l'Office cantonal de l'énergie ne dispose d'aucun moyen afin de connaître la date de réalisation des installations subventionnées, à l'exception de la durée de validation qui est de deux ans. De ce fait, la réalisation d'un gros projet peut influencer de façon significative sur le résultat.

La nature 42 "Revenus des biens" diminue à hauteur de 31'297'289 F et porte, comme expliqué ci-dessus, sur l'arrêté

## Q01 Energie (suite)

du Tribunal Fédéral dans le cadre des SIG. Pour le surplus, la mise en œuvre de la recommandation ICF portant sur le changement de méthode de comptabilisation pour les locations Step d'Aire et l'usine des Cheneviers génère également une diminution de revenus de l'ordre de 726'411 F. Ces écritures sont dorénavant comptabilisées sur des comptes de bilan.

### Atteinte des objectifs et mesure des indicateurs

**Indicateur 1.1 :** Moins de projet ont été présentés. A 10% près l'objectif est presque atteint.

**Indicateur 2.1 :** La méthode de calcul de cet indicateur change. La valeur fin 2013 reflète l'avancement cumulé sur les 48'295 bâtiments, et non plus sur une année qui serait de 100%. Le suivi énergétique sera achevé en 2018.

**Indicateur 2.2 :** La méthode de calcul de cet indicateur change. La valeur fin 2013 reflète l'avancement cumulé du programme d'optimisation, et non plus sur une année qui serait de 100%. Le programme sera achevé en 2020.

**Indicateur 3.1 :** 159 projets de 1.5m2 à 214 m2 ont été déclarés dans les requêtes en autorisation entre janvier et décembre 2013. Ces projets vont de la pose de panneaux pour des villas à des surélévations ou rénovations de toitures d'immeubles.

**Indicateur 4.1 :** L'augmentation observée n'est pas aisément interprétable et doit être confirmée sur la durée. Il n'y a pas d'obligation légale de réaliser des constructions de très haute performance énergétique ou des rénovations de haute performance énergétique. L'introduction de nouvelles mesures incitatives (exonération de l'impôt immobilier complémentaire pour les rénovations Minergie) peut y avoir contribué.

**Indicateur 4.2 :** L'ordre de grandeur de ce dépassement s'explique principalement par l'enregistrement d'un très grand projet d'une Fondation privée pour l'habitat à Vernier de 19'560 m<sup>2</sup>.

**Indicateur 5.2 :** Sur 22 contrôles, 9 sont encore en cours d'analyse pour déterminer leur conformité aux normes énergétiques. En effet, les procédures de déclaration ou de demandes d'autorisation n'ont pas été engagées comme cela aurait dû être le cas, notamment pour des installations de climatisation. Sur les 13 contrôles dont l'analyse est terminée, 5 mettent en évidence des non-conformités, soit un taux de conformité de 62%. Il est prévu d'augmenter les contrôles pour mieux cerner la probabilité que des contrevenants échappent aux sanctions prévues ou ne respectent pas les procédures de déclaration.

### Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
<b>1. Favoriser le développement des sources d'énergie renouvelables dans l'aménagement du territoire</b>						
1.1 Pourcentage du territoire du canton impacté par un CET (concept énergétique territorial)	Efficience	22%	24%		34%	2018
<b>2. Appliquer les mesures d'utilisation économe et rationnelle de l'énergie dans le parc de bâtiments existants et auprès des grands consommateurs</b>						
2.1 Part des bâtiments faisant l'objet d'un suivi énergétique	Qualité	33%	100%		100%	2018
2.2 Etat d'avancement du programme d'optimisation de la consommation des grands consommateurs	Efficacité	29%	100%		100%	2020
<b>3. Augmenter la production d'énergie solaire</b>						
3.1 Nombre de m2 de panneaux solaires thermiques installés	Efficacité	4'534 m <sup>2</sup>	N/a		5000	2018
<b>4. Encourager la conservation de l'énergie dans le secteur immobilier</b>						

## Q01 Energie (suite)

	Type indicateur	C13	B13	C12	Cible LT	
					Valeur	Année
4.1 Nombre de réalisations exemplaires: nombre de labels Minergie P, Minergie-Eco ou Minergie-Rénovation + nombre de constructions/rénovations satisfaisant aux critères de très haute performance énergétique	Efficacité	34	20		40	2018
4.2 Surface énergétique des réalisations exemplaires soutenues par le canton, en m2 par an	Efficacité	59'128	30'000		60'000	2018
<b>5. Contrôler le respect des dispositions de la loi sur l'énergie dans le domaine du bâtiment</b>						
5.1 Nombre de chantiers contrôlés	Efficacité	22	20/an		70/an	2018
5.2 Taux de conformité à la loi des chantiers contrôlés	Efficacité	62%	75%		90%	2018

### Commentaires

**Indicateur 1.1 :** La planification territoriale doit permettre la construction d'infrastructures pour l'utilisation de rejets de chaleur et/ou d'énergies renouvelables locales en adéquation avec les besoins ainsi que le développement de projets pilotes qui, à terme, permettront de réduire la consommation d'énergie fossile et/ou d'électricité, comme par exemple le réseau CADIOM ou les réseaux de distribution d'eau du lac. L'administration intervient dans le lancement de tels projets et dans leur phase de développement - intervention. Lorsqu'ils sont en phase d'exploitation, ces projets sont, en général, pilotés par des entités hors administration.

L'indicateur permet de quantifier le développement de la planification énergétique territoriale à l'échelle du territoire cantonal, hors lac. Les objectifs tiennent compte de l'évolution de la planification dans les périmètres des projets stratégiques de développement (PSD) et des grands projets.

A l'horizon 2025, la moitié du territoire cantonal devrait avoir fait l'objet d'un concept énergétique territorial contre 22% à mi-2012.

**Objectif 2 :** Des étapes ont été définies pour chaque année, dès 2103, comportant notamment :

**Indicateur 2.1 :** Assainissement du parc : nombre d'IDC (indice de dépense de chaleur) à relever, audits exigés, assainissements exigés, contrôle de la mise en oeuvre des audits et assainissements. A terme, un indicateur de suivi du parc de bâtiments pourra être déduit des données servant au calcul des IDC.

Indicateur 2.2 : Grands consommateurs : nombre de grands consommateurs astreints à choisir un modèle d'optimisation, audits exigés, objectifs validés, suivi des objectifs intermédiaires, etc.

Les deux indicateurs (2.1 et 2.2.) mesurent l'état d'avancement en %, où l'objectif annuel de 100% correspond à une situation où toutes les tâches prévues par chaque programme (parc immobilier et grands consommateurs) ont pu être exécutées dans l'année.

**Indicateur 3.1 :** Le solaire est devenu obligatoire pour les bâtiments neufs le 5 août 2010. Avant cette date, l'OCEN pouvait suivre la quantité de panneaux solaires posés car tout propriétaire qui projetait de poser des capteurs approchait l'OCEN pour obtenir une subvention. Depuis le 1er janvier 2011, seule une partie (pose de panneaux au-delà du minimum légal requis) des panneaux solaires posés font encore l'objet d'une subvention. Aussi, l'OCEN pourra renseigner cet indicateur sur la base du suivi des requêtes en autorisation de construire, ou mieux encore des chantiers solaires (certaines autorisations n'étant pas suivies de travaux) dès les comptes 2012 (partiellement), puis 2013.

**Indicateurs 4.1 et 4.2 :** Ces indicateurs représentent la capacité du service de l'énergie à faire évoluer les projets vers des performances meilleures que le minimum légal, notamment grâce aux subventions.

**Indicateur 5.1:** La simplification des procédures d'autorisation de construire introduite par l'OCEN dès 2010 responsabilise les propriétaires et les professionnels et rétablit un lien de confiance entre administration et professionnels, nécessaire à l'établissement de partenariats. En contrepartie, l'OCEN développe des contrôles de chantiers pour faire respecter la loi et pour améliorer les pratiques en partenariat avec les associations professionnelles.

20 chantiers contrôlés in situ correspondent à environ 4% des préavis rendus chaque année.

### 3. Compte de fonctionnement en francs par politique publique et programme



# Récapitulatif du COMPTE de Fonctionnement de l'Etat

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2013		VARIATION C-B 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>RÉCAPITULATION DU COMPTE DE L'ÉTAT</b>							
	<i>Postes fixes</i>	14.219,366 ETP		-412,123 ETP	-2,8%	14.631,489 ETP	14.136,432 ETP
3	<b>CHARGES</b>	<b>9.408.818.011,24</b>		<b>542.978.075</b>	<b>6,1</b>	<b>8.865.839.936</b>	<b>9.183.417.444,94</b>
4	<b>REVENUS</b>		<b>9.465.239.696,80</b>	<b>630.989.708</b>	<b>7,1</b>	<b>8.834.249.988</b>	<b>8.709.230.231,10</b>
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>56.421.685,56</b>		<b>88.011.633</b>		<b>-31.589.948</b>	<b>-474.187.213,84</b>
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>0,60%</b>			<b>-268,3</b>	<b>-0,36%</b>	<b>-5,16%</b>
30	CHARGES DE PERSONNEL	2.235.597.794,34		-2.707.987	-0,1	2.238.305.781	2.167.109.708,80
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	435.426.284,36		-5.071.744	-1,2	440.498.028	432.443.527,75
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	251.225.749,79		-11.176.085	-4,3	262.401.835	285.783.387,36
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	1.679.872.833,47		316.333.068	23,2	1.363.539.765	1.584.940.690,99
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	575.175.258,81		7.396.513	1,3	567.778.746	541.482.654,71
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	143.674.156,35		-15.772.747	-9,9	159.446.903	142.657.120,54
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	3.802.017.913,18		8.620.648	0,2	3.793.397.265	3.750.950.777,88
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	268.392.739,97		243.527.690	979,4	24.865.050	264.972.712,96
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	17.435.280,97		1.828.718	11,7	15.606.563	13.076.863,95
40	IMPÔTS.		6.083.762.452,63	245.849.189	4,2	5.837.913.264	5.984.504.987,03
41	PATENTES ET CONCESSIONS		15.168.599,74	-1.258.423	-7,7	16.427.023	12.883.087,39
42	REVENUS DES BIENS		409.899.035,77	-85.609.478	-17,3	495.508.514	506.907.152,21
43	RECETTES DIVERSES		1.681.385.615,55	279.427.096	19,9	1.401.958.520	916.314.432,60
44	PARTS À DES RECETTES SANS AFFECTATION		513.755.531,32	-67.202.445	-11,6	580.957.976	567.043.874,54
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		131.088.052,78	-94.359	-0,1	131.182.412	128.218.577,58
46	SUBVENTIONS ACQUISES		344.352.388,07	14.521.722	4,4	329.830.666	315.308.442,84
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		268.392.739,97	243.527.690	979,4	24.865.050	264.972.712,96
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		17.435.280,97	1.828.718	11,7	15.606.563	13.076.963,95



# Récapitulation A - FORMATION

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2013		VARIATION C-B 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>A - FORMATION</b>							
	<i>Postes fixes</i>	<i>7.206,228 ETP</i>		<i>-150,881 ETP</i>	<i>-2,1%</i>	<i>7.357,109 ETP</i>	<i>7.200,047 ETP</i>
3	<b>CHARGES</b>	<b>2.177.423.175,80</b>		<b>259.919.162</b>	<b>13,6</b>	<b>1.917.504.013</b>	<b>2.176.520.089,18</b>
4	<b>REVENUS</b>		<b>374.261.723,33</b>	<b>287.210.372</b>	<b>329,9</b>	<b>87.051.352</b>	<b>330.953.307,45</b>
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-1.803.161.452,48</b>		<b>27.291.209</b>		<b>-1.830.452.662</b>	<b>-1.845.566.781,73</b>
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-82,81%</b>			<b>-13,2</b>	<b>-95,46%</b>	<b>-84,79%</b>
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.126.847.286,35		8.383.903	0,7	1.118.463.383	1.121.475.812,28
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	47.093.032,93		-2.499.094	-5,0	49.592.127	47.471.541,83
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	65,06		65	ND		
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	22.898.391,63		612.717	2,7	22.285.675	31.458.539,19
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	546,20		546	ND		81,00
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	10.685.032,89		3.305.233	44,8	7.379.800	9.878.395,95
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	725.546.418,73		6.032.391	0,8	719.514.028	727.446.543,87
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	244.085.299,81		244.085.300	ND		238.583.183,36
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	267.102,20		-1.898	-0,7	269.000	205.991,70
42	REVENUS DES BIENS		28.787,21	-202.114	-87,5	230.901	179.995,15
43	RECETTES DIVERSES		80.159.238,22	44.207.998	123,0	35.951.240	40.709.957,05
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		6.424.568,18	-566.332	-8,1	6.990.900	5.823.747,07
46	SUBVENTIONS ACQUISES		43.527.749,91	-315.560	-0,7	43.843.310	45.576.822,52
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		244.085.299,81	244.085.300	ND		238.583.183,36
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		36.080,00	1.080	3,1	35.000	79.602,30

# A - FORMATION

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTES 2013		VARIATION C-B 2013		BUDGET 2013	COMPTES 2012
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>A - FORMATION</b>							
3	<i>Postes fixes</i> <b>CHARGES</b>	7.206.228 ETP <b>2.177.423.175,80</b>		-150.881 ETP <b>259.919.162</b>	-2,1% <b>13,6</b>	7.357,109 ETP <b>1.917.504.013</b>	7.200,047 ETP <b>2.176.520.089,18</b>
4	<b>REVENUS</b>		<b>374.261.723,33</b>	<b>287.210.372</b>	<b>329,9</b>	<b>87.051.352</b>	<b>330.953.307,45</b>
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-1.803.161.452,48</b>		<b>27.291.209</b>		<b>-1.830.452.662</b>	<b>-1.845.566.781,73</b>
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-82,81%</b>			<b>-13,2</b>	<b>-95,46%</b>	<b>-84,79%</b>
<b>A01 - ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE</b>							
3	<i>Postes fixes</i> <b>CHARGES</b>	3.794,799 ETP <b>600.819.537,67</b>		-69,726 ETP <b>-1.179.532</b>	-1,8% <b>-0,2</b>	3.864,525 ETP <b>601.999.070</b>	3.831,208 ETP <b>611.202.904,18</b>
4	<b>REVENUS</b>		<b>60.372.462,79</b>	<b>47.652.788</b>	<b>374,6</b>	<b>12.719.675</b>	<b>10.743.381,59</b>
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-540.447.074,88</b>		<b>48.832.320</b>		<b>-589.279.395</b>	<b>-600.459.522,59</b>
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-89,95%</b>			<b>-8,1</b>	<b>-97,89%</b>	<b>-98,24%</b>
30	CHARGES DE PERSONNEL	583.507.406,68		1.705.896	0,3	581.801.511	588.508.417,46
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	14.778.877,42		-1.502.440	-9,2	16.281.317	13.369.496,71
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	65,06		65	ND		
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	1.371.895,22		-1.408.683	-50,7	2.780.578	8.326.104,94
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	135.929,00		65.129	92,0	70.800	66.275,00
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	922.778,10		-111.685	-10,8	1.034.464	869.500,76
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	102.586,21		72.186	237,5	30.400	63.109,31
42	REVENUS DES BIENS		1.535,79	-48.484	-96,9	50.020	33.831,93
43	RECETTES DIVERSES		59.767.045,65	48.190.814	416,3	11.576.232	10.049.665,09
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		109.516,50	-513.884	-82,4	623.400	276.066,40
46	SUBVENTIONS ACQUISES		494.364,85	24.342	5,2	470.023	383.818,17
<b>A02 - ENSEIGNEMENT POST-OBLIGATOIRE, FORMATION CONTINUE ET ORIENTATION</b>							
3	<i>Postes fixes</i> <b>CHARGES</b>	2.473,660 ETP <b>482.758.863,72</b>		-51,001 ETP <b>15.923.688</b>	-2,0% <b>3,4</b>	2.524,661 ETP <b>466.835.176</b>	2.440,562 ETP <b>480.342.852,12</b>
4	<b>REVENUS</b>		<b>58.861.431,10</b>	<b>-1.952.291</b>	<b>-3,2</b>	<b>60.813.722</b>	<b>58.445.534,09</b>
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-423.897.432,62</b>		<b>-17.875.979</b>		<b>-406.021.454</b>	<b>-421.897.318,03</b>
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-87,81%</b>			<b>1,0</b>	<b>-86,97%</b>	<b>-87,83%</b>
30	CHARGES DE PERSONNEL	408.532.319,93		7.128.636	1,8	401.403.684	398.745.754,24
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	20.015.414,20		-171.648	-0,9	20.187.062	19.791.623,60
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	7.604.222,93		3.016.948	65,8	4.587.275	7.900.496,74
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION				ND		81,00
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	7.075.534,64		2.816.535	66,1	4.259.000	5.319.744,35
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	39.490.915,62		3.125.761	8,6	36.365.155	48.560.094,85
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	40.456,40		7.456	22,6	33.000	25.057,35
42	REVENUS DES BIENS		27.250,79	-152.769	-84,9	180.020	42.097,72
43	RECETTES DIVERSES		12.231.944,27	-110.867	-0,9	12.342.811	11.805.567,36

# A - FORMATION

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTÉ 2013		VARIATION C-B 2013		BUDGET 2013	COMPTÉ 2012
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>A02 - ENSEIGNEMENT POST-OBLIGATOIRE, FORMATION CONTINUE ET ORIENTATION</b>							
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		6.315.051,68	-52.448	-0,8	6.367.500	5.547.680,67
46	SUBVENTIONS ACQUISES		40.287.184,36	-1.636.206	-3,9	41.923.390	41.050.188,34
<b>A03 - INTÉGRATION, SUIVI ÉDUCATIF ET SOUTIEN AUX FAMILLES</b>							
	<i>Postes fixes</i>	<i>514,986 ETP</i>		<i>-0,473 ETP</i>	<i>-0,1%</i>	<i>515,459 ETP</i>	<i>926,761 ETP</i>
3	<b>CHARGES</b>	<b>174.834.554,63</b>		<b>2.811.030</b>	<b>1,6</b>	<b>172.023.524</b>	<b>318.412.761,05</b>
4	<b>REVENUS</b>		<b>12.280.836,29</b>	<b>3.057.899</b>	<b>33,2</b>	<b>9.222.937</b>	<b>24.655.464,12</b>
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-162.553.718,34</b>		<b>246.868</b>		<b>-162.800.587</b>	<b>-293.757.296,93</b>
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-92,98%</b>			<b>-1,8</b>	<b>-94,64%</b>	<b>-92,26%</b>
30	CHARGES DE PERSONNEL	72.167.299,81		267.636	0,4	71.899.664	133.967.945,77
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	2.685.518,89		-2.136.302	-44,3	4.821.821	14.305.380,26
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	486.131,27		-1.297.525	-72,7	1.783.656	2.640.672,18
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	94.764.898,23		1.384.475	1,5	93.380.423	162.748.793,80
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	4.639.776,00		4.639.776	ND		4.632.144,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	90.930,42		-47.030	-34,1	137.960	117.825,04
42	REVENUS DES BIENS		0,50	-860	-99,9	861	315,50
43	RECETTES DIVERSES		7.023.330,83	-1.499.849	-17,6	8.523.179	18.854.492,49
46	SUBVENTIONS ACQUISES		581.648,96	-82.248	-12,4	663.897	1.088.909,83
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		4.639.776,00	4.639.776	ND		4.632.144,00
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		36.080,00	1.080	3,1	35.000	79.602,30
<b>A04 - HAUTES ÉCOLES</b>							
	<i>Postes fixes</i>				<i>ND</i>		<i>1,516 ETP</i>
3	<b>CHARGES</b>	<b>787.745.084,41</b>		<b>242.952.934</b>	<b>44,6</b>	<b>544.792.150</b>	<b>766.561.571,82</b>
4	<b>REVENUS</b>		<b>241.610.075,55</b>	<b>240.824.076</b>	<b>NS</b>	<b>786.000</b>	<b>237.108.927,65</b>
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-546.135.008,86</b>		<b>-2.128.859</b>		<b>-544.006.150</b>	<b>-529.452.644,17</b>
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-69,33%</b>			<b>-30,6</b>	<b>-99,86%</b>	<b>-69,07%</b>
30	CHARGES DE PERSONNEL				<b>ND</b>		253.694,81
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	0,00		0	ND		5.041,26
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	13.278.669,97		2.702.370	25,6	10.576.300	12.591.265,33
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	3.473.569,25		423.569	13,9	3.050.000	4.492.376,60
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	531.547.321,38		381.471	0,1	531.165.850	515.268.154,46
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	239.445.523,81		239.445.524	ND		233.951.039,36
42	REVENUS DES BIENS				ND		103.750,00
43	RECETTES DIVERSES				ND		232,11
46	SUBVENTIONS ACQUISES		2.164.551,74	1.378.552	175,4	786.000	3.053.906,18
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		239.445.523,81	239.445.524	ND		233.951.039,36
<b>A05 - ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ.</b>							
	<i>Postes fixes</i>	<i>422,783 ETP</i>		<i>-29,681 ETP</i>	<i>-6,6%</i>	<i>452,464 ETP</i>	

# A - FORMATION

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2013		VARIATION C-B 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>A05 - ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ.</b>							
3	<b>CHARGES</b>	131.265.135,37		-588.958	-0,4	131.854.094	
4	<b>REVENUS</b>		1.136.917,60	-2.372.100	-67,6	3.509.018	
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-130.128.217,77</b>		<b>-1.783.142</b>		<b>-128.345.076</b>	
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-99,13%</b>			<b>1,8</b>	<b>-97,34%</b>	
30	CHARGES DE PERSONNEL	62.640.259,94		-718.265	-1,1	63.358.525	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	9.613.222,42		1.311.296	15,8	8.301.927	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	157.472,24		-2.400.394	-93,8	2.557.866	
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	546,20		546	ND		
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	58.820.505,40		1.252.369	2,2	57.568.137	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	33.129,17		-34.511	-51,0	67.640	
42	REVENUS DES BIENS		0,13	0	ND		
43	RECETTES DIVERSES		1.136.917,47	-2.372.100	-67,6	3.509.018	

## Récapitulation B - EMPLOI, MARCHÉ DU TRAVAIL

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2013		VARIATION C-B 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>B - EMPLOI, MARCHÉ DU TRAVAIL</b>							
	<i>Postes fixes</i>	<i>307,545 ETP</i>		<i>-22,255 ETP</i>	<i>-6,7%</i>	<i>329,800 ETP</i>	<i>322,100 ETP</i>
3	<b>CHARGES</b>	<b>119.667.155,66</b>		<b>-20.950.640</b>	<b>-14,9</b>	<b>140.617.796</b>	<b>121.496.314,69</b>
4	<b>REVENUS</b>		<b>50.431.348,93</b>	<b>188.210</b>	<b>0,4</b>	<b>50.243.139</b>	<b>54.484.733,48</b>
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-69.235.806,73</b>		<b>21.138.850</b>		<b>-90.374.657</b>	<b>-67.011.581,21</b>
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-57,86%</b>			<b>-10,0</b>	<b>-64,27%</b>	<b>-55,16%</b>
30	CHARGES DE PERSONNEL	44.685.276,53		-1.493.848	-3,2	46.179.125	46.272.304,45
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.321.068,91		-632.502	-32,4	1.953.571	1.692.511,61
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	305.810,57		-25.289	-7,6	331.100	384.822,78
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	73.045.236,80		-18.754.763	-20,4	91.800.000	72.831.778,15
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	300.000,00		-50.000	-14,3	350.000	300.000,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	9.762,85		5.763	144,1	4.000	14.897,70
41	PATENTES ET CONCESSIONS		81.100,00	-1.000	-1,2	82.100	89.900,00
42	REVENUS DES BIENS		4.651,60	4.652	ND		4.432,51
43	RECETTES DIVERSES		19.013.834,96	3.605.954	23,4	15.407.881	20.457.737,55
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		31.317.573,50	-3.432.585	-9,9	34.750.158	33.926.187,05
46	SUBVENTIONS ACQUISES		14.188,87	11.189	373,0	3.000	6.476,37

## B - EMPLOI, MARCHÉ DU TRAVAIL

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2013		VARIATION C-B 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>B - EMPLOI, MARCHÉ DU TRAVAIL</b>							
3	<i>Postes fixes</i> <b>CHARGES</b>	307,545 ETP 119.667.155,66		-22,255 ETP -20.950.640	-6,7% -14,9	329,800 ETP 140.617.796	322,100 ETP 121.496.314,69
4	<b>REVENUS</b>		50.431.348,93	188.210	0,4	50.243.139	54.484.733,48
	<b>COUVERTURE en F</b>	-69.235.806,73		21.138.850		-90.374.657	-67.011.581,21
	<b>COUVERTURE en %</b>	-57,86%			-10,0	-64,27%	-55,16%
<b>B01 - RÉINSERTION DES DEMANDEURS D'EMPLOIS</b>							
3	<i>Postes fixes</i> <b>CHARGES</b>	251,545 ETP 110.860.591,13		-14,955 ETP -20.466.239	-5,6% -15,6	266,500 ETP 131.326.830	262,700 ETP 112.861.008,86
4	<b>REVENUS</b>		47.718.447,92	639.411	1,4	47.079.037	51.499.493,97
	<b>COUVERTURE en F</b>	-63.142.143,21		21.105.650		-84.247.793	-61.361.514,89
	<b>COUVERTURE en %</b>	-56,96%			-11,2	-64,15%	-54,37%
30	CHARGES DE PERSONNEL	36.508.321,38		-1.018.563	-2,7	37.526.884	38.185.392,30
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	871.671,72		-587.174	-40,2	1.458.846	1.402.944,28
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	132.932,93		-54.167	-29,0	187.100	134.685,73
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	73.045.236,80		-18.754.763	-20,4	91.800.000	72.831.778,15
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	300.000,00		-50.000	-14,3	350.000	300.000,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	2.428,30		-1.572	-39,3	4.000	6.208,40
41	PATENTES ET CONCESSIONS		81.100,00	-1.000	-1,2	82.100	89.900,00
43	RECETTES DIVERSES		17.680.917,85	3.786.981	27,3	13.893.937	19.140.694,20
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		29.942.241,20	-3.157.759	-9,5	33.100.000	32.262.423,40
46	SUBVENTIONS ACQUISES		14.188,87	11.189	373,0	3.000	6.476,37
<b>B02 - SURVEILLANCE DU MARCHÉ DU TRAVAIL</b>							
3	<i>Postes fixes</i> <b>CHARGES</b>	56,000 ETP 8.806.564,53		-7,300 ETP -484.401	-11,5% -5,2	63,300 ETP 9.290.966	59,400 ETP 8.635.305,83
4	<b>REVENUS</b>		2.712.901,01	-451.201	-14,3	3.164.102	2.985.239,51
	<b>COUVERTURE en F</b>	-6.093.663,52		33.200		-6.126.864	-5.650.066,32
	<b>COUVERTURE en %</b>	-69,19%			4,9	-65,94%	-65,43%
30	CHARGES DE PERSONNEL	8.176.955,15		-475.286	-5,5	8.652.241	8.086.912,15
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	449.397,19		-45.328	-9,2	494.725	289.567,33
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	172.877,64		28.878	20,1	144.000	250.137,05
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	7.334,55		7.335	ND		8.689,30
42	REVENUS DES BIENS		4.651,60	4.652	ND		4.432,51
43	RECETTES DIVERSES		1.332.917,11	-181.027	-12,0	1.513.944	1.317.043,35
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		1.375.332,30	-274.826	-16,7	1.650.158	1.663.763,65

## Récapitulation C - ACTION SOCIALE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2013		VARIATION C-B 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>C - ACTION SOCIALE</b>							
	<i>Postes fixes</i>	<i>151,032 ETP</i>		<i>-9,545 ETP</i>	<i>-5,9%</i>	<i>160,577 ETP</i>	<i>148,277 ETP</i>
3	<b>CHARGES</b>	<b>793.423.191,80</b>		<b>27.817.716</b>	<b>3,6</b>	<b>765.605.476</b>	<b>755.861.014,46</b>
4	<b>REVENUS</b>		<b>183.876.325,87</b>	<b>-65.746</b>	<b>0,0</b>	<b>183.942.072</b>	<b>177.735.579,66</b>
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-609.546.865,93</b>		<b>-27.883.462</b>		<b>-581.663.404</b>	<b>-578.125.434,80</b>
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-76,82%</b>			<b>1,1</b>	<b>-75,97%</b>	<b>-76,49%</b>
30	CHARGES DE PERSONNEL	18.679.461,56		-1.228.990	-6,2	19.908.451	18.417.503,68
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	777.776,96		120.321	18,3	657.456	704.440,91
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	47.397.754,72		-4.193.125	-8,1	51.590.880	57.078.584,22
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	724.956.926,96		33.105.239	4,8	691.851.688	677.614.186,95
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	1.342.679,00		142.679	11,9	1.200.000	1.795.736,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	268.592,60		-128.407	-32,3	397.000	250.562,70
42	REVENUS DES BIENS				ND		558,22
43	RECETTES DIVERSES		51.018.745,06	-1.963.913	-3,7	52.982.658	50.158.610,27
46	SUBVENTIONS ACQUISES		131.514.901,80	1.755.488	1,4	129.759.414	125.780.675,18
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		1.342.679,00	142.679	11,9	1.200.000	1.795.736,00

## C - ACTION SOCIALE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2013		VARIATION C-B 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>C - ACTION SOCIALE</b>							
3	<i>Postes fixes</i> <b>CHARGES</b>	151,032 ETP 793.423.191,80		-9,545 ETP 27.817.716	-5,9%	160,577 ETP 765.605.476	148,277 ETP 755.861.014,46
4	<b>REVENUS</b>		183.876.325,87	-65.746	0,0	183.942.072	177.735.579,66
	<b>COUVERTURE en F</b>	-609.546.865,93		-27.883.462		-581.663.404	-578.125.434,80
	<b>COUVERTURE en %</b>	-76,82%			1,1	-75,97%	-76,49%
<b>C01 - ACCÈS À L'ASSURANCE-MALADIE</b>							
3	<i>Postes fixes</i> <b>CHARGES</b>	26,908 ETP 355.023.340,42		-1,442 ETP -8.350.343	-5,1%	28,350 ETP 363.373.683	26,855 ETP 347.874.565,56
4	<b>REVENUS</b>		172.808.896,28	-2.914.060	-1,7	175.722.956	169.217.703,83
	<b>COUVERTURE en F</b>	-182.214.444,14		5.436.283		-187.650.727	-178.656.861,73
	<b>COUVERTURE en %</b>	-51,32%			-0,6	-51,64%	-51,36%
30	CHARGES DE PERSONNEL	3.403.102,49		-257.679	-7,0	3.660.782	3.245.743,63
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	274.212,28		40.843	17,5	233.369	262.838,60
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	40.547.448,03		-3.052.552	-7,0	43.600.000	44.344.682,10
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	310.798.168,84		-5.081.363	-1,6	315.879.532	300.018.790,22
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	408,78		409	ND		2.511,00
42	REVENUS DES BIENS				ND		100,79
43	RECETTES DIVERSES		44.719.054,87	-1.245.488	-2,7	45.964.543	43.529.012,60
46	SUBVENTIONS ACQUISES		128.089.841,41	-1.668.572	-1,3	129.758.413	125.688.590,44
<b>C02 - SOUTIEN À LA FAMILLE</b>							
3	<i>Postes fixes</i> <b>CHARGES</b>	40,250 ETP 57.128.163,74		-6,140 ETP 1.507.269	-13,2%	46,390 ETP 55.620.894	41,376 ETP 46.720.271,16
4	<b>REVENUS</b>		6.190.179,26	965.086	18,5	5.225.093	5.792.648,92
	<b>COUVERTURE en F</b>	-50.937.984,48		-542.183		-50.395.801	-40.927.622,25
	<b>COUVERTURE en %</b>	-89,16%			-1,6	-90,61%	-87,60%
30	CHARGES DE PERSONNEL	5.243.940,66		-451.445	-7,9	5.695.386	5.267.331,23
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	267.890,35		45.871	20,7	222.020	236.747,40
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	6.393.380,14		-1.107.500	-14,8	7.500.880	10.236.399,66
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	44.961.525,03		3.123.916	7,5	41.837.609	30.741.103,32
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	261.427,55		-103.572	-28,4	365.000	238.689,55
42	REVENUS DES BIENS				ND		69,78
43	RECETTES DIVERSES		5.667.628,16	443.536	8,5	5.224.092	5.778.392,26
46	SUBVENTIONS ACQUISES		522.551,10	521.550	NS	1.001	14.186,89
<b>C03 - MISE EN OEUVRE ET CONDUITE DES MESURES D'ACTION SOCIALE</b>							
	<i>Postes fixes</i>	5,243 ETP		-1,001 ETP	-16,0%	6,244 ETP	5,219 ETP

## C - ACTION SOCIALE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTES 2013		VARIATION C-B 2013		BUDGET 2013	COMPTES 2012
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>C03 - MISE EN OEUVRE ET CONDUITE DES MESURES D'ACTION SOCIALE</b>							
3	<b>CHARGES</b>	337.392.990,39		38.205.118	12,8	299.187.873	315.238.152,91
4	<b>REVENUS</b>		2.831.009,78	1.728.405	156,8	1.102.605	525.514,92
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-334.561.980,61</b>		<b>-36.476.713</b>		<b>-298.085.268</b>	<b>-314.712.637,99</b>
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-99,16%</b>			<b>-0,5</b>	<b>-99,63%</b>	<b>-99,83%</b>
30	CHARGES DE PERSONNEL	896.196,09		-81.049	-8,3	977.245	884.952,03
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	101.943,38		31.889	45,5	70.054	69.342,59
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	149.972,67		-252.027	-62,7	402.000	977.959,45
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	336.244.847,48		38.506.274	12,9	297.738.574	313.305.709,84
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	30,77		31	ND		189,00
42	REVENUS DES BIENS				ND		329,50
43	RECETTES DIVERSES		363.876,89	-738.728	-67,0	1.102.605	458.972,24
46	SUBVENTIONS ACQUISES		2.467.132,89	2.467.133	ND		66.213,17
<b>C04 - PROTECTION DES PERSONNES ADULTES SOUS TUTELLE ET CURATELLE</b>							
	<i>Postes fixes</i>	<i>78,050 ETP</i>		<i>-0,800 ETP</i>	<i>-1,0%</i>	<i>78,850 ETP</i>	<i>74,250 ETP</i>
3	<b>CHARGES</b>	9.464.820,40		-218.003	-2,3	9.682.823	9.633.204,72
4	<b>REVENUS</b>		219.686,69	-471.624	-68,2	691.311	350.775,30
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-9.245.133,71</b>		<b>-253.622</b>		<b>-8.991.512</b>	<b>-9.282.429,42</b>
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-97,68%</b>			<b>5,2</b>	<b>-92,86%</b>	<b>-96,36%</b>
30	CHARGES DE PERSONNEL	9.020.610,80		-427.680	-4,5	9.448.291	8.903.756,85
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	119.045,11		-3.487	-2,8	122.532	126.560,51
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	278.438,99		238.439	596,1	40.000	566.197,66
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	40.000,00		0	0,0	40.000	27.516,55
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	6.725,50		-25.275	-79,0	32.000	9.173,15
43	RECETTES DIVERSES		219.686,69	-471.624	-68,2	691.311	350.775,30
<b>C05 - ACTIONS EN MATIÈRE D'ASILE ET DE MIGRATION</b>							
	<i>Postes fixes</i>	<i>0,581 ETP</i>		<i>-0,161 ETP</i>	<i>-21,7%</i>	<i>0,743 ETP</i>	<i>0,578 ETP</i>
3	<b>CHARGES</b>	34.413.876,86		-3.326.326	-8,8	37.740.202	36.394.820,11
4	<b>REVENUS</b>		1.826.553,86	626.447	52,2	1.200.107	1.848.936,70
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-32.587.323,00</b>		<b>3.952.772</b>		<b>-36.540.095</b>	<b>-34.545.883,41</b>
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-94,69%</b>			<b>-2,2</b>	<b>-96,82%</b>	<b>-94,92%</b>
30	CHARGES DE PERSONNEL	115.611,52		-11.136	-8,8	126.748	115.719,93
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	14.685,84		5.205	54,9	9.481	8.951,81
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	28.514,89		-19.485	-40,6	48.000	953.345,35
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	32.912.385,61		-3.443.588	-9,5	36.355.973	33.521.067,02
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	1.342.679,00		142.679	11,9	1.200.000	1.795.736,00
42	REVENUS DES BIENS				ND		58,15
43	RECETTES DIVERSES		48.498,47	48.392	NS	107	41.457,87

## C - ACTION SOCIALE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2013		VARIATION C-B 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>C05 - ACTIONS EN MATIÈRE D'ASILE ET DE MIGRATION</b>							
46	SUBVENTIONS ACQUISES		435.376,39	435.376	ND		11.684,68
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		1.342.679,00	142.679	11,9	1.200.000	1.795.736,00

## Récapitulation D - PERSONNES ÂGÉES

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2013		VARIATION C-B 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>D - PERSONNES ÂGÉES</b>							
	<i>Postes fixes</i>	<i>59,954 ETP</i>		<i>-4,721 ETP</i>	<i>-7,3%</i>	<i>64,676 ETP</i>	<i>61,654 ETP</i>
3	<b>CHARGES</b>	<b>452.202.654,83</b>		<b>-8.610.181</b>	<b>-1,9</b>	<b>460.812.836</b>	<b>448.854.142,88</b>
4	<b>REVENUS</b>		<b>86.605.470,09</b>	<b>-5.976.818</b>	<b>-6,5</b>	<b>92.582.288</b>	<b>87.121.256,54</b>
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-365.597.184,75</b>		<b>2.633.363</b>		<b>-368.230.548</b>	<b>-361.732.886,34</b>
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-80,85%</b>			<b>1,2</b>	<b>-79,91%</b>	<b>-80,59%</b>
30	CHARGES DE PERSONNEL	7.704.687,58		-176.771	-2,2	7.881.459	7.628.363,27
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	524.771,26		114.589	27,9	410.182	463.694,01
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS				ND		14.402,16
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	20.761.415,54		-3.484.204	-14,4	24.245.620	19.092.748,02
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	423.196.809,04		-5.072.940	-1,2	428.269.749	421.633.881,59
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	14.971,42		9.145	157,0	5.826	21.053,82
42	REVENUS DES BIENS		172,83	-7.803	-97,8	7.976	595,38
43	RECETTES DIVERSES		29.183.037,47	-4.169.985	-12,5	33.353.022	30.719.988,36
46	SUBVENTIONS ACQUISES		57.422.259,79	-1.799.030	-3,0	59.221.290	56.400.672,80

## D - PERSONNES ÂGÉES

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2013		VARIATION C-B 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>D - PERSONNES ÂGÉES</b>							
3	<i>Postes fixes</i> <b>CHARGES</b>	59,954 ETP 452.202.654,83		-4,721 ETP -8.610.181	-7,3% -1,9	64,676 ETP 460.812.836	61,654 ETP 448.854.142,88
4	<b>REVENUS</b>		86.605.470,09	-5.976.818	-6,5	92.582.288	87.121.256,54
	<b>COUVERTURE en F</b>	-365.597.184,75		2.633.363		-368.230.548	-361.732.886,34
	<b>COUVERTURE en %</b>	-80,85%			1,2	-79,91%	-80,59%
<b>D01 - MISE EN OEUVRE ET CONDUITE DES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES</b>							
3	<i>Postes fixes</i> <b>CHARGES</b>	4,728 ETP 122.699.168,06		-1,311 ETP -2.159.123	-21,7% -1,7	6,039 ETP 124.858.291	4,697 ETP 124.502.910,47
4	<b>REVENUS</b>		3.940.115,51	3.916.432	NS	23.683	439.899,00
	<b>COUVERTURE en F</b>	-118.759.052,55		6.075.556		-124.834.608	-124.063.011,47
	<b>COUVERTURE en %</b>	-96,79%			-3,2	-99,98%	-99,65%
30	CHARGES DE PERSONNEL	940.307,04		-90.576	-8,8	1.030.883	941.188,75
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	119.444,81		42.333	54,9	77.112	72.808,08
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	4.311.608,21		864.808	25,1	3.446.800	3.470.533,14
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	117.327.808,00		-2.975.688	-2,5	120.303.496	120.018.380,50
42	REVENUS DES BIENS				ND		472,93
43	RECETTES DIVERSES		399.054,18	375.371	NS	23.683	344.390,69
46	SUBVENTIONS ACQUISES		3.541.061,33	3.541.061	ND		95.035,38
<b>D02 - SOUTIEN FINANCIER INDIVIDUEL AUX PERSONNES ÂGÉES</b>							
3	<i>Postes fixes</i> <b>CHARGES</b>	55,227 ETP 329.503.486,78		-3,410 ETP -6.451.058	-5,8% -1,9	58,637 ETP 335.954.544	56,957 ETP 324.351.232,41
4	<b>REVENUS</b>		82.665.354,58	-9.893.251	-10,7	92.558.605	86.681.357,54
	<b>COUVERTURE en F</b>	-246.838.132,20		-3.442.193		-243.395.939	-237.669.874,87
	<b>COUVERTURE en %</b>	-74,91%			3,4	-72,45%	-73,28%
30	CHARGES DE PERSONNEL	6.764.380,54		-86.195	-1,3	6.850.575	6.687.174,52
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	405.326,44		72.256	21,7	333.070	390.885,93
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS				ND		14.402,16
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	16.449.807,33		-4.349.013	-20,9	20.798.820	15.622.214,88
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	305.869.001,04		-2.097.252	-0,7	307.966.253	301.615.501,09
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	14.971,42		9.145	157,0	5.826	21.053,82
42	REVENUS DES BIENS		172,83	-7.803	-97,8	7.976	122,45
43	RECETTES DIVERSES		28.783.983,29	-4.545.356	-13,6	33.329.339	30.375.597,66
46	SUBVENTIONS ACQUISES		53.881.198,46	-5.340.092	-9,0	59.221.290	56.305.637,42

# Récapitulation E - HANDICAP

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2013		VARIATION C-B 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>E - HANDICAP</b>							
	<i>Postes fixes</i>	<i>44,763 ETP</i>		<i>-3,884 ETP</i>	<i>-8,0%</i>	<i>48,647 ETP</i>	<i>45,969 ETP</i>
3	<b>CHARGES</b>	<b>382.904.855,47</b>		<b>-10.316.206</b>	<b>-2,6</b>	<b>393.221.061</b>	<b>379.961.966,33</b>
4	<b>REVENUS</b>		<b>70.487.226,88</b>	<b>2.032.858</b>	<b>3,0</b>	<b>68.454.368</b>	<b>64.194.640,62</b>
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-312.417.628,58</b>		<b>12.349.064</b>		<b>-324.766.693</b>	<b>-315.767.325,71</b>
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-81,59%</b>			<b>-1,2</b>	<b>-82,59%</b>	<b>-83,10%</b>
30	CHARGES DE PERSONNEL	5.879.552,93		-161.235	-2,7	6.040.788	5.825.197,70
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	421.614,55		98.269	30,4	323.346	360.043,81
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS				ND		10.318,34
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	11.857.820,61		-2.775.959	-19,0	14.633.780	11.192.434,76
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	364.735.141,19		-7.483.833	-2,0	372.218.974	362.558.887,85
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	10.726,18		6.552	157,0	4.174	15.083,88
42	REVENUS DES BIENS		123,82	-47.686	-99,7	47.810	607,18
43	RECETTES DIVERSES		22.814.964,37	-3.162.585	-12,2	25.977.549	23.749.791,37
46	SUBVENTIONS ACQUISES		47.672.138,69	5.243.130	12,4	42.429.009	40.444.242,06

## E - HANDICAP

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2013		VARIATION C-B 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>E - HANDICAP</b>							
3	<i>Postes fixes</i> <b>CHARGES</b>	44,763 ETP <b>382.904.855,47</b>		-3,884 ETP <b>-10.316.206</b>	-8,0% <b>-2,6</b>	48,647 ETP <b>393.221.061</b>	45,969 ETP <b>379.961.966,33</b>
4	<b>REVENUS</b>		<b>70.487.226,88</b>	<b>2.032.858</b>	<b>3,0</b>	<b>68.454.368</b>	<b>64.194.640,62</b>
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-312.417.628,58</b>		<b>12.349.064</b>		<b>-324.766.693</b>	<b>-315.767.325,71</b>
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-81,59%</b>			<b>-1,2</b>	<b>-82,59%</b>	<b>-83,10%</b>
<b>E01 - MISE EN OEUVRE ET CONDUITE DES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES</b>							
3	<i>Postes fixes</i> <b>CHARGES</b>	5,193 ETP <b>170.939.225,48</b>		-1,441 ETP <b>-2.967.380</b>	-21,7% <b>-1,7</b>	6,633 ETP <b>173.906.606</b>	5,159 ETP <b>168.814.306,79</b>
4	<b>REVENUS</b>		<b>6.082.257,95</b>	<b>3.940.908</b>	<b>184,0</b>	<b>2.141.350</b>	<b>2.092.342,93</b>
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-164.856.967,54</b>		<b>6.908.288</b>		<b>-171.765.256</b>	<b>-166.721.963,87</b>
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-96,44%</b>			<b>-2,4</b>	<b>-98,77%</b>	<b>-98,76%</b>
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.032.796,26		-99.485	-8,8	1.132.282	1.033.764,69
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	131.193,48		46.496	54,9	84.697	79.969,53
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	72.462,59		-77.537	-51,7	150.000	0,00
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	169.702.773,15		-2.836.854	-1,6	172.539.627	167.700.572,57
42	REVENUS DES BIENS			-42.096	-100,0	42.096	519,45
43	RECETTES DIVERSES		2.192.865,80	93.911	4,5	2.098.955	1.987.390,99
46	SUBVENTIONS ACQUISES		3.889.392,15	3.889.093	NS	299	104.432,49
<b>E02 - SOUTIEN FINANCIER INDIVIDUEL AUX PERSONNES HANDICAPÉES</b>							
3	<i>Postes fixes</i> <b>CHARGES</b>	39,571 ETP <b>211.965.629,98</b>		-2,443 ETP <b>-7.348.826</b>	-5,8% <b>-3,4</b>	42,014 ETP <b>219.314.456</b>	40,810 ETP <b>211.147.659,54</b>
4	<b>REVENUS</b>		<b>64.404.968,93</b>	<b>-1.908.050</b>	<b>-2,9</b>	<b>66.313.019</b>	<b>62.102.297,69</b>
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-147.560.661,05</b>		<b>5.440.776</b>		<b>-153.001.437</b>	<b>-149.045.361,85</b>
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-69,62%</b>			<b>-0,2</b>	<b>-69,76%</b>	<b>-70,59%</b>
30	CHARGES DE PERSONNEL	4.846.756,67		-61.750	-1,3	4.908.506	4.791.433,01
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	290.421,07		51.773	21,7	238.649	280.074,28
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS				ND		10.318,34
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	11.785.358,02		-2.698.422	-18,6	14.483.780	11.192.434,76
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	195.032.368,04		-4.646.979	-2,3	199.679.347	194.858.315,28
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	10.726,18		6.552	157,0	4.174	15.083,88
42	REVENUS DES BIENS		123,82	-5.590	-97,8	5.714	87,73
43	RECETTES DIVERSES		20.622.098,57	-3.256.496	-13,6	23.878.594	21.762.400,39
46	SUBVENTIONS ACQUISES		43.782.746,54	1.354.037	3,2	42.428.710	40.339.809,58

## Récapitulation F - ENVIRONNEMENT

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2013		VARIATION C-B 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>F - ENVIRONNEMENT</b>							
	<i>Postes fixes</i>	235,036 ETP		-13,250 ETP	-5,3%	248,286 ETP	260,623 ETP
3	<b>CHARGES</b>	<b>112.256.378,46</b>		<b>7.972.560</b>	<b>7,6</b>	<b>104.283.819</b>	<b>133.885.348,85</b>
4	<b>REVENUS</b>		<b>84.304.245,14</b>	<b>481.935</b>	<b>0,6</b>	<b>83.822.310</b>	<b>150.189.566,01</b>
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-27.952.133,32</b>		<b>-7.490.624</b>		<b>-20.461.509</b>	<b>16.304.217,16</b>
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-24,90%</b>			<b>26,9</b>	<b>-19,62%</b>	<b>12,18%</b>
30	CHARGES DE PERSONNEL	38.926.610,06		566.707	1,5	38.359.903	42.306.941,13
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	28.681.462,88		-947.450	-3,2	29.628.913	29.878.268,64
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	17.063.677,44		10.059.187	143,6	7.004.490	23.104.919,40
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	202.341,00		39.491	24,2	162.850	183.326,50
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	116.532,70		-20.592	-15,0	137.125	338.478,50
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	5.614.908,34		-796.251	-12,4	6.411.159	15.447.726,00
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	21.362.783,51		-777.866	-3,5	22.140.650	22.243.749,45
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	288.062,52		-150.666	-34,3	438.729	381.939,23
41	PATENTES ET CONCESSIONS		14.555.694,72	-797.645	-5,2	15.353.340	12.162.885,48
42	REVENUS DES BIENS		1.072.322,68	-2.929.677	-73,2	4.002.000	72.137.019,88
43	RECETTES DIVERSES		33.960.686,61	1.019.890	3,1	32.940.797	40.564.471,20
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		179.939,75	-1.612.140	-90,0	1.792.080	124.537,91
46	SUBVENTIONS ACQUISES		12.843.474,87	5.857.532	83,8	6.985.943	2.638.742,09
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		21.362.783,51	-777.866	-3,5	22.140.650	22.243.749,45
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		329.343,00	-278.157	-45,8	607.500	318.160,00

## F - ENVIRONNEMENT

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTÉ 2013		VARIATION C-B 2013		BUDGET 2013	COMPTÉ 2012
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>F - ENVIRONNEMENT</b>							
3	<i>Postes fixes</i> <b>CHARGES</b>	235,036 ETP 112.256.378,46		-13,250 ETP 7.972.560	-5,3% 7,6	248,286 ETP 104.283.819	260,623 ETP 133.885.348,85
4	<b>REVENUS</b>		84.304.245,14	481.935	0,6	83.822.310	150.189.566,01
	<b>COUVERTURE en F</b>	-27.952.133,32		-7.490.624		-20.461.509	16.304.217,16
	<b>COUVERTURE en %</b>	-24,90%			26,9	-19,62%	12,18%
<b>F01 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</b>							
3	<i>Postes fixes</i> <b>CHARGES</b>	66,612 ETP 34.631.420,32		-8,500 ETP 7.506.110	-11,3% 27,7	75,112 ETP 27.125.310	70,232 ETP 27.646.991,40
4	<b>REVENUS</b>		22.438.911,94	7.559.109	50,8	14.879.803	15.672.763,18
	<b>COUVERTURE en F</b>	-12.192.508,38		52.999		-12.245.508	-11.974.228,22
	<b>COUVERTURE en %</b>	-35,21%			-22,0	-45,14%	-43,31%
30	CHARGES DE PERSONNEL	13.395.213,54		7.686	0,1	13.387.527	12.951.225,62
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	10.785.813,20		-2.010.506	-15,7	12.796.319	12.276.613,09
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	10.087.352,23		9.531.292	NS	556.060	1.996.856,18
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	202.341,00		39.491	24,2	162.850	183.326,50
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	52.393,95		9.769	22,9	42.625	52.415,35
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	70.447,50		-79.553	-53,0	150.000	160.185,38
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	37.858,90		7.930	26,5	29.929	26.369,29
42	REVENUS DES BIENS				ND		6.006.589,82
43	RECETTES DIVERSES		12.227.361,29	1.797.818	17,2	10.429.543	10.596.171,33
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		114.045,12	-1.580.315	-93,3	1.694.360	78.708,00
46	SUBVENTIONS ACQUISES		10.097.505,53	7.341.606	266,4	2.755.900	-1.008.705,97
<b>F02 - ENERGIE..</b>							
3	<i>Postes fixes</i> <b>CHARGES</b>				ND		20,817 ETP 24.517.099,71
4	<b>REVENUS</b>				ND		73.589.027,27
	<b>COUVERTURE en F</b>				ND		49.071.927,56
	<b>COUVERTURE en %</b>				ND		200,15%
30	CHARGES DE PERSONNEL				ND		3.405.747,19
31	DÉPENSES GÉNÉRALES				ND		1.261.010,17
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES				ND		9.537.898,44
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS				ND		207.544,00
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES				ND		9.613.058,70
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES				ND		490.218,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES				ND		1.623,22
42	REVENUS DES BIENS				ND		62.007.672,26
43	RECETTES DIVERSES				ND		11.081.434,66

# F - ENVIRONNEMENT

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2013		VARIATION C-B 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>F02 - ENERGIE..</b>							
46	SUBVENTIONS ACQUISES				ND		9.702,35
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER				ND		490.218,00
<b>F03 - GESTION DES EAUX</b>							
	<i>Postes fixes</i>	<i>67,003 ETP</i>		<i>-5,250 ETP</i>	<i>-7,3%</i>	<i>72,253 ETP</i>	<i>71,653 ETP</i>
3	<b>CHARGES</b>	<b>23.874.425,97</b>		<b>738.261</b>	<b>3,2</b>	<b>23.136.165</b>	<b>23.244.733,37</b>
4	<b>REVENUS</b>		<b>29.839.889,20</b>	<b>-4.080.001</b>	<b>-12,0</b>	<b>33.919.890</b>	<b>28.069.815,95</b>
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>5.965.463,23</b>		<b>-4.818.262</b>		<b>10.783.725</b>	<b>4.825.082,58</b>
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>24,99%</b>			<b>-46,4</b>	<b>46,61%</b>	<b>20,76%</b>
30	CHARGES DE PERSONNEL	10.980.534,81		186.650	1,7	10.793.885	10.866.999,45
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	9.750.714,87		1.049.845	12,1	8.700.870	8.853.079,99
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	2.660.236,07		-64.974	-2,4	2.725.210	2.840.780,86
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	49.930,75		-25.069	-33,4	75.000	63.840,75
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	395.952,20		-383.448	-49,2	779.400	567.168,69
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	37.057,28		-24.743	-40,0	61.800	52.863,63
41	PATENTES ET CONCESSIONS		14.283.267,22	-740.073	-4,9	15.023.340	11.898.875,98
42	REVENUS DES BIENS		75.078,70	79	0,1	75.000	75.000,00
43	RECETTES DIVERSES		13.177.620,63	-2.284.290	-14,8	15.461.910	13.051.643,85
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		65.894,63	-31.825	-32,6	97.720	45.829,91
46	SUBVENTIONS ACQUISES		2.238.028,02	-1.023.392	-31,4	3.261.420	2.998.466,21
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES			-500	-100,0	500	
<b>F04 - NATURE ET PAYSAGE</b>							
	<i>Postes fixes</i>	<i>78,203 ETP</i>		<i>0,500 ETP</i>	<i>0,6%</i>	<i>77,703 ETP</i>	<i>75,703 ETP</i>
3	<b>CHARGES</b>	<b>23.544.904,60</b>		<b>279.134</b>	<b>1,2</b>	<b>23.265.771</b>	<b>28.352.211,20</b>
4	<b>REVENUS</b>		<b>6.897.624,05</b>	<b>-3.541.648</b>	<b>-33,9</b>	<b>10.439.272</b>	<b>9.771.810,32</b>
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-16.647.280,55</b>		<b>-3.820.782</b>		<b>-12.826.499</b>	<b>-18.580.400,88</b>
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-70,70%</b>			<b>28,2</b>	<b>-55,13%</b>	<b>-65,53%</b>
30	CHARGES DE PERSONNEL	10.770.597,85		419.390	4,1	10.351.208	11.179.032,91
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	7.199.346,39		3.502	0,0	7.195.844	6.523.418,54
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	3.499.238,92		-133.271	-3,7	3.632.510	8.413.776,80
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	856.955,95		7.697	0,9	849.259	866.226,95
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	1.017.582,50		113.333	12,5	904.250	1.083.575,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	201.183,00		-131.517	-39,5	332.700	286.181,00
41	PATENTES ET CONCESSIONS		272.427,50	-57.573	-17,4	330.000	264.009,50
42	REVENUS DES BIENS		997.243,98	-2.929.756	-74,6	3.927.000	4.047.757,80
43	RECETTES DIVERSES		4.026.317,57	112.918	2,9	3.913.399	3.609.468,02
46	SUBVENTIONS ACQUISES		265.292,50	-492.331	-65,0	757.623	449.060,00

## F - ENVIRONNEMENT

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2013		VARIATION C-B 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>F04 - NATURE ET PAYSAGE</b>							
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		1.017.582,50	113.333	12,5	904.250	1.083.575,00
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		318.760,00	-288.240	-47,5	607.000	317.940,00
<b>F05 - POLITIQUE AGRICOLE</b>							
	<i>Postes fixes</i>	<i>23,218 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>23,218 ETP</i>	<i>22,218 ETP</i>
3	<b>CHARGES</b>	<b>30.205.627,57</b>		<b>-550.945</b>	<b>-1,8</b>	<b>30.756.573</b>	<b>30.124.313,16</b>
4	<b>REVENUS</b>		<b>25.127.819,95</b>	<b>544.476</b>	<b>2,2</b>	<b>24.583.344</b>	<b>23.086.149,29</b>
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-5.077.807,62</b>		<b>1.095.421</b>		<b>-6.173.229</b>	<b>-7.038.163,87</b>
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-16,81%</b>			<b>-16,2</b>	<b>-20,07%</b>	<b>-23,36%</b>
30	CHARGES DE PERSONNEL	3.780.263,87		-47.019	-1,2	3.827.283	3.903.935,96
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	945.588,43		9.708	1,0	935.880	964.146,84
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	816.850,23		726.140	800,5	90.710	315.607,13
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	14.208,00		-5.292	-27,1	19.500	14.678,40
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	4.291.552,69		-340.947	-7,4	4.632.500	4.241.086,28
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	20.345.201,01		-891.199	-4,2	21.236.400	20.669.956,45
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	11.963,34		-2.337	-16,3	14.300	14.902,10
43	RECETTES DIVERSES		4.529.387,12	1.393.443	44,4	3.135.944	2.225.753,34
46	SUBVENTIONS ACQUISES		242.648,82	31.649	15,0	211.000	190.219,50
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		20.345.201,01	-891.199	-4,2	21.236.400	20.669.956,45
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		10.583,00	10.583	ND		220,00

## Récapitulation G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2013		VARIATION C-B 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT</b>							
	<i>Postes fixes</i>	<i>243,518 ETP</i>		<i>-42,400 ETP</i>	<i>-14,8%</i>	<i>285,918 ETP</i>	<i>235,218 ETP</i>
3	<b>CHARGES</b>	<b>120.378.541,71</b>		<b>-16.897.581</b>	<b>-12,3</b>	<b>137.276.123</b>	<b>127.304.176,72</b>
4	<b>REVENUS</b>		<b>33.058.635,31</b>	<b>-4.164.655</b>	<b>-11,2</b>	<b>37.223.290</b>	<b>34.206.207,76</b>
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-87.319.906,40</b>		<b>12.732.926</b>		<b>-100.052.833</b>	<b>-93.097.968,96</b>
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-72,54%</b>			<b>-0,5</b>	<b>-72,88%</b>	<b>-73,13%</b>
30	CHARGES DE PERSONNEL	40.903.908,38		-722.099	-1,7	41.626.008	38.891.023,40
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	14.501.659,86		-1.127.432	-7,2	15.629.092	14.683.740,20
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	3.443.885,29		-4.763.416	-58,0	8.207.301	9.335.931,19
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	65.000,00		-61.195	-48,5	126.195	15.000,00
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	61.371.105,88		-10.224.296	-14,3	71.595.402	64.290.083,53
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	92.982,30		857	0,9	92.125	88.398,40
42	REVENUS DES BIENS		57.343,29	-22.357	-28,1	79.700	95.913,13
43	RECETTES DIVERSES		31.405.406,09	-3.479.284	-10,0	34.884.690	32.293.433,18
46	SUBVENTIONS ACQUISES		1.393.933,98	-601.466	-30,1	1.995.400	1.606.968,15
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		201.951,95	-61.548	-23,4	263.500	209.893,30

# G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTÉ 2013		VARIATION C-B 2013		BUDGET 2013	COMPTÉ 2012
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT</b>							
3	<i>Postes fixes</i> <b>CHARGES</b>	243,518 ETP 120.378.541,71		-42,400 ETP -16.897.581	-14,8% -12,3	285,918 ETP 137.276.123	235,218 ETP 127.304.176,72
4	<b>REVENUS</b>		33.058.635,31	-4.164.655	-11,2	37.223.290	34.206.207,76
	<b>COUVERTURE en F</b>	-87.319.906,40		12.732.926		-100.052.833	-93.097.968,96
	<b>COUVERTURE en %</b>	-72,54%			-0,5	-72,88%	-73,13%
<b>G01 - ACCÈS AU LOGEMENT</b>							
3	<i>Postes fixes</i> <b>CHARGES</b>	54,200 ETP 70.608.895,60		-1,200 ETP -4.668.253	-2,2% -6,2	55,400 ETP 75.277.149	51,200 ETP 72.023.620,75
4	<b>REVENUS</b>		9.837.066,29	-2.744.090	-21,8	12.581.156	12.008.627,72
	<b>COUVERTURE en F</b>	-60.771.829,31		1.924.164		-62.695.993	-60.014.993,03
	<b>COUVERTURE en %</b>	-86,07%			3,3	-83,29%	-83,33%
30	CHARGES DE PERSONNEL	7.605.874,76		-78.117	-1,0	7.683.992	6.952.158,40
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	137.489,91		-36.067	-20,8	173.557	136.357,84
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	2.199.801,75		360.202	19,6	1.839.600	1.939.964,48
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	60.585.025,88		-4.913.974	-7,5	65.499.000	62.912.024,53
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	80.703,30		-297	-0,4	81.000	83.115,50
42	REVENUS DES BIENS		57.025,59	-22.674	-28,4	79.700	95.863,32
43	RECETTES DIVERSES		8.652.244,55	-1.929.211	-18,2	10.581.456	10.492.568,55
46	SUBVENTIONS ACQUISES		1.127.796,15	-792.204	-41,3	1.920.000	1.420.195,85
<b>G02 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE..</b>							
3	<i>Postes fixes</i> <b>CHARGES</b>	62,898 ETP 27.619.500,00		-27,342 ETP -1.692.422	-30,3% -5,8	90,240 ETP 29.311.922	54,986 ETP 27.229.627,27
4	<b>REVENUS</b>		189.592,77	-188.624	-49,9	378.217	307.356,04
	<b>COUVERTURE en F</b>	-27.429.907,23		1.503.798		-28.933.705	-26.922.271,23
	<b>COUVERTURE en %</b>	-99,31%			0,6	-98,71%	-98,87%
30	CHARGES DE PERSONNEL	14.047.834,63		-250.904	-1,8	14.298.739	13.515.958,18
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	13.365.391,21		-1.325.197	-9,0	14.690.588	13.509.868,90
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	139.210,41		10	0,0	139.200	139.216,47
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	65.000,00		-61.195	-48,5	126.195	15.000,00
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	0,00		-57.200	-100,0	57.200	48.200,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	2.063,75		2.064	ND		1.383,72
43	RECETTES DIVERSES		189.592,77	-188.624	-49,9	378.217	307.356,04
<b>G03 - CONFORMITÉ DES CONSTRUCTIONS ET DES CHANTIERS</b>							
3	<i>Postes fixes</i> <b>CHARGES</b>	76,952 ETP 13.014.311,80		-6,558 ETP -10.607.846	-7,9% -44,9	83,510 ETP 23.622.158	78,264 ETP 19.162.315,50
4	<b>REVENUS</b>		4.895.724,37	-2.726.416	-35,8	7.622.140	5.104.246,01
	<b>COUVERTURE en F</b>	-8.118.587,43		7.881.430		-16.000.018	-14.058.069,49
	<b>COUVERTURE en %</b>	-62,38%			-7,9	-67,73%	-73,36%
30	CHARGES DE PERSONNEL	11.600.009,32		-100.436	-0,9	11.700.445	11.134.394,56

## G - AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2013		VARIATION C-B 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>G03 - CONFORMITÉ DES CONSTRUCTIONS ET DES CHANTIERS</b>							
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	466.244,88		222.960	91,6	243.285	422.629,07
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	154.133,60		-5.479.967	-97,3	5.634.101	6.272.486,64
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	786.080,00		-5.253.122	-87,0	6.039.202	1.329.859,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	7.844,00		2.719	53,1	5.125	2.946,23
42	REVENUS DES BIENS		0,10	0	ND		5,57
43	RECETTES DIVERSES		4.851.391,82	-2.705.749	-35,8	7.557.140	5.070.837,14
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		44.332,45	-20.668	-31,8	65.000	33.403,30
<b>G04 - GÉODONNÉES DE RÉFÉRENCE ET GARANTIE DES DROITS RÉELS</b>							
	<i>Postes fixes</i>	<i>49,468 ETP</i>		<i>-7,300 ETP</i>	<i>-12,9%</i>	<i>56,768 ETP</i>	<i>50,768 ETP</i>
3	<b>CHARGES</b>	<b>9.135.834,31</b>		<b>70.941</b>	<b>0,8</b>	<b>9.064.894</b>	<b>8.888.613,20</b>
4	<b>REVENUS</b>		<b>18.136.251,88</b>	<b>1.494.475</b>	<b>9,0</b>	<b>16.641.777</b>	<b>16.785.977,99</b>
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>9.000.417,57</b>		<b>1.423.534</b>		<b>7.576.883</b>	<b>7.897.364,79</b>
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>98,52%</b>			<b>17,9</b>	<b>83,58%</b>	<b>88,85%</b>
30	CHARGES DE PERSONNEL	7.650.189,67		-292.642	-3,7	7.942.832	7.288.512,26
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	532.533,86		10.872	2,1	521.662	614.884,39
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	950.739,53		356.340	59,9	594.400	984.263,60
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	2.371,25		-3.629	-60,5	6.000	952,95
42	REVENUS DES BIENS		317,60	318	ND		44,24
43	RECETTES DIVERSES		17.712.176,95	1.344.300	8,2	16.367.877	16.422.671,45
46	SUBVENTIONS ACQUISES		266.137,83	190.738	253,0	75.400	186.772,30
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		157.619,50	-40.881	-20,6	198.500	176.490,00



# Récapitulation

## H - SÉCURITÉ ET POPULATION

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2013		VARIATION C-B 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>H - SÉCURITÉ ET POPULATION</b>							
	<i>Postes fixes</i>	<i>3.113,620 ETP</i>		<i>-34,576 ETP</i>	<i>-1,1%</i>	<i>3.148,196 ETP</i>	<i>3.017,967 ETP</i>
3	<b>CHARGES</b>	<b>591.535.813,45</b>		<b>19.322.417</b>	<b>3,4</b>	<b>572.213.397</b>	<b>594.825.092,36</b>
4	<b>REVENUS</b>		<b>245.423.083,63</b>	<b>27.268.491</b>	<b>12,5</b>	<b>218.154.593</b>	<b>262.761.445,80</b>
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-346.112.729,82</b>		<b>7.946.074</b>		<b>-354.058.804</b>	<b>-332.063.646,56</b>
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-58,51%</b>			<b>-5,4</b>	<b>-61,88%</b>	<b>-55,83%</b>
30	CHARGES DE PERSONNEL	433.260.722,30		-4.050.529	-0,9	437.311.252	417.874.979,21
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	54.100.198,66		3.247.540	6,4	50.852.659	47.161.434,30
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	53.504.303,64		23.585.904	78,8	29.918.400	73.031.199,44
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	12.676.817,37		-2.373.024	-15,8	15.049.841	17.477.262,15
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	34.214.207,05		-2.143.458	-5,9	36.357.665	35.772.023,50
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	990.379,15		24.379	2,5	966.000	1.602.075,15
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	2.789.185,28		1.031.605	58,7	1.757.580	1.906.118,61
41	PATENTES ET CONCESSIONS		35.000,00	0	0,0	35.000	35.000,00
42	REVENUS DES BIENS		425.212,51	13.037	3,2	412.176	487.177,27
43	RECETTES DIVERSES		188.209.063,29	25.124.252	15,4	163.084.811	207.091.280,97
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		42.759.648,60	2.150.375	5,3	40.609.274	41.802.085,23
46	SUBVENTIONS ACQUISES		4.360.601,08	-122.781	-2,7	4.483.382	3.772.403,04
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		990.379,15	24.379	2,5	966.000	1.602.075,15
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		8.643.179,00	79.229	0,9	8.563.950	7.971.424,13

# H - SÉCURITÉ ET POPULATION

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTÉ 2013		VARIATION C-B 2013		BUDGET 2013	COMPTÉ 2012
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>H - SÉCURITÉ ET POPULATION</b>							
3	<i>Postes fixes</i> <b>CHARGES</b>	3.113.620 ETP <b>591.535.813,45</b>		-34.576 ETP <b>19.322.417</b>	-1,1% <b>3,4</b>	3.148.196 ETP <b>572.213.397</b>	3.017.967 ETP <b>594.825.092,36</b>
4	<b>REVENUS</b>		<b>245.423.083,63</b>	<b>27.268.491</b>	<b>12,5</b>	<b>218.154.593</b>	<b>262.761.445,80</b>
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-346.112.729,82</b>		<b>7.946.074</b>		<b>-354.058.804</b>	<b>-332.063.646,56</b>
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-58,51%</b>			<b>-5,4</b>	<b>-61,88%</b>	<b>-55,83%</b>
<b>H01 - POPULATION, DROIT DE CITÉ ET MIGRATION</b>							
3	<i>Postes fixes</i> <b>CHARGES</b>	199,852 ETP <b>28.785.761,11</b>		-4,964 ETP <b>1.064.527</b>	-2,4% <b>3,8</b>	204,815 ETP <b>27.721.234</b>	200,487 ETP <b>28.431.445,13</b>
4	<b>REVENUS</b>		<b>21.286.327,23</b>	<b>2.676.301</b>	<b>14,4</b>	<b>18.610.026</b>	<b>19.861.117,33</b>
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-7.499.433,88</b>		<b>1.611.774</b>		<b>-9.111.208</b>	<b>-8.570.327,80</b>
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-26,05%</b>			<b>-20,7</b>	<b>-32,87%</b>	<b>-30,14%</b>
30	CHARGES DE PERSONNEL	24.371.530,46		-18.923	-0,1	24.390.453	23.823.591,43
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.260.384,53		150.912	13,6	1.109.472	1.265.475,88
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	45.013,24		20.413	83,0	24.600	316.605,47
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	1.721.623,15		25.594	1,5	1.696.029	2.708.212,35
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	325.600,00		0	0,0	325.600	138.100,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	1.061.609,73		886.530	506,4	175.080	179.460,00
43	RECETTES DIVERSES		<b>20.251.232,58</b>	<b>3.151.468</b>	<b>18,4</b>	<b>17.099.764</b>	<b>19.044.384,49</b>
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		849.907,65	-300.257	-26,1	1.150.165	452.175,85
46	SUBVENTIONS ACQUISES		185.097,00	0	0,0	185.097	185.097,00
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		90,00	-174.910	-99,9	175.000	179.460,00
<b>H02 - SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>							
3	<i>Postes fixes</i> <b>CHARGES</b>	1.862,835 ETP <b>361.774.668,79</b>		-10,965 ETP <b>23.643.773</b>	-0,6% <b>7,0</b>	1.873,800 ETP <b>338.130.896</b>	1.839,521 ETP <b>368.855.570,89</b>
4	<b>REVENUS</b>		<b>135.334.865,69</b>	<b>23.515.935</b>	<b>21,0</b>	<b>111.818.931</b>	<b>154.739.462,60</b>
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-226.439.803,10</b>		<b>-127.838</b>		<b>-226.311.965</b>	<b>-214.116.108,29</b>
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-62,59%</b>			<b>-6,5</b>	<b>-66,93%</b>	<b>-58,05%</b>
30	CHARGES DE PERSONNEL	276.944.401,31		3.109.013	1,1	273.835.388	267.589.783,06
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	26.648.576,64		1.105.574	4,3	25.543.003	25.621.666,44
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	47.036.911,07		20.102.611	74,6	26.934.300	64.901.712,38
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	622.358,27		-296.142	-32,2	918.500	377.775,10
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	9.448.730,00		-623.975	-6,2	10.072.705	9.310.776,00
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES				ND		4.032,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	1.073.691,50		246.692	29,8	827.000	1.049.825,91
42	REVENUS DES BIENS		3.206,14	-1.794	-35,9	5.000	2.236,92
43	RECETTES DIVERSES		99.825.369,18	21.910.438	28,1	77.914.931	119.462.741,81
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		34.400.907,25	1.245.407	3,8	33.155.500	34.446.610,09

# H - SÉCURITÉ ET POPULATION

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTÉ 2013		VARIATION C-B 2013		BUDGET 2013	COMPTÉ 2012
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>H02 - SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>							
46	SUBVENTIONS ACQUISES		386.915,12	206.815	114,8	180.100	385.826,23
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER				ND		4.032,00
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		718.468,00	155.068	27,5	563.400	438.015,55
<b>H03 - SÉCURITÉ CIVILE.</b>							
	<i>Postes fixes</i>	<i>42,400 ETP</i>		<i>-3,500 ETP</i>	<i>-7,6%</i>	<i>45,900 ETP</i>	<i>45,668 ETP</i>
3	<b>CHARGES</b>	<b>8.193.431,74</b>		<b>-109.974</b>	<b>-1,3</b>	<b>8.303.406</b>	<b>9.128.394,84</b>
4	<b>REVENUS</b>		<b>3.272.845,93</b>	<b>-35.659</b>	<b>-1,1</b>	<b>3.308.505</b>	<b>4.095.297,21</b>
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-4.920.585,81</b>		<b>74.315</b>		<b>-4.994.901</b>	<b>-5.033.097,63</b>
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-60,06%</b>			<b>-0,2</b>	<b>-60,15%</b>	<b>-55,14%</b>
30	CHARGES DE PERSONNEL	6.116.712,12		-70.608	-1,1	6.187.320	6.069.662,97
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	644.490,33		-111.796	-14,8	756.286	772.184,01
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	852.237,89		39.138	4,8	813.100	853.866,22
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	9.881,30		-5.119	-34,1	15.000	8.449,05
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	272.863,10		102.663	60,3	170.200	405.016,35
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	236.805,55		5.806	2,5	231.000	920.745,15
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	60.441,45		-70.059	-53,7	130.500	98.471,10
41	PATENTES ET CONCESSIONS		35.000,00	0	0,0	35.000	35.000,00
43	RECETTES DIVERSES		2.489.588,00	237.268	10,5	2.252.320	2.391.079,42
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		238.543,00	-81.457	-25,5	320.000	261.895,40
46	SUBVENTIONS ACQUISES		272.909,38	-197.276	-42,0	470.185	486.577,24
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		236.805,55	5.806	2,5	231.000	920.745,15
<b>H04 - ARMÉE ET OBLIGATION DE SERVIR</b>							
	<i>Postes fixes</i>	<i>28,300 ETP</i>		<i>-4,100 ETP</i>	<i>-12,7%</i>	<i>32,400 ETP</i>	<i>32,700 ETP</i>
3	<b>CHARGES</b>	<b>4.261.844,75</b>		<b>-438.528</b>	<b>-9,3</b>	<b>4.700.373</b>	<b>4.812.304,39</b>
4	<b>REVENUS</b>		<b>3.733.452,25</b>	<b>-152.008</b>	<b>-3,9</b>	<b>3.885.460</b>	<b>4.331.083,49</b>
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-528.392,50</b>		<b>286.521</b>		<b>-814.913</b>	<b>-481.220,90</b>
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-12,40%</b>			<b>-28,5</b>	<b>-17,34%</b>	<b>-10,00%</b>
30	CHARGES DE PERSONNEL	3.515.299,37		-344.724	-8,9	3.860.023	4.050.969,54
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	196.888,05		-36.262	-15,6	233.150	192.226,76
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	41.314,43		-17.486	-29,7	58.800	38.190,94
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	2.178,00		-2.822	-56,4	5.000	4.372,50
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	506.164,90		-35.735	-6,6	541.900	521.294,65
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES			-1.500	-100,0	1.500	5.250,00
42	REVENUS DES BIENS		420.617,60	20.842	5,2	399.776	482.705,95
43	RECETTES DIVERSES		414.559,10	144.179	53,3	270.380	448.707,89
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		2.849.444,55	-315.859	-10,0	3.165.304	3.285.201,15

# H - SÉCURITÉ ET POPULATION

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMpte 2013		VARIATION C-B 2013		BUDGET 2013	COMpte 2012
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>H04 - ARMÉE ET OBLIGATION DE SERVIR</b>							
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		48.831,00	-1.169	-2,3	50.000	114.468,50
<b>H05 - ADMISSION À LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET À LA NAVIGATION</b>							
	<i>Postes fixes</i>	<i>114,075 ETP</i>		<i>-5,650 ETP</i>	<i>-4,7%</i>	<i>119,725 ETP</i>	<i>114,375 ETP</i>
3	<b>CHARGES</b>	<b>16.334.018,46</b>		<b>10.942</b>	<b>0,1</b>	<b>16.323.076</b>	<b>19.210.096,76</b>
4	<b>REVENUS</b>		<b>30.101.140,20</b>	<b>992.423</b>	<b>3,4</b>	<b>29.108.717</b>	<b>29.159.150,71</b>
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>13.767.121,74</b>		<b>981.481</b>		<b>12.785.641</b>	<b>9.949.053,95</b>
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>84,28%</b>			<b>7,6</b>	<b>78,33%</b>	<b>51,79%</b>
30	CHARGES DE PERSONNEL	13.254.294,02		-126.372	-0,9	13.380.666	13.071.420,99
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	2.031.155,95		-53.154	-2,6	2.084.310	1.981.940,58
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	1.044.622,29		528.522	102,4	516.100	4.148.543,54
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	3.946,20		-338.054	-98,8	342.000	8.191,65
43	RECETTES DIVERSES		29.436.755,30	983.038	3,5	28.453.717	28.492.717,91
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		664.384,90	9.385	1,4	655.000	666.432,80
<b>H06 - EXÉCUTION DES POURSUITES ET FAILLITES</b>							
	<i>Postes fixes</i>	<i>242,916 ETP</i>		<i>-10,618 ETP</i>	<i>-4,2%</i>	<i>253,533 ETP</i>	<i>244,585 ETP</i>
3	<b>CHARGES</b>	<b>38.924.940,28</b>		<b>433.242</b>	<b>1,1</b>	<b>38.491.698</b>	<b>38.364.079,07</b>
4	<b>REVENUS</b>		<b>37.692.843,54</b>	<b>-1.041.899</b>	<b>-2,7</b>	<b>38.734.743</b>	<b>38.202.377,93</b>
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-1.232.096,74</b>		<b>-1.475.141</b>		<b>243.045</b>	<b>-161.701,14</b>
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-3,17%</b>			<b>-601,3</b>	<b>0,63%</b>	<b>-0,42%</b>
30	CHARGES DE PERSONNEL	29.579.593,93		-230.978	-0,8	29.810.571	29.043.622,64
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	8.110.683,13		65.756	0,8	8.044.927	8.247.610,89
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	727.401,82		297.202	69,1	430.200	592.669,75
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	507.261,40		301.261	146,2	206.000	480.175,80
42	REVENUS DES BIENS		1.103,52	-5.396	-83,0	6.500	1.678,17
43	RECETTES DIVERSES		30.914.792,82	-78.900	-0,3	30.993.693	30.996.571,68
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		6.776.947,20	-957.603	-12,4	7.734.550	7.204.128,08
<b>H07 - PRIVATION DE LIBERTÉ ET MESURES D'ENCADREMENT</b>							
	<i>Postes fixes</i>	<i>606,569 ETP</i>		<i>5,069 ETP</i>	<i>0,8%</i>	<i>601,500 ETP</i>	<i>522,987 ETP</i>
3	<b>CHARGES</b>	<b>108.315.310,57</b>		<b>-3.967.393</b>	<b>-3,5</b>	<b>112.282.704</b>	<b>99.013.812,69</b>
4	<b>REVENUS</b>		<b>10.611.974,01</b>	<b>1.385.444</b>	<b>15,0</b>	<b>9.226.530</b>	<b>9.613.010,06</b>
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-97.703.336,56</b>		<b>5.352.837</b>		<b>-103.056.174</b>	<b>-89.400.802,64</b>
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-90,20%</b>			<b>-1,7</b>	<b>-91,78%</b>	<b>-90,29%</b>
30	CHARGES DE PERSONNEL	76.597.893,30		-6.464.578	-7,8	83.062.471	71.074.583,90
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	14.769.148,76		2.249.576	18,0	12.519.573	8.704.409,12
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	3.755.664,26		2.614.464	229,1	1.141.200	2.179.463,97
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	10.317.250,65		-2.093.061	-16,9	12.410.312	14.374.890,15
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	2.793.118,60		-280.529	-9,1	3.073.648	2.595.721,40

# H - SÉCURITÉ ET POPULATION

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2013		VARIATION C-B 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>H07 - PRIVATION DE LIBERTÉ ET MESURES D'ENCADREMENT</b>							
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	82.235,00		6.735	8,9	75.500	84.744,15
42	REVENUS DES BIENS		285,25	-615	-68,3	900	556,24
43	RECETTES DIVERSES		4.565.105,71	-1.258.219	-21,6	5.823.325	5.692.271,88
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		3.754.861,25	1.591.556	73,6	2.163.305	2.689.769,94
46	SUBVENTIONS ACQUISES		1.192.879,00	-5.121	-0,4	1.198.000	1.195.060,00
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		1.098.842,80	1.057.843	NS	41.000	35.352,00
<b>H08 - DROITS HUMAINS</b>							
	<i>Postes fixes</i>	<i>16,674 ETP</i>		<i>0,152 ETP</i>	<i>0,9%</i>	<i>16,522 ETP</i>	<i>17,644 ETP</i>
3	<b>CHARGES</b>	<b>24.945.837,75</b>		<b>-1.314.171</b>	<b>-5,0</b>	<b>26.260.009</b>	<b>27.009.388,58</b>
4	<b>REVENUS</b>		<b>3.389.634,78</b>	<b>-72.046</b>	<b>-2,1</b>	<b>3.461.680</b>	<b>2.759.946,47</b>
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-21.556.202,97</b>		<b>1.242.126</b>		<b>-22.798.329</b>	<b>-24.249.442,11</b>
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-86,41%</b>			<b>-0,5</b>	<b>-86,82%</b>	<b>-89,78%</b>
30	CHARGES DE PERSONNEL	2.880.997,79		96.639	3,5	2.784.359	3.151.344,68
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	438.871,27		-123.067	-21,9	561.938	375.920,62
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	1.138,64		1.039	NS	100	147,18
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	3.526,00		-1.474	-29,5	5.000	3.563,00
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	20.867.730,45		-1.305.882	-5,9	22.173.612	22.801.115,10
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	753.573,60		18.574	2,5	735.000	677.298,00
43	RECETTES DIVERSES		311.660,60	34.980	12,6	276.680	562.805,90
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		1.600,00	1.600	ND		
46	SUBVENTIONS ACQUISES		2.322.800,58	-127.199	-5,2	2.450.000	1.519.842,57
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		753.573,60	18.574	2,5	735.000	677.298,00



# Récapitulation I - JUSTICE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2013		VARIATION C-B 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>I - JUSTICE</b>							
	<i>Postes fixes</i>	<i>635,201 ETP</i>		<i>-7,749 ETP</i>	<i>-1,2%</i>	<i>642,950 ETP</i>	<i>604,850 ETP</i>
3	<b>CHARGES</b>	<b>161.429.473,00</b>		<b>18.622.683</b>	<b>13,0</b>	<b>142.806.790</b>	<b>142.298.259,60</b>
4	<b>REVENUS</b>		<b>49.544.228,55</b>	<b>21.950.004</b>	<b>79,5</b>	<b>27.594.225</b>	<b>51.419.202,74</b>
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-111.885.244,45</b>		<b>3.327.321</b>		<b>-115.212.565</b>	<b>-90.879.056,86</b>
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-69,31%</b>			<b>-14,1</b>	<b>-80,68%</b>	<b>-63,87%</b>
30	CHARGES DE PERSONNEL	106.154.302,15		-2.600.394	-2,4	108.754.696	98.600.373,31
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	17.282.283,80		1.069.667	6,6	16.212.617	16.736.850,09
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	94,85		-4.905	-98,1	5.000	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	22.051.914,71		17.222.438	356,6	4.829.477	13.799.911,86
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	15.299.087,54		2.819.088	22,6	12.480.000	12.833.956,34
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	641.789,95		116.790	22,2	525.000	327.168,00
42	REVENUS DES BIENS		8,67	9	ND		14,61
43	RECETTES DIVERSES		48.602.122,18	22.445.547	85,8	26.156.575	50.481.811,78
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		942.097,70	-495.552	-34,5	1.437.650	937.376,35

# I - JUSTICE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2013		VARIATION C-B 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>I - JUSTICE</b>							
3	<i>Postes fixes</i> <b>CHARGES</b>	635,201 ETP <b>161.429.473,00</b>		-7,749 ETP <b>18.622.683</b>	-1,2% <b>13,0</b>	642,950 ETP <b>142.806.790</b>	604,850 ETP <b>142.298.259,60</b>
4	<b>REVENUS</b>		<b>49.544.228,55</b>	<b>21.950.004</b>	<b>79,5</b>	<b>27.594.225</b>	<b>51.419.202,74</b>
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-111.885.244,45</b>		<b>3.327.321</b>		<b>-115.212.565</b>	<b>-90.879.056,86</b>
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-69,31%</b>			<b>-14,1</b>	<b>-80,68%</b>	<b>-63,87%</b>
<b>I01 - POUVOIR JUDICIAIRE.</b>							
3	<i>Postes fixes</i> <b>CHARGES</b>	635,201 ETP <b>161.429.473,00</b>		-7,749 ETP <b>18.622.683</b>	-1,2% <b>13,0</b>	642,950 ETP <b>142.806.790</b>	604,850 ETP <b>142.298.259,60</b>
4	<b>REVENUS</b>		<b>49.544.228,55</b>	<b>21.950.004</b>	<b>79,5</b>	<b>27.594.225</b>	<b>51.419.202,74</b>
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-111.885.244,45</b>		<b>3.327.321</b>		<b>-115.212.565</b>	<b>-90.879.056,86</b>
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-69,31%</b>			<b>-14,1</b>	<b>-80,68%</b>	<b>-63,87%</b>
30	CHARGES DE PERSONNEL	106.154.302,15		-2.600.394	-2,4	108.754.696	98.600.373,31
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	17.282.283,80		1.069.667	6,6	16.212.617	16.736.850,09
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	94,85		-4.905	-98,1	5.000	
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	22.051.914,71		17.222.438	356,6	4.829.477	13.799.911,86
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	15.299.087,54		2.819.088	22,6	12.480.000	12.833.956,34
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	641.789,95		116.790	22,2	525.000	327.168,00
42	REVENUS DES BIENS		8,67	9	ND		14,61
43	RECETTES DIVERSES		48.602.122,18	22.445.547	85,8	26.156.575	50.481.811,78
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		942.097,70	-495.552	-34,5	1.437.650	937.376,35

## Récapitulation J - MOBILITÉ

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2013		VARIATION C-B 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>J - MOBILITÉ</b>							
	<i>Postes fixes</i>	<i>217,177 ETP</i>		<i>-13,750 ETP</i>	<i>-6,0%</i>	<i>230,927 ETP</i>	<i>217,722 ETP</i>
3	<b>CHARGES</b>	<b>375.255.414,86</b>		<b>8.542.171</b>	<b>2,3</b>	<b>366.713.244</b>	<b>372.860.431,31</b>
4	<b>REVENUS</b>		<b>84.876.073,53</b>	<b>5.769.389</b>	<b>7,3</b>	<b>79.106.684</b>	<b>78.722.213,45</b>
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-290.379.341,33</b>		<b>-2.772.781</b>		<b>-287.606.560</b>	<b>-294.138.217,86</b>
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-77,38%</b>			<b>-1,3</b>	<b>-78,43%</b>	<b>-78,89%</b>
30	CHARGES DE PERSONNEL	28.023.142,43		-78.569	-0,3	28.101.711	27.188.009,84
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	25.668.494,52		1.279.071	5,2	24.389.424	26.369.001,64
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	53.706.189,17		-937.521	-1,7	54.643.710	56.985.082,79
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	28.650.927,00		-627.471	-2,1	29.278.398	30.520.695,05
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	232.794.785,15		6.382.584	2,8	226.412.201	229.280.812,60
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	6.411.876,60		2.524.077	64,9	3.887.800	2.516.829,39
42	REVENUS DES BIENS		30.345.165,40	-1.715.295	-5,4	32.060.460	34.733.988,85
43	RECETTES DIVERSES		13.484.640,33	-80.530	-0,6	13.565.170	13.973.358,42
46	SUBVENTIONS ACQUISES		34.030.709,96	5.160.416	17,9	28.870.294	26.866.709,48
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		7.015.557,84	2.404.798	52,2	4.610.760	3.148.156,70

# J - MOBILITÉ

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTÉ 2013		VARIATION C-B 2013		BUDGET 2013	COMPTÉ 2012
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>J - MOBILITÉ</b>							
3	<i>Postes fixes</i> <b>CHARGES</b>	217,177 ETP 375.255.414,86		-13,750 ETP 8.542.171	-6,0% 2,3	230,927 ETP 366.713.244	217,722 ETP 372.860.431,31
4	<b>REVENUS</b>		84.876.073,53	5.769.389	7,3	79.106.684	78.722.213,45
	<b>COUVERTURE en F</b>	-290.379.341,33		-2.772.781		-287.606.560	-294.138.217,86
	<b>COUVERTURE en %</b>	-77,38%			-1,3	-78,43%	-78,89%
<b>J01 - TRANSPORTS ET MOBILITÉ</b>							
3	<i>Postes fixes</i> <b>CHARGES</b>	69,522 ETP 265.145.107,36		-5,800 ETP 4.732.480	-7,7% 1,8	75,322 ETP 260.412.627	68,422 ETP 265.306.315,08
4	<b>REVENUS</b>		14.201.304,14	-6.241.664	-30,5	20.442.969	12.309.354,31
	<b>COUVERTURE en F</b>	-250.943.803,22		-10.974.145		-239.969.658	-252.996.960,77
	<b>COUVERTURE en %</b>	-94,64%			2,7	-92,15%	-95,36%
30	CHARGES DE PERSONNEL	11.953.997,03		-714.596	-5,6	12.668.593	11.517.596,69
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	8.788.036,52		-5.398	-0,1	8.793.435	9.250.089,15
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	2.781.057,86		-256.942	-8,5	3.038.000	5.361.279,69
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	8.860.927,00		-657.471	-6,9	9.518.398	9.904.495,00
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	232.734.785,15		6.372.584	2,8	226.362.201	229.230.812,60
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	26.303,80		-5.696	-17,8	32.000	42.041,95
42	REVENUS DES BIENS		10.925.959,55	-9.081.040	-45,4	20.007.000	11.944.504,64
43	RECETTES DIVERSES		460.465,34	171.827	59,5	288.639	242.165,92
46	SUBVENTIONS ACQUISES		2.814.879,25	2.667.549	NS	147.330	122.683,75
<b>J02 - INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET DE TRANSPORTS PUBLICS</b>							
3	<i>Postes fixes</i> <b>CHARGES</b>	147,655 ETP 110.110.307,50		-7,950 ETP 3.809.690	-5,1% 3,6	155,605 ETP 106.300.617	149,300 ETP 107.554.116,23
4	<b>REVENUS</b>		70.674.769,39	12.011.054	20,5	58.663.716	66.412.859,14
	<b>COUVERTURE en F</b>	-39.435.538,11		8.201.364		-47.636.902	-41.141.257,09
	<b>COUVERTURE en %</b>	-35,81%			-20,1	-44,81%	-38,25%
30	CHARGES DE PERSONNEL	16.069.145,40		636.027	4,1	15.433.118	15.670.413,15
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	16.880.458,00		1.284.469	8,2	15.595.989	17.118.912,49
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	50.925.131,31		-680.579	-1,3	51.605.710	51.623.803,10
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	19.790.000,00		30.000	0,2	19.760.000	20.616.200,05
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	60.000,00		10.000	20,0	50.000	50.000,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	6.385.572,80		2.529.773	65,6	3.855.800	2.474.787,44
42	REVENUS DES BIENS		19.419.205,85	7.365.746	61,1	12.053.460	22.789.484,21
43	RECETTES DIVERSES		13.024.174,99	-252.357	-1,9	13.276.532	13.731.192,50
46	SUBVENTIONS ACQUISES		31.215.830,71	2.492.867	8,7	28.722.964	26.744.025,73
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		7.015.557,84	2.404.798	52,2	4.610.760	3.148.156,70

## Récapitulation K - SANTÉ

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2013		VARIATION C-B 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>K - SANTÉ</b>							
	<i>Postes fixes</i>	<i>105,257 ETP</i>		<i>-8,292 ETP</i>	<i>-7,3%</i>	<i>113,549 ETP</i>	<i>108,112 ETP</i>
3	<b>CHARGES</b>	<b>1.183.922.035,24</b>		<b>1.217.197</b>	<b>0,1</b>	<b>1.182.704.838</b>	<b>1.174.738.281,18</b>
4	<b>REVENUS</b>		<b>34.146.435,46</b>	<b>-595.249</b>	<b>-1,7</b>	<b>34.741.685</b>	<b>20.769.176,35</b>
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-1.149.775.599,78</b>		<b>-1.812.447</b>		<b>-1.147.963.153</b>	<b>-1.153.969.104,83</b>
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-97,12%</b>			<b>0,1</b>	<b>-97,06%</b>	<b>-98,23%</b>
30	CHARGES DE PERSONNEL	16.632.357,87		-316.466	-1,9	16.948.824	16.620.338,96
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	3.064.282,80		155.156	5,3	2.909.127	3.135.909,07
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	40.043.458,88		6.668.611	20,0	33.374.848	37.348.897,59
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	17.718.556,49		2.727.556	18,2	14.991.000	10.729.018,02
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	1.106.406.956,11		-8.009.523	-0,7	1.114.416.479	1.106.800.854,68
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	56.423,10		-8.137	-12,6	64.560	103.262,85
41	PATENTES ET CONCESSIONS		25.061,00	13.061	108,8	12.000	17.050,00
42	REVENUS DES BIENS		6.227,82	-72	-1,1	6.300	5.025,87
43	RECETTES DIVERSES		32.054.426,54	-371.758	-1,1	32.426.185	18.729.047,09
46	SUBVENTIONS ACQUISES		2.060.720,10	-236.480	-10,3	2.297.200	2.018.053,39

# K - SANTÉ

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTÉ 2013		VARIATION C-B 2013		BUDGET 2013	COMPTÉ 2012
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>K - SANTÉ</b>							
3	<i>Postes fixes</i> <b>CHARGES</b>	105,257 ETP 1.183.922.035,24		-8,292 ETP 1.217.197	-7,3% 0,1	113,549 ETP 1.182.704.838	108,112 ETP 1.174.738.281,18
4	<b>REVENUS</b>		34.146.435,46	-595.249	-1,7	34.741.685	20.769.176,35
	<b>COUVERTURE en F</b>	-1.149.775.599,78		-1.812.447		-1.147.963.153	-1.153.969.104,83
	<b>COUVERTURE en %</b>	-97,12%			0,1	-97,06%	-98,23%
<b>K01 - RÉSEAU DE SOINS</b>							
3	<i>Postes fixes</i> <b>CHARGES</b>	9,989 ETP 1.137.376.342,13		-0,517 ETP -3.598.698	-4,9% -0,3	10,507 ETP 1.140.975.040	4,598 ETP 1.130.005.690,46
4	<b>REVENUS</b>		20.506.050,95	-6.776.677	-24,8	27.282.728	12.542.012,42
	<b>COUVERTURE en F</b>	-1.116.870.291,17		-3.177.979		-1.113.692.312	-1.117.463.678,04
	<b>COUVERTURE en %</b>	-98,20%			0,6	-97,61%	-98,89%
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.682.479,51		-33.813	-2,0	1.716.293	795.096,75
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.029.430,96		277.538	36,9	751.893	302.969,24
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	37.795.943,60		4.638.870	14,0	33.157.074	31.653.193,61
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	1.307.196,65		-1.092.803	-45,5	2.400.000	1.663.135,67
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	1.095.561.291,41		-7.388.490	-0,7	1.102.949.781	1.095.590.580,79
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES				ND		714,40
42	REVENUS DES BIENS		386,17	-154	-28,5	540	159,88
43	RECETTES DIVERSES		20.505.664,79	-6.776.523	-24,8	27.282.188	12.541.852,54
<b>K02 - RÉGULATION SANITAIRE</b>							
3	<i>Postes fixes</i> <b>CHARGES</b>	18,988 ETP 22.474.984,47		-1,400 ETP 5.516.735	-6,9% 32,5	20,388 ETP 16.958.249	23,075 ETP 19.851.154,57
4	<b>REVENUS</b>		8.456.164,23	6.664.665	372,0	1.791.499	3.314.161,34
	<b>COUVERTURE en F</b>	-14.018.820,24		1.147.930		-15.166.750	-16.536.993,23
	<b>COUVERTURE en %</b>	-62,38%			-30,3	-89,44%	-83,30%
30	CHARGES DE PERSONNEL	3.242.687,19		-115.986	-3,5	3.358.673	3.803.792,72
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	482.794,21		71.635	17,4	411.159	984.457,55
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	1.836.219,05		1.834.924	NS	1.295	5.313.228,87
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	16.342.088,49		3.842.088	30,7	12.500.000	8.998.949,90
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	570.693,48		-116.429	-16,9	687.122	749.559,94
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	502,05		502	ND		1.165,60
41	PATENTES ET CONCESSIONS		10.000,00	5.000	100,0	5.000	7.500,00
42	REVENUS DES BIENS		386,17	-154	-28,5	540	502,75
43	RECETTES DIVERSES		8.445.778,07	6.659.819	372,9	1.785.959	3.306.158,59
<b>K03 - SÉCURITÉ SANITAIRE, PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION</b>							
	<i>Postes fixes</i>	76,280 ETP		-6,374 ETP	-7,7%	82,654 ETP	80,440 ETP

# K - SANTÉ

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2013		VARIATION C-B 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>K03 - SÉCURITÉ SANITAIRE, PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION</b>							
3	<b>CHARGES</b>	<b>24.070.708,64</b>		<b>-700.840</b>	<b>-2,8</b>	<b>24.771.549</b>	<b>24.881.436,14</b>
4	<b>REVENUS</b>		<b>5.184.220,27</b>	<b>-483.238</b>	<b>-8,5</b>	<b>5.667.458</b>	<b>4.913.002,59</b>
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-18.886.488,37</b>		<b>217.602</b>		<b>-19.104.091</b>	<b>-19.968.433,55</b>
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-78,46%</b>			<b>1,7</b>	<b>-77,12%</b>	<b>-80,25%</b>
30	CHARGES DE PERSONNEL	11.707.191,17		-166.666	-1,4	11.873.857	12.021.449,49
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.552.057,63		-194.018	-11,1	1.746.075	1.848.482,29
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	411.296,22		194.816	90,0	216.480	382.475,11
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	69.271,35		-21.729	-23,9	91.000	66.932,45
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	10.274.971,22		-504.605	-4,7	10.779.576	10.460.713,95
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	55.921,05		-8.639	-13,4	64.560	101.382,85
41	PATENTES ET CONCESSIONS		15.061,00	8.061	115,2	7.000	9.550,00
42	REVENUS DES BIENS		5.455,49	235	4,5	5.220	4.363,23
43	RECETTES DIVERSES		3.102.983,69	-255.054	-7,6	3.358.038	2.881.035,96
46	SUBVENTIONS ACQUISES		2.060.720,10	-236.480	-10,3	2.297.200	2.018.053,39



# Récapitulation L - ECONOMIE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2013		VARIATION C-B 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>L - ECONOMIE</b>							
	<i>Postes fixes</i>	62,409 ETP		-5,602 ETP	-8,2%	68,011 ETP	66,397 ETP
3	<b>CHARGES</b>	<b>28.621.833,05</b>		<b>-524</b>	<b>0,0</b>	<b>28.622.357</b>	<b>37.828.734,25</b>
4	<b>REVENUS</b>		<b>77.959.424,75</b>	<b>17.087.837</b>	<b>28,1</b>	<b>60.871.588</b>	<b>74.801.609,43</b>
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>49.337.591,70</b>		<b>17.088.361</b>		<b>32.249.231</b>	<b>36.972.875,18</b>
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>172,38%</b>			<b>53,0</b>	<b>112,67%</b>	<b>97,74%</b>
30	CHARGES DE PERSONNEL	10.003.705,14		-38.408	-0,4	10.042.114	10.062.740,97
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	881.781,04		-106.529	-10,8	988.310	1.008.579,01
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	3.363,88		3.364	ND		
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	1.841.361,86		1.362.778	284,8	478.584	9.438.847,76
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS				ND		250.000,00
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	15.852.236,13		-1.201.533	-7,0	17.053.769	17.031.409,31
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	39.385,00		-20.195	-33,9	59.580	37.157,20
42	REVENUS DES BIENS		59.774.566,37	11.473.681	23,8	48.300.885	53.037.911,80
43	RECETTES DIVERSES		18.098.286,38	5.536.483	44,1	12.561.803	20.474.503,45
46	SUBVENTIONS ACQUISES		86.572,00	77.672	872,7	8.900	1.121.111,48
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES				ND		168.082,70

# L - ECONOMIE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2013		VARIATION C-B 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>L - ECONOMIE</b>							
3	<i>Postes fixes</i> <b>CHARGES</b>	62,409 ETP 28.621.833,05		-5,602 ETP -524	-8,2% 0,0	68,011 ETP 28.622.357	66,397 ETP 37.828.734,25
4	<b>REVENUS</b>		77.959.424,75	17.087.837	28,1	60.871.588	74.801.609,43
	<b>COUVERTURE en F</b>	49.337.591,70		17.088.361		32.249.231	36.972.875,18
	<b>COUVERTURE en %</b>	172,38%			53,0	112,67%	97,74%
<b>L01 - DÉVELOPPEMENT ET SOUTIEN À L'ÉCONOMIE</b>							
3	<i>Postes fixes</i> <b>CHARGES</b>	17,157 ETP 20.484.742,85		-1,766 ETP -666.120	-9,3% -3,1	18,923 ETP 21.150.863	16,989 ETP 29.607.118,99
4	<b>REVENUS</b>		19.480.118,11	5.414.346	38,5	14.065.772	24.514.539,56
	<b>COUVERTURE en F</b>	-1.004.624,75		6.080.466		-7.085.091	-5.092.579,43
	<b>COUVERTURE en %</b>	-4,90%			-85,4	-33,50%	-17,20%
30	CHARGES DE PERSONNEL	3.253.619,93		-118.832	-3,5	3.372.452	3.388.238,76
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	561.895,00		-101.566	-15,3	663.461	663.551,33
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	874.706,79		474.607	118,6	400.100	8.904.749,58
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	15.794.521,13		-920.329	-5,5	16.714.850	16.650.382,11
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES				ND		197,21
42	REVENUS DES BIENS		12.000.000,00	0	0,0	12.000.000	13.000.000,00
43	RECETTES DIVERSES		7.393.546,10	5.336.674	259,5	2.056.872	10.393.428,08
46	SUBVENTIONS ACQUISES		86.572,00	77.672	872,7	8.900	1.121.111,48
<b>L02 - MISE À DISPOSITION ET EXPLOITATION D'INFRASTRUCTURES ÉCONOMIQUES</b>							
3	<i>Postes fixes</i> <b>CHARGES</b>	57.715,00		-281.204	ND -83,0	338.919	615.427,20
4	<b>REVENUS</b>		47.733.121,00	11.467.236	31,6	36.265.885	39.999.895,73
	<b>COUVERTURE en F</b>	47.675.406,00		11.748.440		35.926.966	39.384.468,53
	<b>COUVERTURE en %</b>	82.604,88%			679,3	10.600,46%	6.399,53%
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS				ND		250.000,00
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	57.715,00		-281.204	-83,0	338.919	365.427,20
42	REVENUS DES BIENS		47.733.121,00	11.467.236	31,6	36.265.885	39.999.895,73
<b>L03 - RÉGULATION DU COMMERCE</b>							
3	<i>Postes fixes</i> <b>CHARGES</b>	45,252 ETP 8.079.375,20		-3,836 ETP 946.800	-7,8% 13,3	49,088 ETP 7.132.575	49,408 ETP 7.606.188,06
4	<b>REVENUS</b>		10.746.185,65	206.255	2,0	10.539.931	10.287.174,14
	<b>COUVERTURE en F</b>	2.666.810,45		-740.545		3.407.356	2.680.986,09
	<b>COUVERTURE en %</b>	33,01%			-30,9	47,77%	35,25%
30	CHARGES DE PERSONNEL	6.750.085,21		80.424	1,2	6.669.662	6.674.502,21
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	319.886,04		-4.963	-1,5	324.849	345.027,68
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	3.363,88		3.364	ND		
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	966.655,07		888.171	NS	78.484	534.098,18

# L - ECONOMIE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2013		VARIATION C-B 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>L03 - RÉGULATION DU COMMERCE</b>							
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES				ND		15.600,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	39.385,00		-20.195	-33,9	59.580	36.959,99
42	REVENUS DES BIENS		41.445,37	6.445	18,4	35.000	38.016,07
43	RECETTES DIVERSES		10.704.740,28	199.809	1,9	10.504.931	10.081.075,37
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES				ND		168.082,70



# Récapitulation

## M - FINANCE ET IMPÔTS

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2013		VARIATION C-B 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>M - FINANCE ET IMPÔTS</b>							
	<i>Postes fixes</i>	<i>489,123 ETP</i>		<i>-22,363 ETP</i>	<i>-4,4%</i>	<i>511,486 ETP</i>	<i>492,632 ETP</i>
3	<b>CHARGES</b>	<b>1.112.191.799,77</b>		<b>20.098.951</b>	<b>1,8</b>	<b>1.092.092.849</b>	<b>1.097.704.089,76</b>
4	<b>REVENUS</b>		<b>6.972.071.330,20</b>	<b>137.643.923</b>	<b>2,0</b>	<b>6.834.427.407</b>	<b>7.161.842.563,60</b>
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>5.859.879.530,43</b>		<b>117.544.972</b>		<b>5.742.334.558</b>	<b>6.064.138.473,84</b>
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>526,88%</b>			<b>0,2</b>	<b>525,81%</b>	<b>552,44%</b>
30	CHARGES DE PERSONNEL	63.330.859,51		-256.332	-0,4	63.587.192	61.910.871,96
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	5.540.400,89		-2.054.537	-27,1	7.594.938	5.775.189,29
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	251.067.800,65		-11.329.034	-4,3	262.396.835	285.755.510,47
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	211.414.920,91		27.809.521	15,1	183.605.400	196.304.246,22
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	574.972.371,61		7.356.476	1,3	567.615.896	541.299.247,21
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	5.865.446,20		-1.427.142	-19,6	7.292.588	6.659.024,61
40	IMPÔTS.		6.083.762.452,63	245.849.189	4,2	5.837.913.264	5.984.504.987,03
41	PATENTES ET CONCESSIONS		119.517,70	-445.065	-78,8	564.583	122.644,65
42	REVENUS DES BIENS		199.082.616,49	-58.696.350	-22,8	257.778.966	236.070.604,46
43	RECETTES DIVERSES		128.026.941,75	15.979.324	14,3	112.047.618	329.173.061,07
44	PARTS À DES RECETTES SANS AFFECTATION		513.755.531,32	-67.202.445	-11,6	580.957.976	567.043.874,54
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		47.227.568,71	3.612.569	8,3	43.615.000	42.904.939,40
46	SUBVENTIONS ACQUISES		0,00	-1.550.000	-100,0	1.550.000	1.940.676,70
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		96.701,60	96.702	ND		81.775,75

# M - FINANCE ET IMPÔTS

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2013		VARIATION C-B 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>M - FINANCE ET IMPÔTS</b>							
3	<i>Postes fixes</i> <b>CHARGES</b>	489,123 ETP 1.112.191.799,77		-22,363 ETP 20.098.951	-4,4% 1,8	511,486 ETP 1.092.092.849	492,632 ETP 1.097.704.089,76
4	<b>REVENUS</b>		6.972.071.330,20	137.643.923	2,0	6.834.427.407	7.161.842.563,60
	<b>COUVERTURE en F</b>	5.859.879.530,43		117.544.972		5.742.334.558	6.064.138.473,84
	<b>COUVERTURE en %</b>	526,88%			0,2	525,81%	552,44%
<b>M01 - IMPÔTS, TAXES ET DROITS</b>							
3	<i>Postes fixes</i> <b>CHARGES</b>	395.225.227,07		10.083.227	2,6	385.142.000	347.500.858,40
4	<b>REVENUS</b>		6.627.901.331,55	223.736.234	3,5	6.404.165.098	6.680.480.321,30
	<b>COUVERTURE en F</b>	6.232.676.104,48		213.653.006		6.019.023.098	6.332.979.462,90
	<b>COUVERTURE en %</b>	1.576,99%			0,9	1.562,81%	1.822,44%
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	192.275.885,46		8.715.885	4,7	183.560.000	157.162.369,49
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	202.949.341,61		1.367.342	0,7	201.582.000	190.171.406,21
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES				ND		167.082,70
40	IMPÔTS.		6.083.762.452,63	245.849.189	4,2	5.837.913.264	5.984.504.987,03
43	RECETTES DIVERSES		91.407.600,13	2.407.600	2,7	89.000.000	230.401.652,09
44	PARTS À DES RECETTES SANS AFFECTATION		405.589.678,32	-28.137.156	-6,5	433.726.834	422.751.885,54
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		47.141.600,47	3.616.600	8,3	43.525.000	42.821.796,64
<b>M02 - GESTION DES ACTIFS ET DES PASSIFS DES PATRIMOINES FINANCIER ET ADMINISTRATIF</b>							
3	<i>Postes fixes</i> <b>CHARGES</b>	276.140.401,24		13.743.566	5,2	262.396.835	324.842.458,33
4	<b>REVENUS</b>		226.662.523,52	-86.812.775	-27,7	313.475.299	366.324.311,37
	<b>COUVERTURE en F</b>	-49.477.877,72		-100.556.342		51.078.464	41.481.853,04
	<b>COUVERTURE en %</b>	-17,92%			-192,0	19,47%	12,77%
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	251.067.800,65		-11.329.034	-4,3	262.396.835	285.755.510,47
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	19.083.466,59		19.083.467	ND		39.086.947,86
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	5.989.134,00		5.989.134	ND		
41	PATENTES ET CONCESSIONS		119.517,70	-445.065	-78,8	564.583	122.644,65
42	REVENUS DES BIENS		199.082.616,49	-58.696.350	-22,8	257.778.966	236.070.604,46
43	RECETTES DIVERSES		27.731.677,33	12.943.927	87,5	14.787.750	89.235.123,56
44	PARTS À DES RECETTES SANS AFFECTATION		-271.288,00	-39.065.288	-100,7	38.794.000	38.955.262,00
46	SUBVENTIONS ACQUISES		0,00	-1.550.000	-100,0	1.550.000	1.940.676,70
<b>M03 - PÉRÉQUATION FINANCIÈRE INTERCANTONALE</b>							
	<i>Postes fixes</i>				ND		

# M - FINANCE ET IMPÔTS

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2013		VARIATION C-B 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>M03 - PÉRÉQUATION FINANCIÈRE INTERCANTONALE</b>							
3	CHARGES	366.033.896,00		0	0,0	366.033.896	351.127.841,00
4	REVENUS		108.437.141,00	-1	0,0	108.437.142	105.336.727,00
	COUVERTURE en F	-257.596.755,00		-1		-257.596.754	-245.791.114,00
	COUVERTURE en %	-70,38%			0,0	-70,38%	-70,00%
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	366.033.896,00		0	0,0	366.033.896	351.127.841,00
44	PARTS À DES RECETTES SANS AFFECTATION		108.437.141,00	-1	0,0	108.437.142	105.336.727,00
<b>M04 - PRODUCTION ET PERCEPTION DES IMPÔTS</b>							
	<i>Postes fixes</i>	489,123 ETP		-22,363 ETP	-4,4%	511,486 ETP	492,632 ETP
3	CHARGES	74.792.275,46		-3.727.842	-4,7	78.520.118	74.232.932,03
4	REVENUS		9.070.334,13	720.466	8,6	8.349.868	9.701.203,93
	COUVERTURE en F	-65.721.941,33		4.448.308		-70.170.250	-64.531.728,10
	COUVERTURE en %	-87,87%			-1,7	-89,37%	-86,93%
30	CHARGES DE PERSONNEL	63.330.859,51		-256.332	-0,4	63.587.192	61.910.871,96
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	5.540.400,89		-2.054.537	-27,1	7.594.938	5.775.189,29
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	55.568,86		10.169	22,4	45.400	54.928,87
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	5.865.446,20		-1.427.142	-19,6	7.292.588	6.491.941,91
43	RECETTES DIVERSES		8.887.664,29	627.796	7,6	8.259.868	9.536.285,42
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		85.968,24	-4.032	-4,5	90.000	83.142,76
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		96.701,60	96.702	ND		81.775,75



## Récapitulation N - CULTURE, SPORT ET LOISIRS

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2013		VARIATION C-B 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>N - CULTURE, SPORT ET LOISIRS</b>							
	<i>Postes fixes</i>	48,404 ETP		-4,391 ETP	-8,3%	52,795 ETP	47,000 ETP
3	<b>CHARGES</b>	<b>86.875.345,41</b>		<b>-1.611.358</b>	<b>-1,8</b>	<b>88.486.704</b>	<b>84.546.574,39</b>
4	<b>REVENUS</b>		<b>3.581.285,39</b>	<b>722.586</b>	<b>25,3</b>	<b>2.858.700</b>	<b>2.585.991,90</b>
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-83.294.060,03</b>		<b>2.333.944</b>		<b>-85.628.004</b>	<b>-81.960.582,49</b>
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-95,88%</b>			<b>-0,9</b>	<b>-96,77%</b>	<b>-96,94%</b>
30	CHARGES DE PERSONNEL	8.762.645,12		-437.405	-4,8	9.200.050	8.163.526,25
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	4.010.206,67		-125.093	-3,0	4.135.300	4.429.440,07
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	1.762.935,24		236.960	15,5	1.525.975	2.471.604,91
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	24.542,00		-15.502	-38,7	40.044	12.590,45
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	72.312.382,58		-1.272.952	-1,7	73.585.335	69.468.264,46
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	2.633,80		2.634	ND		1.148,25
42	REVENUS DES BIENS		7,60	8	ND		80,00
43	RECETTES DIVERSES		2.747.157,66	664.235	31,9	2.082.923	2.106.668,35
46	SUBVENTIONS ACQUISES		834.120,13	58.343	7,5	775.777	479.243,55

# N - CULTURE, SPORT ET LOISIRS

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2013		VARIATION C-B 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>N - CULTURE, SPORT ET LOISIRS</b>							
3	<i>Postes fixes</i> <b>CHARGES</b>	48,404 ETP 86.875.345,41		-4,391 ETP -1.611.358	-8,3% -1,8	52,795 ETP 88.486.704	47,000 ETP 84.546.574,39
4	<b>REVENUS</b>		3.581.285,39	722.586	25,3	2.858.700	2.585.991,90
	<b>COUVERTURE en F</b>	-83.294.060,03		2.333.944		-85.628.004	-81.960.582,49
	<b>COUVERTURE en %</b>	-95,88%			-0,9	-96,77%	-96,94%
<b>N01 - CULTURE</b>							
3	<i>Postes fixes</i> <b>CHARGES</b>	12,000 ETP 70.756.838,23		-0,800 ETP -397.323	-6,3% -0,6	12,800 ETP 71.154.161	12,500 ETP 68.967.818,82
4	<b>REVENUS</b>		917.179,46	598.657	187,9	318.522	399.086,18
	<b>COUVERTURE en F</b>	-69.839.658,77		995.980		-70.835.639	-68.568.732,64
	<b>COUVERTURE en %</b>	-98,70%			-0,9	-99,55%	-99,42%
30	CHARGES DE PERSONNEL	2.427.077,04		-157.566	-6,1	2.584.643	2.394.575,70
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.503.468,32		-104.120	-6,5	1.607.588	1.497.913,20
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	348.166,94		329.067	NS	19.100	18.979,11
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	66.476.728,13		-466.102	-0,7	66.942.830	65.055.762,56
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	1.397,80		1.398	ND		588,25
43	RECETTES DIVERSES		618.179,46	599.657	NS	18.522	22.137,63
46	SUBVENTIONS ACQUISES		299.000,00	-1.000	-0,3	300.000	376.948,55
<b>N02 - SPORT ET LOISIRS</b>							
3	<i>Postes fixes</i> <b>CHARGES</b>	6,604 ETP 5.510.516,04		-1,041 ETP -939.834	-13,6% -14,6	7,645 ETP 6.450.351	6,300 ETP 3.796.676,92
4	<b>REVENUS</b>		392.989,28	-39.919	-9,2	432.908	349.585,82
	<b>COUVERTURE en F</b>	-5.117.526,77		899.916		-6.017.443	-3.447.091,10
	<b>COUVERTURE en %</b>	-92,87%			-0,5	-93,29%	-90,79%
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.333.014,61		-116.344	-8,0	1.449.359	1.121.682,50
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	528.299,68		-77.268	-12,8	605.568	478.912,07
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES			-6.875	-100,0	6.875	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	24.542,00		-15.502	-38,7	40.044	12.590,45
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	3.623.423,75		-725.081	-16,7	4.348.505	2.183.491,90
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	1.236,00		1.236	ND		
42	REVENUS DES BIENS				ND		80,00
43	RECETTES DIVERSES		269.471,15	135.785	101,6	133.686	247.210,82
46	SUBVENTIONS ACQUISES		123.518,13	-175.704	-58,7	299.222	102.295,00
<b>N03 - MISE EN VALEUR ET PROTECTION DU PATRIMOINE ET DES SITES GENEVOIS</b>							
	<i>Postes fixes</i>	29,800 ETP		-2,550 ETP	-7,9%	32,350 ETP	28,200 ETP

## N - CULTURE, SPORT ET LOISIRS

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2013		VARIATION C-B 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>N03 - MISE EN VALEUR ET PROTECTION DU PATRIMOINE ET DES SITES GENEVOIS</b>							
3	<b>CHARGES</b>	10.607.991,14		-274.201	-2,5	10.882.192	11.782.078,65
4	<b>REVENUS</b>		2.271.116,65	163.847	7,8	2.107.270	1.837.319,90
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-8.336.874,49</b>		<b>438.048</b>		<b>-8.774.922</b>	<b>-9.944.758,75</b>
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-78,59%</b>			<b>-2,5</b>	<b>-80,64%</b>	<b>-84,41%</b>
30	CHARGES DE PERSONNEL	5.002.553,47		-163.495	-3,2	5.166.048	4.647.268,05
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.978.438,67		56.295	2,9	1.922.144	2.452.614,80
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	1.414.768,30		-85.232	-5,7	1.500.000	2.452.625,80
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	2.212.230,70		-81.769	-3,6	2.294.000	2.229.010,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES				ND		560,00
42	REVENUS DES BIENS		7,60	8	ND		
43	RECETTES DIVERSES		1.859.507,05	-71.208	-3,7	1.930.715	1.837.319,90
46	SUBVENTIONS ACQUISES		411.602,00	235.047	133,1	176.555	



## Récapitulation O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2013		VARIATION C-B 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE</b>							
	<i>Postes fixes</i>	<i>175,640 ETP</i>		<i>-6,488 ETP</i>	<i>-3,6%</i>	<i>182,129 ETP</i>	<i>177,309 ETP</i>
3	<b>CHARGES</b>	<b>60.082.483,63</b>		<b>-1.983.961</b>	<b>-3,2</b>	<b>62.066.445</b>	<b>60.683.393,61</b>
4	<b>REVENUS</b>		<b>2.514.197,55</b>	<b>45.128</b>	<b>1,8</b>	<b>2.469.069</b>	<b>2.263.415,32</b>
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-57.568.286,08</b>		<b>2.029.089</b>		<b>-59.597.375</b>	<b>-58.419.978,29</b>
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-95,82%</b>			<b>-0,2</b>	<b>-96,02%</b>	<b>-96,27%</b>
30	CHARGES DE PERSONNEL	38.351.837,50		-281.221	-0,7	38.633.058	38.529.156,66
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	13.857.302,20		-1.392.624	-9,1	15.249.926	14.668.320,15
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	827.618,15		399.102	93,1	428.517	938.775,60
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	224.510,00		1.010	0,5	223.500	224.525,00
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	6.813.495,45		-708.149	-9,4	7.521.644	6.284.155,20
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	7.720,33		-2.080	-21,2	9.800	38.461,00
41	PATENTES ET CONCESSIONS		352.226,32	-27.774	-7,3	380.000	455.607,26
42	REVENUS DES BIENS		8,37	-45	-84,2	53	
43	RECETTES DIVERSES		2.161.962,86	97.947	4,7	2.064.016	1.798.796,06
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES			-25.000	-100,0	25.000	
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES				ND		9.012,00

# O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTÉ 2013		VARIATION C-B 2013		BUDGET 2013	COMPTÉ 2012
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE</b>							
3	<i>Postes fixes</i> <b>CHARGES</b>	175,640 ETP 60.082.483,63		-6,488 ETP -1.983.961	-3,6% -3,2	182,129 ETP 62.066.445	177,309 ETP 60.683.393,61
4	<b>REVENUS</b>		2.514.197,55	45.128	1,8	2.469.069	2.263.415,32
	<b>COUVERTURE en F</b>	-57.568.286,08		2.029.089		-59.597.375	-58.419.978,29
	<b>COUVERTURE en %</b>	-95,82%			-0,2	-96,02%	-96,27%
<b>O01 - GRAND CONSEIL..</b>							
3	<i>Postes fixes</i> <b>CHARGES</b>	20,900 ETP 11.311.100,37		-3,400 ETP -727.496	-14,0% -6,0	24,300 ETP 12.038.596	21,700 ETP 10.961.065,75
4	<b>REVENUS</b>		53.560,65	-24.906	-31,7	78.467	96.319,70
	<b>COUVERTURE en F</b>	-11.257.539,72		702.589		-11.960.129	-10.864.746,05
	<b>COUVERTURE en %</b>	-99,53%			0,2	-99,35%	-99,12%
30	CHARGES DE PERSONNEL	7.753.584,34		-438.409	-5,4	8.191.993	7.320.511,46
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	3.324.946,94		-324.153	-8,9	3.649.100	3.429.525,22
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	231.449,09		38.946	20,2	192.503	207.909,07
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	1.120,00		-3.880	-77,6	5.000	3.120,00
43	RECETTES DIVERSES		53.560,65	-24.906	-31,7	78.467	87.307,70
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES				ND		9.012,00
<b>O02 - CONSTITUANTE..</b>							
3	<i>Postes fixes</i> <b>CHARGES</b>				ND		3.175.925,71
4	<b>REVENUS</b>	0,00		0	ND		90.290,30
	<b>COUVERTURE en F</b>	0,00		0	ND		-3.085.635,41
	<b>COUVERTURE en %</b>				ND		-97,16%
30	CHARGES DE PERSONNEL	0,00		0	ND		1.344.041,55
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	0,00		0	ND		1.583.210,08
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	0,00		0	ND		213.812,08
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES				ND		34.862,00
43	RECETTES DIVERSES				ND		90.290,30
<b>O03 - CONSEIL D'ETAT</b>							
3	<i>Postes fixes</i> <b>CHARGES</b>	52,090 ETP 12.439.413,66		2,602 ETP -108.106	5,3% -0,9	49,488 ETP 12.547.520	48,275 ETP 11.283.138,65
4	<b>REVENUS</b>		1.166.930,52	-657.614	-36,0	1.824.545	1.447.465,42
	<b>COUVERTURE en F</b>	-11.272.483,14		-549.508		-10.722.975	-9.835.673,23
	<b>COUVERTURE en %</b>	-90,62%			6,0	-85,46%	-87,17%
30	CHARGES DE PERSONNEL	8.919.484,85		91.508	1,0	8.827.977	8.606.304,87
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	2.626.552,44		-189.151	-6,7	2.815.703	2.340.063,74
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	888.243,95		-11.756	-1,3	900.000	336.770,05
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	5.132,42		1.292	33,7	3.840	

# O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2013		VARIATION C-B 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>O03 - CONSEIL D'ETAT</b>							
41	PATENTES ET CONCESSIONS		352.226,32	-27.774	-7,3	380.000	455.607,26
42	REVENUS DES BIENS			-53	-100,0	53	
43	RECETTES DIVERSES		814.704,20	-629.787	-43,6	1.444.492	991.858,16
<b>O04 - SERVICES GÉNÉRAUX.</b>							
	<i>Postes fixes</i>	<i>74,650 ETP</i>		<i>-3,750 ETP</i>	<i>-4,8%</i>	<i>78,400 ETP</i>	<i>79,750 ETP</i>
3	<b>CHARGES</b>	<b>17.508.003,88</b>		<b>274.991</b>	<b>1,6</b>	<b>17.233.013</b>	<b>17.487.690,77</b>
4	<b>REVENUS</b>		<b>106.994,47</b>	<b>-43.643</b>	<b>-29,0</b>	<b>150.637</b>	<b>139.616,71</b>
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-17.401.009,41</b>		<b>-318.633</b>		<b>-17.082.376</b>	<b>-17.348.074,06</b>
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-99,39%</b>			<b>0,3</b>	<b>-99,13%</b>	<b>-99,20%</b>
30	CHARGES DE PERSONNEL	15.643.885,11		226.955	1,5	15.416.930	15.767.658,31
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.361.711,80		-195.351	-12,5	1.557.063	1.379.094,51
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	277.712,17		242.192	681,8	35.520	116.186,95
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	224.510,00		1.010	0,5	223.500	224.525,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	184,80		185	ND		226,00
42	REVENUS DES BIENS		8,37	8	ND		
43	RECETTES DIVERSES		106.986,10	-18.651	-14,8	125.637	139.616,71
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES			-25.000	-100,0	25.000	
<b>O04.01 - AUDITS DE LA COUR DES COMPTES</b>							
	<i>Postes fixes</i>	<i>3,000 ETP</i>		<i>0,000 ETP</i>	<i>0,0%</i>	<i>3,000 ETP</i>	<i>3,000 ETP</i>
3	<b>CHARGES</b>	<b>4.102.952,78</b>		<b>92.032</b>	<b>2,3</b>	<b>4.010.921</b>	<b>3.649.107,28</b>
4	<b>REVENUS</b>		<b>7.066,75</b>	<b>4.878</b>	<b>222,8</b>	<b>2.189</b>	<b>4.322,40</b>
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-4.095.886,03</b>		<b>-87.154</b>		<b>-4.008.732</b>	<b>-3.644.784,88</b>
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-99,83%</b>			<b>-0,1</b>	<b>-99,95%</b>	<b>-99,88%</b>
30	CHARGES DE PERSONNEL	3.716.851,02		-16.488	-0,4	3.733.339	3.452.326,91
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	356.007,54		89.546	33,6	266.462	137.222,17
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	30.094,22		18.974	170,6	11.120	59.558,20
43	RECETTES DIVERSES		7.066,75	4.878	222,8	2.189	4.322,40
<b>O04.02 - EVALUATIONS DE POLITIQUES PUBLIQUES</b>							
	<i>Postes fixes</i>				<i>ND</i>		
3	<b>CHARGES</b>	<b>244.095,65</b>		<b>-68.702</b>	<b>-22,0</b>	<b>312.798</b>	<b>599.754,25</b>
4	<b>REVENUS</b>		<b>111,50</b>	<b>-154</b>	<b>-57,9</b>	<b>265</b>	<b>157,20</b>
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-243.984,15</b>		<b>68.549</b>		<b>-312.533</b>	<b>-599.597,05</b>
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-99,95%</b>			<b>0,0</b>	<b>-99,92%</b>	<b>-99,97%</b>
30	CHARGES DE PERSONNEL	217.456,70		-37.179	-14,6	254.636	420.410,70
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	26.638,95		-31.523	-54,2	58.162	179.343,55
43	RECETTES DIVERSES		111,50	-154	-57,9	265	157,20
<b>O04.03 - MISE À DISPOSITION D'INFORMATIONS STATISTIQUES PUBLIQUES</b>							
	<i>Postes fixes</i>	<i>26,050 ETP</i>		<i>-0,400 ETP</i>	<i>-1,5%</i>	<i>26,450 ETP</i>	<i>27,450 ETP</i>

# O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2013		VARIATION C-B 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>O04.03 - MISE À DISPOSITION D'INFORMATIONS STATISTIQUES PUBLIQUES</b>							
3	CHARGES	4.595.359,69		7.572	0,2	4.587.788	4.828.315,95
4	REVENUS		53.586,22	-41.631	-43,7	95.217	75.475,25
	COUVERTURE en F	-4.541.773,47		-49.202		-4.492.571	-4.752.840,70
	COUVERTURE en %	-98,83%			0,9	-97,92%	-98,44%
30	CHARGES DE PERSONNEL	4.032.882,80		95.918	2,4	3.936.965	4.192.718,55
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	561.285,41		-89.538	-13,8	650.823	635.591,40
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	1.191,48		1.191	ND		6,00
42	REVENUS DES BIENS		7,52	8	ND		
43	RECETTES DIVERSES		53.578,70	-41.638	-43,7	95.217	75.475,25
<b>O04.04 - SURVEILLANCE DES FONDATIONS ET INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE..</b>							
	<i>Postes fixes</i>				ND		
<b>O04.05 - CONTRÔLE DE LA CONFORMITÉ DES DÉCISIONS COMMUNALES</b>							
	<i>Postes fixes</i>	5,450 ETP		0,000 ETP	0,0%	5,450 ETP	5,450 ETP
3	CHARGES	780.826,69		-4.273	-0,5	785.100	788.358,29
4	REVENUS		628,20	-156	-19,9	784	1.649,45
	COUVERTURE en F	-780.198,49		4.118		-784.316	-786.708,84
	COUVERTURE en %	-99,92%			0,0	-99,90%	-99,79%
30	CHARGES DE PERSONNEL	766.714,15		19.114	2,6	747.600	773.193,20
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	14.112,54		-23.387	-62,4	37.500	15.165,09
43	RECETTES DIVERSES		628,20	-156	-19,9	784	1.649,45
<b>O04.06 - SURVEILLANCE DE LA BONNE APPLICATION DE LA LIPAD</b>							
	<i>Postes fixes</i>	2,000 ETP		0,000 ETP	0,0%	2,000 ETP	3,000 ETP
3	CHARGES	1.049.237,08		400.399	61,7	648.838	851.122,48
4	REVENUS		26.955,00	26.528	NS	427	1.140,40
	COUVERTURE en F	-1.022.282,08		-373.871		-648.411	-849.982,08
	COUVERTURE en %	-97,43%			-2,5	-99,93%	-99,87%
30	CHARGES DE PERSONNEL	754.703,15		225.028	42,5	529.675	783.824,39
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	83.180,93		-35.982	-30,2	119.163	41.378,09
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	211.168,20		211.168	ND		25.920,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	184,80		185	ND		
43	RECETTES DIVERSES		26.955,00	26.528	NS	427	1.140,40
<b>O04.07 - ARCHIVES D'ETAT</b>							
	<i>Postes fixes</i>	14,600 ETP		-1,000 ETP	-6,4%	15,600 ETP	15,600 ETP
3	CHARGES	2.583.371,03		-2.103	-0,1	2.585.474	2.549.096,87
4	REVENUS		15.452,60	-27.215	-63,8	42.668	23.463,41
	COUVERTURE en F	-2.567.918,43		-25.112		-2.542.806	-2.525.633,46
	COUVERTURE en %	-99,40%			1,1	-98,35%	-99,08%
30	CHARGES DE PERSONNEL	2.043.370,19		39.442	2,0	2.003.928	2.011.519,46
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	281.979,42		-53.367	-15,9	335.346	283.778,71

# O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2013		VARIATION C-B 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>004.07 - ARCHIVES D'ETAT</b>							
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	33.511,42		10.811	47,6	22.700	29.047,70
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	224.510,00		1.010	0,5	223.500	224.525,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES				ND		226,00
42	REVENUS DES BIENS		0,85	1	ND		
43	RECETTES DIVERSES		15.451,75	-2.216	-12,5	17.668	23.463,41
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES			-25.000	-100,0	25.000	
<b>004.08 - AUDITS ET EXPERTISES DE L'ICF</b>							
	<i>Postes fixes</i>	<i>23,550 ETP</i>		<i>-2,350 ETP</i>	<i>-9,1%</i>	<i>25,900 ETP</i>	<i>25,250 ETP</i>
3	<b>CHARGES</b>	<b>4.152.160,96</b>		<b>-149.933</b>	<b>-3,5</b>	<b>4.302.094</b>	<b>4.221.935,65</b>
4	<b>REVENUS</b>		<b>3.194,20</b>	<b>-5.893</b>	<b>-64,8</b>	<b>9.087</b>	<b>33.408,60</b>
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-4.148.966,76</b>		<b>144.040</b>		<b>-4.293.007</b>	<b>-4.188.527,05</b>
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-99,92%</b>			<b>0,1</b>	<b>-99,79%</b>	<b>-99,21%</b>
30	CHARGES DE PERSONNEL	4.111.907,10		-98.880	-2,3	4.210.787	4.133.665,10
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	38.507,01		-51.100	-57,0	89.607	86.615,50
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	1.746,85		47	2,8	1.700	1.655,05
43	RECETTES DIVERSES		3.194,20	-5.893	-64,8	9.087	33.408,60
<b>005 - DÉVELOPPEMENT DURABLE</b>							
	<i>Postes fixes</i>	<i>5,648 ETP</i>		<i>-0,053 ETP</i>	<i>-0,9%</i>	<i>5,701 ETP</i>	<i>5,678 ETP</i>
3	<b>CHARGES</b>	<b>1.072.664,49</b>		<b>-30.281</b>	<b>-2,7</b>	<b>1.102.945</b>	<b>1.043.773,99</b>
4	<b>REVENUS</b>		<b>4.638,24</b>	<b>3.969</b>	<b>593,3</b>	<b>669</b>	<b>2.818,52</b>
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-1.068.026,25</b>		<b>34.250</b>		<b>-1.102.276</b>	<b>-1.040.955,48</b>
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-99,57%</b>			<b>-0,4</b>	<b>-99,94%</b>	<b>-99,73%</b>
30	CHARGES DE PERSONNEL	904.557,81		35.084	4,0	869.474	828.467,09
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	95.106,68		-53.224	-35,9	148.331	127.750,11
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	0,00		-141	-100,0	141	3,79
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	73.000,00		-12.000	-14,1	85.000	87.300,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES				ND		253,00
43	RECETTES DIVERSES		4.638,24	3.969	593,3	669	2.818,52
<b>006 - EXERCICES DES DROITS POLITIQUES</b>							
	<i>Postes fixes</i>	<i>11,618 ETP</i>		<i>-0,166 ETP</i>	<i>-1,4%</i>	<i>11,784 ETP</i>	<i>10,178 ETP</i>
3	<b>CHARGES</b>	<b>8.577.207,51</b>		<b>-294.500</b>	<b>-3,3</b>	<b>8.871.708</b>	<b>7.021.497,56</b>
4	<b>REVENUS</b>		<b>332.552,96</b>	<b>169.530</b>	<b>104,0</b>	<b>163.023</b>	<b>196.841,12</b>
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-8.244.654,55</b>		<b>464.030</b>		<b>-8.708.685</b>	<b>-6.824.656,45</b>
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-96,12%</b>			<b>-2,1</b>	<b>-98,16%</b>	<b>-97,20%</b>
30	CHARGES DE PERSONNEL	3.038.979,14		-142.821	-4,5	3.181.800	2.532.577,92
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	5.276.945,26		-192.002	-3,5	5.468.948	4.446.319,64
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	260.000,00		40.000	18,2	220.000	42.600,00

# O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2013		VARIATION C-B 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>O06 - EXERCICES DES DROITS POLITIQUES</b>							
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	1.283,11		323	33,7	960	
43	RECETTES DIVERSES		332.552,96	169.530	104,0	163.023	196.841,12
<b>O07 - GENÈVE INTERNATIONALE</b>							
	<i>Postes fixes</i>	<i>6,108 ETP</i>		<i>-0,916 ETP</i>	<i>-13,0%</i>	<i>7,024 ETP</i>	<i>6,937 ETP</i>
3	<b>CHARGES</b>	<b>7.209.975,58</b>		<b>-628.836</b>	<b>-8,0</b>	<b>7.838.812</b>	<b>7.567.067,23</b>
4	<b>REVENUS</b>		<b>56.636,49</b>	<b>55.669</b>	<b>NS</b>	<b>967</b>	<b>847,55</b>
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-7.153.339,09</b>		<b>684.505</b>		<b>-7.837.844</b>	<b>-7.566.219,68</b>
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-99,21%</b>			<b>-0,8</b>	<b>-99,99%</b>	<b>-99,99%</b>
30	CHARGES DE PERSONNEL	1.158.970,32		-4.367	-0,4	1.163.338	1.128.574,00
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.017.556,88		-281.173	-21,6	1.298.730	1.140.608,70
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	56,88		-43	-43,1	100	56,88
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	5.033.391,50		-343.253	-6,4	5.376.644	5.297.827,65
43	RECETTES DIVERSES		56.636,49	55.669	NS	967	847,55
<b>O08 - RÉGIONAL ET TRANSFRONTALIER</b>							
	<i>Postes fixes</i>	<i>4,626 ETP</i>		<i>-0,805 ETP</i>	<i>-14,8%</i>	<i>5,432 ETP</i>	<i>4,790 ETP</i>
3	<b>CHARGES</b>	<b>1.964.118,14</b>		<b>-469.733</b>	<b>-19,3</b>	<b>2.433.851</b>	<b>2.143.233,93</b>
4	<b>REVENUS</b>		<b>792.884,22</b>	<b>542.123</b>	<b>216,2</b>	<b>250.761</b>	<b>289.216,00</b>
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-1.171.233,92</b>		<b>1.011.856</b>		<b>-2.183.090</b>	<b>-1.854.017,93</b>
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-59,63%</b>			<b>-33,5</b>	<b>-89,70%</b>	<b>-86,51%</b>
30	CHARGES DE PERSONNEL	932.375,93		-49.171	-5,0	981.547	1.001.021,47
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	154.482,20		-157.569	-50,5	312.051	221.748,14
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	318.400,01		118.147	59,0	200.253	400.806,83
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	558.860,00		-381.140	-40,5	940.000	519.657,50
43	RECETTES DIVERSES		792.884,22	542.123	216,2	250.761	289.216,00

# Récapitulation

## P - ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2013		VARIATION C-B 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>P - ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS</b>							
	<i>Postes fixes</i>	<i>1.104,308 ETP</i>		<i>-61,926 ETP</i>	<i>-5,3%</i>	<i>1.166,234 ETP</i>	<i>1.130,555 ETP</i>
3	<b>CHARGES</b>	<b>1.574.002.020,38</b>		<b>184.340.617</b>	<b>13,3</b>	<b>1.389.661.403</b>	<b>1.474.049.535,38</b>
4	<b>REVENUS</b>		<b>1.087.329.833,32</b>	<b>174.274.924</b>	<b>19,1</b>	<b>913.054.909</b>	<b>155.179.320,99</b>
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-486.672.187,05</b>		<b>-10.065.693</b>		<b>-476.606.494</b>	<b>-1.318.870.214,39</b>
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-30,92%</b>			<b>-9,8</b>	<b>-34,30%</b>	<b>-89,47%</b>
30	CHARGES DE PERSONNEL	244.141.135,12		222.249	0,1	243.918.886	207.342.565,74
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	216.640.682,68		-1.239.074	-0,6	217.879.756	217.904.563,11
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	79,65		80	ND		3.156,39
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	1.108.539.532,00		185.268.824	20,1	923.270.708	1.042.974.145,25
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	273.157,30		-147.843	-35,1	421.000	379.377,27
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	3.127.214,48		-207.318	-6,2	3.334.532	4.187.992,00
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	611.598,50		573.199	NS	38.400	747.969,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	668.620,64		-129.500	-16,2	798.121	509.766,61
42	REVENUS DES BIENS		107.723.365,16	-1.161.068	-1,1	108.884.433	110.153.227,89
43	RECETTES DIVERSES		967.055.728,85	173.969.602	21,9	793.086.126	33.831.916,42
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		3.178.754,04	-221.246	-6,5	3.400.000	3.637.080,92
46	SUBVENTIONS ACQUISES		8.590.016,90	1.032.270	13,7	7.557.747	6.655.646,03
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		611.598,50	573.199	NS	38.400	747.969,00
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		170.369,88	82.167	93,2	88.203	153.480,72

# P - ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTÉ 2013		VARIATION C-B 2013		BUDGET 2013	COMPTÉ 2012
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>P - ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS</b>							
3	<i>Postes fixes</i> <b>CHARGES</b>	1.104.308 ETP <b>1.574.002.020,38</b>		-61.926 ETP <b>184.340.617</b>	-5,3% <b>13,3</b>	1.166,234 ETP <b>1.389.661.403</b>	1.130.555 ETP <b>1.474.049.535,38</b>
4	<b>REVENUS</b>		1.087.329.833,32	174.274.924	19,1	913.054.909	155.179.320,99
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-486.672.187,05</b>		<b>-10.065.693</b>		<b>-476.606.494</b>	<b>-1.318.870.214,39</b>
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-30,92%</b>			<b>-9,8</b>	<b>-34,30%</b>	<b>-89,47%</b>
<b>P01 - ETATS-MAJORS ET ACTIVITÉS DE SUPPORT DÉPARTEMENTALES</b>							
3	<i>Postes fixes</i> <b>CHARGES</b>	374,653 ETP <b>81.525.139,55</b>		-15,551 ETP <b>-4.257.664</b>	-4,0% <b>-5,0</b>	390,203 ETP <b>85.782.803</b>	383,404 ETP <b>84.712.073,74</b>
4	<b>REVENUS</b>		5.749.989,79	4.049.790	238,2	1.700.200	8.717.457,15
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-75.775.149,76</b>		<b>8.307.453</b>		<b>-84.082.603</b>	<b>-75.994.616,59</b>
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-92,95%</b>			<b>-5,2</b>	<b>-98,02%</b>	<b>-89,71%</b>
30	CHARGES DE PERSONNEL	67.798.586,53		-822.015	-1,2	68.620.602	68.302.797,86
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	7.586.357,69		-957.264	-11,2	8.543.621	9.595.600,69
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	79,65		80	ND		3.156,39
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	2.238.601,80		-2.627.751	-54,0	4.866.353	2.739.288,03
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	273.157,30		-147.843	-35,1	421.000	379.377,27
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	2.982.683,48		-207.318	-6,5	3.190.001	2.906.083,05
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	611.598,50		573.199	NS	38.400	747.969,00
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	34.074,59		-68.751	-66,9	102.826	37.801,44
42	REVENUS DES BIENS		2.139,16	-64.034	-96,8	66.173	859,81
43	RECETTES DIVERSES		4.899.656,47	3.459.132	240,1	1.440.524	7.813.447,71
46	SUBVENTIONS ACQUISES		66.225,78	-20.674	-23,8	86.900	19.849,91
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		611.598,50	573.199	NS	38.400	747.969,00
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES		170.369,88	102.167	149,8	68.203	135.330,72
<b>P02 - GESTION TRANSVERSALE DES RESSOURCES HUMAINES</b>							
3	<i>Postes fixes</i> <b>CHARGES</b>	88,249 ETP <b>967.166.785,16</b>		6,111 ETP <b>174.395.136</b>	7,4% <b>22,0</b>	82,138 ETP <b>792.771.649</b>	82,552 ETP <b>867.235.893,81</b>
4	<b>REVENUS</b>		954.675.746,12	170.402.698	21,7	784.273.048	21.611.504,76
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-12.491.039,04</b>		<b>-3.992.438</b>		<b>-8.498.601</b>	<b>-845.624.389,04</b>
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-1,29%</b>			<b>20,5</b>	<b>-1,07%</b>	<b>-97,51%</b>
30	CHARGES DE PERSONNEL	85.048.449,82		-2.453.422	-2,8	87.501.872	52.893.266,50
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.391.020,06		201.334	16,9	1.189.686	2.508.568,58
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	880.727.315,28		176.647.224	25,1	704.080.091	811.833.098,73
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES				ND		960,00
42	REVENUS DES BIENS		16,00	16	ND		76,00
43	RECETTES DIVERSES		954.480.654,12	170.249.606	21,7	784.231.048	21.582.856,76
46	SUBVENTIONS ACQUISES		195.076,00	153.076	364,5	42.000	28.572,00

# P - ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTÉ 2013		VARIATION C-B 2013		BUDGET 2013	COMPTÉ 2012
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>P03 - GESTION FINANCIÈRE TRANSVERSALE ET ACHATS</b>							
	<i>Postes fixes</i>	109,456 ETP		-5,837 ETP	-5,1%	115,293 ETP	110,824 ETP
3	<b>CHARGES</b>	<b>20.070.736,37</b>		<b>13.051</b>	<b>0,1</b>	<b>20.057.686</b>	<b>20.805.009,70</b>
4	<b>REVENUS</b>		<b>392.575,27</b>	<b>-339.154</b>	<b>-46,3</b>	<b>731.729</b>	<b>367.870,75</b>
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-19.678.161,10</b>		<b>-352.204</b>		<b>-19.325.957</b>	<b>-20.437.138,95</b>
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-98,04%</b>			<b>1,8</b>	<b>-96,35%</b>	<b>-98,23%</b>
30	CHARGES DE PERSONNEL	17.065.027,93		-245.124	-1,4	17.310.152	17.037.748,31
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	2.408.357,44		-17.877	-0,7	2.426.234	2.889.428,40
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	359.789,91		63.490	21,4	296.300	753.809,17
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	237.561,10		212.561	850,2	25.000	124.023,82
42	REVENUS DES BIENS		30.577,81	-314.822	-91,1	345.400	67.846,57
43	RECETTES DIVERSES		361.997,46	-24.332	-6,3	386.329	300.024,18
<b>P04 - GESTION DU PATRIMOINE DE L'ETAT (BÂTIMENTS ET BIENS ASSOCIÉS)</b>							
	<i>Postes fixes</i>	234,650 ETP		-18,050 ETP	-7,1%	252,700 ETP	239,175 ETP
3	<b>CHARGES</b>	<b>361.493.484,03</b>		<b>5.922.456</b>	<b>1,7</b>	<b>355.571.028</b>	<b>361.482.212,86</b>
4	<b>REVENUS</b>		<b>124.117.597,74</b>	<b>-549.205</b>	<b>-0,4</b>	<b>124.666.803</b>	<b>122.533.317,75</b>
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-237.375.886,29</b>		<b>-6.471.661</b>		<b>-230.904.225</b>	<b>-238.948.895,11</b>
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-65,67%</b>			<b>1,1</b>	<b>-64,94%</b>	<b>-66,10%</b>
30	CHARGES DE PERSONNEL	26.498.890,44		-140.280	-0,5	26.639.170	25.271.635,71
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	166.655.197,11		-427.271	-0,3	167.082.468	164.072.437,88
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	167.809.664,48		6.768.100	4,2	161.041.564	170.520.058,72
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	144.531,00		0	0,0	144.531	1.281.908,95
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	385.201,00		-278.094	-41,9	663.295	336.171,60
42	REVENUS DES BIENS		107.690.632,19	-782.228	-0,7	108.472.860	110.084.445,52
43	RECETTES DIVERSES		5.388.322,06	-94.874	-1,7	5.483.196	2.553.975,91
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES		3.178.754,04	-221.246	-6,5	3.400.000	3.637.080,92
46	SUBVENTIONS ACQUISES		7.859.889,45	569.142	7,8	7.290.747	6.239.665,40
49	REVENUS IMPUTATIONS INTERNES			-20.000	-100,0	20.000	18.150,00
<b>P05 - DÉVELOPPEMENT ET GESTION DES SYSTÈMES INFORMATIQUES</b>							
	<i>Postes fixes</i>	297,300 ETP		-28,600 ETP	-8,8%	325,900 ETP	314,600 ETP
3	<b>CHARGES</b>	<b>143.745.875,26</b>		<b>8.267.638</b>	<b>6,1</b>	<b>135.478.237</b>	<b>139.814.345,28</b>
4	<b>REVENUS</b>		<b>2.393.924,41</b>	<b>710.795</b>	<b>42,2</b>	<b>1.683.129</b>	<b>1.949.170,58</b>
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-141.351.950,85</b>		<b>-7.556.843</b>		<b>-133.795.108</b>	<b>-137.865.174,70</b>
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-98,33%</b>			<b>-0,4</b>	<b>-98,76%</b>	<b>-98,61%</b>
30	CHARGES DE PERSONNEL	47.730.180,40		3.883.090	8,9	43.847.090	43.837.117,37
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	38.599.750,38		-37.997	-0,1	38.637.747	38.838.527,56
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	57.404.160,53		4.417.761	8,3	52.986.400	57.127.890,60
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES	11.783,95		4.784	68,3	7.000	10.809,75

## P - ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2013		VARIATION C-B 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>P05 - DÉVELOPPEMENT ET GESTION DES SYSTÈMES INFORMATIQUES</b>							
43	RECETTES DIVERSES		1.925.098,74	380.070	24,6	1.545.029	1.581.611,86
46	SUBVENTIONS ACQUISES		468.825,67	330.726	239,5	138.100	367.558,72

## Récapitulation Q - ENERGIE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2013		VARIATION C-B 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>Q - ENERGIE</b>							
	<i>Postes fixes</i>	<i>20,150 ETP</i>		<i>-0,050 ETP</i>	<i>-0,2%</i>	<i>20,200 ETP</i>	
3	<b>CHARGES</b>	<b>76.645.838,71</b>		<b>55.495.053</b>	<b>262,4</b>	<b>21.150.786</b>	
4	<b>REVENUS</b>		<b>24.768.828,86</b>	<b>-32.883.480</b>	<b>-57,0</b>	<b>57.652.309</b>	
	<b>COUVERTURE en F</b>	<b>-51.877.009,85</b>		<b>-88.378.533</b>		<b>36.501.523</b>	
	<b>COUVERTURE en %</b>	<b>-67,68%</b>			<b>-139,2</b>	<b>172,58%</b>	
30	CHARGES DE PERSONNEL	3.310.303,81		-38.578	-1,2	3.348.882	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.059.263,74		-1.032.020	-49,3	2.091.284	
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	154.345,70		154.346	ND		
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	62.451.843,11		59.286.543	NS	3.165.300	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	193.843,80		193.844	ND		
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	9.476.238,55		-2.548.401	-21,2	12.024.640	
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES			-520.000	-100,0	520.000	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES			-680	-100,0	680	
42	REVENUS DES BIENS		11.378.455,95	-32.318.398	-74,0	43.696.854	
43	RECETTES DIVERSES		13.389.372,91	3.918	0,0	13.385.455	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		1.000,00	-49.000	-98,0	50.000	
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		0,00	-520.000	-100,0	520.000	

# Q - ENERGIE

NO RUBRIQUE	LIBELLE	COMPTE 2013		VARIATION C-B 2013		BUDGET 2013	COMPTE 2012
		CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
<b>Q - ENERGIE</b>							
3	<i>Postes fixes</i> <b>CHARGES</b>	20,150 ETP 76.645.838,71		-0,050 ETP 55.495.053	-0,2% 262,4	20,200 ETP 21.150.786	
4	<b>REVENUS</b>		24.768.828,86	-32.883.480	-57,0	57.652.309	
	<b>COUVERTURE en F</b>	-51.877.009,85		-88.378.533		36.501.523	
	<b>COUVERTURE en %</b>	-67,68%			-139,2	172,58%	
<b>Q01 - ENERGIE.</b>							
3	<i>Postes fixes</i> <b>CHARGES</b>	20,150 ETP 76.645.838,71		-0,050 ETP 55.495.053	-0,2% 262,4	20,200 ETP 21.150.786	
4	<b>REVENUS</b>		24.768.828,86	-32.883.480	-57,0	57.652.309	
	<b>COUVERTURE en F</b>	-51.877.009,85		-88.378.533		36.501.523	
	<b>COUVERTURE en %</b>	-67,68%			-139,2	172,58%	
30	CHARGES DE PERSONNEL	3.310.303,81		-38.578	-1,2	3.348.882	
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	1.059.263,74		-1.032.020	-49,3	2.091.284	
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	154.345,70		154.346	ND		
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, IRRÉCOUVRABLES	62.451.843,11		59.286.543	NS	3.165.300	
35	DÉDOMMAGEMENTS À DES TIERS	193.843,80		193.844	ND		
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	9.476.238,55		-2.548.401	-21,2	12.024.640	
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES			-520.000	-100,0	520.000	
39	CHARGES IMPUTATIONS INTERNES			-680	-100,0	680	
42	REVENUS DES BIENS		11.378.455,95	-32.318.398	-74,0	43.696.854	
43	RECETTES DIVERSES		13.389.372,91	3.918	0,0	13.385.455	
46	SUBVENTIONS ACQUISES		1.000,00	-49.000	-98,0	50.000	
47	SUBVENTIONS À REDISTRIBUER		0,00	-520.000	-100,0	520.000	

## Annexes



## Liste des programmes par département



## Liste des programmes par département responsable

### 01 Chancellerie d'Etat

- O03 Conseil d'Etat
- O04 Services généraux :
  - O04.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD*
- O06 Exercices des droits politiques

### 02 Finances

- H06 Exécution des poursuites et faillites
- M01 Impôts, taxes et droits
- M02 Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif
- M03 Péréquation financière intercantonale
- M04 Production et perception des impôts
- O04 Services généraux :
  - O04.02 Evaluation des politiques publiques*
  - O04.03 Mise à disposition d'informations statistiques publiques*
  - O04.08 Audits et expertises de l'ICF*
- P01 Etats-majors et activités de support départementales
- P02 Gestion transversale des ressources humaines
- P03 Gestion financière transversale et achats

### 03 Instruction publique, culture et sport

- A01 Enseignement obligatoire
- A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation
- A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles
- A04 Hautes écoles
- A05 Enseignement spécialisé
- N01 Culture
- N02 Sport et loisirs

### 04 Sécurité

- H01 Population, droit de cité et migration
- H02 Sécurité publique
- H03 Sécurité civile
- H04 Armée et obligation de servir
- H05 Admission à la circulation routière et à la navigation
- H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement
- H08 Droits humains
- O04 Services généraux :
  - O04.07 Archives d'Etat*
- O07 Genève internationale
- P05 Développement et gestion des systèmes informatiques
- Q01 Energie

### 05 Urbanisme

- G01 Accès au logement
- G02 Aménagement du territoire
- G03 Conformité des constructions et des chantiers
- G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels
- N03 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois
- P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)

### 06 Intérieur, mobilité et environnement

- F01 Protection de l'environnement
- F03 Gestion des eaux
- F04 Nature et paysage
- F05 Politique agricole
- G04 Géodonnées de référence et garantie des droits réels
- J01 Transports et mobilité
- J02 Infrastructures routières et de transports publics
- O04 Services généraux :
  - O04.05 Contrôle de la conformité des décisions communales*

## Liste des programmes par département responsable

### 07 Solidarité et emploi

- B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois
- B02 Surveillance du marché du travail
- C01 Accès à l'assurance-maladie
- C02 Soutien à la famille
- C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale
- C04 Protection des personnes adultes sous tutelle et curatelle
- C05 Actions en matière d'asile et de migration
- D01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées
- D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées
- E01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées
- E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées
- L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques

### 08 Affaires régionales, économie et santé

- K01 Réseau de soins
- K02 Régulation sanitaire
- K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention
- L01 Développement et soutien à l'économie
- L03 Régulation du commerce
- O05 Développement durable
- O08 Régional et transfrontalier

### 11 Grand Conseil

- O01 Grand Conseil

### 12 Cour des comptes

- O04 Services généraux :
  - O04.01 Cour des comptes

### 13 Constituante (jusqu'en 2012)

- O02 Constituante (jusqu'en 2012)

### 14 Pouvoir judiciaire

- I01 Pouvoir judiciaire

Comparaison et classification par nature à  
3 positions et par politique publique

## Comparaison par nature des charges de fonctionnement

Nature	Libellés	Comptes 2013	Écart par rapport au Budget 2013		Budget 2013	Comptes 2012
<b>30</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>2'235'597'794.34</b>	<b>-2'707'987</b>	<b>-0.1%</b>	<b>2'238'305'781</b>	<b>2'167'109'708.80</b>
300	Autorités, commissions et juges	42'934'281.56	-2'495'689	-5.5%	45'429'971	41'770'378.89
301	Traitements du personnel	1'032'169'842.45	-11'011'416	-1.1%	1'043'181'258	1'011'641'240.86
302	Traitement du corps enseignant	731'030'470.82	8'900'531	1.2%	722'129'940	732'417'310.49
303	Assurances sociales	148'994'636.35	-2'401'445	-1.6%	151'396'081	144'406'204.92
304	Caisse de pension et de prévoyance	215'090'151.96	4'274'141	2.0%	210'816'011	205'041'318.16
305	Assurance maladie et accidents	11'955'913.67	-934'264	-7.2%	12'890'178	13'476'458.99
306	Prestations en nature	2'836'074.57	-882'175	-23.7%	3'718'250	3'325'339.13
307	Prestations aux retraités	65'421'200.45	-769'158	-1.2%	66'190'358	31'765'102.45
308	Activation des charges de personnel en investissement	-21'945'980.88	4'202'314	-16.1%	-26'148'295	-24'567'293.65
309	Formation, recrutement, div. charges	7'111'203.39	-1'590'826	-18.3%	8'702'029	7'833'648.56
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>	<b>435'426'284.36</b>	<b>-5'071'744</b>	<b>-1.2%</b>	<b>440'498'028</b>	<b>432'443'527.75</b>
310	Fournitures de bureau, imprimés, matériel	19'980'274.07	-5'434'332	-21.4%	25'414'606	21'312'251.98
311	Mobilier, machines et véhicules	1'468'868.97	-340'881	-18.8%	1'809'750	1'504'594.88
312	Eau, énergie, combustibles	42'184'364.54	583'990	1.4%	41'600'375	38'878'430.61
313	Marchandises	19'525'695.39	1'166'253	6.4%	18'359'442	17'958'411.11
314	Entretien des immeubles	78'590'294.68	-2'195'270	-2.7%	80'785'565	74'341'322.69
315	Entretien de mobilier par des tiers	22'040'344.83	-1'423'192	-6.1%	23'463'537	21'145'686.64
316	Loyers, fermages, redevances	58'609'533.96	-5'122'832	-8.0%	63'732'366	60'428'562.87
317	Débours	14'179'125.56	-77'663	-0.5%	14'256'789	14'507'397.13
318	Honoraires, prest. de service de tiers	178'454'992.31	7'379'394	4.3%	171'075'598	182'366'870.34
319	Report de crédits	392'790.05	392'790		-	-
<b>32</b>	<b>Intérêts passifs et frais d'emprunts</b>	<b>251'225'749.79</b>	<b>-11'176'085</b>	<b>-4.3%</b>	<b>262'401'835</b>	<b>285'783'387.36</b>
320	Engagements courants	4'580'433.72	-814'566	-15.1%	5'395'000	10'320'451.43
321	Dettes à court terme	1'832'651.71	-657'348	-26.4%	2'490'000	3'656'380.28
322	Dettes à moyen et long terme	224'711'738.72	-15'352'261	-6.4%	240'064'000	235'876'478.87
323	Dettes envers des entités partic.	759'882.43	-1'636'118	-68.3%	2'396'000	969'981.10
328	Frais et coûts financiers	894'557.28	144'557	19.3%	750'000	715'952.65
329	Autres intérêts passifs	18'446'485.93	7'139'651	63.1%	11'306'835	34'244'143.03
<b>33</b>	<b>Amortissements, provisions, irrécouvrables</b>	<b>1'679'872'833.47</b>	<b>316'333'068</b>	<b>23.2%</b>	<b>1'363'539'765</b>	<b>1'584'940'690.99</b>
330	Amortissements du patrimoine financier	36'859.90	16'860	84.3%	20'000	88'491.31
331	Amortissements des immobilisations corporelles du patrimoine administratif	251'724'853.23	8'900'253	3.7%	242'824'600	255'541'203.06
332	Amortissements des immobilisations incorporelles du patrimoine administratif	33'581'471.99	86'872	0.3%	33'494'600	35'162'489.13
333	Dépréciations d'actifs	70'123.55	-79'876	-53.3%	150'000	14'335.50
335	Moins-values non réalisées sur placements financiers	50'955'388.36	50'955'388		-	6'773'173.31
336	Amortissements sur subventions d'investissements accordées PA	71'168'759.25	8'057'559	12.8%	63'111'200	64'533'443.48
337	Moins-values réalisées et non réalisées sur les actifs du patrimoine administratif	110'816'153.49	25'169'740	29.4%	85'646'413	15'497'209.79
338	Provisions	258'328'310.10	25'167'509	10.8%	233'160'801	1'053'964'264.44
339	Créances irrécouvrables et autres charges	903'190'913.60	198'058'763	28.1%	705'132'151	153'366'080.97
<b>34</b>	<b>Parts et contributions sans affectation</b>	<b>575'175'258.81</b>	<b>7'396'513</b>	<b>1.3%</b>	<b>567'778'746</b>	<b>541'482'654.71</b>
340	Part des communes aux recettes	202'887.20	40'037	24.6%	162'850	183'407.00
346	Comp. fin. aux communes françaises	202'949'341.61	1'367'342	0.7%	201'582'000	190'171'406.21
348	RPT (parts et contributions)	366'033'896.00	-	0.0%	366'033'896	351'127'841.00
349	Autres parts	5'989'134.00	5'989'134		-	-
<b>35</b>	<b>Dédommagements à des tiers</b>	<b>143'674'156.35</b>	<b>-15'772'747</b>	<b>-9.9%</b>	<b>159'446'903</b>	<b>142'657'120.54</b>
350	Confédération	22'438'653.05	-1'296'745	-5.5%	23'735'398	24'117'482.05
351	Cantons	40'264'107.55	4'806'423	13.6%	35'457'685	36'027'269.57
352	Communes	20'859'482.90	-1'164'337	-5.3%	22'023'820	19'195'237.57
353	Propres établissements	590'000.00	30'000	5.4%	560'000	3'416'200.05
355	Dédommagement à des institutions privées	13'979'819.75	-20'180	-0.1%	14'000'000	11'394'211.05
356	Dédommagement à des personnes physiques	45'542'093.10	-18'127'907	-28.5%	63'670'000	48'506'720.25
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>	<b>3'802'017'913.18</b>	<b>8'620'648</b>	<b>0.2%</b>	<b>3'793'397'265</b>	<b>3'750'950'777.88</b>
360	Confédération	953'145.00	-601	-0.1%	953'746	920'678.48
361	Cantons	98'455'266.68	-1'646'583	-1.6%	100'101'850	91'797'247.16
362	Communes	6'709'382.73	-2'226'491	-24.9%	8'935'874	6'715'016.97
363	Propres établissements	1'921'350'563.21	-3'021'969	-0.2%	1'924'372'532	1'762'033'622.67
364	Sociétés d'économie mixte	32'683'677.20	478'510	1.5%	32'205'167	35'044'831.52
365	Institutions privées	441'728'127.80	-9'691'342	-2.1%	451'419'470	597'691'997.57
366	Personnes physiques	1'285'779'471.28	25'944'092	2.1%	1'259'835'379	1'242'674'994.89
367	Etranger	14'358'279.28	-1'214'968	-7.8%	15'573'247	14'072'388.62
	<b>Totaux intermédiaires</b>	<b>9'122'989'990.30</b>	<b>297'621'667</b>	<b>3.4%</b>	<b>8'825'368'323</b>	<b>8'905'367'868.03</b>
<b>37</b>	<b>Subventions redistribuées</b>	<b>268'392'739.97</b>	<b>243'527'690</b>	<b>97.9%</b>	<b>24'865'050</b>	<b>264'972'712.96</b>
371	Cantons	50'300.00	-503'950	-90.9%	554'250	338'463.00
372	Communes	534'081.80	-350'918	-39.7%	885'000	1'352'726.90
373	Propres établissements	243'453'155.81	243'153'156	81051.1%	300'000	236'901'162.36
375	Institutions privées	24'355'202.36	1'279'402	5.5%	23'075'800	26'368'630.70
376	Personnes physiques	-	-50'000	-100.0%	50'000	11'730.00
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>	<b>17'435'280.97</b>	<b>1'828'718</b>	<b>11.7%</b>	<b>15'606'563</b>	<b>13'076'863.95</b>
397	Facturation interne	17'435'280.97	1'828'718	11.7%	15'606'563	13'076'863.95
	<b>Totaux généraux</b>	<b>9'408'818'011.24</b>	<b>542'978'075</b>	<b>6.1%</b>	<b>8'865'839'936</b>	<b>9'183'417'444.94</b>

## Comparaison par nature des revenus de fonctionnement

Nature	Libellés	Comptes 2013	Écart par rapport au Budget 2013		Budget 2013	Comptes 2012
<b>40</b>	<b>Impôts</b>	<b>6'083'762'452.63</b>	<b>245'849'189</b>	<b>4.2%</b>	<b>5'837'913'264</b>	<b>5'984'504'987.03</b>
400	Impôts sur le revenu et la fortune	3'931'267'848.35	76'681'511	2.0%	3'854'586'337	3'915'198'399.78
401	Impôts sur le bénéfice et capital	1'452'908'628.11	141'316'819	10.8%	1'311'591'809	1'354'495'165.31
402	Impôts fonciers	179'525'260.66	6'247'643	3.6%	173'277'618	197'161'765.63
403	Impôts spéciaux	111'283'918.74	11'283'919	11.3%	100'000'000	103'179'206.35
404	Produit de l'enregistrement et du timbre	159'970'066.80	-3'529'933	-2.2%	163'500'000	178'766'771.60
405	Produit des successions	131'711'059.25	15'211'059	13.1%	116'500'000	104'804'622.84
406	Autres impôts cantonaux	117'095'670.72	-1'361'829	-1.1%	118'457'500	130'899'055.52
<b>41</b>	<b>Patentes et concessions</b>	<b>15'168'599.74</b>	<b>-1'258'423</b>	<b>-7.7%</b>	<b>16'427'023</b>	<b>12'883'087.39</b>
410	Patentes	14'816'373.42	-1'230'650	-7.7%	16'047'023	12'427'480.13
411	Concessions	352'226.32	-27'774	-7.3%	380'000	455'607.26
<b>42</b>	<b>Revenus des biens</b>	<b>409'899'035.77</b>	<b>-85'609'478</b>	<b>-17.3%</b>	<b>495'508'514</b>	<b>506'907'152.21</b>
420	Revenus des biens du PF - Banques	223'232.75	-54'994	-19.8%	278'227	128'601.27
421	Revenus des biens du PF - Créances	111'058'535.97	-56'142'456	-33.6%	167'200'992	95'084'488.85
422	Revenus des biens du PF - Capitaux du patrimoine financier	10'275'147.34	-1'133'561	-9.9%	11'408'708	10'666'679.73
423	Revenus des biens du PF - Immeubles du PF	209'656.04	209'656	-	-	200'288.79
424	Plus values réalisées et non réalisées sur les placements du PF	20'230'925.53	13'180'926	187.0%	7'050'000	23'680'270.04
425	Prêts du patrimoine administratif	34'151'998.58	-5'774'911	-14.5%	39'926'910	39'335'187.07
426	Part. perm. du patrimoine adm.	75'855'200.75	11'135'801	17.2%	64'719'400	64'452'005.40
427	Immeubles du patrimoine administratif	151'856'394.61	-39'623'231	-20.7%	191'479'626	219'281'979.32
428	Plus-values sur les actifs du patrimoine administratif	1'712'709.47	-6'347'438	-78.8%	8'060'147	25'598'479.34
429	Autres revenus	4'325'234.73	-1'059'269	-19.7%	5'384'504	28'479'172.40
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>	<b>1'681'385'615.55</b>	<b>279'427'096</b>	<b>19.9%</b>	<b>1'401'958'520</b>	<b>916'314'432.60</b>
431	Emoluments administratifs	138'584'635.77	1'183'141	0.9%	137'401'495	139'993'386.07
432	Pensions d'établissements spécialisés	6'848'531.22	-1'496'055	-17.9%	8'344'586	7'154'875.69
433	Ecolages	577'374.91	-179'066	-23.7%	756'441	793'828.80
434	Redevances d'util. et prest. de service	37'391'844.85	9'517'763	34.1%	27'874'082	39'383'798.74
435	Ventes de marchandises	5'481'322.68	-920'653	-14.4%	6'401'976	5'808'293.86
436	Dédommagements de tiers	172'250'267.02	-8'158'797	-4.5%	180'409'064	161'754'937.07
437	Amendes	68'871'265.67	4'592'643	7.1%	64'278'623	65'712'647.37
438	Remboursement frais administratifs	-	-400'000	-100.0%	400'000	151'270.00
439	Utilisations et dissolutions de provisions, autres produits	1'251'380'373.38	275'288'121	28.2%	976'092'253	495'561'395.00
<b>44</b>	<b>Parts à des recettes sans affectation</b>	<b>513'755'531.32</b>	<b>-67'202'445</b>	<b>-11.6%</b>	<b>580'957'976</b>	<b>567'043'874.54</b>
440	Part à des recettes fédérales	373'682'431.32	-72'377'647	-16.2%	446'060'078	436'240'868.54
442	Part à l'impôt anticipé	31'635'959.00	5'175'203	19.6%	26'460'756	25'466'279.00
448	RPT (parts à des recettes)	108'437'141.00	-1	0.0%	108'437'142	105'336'727.00
<b>45</b>	<b>Dédommagements de collectivités publiques</b>	<b>131'088'052.78</b>	<b>-94'359</b>	<b>-0.1%</b>	<b>131'182'412</b>	<b>128'218'577.58</b>
450	Confédération	58'846'483.46	-4'536'689	-7.2%	63'383'172	60'956'902.31
451	Cantons	10'202'615.09	1'242'760	13.9%	8'959'855	8'698'113.47
452	Communes	62'038'954.23	3'209'569	5.5%	58'829'385	58'563'561.80
453	Propres établissements	-	-10'000	-100.0%	10'000	-
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>	<b>344'352'388.07</b>	<b>14'521'722</b>	<b>4.4%</b>	<b>329'830'666</b>	<b>315'308'442.84</b>
460	Confédération	306'349'288.42	-2'528'235	-0.8%	308'877'523	290'634'650.15
461	Cantons	253'350.14	55'190	27.9%	198'160	276'675.28
462	Communes	-	-	-	-	8'000.00
463	Propres établissements	-	-250'000	-100.0%	250'000	443'426.60
464	Fonds alloués par des tiers	3'077'259.78	-659'572	-17.7%	3'736'832	3'332'981.12
466	Personnes physiques	1'127'796.15	-792'204	-41.3%	1'920'000	1'420'195.85
467	Subventions étrangers	-	-300'000	-100.0%	300'000	126'340.75
468	Produits différés de subventions d'investissement	15'807'015.23	4'093'984	35.0%	11'713'031	10'297'231.70
469	Autres subventions	17'737'678.35	14'902'558	525.6%	2'835'120	8'768'941.39
	<b>Totaux intermédiaires</b>	<b>9'179'411'675.86</b>	<b>385'633'300</b>	<b>4.4%</b>	<b>8'793'778'375</b>	<b>8'431'180'554.19</b>
<b>47</b>	<b>Subventions à redistribuer</b>	<b>268'392'739.97</b>	<b>243'527'690</b>	<b>979.4%</b>	<b>24'865'050</b>	<b>264'972'712.96</b>
470	Confédération	162'411'238.97	137'546'189	553.2%	24'865'050	160'621'620.96
471	Cantons	105'941'501.00	105'941'501	-	-	104'351'092.00
475	Institutions privées	40'000.00	40'000	-	-	-
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>	<b>17'435'280.97</b>	<b>1'828'718</b>	<b>11.7%</b>	<b>15'606'563</b>	<b>13'076'963.95</b>
497	Facturations internes	17'435'280.97	1'828'718	11.7%	15'606'563	13'076'963.95
	<b>Totaux généraux</b>	<b>9'465'239'696.80</b>	<b>630'989'708</b>	<b>7.1%</b>	<b>8'834'249'988</b>	<b>8'709'230'231.10</b>

**Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement  
Comptes 2013**

	LIBELLÉ	ÉTAT DE GENÈVE	A Formation	B Emploi, marché du travail	C Action sociale	D Personnes âgées	E Handicap	F Environnement
<b>30</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>2'235'597'794</b>	<b>1'126'847'286</b>	<b>44'685'277</b>	<b>18'679'462</b>	<b>7'704'688</b>	<b>5'879'553</b>	<b>38'926'610</b>
300	Autorités, commissions et juges	42'934'282	97'181	62'405	17'410	14'750	16'201	175'006
301	Traitements du personnel	1'032'169'842	205'661'530	36'979'201	15'611'056	6'419'008	4'898'876	32'344'406
302	Traitement du corps enseignant	731'030'471	730'783'607	-	-	-	-	-
303	Assurances sociales	148'994'636	77'612'211	3'055'367	1'296'631	531'609	405'959	2'681'514
304	Caisse de pension et de prévoyance	215'090'152	108'416'425	4'454'392	1'840'405	755'120	579'719	4'039'842
305	Assurance maladie et accidents	11'955'914	1'662'954	65'558	27'865	11'256	8'538	56'006
306	Prestations en nature	2'836'075	978	-	-	-	-	37'236
307	Prestations aux retraités	65'421'200	1'358'581	-	-	-	-	-
308	Activation des charges de personnel en investissement	-21'945'981	-	-130'200	-114'374	-27'157	-29'828	-412'335
309	Formation, recrutement, div. charges	7'111'203	1'253'819	198'555	469	102	89	4'935
<b>31</b>	<b>Dépenses générales</b>	<b>435'426'284</b>	<b>47'093'033</b>	<b>1'321'069</b>	<b>777'777</b>	<b>524'771</b>	<b>421'615</b>	<b>28'681'463</b>
310	Fournitures de bureau, imprimés, matériel	19'980'274	10'936'352	243'013	78'003	25'384	20'809	325'431
311	Mobilier, machines et véhicules	1'468'869	667'264	4'579	227	-	-	109'593
312	Eau, énergie, combustibles	42'184'365	-	-	-	-	-	120'182
313	Marchandises	19'525'695	5'281'025	3'339	4'624	19	13	740'166
314	Entretien des immeubles	78'590'295	-	-	-	-	-	10'026'363
315	Entretien de mobilier par des tiers	22'040'345	979'908	18'408	6'362	555	397	227'550
316	Loyers, fermages, redevances	58'609'534	2'846'341	69'757	36'759	13'448	10'248	432'631
317	Débours	14'179'126	3'119'270	105'648	26'255	5'590	5'346	543'173
318	Honoraires, prest. de service de tiers	178'454'992	23'262'873	876'326	625'548	479'776	384'801	16'156'373
319	Reportis de crédits	392'790	-	-	-	-	-	-
<b>32</b>	<b>Intérêts passifs et frais d'emprunts</b>	<b>251'225'750</b>	<b>65</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
320	Engagements courants	4'580'434	-	-	-	-	-	-
321	Dettes à court terme	1'832'652	-	-	-	-	-	-
322	Dettes à moyen et long terme	224'711'739	-	-	-	-	-	-
323	Dettes envers des entités partic.	759'882	65	-	-	-	-	-
328	Frais et coûts financiers	894'557	-	-	-	-	-	-
329	Autres intérêts passifs	18'446'486	-	-	-	-	-	-
<b>33</b>	<b>Amortissements, provisions, irrécouvrables</b>	<b>1'679'872'833</b>	<b>22'898'392</b>	<b>305'811</b>	<b>47'397'755</b>	<b>20'761'416</b>	<b>11'857'821</b>	<b>17'063'677</b>
330	Amortissements du patrimoine financier	36'860	36'775	-	-	-	-	-
331	Amortissements des immobilisations corporelles du patrimoine administratif	251'724'853	5'067'131	16'659	-	62	-	4'650'761
332	Amortissements des immobilisations incorporelles du patrimoine administratif	33'581'472	103'679	365	-	-	-	116'021
333	Dépréciations d'actifs	70'124	70'124	-	-	-	-	-
335	Moins-values non réalisées sur placements financiers	50'955'388	-	-	-	-	-	-
336	Amortissements sur subventions d'investissements accordées PA	71'168'759	13'020'823	-	-	4'245'573	-	1'870'509
337	Moins-values réalisées et non réalisées sur les actifs du patrimoine adminis	110'816'153	-	-	-	-	-	-
338	Provisions	258'328'310	4'364'004	135'124	42'865'638	13'483'626	9'685'409	10'423'784
339	Créances irrécouvrables et autres charges	903'190'914	235'856	153'663	4'532'117	3'032'154	2'172'411	2'602
<b>34</b>	<b>Parts et contributions sans affectation</b>	<b>575'175'259</b>	<b>546</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>202'341</b>
340	Part des communes aux recettes	202'887	546	-	-	-	-	202'341
346	Comp. fin. aux communes françaises	202'949'342	-	-	-	-	-	-
348	RPT (parts et contributions)	366'033'896	-	-	-	-	-	-
349	Autres parts	5'989'134	-	-	-	-	-	-
<b>35</b>	<b>Dédommagements à des tiers</b>	<b>143'674'156</b>	<b>10'685'033</b>	<b>73'045'237</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>116'533</b>
350	Confédération	22'438'653	-	13'523'324	-	-	-	49'931
351	Cantons	40'264'108	10'685'033	-	-	-	-	63'997
352	Communes	20'859'483	-	-	-	-	-	2'605
353	Propres établissements	590'000	-	-	-	-	-	-
355	Dédommagement à des institutions privées	13'979'820	-	13'979'820	-	-	-	-
356	Dédommagement à des personnes physiques	45'542'093	-	45'542'093	-	-	-	-
<b>36</b>	<b>Subventions accordées</b>	<b>3'802'017'913</b>	<b>725'546'419</b>	<b>300'000</b>	<b>724'956'927</b>	<b>423'196'809</b>	<b>364'735'141</b>	<b>5'614'908</b>
360	Confédération	953'145	-	-	-	-	-	-
361	Cantons	98'455'267	92'241'256	-	120'663	-	-	-
362	Communes	6'709'383	3'595'000	-	98	-	-	83'248
363	Propres établissements	1'921'350'563	442'543'892	-	78'688'064	15'875'579	61'006'939	449'388
364	Sociétés d'économie mixte	32'683'677	23'494'744	-	-	-	-	222'304
365	Institutions privées	441'728'128	83'671'986	300'000	10'719'979	101'452'229	108'695'834	4'636'116
366	Personnes physiques	1'285'779'471	79'999'542	-	635'428'123	305'869'001	195'032'368	30'000
367	Etranger	14'358'279	-	-	-	-	-	193'852
	<b>Totaux intermédiaires</b>	<b>9'122'989'990</b>	<b>1'933'070'774</b>	<b>119'657'393</b>	<b>791'811'920</b>	<b>452'187'683</b>	<b>382'894'129</b>	<b>90'605'532</b>
<b>37</b>	<b>Subventions redistribuées</b>	<b>268'392'740</b>	<b>244'085'300</b>	<b>-</b>	<b>1'342'679</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>21'362'784</b>
371	Cantons	50'300	-	-	-	-	-	50'300
372	Communes	534'082	-	-	-	-	-	323'376
373	Propres établissements	243'453'156	242'295'574	-	1'157'582	-	-	-
375	Institutions privées	24'355'202	1'789'726	-	185'097	-	-	20'989'107
<b>39</b>	<b>Imputations internes</b>	<b>17'435'281</b>	<b>267'102</b>	<b>9'763</b>	<b>268'593</b>	<b>14'971</b>	<b>10'726</b>	<b>288'063</b>
397	Facturation interne	17'435'281	267'102	9'763	268'593	14'971	10'726	288'063
	<b>Totaux généraux</b>	<b>9'408'818'011</b>	<b>2'177'423'176</b>	<b>119'667'156</b>	<b>793'423'192</b>	<b>452'202'655</b>	<b>382'904'855</b>	<b>112'256'378</b>

**Classification par nature et par politique publique des charges de fonctionnement  
Comptes 2013**

G Aménagement et logement	H Sécurité et population	I Justice	J Mobilité	K Santé	L Economie	M Finance et impôts	N Culture, sports et loisirs	O Autorité et gouvernance	P Activités de support et prestations de moyen	Q Energie	
<b>40'903'908</b>	<b>433'260'722</b>	<b>106'154'302</b>	<b>28'023'142</b>	<b>16'632'358</b>	<b>10'003'705</b>	<b>63'330'860</b>	<b>8'762'645</b>	<b>38'351'838</b>	<b>244'141'135</b>	<b>3'310'304</b>	<b>30</b>
113'992	55'061	34'773'415	10'010	103'888	68'087	4'203	299'045	7'095'195	12'205	16'230	300
34'196'319	344'216'506	56'502'194	27'807'078	13'719'925	8'240'773	52'577'059	6'999'080	25'364'820	157'925'741	2'706'271	301
-	-	-	-	-	-	-	-	-	217'475	-	302
2'838'714	28'379'362	7'396'512	2'284'877	1'138'614	669'047	4'357'542	596'368	2'572'122	12'952'354	225'832	303
4'291'115	47'761'305	6'972'419	3'220'965	1'637'788	1'011'085	6'299'158	824'792	3'219'949	19'408'304	357'369	304
58'782	9'427'289	132'067	47'605	22'638	13'458	92'482	12'122	54'172	258'519	4'602	305
786	2'186'003	-	37'540	-	-	-	-	-	573'532	-	306
-	5'249	-	-	-	-	-	-	-	64'057'371	-	307
-599'130	-	-103'110	-5'386'135	-	-	-	-	-	-15'143'711	-	308
3'329	1'229'948	480'805	1'202	9'505	1'256	416	1'849	45'580	3'879'346	-	309
<b>14'501'660</b>	<b>54'100'199</b>	<b>17'282'284</b>	<b>25'668'495</b>	<b>3'064'283</b>	<b>881'781</b>	<b>5'540'401</b>	<b>4'010'207</b>	<b>13'857'302</b>	<b>216'640'683</b>	<b>1'059'264</b>	<b>31</b>
453'835	2'180'508	919'004	161'721	57'410	87'110	432'977	60'217	1'979'155	1'999'996	19'352	310
65'924	174'655	17'936	30'202	245'050	6'777	6'229	3'160	37'561	99'712	-	311
-	-	-	2'257'584	-	-	-	-	-	39'804'056	-	312
20'173	10'290'981	22'297	1'940'077	456'474	37'228	1'005	4'183	10'326	713'766	-	313
1'624	33'385	-	11'676'491	-	-	-	-	-	56'852'432	-	314
7'979	1'955'927	5'058	417'439	54'738	1'516	10'642	3	93'358	18'260'506	-	315
115'332	574'704	204'895	49'662	39'193	52'502	36'876	64'001	178'518	53'874'920	9'747	316
255'723	6'535'727	390'726	475'999	98'941	95'713	84'402	206'031	920'931	1'271'333	38'319	317
13'581'070	32'354'312	15'722'369	8'266'530	2'112'478	600'935	4'968'269	3'670'069	10'637'453	43'763'962	991'847	318
-	-	-	392'790	-	-	-	-	-	-	-	319
-	-	<b>95</b>	-	-	<b>3'364</b>	<b>251'067'801</b>	-	-	<b>80</b>	<b>154'346</b>	<b>32</b>
-	-	95	-	-	-	4'580'339	-	-	-	-	320
-	-	-	-	-	-	1'832'652	-	-	-	-	321
-	-	-	-	-	-	224'711'739	-	-	-	-	322
-	-	-	-	-	-	605'392	-	-	80	154'346	323
-	-	-	-	-	3'364	891'193	-	-	-	-	328
-	-	-	-	-	-	18'446'486	-	-	-	-	329
<b>3'443'885</b>	<b>53'504'304</b>	<b>22'051'915</b>	<b>53'706'189</b>	<b>40'043'459</b>	<b>1'841'362</b>	<b>211'414'921</b>	<b>1'762'935</b>	<b>827'618</b>	<b>1'108'539'532</b>	<b>62'451'843</b>	<b>33</b>
-	85	-	-	-	-	-	-	-	-	-	330
499'153	5'226'160	169'331	53'444'856	241'816	77'718	55'569	32'049	155'226	181'622'738	465'625	331
930'322	25'231	-	-	-	-	-	125	102'777	32'302'952	-	332
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	333
-	-	-	-	-	-	1'355'388	-	-	49'600'000	-	335
136'239	509'876	-	119'644	37'588'182	419'468	-	-	-	13'258'445	-	336
-	-	-	-	-	399'991	12'232'608	309'893	-	97'873'661	-	337
738'136	25'655'317	14'570'635	90'991	2'133'946	491'731	97'544'542	14'147'712	569'421	28'997'543	5'163'752	338
1'140'036	22'087'634	7'311'949	50'698	79'516	452'455	100'226'814	6'156	194	704'884'193	56'822'466	339
-	-	-	-	-	-	<b>574'972'372</b>	-	-	-	-	<b>34</b>
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	340
-	-	-	-	-	-	202'949'342	-	-	-	-	346
-	-	-	-	-	-	366'033'896	-	-	-	-	348
-	-	-	-	-	-	5'989'134	-	-	-	-	349
<b>65'000</b>	<b>12'676'817</b>	-	<b>28'650'927</b>	<b>17'718'556</b>	-	-	<b>24'542</b>	<b>224'510</b>	<b>273'157</b>	<b>193'844</b>	<b>35</b>
-	-	-	8'860'927	4'471	-	-	-	-	-	-	350
-	12'666'936	-	-	16'342'088	-	-	24'542	14'510	273'157	193'844	351
65'000	9'881	-	19'200'000	1'371'997	-	-	-	210'000	-	-	352
-	-	-	590'000	-	-	-	-	-	-	-	353
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	355
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	356
<b>61'371'106</b>	<b>34'214'207</b>	<b>15'299'088</b>	<b>232'794'785</b>	<b>1'106'406'956</b>	<b>15'852'236</b>	-	<b>72'312'383</b>	<b>6'813'495</b>	<b>3'127'214</b>	<b>9'476'239</b>	<b>36</b>
-	-	-	864'246	-	88'899	-	-	-	-	-	360
-	-	-	-	1'446'304	1'201'990	-	-	-	2'574'045	871'009	361
380'896	279'139	-	-	-	-	-	207'800	33'000	-	2'130'203	362
9'172'078	11'136'355	-	224'625'721	1'069'639'696	7'020'201	-	1'192'650	-	-	-	363
-	-	-	-	-	180'390	-	4'170'000	583'336	-	4'032'903	364
1'293'704	12'243'423	-	3'953'158	35'309'756	7'360'757	-	64'696'330	4'516'263	436'469	2'442'124	365
50'524'428	1'423'419	15'299'088	-	11'200	-	-	2'045'603	-	116'701	-	366
-	9'131'872	-	3'351'659	-	-	-	-	1'680'896	-	-	367
<b>120'285'559</b>	<b>587'756'249</b>	<b>160'787'683</b>	<b>368'843'538</b>	<b>1'183'865'612</b>	<b>28'582'448</b>	<b>1'106'326'354</b>	<b>86'872'712</b>	<b>60'074'763</b>	<b>1'572'721'801</b>	<b>76'645'839</b>	
-	990'379	-	-	-	-	-	-	-	611'599	-	37
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	371
-	210'706	-	-	-	-	-	-	-	-	-	372
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	373
-	779'674	-	-	-	-	-	-	-	611'599	-	375
<b>92'982</b>	<b>2'789'185</b>	<b>641'790</b>	<b>6'411'877</b>	<b>56'423</b>	<b>39'385</b>	<b>5'865'446</b>	<b>2'634</b>	<b>7'720</b>	<b>668'621</b>	-	<b>39</b>
92'982	2'789'185	641'790	6'411'877	56'423	39'385	5'865'446	2'634	7'720	668'621	-	397
<b>120'378'542</b>	<b>591'535'813</b>	<b>161'429'473</b>	<b>375'255'415</b>	<b>1'183'922'035</b>	<b>28'621'833</b>	<b>1'112'191'800</b>	<b>86'875'345</b>	<b>60'082'484</b>	<b>1'574'002'020</b>	<b>76'645'839</b>	

**Classification par nature et par politique publique des revenus de fonctionnement  
Comptes 2013**

	LIBELLÉ	ÉTAT DE GENEVE	A Formation	B Emploi, marché du travail	C Action sociale	D Personnes âgées	E Handicap	F Environnement	G Aménagement et logement
<b>40</b>	<b>Impôts</b>	<b>6'083'762'453</b>	-	-	-	-	-	-	-
400	Impôts sur le revenu et la fortune	3'931'267'848	-	-	-	-	-	-	-
401	Impôts sur le bénéfice et capital	1'452'908'628	-	-	-	-	-	-	-
402	Impôts fonciers	179'525'261	-	-	-	-	-	-	-
403	Impôts spéciaux	111'283'919	-	-	-	-	-	-	-
404	Produit de l'enregistrement et du timbre	159'970'067	-	-	-	-	-	-	-
405	Produit des successions	131'711'059	-	-	-	-	-	-	-
406	Autres impôts cantonaux	117'095'671	-	-	-	-	-	-	-
<b>41</b>	<b>Patentes et concessions</b>	<b>15'168'600</b>	-	<b>81'100</b>	-	-	-	<b>14'555'695</b>	-
410	Patentes	14'816'373	-	81'100	-	-	-	14'555'695	-
411	Concessions	352'226	-	-	-	-	-	-	-
<b>42</b>	<b>Revenus des biens</b>	<b>409'899'036</b>	<b>28'787</b>	<b>4'652</b>	-	<b>173</b>	<b>124</b>	<b>1'072'323</b>	<b>57'343</b>
420	Revenus des biens du PF - Banques	223'233	-	-	-	-	-	-	-
421	Revenus des biens du PF - Créances	111'058'536	86	-	-	94	67	145	311
422	Revenus des biens du PF - Capitaux du patrimoine financier	10'275'147	-	-	-	-	-	-	-
423	Revenus des biens du PF - Immeubles du PF	209'656	-	-	-	-	-	-	-
424	Plus values réalisées et non réalisées sur les placements du PF	20'230'926	1'536	-	-	-	-	-	-
425	Prêts du patrimoine administratif	34'151'999	-	-	-	-	-	-	-
426	Part. perm. du patrimoine adm.	75'855'201	-	-	-	-	-	5'000	-
427	Immeubles du patrimoine administratif	151'856'395	-	-	-	-	-	1'067'159	44'400
428	Plus-values sur les actifs du patrimoine administratif	17'12'709	-	-	-	-	-	-	-
429	Autres revenus	4'325'235	27'166	4'652	-	79	57	19	12'633
<b>43</b>	<b>Recettes diverses</b>	<b>1'681'385'616</b>	<b>80'159'238</b>	<b>19'013'835</b>	<b>51'018'745</b>	<b>29'183'037</b>	<b>22'814'964</b>	<b>33'960'687</b>	<b>31'405'406</b>
431	Emoluments administratifs	138'584'636	160'469	961'490	2'114	4'658	42	929'727	27'914'252
432	Pensions d'établissements spécialisés	6'848'531	5'922'491	-	-	-	-	-	-
433	Ecolages	577'375	463'370	-	-	-	-	-	-
434	Redevances d'util. et prest. de service	37'391'845	2'717'485	-	-	-	-	13'277'526	12'414
435	Ventes de marchandises	5'481'323	1'851'853	-	-	-	-	367'482	45'443
436	Dédommagements de tiers	172'250'267	14'945'096	16'569'874	4'247'646	15'462'420	12'837'839	13'647'511	322'432
437	Amendes	68'871'266	-	101'710	-	-	-	191'649	429'420
439	Utilisations et dissolutions de provisions, autres produits	1'251'380'373	54'098'475	1'380'760	46'768'985	13'715'959	9'977'084	5'546'792	2'681'446
<b>44</b>	<b>Parts à des recettes sans affectation</b>	<b>513'755'531</b>	-	-	-	-	-	-	-
440	Part à des recettes fédérales	373'682'431	-	-	-	-	-	-	-
442	Part à l'impôt anticipé	31'635'959	-	-	-	-	-	-	-
448	RPT (parts à des recettes)	108'437'141	-	-	-	-	-	-	-
<b>45</b>	<b>Dédommagements de collectivités publiques</b>	<b>131'088'053</b>	<b>6'424'568</b>	<b>31'317'574</b>	-	-	-	<b>179'940</b>	-
450	Confédération	58'846'483	-	31'317'574	-	-	-	114'045	-
451	Cantons	10'202'615	6'212'102	-	-	-	-	57'573	-
452	Communes	62'038'954	212'467	-	-	-	-	8'322	-
<b>46</b>	<b>Subventions acquises</b>	<b>344'352'388</b>	<b>43'527'750</b>	<b>14'189</b>	<b>131'514'902</b>	<b>57'422'260</b>	<b>47'672'139</b>	<b>12'843'475</b>	<b>1'393'934</b>
460	Confédération	306'349'288	39'422'945	-	127'335'189	53'881'198	43'782'747	12'599'277	-
461	Cantons	253'350	43'350	-	-	-	-	-	-
464	Fonds alloués par des tiers	3'077'260	542'873	-	99	-	30	-	-
466	Personnes physiques	1'127'796	-	-	-	-	-	-	1'127'796
468	Produits différés de subventions d'investissement	15'807'015	794'700	6'476	-	-	-	175'193	266'138
469	Autres subventions	17'737'678	2'723'882	7'713	4'179'613	3'541'061	3'889'362	69'005	-
	<b>Totaux intermédiaires</b>	<b>9'179'411'676</b>	<b>130'140'344</b>	<b>50'431'349</b>	<b>182'533'647</b>	<b>86'605'470</b>	<b>70'487'227</b>	<b>62'612'119</b>	<b>32'856'683</b>
<b>47</b>	<b>Subventions à redistribuer</b>	<b>268'392'740</b>	<b>244'085'300</b>	-	<b>1'342'679</b>	-	-	<b>21'362'784</b>	-
470	Confédération	162'411'239	138'143'799	-	1'342'679	-	-	21'362'784	-
471	Cantons (subventions à redistribuer)	105'941'501	105'941'501	-	-	-	-	-	-
475	Institutions privées	40'000	-	-	-	-	-	-	-
<b>49</b>	<b>Imputations internes</b>	<b>17'435'281</b>	<b>36'080</b>	-	-	-	-	<b>329'343</b>	<b>201'952</b>
497	Facturations internes	17'435'281	36'080	-	-	-	-	329'343	201'952
	<b>Totaux généraux</b>	<b>9'465'239'697</b>	<b>374'261'723</b>	<b>50'431'349</b>	<b>183'876'326</b>	<b>86'605'470</b>	<b>70'487'227</b>	<b>84'304'245</b>	<b>33'058'635</b>

**Classification par nature et par politique publique des revenus de fonctionnement  
Comptes 2013**

H Sécurité et population	I Justice	J Mobilité	K Santé	L Economie	M Finance et impôts	N Culture, sport et loisirs	O Autorités et gouvernance	P Activités de support et prestations de moyen	Q Energie	
-	-	-	-	-	6'083'762'453	-	-	-	-	40
-	-	-	-	-	3'931'267'848	-	-	-	-	400
-	-	-	-	-	1'452'908'628	-	-	-	-	401
-	-	-	-	-	179'525'261	-	-	-	-	402
-	-	-	-	-	111'283'919	-	-	-	-	403
-	-	-	-	-	159'970'067	-	-	-	-	404
-	-	-	-	-	131'711'059	-	-	-	-	405
-	-	-	-	-	117'095'671	-	-	-	-	406
35'000	-	-	25'061	-	119'518	-	352'226	-	-	41
35'000	-	-	25'061	-	119'518	-	-	-	-	410
-	-	-	-	-	-	-	352'226	-	-	411
425'213	9	30'345'165	6'228	59'774'566	199'082'616	8	8	107'723'365	11'378'456	42
-	-	-	-	-	223'233	-	-	-	-	420
1'146	-	-	-	-	111'045'990	-	-	10'699	-	421
-	-	-	-	-	10'183'048	-	-	-	92'099	422
-	-	-	-	-	209'656	-	-	-	-	423
0	-	-	-	-	20'229'390	-	-	-	-	424
328'692	-	-	-	-	33'823'307	-	-	-	-	425
-	-	-	-	57'802'664	15'297'537	-	-	-	2'750'000	426
95'126	-	30'345'165	-	1'930'457	2'157'798	-	-	107'679'933	8'536'357	427
-	-	-	-	-	1'712'709	-	-	-	-	428
249	9	0	6'228	41'445	4'199'949	8	8	32'733	-	429
188'209'063	48'602'122	13'484'640	32'054'427	18'098'286	128'026'942	2'747'158	2'161'963	967'055'729	13'389'373	43
83'507'735	10'957'804	54'619	2'697'486	9'915'878	1'013'515	210	311'127	131'977	21'534	431
926'040	-	-	-	-	-	-	-	-	-	432
-	-	-	-	-	-	114'005	-	-	-	433
6'415'616	8'184'119	-	466'589	19'874	-	559'402	17'881	1'815'336	3'905'602	434
1'450'097	332'399	25'220	46'323	-	-	7'308	391'656	963'541	-	435
12'909'674	12'934'117	12'585'387	23'073'372	7'492'555	8'197'069	256'311	593'047	16'163'691	12'228	436
59'735'711	7'821'035	-	371'682	220'058	-	-	-	-	-	437
23'264'191	8'372'648	819'415	5'398'975	449'921	118'816'357	1'809'921	848'252	947'981'183	9'450'009	439
-	-	-	-	-	513'755'531	-	-	-	-	44
-	-	-	-	-	373'682'431	-	-	-	-	440
-	-	-	-	-	31'635'959	-	-	-	-	442
-	-	-	-	-	108'437'141	-	-	-	-	448
42'759'649	-	-	-	-	47'227'569	-	-	3'178'754	-	45
24'236'111	-	-	-	-	-	-	-	3'178'754	-	450
3'932'940	-	-	-	-	-	-	-	-	-	451
14'590'597	-	-	-	-	47'227'569	-	-	-	-	452
4'360'601	-	34'030'710	2'060'720	86'572	-	834'120	-	8'590'017	1'000	46
3'521'849	-	24'772'733	-	-	-	527'402	-	505'949	-	460
-	-	-	210'000	-	-	-	-	-	-	461
237'191	-	93'240	1'850'720	-	-	306'718	-	46'388	-	464
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	466
391'884	-	6'349'858	-	-	-	-	-	7'822'766	-	468
209'678	-	2'814'879	-	86'572	-	-	-	214'913	1'000	469
235'789'525	48'602'131	77'860'516	34'146'435	77'959'425	6'971'974'629	3'581'285	2'514'198	1'086'547'865	24'768'829	
990'379	-	-	-	-	-	-	-	611'599	-	47
990'379	-	-	-	-	-	-	-	571'599	-	470
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	471
-	-	-	-	-	-	-	-	40'000	-	475
8'643'179	942'098	7'015'558	-	-	96'702	-	-	170'370	-	49
8'643'179	942'098	7'015'558	-	-	96'702	-	-	170'370	-	497
245'423'084	49'544'229	84'876'074	34'146'435	77'959'425	6'972'071'330	3'581'285	2'514'198	1'087'329'833	24'768'829	



## Effectifs par politique publique



**Evolution du nombre de postes par politique publique (2012 à 2013)  
ETP Permanents / Auxiliaires / Agents spécialisés**

Politique publique ETAT	Budget 2012	Budget 2013	Consommés au 31 décembre 2013	Postes non consommés au 31 décembre 2013	
				en nombre de postes	en %
A Formation	7'327.25	7'404.49	7'436.11	31.62	0.43%
B Emploi, marché du travail	370.80	358.30	326.45	-31.86	-8.89%
C Action sociale	165.69	168.80	158.73	-10.06	-5.96%
D Personnes âgées	67.03	66.74	60.72	-6.03	-9.03%
E Handicap	50.68	50.36	45.60	-4.76	-9.45%
F Environnement	295.64	270.64	260.54	-10.10	-3.73%
G Aménagement et logement	302.55	306.94	280.30	-26.64	-8.68%
H Sécurité et population	3'085.34	3'188.48	3'182.61	-5.87	-0.18%
I Justice	609.05	674.95	661.70	-13.25	-1.96%
J Mobilité	253.93	258.13	245.38	-12.75	-4.94%
K Santé	117.47	113.89	105.26	-8.63	-7.58%
L Economie	72.46	71.71	63.68	-8.03	-11.20%
M Finance et impôts	511.66	517.25	491.56	-25.69	-4.97%
N Culture, sports et loisirs	53.65	57.60	53.80	-3.79	-6.58%
O Autorité et gouvernance	206.48	200.87	194.17	-6.70	-3.34%
P Activités de support et prestations de moyen	1'301.29	1'276.13	1'199.59	-76.54	-6.00%
Q Energie		22.47	21.95	-0.52	-2.31%
<b>Total Général</b>	<b>14'790.98</b>	<b>15'007.74</b>	<b>14'788.13</b>	<b>-219.60</b>	<b>-1.46%</b>

Entités contrôlées	Budget 2012	Budget 2013	Consommés au 31 décembre 2013	Postes non consommés au 31 décembre 2013	
				en nombre de postes	en % du budget
A Formation (Université)	2'919.14	*1 2'934.55	2'896.46	-38.09	-1.30%
C Action sociale (Hospice général)	774.00	816.00	811.60	-4.40	-0.54%
F Environnement (SIG)	1'640.00				
G Aménagement et logement (FPLC, FIPOI, Fon. HBM)	79.63	82.63	82.33	-0.30	-0.36%
J Mobilité (TPG & Fondation des parkings)	1'953.46	2'026.52	2'021.91	-4.61	-0.23%
K Santé (HUG & IMAD)	10'557.34	10'519.20	10'992.70	473.50	4.50%
L Economie (AIG, FTI, Palexpo SA)	995.69	1'000.93	986.88	-14.05	-1.40%
Q Energie (SIG)		1'645.00	1'612.30	-32.70	-1.99%
<b>Total entités contrôlées</b>	<b>18'919.26</b>	<b>19'024.83</b>	<b>19'404.18</b>	<b>379.36</b>	<b>1.99%</b>

Autres subventionnés	Budget 2012	Budget 2013	Consommés au 31 décembre 2013	Postes non consommés au 31 décembre 2013	
				en nombre de postes	en % du budget
A Formation (HES)	809.29	832.62	865.80	33.18	3.98%
D Personnes âgées (EMS)	3'514.40	*1 3'551.00	3'523.81	-27.19	-0.77%
E Handicap (EPI)	600.10	*1 624.00	624.95	0.95	0.15%
K Santé (Joli-Mont & Montana)	213.00	214.00	212.55	-1.45	-0.68%
<b>Total Autres Subventionnés</b>	<b>5'136.79</b>	<b>5'221.62</b>	<b>5'227.11</b>	<b>5.49</b>	<b>0.11%</b>

Tableau comprenant les ETP des magistrats.

\*1 Mise à jour des ETP par rapport aux chiffres du budget 2013.



## Subventions accordées



**SUBVENTIONS ACCORDEES AUX COMPTES 2012 et 2013 PAR PROGRAMME**

L'exercice 2012 a été retraité à des fins de comparaison

dept. 2013	LIBELLÉ	LIAF: Loi de ratification Échéance Catégorie			COMPTES 2013	VARIATION C 2013 / B 2013		BUDGET 2013	COMPTES 2012
	<b>Total Etat</b>				<b>3'802'017'913.18</b>	<b>8'620'648</b>	<b>0.2%</b>	<b>3'793'397'265</b>	<b>3'750'950'777.88</b>
	<b>Total A01 Enseignement obligatoire</b>				<b>922'778.10</b>	<b>-111'685</b>	<b>-10.8%</b>	<b>1'034'463</b>	<b>869'500.76</b>
DIP	Contribution à la promotion de la paix +			af	107'268.00	-3	0.0%	107'271	90'900.00
DIP	Fonds spéciaux - Subventions aux institutions privées +			af	97'649.00	-361	-0.4%	98'010	99'000.00
DIP	Groupement d'associations de parents d'élèves (GAPP)			af	39'204.00	-	0.0%	39'204	39'600.00
DIP	Association mondiale pour l'école instrument de paix			af	32'177.00	-	0.0%	32'177	32'502.00
DIP	Groupement d'associations de parents d'élèves (FAPECO)			af	9'801.00	-	0.0%	9'801	9'900.00
DIP	Excursions scolaires, classes multicolores (Cycle d'Orientation)			pp	636'679.10	-111'321	-14.9%	748'000	597'598.76
	<b>Total A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation</b>				<b>39'490'915.62</b>	<b>3'125'761</b>	<b>8.6%</b>	<b>36'365'155</b>	<b>48'560'094.85</b>
DIP	École hôtelière de Genève (EHG)	L10561	2013	ind	914'433.00	-	0.0%	914'433	923'670.00
DIP	École hôtelière de Genève (EHG) NM	L10561	2013	ind	117'936.00	-	0.0%	117'936	117'936.00
DIP	Cours à divers organismes (Loi LIAF pour le CEBIG) +	L10562	2013	ind	724'169.60	-3'064	-0.4%	727'234	706'181.75
DIP	Fondation pour la formation des adultes (ifage)	L10897	2015	ind	2'272'362.00	-	0.0%	2'272'362	2'295'315.00
DIP	Association des répétiteurs - ARA	L10552	2013	af	487'110.00	-	0.0%	487'110	492'030.00
DIP	Université ouvrière de Genève (UOG)	L10565	2013	af	1'033'025.00	-	0.0%	1'033'025	1'043'460.00
DIP	Subvention cantonale pour la formation de base - cours interentreprises +			af	5'533'282.50	-465	0.0%	5'533'747	5'275'339.70
DIP	Subvention qualification + (CFC pour adultes) +			af	2'655'713.30	1'923'317	262.6%	732'396	1'071'960.90
DIP	Subvention cantonale pour la formation de base - cours interentreprises hors canton			af	528'804.65	-4'006	-0.8%	532'811	457'566.00
DIP	Université populaire de Genève			af	142'114.00	-	0.0%	142'114	143'550.00
DIP	Contribution à la promotion de la paix +			af	107'268.00	-4	0.0%	107'272	90'900.00
DIP	Fonds spéciaux - Subventions aux institutions privées +			af	97'649.00	-361	-0.4%	98'010	99'000.00
DIP	Université du 3ème âge			af	68'263.00	-	0.0%	68'263	68'953.00
DIP	Fondation pour l'avenir			af	20'582.00	-	0.0%	20'582	20'790.00
DIP	Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue (FFPC) subvention extraordinaire			ns	3'112'632.00	-	0.0%	3'112'632	3'099'873.00
DIP	Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue (FFPC) subvention ordinaire			ns	2'949'000.00	-	0.0%	2'949'000	2'790'600.00
DIP	Bourses d'études			pp	13'440'328.35	466'024	3.6%	12'974'304	16'868'825.50
DIP	Chèques formation			pp	4'414'143.25	1'029'719	30.4%	3'384'424	3'688'447.60
DIP	Excursions scolaires, classes multicolores (post-obligatoire)			pp	662'100.92	-134'399	-16.9%	796'500	685'634.00
DIP	Bourses d'études NM			pp	158'300.00	-23'700	-13.0%	182'000	149'200.00
DIP	Restauration collective			pp	34'002.20	4'002	13.3%	30'000	
DIP	Appui social			pp	17'696.85	-2'303	-11.5%	20'000	
DIP	Fonds spéciaux - subventions aux personnes physiques			pp		-100'000	-100.0%	100'000	
DIP	Fonds spéciaux - subventions aux personnes physiques			pp		-23'000	-100.0%	23'000	
DIP	Fédération des cafetiers - capital de dotation - intérêts sur prêts NM			af		-6'000	-100.0%	6'000	
DIP	Allocations d'apprentissage			pp		-			4'325'773.20
DIP	Remboursement de taxes pour le perfectionnement professionnel			pp		-			1'405'512.00
DIP	Remboursement de taxes pour apprentis			pp		-			1'277'625.90
DIP	Remboursement des écolages de musique			pp		-			536'393.30
DIP	Conversions de prêts en allocations			pp		-			464'101.00
DIP	Remboursement taxes			pp		-			331'425.00
DIP	Allocations études spéciales			pp		-			131'194.00
DIP	Restitution de subvention en fin de contrat			af		-			-1'162.00
	<b>Total A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles</b>				<b>94'764'898.23</b>	<b>1'384'475</b>	<b>1.5%</b>	<b>93'380'424</b>	<b>105'048'206.25</b>
DIP	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ)	L10790	2013	ind	28'883'612.66	-	0.0%	28'883'613	28'741'268.40
DIP	Association catholique d'action sociale (ACASE)	L10790	2013	ind	6'670'414.00	-	0.0%	6'694'414	6'694'623.00
DIP	Astural	L10790	2013	ind	5'519'845.87	-	0.0%	5'519'846	5'593'782.08

## SUBVENTIONS ACCORDEES AUX COMPTES 2012 et 2013 PAR PROGRAMME

L'exercice 2012 a été retraité à des fins de comparaison

dept. 2013	LIBELLÉ	LIAF: Loi de ratification Echéance Catégorie			COMPTES 2013	VARIATION C 2013 / B 2013		BUDGET 2013	COMPTES 2012
DIP	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) NM	L10790	2013	ind	1'517'592.00	-	0.0%	1'517'592	1'517'592.00
DIP	École protestante d'altitude (EPA)	L10790	2013	ind	1'431'286.96	-0	0.0%	1'431'287	1'431'310.72
DIP	Association d'aide aux jeunes, étudiants, travailleurs et apprentis (AJETA)	L10790	2013	ind	1'072'032.00	-	0.0%	1'072'032	1'075'531.00
DIP	Atelier X	L10790	2013	ind	354'448.00	-	0.0%	354'448	355'760.00
DIP	Association d'aide aux jeunes, étudiants, travailleurs et apprentis (AJETA) NM	L10790	2013	ind	95'000.00	-	0.0%	95'000	95'000.00
DIP	Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe)	L11223	2016	ind	23'308'127.00	-	0.0%	23'308'127	22'293'686.00
DIP	Groupement intercommunal animation parascolaire (GIAP)			ind	3'595'000.00	-	0.0%	3'595'000	3'425'400.00
DIP	Colonies de vacances +	L10564	2013	af	1'361'317.00	-44'146	-3.1%	1'405'463	1'376'629.00
DIP	Pro Juventute	L11121	2016	af	424'555.00	-	0.0%	424'555	378'338.00
DIP	Fondation suisse du service social international	L11121	2016	af	341'319.00	-	0.0%	341'319	344'767.00
DIP	École des parents	L11121	2016	af	310'114.00	-	0.0%	310'114	313'246.00
DIP	Centre intercantonal d'Information sur les croyances (CIC)			af	166'617.00	-	0.0%	166'617	168'300.00
DIP	Groupement genevois centre entraide aux méthodes actives (CEMEA)			af	131'676.00	-	0.0%	131'676	133'006.00
DIP	Groupement liaison genevois des associations de jeunesse (GLAJ)			af	127'413.00	-	0.0%	127'413	128'700.00
DIP	Soutien à l'enfance +			af	97'716.00	-	0.0%	97'716	98'703.00
DIP	Unions chrétiennes			af	88'209.00	-	0.0%	88'209	89'100.00
DIP	Centre consultation pour les victimes d'abus sexuels (CTAS)			af	29'403.00	-	0.0%	29'403	29'700.00
DIP	Centre intercantonal d'information sur les croyances (CIC) - NM			af	20'000.00	-	0.0%	20'000	20'000.00
DIP	Mouvements montants restituables / Restitution subvention en fin de contrat			ns	-668'270.48	-668'270			69'908.98
DIP	Frais de placements			pp	17'505'799.93	2'729'528	18.5%	14'776'272	28'124'982.21
DIP	Assistance éducative en milieu ouvert (AEMO)			pp	1'741'800.00	-58'200	-3.2%	1'800'000	1'813'275.00
DIP	Frais de placements			pp	359'830.80	6'523	1.8%	353'308	347'384.70
DIP	Fonds animation jeunesse			pp	269'694.00	-10'306	-3.7%	280'000	220'131.00
DIP	Appui social			pp	10'314.50	-55'686	-84.4%	66'000	15'337.95
DIP	Appui social			pp	32.00	-4'968	-99.4%	5'000	89'408.35
DIP	Institution genevoise d'éducation spécialisée renforcée (IGE)			ind		-500'000	-100.0%	500'000	
DIP	Fonds spéciaux - subventions aux personnes physiques			pp		-10'000	-100.0%	10'000	
DIP	Astural - mouvements des montants restituables de subventions	L10790	2013	ind		-			63'335.87
<b>Total A04 Hautes écoles</b>					<b>531'547'321.38</b>	<b>381'471</b>	<b>0.1%</b>	<b>531'165'850</b>	<b>515'268'154.46</b>
DIP	Université de Genève	L11023	2015	ind	325'910'648.00	1'500'000	0.5%	324'410'648	323'684'749.00
DIP	Université de Genève NM	L11023	2015	ind	61'589'703.02	-5'360'297	-8.0%	66'950'000	66'514'655.98
DIP	Université de Genève - prestations OPE NM	L11023	2015	ind	780'000.00	-	0.0%	780'000	780'000.00
DIP	Institut des hautes études internationales et du développement (IHEID)	L11122	2016	ind	15'653'737.00	-	0.0%	15'653'737	14'627'250.00
DIP	Institut des hautes études internationales et du développement (IHEID) NM	L11122	2016	ind	603'444.00	-	0.0%	603'444	1'198'410.00
DIP	Contributions intercantionales - HESSO			ind	91'412'000.00	-	0.0%	91'412'000	44'512'380.00
DIP	Conditions locales particulières - HESSO			ind	10'984'751.00	-	0.0%	10'984'751	4'173'173.00
DIP	Conditions locales particulières sur charges d'infrastructure - HESSO NM			ind	6'774'755.00	-10'375	-0.2%	6'785'130	5'191'000.00
DIP	Fondation Hardt			af	39'204.00	-	0.0%	39'204	39'600.00
DIP	Conférence universitaire suisse (CUS)			ns	300'451.00	-549	-0.2%	301'000	287'882.00
DIP	Bourses d'études			pp	14'558'790.81	503'295	3.6%	14'055'496	
DIP	Taxes scolaires - HESSO			pp	3'544'750.00	-340'250	-8.8%	3'885'000	1'185'500.00
DIP	Contributions intercantionales - HESS2			ind	-	-	-	-	21'843'360.00
DIP	Contributions intercantionales - HESS2 Musique et autres arts			ind	-	-	-	-	19'032'750.00
DIP	Conditions locales particulières - HESS2			ind	-	-	-	-	8'926'282.00
DIP	Taxes scolaires - HESS2			pp	-	-	-	-	2'752'320.00
DIP	Conditions locales particulières - HESS2 Musique et autres arts			ind	-	-	-	-	1'770'327.00
DIP	Taxes scolaires - HESS2 Musique et autres arts			pp	-	-	-	-	155'000.00
DIP	Conditions locales particulières sur charges d'infrastructure - HESS2 NM			ind	-	-	-	-	103'750.00
DIP	Université de Genève - mouvements des montants restituables	L11023	2015	ind	-604'912.45	4'089'648	-87.1%	-4'694'560	-1'510'234.52

**SUBVENTIONS ACCORDEES AUX COMPTES 2012 et 2013 PAR PROGRAMME**

L'exercice 2012 a été retraité à des fins de comparaison

dept. 2013	LIBELLÉ	LIAF: Loi de ratification Échéance Catégorie			COMPTES 2013	VARIATION C 2013 / B 2013		BUDGET 2013	COMPTES 2012
	<b>Total A05 Enseignement spécialisé</b>				<b>58'820'505.40</b>	<b>1'252'369</b>	<b>2.2%</b>	<b>57'568'136</b>	<b>57'700'587.55</b>
DIP	Astural	L10790	2013	ind	4'645'616.13	-	0.0%	4'645'616	4'707'842.37
DIP	L'Arc	L10790	2013	ind	2'409'481.00	-	0.0%	2'409'481	2'097'371.00
DIP	La Voie lactée	L10790	2013	ind	1'568'277.00	-	0.0%	1'568'277	1'472'594.00
DIP	École protestante d'altitude (EPA)	L10790	2013	ind	978'287.04	0	0.0%	978'287	978'303.28
DIP	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ)	L10790	2013	ind	646'110.34	-	0.0%	646'110	646'531.60
DIP	Fondation Clair-Bois	L10826	2013	ind	13'979'150.00	-	0.0%	13'979'150	13'828'253.00
DIP	Fondation Ensemble	L10826	2013	ind	7'226'884.00	-	0.0%	7'226'884	7'185'213.00
DIP	Fondation SGIPA	L10826	2013	ind	4'721'421.00	-49'000	-1.0%	4'770'421	4'691'588.00
DIP	Subsides pour la formation scolaire spéciale			pp	19'122'604.93	558'695	3.0%	18'563'910	22'092'891.29
DIP	Frais de placements			pp	3'522'673.95	742'674	26.7%	2'780'000	
	<b>Total B01 Réinsertion des demandeurs d'emplois</b>				<b>300'000.00</b>	<b>-50'000</b>	<b>-14.3%</b>	<b>350'000</b>	<b>300'000.00</b>
DSE	Intermittents du spectacle			ns	300'000.00	-	0.0%	300'000	300'000.00
DSE	Programme d'occupation			af		-50'000	-100.0%	50'000	
	<b>Total C01 Accès à l'assurance-maladie</b>				<b>310'798'168.84</b>	<b>-5'081'363</b>	<b>-1.6%</b>	<b>315'879'532</b>	<b>300'018'790.22</b>
DSE	Subsides aux assurés à ressources modestes ou débiteurs			pp	271'247'931.67	-8'152'068	-2.9%	279'400'000	263'607'919.17
DSE	Créance irrécouvrables des assurés à ressources modestes			pp	39'470'705.17	3'070'705	8.4%	36'400'000	36'330'871.05
DSE	Association pour la permanence de défense des patients et des assurés			af	39'766.00	-	0.0%	39'766	40'000.00
DSE	ASSUAS - association suisse des assurés			af	39'766.00	-	0.0%	39'766	40'000.00
	<b>Total C02 Soutien à la famille</b>				<b>44'961'525.03</b>	<b>3'123'916</b>	<b>7.5%</b>	<b>41'837'609</b>	<b>30'741'103.32</b>
DSE	Solidarité femmes	L11012	2016	af	725'999.00	-	0.0%	725'999	726'000.00
DSE	Arabelle foyer d'hébergement	L11012	2016	af	544'991.00	-	0.0%	544'991	545'000.00
DSE	SOS femmes	L11012	2016	af	355'000.00	-	0.0%	355'000	355'000.00
DSE	Viol secours	L11012	2016	af	295'001.00	-	0.0%	295'001	295'000.00
DSE	Office protestant de consultations conjugales et familiales			af	179'909.00	-	0.0%	179'909	
DSE	Maison genevoise des médiations			af	124'477.00	-	0.0%	124'477	128'000.00
DSE	Association couple et famille			af	111'835.00	-	0.0%	111'835	
DSE	Association des familles monoparentales			af	100'652.00	-	0.0%	100'652	103'500.00
DSE	Compagna			af	34'037.00	-	0.0%	34'037	35'000.00
DSE	Pro-filia Genève			af	29'417.00	-	0.0%	29'417	30'250.00
DF	Legs Rothschild (Ville de Genève)			af	97.63	-902	-90.2%	1'000	162.27
DSE	Commission cantonale de la famille			ns	28'659.45	-19'965	-41.1%	48'624	19'410.55
DSE	Allocation familiales pour personnes non actives			pp	30'275'073.00	2'075'073	7.4%	28'200'000	27'723'008.00
DSE	Prestations complémentaires familiales			pp	9'088'374.05	-998'293	-9.9%	10'086'667	12'227.00
DSE	Prestations d'assistance FAM			pp	2'660'138.60	2'160'139	432.0%	500'000	
DSE	Allocation familiales dans l'agriculture			pp	407'864.30	-92'136	-18.4%	500'000	468'545.50
DSE	Fédération genevoise de services privés de consultations conjugales et familiales	L10390	2012	af		-			300'000.00
	<b>Total C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale</b>				<b>336'244'847.48</b>	<b>38'506'273</b>	<b>12.9%</b>	<b>297'738'574</b>	<b>312'994'274.84</b>
DSE	Hospice Général : fonctionnement Action sociale	L10601	2013	ind	65'734'182.58	5'031'557	8.3%	60'702'626	60'319'003.34
DSE	Hospice Général, utilisation immeuble NM	L10601	2013	ind	30'000.00	-	0.0%	30'000	30'000.00
DSE	Association du centre genevois de consultation pour les victimes d'infractions (LAVI)	L11058	2016	ind	1'166'565.00	-	0.0%	1'166'565	1'074'996.00
DSE	Association Argos	L11101	2016	ind	2'733'020.00	26'969	1.0%	2'706'051	2'993'619.00
DSE	Association Argos, utilisation immeuble NM	L11101	2016	ind	286'506.00	-	0.0%	286'506	
DSE	Croix-Rouge genevoise (CRG)	L11054	2016	af	893'385.00	-	0.0%	893'385	900'000.00
DSE	Centre social protestant de Genève (CSP)	L11054	2016	af	643'546.00	-	0.0%	643'546	601'511.00
DSE	Caritas Genève	L11054	2016	af	451'656.00	-	0.0%	451'656	455'000.00

## SUBVENTIONS ACCORDEES AUX COMPTES 2012 et 2013 PAR PROGRAMME

L'exercice 2012 a été retraité à des fins de comparaison

dept. 2013	LIBELLÉ	LIAF: Loi de ratification Echéance Catégorie			COMPTES 2013	VARIATION C 2013 / B 2013		BUDGET 2013	COMPTES 2012
DSE	Diverses actions sociales ponctuelles (dont Caritas et CSP pour PCLS)	L11054	2014	af	175'500.00	-324'500	-64.9%	500'000	120'850.00
DSE	Croix-Rouge genevoise (CRG), utilisation immeuble NM	L11054	2016	af	46'610.00	-	0.0%	46'610	46'610.00
DSE	Caritas Genève, utilisation immeuble NM	L11054	2016	af	41'525.00	-	0.0%	41'525	29'025.00
DSE	Centre social protestant Genève, utilisation immeuble NM	L11054	2016	af	20'358.00	-	0.0%	20'358	20'358.00
DSE	Entreprise sociale l'Orangerie	PL11059A	2016	af	244'192.00	-	0.0%	244'192	246'000.00
DSE	Fondation Phénix	L10971	2016	af	367'281.00	-	0.0%	367'281	370'000.00
DSE	Intégration pour tous (IPT)			af	190'093.00	-	0.0%	190'093	191'500.00
DSE	Carrefour prison			af	173'714.00	-	0.0%	173'714	175'000.00
DSE	Association pour le patrimoine industriel (API)			af	149'890.00	-	0.0%	149'890	151'000.00
DSE	Tél 143 la main tendue			af	126'861.00	-	0.0%	126'861	127'800.00
DSE	Antenne drogue famille - association genevoise des personnes concernées par les problèmes liés à la drogue			af	35'735.00	-	0.0%	35'735	36'000.00
DSE	Conférence des directeurs des affaires sociales			ns	93'200.00	-	0.0%	93'200	91'900.00
DSE	CSIAS - conférence suisse des institutions d'action sociale			ns	27'463.00	-	0.0%	27'463	20'597.00
DSE	Hospice Général - Prestations - Action Sociale			pp	260'294'082.00	34'028'232	15.0%	226'265'850	242'685'005.00
DSE	LAVI - association du centre genevois de consultation pour les victimes d'infractions (prestations destinées aux victimes)			pp	881'000.00	-	0.0%	881'000	881'000.00
DSE	Indemnités LAVI			pp	823'987.15	-466'013	-36.1%	1'290'000	1'005'560.05
DSE	Remise de cotisations AVS			pp	614'495.75	214'496	53.6%	400'000	377'959.45
DSE	Commission consultative en matière d'addictions			ns		-4'467	-100.0%	4'467	1'136.00
DSE	Bénéficiaires du droit des pauvres +			af		-			31'470.00
DSE	Association Argos - intérêts sur prêts NM	L11101	2016	ind		-			11'375.00
<b>Total C04 Protection des personnes adultes sous tutelle et curatelle</b>					<b>40'000.00</b>	<b>-</b>	<b>0.0%</b>	<b>40'000</b>	<b>27'516.55</b>
DSE	Appui social			pp	40'000.00	-	0.0%	40'000	27'516.55
<b>Total C05 Actions en matière d'asile et de migration</b>					<b>32'912'385.61</b>	<b>-3'443'587</b>	<b>-9.5%</b>	<b>36'355'973</b>	<b>33'521'067.02</b>
DSE	Hospice Général : fonctionnement Asile et migration	L10601	2013	ind	12'895'222.42	-4'778'686	-27.0%	17'673'908	17'562'214.66
DSE	Pluriels - centre de consultation et d'études ethnopsychologiques pour migrants	L11013	2016	af	233'627.00	33'627	16.8%	200'000	235'000.00
DSE	Appartenances - Genève			af	94'445.00	-	0.0%	94'445	95'000.00
DSE	Elisa asile			af	49'708.00	-	0.0%	49'708	50'000.00
DSE	AGORA - aumonerie genevoise oecuménique auprès des requérants d'asile et des réfugiés			af	14'912.00	-	0.0%	14'912	15'000.00
DSE	Hospice Général - Prestations - Asile			pp	19'211'249.00	1'388'249	7.8%	17'823'000	15'185'700.00
DSE	Subvention aide au retour			pp	413'222.19	-86'778	-17.4%	500'000	378'152.36
<b>Total D01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées</b>					<b>117'327'808.00</b>	<b>-2'975'688</b>	<b>-2.5%</b>	<b>120'303'496</b>	<b>120'018'380.50</b>
DSE	EMS - Val Fleury	L10624	2013	ind	6'638'839.00	-	0.0%	6'638'839	6'818'296.00
DSE	EMS - Maison de Vessy	L10624	2013	ind	6'418'704.00	-	0.0%	6'418'704	6'514'433.00
DSE	EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex	L10624	2013	ind	5'672'141.00	-	0.0%	5'672'141	5'804'286.00
DSE	EMS - Les Châtagniers	L10624	2013	ind	3'932'027.00	-	0.0%	3'932'027	3'714'745.00
DSE	EMS - Les Charmettes	L10624	2013	ind	3'234'682.00	-68'490	-2.1%	3'303'172	3'323'787.00
DSE	EMS - Résidence de Bon Séjour	L10624	2013	ind	3'072'296.00	-	0.0%	3'072'296	3'136'432.00
DSE	EMS - Eynard Fatio	L10624	2013	ind	2'876'754.00	-	0.0%	2'876'754	2'978'131.00
DSE	EMS - Foyer St-Paul	L10624	2013	ind	2'794'899.00	-55'898	-2.0%	2'850'797	2'930'207.00
DSE	EMS - Les Charmilles	L10624	2013	ind	2'773'041.00	22'490	0.8%	2'750'551	2'837'534.00
DSE	EMS - Le Priuré	L10624	2013	ind	2'707'661.00	-	0.0%	2'707'661	2'768'890.00
DSE	EMS - Le Nouveau-Kermont	L10624	2013	ind	2'703'476.00	-19'174	-0.7%	2'722'650	2'775'153.00
DSE	EMS - Butini	L10624	2013	ind	2'610'740.00	-	0.0%	2'610'740	2'686'009.00
DSE	EMS - Châtelaine	L10624	2013	ind	2'608'373.00	-	0.0%	2'608'373	2'668'557.00
DSE	EMS - Résidence Les Tilleuls	L10624	2013	ind	2'555'814.00	-	0.0%	2'555'814	2'588'880.00
DSE	EMS - La Terrassière	L10624	2013	ind	2'434'865.00	-	0.0%	2'434'865	2'492'968.00
DSE	EMS - Vandelle	L10624	2013	ind	2'431'134.00	-	0.0%	2'431'134	2'497'868.00
DSE	EMS - Pierre de la Fée	L10624	2013	ind	2'306'537.00	-	0.0%	2'306'537	2'372'975.00
DSE	EMS - Notre Dame	L10624	2013	ind	2'237'654.00	-200'000	-8.2%	2'437'654	2'497'867.00

**SUBVENTIONS ACCORDEES AUX COMPTES 2012 et 2013 PAR PROGRAMME**

**L'exercice 2012 a été retraité à des fins de comparaison**

dept. 2013	LIBELLÉ	LIAF: Loi de ratification Echéance Catégorie			COMPTES 2013	VARIATION C 2013 / B 2013		BUDGET 2013	COMPTES 2012
DSE	EMS - De la Rive	L10624	2013	ind	2'207'760.00	-	0.0%	2'207'760	2'239'206.00
DSE	EMS - Domaine de la Louvière	L10624	2013	ind	2'186'148.00	-	0.0%	2'186'148	2'237'566.00
DSE	EMS - Résidence Vendée	L10624	2013	ind	2'141'448.00	-	0.0%	2'141'448	2'188'058.00
DSE	EMS - Mouilles	L10624	2013	ind	2'088'894.00	-	0.0%	2'088'894	2'448'819.00
DSE	EMS - Les Bruyères	L10624	2013	ind	2'080'763.00	-	0.0%	2'080'763	2'138'419.00
DSE	EMS - Les Pins	L10624	2013	ind	2'055'596.00	-	0.0%	2'055'596	2'094'809.00
DSE	EMS - La Petite Boissière	L10624	2013	ind	2'009'770.00	-22'490	-1.1%	2'032'260	2'068'088.00
DSE	EMS - Foyer Vallon	L10624	2013	ind	1'997'453.00	-	0.0%	1'997'453	2'032'335.00
DSE	EMS - Résidence Les Arénières	L10624	2013	ind	1'986'731.00	-	0.0%	1'986'731	2'015'026.00
DSE	EMS - Les Lauriers	L10624	2013	ind	1'984'251.00	-	0.0%	1'984'251	2'042'130.00
DSE	EMS - Résidence Fort Barreau	L10624	2013	ind	1'977'606.00	-	0.0%	1'977'606	2'035'138.00
DSE	EMS - Résidence des Franchises	L10624	2013	ind	1'937'983.00	-	0.0%	1'937'983	1'962'754.00
DSE	EMS - Les Pervenches	L10624	2013	ind	1'909'035.00	-	0.0%	1'909'035	1'966'187.00
DSE	EMS - La Providence	L10624	2013	ind	1'893'881.00	-10'237	-0.5%	1'904'118	1'965'407.00
DSE	EMS - Bessonnette	L10624	2013	ind	1'879'171.00	-	0.0%	1'879'171	1'967'073.00
DSE	EMS - Résidence Happy Days	L10624	2013	ind	1'850'160.00	-	0.0%	1'850'160	1'892'860.00
DSE	EMS - Drize	L10624	2013	ind	1'825'631.00	-	0.0%	1'825'631	1'686'060.00
DSE	EMS - Résidence de la Champagne	L10624	2013	ind	1'786'612.00	-	0.0%	1'786'612	1'833'339.00
DSE	EMS - Résidence Jura	L10624	2013	ind	1'632'148.00	-	0.0%	1'632'148	1'671'316.00
DSE	EMS - Armée du Salut - Amitié Résidence	L10624	2013	ind	1'570'453.00	-	0.0%	1'570'453	1'607'787.00
DSE	EMS - Résidence Mandement	L10624	2013	ind	1'476'539.00	-	0.0%	1'476'539	1'509'490.00
DSE	EMS - Villa Mona	L10624	2013	ind	1'453'228.00	-	0.0%	1'453'228	1'487'559.00
DSE	EMS - Enveloppe destinée à l'annualisation, à l'ouverture des nouvelles places et à l'adaptation aux soins requis	L10624	2013	ind	1'436'229.00	-2'414'713	-62.7%	3'850'942	98'087.50
DSE	EMS - Résidence Saconnay	L10624	2013	ind	1'434'737.00	-	0.0%	1'434'737	1'484'448.00
DSE	EMS - Maison de la Tour	L10624	2013	ind	1'325'014.00	-	0.0%	1'325'014	1'357'168.00
DSE	EMS - Plantamour	L10624	2013	ind	1'320'268.00	-	0.0%	1'320'268	1'361'929.00
DSE	EMS - La Coccinelle	L10624	2013	ind	1'262'027.00	-	0.0%	1'262'027	1'285'195.00
DSE	EMS - Résidence Beauregard	L10624	2013	ind	1'257'316.00	-	0.0%	1'257'316	1'281'045.00
DSE	EMS - Poterie	L10624	2013	ind	1'256'118.00	-18'076	-1.4%	1'274'194	1'804'836.00
DSE	EMS - Résidence Nant-d'Avril	L10624	2013	ind	1'108'508.00	-	0.0%	1'108'508	1'136'986.00
DSE	EMS - Les Mimosas	L10624	2013	ind	1'062'505.00	-	0.0%	1'062'505	1'090'565.00
DSE	EMS - Maison de Pressy	L10624	2013	ind	933'954.00	-	0.0%	933'954	962'757.00
DSE	EMS - Le Léman	L10624	2013	ind	919'042.00	-	0.0%	919'042	941'418.00
DSE	EMS - Foyer Béthel	L10624	2013	ind	698'429.00	-	0.0%	698'429	818'975.00
DSE	EMS - La Méridienne	L10624	2013	ind	548'213.00	-	0.0%	548'213	778'557.00
DSE	EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex NM	L10624	2013	ind	465'660.00	-	0.0%	465'660	183'305.00
DSE	EMS - Résidence Les Jardins de Choulex	L10624	2013	ind	120'928.00	-	0.0%	120'928	729'840.00
DSE	EMS - Résidence Les Arénières NM	L10624	2013	ind	76'225.00	-	0.0%	76'225	76'225.00
DSE	EMS - Les Marronniers	L10624	2013	ind	31'901.00	-	0.0%	31'901	
DSE	Association d'aide et accompagnement des Personnes Agées en EMS et de leurs Familles (APAF)			af	99'415.00	-	0.0%	99'415	100'000.00
DSE	Pro Senectute			af	30'421.00	-	0.0%	30'421	30'600.00
DSE	Mesures de soutien aux personnes âgées (101 LAVS)			pp		-189'100	-100.0%	189'100	-
<b>Total D02 Soutien financier individuel aux personnes âgées</b>					<b>305'869'001.04</b>	<b>-2'097'252</b>	<b>-0.7%</b>	<b>307'966'253</b>	<b>301'615'501.09</b>
DSE	Prestations complémentaires fédérales - AVS			pp	235'791'307.91	-459'652	-0.2%	236'250'960	232'715'396.73
DSE	Prestations complémentaires cantonales - AVS			pp	62'109'580.35	-1'414'357	-2.2%	63'523'937	60'881'290.95
DSE	Abonnements TPG - AVS			pp	4'273'625.16	-13'705	-0.3%	4'287'330	4'096'988.86
DSE	Prestations d'assistance - AVS			pp	3'694'487.62	-203'712	-5.2%	3'898'200	3'921'824.55
DSE	Service social - AVS			pp		-5'826	-100.0%	5'826	

## SUBVENTIONS ACCORDEES AUX COMPTES 2012 et 2013 PAR PROGRAMME

L'exercice 2012 a été retraité à des fins de comparaison

dept. 2013	LIBELLÉ	LIAF: Loi de ratification Echéance Catégorie			COMPTES 2013	VARIATION C 2013 / B 2013		BUDGET 2013	COMPTES 2012
<b>Total E01 Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées</b>					<b>169'702'773.15</b>	<b>-2'836'854</b>	<b>-1.6%</b>	<b>172'539'627</b>	<b>167'700'572.57</b>
DSE	EPH Etablissement publics pour l'intégration (EPI)	L10621	2013	ind	56'080'338.00	-1'081'200	-1.9%	57'161'538	53'798'242.00
DSE	EPH Foyer Handicap	L10621	2013	ind	18'524'063.00	-	0.0%	18'524'063	18'320'800.00
DSE	EPH Aigues Vertes	L10621	2013	ind	17'129'679.00	-	0.0%	17'129'679	16'665'115.00
DSE	EPH Fondation Trajets	L10621	2013	ind	6'673'428.00	-	0.0%	6'673'428	6'486'325.00
DSE	EPH Etablissement publics pour l'intégration (EPI) utilisation immeuble NM	L10621	2013	ind	4'758'219.00	-	0.0%	4'758'219	4'200'219.00
DSE	EPH Centre Espoir (armée du salut)	L10621	2013	ind	4'359'648.00	-	0.0%	4'359'648	4'295'358.00
DSE	EPH Fondation Pro entreprise sociale privée	L10621	2013	ind	3'201'896.00	-	0.0%	3'201'896	3'210'428.00
DSE	EPH Association La Corolle	L10621	2013	ind	2'828'482.00	-	0.0%	2'828'482	2'630'210.00
DSE	EPH La Maison des Champs	L10621	2013	ind	1'813'321.00	-	0.0%	1'813'321	1'717'384.00
DSE	EPH Fondation Aigues vertes, utilisation immeuble NM	L10621	2013	ind	994'320.00	-	0.0%	994'320	994'320.00
DSE	Enveloppe destinée à l'annualisation et l'ouverture des nouvelles places EPH	L10621	2013	ind	892'312.50	-872'868	-49.4%	1'765'180	4'509'437.00
DSE	EPH Réalise	L10621	2013	ind	685'544.00	-	0.0%	685'544	685'828.00
DSE	EPH Association pour l'appartement de jour (APAJ)	L10621	2013	ind	633'894.00	-	0.0%	633'894	603'805.00
DSE	EPH Association Arcade 84	L10621	2013	ind	487'127.00	-	0.0%	487'127	487'230.00
DSE	EPH Association Point du Jour	L10621	2013	ind	296'579.00	-	0.0%	296'579	296'562.00
DSE	EPH Foyer Handicap, utilisation immeuble NM	L10621	2013	ind	260'820.00	-	0.0%	260'820	260'820.00
DSE	EPH Etablissement publics pour l'intégration (EPI) - utilisation réseau cantonal NM	L10621	2013	ind	165'000.00	-	0.0%	165'000	165'000.00
DSE	Enveloppe pour placement des personnes handicapées psychiques	L10621	2013	ind	20'400.00	-164'116	-88.9%	184'516	32'400.00
DSE	EPH Fondation Trajets, utilisation immeuble NM	L10621	2013	ind	18'396.00	-	0.0%	18'396	18'396.00
DSE	EPH Clair-Bois	L10826	2013	ind	19'080'618.00	-	0.0%	19'080'618	18'457'084.00
DSE	EPH Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes (SGIPA)	L10826	2013	ind	18'169'561.00	-	0.0%	18'169'561	17'277'725.00
DSE	EPH Fondation Ensemble	L10826	2013	ind	9'632'480.00	7'043	0.1%	9'625'437	9'522'931.00
DSE	EPH Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes (SGIPA), utilisation immeuble NM	L10826	2013	ind	325'772.00	-	0.0%	325'772	325'772.00
DSE	EPH Clair-bois, utilisation immeuble NM	L10826	2013	ind	205'092.00	-	0.0%	205'092	205'092.00
DSE	EPH Fondation Ensemble, utilisation immeuble NM	L10826	2013	ind	30'544.00	-	0.0%	30'544	30'544.00
DSE	Pro-Infirmitas	L11008	2013	af	298'247.00	-	0.0%	298'247	300'000.00
DSE	Association Cérébral Genève - location NM	L11095	2013	af	124'345.00	-	0.0%	124'345	124'345.00
DSE	Fondation Cap Loisirs	L11102	2013	af	994'257.00	-	0.0%	994'257	1'000'100.00
DSE	Pro Mente Sana	L11103	2013	af	203'802.00	-	0.0%	203'802	205'000.00
DSE	Association Cérébral Genève	L11095	2013	af	79'533.00	-	0.0%	79'533	80'000.00
DSE	Insieme Genève - association genevoise de parents et d'amis de personnes mentalement handicapées			af	159'065.00	-	0.0%	159'065	160'000.00
DSE	Association autrement aujourd'hui			af	154'293.00	-	0.0%	154'293	155'200.00
DSE	Association Parole			af	124'270.00	-	0.0%	124'270	125'000.00
DSE	Association actif			af	104'884.00	-	0.0%	104'884	105'500.00
DSE	Fonds Helios - actions soutien intégration personnes handicapées			af	66'500.05	-430'579	-86.6%	497'079	-
DSE	Association genevoise d'insertion sociale (AGIS)			af	48'068.00	-	0.0%	48'068	48'350.00
DSE	Association Anyatas pour personnes mentalement handicapées			af	39'766.00	-	0.0%	39'766	40'000.00
DSE	Association Danse habile			af	34'796.00	-	0.0%	34'796	35'000.00
DF	Fonds Langland-Aubert (enfance malheureuse)			af	31.50	-269	-89.5%	300	52.37
DSE	Commission cantonale d'indication			ns	3'382.10	-96'034	-96.6%	99'416	7'058.80
DSE	Subventions accord cantonal - CIIS			af	-	-198'832	-100.0%	198'832	117'939.40
<b>Total E02 Soutien financier individuel aux personnes handicapées</b>					<b>195'032'368.04</b>	<b>-4'646'979</b>	<b>-2.3%</b>	<b>199'679'347</b>	<b>194'858'315.28</b>
DSE	Prestations complémentaires fédérales - AI			pp	125'038'905.75	-503'334	-0.4%	125'542'240	124'236'000.79
DSE	Prestations complémentaires cantonales - AI			pp	65'295'999.70	-2'972'463	-4.4%	68'268'463	65'505'846.30
DSE	Abonnements TPG - AI			pp	2'755'729.94	-306'940	-10.0%	3'062'670	2'935'261.14
DSE	Prestations d'assistance - AI			pp	1'941'732.65	-860'067	-30.7%	2'801'800	2'181'207.05
DSE	Service social - AI			pp	-	-4'174	-100.0%	4'174	-

**SUBVENTIONS ACCORDEES AUX COMPTES 2012 et 2013 PAR PROGRAMME**

**L'exercice 2012 a été retraité à des fins de comparaison**

dept. 2013	LIBELLÉ	LIAF: Loi de ratification Échéance Catégorie			COMPTES 2013	VARIATION C 2013 / B 2013		BUDGET 2013	COMPTES 2012
	<b>Total F01 Protection de l'environnement</b>				<b>70'447.50</b>	<b>-79'553</b>	<b>-53.0%</b>	<b>150'000</b>	<b>166'928.20</b>
DIME	Soutien aux act. d'info., de sensibilisation et de formation aux communes			ns	39'947.50	-60'053	-60.1%	100'000	60'685.38
DIME	Soutien aux activités d'information, de sensibilisation et de formation à la SADEC			ns	30'500.00	-19'500	-39.0%	50'000	99'500.00
DIME	Soutien aux act. d'info., de sensibilisation et de formation aux communes			ns	-	-	-	-	6'742.82
	<b>Total F03 Gestion des eaux</b>				<b>395'952.20</b>	<b>-383'448</b>	<b>-49.2%</b>	<b>779'400</b>	<b>567'168.69</b>
DIME	Manœuvre du barrage du seujet			af	172'100.00	-2'900	-1.7%	175'000	172'300.00
DIME	Commission internationale pour la protection du Léman (CIPEL)			af	102'884.00	-7'116	-6.5%	110'000	110'192.70
DIME	Fonds cantonal de renaturation : participation dans le cadre des contrats de rivières transfrontalières			af	90'968.20	-303'432	-76.9%	394'400	254'675.99
DIME	Fonds cantonal de renaturation : participation à des privés			pp	30'000.00	-20'000	-40.0%	50'000	30'000.00
DIME	Fonds cantonal de renaturation : subventions accordées aux communes			ns	-	-50'000	-100.0%	50'000	-
	<b>Total F04 Nature et paysage</b>				<b>856'955.95</b>	<b>7'697</b>	<b>0.9%</b>	<b>849'259</b>	<b>866'226.95</b>
DIME	Fondation Neptune	L10976	2014	af	253'459.00	-	0.0%	253'459	253'459.00
DIME	Fondation Neptune - prestations et locaux NM	L10976	2014	af	65'929.40	11'929	22.1%	54'000	69'271.10
DIME	Fondation Neptune - capital de dotation NM	L10976	2014	af	30'000.00	-	0.0%	30'000	30'000.00
DIME	Subventions relatives à la faune			af	30'000.00	-	0.0%	30'000	30'000.00
DIME	Subventions relatives à la nature et aux sites naturels			af	26'500.00	-	0.0%	26'500	32'500.00
DIME	Fonds forestier : subventions diverses			af	10'000.00	-	0.0%	10'000	10'000.00
DIME	Subventions relatives à l'éducation à la nature			af	10'000.00	-	0.0%	10'000	10'000.00
DIME	Subventions associations diverses +			af	5'000.00	-2'000	-28.6%	7'000	5'000.00
DIME	Subventions liées aux dégâts dus à la faune			ns	382'767.55	-232	-0.1%	383'000	382'696.85
DIME	Fonds forestier : subventions aux communes (liées aux subventions fédérales)			ns	43'300.00	-	0.0%	43'300	43'300.00
DIME	Indemnités aux pêcheurs professionnels pour l'écoulement du poisson blanc			ns	-	-2'000	-100.0%	2'000	-
	<b>Total F05 Politique agricole</b>				<b>4'291'552.69</b>	<b>-340'947</b>	<b>-7.4%</b>	<b>4'632'500</b>	<b>4'241'086.28</b>
DIME	Fondation pour les zones agricoles spéciales	L10764	2014	ind	100'000.00	-	0.0%	100'000	100'000.00
DIME	Opage promotion agricole	L10993	2016	ind	2'531'250.00	-	0.0%	2'531'250	2'440'000.00
DIME	Opage - prestations de service et mise à disposition de locaux NM	L10993	2016	ind	90'000.00	-	0.0%	90'000	140'000.00
DIME	Opage - capital de dotation NM	L10993	2016	ind	150.00	-	0.0%	150	150.00
DIME	Vulgarisation (dont AgriGenève)	L10984	2016	af	405'000.00	-	0.0%	405'000	390'000.00
DIME	Améliorations structurelles			af	436'311.00	-103'689	-19.2%	540'000	309'883.20
DIME	Contributions pour des prestations écologiques			af	386'957.10	-53'043	-12.1%	440'000	387'624.20
DIME	Promotion de l'agriculture			af	135'994.20	-46'106	-25.3%	182'100	159'647.90
DIME	Prêts cantonaux de désendettement et AEP à taux préférentiels NM			af	105'287.44	-44'713	-29.8%	150'000	122'427.43
DIME	Viticulture			af	93'397.20	-6'603	-6.6%	100'000	130'759.40
DIME	Contrôle des mesures paiements directs			af	48'000.00	3'500	7.9%	44'500	43'000.00
DIME	Lutte obligatoire contre les maladies et les ravageurs			af	797.15	-19'203	-96.0%	20'000	-
DIME	Office intercantonal de certification			ns	11'000.00	-2'500	-18.5%	13'500	12'500.00
DIME	Centrale suisse de culture maraîchère			ns	8'704.00	-296	-3.3%	9'000	8'686.00
DIME	Lutte obligatoire contre les maladies et les ravageurs			ns	-	-7'000	-100.0%	7'000	1'168.15
DIME	Mesures d'urgence en faveur de l'agriculture genevoise			ns	-61'295.40	-61'295	-100.0%	-	-4'060.00
DIME	Encouragement à la production animale			pp	-	-	-	-	-700.00
	<b>Total G01 Accès au logement</b>				<b>60'585'025.88</b>	<b>-4'913'974</b>	<b>-7.5%</b>	<b>65'499'000</b>	<b>62'912'024.53</b>
DU	Cité Universitaire Extension NM	L10974	2015	ind	208'333.00	-221'667	-51.6%	430'000	130'000.00
DU	Cité Universitaire Extension	L10974	2015	ind	64'000.00	-192'000	-75.0%	256'000	-
DU	Cité Universitaire NM	L10975	2015	ind	539'000.00	-	0.0%	539'000	539'000.00
DU	Cité Universitaire	L10975	2015	ind	350'000.00	-	0.0%	350'000	200'096.00

## SUBVENTIONS ACCORDEES AUX COMPTES 2012 et 2013 PAR PROGRAMME

L'exercice 2012 a été retraité à des fins de comparaison

dept. 2013	LIBELLÉ	LIAF: Loi de ratification Echéance Catégorie			COMPTES 2013	VARIATION C 2013 / B 2013		BUDGET 2013	COMPTES 2012
DU	FIDP intérêts sur dotations NM			ind	6'424'858.00	-1'090'142	-14.5%	7'515'000	6'758'053.00
DU	FPLC intérêts sur dotations NM			ind	2'747'220.00	-602'780	-18.0%	3'350'000	2'746'431.00
DU	Dotations LGL sans intérêts et à taux réduit NM			ind	22'371.00	-27'629	-55.3%	50'000	36'846.00
DU	Rassemblement en faveur d'une politique sociale du logement (RPSL)			af	50'000.00	-	0.0%	50'000	45'011.25
DU	LUP intérêts dotations communales NM			ns	380'896.00	-224'104	-37.0%	605'000	283'656.00
DU	Subvention au logement social			pp	15'377'017.23	-4'122'983	-21.1%	19'500'000	20'634'658.83
DU	Subvention en faveur des habitations mixtes			pp	12'136'631.70	322'632	2.7%	11'814'000	10'571'399.25
DU	Allocations de logement "secteur libre"			pp	12'072'589.10	522'589	4.5%	11'550'000	10'947'321.35
DU	Allocations de logement "secteur subventionné"			pp	10'211'116.20	811'116	8.6%	9'400'000	9'908'280.65
DU	Prises en charge des loyers impayés de personnes évacuées et relogées			pp	993.65	-49'006	-98.0%	50'000	111'271.20
DU	Subvention épargne logement			pp		-40'000	-100.0%	40'000	
<b>Total G02 Aménagement du territoire</b>					<b>-</b>	<b>-57'200</b>	<b>-100.0%</b>	<b>57'200</b>	<b>48'200.00</b>
DU	Subvention pour la commune d'études pour l'aménagement du territoire (CEAT)			af	-	-48'200	-100.0%	48'200	48'200.00
DU	Subventions diverses			af		-9'000	-100.0%	9'000	
<b>Total G03 Conformité des constructions et des chantiers</b>					<b>786'080.00</b>	<b>-5'253'122</b>	<b>-87.0%</b>	<b>6'039'202</b>	<b>1'329'859.00</b>
DU	Association handicap architecture urbanisme (HAU)			af	60'000.00	-9'900	-14.2%	69'900	60'000.00
DU	LDTR bonus à la rénovation			pp	725'375.00	-2'774'625	-79.3%	3'500'000	1'269'859.00
DU	Bonus conjoncturel à l'énergie			pp	705.00	-2'459'295	-100.0%	2'460'000	
DU	Assoc.centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés			af		-9'302	-100.0%	9'302	
<b>Total H01 Population, droit de cité et migration</b>					<b>325'600.00</b>	<b>-</b>	<b>0.0%</b>	<b>325'600</b>	<b>138'100.00</b>
DS	Fondation romande de détention administrative			af	250'000.00	-	0.0%	250'000	62'500.00
DS	Fondation romande de détention administrative NM			af	75'600.00	-	0.0%	75'600	75'600.00
<b>Total H02 Sécurité publique</b>					<b>9'448'730.00</b>	<b>-623'975</b>	<b>-6.2%</b>	<b>10'072'705</b>	<b>9'310'776.00</b>
DS	Fondation des parkings	L10751	2013	ind	9'347'390.00	-623'975	-6.3%	9'971'365	9'209'436.00
DS	Musique de la police			af	42'984.00	-	0.0%	42'984	42'984.00
DS	Sections genevoises de sauvetage sur le lac Léman			af	32'338.00	-	0.0%	32'338	32'338.00
DS	Polycom NM			ns	26'018.00	-	0.0%	26'018	26'018.00
<b>Total H03 Sécurité civile</b>					<b>272'863.10</b>	<b>102'663</b>	<b>60.3%</b>	<b>170'200</b>	<b>405'016.35</b>
DS	Matériel			af	89'999.00	59'999	200.0%	30'000	83'595.55
DS	Instruction			af	85'780.00	-43'370	-33.6%	129'150	81'260.00
DS	Instruction			af	44'342.05	43'692	6721.9%	650	
DS	Subvention matériel et équipement			af	44'342.05	44'342			231'760.80
DS	Sécurité civile: diverses subventions +			af	4'400.00	-	0.0%	4'400	4'400.00
DS	Fédération des corps de sapeurs-pompiers			af	4'000.00	-	0.0%	4'000	4'000.00
DS	Association pour la formation de jeunes sapeurs-pompiers			af		-1'000	-100.0%	1'000	
DS	Sécurité civile : matériel (institutions privées)			af		-1'000	-100.0%	1'000	
<b>Total H04 Armée et obligation de servir</b>					<b>506'164.90</b>	<b>-35'735</b>	<b>-6.6%</b>	<b>541'900</b>	<b>521'294.65</b>
DS	Musée militaire genevois			af	54'000.00	1'334	2.5%	52'666	54'000.00
DS	Compagnie 1602 - locaux NM			af	36'000.00	-	0.0%	36'000	36'000.00
DS	Musée militaire genevois - locaux NM			af	35'000.00	-	0.0%	35'000	35'000.00
DS	Fonds d'aide international au développement FAID, locaux NM			af	5'000.00	-	0.0%	5'000	5'000.00
DS	Vieux-artilleurs (entretien des uniformes)			af	2'000.00	-17'506	-89.7%	19'506	2'000.00
DS	Cérémonie à la mémoire des soldats morts au service du pays (Mon-Repos)			af	500.00	12	2.5%	488	500.00
DS	Rétribution des chefs de musique			ns	156'865.60	1'403	0.9%	155'463	156'484.95
DS	Elite corps de musique, locaux NM			ns	75'000.00	-	0.0%	75'000	75'000.00
DS	Landwehr corps de musique, locaux NM			ns	75'000.00	-	0.0%	75'000	75'000.00

**SUBVENTIONS ACCORDEES AUX COMPTES 2012 et 2013 PAR PROGRAMME**

**L'exercice 2012 a été retraité à des fins de comparaison**

dept. 2013	LIBELLÉ	LIAF: Loi de ratification Echéance Catégorie			COMPTES 2013	VARIATION C 2013 / B 2013		BUDGET 2013	COMPTES 2012
DS	Subvention de fonctionnement aux musiques cantonales			ns	60'000.00	1'482	2.5%	58'518	59'600.00
DS	Habillement et équipement des musiques cantonales			ns	6'799.30	-22'460	-76.8%	29'259	22'709.70
<b>Total H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement</b>					<b>2'793'118.60</b>	<b>-280'529</b>	<b>-9.1%</b>	<b>3'073'648</b>	<b>2'595'721.40</b>
DS	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - foyer Le Pertuis	L10790	2013	ind	1'089'700.00	-	0.0%	1'089'700	921'700.00
DS	Association la Pâquerette des Champs	L11169	2016	af	250'000.00	-	0.0%	250'000	230'000.00
DS	Association la Pâquerette des Champs NM	L11169	2016	af	30'000.00	-	0.0%	30'000	30'000.00
DS	Pécule et vêtements			pp	1'284'440.50	-167'398	-11.5%	1'451'838	1'304'105.05
DS	Reclassement des détenus libérés			pp	138'978.10	-113'132	-44.9%	252'110	109'916.35
<b>Total H08 Droits humains</b>					<b>20'867'730.45</b>	<b>-1'305'882</b>	<b>-5.9%</b>	<b>22'173'612</b>	<b>22'801'115.10</b>
DS	F-information - filigrane	L10896	2015	af	515'000.00	-	0.0%	515'000	515'000.00
DS	Fédération genevoise de coopération (FGC)	L11022	2016	af	2'500'000.00	-500'000	-16.7%	3'000'000	3'000'000.00
DS	Association Vires	L11100	2016	af	300'000.00	-	0.0%	300'000	430'000.00
DS	Centre de contact suisse-immigrés (CCSI)	PL10983A	2015	af	300'000.00	-	0.0%	300'000	300'000.00
DS	Association d'entraide aux réfugiés Camarada	PL10983A	2015	af	290'000.00	-	0.0%	290'000	290'000.00
DS	Centre de contact suisse-immigrés - location NM	PL10983A	2015	af	78'612.00	-	0.0%	78'612	78'612.00
DS	Bureau de l'intégration : autres subventions +			af	242'080.00	62'080	34.5%	180'000	171'088.00
DS	Association Face-à-Face			af	150'000.00	-	0.0%	150'000	150'000.00
DS	Université populaire albanaise			af	110'000.00	-	0.0%	110'000	110'000.00
DS	Association Maison Kultura			af	100'000.00	-	0.0%	100'000	100'000.00
DS	Bureau de l'intégration : Cours de langue d'origine			af	100'000.00	-	0.0%	100'000	79'000.00
DS	Bureau de l'intégration : Cours de français			af	99'209.00	-791	-0.8%	100'000	93'060.00
DS	Diverses associations féminines +			af	88'000.00	-	0.0%	88'000	88'000.00
DS	Subventions liées à des mandats de prestations +			af	74'000.00	-	0.0%	74'000	74'000.00
DS	Association Tierra Incognita			af	70'000.00	-	0.0%	70'000	70'000.00
DS	Subventions accordées aux communes			af	33'000.00	-87'000	-72.5%	120'000	72'200.00
DS	Association Violence que faire			af	19'248.00	-752	-3.8%	20'000	19'248.00
DS	Aide aux pays en voie de développement (dont CAGI)			ns	7'503'056.40	-506'944	-6.3%	8'010'000	7'814'706.60
DS	Comité International Croix-Rouge (CICR)			ns	4'500'000.00	-	0.0%	4'500'000	4'500'000.00
DS	Financement du dispositif d'intégration des permis F et B Réfugiés - Forfait intégration			ns	2'166'709.60	-83'290	-3.7%	2'250'000	3'172'560.00
DS	Aide aux missions des pays les moins avancés (PMA)			ns	1'358'815.45	-189'185	-12.2%	1'548'000	1'373'640.50
DS	Coopération au développement dans le tiers-monde			ns	270'000.00	-	0.0%	270'000	270'000.00
DS	Association Vires NM	L11100	2016	af	-	-	-	-	30'000.00
<b>Total I01 Pouvoir judiciaire</b>					<b>15'299'087.54</b>	<b>2'819'088</b>	<b>22.6%</b>	<b>12'480'000</b>	<b>12'833'956.34</b>
PJ	Frais d'assistance judiciaire pénale			pp	8'517'306.55	3'017'307	54.9%	5'500'000	6'031'108.15
PJ	Frais d'assistance judiciaire - Défense d'office			pp	5'398'234.85	-201'765	-3.6%	5'600'000	5'476'185.30
PJ	Émoluments de l'assistance juridique			pp	698'824.13	98'824	16.5%	600'000	572'828.25
PJ	Indemnités avocats première heure			pp	473'763.48	-26'237	-5.2%	500'000	447'448.54
PJ	Traductions, témoins, expertises aj			pp	210'958.53	-69'041	-24.7%	280'000	306'386.10
<b>Total J01 Transports et mobilité</b>					<b>232'734'785.15</b>	<b>6'372'584</b>	<b>2.8%</b>	<b>226'362'201</b>	<b>229'230'812.60</b>
DIME	Transports Publics Genevois (TPG)	L10699	2014	ind	204'318'445.03	0	0.0%	204'318'445	198'292'374.00
DIME	Transports Publics Genevois (TPG) - utilisation des infrastructures NM	L10699	2014	ind	19'400'276.45	7'353'816	61.0%	12'046'460	22'767'213.11
DIME	Transports Publics Genevois (TPG) - rente annuelle de droit de superficie NM	L10699	2014	ind	907'000.00	-	0.0%	907'000	907'000.00
DIME	Fondation des parkings - Droits de superficie et d'utilisation de places de parc NM	L10751	2013	ind	384'891.40	-270'452	-41.3%	655'343	625'988.00
DIME	Fondation des parkings - Capital de dotation NM	L10751	2013	ind	3'000.00	-	0.0%	3'000	3'000.00
DIME	Société des mouettes genevoises navigation S.A. (SMGN)	L10753	2014	ind	2'751'363.99	-0	0.0%	2'751'364	2'713'490.00
DIME	Unireso Frais communauté tarifaire			ind	400'000.00	-	0.0%	400'000	300'000.00
DIME	GLCT : participation au déficit des lignes tc transfrontalières et fonctionnement			af	2'966'374.28	-1'935	-0.1%	2'968'309	2'104'150.69
DIME	Indemnités tarifaires Unireso pour les CFF			af	864'246.00	-	0.0%	864'246	831'778.53
DIME	Indemnités à la SNCF pour les trains régionaux			af	385'285.00	-	0.0%	385'285	370'239.27
DIME	Indemnités aux TPN pour le trafic régional			af	252'903.00	-6'846	-2.6%	259'749	212'579.00

## SUBVENTIONS ACCORDEES AUX COMPTES 2012 et 2013 PAR PROGRAMME

L'exercice 2012 a été retraité à des fins de comparaison

dept. 2013	LIBELLÉ	LIAF: Loi de ratification Échéance Catégorie			COMPTES 2013	VARIATION C 2013 / B 2013		BUDGET 2013	COMPTES 2012
DIME	Transports collectifs - subventions diverses +			af	101'000.00	-2'000	-1.9%	103'000	103'000.00
DIME	TPG Vélo SA	PL10989B	2014	ind		-700'000	-100.0%	700'000	
<b>Total J02 Infrastructures routières et de transports publics</b>					<b>60'000.00</b>	<b>10'000</b>	<b>20.0%</b>	<b>50'000</b>	<b>50'000.00</b>
DIME	Subventions diverses +			af	60'000.00	10'000	20.0%	50'000	50'000.00
<b>Total K01 Réseau de soins</b>					<b>1'095'561'291.41</b>	<b>-7'388'490</b>	<b>-0.7%</b>	<b>1'102'949'781</b>	<b>1'095'590'580.79</b>
DARES	Clinique de Jolimont et Montana	L10860	2015	ind	18'026'804.13	-616'802	-3.3%	18'643'606	17'609'809.05
DARES	Cliniques Jolimont et Montana, utilisation terrains et bâtiments NM	L10860	2015	ind	573'750.00	-	0.0%	573'750	573'750.00
DARES	Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMASD)	L10862	2015	ind	140'761'079.00	-941'541	-0.7%	141'702'620	136'739'724.00
DARES	Pavillon de la Rive	L10862	2015	ind	1'134'197.00	-	0.0%	1'134'197	1'121'187.00
DARES	Pro Senectute - Foyer de jour l'Oasis	L10862	2015	ind	668'101.00	-	0.0%	668'101	662'068.00
DARES	Le Relais Dumas	L10862	2015	ind	666'246.00	-	0.0%	666'246	660'702.00
DARES	Pro Senectute - Foyer de jour Le Caroubier	L10862	2015	ind	646'816.00	-	0.0%	646'816	640'813.00
DARES	Fondation Butini	L10862	2015	ind	641'757.00	-	0.0%	641'757	635'087.00
DARES	Fondation aux 5 colosses	L10862	2015	ind	633'170.00	-22'516	-3.4%	655'686	619'669.00
DARES	Association Livada - Foyer de jour Soubeyran	L10862	2015	ind	626'736.00	-	0.0%	626'736	620'639.00
DARES	Association Livada- Foyer de jour Livada	L10862	2015	ind	599'761.00	-	0.0%	599'761	594'233.00
DARES	Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMASD) locaux NM	L10862	2015	ind	391'790.00	-	0.0%	391'790	391'790.00
DARES	Foyer de jour de la Seymaz	L10862	2015	ind	237'329.00	237'329			
DARES	Foyer de jour Aux Cinq Colosses NM	L10862	2015	ind	25'000.00	-25'000	-50.0%	50'000	
DARES	Fonctionnement Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	L10865	2015	ind	505'250'436.00	-128'103	0.0%	505'378'539	504'954'960.00
DARES	Recherche et enseignement Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	L10865	2015	ind	188'674'505.00	-	0.0%	188'674'505	188'925'632.00
DARES	Mission d'intérêt général HUG	L10865	2015	ind	130'818'483.00	-	0.0%	130'818'483	127'769'008.00
DARES	HUG, location financement bâtiments et équipements NM	L10865	2015	ind	60'942'506.60	142'507	0.2%	60'800'000	60'434'032.89
DARES	HUG, location financement intérêts de la dette NM	L10865	2015	ind	24'200'342.20	-4'299'668	-15.1%	28'500'010	27'817'411.14
DARES	Sitex SA	L10862	2015	af	1'818'000.00	-	0.0%	1'818'000	1'818'177.00
DARES	Coopérative de soins infirmiers	L10862	2015	af	1'795'269.00	-	0.0%	1'795'269	1'795'269.00
DARES	Sages-Femmes à domicile	L10862	2015	af	542'000.00	-	0.0%	542'000	542'000.00
DARES	Croix-Rouge genevoise - Le Chaperon rouge	L10862	2015	af	415'700.00	-	0.0%	415'700	415'700.00
DARES	Maintien, aide et soins à domicile, Autres institutions +	L10862	2015	af	127'500.00	-1'129'640	-89.9%	1'257'140	
DARES	Hospitalisations secteur privé			af	14'988'110.00	-19'057	-0.1%	15'007'167	19'940'356.00
DARES	Actions ponctuelles d'aide à domicile +			af	39'500.00	-10'500	-21.0%	50'000	39'500.00
DARES	Fondation IRIS			af	16'000.00	-4'000	-20.0%	20'000	5'000.00
DARES	Programmes intercantonaux			ns	221'174.28	-118'826	-34.9%	340'000	142'818.31
DARES	Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé			ns	54'902.00	-	0.0%	54'902	
DARES	Observatoire de la santé			ns	24'327.20	-11'673	-32.4%	36'000	18'245.40
DARES	Unités d'accueil temporaire (UAT)			ind		-291'000	-100.0%	291'000	
DARES	Croix-Rouge genevoise - Proches aidants			af		-150'000	-100.0%	150'000	103'000.00
<b>Total K02 Régulation sanitaire</b>					<b>570'693.48</b>	<b>-116'428</b>	<b>-16.9%</b>	<b>687'121</b>	<b>749'559.94</b>
DARES	Programme latin de don d'organes			ns	232'500.00	-29'400	-11.2%	261'900	232'500.00
DARES	Conférence directeurs affaires sanitaires			ns	172'466.28	0	0.0%	172'466	203'933.12
DARES	CLASS - Conférence latine affaires sanitaires sociales			ns	131'400.00	-355	-0.3%	131'755	137'583.26
DARES	Observatoire de la santé			ns	24'327.20	-11'673	-32.4%	36'000	25'543.56
DARES	CDS- Académie chiropratique			ns	10'000.00	-	0.0%	10'000	
DARES	Actions de lutte contre la pénurie des professionnels de la santé			af		-75'000	-100.0%	75'000	
DARES	ASI-Genève association suisse des infirmières-infirmiers section de Genève			af		-			150'000.00
<b>Total K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention</b>					<b>10'274'971.22</b>	<b>-504'606</b>	<b>-4.7%</b>	<b>10'779'577</b>	<b>10'772'148.95</b>
DARES	Fondation genevoise pour le dépistage du cancer du sein	L10858	2015	af	1'080'000.00	-	0.0%	1'080'000	1'080'000.00
DARES	FEGPA - Fédération genevoise pour la prévention de l'alcoolisme	L11014	2016	af	396'200.00	-	0.0%	396'200	396'200.00
DARES	Association pour la prévention du tabagisme	L11014	2016	af	347'790.00	-	0.0%	347'790	450'000.00
DARES	Rien ne va plus - centre de prévention des problèmes du jeu excessif	L11014	2016	af	154'800.00	-	0.0%	154'800	154'800.00

**SUBVENTIONS ACCORDEES AUX COMPTES 2012 et 2013 PAR PROGRAMME**

**L'exercice 2012 a été retraité à des fins de comparaison**

dept. 2013	LIBELLÉ	LIAF: Loi de ratification Echéance Catégorie			COMPTES 2013	VARIATION C 2013 / B 2013		BUDGET 2013	COMPTES 2012
DARES	Action prévention du jeu +	L11014	2016	af	150'188.75	-149'811	-49.9%	300'000	164'891.64
DARES	Première ligne	L11016	2016	af	2'414'170.00	-9'940	-0.4%	2'424'110	2'695'000.00
DARES	Groupe sida-Genève	L11016	2016	af	1'743'250.00	-	0.0%	1'743'250	1'835'000.00
DARES	Dialogai	L11016	2016	af	694'750.00	-	0.0%	694'750	705'000.00
DARES	PVA (personnes vivant avec)	L11016	2016	af	200'000.00	-	0.0%	200'000	210'000.00
DARES	Boulevards	L11016	2016	af	146'090.00	-	0.0%	146'090	
DARES	Dime de l'alcool : actions de préventions +			af	1'040'000.00	-100'000	-8.8%	1'140'000	1'060'000.00
DARES	Action de promotion de la santé +			af	428'975.00	-96'025	-18.3%	525'000	402'900.00
DARES	Fonds destiné à la lutte contre la drogue et à la prévention de la tox			af	342'350.00	-57'650	-14.4%	400'000	311'435.00
DARES	Association fourchette verte			af	150'000.00	-	0.0%	150'000	150'000.00
DARES	Ligue genevoise contre le rhumatisme			af	130'000.00	-1'000	-0.8%	131'000	130'000.00
DARES	Croix-bleue genevoise			af	110'000.00	-	0.0%	110'000	110'000.00
DARES	Fondation Health on the net			af	70'000.00	-10'000	-12.5%	80'000	150'000.00
DARES	Accompagnants en psychiatrie			af	70'000.00	-	0.0%	70'000	70'000.00
DARES	Programme de prévention des accidents par morsure			af	20'000.00	-	0.0%	20'000	20'000.00
DARES	SCAV Subventions non monétaires à d'autres cantons NM			ns	169'000.00	-1'000	-0.6%	170'000	149'750.00
DARES	CLASS - Conférence latine affaires sanitaires sociales			ns	160'600.00	-436	-0.3%	161'036	164'797.54
DARES	Centre suisse information toxicologique			ns	81'012.75	-1'487	-1.8%	82'500	80'516.80
DARES	Fondation sécurité des patients			ns	56'911.00	-3'089	-5.1%	60'000	56'911.00
DARES	Conférence directeurs affaires sanitaires			ns	32'850.72	-0	0.0%	32'851	40'591.88
DARES	Interassociation de sauvetage			ns	32'237.40	-1'763	-5.2%	34'000	32'040.05
DARES	ISOPHT			ns	30'432.00	-9'568	-23.9%	40'000	72'444.00
DARES	Observatoire de la santé			ns	12'163.60	-5'836	-32.4%	18'000	17'029.04
DARES	Participation espace de liberté et organismes de protection des animaux			pp	11'200.00	-3'800	-25.3%	15'000	11'200.00
DARES	Programmes intercantonaux			ns	-	-28'200	-100.0%	28'200	
DARES	Subventions suite à des épizooties			af	-	-25'000	-100.0%	25'000	1'642.00
DARES	Onex santé			af	-	-		-	50'000.00
<b>Total L01 Développement et soutien à l'économie</b>					<b>15'778'921.13</b>	<b>-920'329</b>	<b>-5.5%</b>	<b>16'699'250</b>	<b>16'650'382.11</b>
DARES	Fondation d'aide aux entreprises FAE	L10871	2015	ind	6'287'485.63	-312'514	-4.7%	6'600'000	6'768'558.22
DARES	Office de promotion industrielle OPI	L10871	2015	ind	1'645'000.00	-	0.0%	1'645'000	1'645'000.00
DARES	Fondation d'aide aux entreprises FAE, capital de dotation NM	L10871	2015	ind	675'000.00	-75'000	-10.0%	750'000	750'000.00
DARES	Eclosion SA	L10999	2016	ind	1'500'000.00	-	0.0%	1'500'000	
DARES	Fondation genevoise pour l'innovation technologique FONGIT	L10871	2015	af	2'040'000.00	-	0.0%	2'040'000	
DARES	Fondation genevoise pour l'innovation technologique FONGIT NM	L10871	2015	af	1'312.50	-2'438	-65.0%	3'750	3'437.50
DIME	Subvention CGN (compagnie générale de navigation sur le lac Léman)			af	1'864'094.00	-285'906	-13.3%	2'150'000	1'988'897.00
DARES	Association Génération Innovation Lémanique (GENILEM)			af	126'000.00	-	0.0%	126'000	
DARES	Fondation la Muse pour la Créativité Entrepreneuriale			af	110'000.00	-	0.0%	110'000	
DARES	Action de promotion			af	25'000.00	-25'000	-50.0%	50'000	
DARES	CDEP-SO réseau promotion économique régionale			ns	700'000.00	-	0.0%	700'000	820'000.00
DARES	Nouvelle politique régionale (NPR) - appui à l'innovation			ns	375'000.00	-	0.0%	375'000	375'000.00
DARES	Action en faveur de l'économie genevoise +			ns	180'390.00	-159'610	-46.9%	340'000	174'643.44
DARES	CDEP-SO nouvelle politique régionale (NPR) - promotion sectorielle			ns	119'490.00	-13'510	-10.2%	133'000	133'000.00
DARES	Participation aux actions de l'OSEC			ns	75'639.00	-361	-0.5%	76'000	75'639.95
DARES	Coopérative romande de cautionnement, capital de dotation NM			ns	33'750.00	-3'750	-10.0%	37'500	37'500.00
DARES	Office national du tourisme			ns	13'260.00	-240	-1.8%	13'500	13'260.00
DARES	CDEP-SO Conf. dépt économie publique de Suisse Occidentale			ns	7'500.00	1'000	15.4%	6'500	6'500.00
DARES	Léonardo			ns	-	-25'000	-100.0%	25'000	11'000.00
DARES	CDEP-SO Promotion image			ns	-	-9'000	-100.0%	9'000	6'946.00
DARES	Prix Michel Baettig			ns	-	-5'000	-100.0%	5'000	
DARES	Office suisse d'expansion commerciale			ns	-	-4'000	-100.0%	4'000	
DARES	FONGIT - Eclosion			af	-	-		-	3'841'000.00

## SUBVENTIONS ACCORDEES AUX COMPTES 2012 et 2013 PAR PROGRAMME

L'exercice 2012 a été retraité à des fins de comparaison

dept. 2013	LIBELLÉ	LIAF: Loi de ratification Echéance Catégorie			COMPTES 2013	VARIATION C 2013 / B 2013		BUDGET 2013	COMPTES 2012
	<b>Total L02 Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques</b>				<b>57'715.00</b>	<b>-281'204</b>	<b>-83.0%</b>	<b>338'919</b>	<b>365'427.20</b>
DU	SI Nord aviation - intérêts NM			af	57'715.00	-64'604	-52.8%	122'319	64'127.75
DSE	Arena - intérêts s/dotations et rente droit de superficie NM			af		-216'600	-100.0%	216'600	301'299.45
	<b>Total L03 Régulation du commerce</b>				<b>15'600.00</b>	<b>-</b>	<b>0.0%</b>	<b>15'600</b>	<b>15'600.00</b>
DARES	Fédération romande des consommatrices, section genevoise			ns	15'600.00	-	0.0%	15'600	15'600.00
	<b>Total N01 Culture</b>				<b>66'476'728.13</b>	<b>-466'102</b>	<b>-0.7%</b>	<b>66'942'830</b>	<b>65'055'762.56</b>
DIP	Conservatoire populaire de musique	L10780	2014	ind	13'794'081.00	-	0.0%	13'794'081	14'058'363.00
DIP	Conservatoire de musique de Genève	L10780	2014	ind	10'443'399.00	-	0.0%	10'443'399	10'580'370.00
DIP	Institut Jaques-Dalcroze	L10780	2014	ind	4'368'256.00	-	0.0%	4'368'256	4'446'704.00
DIP	Ecoles de musique, théâtre et danse accréditées +	L10780	2014	ind	3'231'134.00	-247'252	-7.1%	3'478'386	2'873'340.00
DIP	Institut Jaques-Dalcroze NM	L10780	2014	ind	1'238'112.00	-	0.0%	1'238'112	1'238'112.00
DIP	Conservatoire de musique de Genève NM	L10780	2014	ind	885'000.00	-	0.0%	885'000	
DIP	Conservatoire populaire de musique NM	L10780	2014	ind	92'004.00	-	0.0%	92'004	92'004.00
DIP	Association pour la danse contemporaine (ADC)	L10551	2013	af	400'000.00	-	0.0%	400'000	370'000.00
DIP	Fondation des Cinémas du Grütli	L10793	2014	af	420'000.00	-	0.0%	420'000	420'000.00
DIP	Fondation la Bâtie - Festival de Genève	L10851	2015	af	500'000.00	-	0.0%	500'000	450'000.00
DIP	Fondation du Musée d'art moderne et contemporain (FONDAMCO)	L11009	2015	af	1'300'000.00	-	0.0%	1'300'000	1'100'000.00
DIP	Musée international de la Croix-Rouge et Croissant-Rouge	L11009	2015	af	700'000.00	-	0.0%	700'000	557'000.00
DIP	Fondation Bodmer	L11009	2015	af	600'000.00	-	0.0%	600'000	500'000.00
DIP	Confédération des écoles de musique	L11087	2016	af	297'000.00	-	0.0%	297'000	297'000.00
DIP	Théâtre de Carouge - Atelier de Genève	L11093	2016	af	2'600'000.00	-	0.0%	2'600'000	2'600'000.00
DIP	Fondation d'art dramatique (FAD)	L11093	2016	af	2'450'000.00	-	0.0%	2'450'000	2'450'000.00
DIP	Théâtre Am Stram Gram	L11093	2016	af	992'000.00	-	0.0%	992'000	992'000.00
DIP	Les Marionnettes de Genève	L11093	2016	af	660'000.00	-	0.0%	660'000	660'000.00
DIP	Théâtre du Loup	L11093	2016	af	350'000.00	-	0.0%	350'000	350'000.00
DIP	Orchestre de la Suisse Romande (OSR)	L11094	2016	af	9'500'000.00	-	0.0%	9'500'000	9'500'000.00
DIP	Orchestre de Chambre de Genève	L11094	2014	af	760'000.00	-	0.0%	760'000	760'000.00
DIP	Contrechamps	L11094	2016	af	450'000.00	-	0.0%	450'000	450'000.00
DIP	Association pour l'encouragement de la Musique impRovisée (AMR)	L11094	2016	af	292'800.00	-	0.0%	292'800	292'800.00
DIP	Concours de Genève	L11094	2016	af	250'000.00	-	0.0%	250'000	250'000.00
DIP	Fondation romande pour le cinéma	PL11301	2016	af	2'000'000.00	-	0.0%	2'000'000	1'500'000.00
DIP	Aide ponctuelle à la culture +			af	1'545'000.00	-	0.0%	1'545'000	1'543'800.00
DIP	Aide aux compagnies indépendantes +			af	1'000'000.00	-	0.0%	1'000'000	1'000'000.00
DIP	Diffusion et échanges culturels +			af	900'928.00	-942	-0.1%	901'870	903'811.00
DIP	Soutien à l'écrit			af	250'000.00	-	0.0%	250'000	200'000.00
DIP	Lieux culturels NM			af	201'300.00	-78'700	-28.1%	280'000	128'092.00
DIP	Fonds spéciaux - Subventions aux institutions privées +			af	200'000.00	-	0.0%	200'000	199'690.00
DIP	Théâtre du Grütli			af	199'250.00	-	0.0%	199'250	199'250.00
DIP	Théâtre Saint-Gervais			af	192'500.00	-	0.0%	192'500	192'500.00
DIP	Cinéma Tous Ecrans			af	180'000.00	-	0.0%	180'000	180'000.00
DIP	Aide aux billets jeunes			af	170'000.00	-	0.0%	170'000	170'000.00
DIP	Grandes manifestations +			af	150'000.00	-	0.0%	150'000	547'500.00
DIP	Fonction : Cinéma			af	150'000.00	-	0.0%	150'000	150'000.00
DIP	Teatro Malandro			af	150'000.00	-	0.0%	150'000	150'000.00
DIP	Ateliers d'ethnomusicologie			af	129'350.00	-	0.0%	129'350	129'350.00
DIP	Institut National Genevois (ING)			af	115'272.00	-	0.0%	115'272	75'000.00
DIP	Culture et rencontres			af	105'000.00	-	0.0%	105'000	105'000.00
DIP	Ecole et quartier Versoix			af	67'000.00	-	0.0%	67'000	67'000.00
DIP	Projets régionaux et transfrontaliers			af	63'925.00	-20'445	-24.2%	84'370	61'335.00
DIP	Rencontres internationales			af	62'680.00	-	0.0%	62'680	62'680.00

## SUBVENTIONS ACCORDEES AUX COMPTES 2012 et 2013 PAR PROGRAMME

L'exercice 2012 a été retraité à des fins de comparaison

dept. 2013	LIBELLÉ	LIAF: Loi de ratification Echéance Catégorie			COMPTES 2013	VARIATION C 2013 / B 2013		BUDGET 2013	COMPTES 2012
DIP	Restitution de subvention en fin de contrat			af	-53'435.00	-53'435			-30'121.00
DU	TSR - droit de superficie NM			ns	1'735'500.00	-	0.0%	1'735'500	1'735'500.00
DIP	Bourses et résidences			pp	221'864.78	-135	-0.1%	222'000	213'285.56
DIP	Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC)			pp	166'807.35	-5'193	-3.0%	172'000	194'125.00
DIP	Fondation pour l'histoire des Suisses à l'étranger - intérêts sur prêts NM			af		-60'000	-100.0%	60'000	50'000.00
DIP	Institut National Genevois (ING) NM			af		-			40'272.00
<b>Total N02 Sport et loisirs</b>					<b>3'623'423.75</b>	<b>-725'081</b>	<b>-16.7%</b>	<b>4'348'505</b>	<b>3'320'869.85</b>
DU	Association Genève-Plage	L11135	2016	af	675'000.00	-105'000	-13.5%	780'000	675'000.00
DU	Association Genève-Plage NM	L11135	2016	af	520'000.00	-	0.0%	520'000	
DIP	Sport - soutien aux mouvements juniors (Genève Futur Hockey)	PL11278A	2016	af	557'360.00	-278'710	-33.3%	836'070	680'000.00
DU	Fondation du Stade de Genève			af	339'876.00	-35'124	-9.4%	375'000	339'876.00
DU	Fondation du Stade de Genève - droit de superficie part Etat NM			af	310'000.00	-	0.0%	310'000	310'000.00
DU	Fondation du Stade de Genève - intérêts sur le capital de dotation NM			af	427'501.75	-272'498	-38.9%	700'000	487'501.95
DU	Fondation les Evaux - droit de superficie NM			af	641'216.00	-	0.0%	641'216	641'216.00
DIP	Sport - encadrement et entraînement des jeunes (7-9 ans)			af	152'470.00	-33'749	-18.1%	186'219	187'275.90
<b>Total N03 Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois</b>					<b>2'212'230.70</b>	<b>-81'769</b>	<b>-3.6%</b>	<b>2'294'000</b>	<b>2'229'010.00</b>
DU	Subvention aux institutions privées			af	400'000.00	-	0.0%	400'000	180'000.00
DU	Frais d'entretien Cathédrale St-Pierre			af	108'000.00	-	0.0%	108'000	108'000.00
DU	Frais d'entretien du musée habitat rural de Ballenberg			af	32'000.00	-	0.0%	32'000	32'000.00
DU	Subvention aux communes			ns	15'300.00	-34'700	-69.4%	50'000	
DU	Subvention aux personnes physiques			pp	1'656'930.70	-47'069	-2.8%	1'704'000	1'909'010.00
<b>Total O03 Conseil d'Etat</b>					<b>888'243.95</b>	<b>-11'756</b>	<b>-1.3%</b>	<b>900'000</b>	<b>336'770.05</b>
DS	GE200.CH			af	420'000.00	420'000			
CHA	Réserve pour décisions Conseil d'Etat et Grand Conseil +			af	352'647.00	-347'353	-49.6%	700'000	294'770.05
CHA	Subventions diverses +			af	65'596.95	-84'403	-56.3%	150'000	
CHA	Subventions associations diverses +			af	50'000.00	-	0.0%	50'000	42'000.00
<b>Total O05 Développement durable</b>					<b>73'000.00</b>	<b>-12'000</b>	<b>-14.1%</b>	<b>85'000</b>	<b>87'300.00</b>
DARES	Prix cantonal du développement durable			ns	40'000.00	-	0.0%	40'000	40'000.00
DARES	Soutien aux agendas 21 communaux			ns	33'000.00	-12'000	-26.7%	45'000	47'300.00
<b>Total O06 Exercices des droits politiques</b>					<b>260'000.00</b>	<b>40'000</b>	<b>18.2%</b>	<b>220'000</b>	<b>42'600.00</b>
CHA	Participation de l'Etat aux frais électoraux			af	260'000.00	40'000	18.2%	220'000	42'600.00
<b>Total O07 Genève internationale</b>					<b>5'033'391.50</b>	<b>-343'253</b>	<b>-6.4%</b>	<b>5'376'644</b>	<b>5'297'827.65</b>
CHA	Centre d'accueil pour la Genève internationale (CAGI)	L10863	2015	ind	233'652.00	-	0.0%	233'652	218'000.00
CHA	Centre d'accueil pour la Genève internationale (CAGI) NM	L10863	2015	ind	167'424.00	-22'620	-11.9%	190'044	215'064.00
CHA	Mandat international NM	L10863	2012	ind		-			272'895.40
CHA	Mandat international (centre d'accueil pour les délégations et ONG)	L10863	2012	ind		-			58'194.00
CHA	CAGI (reprise des activités de MI) NM	L11039	2015	ind	119'899.85	-24'600	-17.0%	144'500	
CHA	CAGI (reprise des activités de MI)	L11039	2015	ind	92'700.00	-	0.0%	92'700	
DS	Club suisse de la presse	L10863	2015	af	107'241.20	-12'779	-10.6%	120'020	95'000.00
DS	Club suisse de la presse NM	L10863	2015	af	75'019.00	-22'620	-23.2%	97'639	122'659.00
DU	École internationale (diff. s/droit de superficie) NM			af	2'659'336.00	-	0.0%	2'659'336	2'659'336.00
CHA	Subventions diverses +			af	65'596.95	-84'403	-56.3%	150'000	
DU	FIPOI - intérêts NM			af	1'125.00	-375	-25.0%	1'500	1'250.00
DS	Mise à disposition d'un parking à l'OMC			ns	1'392'545.95	-144'707	-9.4%	1'537'253	1'519'141.00
CHA	Location auprès de tiers pour ONG			ns	118'851.55	-31'148	-20.8%	150'000	136'288.25

## SUBVENTIONS ACCORDEES AUX COMPTES 2012 et 2013 PAR PROGRAMME

L'exercice 2012 a été retraité à des fins de comparaison

dept. 2013	LIBELLÉ	LIAF: Loi de ratification Échéance Catégorie			COMPTES 2013	VARIATION C 2013 / B 2013		BUDGET 2013	COMPTES 2012
	<b>Total O08 Régional et transfrontalier</b>				<b>558'860.00</b>	<b>-381'140</b>	<b>-40.5%</b>	<b>940'000</b>	<b>519'657.50</b>
DARES	GLCT - téléphérique du Salève	L10995	2016	af	247'510.00	-12'490	-4.8%	260'000	225'215.63
DARES	Service des affaires extérieures : autres subventions +			af	23'000.00	-7'000	-23.3%	30'000	18'800.00
DARES	Projets régionaux et transfrontaliers			af		-300'000	-100.0%	300'000	20'000.00
DARES	Interreg IV	L10062	2014	ns	288'350.00	-61'650	-17.6%	350'000	255'641.87
	<b>Total P01 Etats-majors et activités de support départementales</b>				<b>2'982'683.48</b>	<b>-207'318</b>	<b>-6.5%</b>	<b>3'190'001</b>	<b>2'906'083.05</b>
DIP	Subventions ponctuelles +			af	287'330.00	-5	0.0%	287'335	214'000.00
DS	Présidence : subventions diverses +			af	4'608.00	-15'292	-76.8%	19'900	10'000.00
DIP	Conférence intercantonale de l'instruction publique (SR / TI)			ns	1'440'070.00	-41'696	-2.8%	1'481'766	1'388'637.00
DIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)			ns	983'462.00	-33'538	-3.3%	1'017'000	1'012'579.00
DIP	Contributions intercantionales diverses			ns	90'851.85	-13'148	-12.6%	104'000	11'372.00
DIP	Cotisations intercantionales			ns	59'660.75	-339	-0.6%	60'000	57'430.00
DIP	Subvention à la restauration collective			pp	116'700.88	-103'299	-47.0%	220'000	212'065.05
	<b>Total P04 Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)</b>				<b>144'531.00</b>	<b>-</b>	<b>0.0%</b>	<b>144'531</b>	<b>144'531.00</b>
DU	Emmaüs - location NM			af	144'531.00	-	0.0%	144'531	144'531.00
	<b>Total Q01 Energie</b>				<b>9'476'238.55</b>	<b>-2'548'401</b>	<b>-21.2%</b>	<b>12'024'640</b>	<b>9'606'315.88</b>
DS	Encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables			ns	4'032'903.00	741'235	22.5%	3'291'668	6'843'403.68
DS	Subventions aux institutions privées			ns	2'442'124.00	-174'542	-6.7%	2'616'666	
DS	Fonds énergie des collectivités publiques : subventions accordées aux communes			ns	1'743'277.55	-6'962	-0.4%	1'750'240	2'159'268.00
DS	Fonds énergie des collectivités publiques : subventions accordées au canton			ns	871'009.00	-1'283'491	-59.6%	2'154'500	353'644.20
DS	Subventions aux communes			ns	386'925.00	-1'804'741	-82.3%	2'191'666	
DS	Soutien aux activités d'information, de sensibilisation et de formation à la SADEC			ns		-19'900	-100.0%	19'900	
DS	Encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables			ns		-			250'000.00

### Légende :

+ = voir le détail dans le tableau des subventions sans ligne propre

NM = non monétaire

ind : Indemnités

af : aides financières

pp : allocation à des tiers (personnes physiques)

ns : autres subventions non LIAF

**\* SUBVENTIONS 2013 SANS LIGNE PROPRE**

dept	LIBELLÉ	COMPTES 2013
<b>A01 Enseignement obligatoire</b>		
DIP	Contribution à la promotion de la paix	107'268.00
	Festival International du Film sur les Droits Humains (FIFDH)	32'500.00
	Maison de quartier de la Jonction	1'500.00
	Saint-Gervais - Fondation pour les arts de la scène et de l'image (plusieurs projets)	14'855.50
	Théâtrechamp	5'000.00
	Association Dialogai	1'250.00
	Association Elargis tes horizons	4'164.50
	Université de Genève, Maison de l'Histoire	10'000.00
	Fondation Eduki	32'500.00
	Fédération genevoise des associations LGBT	2'000.00
	Fondation pour l'histoire des Suisses dans le monde	2'368.00
	Association Solidarité Bosnie	1'130.00
	<i>NB : Les aides financières accordées se répartissent à 50% entre les programme A01 et A02</i>	
DIP	Fonds spéciaux - Subventions aux institutions privée	97'649.00
	Association Terragir	4'500.00
	Association Jeunesse et Musique	10'000.00
	APEAV - Arts & Ecriture	5'000.00
	Atelier de danse Manon Hotte	9'415.00
	Espace musical	4'175.00
	Association Limanyia	6'879.00
	Caméléon - GP12	5'000.00
	Nathalie Jaggi, chorégraphe	4'000.00
	Compagnie les Faiseurs de rêve (plusieurs projets)	7'000.00
	Association théâtre Agenor	3'375.00
	Association Zig Zag Zoug	2'500.00
	Association Tambour Battant	2'500.00
	Cie Neopost Footwa	8'310.00
	Fondation Martin Bodmer	4'900.00
	Fondation du Théâtre de Carouge/Atelier de Genève	6'370.00
	Compagnie Virgule	2'740.00
	Km 44 Sàrl (Béatrice Guelpa)	4'925.00
	Association GE Grave	660.00
	Urs Richle	5'400.00
	<i>NB : Les aides financières accordées se répartissent à 50% entre les programme A01 et A02</i>	
<b>A02 Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation</b>		
DIP	Contribution à la promotion de la paix	107'268.00
	Festival International du Film sur les Droits Humains (FIFDH)	32'500.00
	Maison de quartier de la Jonction	1'500.00
	Saint-Gervais - Fondation pour les arts de la scène et de l'image (plusieurs projets)	14'855.50
	Théâtrechamp	5'000.00
	Association Dialogai	1'250.00
	Association Elargis tes horizons	4'164.50
	Université de Genève, Maison de l'Histoire	10'000.00
	Fondation Eduki	32'500.00
	Fédération genevoise des associations LGBT	2'000.00
	Fondation pour l'histoire des Suisses dans le monde	2'368.00
	Association Solidarité Bosnie	1'130.00
	<i>NB : Les aides financières accordées se répartissent à 50% entre les programme A01 et A02</i>	
DIP	Fonds spéciaux - Subventions aux institutions privée	97'649.00
	Association Terragir	4'500.00
	Association Jeunesse et Musique	10'000.00
	APEAV - Arts & Ecriture	5'000.00
	Atelier de danse Manon Hotte	9'415.00
	Espace musical	4'175.00
	Association Limanyia	6'879.00
	Caméléon - GP12	5'000.00
	Nathalie Jaggi, chorégraphe	4'000.00

**\* SUBVENTIONS 2013 SANS LIGNE PROPRE**

dept	LIBELLÉ	COMPTES 2013
	Compagnie les Faiseurs de rêve (plusieurs projets)	7'000.00
	Association théâtre Agenor	3'375.00
	Association Zig Zag Zoug	2'500.00
	Association Tambour Battant	2'500.00
	Cie Neopost Foofwa	8'310.00
	Fondation Martin Bodmer	4'900.00
	Fondation du Théâtre de Carouge/Atelier de Genève	6'370.00
	Compagnie Virgule	2'740.00
	Km 44 Sàrl (Béatrice Guelpa)	4'925.00
	Association GE Grave	660.00
	Urs Richle	5'400.00
	<i>NB : Les aides financières accordées se répartissent à 50% entre les programme A01 et A02</i>	
DIP	Cours à divers organismes	724'169.60
	Centre de Bilan de Genève (CEBIG)	132'313.00
	Voie-F	193'570.00
	Association Lire et Ecrire	61'648.00
	Institut supérieur de formation bancaire (ISFB)	122'562.00
	Fondation de formation continue pour le cinéma et l'audiovisuel FOCAL	9'801.00
	Centre interrégional de perfectionnement	4'165.30
	Association suisse et liechtensteinoise des techniques du bâtiment (Suissetec)	15'969.00
	Perform - perfectionnement professionnel et formation continue	1'244.40
	Société Suisse des Employés de Commerce (SEC)	1'249.80
	Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA)	4'747.80
	Virgile Formation Continue	71'677.70
	Romandie Formation	26'978.05
	Institut suisse d'enseignement de l'information de gestion (ISEIG)	6'532.85
	Institut agricole de l'Etat de Fribourg Grangeneuve	7'397.00
	Schweizerischer Verein den Gas und Wasserfaches (SVGW)	3'034.00
	Fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE) - Ecole de la construction	44'014.10
	Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment (CPMB)	14'985.00
	Avenir Formation	2'280.60
DIP	Subvention cantonale pour la formation de base - cours interentreprises	5'533'282.50
	Association des artisans boulangers-pâtisseries du canton de Genève	31'650.00
	Association Cours interentreprises Hotellerie Restauration - Genève	202'502.00
	Union des Fabricants d'Horlogerie de Genève, Vaud et Valais (UFGVV)	178'616.00
	Association Cie Bois Genève	94'164.00
	Association Genevoise pour les Métiers de Laboratoire (AGEMEL)	219'998.00
	Association suisse des maîtres coiffeurs	63'730.00
	Association des Transitaires de Genève	28'569.00
	Association Genevoise de Formation Professionnelle en Assurance (AGFPA)	19'030.00
	Communauté d'Intérêts pour la Formation Commerciale de Base (CIFC-GE)	374'006.00
	AGCV SUISSETEC - Association genevoise des entreprises de chauffage et de ventilation	112'320.00
	Association CIE Carrelage Genève	118'099.00
	Société suisse des entrepreneurs / Caisse compensation Bâtiment + Gypserie-peinture	284'715.00
	Chambre syndicale des entrepreneurs de gypserie-peinture et de décoration du canton de Genève	333'760.00
	Association Cours des Installateurs Electriciens Genevois (CIEG)	687'417.00
	Association des maîtres ferblantiers et installateurs sanitaires du canton de Genève (CEFIS)	332'880.00
	Association formation professionnelle informatique (AFPI-UIG-GRI-UNIA)	207'960.00
	Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA)	739'877.00
	Association du conseil paritaire de la carrosserie de Genève (ACPCG)	335'833.00
	Centre de formation de l'Etat de Genève	71'500.00
	UIG - UNIA pour la gestion du Centre d'Enseignement Professionnel (CEP)	213'277.00
	Association FAI Formation Genève	81'668.00
	Association des Pharmacies du canton de Genève	36'160.00
	Association des Médecins-Dentistes de Genève	36'162.00
	Métal Genève - Association genevoise de la construction métallique Genève	162'808.00

**\* SUBVENTIONS 2013 SANS LIGNE PROPRE**

dept	LIBELLÉ	COMPTES 2013
	Association Cie Jardinsuisse - GE	106'294.50
	ORTRA - Santé social Genève	377'328.00
	ORTRA Intendance Genève	23'000.00
	Association 2Roues Suisse - Section Genève	59'959.00
DIP	Subvention qualification + (CFC pour adultes)*	2'655'713.30
	Centre de Bilan de Genève (CEBIG)	289'130.00
	Fondation pour la formation des adultes (ifage)	1'054'237.50
	Association suisse pour la formation professionnelle en logistique - ASFL	2'800.00
	Association vaudoise des installateurs de chauffage et ventilation (AVCV)	1'920.00
	Ecole genevoise de la propreté (EGP)	153'448.00
	Association romande des agents d'exploitation	38'691.00
	Manutention et chariots SA	15'780.00
	Société coopérative Migros Genève - département culturel Genève	161'544.80
	Centre d'enseignement et de formation des ferblantiers et installateurs sanitaires (CEFFIS)	16'240.00
	Association romande pour la formation des gardiens d'animaux (ARFGA)	2'850.00
	Hotel Gastro Formation	204'872.50
	Ausbildungsdelegation I+D	5'840.00
	ORTRA - Santé social Genève	400'090.90
	Association des bureaux techniques d'ingénieurs en électricité	8'400.00
	ASTAG	820.80
	Institut de formation de la construction (IFC)	257'865.00
	Ecole LFMP Sàrl	832.80
	Etat de Vaud	30'150.00
	Organisation der Arbeitswelt Pferdeberufe	7'350.00
	ASC International House SA	2'850.00
<b>A03 Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles</b>		
DIP	Colonies de vacances	1'361'317.00
	Centre protestant de vacances	343'035.00
	Association du scoutisme genevois	264'627.00
	Caritas-Jeunesse	168'577.00
	Vacances Nouvelles	93'109.00
	Mouvement de la jeunesse suisse romande	81'348.00
	Agriviva - Horizon Ferme	4'900.00
	Association A.J.E.G	4'083.00
	Association La Belle Toile	19'575.00
	Association La Bulle d'Air	3'176.00
	Association La Gavotte	21'062.00
	Association Stage d'Evolène	3'184.00
	Aventure, Nature & Découverte	8'872.00
	Colonie Caecilia	6'181.00
	Colonie Chalet Suisse	8'820.00
	Colonie de La Fouly	47'704.00
	Colonie de Saint-Gervais	24'454.00
	Colonie L'Arc-en-Ciel	15'949.00
	Colonie La Joie de Vivre	18'176.00
	Colonie La Rencontre - Arzier	4'052.00
	Colonie La Ruche	20'510.00
	Colonie Saint-François	8'233.00
	Colonie Sainte-Croix	7'687.00
	Contact-Jeunes	5'549.00
	Genève-Loisirs	39'387.00
	Insieme-Genève	1'705.00
	La Cordée	10'878.00
	Musijeunes	7'386.00
	Scoutisme Aventure Troinex	4'319.00

**\* SUBVENTIONS 2013 SANS LIGNE PROPRE**

dept	LIBELLÉ	COMPTES 2013
	Société des colonies de vacances de Plainpalais	47'694.00
	Swiss-ski/Juskila	1'030.00
	Groupement Genevois pour la Qualité dans les Organismes de Vacances	45'000.00
	Diverses aides à la formation des moniteurs	21'055.00
DIP	Soutien à l'enfance	97'716.00
	Bureau genevois d'adoption	9'900.00
	Espace Adoption	59'103.00
	Ass. Genevoise des familles d'accueil avec hébergement (AGFAH)	28'713.00
<b>C03 Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale</b>		
DSE	Diverses actions sociales ponctuelles	175'500.00
	La Roseraie - Centre d'accueil et de formation pour migrants	9'500.00
	Association "Un enfant - Un cadeau"	5'000.00
	Société suisse de la sclérose en plaque	20'000.00
	Programme cantonal de lutte contre le surendettement - CARITAS	107'700.00
	Programme cantonal de lutte contre le surendettement - Centre social protestant	33'300.00
<b>F04 Nature et paysage</b>		
DIME	Subventions associations diverses	5'000.00
	Association pour le droit de l'environnement	5'000.00
<b>H03 Sécurité civile</b>		
DS	Sécurité civile: diverses subventions	4'400.00
	Association genevoise des organisations de protection civile	1'150.00
	Union genevoise de partenaires de la sécurité	1'150.00
	Groupe régional de Genève de la société suisse pour chiens de recherche et de sauvetage	1'100.00
	Spéléo-secours suisse - Société suisse de spéléologie	1'000.00
<b>H08 Droits humains</b>		
DS	Bureau de l'intégration : autres subventions	242'080.00
	Maison de quartier des Eaux-Vives	18'500.00
	Association d'usagers des bains des Paquis	10'000.00
	Maison de quartier et centre de loisirs de la Jonction	4'000.00
	Association femmes et intégration	3'500.00
	Permanence pour les populations migrantes	19'900.00
	GAPP	2'500.00
	Collectif interculturel de médiation	4'400.00
	Service social international	6'500.00
	Entraide protestante Suisse - EPER	15'000.00
	Paroisse catholique de Sainte-Jeanne de Chantal	10'000.00
	REER-Genève - Projet intégration Afrique de l'est	12'000.00
	Association Paidos	10'000.00
	Association pour l'animation des quartiers des grottes	6'000.00
	Terre des femmes Schweiz	4'000.00
	Association Warmi soutien aux femmes péruviennes	1'380.00
	Association esprit nomade	3'000.00
	Association integreat	2'000.00
	Association pour la promotion des droits humains	13'000.00
	Association Phasma	6'000.00
	Association VISAGENEVE	8'000.00
	Palc	6'000.00
	Association RINIA	10'000.00
	Camarada	15'000.00
	Association Biennale des arts	10'000.00
	Association pour l'intégration professionnelle des femmes migrantes	13'000.00
	Association un monde migrant	10'000.00
	Association Ecole des mamans	8'400.00
	La Roseraie centre d'accueil et de formation	10'000.00

**\* SUBVENTIONS 2013 SANS LIGNE PROPRE**

dept	LIBELLÉ	COMPTES 2013
DS	Diverses associations féminines	88'000.00
	Camarada	25'000.00
	Business & Professional women	5'000.00
	Association Gendering	2'000.00
	Association élargis tes horizons	3'000.00
	Centre de liaison des associations féminines Genevoises	48'000.00
	Softweb	5'000.00
DS	Subventions liées à des mandats de prestations	74'000.00
	Coordination genevoise écoute contre le racisme	74'000.00
<b>J01 Transports et mobilité</b>		
DIME	Transports collectifs - subventions diverses	101'000.00
	GAPP Pedibus	30'000.00
	Genève Roule	50'000.00
	Suisse Mobile	21'000.00
<b>J02 Infrastructures routières et de transports publics</b>		
DIME	Génie civil - subventions diverses	60'000.00
	Caddie Service	60'000.00
<b>K01 Réseau de soins</b>		
DARES	Maintien, aide et soins à domicile, Autres institutions	127'500.00
	Croix-Rouge genevoise	127'500.00
DARES	Actions ponctuelles d'aide à domicile	39'500.00
	Palliative Genève	9'500.00
	Service d'ergothérapie ambulatoire	30'000.00
<b>K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention</b>		
DARES	Dime de l'alcool : actions de préventions	1'040'000.00
	Carrefour prévention	1'000'000.00
	Fondation officielle de la jeunesse	10'000.00
	GREA	30'000.00
DARES	Action de promotion de la santé	428'975.00
	Haute école de santé	12'500.00
	Ville de Genève département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports	13'000.00
	Geneva Infant feeding association (GIFA)	15'000.00
	Sant'Escalade	48'500.00
	FASE	30'000.00
	HUG contrepoids	30'000.00
	Association de parents d'élèves des primaires et enfantines	15'000.00
	HUG alliance contre la dépression	66'000.00
	FRC	3'975.00
	Ville d'Onex	50'000.00
	EPEP	25'000.00
	Stop suicide	65'000.00
	Université de Genève	55'000.00
DARES	Action prévention du jeu	150'188.75
	Carrefour prévention	43'200.00
	GREA	106'988.75
<b>L01 Développement et soutien à l'économie</b>		
DARES	Action en faveur de l'économie genevoise	180'390.00
	Lauréats Prix du commerce	27'000.00
	Lake Geneva Region	66'190.00
	Commune de Plans-les-Ouates	5'000.00
	CCIG	10'000.00
	Fondation Grand prix de l'Horlogerie	50'000.00
	LIFT	16'200.00
	Ynternet.org	1'000.00
	Commune de Meyrin	5'000.00
DARES	Actions de promotion	25'000.00
	Actares	25'000.00

**\* SUBVENTIONS 2013 SANS LIGNE PROPRE**

dept	LIBELLÉ	COMPTES 2013
<b>N01 Culture</b>		
DIP	Ecoles de musique, théâtre et danse accréditées	3'231'134.00
	Fondation ETM	1'012'550.00
	Cadets de Genève	482'784.00
	Ondine genevoise	238'686.00
	Accademia d'Archi	256'301.00
	Atelier Danse Manon Hotte	126'823.00
	Ecole de Danse de Genève	276'307.00
	Espace musical	456'316.00
	Studio Kodály	371'367.00
	Confédération des écoles genevoises de musique, danse, théâtre et rythmique Jaques-Dalcroze	10'000.00
DIP	Aide ponctuelle à la culture	1'545'000.00
	Théâtre de l'Usine	100'000.00
	Compagnie La Ribot	80'000.00
	Association Sturmfrei	80'000.00
	ARTO, Théâtre Séraphin	15'000.00
	The Three Monkeys Cie	15'000.00
	Ass. Post Tenebras Lux / Rosalie Devaux	20'000.00
	Cie des Ombres / Jérôme Richer	30'000.00
	Cie Yvan Rihs / Yvan Rihs	30'000.00
	Cie L'Hydre Folle	4'000.00
	Atelier Sphinx / Frédéric Polier	30'000.00
	De jour comme de nuit / Laure Chapel	25'000.00
	Les Fondateurs / Lili Auderest	25'000.00
	Ass. Cie en Déroute / Sandrine Jeannet	30'000.00
	Théâtre du Coin	15'000.00
	Cie OÙ sommes-nous	20'000.00
	Cie Un Air de Rien / Christian Scheidt	30'000.00
	Association Kaleidos c/o A. Salamian	10'000.00
	Théâtre du Galpon / Gabriel Alvarez	5'000.00
	Cie Alma Alba	10'000.00
	Cie Angledange	30'000.00
	Les Bamboches	25'000.00
	Cie Carré Rouge	25'000.00
	Cie 94	20'000.00
	Cie Fatras production	20'000.00
	Helvetic Shakespeare Company	25'000.00
	Cie Hemorragie	15'000.00
	Association l'Homme de dos	20'000.00
	Cie Le Bestiaire à Pampilles	12'000.00
	Théâtre Le Sentier	10'000.00
	Cie Fatum / Vincent Coppey	10'000.00
	Studio d'Action théâtrale / Gabriel Alvarez	20'000.00
	Théâtre du Marais	15'000.00
	Gli Angeli	80'000.00
	Ted G. Beaubrun	5'000.00
	Geneva Brass Quintet Association / Christophe Sturzenegger	5'000.00
	Camerata Venia Association / Gleb Skvortsov	10'000.00
	Ensemble Cantatio, Association / Michèle Duxbury-Moser	10'000.00
	Association Cordes Avides / Vincent Fontana	10'000.00
	Association Suisse Diagonales Jazz / Jakob Graf	8'000.00
	Philippe Ehinger	4'000.00
	Association Headfun	15'000.00
	Hell's Kitchen Blues Association / Christophe Ryser	5'000.00
	Association de soutien au Quatuor de Genève / André Wanders	10'000.00
	Rock This Town / Robin Girod	8'000.00
	Ensemble Vortex Association	10'000.00
	Eklekto Geneva Percussion Center (CIP)	50'000.00
	Fanfareduloup Orchestra	30'000.00

**\* SUBVENTIONS 2013 SANS LIGNE PROPRE**

dept	LIBELLÉ	COMPTES 2013
	Swiss Chamber Concerts	40'000.00
	Association Amadeus	15'000.00
	Association Usagers des Bains des Pâquis	5'000.00
	Brico Jardin	10'000.00
	Les Concerts de l'Athénée 4	10'000.00
	Electronic Music Network	4'000.00
	Ensemble Vide	10'000.00
	Mapping Festival	10'000.00
	Violetta Motta	1'000.00
	MV4tet / Valentine Mercier	4'000.00
	Numanist	5'000.00
	Marc Perrenoud	5'000.00
	Association Polhymnia	5'000.00
	Association Puplinge Classique	10'000.00
	Association Sémaphore	5'000.00
	Sergent Papou	2'000.00
	Sinner DC	4'000.00
	Six Months of Sun / Chal Cyril	1'000.00
	Orchestre Tout Puissant	5'000.00
	Les Amis de la Guitare	2'000.00
	Association Face Z	5'000.00
	Marcos Jimenez	1'000.00
	Association Makaronic	2'000.00
	Georges Starobinski	1'000.00
	Ultimate Production	4'000.00
	Association de la Musique Juive	3'000.00
	The Block Productions	5'000.00
	Antigel Association	30'000.00
	Art'O Danse	10'000.00
	Association Speedbattles c/o Neopost Ahrrrt	10'000.00
	Cie Autotrophe c/o Steve Véricat	12'000.00
	Cie Virevolte / Laura Legast	12'000.00
	La Compagnie Ann Schöenberg	12'000.00
	La Compagnie de l'Estuaire / Nathalie Tacchella	10'000.00
	Vertical Danse Cie / Noemi Lapsezon	15'000.00
	Théâtre du Galpon / Gabriel Alvarez	5'000.00
	Association Donsen / Laurence Coy	15'000.00
	Cie Breathless / Laure Chapel	15'000.00
	Sam-Hester / Laure Chapel	18'000.00
	Centre d'expression numérique et corporelle / Kevin Ramseier	10'000.00
	Cie Projet 11	8'000.00
	Cie Velvet Blues et Elektramusic	5'000.00
	Association FullFork	3'000.00
	Festival Atelier Théâtre	45'000.00
	Ballet Junior	40'000.00
	Orchestre Symphonique Suisse des Jeunes	3'000.00
	Assocaiton la Belle et la Bête / Robert Clerc	12'000.00
DIP	Aide aux compagnies indépendantes	1'000'000.00
	Association Théâtre Spirale	80'000.00
	Compagnie l'Alakran	100'000.00
	Association Dreams come true	80'000.00
	Alias Compagnie	160'000.00
	Fondation Gilles Jobin	170'000.00
	Association Neopost Ahrrrt / Foofwa d'Imobilité	80'000.00
	Compagnie Greffe	80'000.00
	Cie 7273	80'000.00
	Association STT	80'000.00
	Anne Bisang Productions	50'000.00
	Francis Treichler	10'000.00
	Orchestre Tout Puissant	10'000.00
	Marc Perrenoud	10'000.00
	Mama Rosin	10'000.00

**\* SUBVENTIONS 2013 SANS LIGNE PROPRE**

dept	LIBELLÉ	COMPTES 2013
DIP	Diffusion et échanges culturels	900'928.00
	Cave 12	60'000.00
	Chat Noir ASMV	50'001.00
	Association Bureau Culturel	30'000.00
	Fondation CMA	25'000.00
	Corodis - Commission romande diffusion spectacles	65'000.00
	ARTOS - Association Romande Technique Organisation Spectacles	15'000.00
	Association Cinématou	40'000.00
	Association Lanterne Magique	30'000.00
	Théâtre Saint-Gervais et Bonlieu à Annecy	30'000.00
	Atelier Sphinx	10'000.00
	Helvetic Shakespeare Company (plusieurs projets)	20'000.00
	Skoln A Th Tr / Mickaël Monney	8'000.00
	La Fondation d'art dramatique de Genève /Théâtre Le Poche	15'000.00
	L'ascenseur à poissons	7'000.00
	Compagnie Anadyomène	2'000.00
	Le Théâtre de midi	7'000.00
	Am Stram Gram	10'000.00
	Association Pousse-Caillou	3'500.00
	Association E Collectif	2'000.00
	Collectif Douche froide	9'000.00
	Ecole de Théâtre Serge Martin	3'000.00
	Apsara	5'000.00
	Agence Louis-François Pinagot	4'000.00
	Association Sélééné	1'000.00
	Compagnie OÙ sommes-nous	4'000.00
	Autrement aujourd'hui	5'000.00
	Association des Amis de la Terrasse du Troc	15'000.00
	Association Coyotte II	15'000.00
	Studio d'action théâtrale (G.Alvarez)	10'000.00
	Argos théâtre	2'000.00
	Brico Jardin (plusieurs projets)	4'000.00
	Ass. Les Traverses Musicales / André Chervaz	4'000.00
	Cyril Bondi (plusieurs projets)	7'000.00
	Orchestre des Jeunes de la Suisse Romande	2'000.00
	Orioxo (plusieurs projets)	5'000.00
	Mama Rosin (plusieurs projets)	6'000.00
	Rorcal	1'000.00
	Tardin Léo	3'000.00
	Ortis Raphaël	2'000.00
	Swiss-Balkan Creative Music	2'000.00
	Concerts d'été de St-Germain	5'000.00
	Antoine Läng	2'000.00
	Association Lucidarium	3'000.00
	Vincent Barras et Jacques Demierre	1'500.00
	100% Acrylique	10'000.00
	Melk Prod	5'000.00
	Cie Jozsef Trefeli	1'500.00
	Association Mademoiselle MCH	1'300.00
	Cie Speedbattles	2'000.00
	Compagnie Laura Tanner	5'000.00
	Association Cobalt	3'000.00
	Cie Jozsef Trefeli	1'500.00
	Groupe du Vent	1'000.00
	Vertical Danse	10'000.00
	Association Laps	30'000.00
	Le Cabinet des curiosités	3'000.00
	Association Rollx	5'000.00
	Marion Tampon-Lajayette	2'370.00
	Fondation Bea pour jeunes Artistes	4'000.00
	Zabriskie Point	5'100.00
	Maison de Rousseau et de la littérature	3'000.00

**\* SUBVENTIONS 2013 SANS LIGNE PROPRE**

dept	LIBELLÉ	COMPTES 2013
	La Nouvelle Association du Courrier (NAC)	2'000.00
	La Revue des Belles-Lettres	4'000.00
	Cercle de la Librairie et de l'édition	7'000.00
	Association Cinéma Tous Ecrans (plusieurs projets)	20'000.00
	Box Production	2'000.00
	Collection suisse de la danse 2013	10'000.00
	Roadmovie	2'500.00
	Prix Interrégional Jeunes Auteurs (PIJA-SUISSE) 2012 - Editions de l'Hèbe - Editions JMB SA	3'000.00
	Bourse suisse au spectacle	6'655.00
	Forum culture et économie 2013	868.00
	Chœur Suisse des Jeunes	400.00
	Roman des Romands	4'000.00
	Jeunesse et Media Arole	2'000.00
	OSL - Œuvre suisse des lectures pour la jeunesse	1'000.00
	Bibliomedia	500.00
	Edition Musicale Suisse (EMS)	8'684.00
	Concours suisse de Musique pour la jeunesse	7'500.00
	Shandynamiques	12'000.00
	Nicolas Cilins	18'000.00
	Utopiana	4'600.00
	Piano Nobile	8'000.00
	Musée jurassien des arts	18'000.00
	Mapping Festival	5'000.00
	CAN (Centre d'art Neuchâtel)	5'000.00
	Centre d'Art Contemporain	40'000.00
	KM Institute for Contemporary Art-Kunst-Werke Berlin	6'000.00
	Frank Westermeyer et Sylvie Boisseau	8'500.00
	Centre d'art contemporain d'Yverdon-les-bains	7'000.00
	Natalia Comandari	5'400.00
	Nina Haab	5'000.00
	Association Le Poulpe	10'000.00
	Librairie Albatros / M. Rodrigo Diaz Pino	2'600.00
	Librairie du Boulevard / M. Damien Malfait	5'000.00
	Librairie Fahrenheit 451 / M. Pierre Wyrsh	2'000.00
	Librairie Le Parnasse / Mme C. Fluckiger et Marco Dogliotti	2'500.00
	La Librerit / Mme Véronique De Sepibus	3'750.00
	Librairie Nouvelles Pages / Mme Véronique Rossier	2'200.00
	Librairie Le Rameau d'Or / M. Yann Courtiau	3'500.00
	Le Vent des Routes / MM. Philippe Chabloz et Alin Rodari	2'000.00
DIP	<b>Grandes manifestations</b>	<b>150'000.00</b>
	Association Sirocco	70'000.00
	Festival Archipel	80'000.00
DIP	<b>Fonds spéciaux - Subventions aux institutions privées</b>	<b>200'000.00</b>
	Editions Cabédita	3'000.00
	Editions Zoé (plusieurs projets)	23'000.00
	Editions d'autre part	3'000.00
	Editions La Joie de Lire (plusieurs projets)	17'000.00
	Editions l'Age d'Homme (plusieurs projets)	8'770.00
	Editions Labor et Fides	5'000.00
	Grimaces Editions	2'000.00
	SHAG	5'000.00
	MétisPresses	5'000.00
	Editions Héros - Limite (plusieurs projets)	9'000.00
	Editions Atrabile (plusieurs projets)	17'000.00
	Editions d'En bas	2'000.00
	Infolio Editions	5'000.00
	Kazalma Editions	3'000.00
	Bernard Campiche Editeur (plusieurs projets)	6'000.00
	Editions des sables	1'000.00
	Armando Dado Editore	3'000.00
	Editions La Baconnière	12'000.00
	Alla chiara fonte editore	900.00
	Editions Alphil (plusieurs projets)	9'000.00

**\* SUBVENTIONS 2013 SANS LIGNE PROPRE**

dept	LIBELLÉ	COMPTES 2013
	Association Les Idées (plusieurs projets)	12'000.00
	A-Type Editions	5'000.00
	Editions Centre de la Photographie	7'000.00
	Editions Le Miel de l'Ours	2'500.00
	Librairie Droz	5'500.00
	Art & Fiction Publications	10'000.00
	ART & Fiction Editions d'artistes	3'000.00
	Mamco	12'330.00
	Editions Georg	3'000.00
<b>003 Conseil d'Etat</b>		
CHA	Réserve pour décisions Conseil d'Etat et Grand Conseil	352'647.00
	Association Enfances volées	119'892.00
	Association Quartz Genève-Zurich	97'500.00
	Association Hôpiclowns	10'000.00
	Revue des Députés 2013	10'255.00
	Parlement des Jeunes genevois	10'000.00
	Bureau de l'Amiable compositeur	10'000.00
	Sustainable Finance Geneva	25'000.00
	Ethique en finance-Prix Robin Cosgrove	20'000.00
	Fondation Notre Europe	50'000.00
CHA	Subventions diverses	65'597.50
	Lift Events Sarl	7'500.00
	Congrès Dependance TD03	2'000.00
	Geneva Luncheon	643.50
	Journée mondiale de la Francophonie	957.83
	Cérémonie Prix Martin Ennals	7'500.00
	Evénement journalistique-Fête de l'Escalade	5'000.00
	Congrès EMDR 2013	1'350.00
	Conférence des Parties	1'500.00
	Congrès ICPIK 2013	5'050.00
	Congrès ESTRO 2013	8'937.50
	Congrès EPHJ-EPMT 2013	1'675.00
	Congrès Symposium 2013	2'100.00
	Congrès international des Linguistes 2013	3'000.00
	Congrès Open Knowledge 2013	3'750.00
	Congrès Global Forum for Derivatives Markets 2013	1'500.00
	Congrès ESPA 2013	1'250.00
	Congrès romand des ressources humaines 2013	2'000.00
	Conférence on Health Impact Assessment	600.00
	Rendez-vous mondiaux de Genève	3'808.55
	Congrès de la Société de néphrologie pédiatrique	391.50
	Forum international sur la promotion de la santé	995.50
	Congrès Francophone Posture Equilibre Locomotion	1'250.00
	Tables-ronde sur la Santé globale	2'837.65
	<i>NB : Les aides financières accordées se répartissent à 50% entre les programme O03 et O07</i>	
CHA	Subventions associations diverses	50'000.00
	Box Production Sarl	5'000.00
	Musée de Glaris	50.00
	Association Rafiki Wa Maendeleo Trust	44'950.00
<b>007 Genève internationale</b>		
CHA	Subventions diverses	65'597.50
	Lift Events Sarl	7'500.00
	Congrès Dependance TD03	2'000.00
	Geneva Luncheon	643.50
	Journée mondiale de la Francophonie	957.83
	Cérémonie Prix Martin Ennals	7'500.00
	Evénement journalistique-Fête de l'Escalade	5'000.00
	Congrès EMDR 2013	1'350.00
	Conférence des Parties	1'500.00
	Congrès ICPIK 2013	5'050.00
	Congrès ESTRO 2013	8'937.50

**\* SUBVENTIONS 2013 SANS LIGNE PROPRE**

dept	LIBELLÉ	COMPTES 2013
	Congrès EPHJ-EPMT 2013	1'675.00
	Congrès Symposium 2013	2'100.00
	Congrès international des Linguistes 2013	3'000.00
	Congrès Open Knowledge 2013	3'750.00
	Congrès Global Forum for Derivatives Markets 2013	1'500.00
	Congrès ESPA 2013	1'250.00
	Congrès romand des ressources humaines 2013	2'000.00
	Conférence on Health Impact Assessment	600.00
	Rendez-vous mondiaux de Genève	3'808.55
	Congrès de la Société de néphrologie pédiatrique	391.50
	Forum international sur la promotion de la santé	995.50
	Congrès Francophone Posture Equilibre Locomotion	1'250.00
	Tables-ronde sur la Santé globale	2'837.65
	<i>NB : Les aides financières accordées se répartissent à 50% entre les programme O03 et O07</i>	
<b>O08 Régional et transfrontalier</b>		
CHA	Réserve pour décisions Conseil d'Etat et Grand Conseil	23'000.00
	Université de Genève - Les Midis de l'Europe	15'000.00
	Association pour la promotion des démarches communautaires	8'000.00
<b>P01 Etats-majors et activités de support départementales</b>		
DIP	Subventions ponctuelles	287'330.00
	Conservatoire de musique de Genève	25'000.00
	Association Pro Vélo	5'000.00
	Association genevoise d'intégration sociale (AGIS)	6'700.00
	Comité de mobilisation des ressources du BIE	20'000.00
	Haute école de travail social Genève	5'000.00
	Revue de théologie et de philosophie	4'000.00
	Association pour la promotion du goût	6'000.00
	Compagnie Les Trois Mâts	10'000.00
	Association ALCA	2'300.00
	Musée international de la Réforme	10'000.00
	Association Cinéma des Trois Mondes	15'000.00
	Vision du Réel	25'000.00
	Association ImpaScience	10'000.00
	Association BAL	20'000.00
	FIFDH	10'000.00
	Association Reliance	40'000.00
	Association mémoires de femmes	5'000.00
	Association Illico	15'000.00
	Association Risques	20'000.00
	Association Archives contestataires	5'000.00
	Association Atelier Interdisciplinaire de Recherche - AIR	10'000.00
	Laboratoire d'histoire sociale et culturelle de l'éducation	5'000.00
	Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle	13'330.00
DS	Subventions ponctuelles	4'608.00
	Camarada	1'208.00
	Diplofoundation	3'400.00



## Crédits supplémentaires et extraordinaires



## Crédits supplémentaires et extraordinaires 2013

Conformément au projet de loi approuvant les états financiers individuels de l'Etat de Genève pour l'année 2013, les crédits supplémentaires et extraordinaires, selon les listes présentées ci-après, sont approuvés par le Grand Conseil.

Le budget 2013 a été voté par programme et par nature à deux positions, sauf pour les subventions accordées qui sont votées par libellé et le programme O04 (Services généraux) qui est voté par prestation. Les dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière du 7 octobre 1993 (ancienne LGAF) s'appliquent pour l'exercice 2013.

Les crédits supplémentaires et extraordinaires sont présentés en trois tableaux et comprennent :

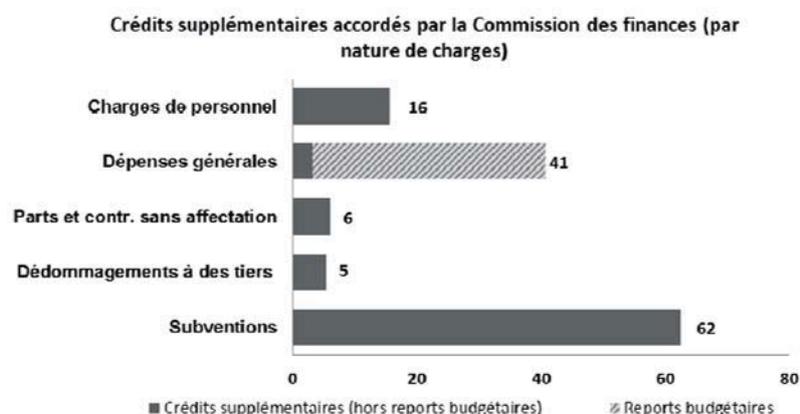
- les crédits soumis et acceptés par la Commission des finances (Tableau I);
- les crédits concernant les éléments énumérés à l'article 49, alinéa 6, de la LGAF, non soumis à la Commission des finances et de la compétence du Conseil d'Etat (Tableau II);
- les crédits qui auraient dû faire l'objet d'une autorisation de dépassement de crédit, mais qui n'ont pas été soumis à la Commission des finances, ainsi que les dépassements concernant des crédits qui n'ont pas été approuvés (Tableau III).

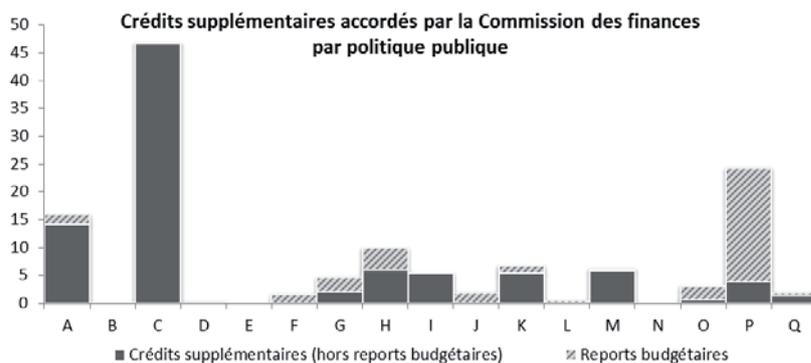
Le vote du Grand Conseil porte sur l'approbation de ces crédits supplémentaires et extraordinaires. Les Tableaux I, II et III présentent la liste exhaustive de ces dépassements. Les principaux écarts sont commentés ci-après, dans l'ordre de présentation des tableaux.

### Tableau I : dépassements de crédits autorisés par la Commission des finances

La Commission des finances a accordé des crédits supplémentaires pour un total de 130 millions. La majeure partie de ces crédits supplémentaires ont été utilisés et ont permis de couvrir les dépassements attendus. Le tableau I comporte uniquement les crédits supplémentaires qui ont été partiellement ou intégralement utilisés, soit un total de 100.4 millions.

Les graphiques ci-après présentent la répartition des crédits supplémentaires accordés par nature de charges et par politique publique :





Pour ce qui est des dépenses générales, un crédit supplémentaire de 37.7 millions a été autorisé par la Commission des finances (reports budgétaires). Celui-ci concerne l'ensemble des programmes et il est calculé sur la base du disponible ressortant des comptes de l'exercice précédent entre le budget voté (et les crédits supplémentaires accordés) et les charges comptabilisées.

Les principales autorisations de dépassements octroyées par la Commission des finances sont les suivantes :

- 34 millions supplémentaires ont été consentis pour l'Hospice général (programme C03 "Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale") afin de faire face à l'augmentation du nombre de bénéficiaires et à un nombre de dossiers effectifs d'aide sociale supérieur aux attentes.
- 6.2 millions pour les charges de personnel liées à l'Enseignement post-obligatoire, la formation continue et l'orientation (A02) en raison d'une dotation budgétaire insuffisante suite aux coupes opérées en 2012 et 2013 et à l'augmentation du nombre d'élèves et d'apprentis constatés.
- 6 millions pour les parts et contributions sans affectation de la Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif (M02). Ce dépassement concerne le transfert à la Ville de Genève de sa part de redevance sur l'exploitation du parking du Pont du Mont Blanc pour les années 2007 à 2012. Il a été accordé par la Commission des finances sur le programme F04 "Nature et paysage", puis reclassé dans le programme M02.
- 5.2 millions pour les dédommagements à des tiers du programme K02 ("Régulation sanitaire") en raison des charges supplémentaires liées aux hospitalisations hors cantons suite à la modification de la LAMal (libre choix de l'établissement de soins au niveau cantonal et extracantonal).
- 4.9 millions pour les charges de personnel liées à la Sécurité publique (H02) afin de couvrir des rattrapages de cotisations, des frais de traductions et d'interprètes en hausse et des paiements rétroactifs d'indemnités et d'heures supplémentaires.
- 4.8 millions pour l'indemnité financière liée au fonctionnement de l'Hospice général (C03 "Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale") pour des raisons techniques. En effet, ce crédit supplémentaire n'a pas d'influence sur le total des charges puisqu'il ne s'agit que d'une ventilation définitive différente des charges de l'Hospice entre les programmes C03 et C05.
- 4 millions en raison d'activations de charges de personnel moins importantes que prévues sur des projets informatiques suite à des mesures d'économie sur les investissements (programme P05 "Développement et gestion des systèmes informatiques").

Malgré les autorisations délivrées par la Commission des finances, des dépassements non couverts par les demandes subsistent. Selon l'ordre d'apparition du tableau, ils sont principalement constitués par :

- Rubrique 30 du programme A02 "Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation" : le crédit supplémentaire accordé par la commission des finances s'est finalement avéré insuffisant pour couvrir les charges de l'exercice et un dépassement de 880'636 francs subsiste (soit 0.22% du budget y.c. crédits supplémentaires). Certaines dépenses se sont finalement avérées plus importantes que prévues, essentiellement celles concernant les indemnités versées aux experts pour les examens d'apprentissage (suite à l'instauration de

nouvelles exigences en termes de formation et de certification professionnelle), les remplaçant-e-s d'enseignant-e-s, les rattrapages de cotisations à la CIA, et les traitements des jurés d'examens pour les élèves de l'enseignement postobligatoire.

- Rubrique 31 du programme A05 "Enseignement spécialisé" : les charges de transport imputable aux transports d'élèves (office médico-pédagogique) ont été supérieures de 614'134 francs au budget et au crédit supplémentaire accordé. Cette hausse s'explique par l'intégration de plus en plus importante d'élèves en école ordinaire, par l'ouverture de nouvelles structures et par des modifications d'imputations entre les programmes A03 et A05.
- Rubrique 36 (Subvention Qualification+ CFC pour adultes) du programme A02 "Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation" : malgré un crédit supplémentaire de 1.3 million accordé, les besoins de formation dans le cadre des CFC par validation des acquis de l'expérience ont été plus importants (+648'317 francs).
- Rubrique 36 (Chèques formation) du programme A02 "Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation" : l'écart de 168'719 francs entre les comptes et le budget augmenté des crédits supplémentaires s'explique par un nombre plus élevé de demande de chèques formation en 2013.
- Rubrique 36 (Allocations familiales pour personnes non actives) du programme C02 "Soutien à la famille" : l'augmentation du nombre de bénéficiaires et le paiement rétroactif d'allocations pour l'année 2012 explique le dépassement de 2.1 millions, dont 275'073 francs n'ont pas pu être couverts par le crédit supplémentaire accordé.
- Rubrique 36 (Prestations d'assistance FAM) du programme C02 "Soutien à la famille" : le dépassement de 1'110'139 francs concerne les prestations d'assistances liées aux prestations complémentaires familiales. S'agissant d'un premier exercice (mise en place en novembre 2012), l'évaluation ne pouvait pas reposer sur une base historique et s'est avérée insuffisante.
- Rubrique 36 (Hospice général - fonctionnement) du programme C03 "Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale": malgré un crédit supplémentaire de 4.8 millions accordé, l'Hospice général a nécessité 211'401 francs de plus pour couvrir ses charges de fonctionnement.

## **Tableau II : crédits non soumis à la Commission des finances et de la compétence du Conseil d'Etat**

Les dépassements de crédit qui ne devaient pas être soumis à la Commission des finances selon l'art 49 al. 6 lettres c à f LGAF se montent à 350.2 millions (Tableau II). Il s'agit des demandes de dépassements concernant les amortissements, les dotations aux provisions, les dépréciations d'actifs et les éléments d'ajustements qui ne doivent pas faire l'objet d'une demande préalable de crédits supplémentaires auprès de la Commission des finances. De plus, les dépassements inférieurs au seuil de matérialité défini par l'art 4 RCSup, donc inférieurs à 20'000 ou qui n'excèdent pas 0.5% du crédit budgétaire voté n'ont pas non plus à être soumis à la Commission des finances.

La majeure partie des 350.2 millions de dépassements s'explique par les écarts liés aux caisses de pension et rentes payées par l'Etat (P02 "Gestion transversale des ressources humaines") ainsi que par la perte de la redevance versée par les SIG (Q01 "Energie") :

- Sur un dépassement total de 176.6 millions sur le programme P02, 154.4 millions correspondent au montant à transférer à la CPEG dans le cadre du transfert des engagements de prévoyance des magistrats du Pouvoir judiciaire. A ce montant s'ajoute 14.7 millions liés au transfert d'actifs à la CIA, en raison de la modification de la liste des objets transférés à la CIA (12.2 millions) et à une perte de réévaluation des titres de la BCGE transférés (2.6 millions). Ces charges découlent de l'application des lois 10847 (loi instituant la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève) et 11226 (loi concernant le traitement et la retraite des magistrats du pouvoir judiciaire) votées par le Grand Conseil en 2012 et 2013. Etant intégralement provisionnées, elles n'ont pas d'effet sur le résultat de l'Etat. Le solde du dépassement provient de l'adaptation des provisions pour les rentes payées par l'Etat (7.1 millions).
- Le programme Q01 "Energie" présente un dépassement de 59.3 millions, dont 56.8 millions de créances irrécouvrables en raison de l'annulation de la redevance supplémentaire due par les SIG au titre de l'exercice 2012. Cette charge fait suite à l'arrêt du Tribunal fédéral du 10 juin 2013.

L'augmentation des amortissements est également importante en 2013, avec 17 millions de plus que le budget. Ceci résulte d'événements non planifiables pour 6 millions (accélération de l'amortissement d'actifs existants) de la consommation des crédits de renouvellement à un rythme supérieur à celui planifié (+3 millions) et de nouveaux investissements amortissables sur des durées plus courtes que prévues (+10 millions). Enfin, des corrections d'erreur ont généré une diminution d'amortissement de 3 millions.

En dehors de ces éléments, les autres principaux dépassements, selon l'ordre d'apparition du tableau, sont les suivants :

- Rubrique 33 du programme F01 "Protection de l'environnement" : le dépassement de 9.5 millions est essentiellement dû à la prise en compte des coûts pour l'assainissement des sites contaminés dans les comptes de l'Etat, même s'ils sont finalement à la charge de la Confédération (9.4 millions).
- Rubrique 33 du programme H02 "Sécurité publique" : l'écart de 20.1 millions est lié aux provisions sur les débiteurs douteux et aux créances non recouvrées du Service des contraventions. Cette dépense est couverte par une dissolution de provisions équivalente.
- Rubrique 33 du programme I01 "Pouvoir judiciaire" : le dépassement de 17.2 millions est également dû pour l'essentiel aux provisions sur les débiteurs douteux et aux créances non recouvrées du Service des contraventions.
- Rubrique 33 du programme K01 "Réseau de soins" : l'écart de 4.6 millions est dû à des amortissements supplémentaires sur les subventions d'investissement (voir explication relative aux amortissements ci-dessus).
- Rubrique 33 du programme M01 "Impôts, taxes et droits" : le dépassement de 8.7 millions résulte de variation sur la constitution de la provision pour créances fiscales (+6.6 millions), les remises et irrécouvrables (-1.4 million) et les imputations forfaitaires non remboursées par la confédération (+3.5 millions).
- Rubrique 33 du programme M02 "Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif" : l'écart de 19.1 millions s'explique principalement par des moins-values sur le patrimoine administratif (12.2 millions) qui ne peuvent être budgétées, des pertes sur débiteurs de l'ex-Fondation de valorisation des actifs de la BCGe (2.7 millions) et le provisionnement d'intérêts débiteurs facturés (2.1 millions). Des pertes de change non budgétées (1.4 millions) contribuent également à ce dépassement.
- Rubrique 33 du programme P04 "Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)" : sur le dépassement de 6.7 millions, 5.1 millions concernent les écarts sur les amortissements (voir explication relative aux amortissements ci-dessus). Des provisions constituées pour débiteurs douteux et pour des indemnités qu'il faudra verser suite à l'arrêt de travaux initialement prévus sur le crédit de programme des bâtiments (+0.8 million), ainsi que des créances irrécouvrables plus importantes que prévues (+0.8 million) contribuent également à ce dépassement.
- Rubrique 33 du programme P05 "Développement et gestion des systèmes informatiques" : le dépassement de 4.4 millions concerne les amortissements (voir explication relative aux amortissements ci-dessus).
- Rubrique 33 du programme Q01 "Energie" : hormis le dépassement de 56.8 millions évoqué ci-avant, le solde de 2.2 millions est expliqué par des réajustements sur les provisions liées aux prêts (recommandation de l'ICF). Ce montant n'était pas connu lors de l'élaboration du budget 2013.
- Rubrique 36 (Université de Genève - mouvements des montants restituables de subventions) du programme A04 "Hautes écoles" : l'écart de 4.1 millions est lié à la répartition contractuelle des résultats entre l'Université et l'Etat qui a été comptabilisée sur l'exercice. La répartition du résultat 2013 de l'Université conduit à une part de subvention restituable à l'Etat de 0.6 million, inférieure au montant inscrit au budget.

### **Tableau III : crédits non soumis à la Commission des finances et qui auraient dû faire l'objet d'une autorisation de dépassement de crédit**

Les dépassements non soumis ou non approuvés par la Commission des finances, se montent à 15.5 millions (Tableau III). Selon l'ordre d'apparition du tableau, les principaux dépassements sont les suivants :

- Rubrique 30 du programme F03 "Gestion des eaux" : un dépassement de 186'650 francs est induit par différents éléments, dont le transfert d'une collaboratrice budgétée sur un autre programme, des primes de départ liées aux départs en PLEND, des rattrapages CIA et augmentations de charges sociales suite à des promotions.
- Rubrique 30 du programme F04 "Nature et paysage" : un dépassement de 419'390 francs est dû à une activation moindre de charges de personnel en investissement, au transfert d'une collaboratrice budgétée sur un autre programme et à des rattrapages CIA et augmentations de charges sociales suite à des promotions. De plus, des auxiliaires ont été engagés pour des remplacements maternité, des stocks de vacances et des primes de départ liées aux départs en PLEND ont été payés.
- Rubrique 30 du programme J02 "Infrastructures routières et de transports publics" : un dépassement de 636'027 francs est dû, entre autres, à un hiver particulièrement neigeux engendrant des heures supplémentaires et à des indemnités pour horaires de nuit. A cela s'ajoute des primes de départ liées aux départs en PLEND, des rattrapages CIA et augmentations de charges sociales suite à des promotions. De plus, il y a eu un sureffectif momentané de deux agents spécialisés, mais sans effet sur le résultat de l'Etat (refacturation dans le cadre du projet CEVA).
- Rubrique 30 du programme O04.06 "Surveillance de la bonne application de la LIPAD" : un dépassement de 225'028 francs est dû au salaire versé au juriste du préposé cantonal à la protection des données (PPDT) du 1er janvier au 31 juillet 2013 et à son indemnité de départ suite à son licenciement. Pour rappel, les charges de personnel du PPDT avaient été réduites de 300'000 francs lors du budget 2012. Cette diminution comprenait la suppression des deux postes administratifs du service.
- Rubrique 32 du programme Q01 "Energie" : un dépassement de 154'346 francs est lié à la rémunération du compte courant SIG. Cette charge est comptabilisée suite à une observation de l'ICF qui a demandé que le compte courant soit rémunéré en comptabilisant des intérêts.
- Rubrique 34 du programme M01 "Impôts, taxes et droits" : un dépassement de 1'367'342 francs est dû à la compensation financière aux communes frontalières françaises qui est établie sur la base de la masse salariale des contribuables assujettis à l'impôt à la source. Cette masse, en progression régulière du fait de la croissance du nombre de frontaliers, conduit de facto à l'augmentation de la charge de compensation. Une demande de dépassement n'a pas été déposée car la dernière estimation de l'année pour cette nature présentait un dépassement inférieur au seuil de matérialité de 0.5% du crédit voté. Les comptes, intégrant les dernières informations à prendre en compte dans le calcul de cette compensation, présentent finalement un dépassement de 0.68%, très proche du seuil de matérialité.
- Rubrique 35 du programme A02 "Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation" : un dépassement de 2'816'535 francs est constaté concernant les charges liées aux classes intercantionales. La prévision du nombre d'apprentis et d'élèves qui suivront des cours hors canton est difficile, même en se basant sur un historique des formations hors canton. Le budget 2013 n'avait pas pu être actualisé en fonction des prévisions des coûts réels 2012 (le processus budgétaire étant déjà trop avancé) et se trouve de ce fait nettement sous-évalué par rapport aux coûts de 2012 et 2013. De plus, l'augmentation du nombre de personnes se présentant aux examens hors canton, ainsi que les nouvelles exigences légales liées aux ordonnances de formation et aux règlements d'examens, participent également au dépassement du budget. Une première adaptation du budget a été effectuée pour 2014 (+1.5 million). Les effectifs stabilisés permettant de définir la contribution de chaque canton sont connus à la mi-novembre ce qui implique que les facturations pour les premiers mois suivant la rentrée scolaire ont lieu très tardivement.

- Rubrique 35 du programme A04 "Hautes écoles" : un dépassement de 423'569 francs s'explique par l'augmentation du nombre d'étudiants genevois suivant des études dans des établissements en dehors de la HES-SO (dans le cadre de l'accord intercantonal AHES). Les factures en provenance des écoles des autres cantons pour le premier semestre de l'année scolaire 2013-2014 sont arrivées tardivement, ne permettant pas de déposer une demande de dépassement de crédit dans les délais requis.
- Rubrique 35 du programme Q01 "Energie" : un dépassement de 193'844 francs résulte du fait que cette rubrique a enregistré les cotisations de la Conférence romande des délégués à l'énergie, alors que le budget avait été prévu en rubrique 31 "Dépenses générales".
- Rubrique 36 (Subsides pour la formation scolaire spéciale) du programme A05 "Enseignement spécialisé" : un dépassement de 558'695 francs est induit par les prestations de logopédie dont la forte progression a été constatée tardivement compte tenu du retard accumulé dans le traitement des demandes et des décisions à rendre. Ainsi, il n'a pas été possible de déposer une demande de crédit supplémentaire dans les délais.
- Rubrique 36 (Frais de placements) du programme A05 "Enseignement spécialisé" : un dépassement de 742'674 francs concerne les placements pédagogiques hors canton, malgré un nombre de placements resté stable. La Conférence régionale des offices de liaisons latins de la Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CROL-CIIS1) a accepté le principe du "séjour partiel" dans le cadre du calcul des coûts. Cette nouvelle méthode influence les coûts journaliers qui ont fortement progressé, provoquant un dépassement de budget.
- Rubrique 36 (Subvention non monétaire TPG - utilisation des infrastructures) du programme J01 "Transports et mobilité" : un dépassement de 7'353'816 francs est dû au fait que la subvention non monétaire octroyée aux TPG pour l'utilisation des infrastructures aériennes et au sol a été supérieure au budget. Cette charge est calculée sur la base des actifs concernés et du taux d'intérêt appliqué. Elle n'a aucune incidence sur le résultat dès lors que la contrepartie non monétaire en revenu figure dans les comptes (programme J02 Infrastructures routières et de transports publics).

Crédits supplémentaires et extraordinaires - Compte de fonctionnement 2013

**I. Crédits supplémentaires et extraordinaires soumis et approuvés par la commission des finances**

Programme	Libellé	Comptes 2013	Budget 2013	Dépassements		
				Total	dont autorisés	
<b>30 Charges de personnel</b>				<b>14'485'228</b>	<b>15'576'500</b>	
A02	Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation	408'532'320	401'403'684	7'128'636	6'248'000 *	
H02	Sécurité publique	276'944'401	273'835'388	3'109'013	4'870'000	
H08	Droits humains	2'880'998	2'784'359	96'639	90'000 *	
L03	Régulation du commerce	6'750'085	6'669'662	80'424	170'000	
O03	Conseil d'Etat	8'919'485	8'827'977	91'508	100'000	
O04.03	Mise à disposition d'informations statistiques publiques	4'032'883	3'936'965	95'918	98'500	
P05	Développement et gestion des systèmes informatiques	47'730'180	43'847'090	3'883'090	4'000'000	
<b>31 - Dépenses générales</b>				<b>9'567'151</b>	<b>11'698'877</b>	
A05	Enseignement spécialisé.	9'613'222	8'301'927	1'311'296	697'162 *	
C01	Accès à l'assurance-maladie	274'212	233'369	40'843	41'003	
C02	Soutien à la famille	267'890	222'020	45'871	54'250	
C03	Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale	101'943	70'054	31'889	33'130	
C05	Actions en matière d'asile et de migration	14'686	9'481	5'205	5'643	
D01	Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées	119'445	77'112	42'333	45'909	
D02	Soutien financier individuel aux personnes âgées	405'326	333'070	72'256	73'148	
E01	Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées	131'193	84'697	46'496	50'418	
E02	Soutien financier individuel aux personnes handicapées	290'421	238'649	51'773	52'504	
F03	Gestion des eaux	9'750'715	8'700'870	1'049'845	1'148'817	
F04	Nature et paysage	7'199'346	7'195'844	3'502	27'899	
F05	Politique agricole	945'588	935'880	9'708	86'842	
G03	Conformité des constructions et des chantiers	466'245	243'285	222'960	222'961	
G04	Géodonnées de référence et garantie des droits réels	532'534	521'662	10'872	40'431	
H01	Population, droit de cité et migration	1'260'385	1'109'472	150'912	327'964	
H02	Sécurité publique	26'648'577	25'543'003	1'105'574	1'980'460	
H06	Exécution des poursuites et faillites	8'110'683	8'044'927	65'756	128'541	
H07	Privation de liberté et mesures d'encadrement	14'769'149	12'519'573	2'249'576	2'249'576	
I01	Pouvoir judiciaire	17'282'284	16'212'617	1'069'667	2'000'000	
J02	Infrastructures routières et de transports publics	16'880'458	15'595'989	1'284'469	1'338'040	
K01	Réseau de soins	1'029'431	751'893	277'538	422'812	
K02	Régulation sanitaire	482'794	411'159	71'635	175'085	
N03	Mise en valeur et protection du patrimoine et des sites genevois	1'978'439	1'922'144	56'295	56'295	
O04.01	Audits de la Cour des Comptes	356'008	266'462	89'546	100'687	
P02	Gestion transversale des ressources humaines	1'391'020	1'189'686	201'334	339'300	
<b>34 Parts et contributions sans affectation</b>				<b>5'989'134</b>	<b>5'989'134</b>	
M02	Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif	5'989'134	-	5'989'134	5'989'134	
<b>35 - Dédommagements à des tiers</b>				<b>3'842'088</b>	<b>5'240'000</b>	
K02	Régulation sanitaire	16'342'088	12'500'000	3'842'088	5'240'000	
<b>36 - Subventions accordées</b>				<b>60'948'460</b>	<b>61'933'336</b>	
A02	Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation	Subvention Qualification+ (CFC pour adultes)	2'655'713	732'396	1'923'317	1'275'000 *
A02	Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation	Bourses d'études	13'440'328	12'974'304	466'024	1'340'000
A02	Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation	Chèques formation	4'414'143	3'384'424	1'029'719	861'000 *
A03	Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles	Frais de placements	17'865'631	15'129'580	2'736'051	2'950'000
A04	Hautes écoles	Bourses d'études	14'558'791	14'055'496	503'295	1'450'000
C01	Accès à l'assurance-maladie	Créances irrécouvrables des assurés à ressources modestes	39'470'705	36'400'000	3'070'705	3'100'000
C02	Soutien à la famille	Allocations familiales pour personnes non actives	30'275'073	28'200'000	2'075'073	1'800'000 *
C02	Soutien à la famille	Prestations d'assistance FAM	2'660'139	500'000	2'160'139	1'050'000 *
C03	Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale	Hospice général - fonctionnement	65'734'183	60'702'626	5'031'557	4'820'156 *
C03	Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale	Association ARGOS	2'733'020	2'706'051	26'969	26'969
C03	Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale	Remise de cotisations AVS	614'496	400'000	214'496	250'000
C03	Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale	Hospice Général - Prestations - Action Sociale Pluriels - centre de consultation et d'études	260'294'082	226'265'850	34'028'232	34'000'000 *
C05	Actions en matière d'asile et de migration	ethnopsychologiques pour	233'627	200'000	33'627	33'627
C05	Actions en matière d'asile et de migration	Hospice Général - Prestations - Asile	19'211'249	17'823'000	1'388'249	1'500'000

Crédits supplémentaires et extraordinaires - Compte de fonctionnement 2013

**I. Crédits supplémentaires et extraordinaires soumis et approuvés par la commission des finances**

Programme	Libellé	Comptes 2013	Budget 2013	Dépassements	
				Total	dont autorisés
D01 Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées	EMS - Les Charmilles	2'773'041	2'750'551	22'490	22'490
	Allocations de logement du secteur subventionné	10'211'116	9'400'000	811'116	1'000'000
G01 Accès au logement	Allocations de logement du secteur libre	12'072'589	11'550'000	522'589	650'000
G01 Accès au logement	Subventions pour habitations mixtes	12'136'632	11'814'000	322'632	450'000
H03 Sécurité civile	Matériel	89'999	30'000	59'999	60'000
	Subvention de fonctionnement aux musiques cantonales	60'000	58'518	1'482	1'482
H04 Armée et obligation de servir	Rétribution des chefs de musique	156'866	155'463	1'403	3'937
	Cérémonie à la mémoire des soldats morts au service du pays (mon - rep)	500	488	12	12
H04 Armée et obligation de servir	Musée militaire genevois	54'000	52'666	1'334	1'334
H08 Droits humains	Autres subventions	242'080	180'000	62'080	90'000
I01 Pouvoir judiciaire	Frais d'assistance judiciaire pénale	8'517'307	5'500'000	3'017'307	3'500'000
K01 Réseau de soins	Foyer de jour de la Seymaz	237'329	-	237'329	237'329
O03 Conseil d'Etat	Association GE200.CH	420'000	-	420'000	420'000
O06 Exercices des droits politiques	Participation de l'Etat aux frais électoraux	260'000	220'000	40'000	40'000
	Subventions pour l'encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables	4'032'903	3'291'668	741'235	1'000'000
Q01 Energie					
<b>TOTAL I</b>				<b>94'832'061</b>	<b>100'437'847</b>

\*Dépassement de crédit partiellement couvert par une demande de crédits supplémentaires approuvée par la Commission des finances.

**II. Crédits supplémentaires et extraordinaires non soumis et ne nécessitant pas d'être soumis à la commission des finances conformément à LGAF art 49 al. 6 lettres c à f et à RCSup art 4**

Programme	Libellé	Comptes 2013	Budget 2013	Dépassements
<b>30 - Charges de personnel</b>				<b>2'000'332</b>
A01	Enseignement obligatoire	583'507'407	581'801'511	1'705'896
A03	Intégration, suivi éducatif et soutien aux familles	72'167'300	71'899'664	267'636
F01	Protection de l'environnement	13'395'214	13'387'527	7'686
O04.05	Contrôle de la conformité des décisions communales	766'714	747'600	19'114
<b>32 - Intérêts passifs et frais d'emprunt</b>				<b>3'509</b>
A01	Enseignement obligatoire	65	-	65
L03	Régulation du commerce	3'364	-	3'364
P01	Etats-majors et activités de support départementales	80	-	80
<b>33 - Amortissements, provisions, irrécouvrables</b>				<b>342'403'633</b>
A02	Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation	7'604'223	4'587'275	3'016'948
A04	Hautes écoles	13'278'670	10'576'300	2'702'370
B02	Surveillance du marché du travail	172'878	144'000	28'878
C04	Protection des personnes adultes sous tutelle et curatelle	278'439	40'000	238'439
D01	Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées	4'311'608	3'446'800	864'808
F01	Protection de l'environnement	10'087'352	556'060	9'531'292
F05	Politique agricole	816'850	90'710	726'140
G01	Accès au logement	2'199'802	1'839'600	360'202
G02	Aménagement du territoire	139'210	139'200	10
G04	Géodonnées de référence et garantie des droits réels	950'740	594'400	356'340
H01	Population, droit de cité et migration	45'013	24'600	20'413
H02	Sécurité publique	47'036'911	26'934'300	20'102'611
H03	Sécurité civile	852'238	813'100	39'138
H05	Admission à la circulation routière et à la navigation	1'044'622	516'100	528'522
H06	Exécution des poursuites et faillites	727'402	430'200	297'202
H07	Privation de liberté et mesures d'encadrement	3'755'664	1'141'200	2'614'464
H08	Droits humains	1'139	100	1'039
J01	Pouvoir judiciaire	22'051'915	4'829'477	17'222'438
K01	Réseau de soins	37'795'944	33'157'074	4'638'870
K02	Régulation sanitaire	1'836'219	1'295	1'834'924
K03	Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	411'296	216'480	194'816
L01	Développement et soutien à l'économie	874'707	400'100	474'607
L03	Régulation du commerce	966'655	78'484	888'171
M01	Impôts, taxes et droits	192'275'885	183'560'000	8'715'885
M02	Gestion des actifs et des passifs des patrimoines financier et administratif	19'083'467	-	19'083'467
M04	Production et perception des impôts	55'569	45'400	10'169
N01	Culture	348'167	19'100	329'067
O01	Grand Conseil	231'449	192'503	38'946
O04.01	Audits de la Cour des Comptes	30'094	11'120	18'974
O04.03	Mise à disposition d'informations statistiques publiques	1'191		1'191
O04.06	Surveillance de la bonne application de la LIPAD	211'168		211'168
O04.07	Archives d'Etat	33'511	22'700	10'811
O04.08	Audits et expertises de l'ICF	1'747	1'700	47
O08	Régional et transfrontalier	318'400	200'253	118'147
P02	Gestion transversale des ressources humaines	880'727'315	704'080'091	176'647'224
P03	Gestion financière transversale et achats	359'790	296'300	63'490
P04	Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)	167'809'664	161'041'564	6'768'100
P05	Développement et gestion des systèmes informatiques	57'404'161	52'986'400	4'417'761
Q01	Energie	62'451'843	3'165'300	59'286'543
<b>34 - Parts et contributions sans affectation</b>				<b>546</b>
A05	Enseignement spécialisé	546	-	546

**II. Crédits supplémentaires et extraordinaires non soumis et ne nécessitant pas d'être soumis à la commission des finances conformément à LGAF art 49 al. 6 lettres c à f et à RCSup art 4**

Programme	Libellé	Comptes 2013	Budget 2013	Dépassements
<b>35 - Dédommagements à des tiers</b>				<b>40'779</b>
F01	Protection de l'environnement	52'394	42'625	9'769
J02	Infrastructures routières et de transports publics	19'790'000	19'760'000	30'000
O04.07	Archives d'Etat	224'510	223'500	1'010
<b>36 - Subventions accordées</b>				<b>5'769'629</b>
A02	Enseignement post-obligatoire, formation cor	34'002	30'000	4'002
A04	Hautes écoles	-604'912	-4'694'560	4'089'648
A04	Hautes écoles	325'910'648	324'410'648	1'500'000
E01	Mise en oeuvre et conduite des actions en fa	9'632'480	9'625'437	7'043
F04	Nature et paysage	65'929	54'000	11'929
F05	Politique agricole	48'000	44'500	3'500
J02	Infrastructures routières et de transports publ	60'000	50'000	10'000
K01	Réseau de soins	60'942'507	60'800'000	142'507
L01	Développement et soutien à l'économie	7'500	6'500	1'000
<b>TOTAL II</b>				<b>350'218'428</b>

En application de la LGAF (art 49 al. 6 lettres c à f) et du règlement d'application (RCSup art 4) applicables en 2013, le Conseil d'Etat est compétent pour valider les dépassements de crédit inférieurs au seuil de matérialité. Le seuil de matérialité est fixé à CHF 20'000 ou à 0.5 % du crédit voté par le Grand Conseil. De plus, les dépassements de crédit concernant : les amortissements, les dépréciations d'actifs, les dotations à provisions et les éléments d'ajustements ne font pas l'objet de demandes de dépassement de crédit et sont présentés et régularisés par le Grand Conseil dans le cadre de la loi de bouclage des comptes.

III. Autres crédits supplémentaires et extraordinaires non soumis ou non approuvés par la commission des finances

Programme	Libellé	Comptes 2013	Budget 2013	Dépassements
<b>30 - Charges de personnel</b>				<b>1'541'621</b>
F03	Gestion des eaux	10'980'535	10'793'885	186'650
F04	Nature et paysage	10'770'598	10'351'208	419'390
J02	Infrastructures routières et de transports publics	16'069'145	15'433'118	636'027
O04.06	Surveillance de la bonne application de la LIPAD	754'703	529'675	225'028
O04.07	Archives d'Etat	2'043'370	2'003'928	39'442
O05	Développement durable	904'558	869'474	35'084
<b>32 - Intérêts passifs et frais d'emprunt</b>				<b>154'346</b>
Q01	Energie	154'346	-	154'346
<b>34 Parts et contributions sans affectation</b>				<b>1'406'833</b>
F01	Protection de l'environnement	202'341	162'850	39'491
M01	Impôts, taxes et droits	202'949'342	201'582'000	1'367'342
<b>35 - Dédommagements à des tiers</b>				<b>3'524'671</b>
A01	Enseignement obligatoire	135'929	70'800	65'129
A02	Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation	7'075'535	4'259'000	2'816'535
A04	Hautes écoles	3'473'569	3'050'000	423'569
H01	Population, droit de cité et migration	1'721'623	1'696'029	25'594
Q01	Energie	193'844	-	193'844
<b>36 - Subventions accordées</b>				<b>8'842'044</b>
A05	Enseignement spécialisé. Subsidés pour la formation scolaire spéciale	19'122'605	18'563'910	558'695
A05	Enseignement spécialisé. Frais de placements	3'522'674	2'780'000	742'674
H03	Sécurité civile Subventions matériel et équipement	44'342	-	44'342
H03	Sécurité civile Instruction	44'342	650	43'692
I01	Pouvoir judiciaire Emoluments AJ	698'824	600'000	98'824
J01	Transports et mobilité Subvention non monétaire TPG - utilisation des infrastructures	19'400'276	12'046'460	7'353'816
<b>TOTAL III</b>				<b>15'469'514</b>



